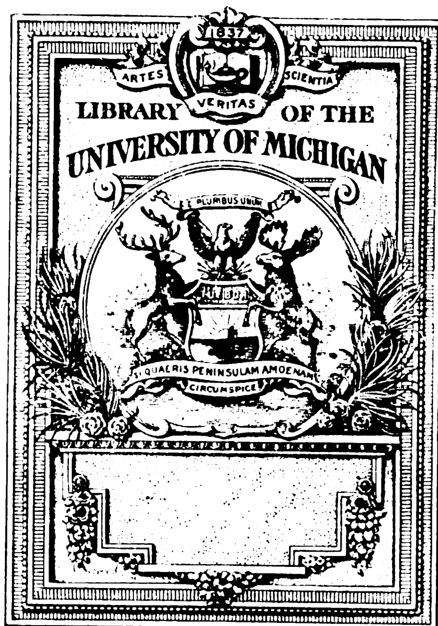

a39015 00017080 6b


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LA RÉFORME

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN EUROPE

JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

II

DU MÊME AUTEUR :

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE (1789-1815)

Étude d'histoire politique, 2e édition. 1 volume in-18. 3 fr. 50

LA

RÉFORME

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN EUROPE

JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

PAR

Marie Camille Alfred

LE V^TE DE MEAUX

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1880



LIVRE III

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS EN FRANCE SOUS LOUIS XIII

CHAPITRE PREMIER

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN FRANCE SOUS LOUIS XIII.

Réforme des ordres religieux. — Les Jésuites et leurs adversaires. Leurs collèges. Leur direction. — Etablissement des congrégations. — Les évêques. Comment ils sont choisis. — La société laïque. Son esprit chrétien. Naissance du Jansénisme.

Nous avons achevé la revue des États catholiques et protestants de l'Europe au terme du XVIe siècle. Il est temps de rentrer en France et de montrer sous Louis XIII les fruits du régime religieux inauguré sous le règne précédent.

Jamais la mort d'un homme ne parut porter si grand préjudice à tout un peuple que l'assassinat de Henri IV. Au dehors, « le grand dessein » est abandonné ; au dedans, l'État est mis au pillage; plus de chef à sa tête et, dans son sein, pas de grands partis voués à de grandes causes. La régente Marie de Médicis, capricieuse et faible, se montre aussi incapable de régner qu'elle le sera plus tard de voir régner son fils; les héritiers de Guise et de Condé se disputent ou se concertent, uniquement pour dépecer leur proie, le royaume. Les affaires publiques sont menées au hasard, sans aucun souci

du bien public. Les meilleurs serviteurs du feu roi ont cessé de valoir, eux-mêmes, tout ce qu'ils valaient sous leur maître. Le fidèle Sully, relégué dans la retraite, ne détournera pas toujours de la révolte ses coreligionnaires; l'intègre Jeannin, chargé des finances, laissera dévorer, par quiconque approche du trône, l'épargne amassée pour soutenir en Europe la puissance française. Il donnera pour excuse à cette prodigalité, qu'après tout, la guerre civile, qu'elle avait pour but de prévenir ou de terminer, coûterait plus cher. En un mot, la France n'est plus gouvernée, c'est pourquoi bientôt elle le sera trop. A peine sorti de l'enfance, Louis XIII veut rétablir le gouvernement, il s'y essaye avec le connétable de Luynes, il y parvient avec le cardinal de Richelieu. Le pouvoir absolu succède à la turbulente anarchie, amenée par la mort de Henri IV, au sommet de l'État.

Je dis au sommet de l'État, car le désordre ne va guère plus loin, il est l'œuvre des princes et des grands et, précisément parce qu'aucun intérêt national n'est en jeu dans leurs compétitions, la nation y demeure étrangère. Sous une écume éphémère, sondez cette nation même; hors de la cour, pénétrez à travers les classes diverses qui la composent, et vous reconnaîtrez qu'en dépit de tout ce qui souille sa surface, elle continue de se régénérer; des observateurs compétents signalent même la société de cette époque comme la mieux réglée de notre histoire [1]. En effet, la politique de Henri IV avait bien pu être aban-

1. *L'Organisation du Travail*, par Le Play, chap. I, § 16.

donnée, mais les lois qui, sous ce prince, avaient rétabli l'ordre et la paix sociale, s'étaient perpétuées; le régime inauguré par lui, en matière de religion, avait survécu à son règne, régime si conforme aux besoins de la France, et tellement enraciné que ni l'emportement des factions, ni la toute-puissance jalouse de Richelieu n'y touchèrent.

Lorsqu'on envisage le gouvernement et les affaires d'État sous Louis XIII, depuis son avènement, en 1610, jusqu'à sa mort, en 1643, il faut partager ce règne en plusieurs périodes différentes et même contradictoires. Mais veut-on, comme je me propose de le faire en ce moment, dépeindre l'état religieux et moral de la société? La même époque peut rentrer tout entière dans un seul tableau dont voici les principaux traits :

La réforme catholique se continue et se développe.

Dans le progrès de la royauté absolue, quelques conflits menacent de s'élever entre l'Église et l'État; mais ils sont alors conjurés.

Enfin, les protestants conservent la liberté de leur culte, malgré la ruine de leur puissance politique.

I

Quand une société, longtemps troublée, rentre dans l'ordre et revient à la vie chrétienne, elle ne s'arrête pas aux vertus communes; il s'y rencontre des âmes, qui veulent monter plus haut et qui, en s'élevant elles-mêmes vers les sommets de la perfection évan-

gélique, élèvent, à leur suite, le niveau moral de leur siècle et de leur nation. Ainsi en est-il surtout au terme des grandes luttes. soutenues pour les grandes causes : à l'ardeur, à la vigueur dépensées jusqu'alors en de sanglants combats, il faut désormais un autre emploi ; les plus nobles cœurs se sentent à l'étroit dans le monde et s'en détachent. C'est pourquoi nous avons vu la renaissance catholique de la France, après les guerres de religion, signalée d'abord par la renaissance des vocations et des institutions monastiques.

Cette fécondité d'une terre profondément remuée, cette végétation surnaturelle parut sous Henri IV, et se développa sous le règne suivant, à l'aurore d'un âge nouveau. Richelieu l'a dit dans ses *Mémoires :* « Le vrai siècle de saint Louis était revenu, qui commença à peupler ce royaume de maisons religieuses. »

La sève nouvelle s'étendit jusqu'aux anciens ordres desséchés et languissants, elle en ranima quelques branches. Parmi les Bénédictins, la réforme des Feuillants fut suivie de celle de Saint-Vannes et de Saint-Maur. La première, qu'avait inaugurée, près de Toulouse, vers 1577, l'abbé Jean de la Barrière, que le cardinal d'Ossat avait encouragée et qui pénétra de France jusqu'à Rome, avait fait admirer, par la cour dépravée et raffinée d'Henri III, l'étrange austérité des anciens solitaires : elle l'avait même exagérée ; le Saint-Siège, en approuvant les constitutions des Feuillants, dut en tempérer la rigueur [1].

1. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques* (8 vol. in-4°, 1718), t. V, chap. XXXVIII. — L'Estoile, *Journal de Henri III*, collection Petitot, 1re série, t. XLV, p. 261.

La seconde réforme, que commença, en Lorraine. vers l'an 1600, Didier de la Cour, et que propagea en France un moine de Cluny, Laurent Bénard, prit possession, à Paris, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1618, et s'étendit de là dans tout le royaume. Elle devait, dans une société polie et lettrée, consacrer le labeur monastique à la culture de l'érudition ; les Bénédictins de Saint-Maur ont défriché l'histoire de l'Europe chrétienne, comme leurs ancêtres avaient défriché le territoire de l'Europe barbare.

Les abbayes bénédictines de femmes ne restèrent pas toutes, non plus, inaccessibles aux réformes. Quelques femmes de qualité dans le Languedoc, et quelques Italiennes à Rome, ayant voulu se ranger sous la conduite de Jean de la Barrière, donnèrent naissance à la congrégation des Feuillantines, non moins sévère que celle des Feuillants, et où vint se réfugier, à l'âge de vingt-six ans, une princesse du sang royal, Antoinette d'Orléans-Longueville, veuve d'un Gondi, le marquis de Belle-Isle. Elle y devint, dit l'Estoile, « un exemple de pénitence et de dévotion, après avoir été à la cour un objet d'admiration par sa beauté et son esprit. »

Il semblait plus facile d'instituer de nouveaux couvents que de retirer les anciens de leur décadence. Cependant, une jeune fille de haute naissance et de rare vertu, nourrie dans un monastère dès son enfance, et nommée prématurément abbesse, à la demande d'un conseiller d'État, son beau-frère, Marie de Beauvilliers, entreprit, vers l'an 1600, de ramener à la primitive observance l'abbaye illustre et dégé-

nérée de Montmartre : deux fois, autour d'elle, on tenta de l'empoisonner, une fois de la faire poignarder, tant devenait furieux, dans ces cloîtres sans règle, l'attachement au désordre. Mais l'intrépide et patiente fermeté de Mme de Beauvilliers ne se laissa point ébranler et triompha. Sous son gouvernement, qui dura près de soixante ans, Montmartre devint un modèle de régularité et une pépinière d'où sortirent plus de cinquante religieuses, pour aller réformer, établir ou régir, d'autres maisons du même ordre.

C'est à Montmartre qu'avait été formée Marguerite d'Arbouze, lorsqu'elle fonda, en 1626, sous le patronage d'Anne d'Autriche, la florissante abbaye du Val-de-Grâce, lieu de retraite que la reine, jeune encore, s'était choisi, pour y pouvoir de temps en temps goûter, dit Mme de Motteville, « la paix qui se trouve toujours aux pieds de Dieu. » Anne d'Autriche aurait joui de cette paix sans doute, parmi des religieuses vraiment séparées du monde et fidèles à leur profession, si elle n'y avait cherché aussi un abri pour son commerce indiscret, pour sa correspondance illicite avec l'Espagne, sa première patrie, et avec d'autres ennemis de la France. Mais, par cette conduite, elle exposa le monastère aussi bien qu'elle-même, aux soupçons, aux poursuites, aux sévérités du cardinal de Richelieu. En punition de sa complaisance et de sa fidélité pour la reine, l'abbesse qui avait succédé à Marguerite d'Arbouze fut déposée par l'évêque de Paris et bannie dans un autre cloître. Une parente de Richelieu, Mme de Ponchâteau, fut élue pour gouverner l'abbaye, la reine reçut du roi défense d'y venir. Cependant le règne

de Louis XIII et celui de son ministre approchaient alors de leur terme. Six ans après, Anne d'Autriche reparaissait au Val-de-Grâce en qualité de régente; puis, un peu plus tard, en 1645, elle y menait Louis XIV, enfant, pour poser la première pierre de la nouvelle église et du nouveau monastère, qu'elle avait résolu de construire. Le Val-de-Grâce avait recouvré sa prospérité et voyait croître sa splendeur[1].

Plus loin de la cour, de ses intrigues et de ses orages, une cousine de Marie de Beauvilliers, une nièce des deux cardinaux de Sourdis, Madeleine d'Escoubleau, nommée abbesse par le roi tandis qu'elle était encore novice, accomplissait la réforme de l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais. Vers le même temps, une autre abbesse encore plus jeune, Angélique Arnaud, entreprenait celle de Port-Royal-des-Champs, monastère situé dans la vallée de Chevreuse, proche de Versailles. Elle était l'un des vingt enfants d'Antoine Arnaud, le célèbre avocat de l'université de Paris contre les Jésuites, personnage fort en crédit au Parlement et dans le conseil du roi, et fort occupé d'établir sa nombreuse famille. Il avait obtenu promesse et même brevet de Henri IV pour deux abbayes en faveur de deux de ses filles « encore à la bavette » ; puis, afin d'assurer Port-Royal à la jeune Angélique, il lui avait fait prendre le voile à huit ans; enfin, pour obtenir du pape les bulles qui

1. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VI, chap. XLIII. La plupart des renseignements donnés ici sur les ordres religieux et sur les congrégations sont tirés de cet ouvrage, auquel on devra se référer toutes les fois qu'il n'est pas indiqué de sources particulières. — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 39 et suiv. — *Mémoires* de Mme de Motteville. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 362.

devaient confirmer la nomination du roi, il avait trompé la cour de Rome sur l'âge de cette enfant, feignant qu'elle avait dix-sept ans quand elle en avait dix [1]. Grâce à cette supercherie, l'enfant avait pris possession de son abbaye ; mais, à travers la gravité précoce qu'elle tenait de sa race et les divertissements mondains que lui offrait son cloître dégénéré, le dégoût d'une profession qu'elle n'avait pas choisie tourmenta son âme au début de son adolescence. Domptée par l'autorité de sa famille, elle se résigna à demeurer religieuse; ensuite, la grâce la toucha et elle résolut de devenir une bonne religieuse. Elle atteignait alors précisément les dix-sept ans qui lui avaient été prématurément attribués. Sans grand secours extérieur, elle se réforma elle-même; puis, avec l'autorité qui lui était naturelle et selon le devoir de sa charge, à peine réformée, elle devint réformatrice [2]. En peu d'années, et de concert avec sa sœur, la mère Agnès, la mère Angélique ramena Port-Royal à l'observance de Cîteaux; portant plus loin son zèle, elle rétablit l'ordre et la paix dans l'abbaye de Maubuisson, où l'abbesse, une sœur de Gabrielle d'Estrées, venait de jeter de grands troubles et d'étaler d'étranges désordres; elle rattacha à sa réforme l'abbaye de Tart, à Dijon, fonda un second Port-Royal à Paris, destina cette nouvelle maison à l'adoration perpétuelle du saint-sacrement, fréquenta enfin les plus saints personnages de son temps, notamment saint François de Sales et sainte Chantal. A ce moment, elle connut Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et se rangea, sous

1. *Port-Royal*, par C. A. Sainte-Beuve, 2e édition, t. Ier, p. 78, 85.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. Ier, p. 92 à 223.

sa direction avec ses filles. Celui-ci accrut encore leur austérité, mais il les associa aux disputes dans lesquelles il était lui-même engagé, principalement avec les Jésuites. A leur sujet, il n'était pas difficile de réveiller, parmi la descendance d'Antoine Arnaud, des préjugés héréditaires. Bientôt, poursuivi par Richelieu comme un fauteur de discordes et emprisonné durant cinq ans à Vincennes, ainsi que nous le dirons plus loin, l'abbé de Saint-Cyran parut aux religieuses de Port-Royal un confesseur de la foi ; il resta leur oracle, même après sa mort. Les frères, les neveux de la mère Angélique, les Arnaud, les Le Maître, perpétuèrent dans ce cloître et, comme nous le verrons bientôt, étendirent fort au delà l'esprit et la doctrine tirée, par Saint-Cyran, de Jansénius ; jusqu'à la destruction du monastère, on devait voir les austères et indomptables filles, qui s'y étaient renfermées, s'égarer en des chicanes théologiques, et opposer à l'autorité du pape une résistance qui ne voulait ni se déclarer ni se soumettre. Mais avant d'agiter l'Église, Port-Royal l'avait édifiée.

Cependant ces diverses réformes purement locales devaient paraître insuffisantes, tandis que l'ordre entier de Saint-Benoît et de Saint-Bernard était sorti de sa règle. La mission de l'y ramener fut donnée, d'un commun accord, par le pape et le roi, au cardinal de la Rochefoucauld. Ayant un jour entendu la messe dans la plus illustre abbaye de France, à Marmoutiers, Louis XIII en sortit scandalisé, et ce fut alors qu'il conçut le dessein d'une réforme générale [1]

1. Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, t. III, p. 341.

que Grégoire XV confia, sur sa demande, au prélat français le plus capable de l'accomplir. Auparavant, un abbé de Clairvaux, dom l'Argentier, un abbé de Cîteaux, dom Boucherat, de qui dépendaient grand nombre de monastères, avaient tenté cette entreprise. Investi d'une double autorité devant laquelle devait tomber toute résistance, environné des plus sages conseils, le cardinal de la Rochefoucauld employa son zèle et son intégrité et, néanmoins, ne réussit guère. L'ordre bénédictin se partagea entre l'étroite et la commune observance : deux congrégations, dont la rivalité engendra beaucoup de procès et ne fit disparaître que peu d'abus.

A son tour, le cardinal de Richelieu prétendit mettre la main à l'œuvre. Élu abbé général de Cluny, il voulut réunir Cluny à la congrégation réformée de Saint-Maur, et annonça le dessein de rétablir l'ordre entier dans son ancienne splendeur. Mais la cour de Rome, qui redoutait l'esprit de domination du cardinal, plus qu'elle ne se fiait à son amour des réformes, ne se prêta point à faire de lui le chef de tous les Bénédictins de France. Elle lui refusa l'union de Cluny à Saint-Maur et, un peu plus tard, refusa également de reconnaître son élection à Cîteaux. Il en conçut un vif dépit ; son projet ne put se poursuivre. Ce n'était pas à un homme d'Église, engagé aussi avant dans les affaires humaines, qu'il était réservé de ramener les fils de Saint-Benoît et de Saint-Bernard à la pureté de leur vocation ; la plupart des maisons de Bénédictins restèrent, ou retombèrent, dans le relâchement.

L'effort du cardinal de la Rochefoucauld ne demeura pas entièrement stérile. Sa commission de réforme s'étendait aux religieux soumis à la règle de saint Augustin. C'était la plus ancienne et la plus simple des règles monastiques en Occident et, comme elle comportait en sa brièveté beaucoup d'applications différentes, elle avait été adoptée, d'âge en âge, par des instituts divers. Elle régissait notamment les maisons de chanoines réguliers, réunis pour se vouer, en pratiquant la vie commune, à la récitation publique, quotidienne et solennelle, de l'office divin. L'une de ces maisons, et non la moins illustre, celle de Sainte-Geneviève, avait pour abbé le cardinal de la Rochefoucauld lui-même; la réforme devait lui sembler plus nécessaire et moins difficile à introduire chez lui qu'ailleurs; la plupart des anciens moines de son abbaye lui firent pourtant résistance. Mais, pour le seconder, il rencontra, dans un monastère voisin du même ordre, à Saint-Vincent de Senlis, un saint religieux, dont la vertu avait grandi sans tache, et non sans persécution, à travers le dérèglement de ses confrères, et qui les avait enfin convertis. Sous le gouvernement du P. Charles Faure, et malgré l'opposition de l'abbaye rivale de Saint-Victor très opiniâtre en son relâchement, la réforme, commencée à Senlis, eut son siège à Sainte-Geneviève, et de là s'étendit beaucoup plus loin. Quand le P. Faure mourut, en 1644, la congrégation de Sainte-Geneviève comptait cinquante monastères. Vers la même époque, une réforme pareille était accomplie dans le même institut : en Lorraine, par saint Pierre Fourier; en Périgord , par Alain de

Solminiac, qui devint ensuite évêque de Cahors, et parmi d'autres religieux de Saint-Augustin, les Prémontrés, par les PP. Amet et Mathieu.

En ces années, fertiles entre toutes pour l'Église de France, l'esprit monastique se manifestait à la fois sous les formes les plus diverses. Sans s'éloigner de Paris, on pouvait voir au Mont-Valérien quelques ermites qui rappelaient la Thébaïde. Les Carmes déchaussés de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse, que leur origine espagnole avait d'abord écartés, pénétraient pourtant en France et, sous Louis XIII, bâtissaient leur église près de Vaugirard. Des familles considérables, qui s'honoraient d'appartenir à la famille de saint François de Paule, les Sourdis et les d'Ormesson, par exemple, élevaient, près de la place Royale, à côté des nouveaux hôtels des gens de qualité, l'église et le couvent des Minimes. Enfin, les pères de la Merci, n'ayant plus guère de captifs à racheter, mouraient, en soignant les pestiférés à Aix en Provence.

Mais c'était surtout dans les instituts plus modernes, c'était dans les ordres jeunes ou rajeunis que la vie religieuse se déployait pure, active et féconde.

Les religieux hospitaliers, légués à l'Espagne, vers le milieu du siècle précédent, par saint Jean de Dieu, introduits en Italie par don Juan d'Autriche, lorsqu'il vint à Rome après sa victoire de Lépante, avaient été amenée d'Italie en France par Marie de Médicis. Les Italiens, témoins de leurs œuvres, les avaient appelés *Fate bene fratelli*. Henri IV, les voyant près des malades, les désigna sous le nom de Frères de

la Charité, et leur grand hôpital s'éleva dans le faubourg Saint-Germain.

Dans l'ordre de Saint-Dominique, la réforme de Sébastien Michaelis, commencée à Toulouse en 1599, protégée par Henri IV, à la recommandation du P. Coton, approuvée par le pape Paul V, en 1608, prenait possession du couvent construit pour elle à Paris dans la rue Saint-Honoré.

Dans l'ordre de Saint-François, la stricte observance des Récollets, inaugurée à Nevers sous le patronage de la maison de Gonzague, à la fin du siècle précédent, faisait profession particulière de recueillement. Elle fut singulièrement favorisée par Henri IV, par Louis XIII et plus tard par Louis XIV, et se répandit par tout le royaume [1]. Le tiers ordre, voué spécialement à la pénitence, était réformé par Vincent Musard ; ce réformateur chercha quelque temps une retraite solitaire autour de Paris, où il était né, établit enfin ses disciples à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, à Picpus, où Louis XIII, enfant, vint, en 1611, poser la première pierre de leur église. Peu de temps après, une pieuse et noble veuve de Franche-Comté, Marguerite Borrey, et sa fille Cécile de Recy, ayant pris le voile ensemble, se rangèrent de loin sous la conduite du P. Musard, et instituèrent, conformément aux observances de Picpus, une congrégation de femmes, qui s'étendit bientôt des frontières de l'Alsace et de la Bourgogne jusqu'à Paris.

Les Capucins, importés d'Italie en 1573, conti-

1. Louis XIV alla jusqu'à leur confier l'aumônerie de ses armées. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VII, chap. XIX.

nuaient d'évangéliser le peuple, et faisaient des recrues parmi les plus hautes classes. L'un d'entre eux, le P. Athanase, qui était frère de Mathieu Molé, s'employait à la conversion des hérétiques et des filles publiques ; il ouvrait au repentir de ces dernières un refuge, où elles pouvaient prendre le voile, et étaient appelées, du nom de sainte Madeleine, leur patronne, les Madelonnettes. Avant lui, on avait vu un autre Capucin, plus étrange et plus célèbre, tour à tour prendre, quitter et reprendre le froc: Henri de Joyeuse, courtisan de Henri III, s'était soudainement jeté dans le cloître, à la mort de sa femme, en était sorti avec dispense du pape, à la mort de son frère tué à Coutras, pour occuper la place de ce frère au service de la Ligue et disputer Toulouse et le Languedoc à Henri de Navarre, s'était ensuite accommodé avec le roi, en se faisant donner le bâton de maréchal de France qu'avait eu son père, et était demeuré longtemps « plus soldat qu'ecclésiastique, vivant trop licencieusement pour un homme de sa condition ». Mais, enfin, « admonesté par les bons pères Capucins, lassé du monde pour la seconde fois, ou justement navré des remords de sa conscience, il se résolut à rentrer dans son devoir. » Les larmes de sa pieuse mère et aussi, dit-on, quelques railleries de Henri IV eurent part à cette résolution [1]. Le P. Ange (c'est ainsi qu'on le nommait parmi les Capucins) revint donc « reprendre, avec son habit, sa corde et ses sandales, la piété et solide dévotion, en la sainte compagnie de ceux où il l'a-

1. *Journal de l'Estoile*, collection Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 245.

vait laissée[1]. » Il ne s'en départit plus. Un mois après son retour inattendu au couvent, « il se mit à prêcher, sinon avec grande science, du moins avec tant de témoignages de zèle, que tout le monde se tuait pour aller l'entendre[2]. Il mourut en 1608, âgé de quarante et un ans, dans un couvent de son ordre, à Rivoli en Piémont, comme il se rendait, pieds nus, à Rome.

Un Capucin, peut-être encore plus singulier, fut le fameux P. Joseph : François Leclerc du Tremblay ; il tint dans le monde autant et plus de place que Henri de Joyeuse, et pourtant il ne renonça jamais à sa profession. A vingt-deux ans, après avoir fait campagne sous le connétable de Montmorency, son parent, et s'être distingué au siège d'Amiens, il avait, par une inspiration de ferveur, quitté le monde, où sa famille voulait le pousser ; bientôt, il s'était signalé dans son ordre par ses prédications, par son zèle pour la réforme des couvents, et n'avait approché la cour que dans l'exercice de son ministère, lorsqu'il devina Richelieu, contribua, par des avis discrètement transmis au connétable de Luynes, à le tirer de l'exil[3], et devint le confident, le conseiller, l'instrument de tous ses desseins. Mais, à ce moment même, son extérieur ne changea pas : tandis qu'il traitait avec les princes, les ministres, les ambassadeurs et les généraux d'armée, et nouait

1. Hilarion de la Coste, cité par l'abbé Houssaye. — *M. de Bérulle*, t. Ier, p. 157.
2 *Mémoires* de Cheverny, collection Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 379 et suiv.
3. Histoire de la mère et du fils, collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 150.

sans embarras ni scrupules nos alliances avec les États protestants; tandis que Voiture le vantait au comte d'Avaux, non seulement comme « un grand négociateur, un grand ministre, mais aussi comme un honnête homme » ; que Mme de Longueville louait « la délicatesse et la beauté de son esprit[1] » ; et que, doux, insinuant, réservé dans ses manières, il soutenait en secret la fermeté du cardinal, relevait au besoin son courage et même le poussait à des rigueurs auxquelles il n'était que trop disposé, le P. Joseph continuait de paraître un religieux régulier ; ses mœurs ne donnaient pas prise aux soupçons; sa passion pour la grandeur de l'État et de Richelieu n'étouffait point en lui l'amour de l'Église ; il organisait dans son ordre des missions pour convertir, en France, les hérétiques et évangéliser, en Orient, les infidèles ; enfin, il trouvait assez de temps et de liberté d'esprit pour fonder, diriger, répandre à Paris et en province, une congrégation de femmes, rigide et fervente : les religieuses du Calvaire[2].

Cependant le P. Joseph, partageant sa vie entre la politique et la religion, n'était pas le moine qui faisait le plus d'honneur à son institut. Dans le grand couvent de la rue Saint-Honoré, peuplé de plus de cent cinquante Capucins, on avait sous les yeux d'autres exemples ; là, un puritain converti, Benoît de Canfeld, venu d'Angleterre pour demander à la France la liberté de servir Dieu, rappelait, par les singularités et les merveilles de sa vie, par ses in-

1. Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, liv. XXXVII.
2. *Mémoires* de Montglat, collection Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 64 et 220. — Griffet. *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 146.

spirations simples et sublimes, par les ravissements que lui causaient le spectacle de la nature et la musique sacrée, saint François d'Assise et ses premiers compagnons. Ayant voulu repasser dans sa patrie pour l'évangéliser, il n'y trouva, en débarquant, qu'une étroite prison. Deux lettres de Henri IV obtinrent son élargissement, et il revint, au grand contentement des plus saintes âmes de France, achever sa vie à Paris [1].

On retrouve ainsi la trace de quelques moines qui furent illustres en leur siècle ; mais, à côté d'eux, que de dévouements obscurs, que de héros inconnus ou oubliés! En 1622, dans une maladie contagieuse, à Rouen, dix-neuf Capucins périrent victimes de leur charité ; pour perpétuer leur souvenir, on érigea une croix au pied de laquelle leurs noms furent inscrits sur le marbre, en lettres d'or. Depuis, la croix a été abattue et les noms, gravés sur le piédestal, ne se sont point conservés.

II

Un tel développement des ordres religieux n'allait pas sans difficultés et sans dispuste. Jusque dans

1. Il se nommait dans le monde Guillaume Filch. Il est vrai que son ouvrage intitulé : *Règle de perfection*, a été condamné en 1689, près de quatre-vingts après sa mort, lorsque l'affaire du quiétisme agitait l'Église. La condamnation porte sur quelques propositions peu exactes dans les termes, mais n'entache en rien sa mémoire. — *Histoire de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, dite dans le monde Mme Acarie*, par Bouchez, curé de Saint-Merry, nouvelle édition publiée par Mgr l'évêque d'Orléans, liv. II, chap. 1er ; et Houssaye, *M. de Bérulle*, t. Ier, p. 157 et 238.

l'intérieur du même institut, il y eut rivalité entre les Capucins d'Italie et les Capucins de France. Ces derniers, devenus très nombreux, se plaignirent d'avoir trop peu de voix dans les chapitres tenus au delà des Alpes pour régir l'ordre entier; leur réclamation devint une affaire d'État. Le roi Louis XIII la prit en main, menaça de soustraire son royaume à la juridiction du général nommé à Rome, et obtint du Saint Siège quelque satisfaction [1].

Cependant, ce n'était pas au sujet des Capucins que se soulevaient le plus de contradictions et d'orages : c'était au sujet des Jésuites, non qu'ils se querellassent entre eux ; rien de plus étroit au contraire que l'union des Jésuites français avec leur centre à Rome, mais ils étaient attaqués du dehors. Ils l'étaient d'autant plus, qu'ils exerçaient davantage leur zèle au dehors, « s'adonnant à Dieu, » comme l'a dit Richelieu, « sans se priver de la connaissance des choses du monde [2] ». Le combat se livrait donc, à leur sujet, hors du cloître; le clergé tout entier, la Cour, le Parlement, l'Université, y figuraient.

La mort de Henri IV avait été étrangement funeste aux Jésuites. Elle les avait privés de leur protecteur, non seulement le plus élevé, mais le plus avisé et le plus décidé, et, en même temps, elle avait fourni prétexte aux imputations de leurs pires enne-

1. *Mémoires* de Richelieu, t. X, p. 429, 435. Je cite les *Mémoires* de Richelieu d'après la collection Petitot, où ils ont paru dans leur intégrité pour la première fois, et où ils forment, du tome XXI (*bis*) au t. XXX, dix volumes de la seconde série.

2. *Testament politique*, section X, chap. III. *Des lettres*.

mis. Ravaillac avait seul conçu, seul exécuté son dessein, rien n'est mieux avéré; mais il l'avait conçu et exécuté, après avoir ouï dire, et même prêcher, que le roi, dans la guerre qu'il préparait, trahissait l'Église[1]. Ce réveil solitaire, mais irréparable, du délire religieux jadis enfanté par nos discordes, ranima par contre-coup les vieilles rancunes et les vieilles méfiances. Un peuple qui se sent frappé tout entier par quelque grand attentat ne se contente pas volontiers d'en demander compte à un seul et obscur coupable, et le peuple français est prompt, entre tous, à rendre les doctrines qui lui déplaisent responsables des actes qui l'effrayent. A la suite de l'assassinat tenté par Châtel, nous avons déjà vu les Jésuites chassés pour avoir soutenu, au sujet du tyrannicide, des thèses alors communément répandues; seuls redoutés par des adversaires opiniâtres, ils avaient été seuls poursuivis. A la suite de l'assassinat consommé par Ravaillac, il y avait, au milieu d'une consternation plus profonde, un prétexte de plus pour les atteindre.

En 1598 ou 1599, avait été imprimé à Tolède un nouveau livre, composé par un de leurs plus célèbres écrivains, le meilleur historien de la vieille Espagne, et, selon Bayle, « l'un des plus habiles hommes de son siècle », par Mariana, et dans ce livre dédié à Philippe II et destiné à l'instruction de son fils, l'exemple encore récent de Jacques Clément était cité : l'opinion qu'il est licite de tuer un tyran était

1. Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, liv. Ier. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VII, chap. IV. — Abbé Adrien Lezat, *la Prédication sous Henri IV*, thèse pour le doctorat, chap. III.

professée, avec des restrictions et des réserves qui rendaient sans doute cette opinion inoffensive aux yeux de l'auteur, mais aussi avec le retentissement qu'entraînaient le nom de Mariana et l'approbation de sa Compagnie, car, sans l'assentiment des supérieurs espagnols, le livre n'aurait pu se publier[1]. Dans le pays où il parut, ce traité mettait-il sérieusement en péril la vie des princes? on ne sembla pas le penser. Mais il exposait terriblement la Compagnie de Jésus, en France et ailleurs, à des représailles. Les Jésuites français, dès qu'ils le connurent, ne s'y trompèrent pas. L'un d'entre eux et des plus considérables, le P. Richeôme, le dénonça à leur général Aquaviva. Six ans plus tard, les pères de la province de Paris, réunis en congrégation, le censurèrent, sans vouloir toutefois publier leur censure; Aquaviva, qui avait regretté l'autorisation donnée à l'ouvrage par les Jésuites espagnols et prescrit de le corriger, Aquaviva approuva le blâme et la discrétion des pères de Paris[2]. Cette discrétion leur coûta cher à la mort de Henri IV. Vainement personne en France n'était-il plus intéressé à la conservation de cet excellent prince. Tandis que son cœur était porté lentement, de ville en ville, à travers un peuple en larmes, jusqu'à leur collège de la Flèche et, conformément à sa volonté, solennellement déposé sous leur garde; à Paris, on leur imputait sa mort. On racontait qu'en plein conseil, devant la reine, un secrétaire d'État avait jeté cette accusation à la tête

1. Bayle, *Dictionnaire*, article *Mariana*. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, liv. XVIII, chap. 1er.

2. P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 246.

du confesseur du roi [1]. Proférée par quelques curés, quelques moines, quelques prédicateurs en renom, elle retentissait à Saint-Eustache, à Saint-Paul, dans plusieurs autres églises [2]. Si gratuite qu'elle pût être, elle semblait faite pour trouver créance au Parlement; n'avait-on pas vu, quinze ans auparavant, le procès de Châtel devenir incontinent le procès de la Compagnie de Jésus? La première iniquité frayait la voie à la seconde; et déjà les protestants, se jetant sur une si belle proie, dénonçaient, par la plume de Du Plessis-Mornay, les Jésuites comme « l'esprit de Ravaillac, et Ravaillac comme le bras des Jésuites ».

Les protestants n'étaient pas seuls à vouloir chasser de France « cette meurtrière société [3] ». A ce dessein, s'associaient ardemment les professeurs de l'Université, à qui des collèges rivaux portaient ombrage; les politiques, qui redoutaient dans l'État la puissance de l'Église, et les libertins, que gênait la morale chrétienne. Les libelles de toute provenance et de tout style se multipliaient donc chaque jour contre les Jésuites. Mais, de leur côté, ils ne s'abandonnaient pas eux-mêmes. Pour parer le coup qui les menaçait, Aquaviva désavoua, publiquement cette fois, l'approbation donnée en Espagne à l'ouvrage de Mariana, et, ne voulant pas, disait-il, laisser peser sur le corps entier la faute d'un seul membre,

1. *Journal de l'Estoile*, 1610, collection Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 37.
2. Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 234, 260, 263. — Lezat, *la Prédication sous Henri IV*, chap. III.
3. Remontrances à Messieurs de la cour sur l'assassinat du roy. (*Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. XI.)

il interdit sévèrement à l'avenir à tout religieux de l'ordre « de soutenir d'aucune manière, en public ou en particulier, qu'il est licite à qui que ce soit de tuer les princes, sous prétexte de tyrannie [1] ». A l'appui de cette ordonnance, le plus considérable des Jésuites français, le P. Coton, publia une « lettre déclaratoire », tendant à montrer que le sentiment commun de la Compagnie était contraire à celui de Mariana. Aussitôt le P. Coton, en personne, fut pris à partie. On vit paraître un lourd et violent pamphlet intitulé : l'*Anti-Coton;* et l'*Anti-Coton* provoqua une quantité de répliques. Tandis que cette guerre de plume se poursuivait, la Compagnie, en butte aux ennemis les plus acharnés, était soutenue par les plus puissants appuis, et, tout d'abord, à la cour, par le nonce Ubaldini, et par la régente, Marie de Médicis. A la Sorbonne, le syndic de la Faculté de théologie, Edmond Richer, se déchaînait contre elle ; mais les docteurs les plus attachés au Saint-Siège, tels qu'André Duval, un ami de saint François de Sales, se déclaraient en sa faveur. Au Parlement, le premier président, Achille de Harlay, et l'avocat général, Louis Servin, étaient ses adversaires, mais elle avait pour ami Mathieu Molé, alors procureur général. Enfin elle trouvait dans son propre sein son meilleur témoin, son plus assuré défenseur : les ennemis des Jésuites, en France, ne s'étaient pas trompés, en choisissant le P. Coton pour objet de leurs attaques, mais ils ne devaient point parvenir à le discréditer. Par ses démarches, mieux

1. P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 270 et 569.

encore que par ses écrits, et par son caractère plus que par ses démarches, il couvrait ses frères, il était leur égide.

Issu d'une famille royaliste, élevé tout ensemble dans la foi catholique et l'aversion des Jésuites, Pierre Coton [1] avait été invinciblement attiré chez eux dès que, tout jeune encore, il les avait connus. Tandis qu'il faisait son noviciat et poursuivait ses études ecclésiastiques à Arona, à Milan, à Rome, il avait assisté à la dernière messe de saint Charles Borromée, mourant ; il avait vécu avec saint Louis de Gonzague, il avait été formé au Collège Romain par les grands hommes qu'enfantait alors la Compagnie naissante, et s'il ne devait égaler aucun d'eux dans aucun genre, il se rendit capable de les approcher tous, dans les emplois les plus divers. De retour en France, on le vit, appliqué à la prédication, à la controverse, à la direction des consciences, à l'administration d'un collège, au gouvernement de ses frères, réussir partout sans qu'on discernât où il excellait davantage, et ce fut, on le sait, en conduisant, pour le rétablissement de sa Compagnie, la négociation la plus délicate, qu'il gagna la confiance de Henri IV, jusqu'à devenir son confesseur. Ainsi transporté dans un monde étranger à sa profession et à ses habitudes, il parut à la cour ce qu'il avait été toujours : un religieux exemplaire [2]; par un rare

1. Né à Néronde en Forez, le 7 mars 1564, de Guichard Coton, seigneur de Chenevoux.

2. On peut voir, à ce sujet, dans le *Dictionnaire* de Bayle (article *Loyola*, note C.), la réfutation péremptoire qui mit à néant une calomnie de l'*Anti-Coton*.

mélange de politesse et d'austérité, d'intégrité et d'indulgence, par ses promptes et fines réparties, par une discrétion constante, unie à une vigilance toujours en éveil pour les intérêts de l'Église, il se fit aimer par le roi, respecter et compter par les courtisans et les ministres. Il portait surtout, dans les affaires qu'il jugeait bon de prendre en main, un sens exquis pour discerner ce qui se pouvait obtenir et ne s'avançait pas au delà; qualité qui lui fut parfois reprochée, mais qu'il employait efficacement au service de toutes les congrégations religieuses; car il s'était affranchi de l'esprit d'exclusion souvent imputé à ses confrères. Son crédit, toutefois, profitait principalement à son ordre; aussi trois mois et demi après la mort de Henri IV, le nonce Ubaldini écrivait à Aquaviva : « Si le P. Coton est éloigné de la cour, vous succomberez en France[1]. » Le P. Coton demeura auprès du nouveau roi, et le coup qui menaçait les Jésuites fut détourné. Au lieu de tomber sur leurs maisons de France, il frappa seulement l'ouvrage étranger de Mariana.

Le Parlement de Paris ayant, le jour même de l'exécution de Ravaillac, enjoint à la Faculté de théologie de délibérer sur la doctrine du tyrannicide et sur les moyens de l'extirper, la Faculté ne fit pas difficulté de renouveler la condamnation qu'elle avait portée, deux siècles auparavant, contre cette doctrine et son premier auteur, Jean Petit, condamnation confirmée, à cette époque, par le concile de Constance; elle ordonna que tous ses docteurs jure-

1. P. Prat, *Recherches historiques*, t. V. Pièces justificatives, n° 92.

raient le décret de Constance ; mais elle n'alla pas plus loin et même évita, dans sa censure, de nommer Mariana. Ce n'était pas le compte des hommes qui avaient prétendu tirer de cette délibération un moyen d'attaque. Ils purent bien obtenir que le Parlement suppléerait au silence de la Sorbonne et que le livre de l'écrivain espagnol, déjà désavoué par sa Compagnie, serait brûlé de la main du bourreau ; ils rédigèrent même cette condamnation en des termes propres à provoquer, ainsi que nous le verrons plus loin, un conflit entre l'Église et l'État ; mais ils ne parvinrent pas à en faire retomber le contre-coup sur la société qu'ils prétendaient atteindre : tout prétexte pour la proscrire faisait défaut en France.

Richelieu l'a remarqué : « cette secousse pouvait ébranler les esprits les mieux affermis », et pourtant « elle n'abattit point tellement le courage des Jésuites, qu'ils n'entreprissent incontinent d'ouvrir leurs collèges et faire des leçons publiques dans Paris [1] ».

En effet, depuis qu'Henri IV les avait rappelés, ils résidaient à Paris sans y enseigner. La maison que leur avait léguée, rue Saint-Jacques, pour y tenir école, Guillaume Duprat, évêque de Clermont, leur avait été rendue, mais elle demeurait vide et muette, et tandis que, dans plus de vingt villes, une jeunesse nombreuse se pressait autour de leurs professeurs, dans la capitale, l'Université ne voyait point fleurir en face d'elle des établissements rivaux. Il n'en devait pas être ainsi toujours. A peine Marie de Médicis

1. *Mémoires* de Richelieu. t. I, p. 60.

était-elle régente qu'elle leur accorda des lettres patentes, pour « faire leçons publiques en cette bonne ville de Paris, où toutes sortes de sciences et exercices honnêtes abondent, et où le langage français est plus pur et plus poli qu'ailleurs ». Mais, sur la réclamation de l'Université, le Parlement refusa d'enregistrer ces lettres. Les Jésuites imaginèrent alors d'installer, dans les bâtiments de leur ancien collège, divers maîtres étrangers à leur ordre, et de faire donner, à des pensionnaires abrités sous leur toit et soumis à leur direction, des leçons privées. L'Université s'y opposa encore et leur intenta un procès, qu'ils perdirent. Trois ans plus tard, cette question d'enseignement occupa les États généraux. A l'encontre du tiers, où dominaient les opinions du Parlement et les ombrages de l'Université, le clergé et la noblesse prirent parti pour les Jésuites, demandèrent « le rétablissement du collège de cette Compagnie à Paris, l'érection de nouveaux collèges dans d'autres villes du royaume », et les deux ordres supplièrent le roi d'évoquer l'affaire à son conseil, d'en interdire la connaissance à tous autres juges. Ce fut en effet ce qui arriva, mais non sans nouveau délai. En 1618, le roi se fonda, enfin, sur la requête partie des États, pour prononcer sans appel, et le collège qu'avaient inauguré, au siècle précédent, les doctes et célèbres leçons de l'Espagnol Maldonat, se rouvrit sous la direction de l'un des plus illustres érudits de France, le P. Sirmond. L'Université ne désarma pas : ne pouvant empêcher les Jésuites d'enseigner, elle refusa ses grades aux écoliers qui suivaient leurs leçons. Elle ne parvint pas à détourner d'eux

la jeunesse : en 1626, les Jésuites comptaient déjà dans la ville de Paris dix-huit cents élèves, et dans la province de Paris treize mille.

La Compagnie de Jésus s'accroissait donc en France, mais en restant toujours menacée. Le Parlement, ayant pris goût aux censures doctrinales, ne se contenta pas de protéger la vie des rois contre les opinions régicides qu'il imputait à Mariana, il entreprit de défendre la puissance royale contre les prétentions de la puissance ecclésiastique et, là encore, ce fut aux Jésuites, ce fut à leurs plus illustres théologiens qu'il s'attaqua. Nous aurons à retracer bientôt ces démêlés, qui s'étendirent fort au delà d'un seul ordre religieux, mirent aux prises le clergé français et la cour de Rome avec le tiers état et la magistrature. Ici nous exposons seulement les vicissitudes des Jésuites, et il nous suffit de remarquer qu'en condamnant Bellarmin, Suarez et quelques autres de leurs docteurs, le Parlement voulait les rendre tous suspects.

Leur attachement à la suprématie romaine et leur zèle guerroyant contre l'hérésie leur firent même attribuer ce qui ne venait pas d'eux, par exemple, des pamphlets théologiques, composés en latin, pour flétrir les alliances protestantes de Richelieu et toute sa politique étrangère. Le cardinal n'était pas encore remis de la colère que lui avaient causée ces écrits clandestins, il était outré de n'en avoir pu saisir l'auteur et, malgré les dénégations des Jésuites français, il en gardait contre eux quelque ombrage, lorsque leurs adversaires mirent la main sur un livre authentiquement publié par un Jésuite ita-

lien, Santarelli, « le plus méchant de tous les livres de cette sorte »; c'est ainsi que Richelieu le qualifie dans ses *Mémoires*. On lisait dans ce traité que « le pape a pouvoir de déposer les rois, non seulement pour hérésie ou schisme et quelque crime intolérable, mais pour incapacité, négligence ou inutilité, et, en un mot, que tout ce qu'il y a de pouvoir sous le ciel se trouve dans le Souverain Pontife ». De telles propositions étaient plus malaisées à défendre que toutes les thèses de Suarez et de Bellarmin. Aussi se garda-t-on de les soutenir en France, ni même à Rome. Dès que le traité parvint à Paris, les Jésuites qui y résidaient s'efforcèrent de le soustraire à tous les regards. Mais, pendant ce temps, leurs confrères de Lyon, moins avisés, l'avaient laissé répandre sans obstacle. Il n'en fallut pas davantage pour que le Parlement s'en saisît. Le livre de Santarelli devint tout à coup une affaire d'État, et cette fois les Jésuites français n'en déclinèrent pas la responsabilité à aussi peu de frais qu'ils l'avaient fait pour le livre de Mariana. Cités à la barre de la grand'Chambre, ils durent y comparaître en accusés. Pour les préserver du bannissement, Richelieu leur imposa une déclaration par laquelle « ils désavouaient la mauvaise doctrine contenue dans le livre de Santarelli, en ce qui touche à la personne des rois et leur couronne, reconnaissaient qu'ils ne tiennent leurs royaumes que de Dieu et ne dépendent à ce titre que de lui seul, promettaient de souscrire à la censure qui serait faite de cette pernicieuse doctrine, par le clergé de France ou la Sorbonne, et s'engageaient à ne pro-

fessor, sur cette matière, aucune autre opinion que celle suivie par ce même clergé, par l'Université et la Sorbonne ». Cette déclaration, signée par les supérieurs et les principaux Jésuites de Paris, contenta Richelieu et le roi, mais non le Parlement. Elle n'empêcha pas l'arrêt déjà dressé de paraître : il exigeait de tous les Jésuites une censure plus explicite encore, non seulement de Santarelli, mais de divers écrits incriminés, et l'exigeait avec des clauses pour eux inacceptables, sous peine d'être traités « comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public ». C'était au P. Coton, éloigné depuis neuf ans de la cour, et qui gouvernait alors la province de Paris, que devait être signifié ce violent arrêt; comme il était mortellement malade, il fallut qu'un huissier vînt lui en donner lecture dans la cellule où il achevait de vivre. En entendant les derniers mots de la sentence, il sanglota : « Faut-il que je meure », s'écria-t-il, « comme criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public, après avoir servi deux rois de France, l'espace de vingt ans, avec tant de fidélité! » Et le lendemain, 19 mars 1626, il expira [1].

Ce fut le terme de la tempête, du moins pour les Jésuites, car les disputes continuèrent sur les questions soulevées par Santarelli. La cour et la ville, la noblesse et le peuple se pressèrent en foule autour du corps du P. Coton, le vénérèrent comme un

1. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 22, 27. — Houssaye, *M. de Bérulle*, t. III, p. 131 et suiv. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. IV, p. 710 à 786 et t. V. Pièces justificatives : Lettres du P. Coton, du P. Armand et du P. Suffren au P. général Vitelleschi. Mars à mai 1626, nos 190, 191, 192, 193 et 195.

saint, et firent de ses funérailles un triomphe [1].

Désormais les foudres du Parlement grondèrent en vain sur la tête de ses confrères. Satisfait de les avoir obligés à plier, Richelieu ne voulait pas les anéantir. Il les prit sous son patronage. Moins d'un an après la mort du P. Coton, le 7 mars 1627, Louis XIII vint, au faubourg Saint-Antoine, poser la première pierre de leur nouvelle église, dédiée à saint Louis ; le cardinal en construisit à ses frais la façade, et, le 9 mai 1641, jour de l'Ascension, il y célébra en grande pompe, en présence du roi et de la reine, la première messe.

Richelieu a pris soin de consigner, dans ses plans de gouvernement, dans ses mémoires, dans son testament politique, sa pensée sur les Jésuites. Jaloux comme il l'était d'exercer la puissance absolue, il ne pouvait voir sans inquiétude « une compagnie soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, et qui vit dans une si parfaite correspondance qu'il semble qu'un même esprit anime tout son corps ». Mais de ce qu'il la jugeait redoutable, il ne concluait pas qu'il la fallait détruire. Il savait, au contraire, ainsi que l'écrivait le cardinal de Marquemont résidant alors Rome que, « puissante comme elle est et éparse en tant d'endroits », ce serait toujours « un bon conseil de la ménager [2] ». Il aurait craint, « en réduisant les Jésuites au

1. *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine. L'église Saint-Paul, Saint Louis et le lycée Charlemagne*, notice historique par E. de Ménorval, chef d'institution, p. 46, 307 et suiv.

2. Dépêche du cardinal de Marquemont à M. d'Herbaut, citée par M. l'abbé Houssaye, *M. de Bérulle*, t. III, p. 146.

désespoir », de pousser à de mauvaises résolutions, parmi leurs amis, « mille âmes furieuses et endiâblées [1] »; surtout il les connaissait capables « d'instruire les peuples de leur salut, de résister à l'hérésie et de marier la piété avec les lettres [2] ». Il avait donc résolu « de les mettre en un état qu'ils ne pussent nuire par puissance », mais aussi « d'empêcher leur ruine [3] », de les employer, en les tenant en bride. Il n'y manqua pas.

Parmi les divers ministères auxquels se prodiguaient les Jésuites, leur œuvre préférée en Europe, l'objet de leurs inventions et de leurs méthodes nouvelles, était, nous l'avons déjà dit, l'éducation de la jeunesse, et précisément pour cette œuvre, Richelieu trouvait nécessaire de ne point laisser l'Université sans concurrents; non qu'il souhaitât multiplier dans le royaume les foyers d'éducation libérale, il craignait, au contraire, que « la grande quantité des collèges » n'enlevât trop de gens « au trafic et à la guerre, qui est ce qui entretient les États », et aussi ne livrât l'enseignement des lettres à des maîtres médiocres; mais, dans les limites où cet enseignement devait être distribué, il n'entendait pas l'abandonner à un seul corps. « Il est plus raisonnable, disait-il, que les universités et les Jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu. »

1. *Mémoires* de Richelieu, t. III, p. 26.
2. Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, publiés par M. Avenel, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France. Règlement pour toutes les affaires du royaume*, 1625, t. II, p. 168 et suiv.
3. *Mémoires* de Richelieu, *loc. cit.*

Il était donc résolu à maintenir debout dans les mêmes villes, les deux institutions rivales, entre lesquelles se partageait alors la jeunesse française [1] ; il l'était aussi à les préserver l'une et l'autre de toute rivalité nouvelle ; on le vit bien, quand la congrégation de l'Oratoire entreprit de fonder, à son tour, des collèges [2]. Il voulait, en un mot, en matière d'instruction, la concurrence, mais réglée et coordonnée, comme tout le reste dans l'État.

La diversité des procédés employés par l'Université et par les Jésuites entretenait, à cette aurore d'un grand siècle, une émulation féconde. L'Université, troublée par les guerres de religion, venait d'être réformée par Henri IV ; cette réforme, opérée principalement par des magistrats sous la conduite de l'historien de Thou, avait eu pour objet, d'une part, de placer l'enseignement sous la dépendance du Parlement, d'autre part, de rétablir l'ordre et la discipline abolis. Elle avait peu touché aux études ; l'instruction était restée bornée, en dehors de la théologie, aux lettres grecques et latines et à la philosophie d'Aristote ; elle était demeurée toute scolastique [3], instruction qu'il ne conviendrait pas d'ailleurs de dédaigner ; c'était celle dont devait bientôt se nourrir, au collège de Navarre, Bossuet, adolescent [4]. Néanmoins, après les agitations et les progrès de

1. *Règlement et Testament*, loc. cit.
2. *Mémoires* de Richelieu, t. V, p. 69.
3. De Thou, *Histoire*, liv. CXXIII. — Caillet, *L'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, t. II, chap. XIV, section 2, § 1 et 2.
4. Duilhé de Saint-Projet, *les Études religieuses en France, depuis le dix septième siècle jusqu'à nos jours*, 1re partie, chap. III.

l'esprit humain durant le siècle qui s'achevait, elle paraissait arriérée; et, de plus, au sein d'une société plus paisible, on s'étonnait de trouver, parmi les écoliers de l'Université, la turbulence et la licence, parmi les maîtres, la grossièreté des anciens jours.

Dans ces conjonctures, les collèges des Jésuites offrirent l'attrait de la nouveauté. Saint Ignace, dans ses constitutions, avait fait une place considérable à l'éducation de la jeunesse. Il avait mis les études classiques à leur rang, en les ramenant à leur but : former l'homme et préparer le chrétien. Il avait disposé ses disciples non seulement à rendre plus vivantes ces vieilles études, mais à ouvrir la porte aux connaissances plus récentes, dès qu'elles devenaient capables de fortifier un esprit encore neuf ou de l'assouplir[1]. Sur cette base des constitutions de saint Ignace, s'était élevé un règlement d'études, *Ratio studiorum :* les professeurs les plus consommés d'Espagne, de Portugal, de France, d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie, avaient été réunis à Rome par Aquaviva, pour rédiger ensemble ce règlement, et désormais il s'appliqua, chez tous les peuples, à tous les collèges de la Compagnie. Sous la plume de ses membres, les ouvrages élémentaires se multiplièrent, destinés à se répandre partout en Europe; ils étaient encore écrits en latin; l'emploi du français dans l'enseignement classique a commencé seulement à l'Oratoire[2], et les premiers livres de classe composés dans notre langue sont sortis de Port-

1. *Constitutions de saint Ignace,* partie IV.
2. Houssaye, *M. de Bérulle,* t. III, p. 373.

Royal [1]. La grammaire latine d'Emmanuel Alvarez, adoptée dans le *Ratio studiorum* [2], et cent autres traités de même sorte, dus à des Jésuites, n'en abrégeaient pas moins, à cette époque, l'apprentissage des langues anciennes, et ménageaient dans les nouveaux collèges une place à l'histoire et à la géographie, aux arts mêmes, études dont il n'était pas question dans les établissements de l'Université. Saint Ignace avait recommandé « entre les élèves d'égale force une sainte émulation [3] », ses fils mirent toute leur industrie à l'exciter et l'entretenir. Ils se montrèrent pareillement ingénieux à rendre le travail non seulement aisé, mais agréable : « la grammaire et la latinité sont des pays assez secs », disait un peu plus tard un de leurs meilleurs professeurs, Jouvency; « il faut égayer l'esprit, si l'on veut qu'il s'éveille ; les buissons plaisent quand ils sont fleuris. » Dans ce but, aux vieux exercices scolaires que saint Ignace avait prescrits, aux disputes publiques, où s'éprouvait et se montrait l'esprit des écoliers, ils avaient imaginé d'ajouter quelques représentations théâtrales. Aussi l'Université ne manquait pas d'accuser leur éducation de légèreté mondaine et de mollesse.

A cette éducation de la jeunesse tous les membres de la Compagnie devaient, quelque temps du moins, s'exercer. C'étaient des maîtres dont le commerce polissait les élèves, dont la diversité tempérait l'uniformité du plan d'études. Plus divers encore étaient ces

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III. p. 429, en note, et 438.
2. *Ratio studiorum. Regulæ provinciales*, n° 23.
3. *Constitutions*, partie IV, chap. VI.

élèves eux-mêmes. Attirés par la renommée des collèges, ils y venaient « de tous les quartiers de la France », si bien que, « par un certain mélange d'humeur, par la conversation des uns et des autres, ils apprenaient presque la même chose que s'ils voyageaient » : c'est la réflexion qu'a faite, durant son séjour à la Flèche, l'un d'entre eux, destiné à beaucoup voyager et à réfléchir plus encore, René Descartes. Ils venaient aussi de toutes les conditions. La plupart des élèves des Jésuites n'étaient pas entretenus alors dans leurs pensionnats, ils se pressaient, du dehors, aux pieds des chaires de leurs collèges, et du haut de ces chaires, l'enseignement était distribué à tous gratuitement ; les revenus des collèges, autorisés dans ce but à posséder, devaient y pourvoir. Pour y participer, il suffisait de donner son nom et de promettre obéissance à l'autorité du recteur et aux lois du collège[1] ; et même à ceux qui refusaient cette simple déclaration, saint Ignace ne voulait pas que l'entrée des classes fût interdite, aussi longtemps qu'ils ne causaient aucun trouble. Il avait prévu que des enfants appartenant à des races, à des nations, même à des cultes différents, rechercheraient les instructions de ses disciples, et il était allé jusqu'à dire que, si les élèves ne devaient pas faire avec attention et piété la courte prière prescrite au commencement de chaque leçon, il faudrait l'omettre, tant il avait à cœur de n'éloigner personne[2].

1. *Constitutions de saint Ignace*, partie IV, chap. XVII, § 3.

2. Caillet, *L'administration sous Richelieu*, t. II, chap. XIV, section 2, § 2. — Duilhé de Saint-Projet, *des Études religieuses*, IIIe partie, chap. II, § 4. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, chap. III.

Cette éducation libérale, Henri IV a eu raison de la procurer et Richelieu de la conserver à la France. Elle a concouru au développement du génie français, à l'éclat des lettres françaises ; elle demeure, dans l'histoire de l'esprit humain, le premier titre d'honneur des Jésuites. Ils ont produit sans doute de grands théologiens ; mais, pourtant, leurs écoles de théologie n'ont jamais égalé celles plus anciennes, où professa saint Thomas d'Aquin ; ils ont compté de profonds érudits et, sans sortir du temps et du pays qui nous occupe, le P. Sirmond et le P. Pétau n'ont pas été surpassés ; mais l'ordre des Bénédictins reste néanmoins le principal foyer de notre érudition. C'est dans l'enseignement des lettres, c'est dans la culture de la jeunesse par les humanités, que les Jésuites ont véritablement excellé. Là, leurs adversaires, leurs rivaux[1], quels qu'ils fussent, ont dû, plus tard, emprunter leurs méthodes pour balancer leurs succès. Avant que cette imitation se propageât, on conçoit quel crédit devaient prendre, sur les gens du monde, les seuls maîtres appropriés à leur condition.

Ces maîtres ne négligeaient rien pour former avec leurs élèves des liens capables de se prolonger au delà de l'adolescence. Ils veillaient sur leurs mœurs, ils cultivaient leur cœur plus soigneusement encore que leur esprit. Les trouvaient-ils disposés à la dévotion ? ils les enrôlaient dans des associations pieuses, qui les ramenaient encore au collège après qu'ils en étaient sortis, et qui les tenaient au milieu du monde attachés, tout ensemble, à Dieu et à la Compagnie.

Les Jésuites parvenaient, par l'éducation de la jeunesse, au gouvernement des consciences.

Ce gouvernement a tenu, dans la société du dix-septième siècle, une place particulièrement considérable. Non qu'il fût alors une nouveauté : l'Église catholique a toujours revendiqué le droit, et ses prêtres ont toujours pratiqué « l'art divin d'instruire les âmes et de les régir » dans le secret du sanctuaire [1]. Mais, au sortir du seizième siècle et de ses orages, l'homme, qui venait de se répandre en tout sens et de se dépenser sans mesure au dehors, fut pris d'un besoin singulier de se replier au dedans de lui-même. De là, chez les philosophes, les méditations de Descartes et de ses disciples; chez les lettrés, moralistes ou poètes, l'analyse subtile, profonde et parfois sublime, des passions et des caractères; chez les chrétiens, l'examen pénétrant des vertus et des vices, le développement de la vie intérieure; parmi les fidèles, un usage plus fréquent de la direction ; parmi les docteurs, une étude plus raffinée des cas de conscience. Un tel art n'a pas appartenu qu'aux Jésuites ; d'autres instituts religieux en ont tenu école [2], et les personnages les plus marquants de l'Église de France l'ont exercé à cette époque. Ce qui a, en ceci, distingué les Jésuites, c'est qu'ils se sont rendus, plus que d'autres, accessibles à tous à la fois. Leur ministère a pu convenir pareillement

1. Bérulle, cité par l'abbé Houssaye, t. Ier, p. 202.

2. Voy. le *Directeur intéressé*, de Camus, évêque de Belley. — Dans cet opuscule, l'ami de saint François de Sales a signalé, bien avant La Bruyère, et par les traits les plus piquants, les abus qui se mêlaient, comme il arrive inévitablement dans les choses humaines, à cette pratique de la direction spirituelle.

aux hommes et aux femmes, à la cour et aux cloîtres, aux âmes éprises de perfection et aux âmes mondaines. Leur inclination à se faire tout à tous n'a pas paru exempte d'excès, et, sans les taxer jamais de relâchement pour eux-mêmes, on les accusa de se rendre trop accommodants pour autrui ; accusation attirée sur eux, en France, principalement par plusieurs de leurs casuistes étrangers.

Dans la médecine des âmes, comme dans celle des corps, la partie la plus délicate de l'art consiste à proportionner l'application du remède au tempérament du malade, elle est malaisée à réduire en formules ; pour s'y être essayés, certains casuistes se sont égarés à travers des hypothèses bizarres et subtiles ; ils ont altéré la morale des Jésuites, il est permis de le croire, en prétendant l'exposer [1]. Mais quant à cette morale elle-même, à celle que les Jésuites travaillaient efficacement à faire régner, elle avait alors pour adversaires bruyants, à la ville et à la cour, les libertins. A travers la division des croyances et le désordre des mœurs, il venait de s'élever une école qui cherchait dans l'impiété la justification de la débauche et l'assaisonnement du bel esprit. A défaut de docteur, cette école avait son poète, Théophile de Viaud, un calviniste qui s'était fait catholique, pour se déclarer bientôt athée, et qui, poursuivi par le Parlement, était protégé par plusieurs grands seigneurs, tels

1. Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. IV, liv. XI. — Beaucoup de propositions, recueillies dans les ouvrages des Jésuites italiens ou espagnols et censurées par l'Assemblée du clergé de France, en 1700 avaient été auparavant censurées à Rome et désavouées par la Compagnie.

que le duc de Liancourt et le duc de Montmorency [1]. Ce Théophile est, en France, le premier homme de lettres contre lequel les Jésuites aient dirigé des invectives, parfois sans goût et sans retenue, sous la plume du P. Garasse ; il est le premier aussi qui ait cabalé contre eux [2]. Les attaques jansénistes contre la facilité de leur morale n'ont éclaté que plus tard [3].

Parmi les pénitents très divers que valut aux Jésuites l'expérience ou la renommée de leur talent, il se rencontra des souverains. En France, depuis Henri IV, la charge de confesseur du roi devint comme une propriété de leur Compagnie : charge particulièrement redoutable à l'époque où ils la reçurent ; elle a mêlé leur plus intime et secret ministère à l'histoire, non pas seulement des esprits et des mœurs, mais des États et de leurs affaires.

Il n'en pouvait être autrement. Durant les siècles où les évêques avaient puissance dans chaque État et le Pontife romain sur toute l'Europe, c'était par des avertissements publics que l'Église faisait connaître aux souverains leurs devoirs publics ; leurs confesseurs n'avaient guère à se prononcer que sur leur vie privée. Dans les temps modernes, où tous les droits, tous les intérêts des peuples sont débattus au grand jour, c'est

1. Sur Théophile de Viaud et ses doctrines, on peut voir son interrogatoire par Mathieu Molé, alors procureur général, ainsi que la lettre écrite à ce magistrat par le duc de Liancourt. (*Mémoires de Mathieu Molé*, t. Ier, p. 293 et suiv.)
2. P. Prat, *Recherches historiques*, t. IV, p. 470 et suiv. et 513. — Houssaye, *Bérulle*, t. III, p. 389. *Voy.* aussi Bayle, *Dictionnaire critique*, article *Garasse*.
3. Le livre d'Arnauld sur la fréquente communion a paru en 1642 et la première provinciale, en 1656.

dans ces débats publics que les souverains trouvent les motifs de leurs déterminations, leurs confesseurs peuvent se confondre encore avec ceux des simples fidèles. Mais, à l'époque des monarchies absolues, lorsque, d'une part, l'autorité séculière s'était affranchie de l'autorité ecclésiastique tout en restant chrétienne; lorsque, d'autre part, le roi prétendait tout résoudre seul et ne rendre compte qu'à Dieu, les délibérations qui s'agitaient dans le secret de sa conscience devenaient décisives, et le prêtre, le moine, appelé à régler cette conscience, participait inévitablement à l'exercice de la souveraineté. De cet office découlait, pour ce moine et son ordre, devant Dieu et devant les hommes, une redoutable responsabilité. Aquaviva le comprit dès le premier jour et, malgré que les règles de l'ordre défendissent formellement aux Jésuites de s'ingérer dans les affaires d'État[1], il ne refusa pas le ministère sacré qui s'offrait à eux; il ne chercha pas non plus à l'amoindrir; il s'efforça seulement d'écarter les périls qu'il entraînait. Il traça donc, pour les confesseurs des princes, des instructions qui durent être communiquées à ces princes eux-mêmes, afin qu'ils connussent à quelles conditions un Jésuite pouvait se charger de leur conscience, et qu'il y eût à cet égard un contrat, une sorte de charte, entre eux et la Compagnie. Henri IV reçut cette communication, quand il appela le P. Coton. Il s'en montra satisfait.

Les instructions d'Aquaviva[2] ont d'abôrd pour

1. Canon 12e, 5e congrégation.
2. Ces instructions ont été intégralement traduites et publiées par M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 63,

objet de sauvegarder le religieux lui-même et de le maintenir dans sa profession. Il ne devra pas résider à la cour, il y viendra seulement pour l'accomplissement de son ministère, et ne sera affranchi, dans les maisons de son ordre et dans tout l'intérieur de sa vie, d'aucun assujettissement de sa règle, d'aucun acte de soumission envers ses supérieurs, lesquels demeureront toujours maîtres d'ailleurs de l'accorder ou de le retirer au royal pénitent. Dans ses relations avec lui, le confesseur évitera de se mêler d'autre chose que des affaires de conscience ou des bonnes œuvres, de solliciter pour quelque particulier que ce soit, de s'interposer auprès des courtisans ou des ministres, en ne s'adressant jamais qu'au prince en personne pour les affaires même que ses supérieurs lui auront recommandées; eût-il quelque crédit, il se gardera de le faire trop paraître. Il s'efforcera toujours de concilier la bienveillance et l'affection du prince à la Compagnie et non point à sa personne en particulier, car ce serait se perdre lui-même et tout son ordre avec lui. Avec ces précautions et dans ces limites, qu'il s'adresse librement « à l'homme public » : le prince devra écouter volontiers et avec patience, le père devra exposer avec une religieuse franchise « tout ce qu'il croira, en Notre-Seigneur, devoir contribuer plus efficacement au service de Dieu et du prince lui-même ». Il ne s'agit pas seulement ici, ajoute Aquaviva, de ce que le prince fera connaître au père en qualité de pénitent, mais aussi des autres abus dignes de répression, dont

et le P. Prat (*loc. cit.*) a garanti l'exactitude de cette traduction, en s'y référant.

celui-ci entendrait parler. Il empêchera par là les oppressions et diminuera les scandales qui se commettent souvent par la faute des ministres. « Le prince en est responsable en conscience, et obligé d'y pourvoir, même quand ils ont lieu à son insu et contre son gré. » Qu'arrivera-t-il cependant, s'il s'élève dans l'esprit du prince une difficulté, touchant l'avis du confesseur? En ce cas, « le prince en conférera avec deux ou trois autres théologiens », qui serviront d'arbitres; « de même qu'en cette affaire le confesseur devra se soumettre et former sa conscience sur l'avis des autres, s'il est contraire au sien, ainsi le prince voudra bien, de son côté, consentir à ce qu'il soit fait selon leur décision. »

Telles furent les instructions dressées par le général de Jésuites, pour les confesseurs des princes. Elles ont suffi à préserver dans son intégrité leur vertu religieuse; elles pouvaient, si l'on ne s'en écartait aucunement, les garder étrangers aux petites intrigues et aux compétitions purement personnelles, mais non aux grands intérêts et aux grandes affaires. Tout ce qui touchait à la conscience rentrait dans leur domaine, et quand même ils ne décidaient pas, ils devaient opiner. Quelles étaient, par exemple, les deux questions capitales d'où dépendait toute la politique de Louis XIII, sinon celles-ci : Devait-il rester brouillé avec sa mère, la traiter avec dureté, la tenir en exil? Devait-il s'allier aux hérétiques, au risque de favoriser l'hérésie? Et sur ces deux questions, était-il possible qu'un confesseur ne fût point appelé à se prononcer, qu'il restât indifférent et neutre? Se pouvait-il, d'autre

part, que les conseillers attitrés du roi ne s'inquiétassent point de ce conseiller secret ; sa morale ne risquait-elle pas d'entrer en conflit avec leur politique? Pour couper court à cet embarras, Richelieu avait imaginé un moyen plus simple que toutes les prescriptions d'Aquaviva; à l'en croire, le premier devoir du confesseur eût été de n'avoir jamais aucun avis sur la chose publique, ou de n'en avoir pas d'autre que celui du premier ministre [1], sentiment naturel chez un homme qui, se jugeant nécessaire à la France, avait su faire à son maître un cas de conscience de se séparer de lui. Mais les Jésuites n'acceptèrent point cette sujétion. Aussi, soit avant Richelieu, soit sous lui, les divers confesseurs de Louis XIII furent-ils successivement changés en vertu de griefs ou de soupçons politiques.

Le P. Coton, qui avait formé l'enfance du roi, fut séparé de lui par la même révolution de palais qui éloigna la reine mère; le P. Arnoux, qui succéda au P. Coton, fut renvoyé, parce que le connétable de Luynes en prit ombrage, et le P. de Séguiran, parce qu'il déplut soit à Richelieu, soit à Marie de Médicis; le P. Suffren, qui était aussi le confesseur de cette princesse, la suivit dans son exil; le P. Caussin encourut l'inimitié de Richelieu, en essayant de contrecarrer ses dessins et de ruiner son crédit; enfin le P. Sirmond, qui, d'ailleurs, avait alors quatre-vingt-cinq ans et devenait sourd, quitta la cour dans le

1. Lettre du cardinal de Richelieu au P. Suffren. (Avenel, *Papiers d'État* t. II, p. 153 et suiv.) — *Mémoires* de Richelieu, Affaire du P. Caussin. Instructions données au P. Sirmond, t. X, p. 209 à 223.

temps où fut disgracié son ami, le secrétaire d'État Sublet de Noyers, c'est-à-dire deux mois avant la mort du roi, qu'assista à ce dernier moment le P. Dinet.

Ainsi, les hommes étaient écartés tour à tour, mais l'emploi ne sortait pas de la Compagnie; les divers confesseurs avaient été fidèles à la recommandation de leur général; ils avaient fixé la bienveillance du prince, non sur eux-mêmes, mais sur leur ordre; et la facilité de cet ordre à se prêter aux changements de personnes lui conservait, en dépit des jalousies et des méfiances, la fonction la plus difficile et la plus considérable qui pût lui appartenir, puisqu'il s'était interdit l'épiscopat et toutes les dignités ecclésiastiques. Ce qui lui assura mieux encore cette fonction, ce fut la discrétion de la plupart de ceux qui l'exercèrent, le rare mérite de tous. De ce mérite des confesseurs du roi et de l'estime qu'on en faisait, on peut citer bien des indices, celui-ci, par exemple : quand Montmorency, après sa révolte, dut monter sur l'échafaud, ce fut à l'un d'entre eux, le P. Arnoux, « pour lequel il avait une affection particulière », qu'il demanda « de le mettre dans le chemin du ciel le plus court et le plus certain », et, comme Henri IV, Henri de Montmorency légua son cœur aux Jésuites [1]. Cinq-Mars et de Thou furent assistés par deux Jésuites, quand ils firent ensemble une mort également courageuse et chrétienne [2]. Ainsi le ministère de la Compagnie se

1. Simon du Cros, *Histoire de la vie de Henri, dernier duc de Montmorency*, 1643, p. 283, 284 et 286.
2. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 527.

rendait pareillement secourable au monarque absolu et à ses sujets rebelles, au justicier inflexible et aux victimes de sa rigueur.

Mais près de qui ce ministère fut-il en définitive le plus merveilleusement efficace? N'est-ce pas auprès du monarque lui-même ? Louis XIII n'est-il pas un rare exemple de ce que pouvait cette conduite des âmes qui échappe d'ordinaire aux appréciations des hommes et, dans le secret, fait souvent des miracles[1] ? Dans son enfance, il avait reçu de tristes exemples, des traitements rudes et grossiers, et montré de dangereux instincts. La tâche de l'élever religieusement, déclinée par M. de Bérulle, fut confiée au P. Coton[2]; et des mains du P. Coton, le fils de Henri IV sortit le plus chaste de nos rois, depuis saint Louis, un roi qui, tout jeune encore, répondait aux insinuations d'un jeune favori : « Il est vrai que je suis amoureux... il est vrai que je suis roi... mais plus je suis roi, plus je dois penser... que Dieu m'a fait roi pour lui obéir, en donner l'exemple et le faire obéir... Plus je suis amoureux, plus je dois faire d'effort pour me surmonter moi-même[3] »; et jusqu'à la fin de sa vie, il restait inviolablement fidèle à cette résolution. Prince intrépide autant qu'aucun de sa race, Bassompierre écrivait, après l'avoir vu au feu : « Le feu roi son père, qui était dans l'estime que chacun sait, ne témoignait pas pareille assurance. » Tel il parut, par exemple, le jour où il chemina froidement avec ses

1. Bossuet, *Oraison funèbre du P. Bourgoing.*
2. Houssaye, *M. de Bérulle*, t. Ier, p. 439, 441. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 17 et suiv.
3. Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, publié par M. Faugère, 1880, p. 70.

soldats vers les îles de la Rochelle; comme on le pressait de s'éloigner, en lui représentant qu'avancer plus loin, c'était marcher à la boucherie: « Je ne sais point envoyer des troupes à la boucherie », répondit-il; « quand il le faut nécessairement, je ne sais que les y mener », et il resta à leur tête tant que dura le péril [1]. Avec cela, « inaccessible aux louanges pour soi, au point qu'il les tarit », et « défiant de soi-même avec lumière [2] ». Le ciel ne lui avait départi ni le génie séduisant de Henri IV, ni l'attirante majesté de Louis XIV. Il était capable d'affection, son court et chaste amour pour Mlle de la Fayette en témoigne, mais son cœur ne s'épanouit jamais. « C'était d'une mère, d'un frère unique (qui fut durant vingt-deux ans son héritier présomptif) et d'une épouse qu'il avait à se garder. » Dans ce « malaise domestique, extrême et continuel [3] », son association avec le cardinal de Richelieu apportait plus de profit au royaume que de douceur au roi. Recherchait-il l'affection fidèle de quelque autre serviteur : il ne savait pas la gagner et bientôt, d'ordinaire, il se sentait trahi. Il est donc vrai que « tout ce qui peut rendre un règne pénible, laborieux et, jusque dans le succès, le plus triste et dénué de satisfaction, fut son partage [4] ». Raide et ombrageux par nature, ennuyé et renfermé par habitude, mais droit et pieux, il a manqué en plus d'une occasion de sensibilité et de générosité, jamais de vertu ni de justice. Il n'a-

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 72, 73.
3. *Ibid*, p. 20.
4. *Ibid.*, p. 25.

vait que trop de motifs d'être dégoûté des hommes; en revanche, au témoignage de ceux qui l'ont approché, « l'immensité de la grandeur de Dieu l'occupait intérieurement sans cesse... et travaillant sans cesse de corps et d'esprit dans l'état de monarque où Dieu l'avait fait naître, il ne pensait qu'à s'acquitter de son mieux, devant lui, du travail qui lui était prescrit par la Providence [1]. » Ainsi, arriva-t-il assez promptement, détaché de tout, jusqu'au terme de son labeur; quand le P. Dinet l'avertit que « l'heure était venue », qu'il touchait à l'éternel repos, il récita le *Te Deum*. Saint Vincent de Paul, qu'il avait voulu avoir pour témoin de ses derniers instants, écrivait le lendemain à Rome : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu personne mourir plus chrétiennement [2] »; et, chose remarquable, le protestant Grotius, alors ambassadeur de Suède en France, tenait précisément le même langage. « Le roi très chrétien a donné, au moment de sa mort, tous les exemples de pénitence, de patience, et de piété chrétienne. Il n'est personne qui ait pu le voir ou l'entendre sans revenir meilleur [3]. »

Les confesseurs de rois n'ont pas eu toujours même succès, ni peut-être même mérite qu'auprès de Louis XIII. Mais si, au début d'un tel ministère dans la Compagnie de Jésus, on doit juger l'arbre par ses fruits, qui n'admirerait, avec saint Vincent de Paul, « l'élévation à Dieu » d'un prince, envers qui la nature n'avait point paru prodigue? Qui n'y verrait

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, p. 106 et 107.
2. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. Ier, p. 453, 15 mai 1643.
3. *Grotii Epistolæ*, p. 595, 6 juin 1643.

un frappant indice de la discipline chrétienne, en vigueur durant le siècle et dans la nation où régnait ce prince, où florissaient les Jésuites et tant d'autres ordres religieux?

III

Les ordres religieux, nouveaux ou réformés, n'étaient pas alors le seul foyer de vie et le seul asile de perfection chrétienne. Cette époque féconde enfanta de plus des institutions à peu près inconnues jusque-là : les congrégations, vouées, comme les moines, à la pratique des conseils évangéliques, sans être liées comme eux par des vœux solennels; institutions intermédiaires entre le cloître et le siècle, et qui semblaient, à beaucoup de bons esprits, convenir davantage aux temps modernes.

Dans une société plus changeante, des engagements indissolubles devenaient sans doute plus difficiles à contracter et surtout à maintenir; il fallait donc recourir à d'autres procédés, pour recruter les corps d'élite de la milice sacrée. L'Italie s'y essaya la première. On sait que saint Philippe Néri ne voulut jamais lier par des vœux les prêtres de son Oratoire; de plus, il détourna, tant qu'il put, saint Camille de Lellis d'en imposer à ses « ministres des infirmes ». Même le plus récent des grands ordres, la Compagnie de Jésus, ne ressemblait point à cet égard aux anciens. Elle était composée d'un grand nombre de coadjuteurs, qui pouvaient en être renvoyés, et seulement d'un petit nombre de profès,

qu'après de longues épreuves elle acceptait comme siens, à titre irrévocable : innovation qui lui était reprochée par ses adversaires, mais qu'elle n'était point tentée d'abandonner, car elle y trouvait le moyen de s'étendre plus aisément et de s'épurer toujours. En France, la congrégation de la Doctrine chrétienne, fondée sous Henri IV, et destinée à l'instruction du peuple des campagnes, n'avait pas connu d'abord les vœux de religion ; quand le fondateur, César de Bus, résolut de les y introduire, son principal associé, Romillion, se sépara de lui et s'unit à l'Oratoire, avec neuf maisons établies en Provence[1].

Il faut le dire, certains préjugés contre les ordres monastiques se mêlaient dans notre pays au réveil de la ferveur chrétienne. Consultez, dans la *Gallia christiana*, la description des divers diocèses : vous trouverez, dans presque tous, une nomenclature nombreuse de communautés de toutes sortes, fondées à cette époque. Ouvrez, d'autre part, les procès-verbaux des assemblées du clergé, et vous y verrez les plaintes du clergé séculier, contre les réguliers, accueillis par les évêques[2]. Le rôle qu'avaient joué les moines dans les luttes à peine terminées, leur indépendance de toute autre autorité que celle de Rome, leurs exemptions et leurs

1. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. IV, p. 236. — Houssaye, *M. de Bérulle*, t. II, p. 32 et 302-304.

2. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, depuis l'année* 1560 *jusqu'à présent, rédigés par ordre de matière, et réduits à ce qu'ils ont d'essentiel*. Ouvrage composé sous la direction de Mgr l'évêque de Mâcon, autorisé par les assemblées de 1762 et 1765, et imprimé par ordre du clergé. Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, 1768, t. II, p. 507 et suiv., 511 et suiv. — Cf. *Mercure français*, t. XI, p. 667 à 737.

privilèges, survivant parfois à leur mérite et à leurs services, enfin le scandale que donnaient plusieurs ordres vieillis dans le relâchement, les difficultés presque insurmontables qu'ils opposaient aux réformes, provoquaient, jusque parmi les meilleurs chrétiens, quelque défiance des instituts monastiques[1]. D'autre part, le concile de Trente, dans ses décrets disciplinaires, s'était proposé pour principal objet la restauration de l'autorité épiscopale et la formation du clergé séculier. Il paraissait conforme à l'esprit du concile de placer, directement sous la main des chefs de chaque diocèse, des soldats d'élite, prêts à servir aux simples prêtres d'exemples, d'auxiliaires et d'instituteurs.

Ce fut dans ce dessein que, à l'imitation de saint Philippe Néri, à l'instigation de l'évêque de Paris, et avec l'approbation du pape, Pierre de Bérulle, « homme vraiment illustre et recommandable, relevé par le mérite de sa vertu et de sa science », a dit Bossuet, établit l'Oratoire, sans lui donner « d'autres règles que les canons de l'Église, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce[2] ». L'Oratoire de France différait en un point des Oratoires d'Italie; au lieu d'être indépendantes les unes des autres, ses diverses maisons se rattachaient au même centre et formaient une seule société. Mais, en France comme en Italie, les prêtres de l'Oratoire se tenaient dans

1. Voy. notamment les *Homélies* de Mgr Camus, évêque de Belley, aux états de 1614, et ses nombreux écrits contre les désordres des moines, mentionnés par M. Depery, dans la notice qui précède son édition de *l'Esprit de saint François de Sales*.

2. Oraison funèbre du P. Bourgoing.

chaque diocèse à la disposition de l'ordinaire, comme les Jésuites se tenaient partout à celle du pape ; ils devaient associer le mérite et le bénéfice de la vie commune aux emplois divers du ministère ecclésiastique. L'instruction classique de la jeunesse, l'enseignement des humanités n'était pas entré d'abord dans les projets de M. de Bérulle. Le pape Paul V comprit cette tâche parmi celles que l'Oratoire pouvait embrasser, et l'Oratoire ne la récusa pas [1]. Il ouvrit des collèges; il entra, malgré la désapprobation de Richelieu, en concurrence avec les Jésuites dans leur œuvre de prédilection ; entre les deux compagnies l'antagonisme éclata, du vivant même de M. de Bérulle, en dépit de son amitié avec le P. Coton ; il devait s'envenimer plus tard [2], et l'Oratoire ne suffit pas à une autre œuvre qui d'abord avait paru la sienne : l'éducation des ecclésiastiques, l'institution des séminaires. L'éducation séculière, donnée dans ses collèges par quelques maîtres excellents et signalée par quelques nouveautés heureuses, l'en détourna [3].

Cette institution des séminaires, prescrite par le concile de Trente, mit un siècle à s'enraciner et à

1. *L'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle*, par le P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (aujourd'hui évêque d'Autun), Ire partie, chap. II à IX. — Houssaye, t. II, *le P. de Bérulle*, chap. I, II et V.

2. Sur ces démêlés à leur origine, consultez, d'un côté, l'abbé Houssaye, *le P. de Bérulle*, t. II, chap. XI, p. 431 et suiv. ; et aux pièces justificatives du volume les deux Mémoires présentés à Richelieu sur l'Oratoire et la Compagnie de Jésus ; de l'autre côté, le P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 549 et suiv. ; et t. IV, p. 627, en note.

3. C'est le sentiment exprimé par Mgr Perraud, *l'Oratoire* p. 203.

se propager en notre pays, et pourtant de là dépendait la restauration de notre clergé, instruit alors dans les écoles de théologie, mais non préparé par une formation spéciale aux mœurs du sacerdoce. Aux périls de la liberté ou plutôt de l'abandon dans lequel étaient laissés les jeunes clercs, quelques-uns échappaient par un élan sublime de détachement et de charité. Tel, ce Claude Bernard que tout Paris connaissait sous le nom de *Pauvre prêtre*, parce que, issu d'une famille considérable du Parlement de Bourgogne. il donnait tout aux pauvres pour vivre avec les pauvres, prêchait le peuple sur les places publiques, assistait les malades dans les hôpitaux, accompagnait les condamnés au supplice et gardait une humeur enjouée et un libre langage jusque devant Richelieu [1]. Mais, en revanche, combien d'autres ecclésiastiques discréditaient leur état par leurs habitudes profanes, le déshonoraient par leurs dérèglements ! Aussi le Pauvre prêtre, au milieu de toutes ses œuvres, s'occupa de ménager un asile à des écoliers pauvres, se destinant à la prêtrise, et il leur ouvrit, sur la montagne Sainte-Geneviève, le séminaire des Trente-Trois ; c'était le nombre qu'il devait contenir en souvenir des trente-trois années passées sur terre par Jésus-Christ [2]. Un peu auparavant, en 1641, au pied de cette montagne, un autre prêtre, censeur âpre

1. *Éloge de piété à la bénite mémoire de M. Claude Bernard, appelé le « Pauvre prestre »*, par J.-P. Camus, évêque de Belley. — *Notice sur Mgr Camus*, par M. Depery, § 3.

2. Fondé à l'aide des libéralités d'Anne d'Autriche et, comme plusieurs autres établissements de cette époque, en actions de grâce de la naissance de Louis XIV. (*Essai historique*, t. Ier p. 328.)

et rigoureux des désordres ecclésiastiques, réformateur zélé du clergé paroissial, Adrien Bourdoise, établit le séminaire diocésain de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Plus tôt encore, en 1624, l'Oratoire naissant avait ouvert celui de Saint-Magloire : c'était un lieu où, selon Bossuet, « dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, nombre d'ecclésiastiques respiraient un air encore plus pur de la discipline cléricale, se répandaient de là dans les diocèses et portaient partout l'esprit de l'Église [1] ». Toutefois, malgré le mérite de ces premiers essais, il fallut d'autres sociétés pour élever le clergé de France. Ces sociétés furent distinctes de l'Oratoire, mais se formèrent sous son égide.

Le cardinal de Bérulle, étant mort en 1629, eut pour successeur, à la tête de sa congrégation, un modèle de régularité sacerdotale, « qui n'avait pas son pareil », au témoignage de saint Vincent de Paul et de tous les contemporains, un homme « capable d'instruire les anges », au dire de sainte Chantal, le P. de Condren [2]. Auprès de Bérulle et de Condren, vinrent se préparer à leur tâche les deux principaux fondateurs des séminaires de France. L'un, le P. Eudes, après avoir vécu quelque temps à l'Oratoire, le quitta, non sans froissement de part et d'autre; ce fut pour doter la Normandie, sa patrie, de l'institution longtemps attendue, au moyen d'une société nouvelle qui devait perpétuer sa mémoire et son nom : les Eudistes [3]. L'autre,

1. Oraison funèbre du P. Bourgoing.
2. P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, chap. x et xi.
3. *Essai historique*, t. Ier, p. 277, 385; et t. II, p. 108.

M. Olier, fut dirigé par le P. de Condren, sans appartenir jamais à sa congrégation; le P. de Condren le disposa à établir, en 1641, la Compagnie qui répandit bientôt la même institution dans tout le royaume.

Ce que le supérieur de l'Oratoire avait conçu et inspiré, le fondateur de Saint-Sulpice l'entreprit donc et l'exécuta [1]; comme s'il était besoin que les ouvriers, appelés à relever l'Église de France, s'y essayassent à plusieurs reprises et se relayassent les uns les autres. Mais enfin cette restauration s'accomplit. Vers le milieu du siècle, tous les prêtres recevaient une éducation ecclésiastique, et un évêque pouvait écrire que la science et le zèle avaient pris la place de l'ignorance et du scandale [2].

Il en fut de même pour une autre œuvre, celle qui, après les séminaires, était le plus à cœur aux saints personnages de cette époque : les missions. La prédication s'était épurée depuis la fin des guerres de religion, elle avait retrouvé son efficacité à Paris et dans les autres villes : les évêques devenus plus fidèles à la résidence, et les sociétés religieuses, multipliées chaque jour derrière les murs de chaque cité, concouraient ensemble à la renaissance de la parole évangélique. Restait à porter cette parole féconde dans les campagnes, à tirer les pauvres gens qui les peuplaient de leur ignorance et de leur délaissement; à les associer au renouvelle-

1. *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, t. Ier, p. 272 et suiv.; et t. II, p. 198. — P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, chap. II.

2. Godeau, *Traité des séminaires*, 1660. — *Essai historique*, t. II, p. 104.

ment de la vie chrétienne, déjà manifeste dans les autres classes de la nation. Ni un seul homme ni une seule société ne devaient suffire à cette tâche. Michel le Nobletz fut le missionnaire de la Bretagne; Antoine Roussier, du Forez. Les Jésuites donnèrent saint François Régis au Velay et au Vivarais; les Dominicains, Antoine Le Quieu à la Provence et au Dauphiné; les Eudistes évangélisèrent la Normandie, en même temps qu'ils élevaient son clergé [1]. De l'Oratoire, partit pour prêcher partout le P. Lejeune, apôtre infatigable aussi bien qu'habile orateur. Il devint aveugle, tout à coup, en chaire, à trente-cinq ans, acheva son discours sans laisser paraître le coup qui le frappait, et, depuis, continua ce ministère de la parole, tour à tour savante et populaire, jusqu'à sa mort, à soixante-dix-neuf ans [2].

Cependant une congrégation spéciale fut consacrée à l'œuvre des missions; elle eut pour fondateur saint Vincent de Paul. Ce paysan des Landes, dénué de crédit et de ressources, quand il vint à Paris, et qui devait prendre une part prépondérante à toutes les grandes et saintes œuvres de son siècle, travailla, sans doute, comme tous les hommes d'Église au milieu desquels il vivait, à la réforme du clergé séculier. Il institua, dans sa maison de Saint-Lazare, des retraites pour préparer les ecclésiastiques à l'ordination, et des conférences pour les entretenir dans l'esprit de leur état, retraites et conférences où Bossuet se souvenait d'avoir appris « les vrais et purs principes de la piété chrétienne et de la disci-

1. *Essai historique*, t. Ier, p. 170, 271, 273, 386, 391.
2. P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, 2e partie, chap. Ier.

pline ecclésiastique »; et cinquante ans après, ce souvenir était encore pour lui « un charme merveilleux ». Saint Vincent de Paul concourut aussi à l'établissement de plusieurs séminaires. Néanmoins, prêcher et catéchiser le pauvre peuple resta son œuvre de prédilection. Après s'y être longtemps exercé lui-même en Picardie, en Bresse, autour de Paris, il y disposa des disciples, qui prirent le nom de prêtres de la Mission. La maison de Gondi, dans laquelle le P. de Bérulle avait fait entrer M. Vincent en qualité de précepteur, fournit les premières ressources de la congrégation nouvelle, et ses vastes domaines furent le premier champ où elle s'essaya. Bientôt Louis XIII la reconnut, Urbain VIII l'autorisa; elle eut pour centre le prieuré de Saint-Lazare, et la France entière devint le théâtre de ses travaux apostoliques. Son ministère ne dut pas s'exercer « dans les villes où il y avait archevêché, évêché ou présidial »; il fut réservé aux villages; les campagnes avaient désormais leurs apôtres attitrés; les pauvres étaient évangélisés.

Parmi les femmes, la vie religieuse prenait pareillement des formes nouvelles pour se plier à de nouveaux besoins. Assurément, les âmes contemplatives ne manquaient pas, dans un siècle qui vit fleurir les Carmélites [1]. Cependant, pour les femmes comme pour les hommes, de nouveaux instituts furent érigés à cette époque et avec des caractères analogues, à savoir: des vœux simples, c'est-à-dire moins diffi-

1. J'ai parlé des Carmélites et de leur établissement en France dans : *les Luttes religieuses en France*, chap. VIII. C'est pourquoi je n'y reviens pas ici.

ciles à délier, ou même des engagements temporaires, substitués aux vœux solennels, et quelque œuvre de charité remplaçant les plus longues prières et les plus dures austérités. Telle est la grande nouveauté du dix-septième siècle : les couvents abaissent les barrières qui les séparaient de la société séculière et se mettent davantage à son service.

De toutes parts, dans les vieux hôpitaux qu'a élevés le moyen âge, les religieuses hospitalières se réforment et se multiplient. Ainsi en est-il à l'Hôtel-Dieu de Paris, où la fille d'un orfèvre, Geneviève Bouquet, rétablit la discipline parmi les sœurs qui le desservaient depuis Philippe-Auguste, et les endurcit à leur pénible labeur, à ce point qu'elle ne leur permet pas de dire jamais : « Je suis lasse. » Ainsi, également, dans les plus petites villes de province, à Baugé par exemple, où la descendante des princes d'Épinois, Anne de Melun, vient se cacher, loin de son pays et de sa famille, sans autre ambition que de « mourir à l'hôpital », et se décèle néanmoins par l'éclat de sa charité [1]. Dans le même temps, des congrégations sont instituées tout exprès pour prendre soin des pécheresses repenties, et leur ouvrent des refuges.

D'autres, plus nombreuses, sont consacrées à l'éducation des filles. L'une des premières, en France, a eu pour fondatrice une nièce de Montaigne, que l'auteur des *Essais* avait affermie, dit-on, dans la foi catholique. On rapporte, en effet, que la sœur de Montaigne, Mme de Lestonnac, s'étant faite calvi-

1. *Vie de Mlle de Melun*, par le vicomte de Melun, 1 vol. Paris, 1855.

niste, celui-ci, qui s'était « conservé entier, sans agitation et trouble de conscience, aux anciennes créances [1] », s'employa à préserver sa jeune nièce de la contagion des doctrines nouvelles. Il y réussit pleinement. Jeanne de Lestonnac, ayant épousé à dix-sept ans un marquis de Montferrant, dont elle eut sept enfants, et étant devenue veuve à trente-cinq ans, se mit sous la direction des Jésuites et se proposa de les imiter, dans l'éducation de la jeunesse. L'ordre qu'elle institua, dans ce dessein, à Bordeaux, reçut du peuple le nom de *Jesuitines*. Les familles les plus qualifiées de la Guyenne lui envoyèrent nombre d'élèves et lui fournirent des religieuses, parmi lesquelles M[me] de Montferrant compta ses propres filles et petites-filles. Un demi-siècle environ après la mort de la fondatrice, les Jésuitines possédaient cinquante maisons, répandues principalement dans la Guyenne, le Languedoc et l'Auvergne.

Vers le même temps, une autre veuve fondait à Paris la même œuvre. Madeleine Luilier, dame de Sainte-Beuve, issue d'une vieille et puissante race de bourgeois et de magistrats [2], était jeune et belle quand elle perdit son mari et se donna toute à Dieu. Henri IV la visitait parfois et lui faisait toujours accueil quand elle venait le voir, respectant sa vertu, prenant plaisir à son agréable et pieux entretien. Parmi les saintes femmes de son siècle, elle se faisait particulièrement remarquer par son humeur enjouée, par sa charité prodigue. « L'argent, disait-

1. *Essais*, liv. II, chap. XII.
2. Voyez la généalogie des Luilier dans Moréri, *Dictionnaire historique*, t. VI.

elle, ne peut pas plus que la tristesse demeurer avec moi. » A l'instigation de Mme Acarie, sa cousine, et sous le patronage du Carmel, Mme de Sainte-Beuve fonda, sans entrer elle-même en religion, un ordre dont l'Italie et la Provence avaient fourni le modèle, et qui de Paris se répandit dans tout le royaume : les Ursulines [1]. Ce n'est pas que Paris en demeurât le centre unique, il y avait en France presque autant de congrégations d'Ursulines que de provinces et, dans chaque congrégation, chaque couvent, une fois érigé, devait se suffire. Mais toutes ces religieuses, qui eurent en moins d'un siècle plus de trois cents communautés, portaient à peu près le même costume, suivaient les mêmes observances et remplissaient le même emploi, « l'instruction des petites filles », ainsi que la plupart s'y engageaient par un vœu particulier. Voilà donc cette instruction transférée, soit des abbayes où elle n'était guère qu'une préparation à la vie monastique, soit des familles, où elle faisait trop souvent défaut, dans des couvents institués spécialement pour la donner. Les femmes du monde passèrent leurs premières années à l'ombre des cloîtres : grand changement dans les habitudes de la société française, et qui sembla d'abord heureux.

1. Pour former la congrégation qu'elle instituait à Paris, Mme de Sainte-Beuve fit venir de Provence la mère Françoise de Bermon, qui avait déjà établi les communautés d'Avignon et de Provence, et devait plus tard établir la congrégation de Lyon. La première religieuse professe de Paris fut Cécile de Belloy, qui, à son tour, institua plusieurs couvents et mourut dans celui de Montargis, en 1639. Un arrière-neveu de Cécile de Belloy, M. René de Chauvigny, prépare en ce moment son histoire. A l'aide d'archives domestiques et de celles des communautés d'Ursulines, il remettra en lumière les origines trop oubliées de cet institut.

Les luttes religieuses et civiles avaient porté le désordre jusqu'au foyer domestique : une génération nouvelle put recevoir une culture mieux réglée. Cependant, le calme étant revenu, l'esprit du monde, le souci du ménage, ou je ne sais quelle froide indifférence, détourna les mères de leur principal office, plus que ne l'avaient fait les orages du siècle précédent; elles trouvèrent commode de s'en décharger entièrement sur les religieuses, qu'elles rencontraient partout à leur portée. Les filles de la noblesse et de la bourgeoisie, mises au couvent dès leur tendre enfance, y restèrent jusqu'à leur mariage, étrangères à la maison paternelle, ignorantes de la vie qui les attendait. Ainsi le monde, une fois de plus, abusa du secours que l'Église lui avait ménagé. Mais cet abus ne paraissait point encore à l'époque qui nous occupe, et les instituts qui se vouaient à l'éducation des filles n'étaient signalés que par leurs services.

A côté des Ursulines de Mme de Sainte-Beuve, se placèrent les Visitandines, fondées, sous la direction de saint François de Sales, par Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Chantal, et qui comptaient, à la mort de la fondatrice, quatre-vingt-sept monastères. L'éducation des filles était étrangère au premier dessein de leur institution et ne fut jamais, dans cet ordre, qu'un accessoire. Le labeur auquel l'évêque de Genève destinait Mme de Chantal et ses premières compagnes était la visite des pauvres. Il dut y renoncer; la France n'admettait pas encore, pour les femmes, la vie religieuse sans clôture. Il y avait cependant plus de soixante ans que l'Italie en donnait l'exemple dans quelques-uns de ses tiers-

ordres et dans ses congrégations d'Ursulines, qui vivaient, les unes réunies en communauté, les autres, dispersées dans leurs propres maisons et toutes occupées, sous des règles pareilles, à des œuvres diverses de charité. Mais bien que cet exemple fut imité dans quelques parties du Midi, les Ursulines, pour se répandre dans tout le royaume, durent se renfermer dans des cloîtres : Mme de Sainte-Beuve l'avait demandé, en les introduisant à Paris; l'archevêque de Lyon, Denis de Marquemont, l'avait imposé en les établissant à Lyon, et c'est à cette condition que leur institut avait été érigé en ordre religieux. Ce que le cardinal de Marquemont avait exigé pour les Ursulines, il le réclama de saint François de Sales pour les Visitandines. Le saint fondateur céda, « réprimant ses désirs », et obtint à ce prix que l'institut qui venait de naître à Annecy s'étendît dans toute la France [1]. La visite des pauvres étant effacée des règles de la Visitation, il fallut une autre œuvre pour occuper des religieuses dont la vocation n'était pas uniquement contemplative. Ainsi furent-elles amenées, sans que ni saint François de Sales ni Mme de Chantal l'eussent prévu, à tenir pension derrière leurs grilles. Toutefois, le but principal de l'institut resta comme l'avait voulu le fondateur, « la perfection des femmes et des filles » qui y faisaient profession, « et non l'éducation des petites filles ». Il fut une « retraite assurée aux âmes généreuses qui désiraient se retirer de la presse du siècle, pour vivre tout à Dieu, et ne pouvaient néanmoins le faire, faute d'a-

1. *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par l'abbé Bougaud, t. Ier, chap. XVI.

voir un corps assez fort, une complexion assez saine ou un âge assez vigoureux ». Les « rigueurs extérieures et les grandes pénitences corporelles » des anciens ordres furent remplacées par l'exercice plus strict et plus minutieux du renoncement intérieur; la Visitation s'ouvrit, « non seulement aux vierges, mais aux veuves, légitimement déchargées de leurs enfants; aux âgées, pourvu qu'elles eussent l'esprit sain ; aux estropiées, si elles ne l'étaient pas de cœur; aux malades même[1] ». Elle s'ouvrit aussi aux âmes blessées et navrées par quelque coup irréparable. Telle avait été la fondatrice, privée, à vingt-huit ans, par un accident soudain, d'un mari qu'elle adorait; telle, une autre veuve, plus illustre alors, et plus malheureuse encore, Mme de Montmorency. Le monde, qui avait admiré dans l'éclat de sa fortune la jeune princesse Orsini, devenue duchesse de Montmorency, le monde s'était associé à ses larmes et à ce qu'elle appelait son « soulèvement intérieur[2] », quand tomba la tête de son mari rebelle et vaincu; elle avait été nommée « l'Inconsolable », et, en effet, il lui fallut plus de vingt ans pour surmonter son désespoir. « Seigneur, Seigneur! » s'écriait-elle alors, « s'il faut que je vous appartienne, donnez-moi un autre cœur. » Mais enfin, l'amour divin l'emporta sur « l'amour de la créature ». La mère de Chantal, qui se plaisait à dire à ses religieuses : « C'est mon ouvrage de délices que le cœur de la princesse[3] », vint mourir entre ses

1. *Constitutions de la Visitation*, citées par l'abbé Bougaud (*Histoire de sainte Chantal*, t. Ier, chap. XVII).
2 *Mme de Montmorency*, par Amédée Renée, p. 204.
3 Mgr Flèche, *Mémoire sur la vie, les malheurs, les vertus de très*

bras, en lui léguant son ordre à soutenir [1]; après avoir longtemps vécu de la vie de cet ordre, Mme de Montmorency y prit le voile et, neuf ans après sa profession, y mourut elle-même [2].

Pour entrer à la Visitation, il n'était pas nécessaire d'avoir tout perdu. Il s'y présentait aussi un grand nombre de jeunes âmes pressées de tout quitter. Parmi les religieuses du couvent de la rue Saint-Antoine, à Paris, il y en avait une, nommée dans le monde Louise de la Fayette et dans le cloître sœur Angélique, qui s'était envolée de la cour avant d'avoir vingt ans, pour fuir, elle aussi, « l'amour de la créature », mais sans l'avoir goûté; et la créature qu'elle avait fui de la sorte et qui consentit, en pleurant, à sa fuite, c'était le roi. L'un et l'autre, triomphant d'eux-mêmes, s'étaient sacrifiés ensemble, avant d'avoir failli. Lorsque la faveur de Mlle de la Fayette commença de paraître, sa vertu ne fut pas soupçonnée, mais chacun voulut mettre à profit son crédit. Richelieu, le premier, prétendit se faire de « cette petite fille » un instrument docile auprès du maître qu'il redoutait, en le dominant. La fierté de l'aimable enfant se révolta contre cet emploi. Les ennemis de Richelieu comptèrent alors sur elle, pour le perdre. Le P. Caussin, le seul confesseur de Louis XIII qui ait manqué de prudence et de réserve, la disposa à ce rôle dont le péril séduisit d'abord sa générosité. Mais sa candeur s'en

haute et très illustre princesse Marie-Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency, t. II, p. 15.

1. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, chap. XXXIV. — Amédée Renée, *Mme de Montmorency*, p. 225.

2. A. Renée, *Mme de Montmorency*, p. 249.

fatigua vite, ou bien y réussit mal, et quand elle se fut éloignée de la cour, du fond de sa retraite, derrière la grille qui la protégeait, elle en remplit un meilleur. Le roi allant encore la voir, elle parvint, sans le détacher de son ministre, à le rapprocher de sa femme. Les historiens ont noté qu'un jour qu'il s'était attardé au parloir de la Visitation, il fut surpris par l'orage; comme il ne pouvait retourner à Saint-Maur ni à Versailles, où on l'attendait, il s'arrêta au Louvre, où il devait trouver la reine solitaire et délaissée ; il y passa la nuit avec elle, et neuf mois après naissait l'enfant qui devait être Louis XIV [1]. Plus tard, Mlle de la Fayette fut transférée du couvent de la rue Saint-Antoine au couvent de Chaillot, et là, elle rencontra une autre infortune royale à consoler : elle devint la confidente et l'amie de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, réfugiée à l'ombre du cloître après la mort de Charles Ier [2].

La Visitation, retraite, asile, maison d'éducation ou de consolation ménagée aux personnes du monde, fréquentée même par les princesses et les reines malheureuses, la Visitation n'avait pas rempli toute la pensée de saint François de Sales. C'était à saint Vincent de Paul qu'il était réservé de l'accomplir. Le simple prêtre exécuta le dessein dont la hardiesse avait fait reculer l'illustre évêque. Il est vrai qu'il y consacra des personnes d'une autre condition. Pour assister, pour suppléer les femmes du monde qui

1. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 1 et suiv., et p. 192. — *Mémoires* de Mme de Motteville, collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 387 et suiv. — *Mémoires* de Richelieu, t. X, p. 16 et suiv.

2. Comte de Baillon, *Henriette-Marie de France*, chap. XI.

avaient entrepris, sous sa direction, de soigner les pauvres, pour distribuer régulièrement leurs aumônes, il tira des villages qu'il évangélisait « de bonnes filles des champs [1] », et ne leur donna « pour monastère que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de la paroisse, pour cloître que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile que la sainte modestie [2] » ; enfin, il ne leur imposa, il ne leur permit que des vœux annuels. Désormais, les riches avaient, près des pauvres, des ambassadrices ordinaires; les pauvres avaient leurs servantes. Dans les chaumières, les écoles, les hôpitaux, les camps, les bagnes, elles étaient prêtes à rendre à toutes les misères tous les offices; et encore que chacune d'elle restât libre chaque année de renoncer à ce service, il ne devait jamais être abandonné; il était destiné à se perpétuer à travers les âges, à s'étendre à travers le monde. « Les filles de la Charité doivent aller partout », avait dit saint Vincen de Paul [3]. Durant sa vie, elles pénétrèrent jusqu'en Pologne; elles furent désirées à Madagascar [4]. Où ne sont-elles pas aujourd'hui?

Dans l'établissement de cet institut, le plus surprenant peut-être, le plus inattendu et le plus opportun qui soit sorti de notre renaissance catholique,

1. Mémoire adressé par S. Vincent de Paul à l'effet d'obtenir l'érection des Filles de la Charité en confrérie, 1646. Voyez sur ces premières Filles de la Charité l'*Histoire de Mlle Legras*, chap. IV à VII.

2 *Constitution des Filles de la Charité*, chap. Ier.

3. Explication des règles.

4. *Histoire de Mlle Legras, Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité*. Paris, 1883, chap. XIII et XVI.

saint Vincent de Paul eut pour coopératrice une personne d'une autre qualité que la plupart des filles qu'elle était appelée à diriger. Sans sortir de sa famille, l'une des premières du parlement de Paris, Louise de Marillac avait touché de près aux extrémités des choses humaines. Elle avait vu ses oncles devenir, par la faveur de Richelieu, l'un chancelier, l'autre maréchal de France, puis encourir ensemble l'implacable rancune du cardinal, et périr, le chancelier en prison, le maréchal sur l'échafaud. Elle-même, mariée à un secrétaire des commandements de Marie de Médicis, Antoine Legras, était devenue veuve de bonne heure, comme M[me] de Montferrant, M[me] de Sainte-Beuve, M[me] de Chantal. Le veuvage a été le sort commun des fondatices du dix-septième siècle. Elles étaient destinées, nous l'avons dit, à mettre les couvents au service de la société séculière; c'est pourquoi, sans doute, il convenait qu'elles eussent connu le monde, avant de se séparer de lui, pour le mieux assister. Dans la vie religieuse des femmes, leur tâche a consisté à introduire l'action, à côté de la contemplation; aussi le trait qui se marque le premier en chacune d'elles, leur vertu commune et maîtresse, est la force. « Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a pas », écrivait saint Vincent de Paul de M[lle] Legras. Et saint François de Sales admirait dans sainte Chantal « une âme grande, un courage au-dessus de son sexe », ajoutant qu'il ne lisait jamais dans l'Écriture le portrait de la femme forte, sans penser à elle [1].

1. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, chap. XXXIII.

Ces deux vaillantes saintes étaient prédestinées à seconder les deux saints qui ont mené ce siècle à Dieu. Ils sont assurément nombreux, les personnages dont le zèle a laissé alors une trace impérissable. Parmi eux, dans les rangs pressés de cette troupe d'élite, cherchez ceux que les autres suivent, ceux qui donnent le branle aux grandes entreprises : aussitôt vous remarquez saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Comme la renaissance catholique se résume en Espagne dans saint Ignace et sainte Thérèse; en Italie, dans saint Charles Borromée et saint Philippe Néri; elle se résume, en France, dans saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Il convient donc, pour connaître leur époque, de les regarder ensemble d'un peu près.

L'un et l'autre étaient des hommes d'Église ; mais, à la différence de ce qui s'était vu durant le moyen âge, au siècle de saint Bernard, de saint François et de saint Dominique, ni l'un ni l'autre n'étaient des moines. Saint François de Sales, évêque d'un diocèse appauvri et mutilé par l'hérésie, ne cessa de le lui disputer pied à pied, ne le voulut jamais échanger contre un autre siège, mais s'en éloigna souvent, pour prêcher à Lyon, à Dijon, à Grenoble, à Paris. Il fréquenta la robe et l'épée, la ville et la cour, la cour qu'il jugeait d'après le bien qu'il y savait faire, « car il ne tenait pas que ce pays-là fût si contagieux ni si contraire à la santé de l'âme », et pour lui, il avouait « y avoir appris, grâce à Dieu, à être plus simple et moins mondain [1] ». Enfin, une

1. Camus, *Esprit de saint François de Sales*, partie 17e, section 7e.

fille de Henri IV, mariée en Savoie, l'attacha à sa maison en qualité d'aumônier : cette charge de cour fut son dernier emploi, il mourut en accompagnant à Lyon sa princesse [1]. Saint Vincent de Paul, successivement aumônier de la reine Marguerite, curé de deux obscures paroisses, précepteur dans la maison de Gondi, aumônier des galères du roi et membre du conseil de conscience de la reine régente, resta toujours un simple prêtre ; si, pour l'assister dans ses œuvres et les perpétuer après lui, il fonda, à Saint-Lazare, l'institut des prêtres de la Mission, ce fut sous la condition expresse que cet institut ne se distinguerait du clergé séculier, ni par son costume, ni par ses pratiques extérieures, et continuerait toujours d'en faire partie.

Après avoir considéré l'état dans lequel saint François de Sales et saint Vincent de Paul ont vécu, avant de définir le rôle qu'ils ont rempli, faut-il indiquer d'un mot leur caractère ? Ici se présente, entre eux et les femmes qu'ils ont associées à leur ministère, un singulier et harmonieux contraste. La qualité dominante de ces dernières était la force : le trait distinctif des deux saints, c'est la douceur et la miséricorde. Saint François de Sales a beau dire qu'il est obligé de prendre son cœur à deux mains pour dompter sa colère et qu'il « craint d'épancher en un quart d'heure la liqueur de mansuétude qu'il recueille depuis vingt-deux ans goutte à goutte, comme la rosée [2] », cette mansuétude n'en est pas moins ce qui

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I et II, *passim*.
2. Camus, *Esprit de saint François de Sales*, 1re partie, section 25 et partie 5, section 29.

surnage, au regard de tous, dans ses écrits, dans sa vie, dans son âme. Saint Vincent de Paul parle de « son humeur sèche et rebutante, de son humeur noire, qu'il a prié Notre-Seigneur de changer », et dont pourtant son visage a toujours gardé quelque trace ; sous cette rude écorce, se cache et bientôt se répand une inépuisable compassion.

Ainsi préparés, soit par leur genre de vie, soit par leurs dispositions intérieures, nos deux saints entreprennent leur tâche : ils vont rajeunir la gloire chrétienne de la France.

Il est vrai que l'évêque de Genève n'était pas Français d'origine. L'ancienne race dont il sortait était enracinée en Savoie; et, malgré la conformité de la langue, des intérêts et des mœurs, la Savoie, située sur le versant des Alpes qui nous regarde, comme le Béarn sur le versant des Pyrénées, ne nous appartenait point encore. Saint François de Sales est né au delà de notre frontière, comme Henri IV. Cela a-t-il empêché l'enfant des Pyrénées, l'enfant des Alpes, de devenir et de paraître, par les allures et le génie aussi bien que par le langage, l'un, le plus Français des hommes d'État et des rois, l'autre le plus Français des hommes d'Église et des saints? Ils étaient destinés tous deux, le premier dans l'ordre politique et le second dans l'ordre religieux, au salut de notre nation ; le violent amour qu'ils lui portaient les a rapprochés. Leur charme incomparable, qui fait pardonner au prince ses vices, à l'évêque son austérité, les a inclinés l'un vers l'autre : le croirait-on? le livre le plus goûté de saint François de Sales lui a été suggéré

par Henri IV. Le roi a fait écrire au prélat « qu'il désirait un ouvrage de sa main, où la religion serait présentée dans toute sa beauté native, dégagée de toute superstition et de tout scrupule, praticable à toutes les classes, à la cour et dans les armées, compatible avec l'agitation du monde et le fracas des affaires », et l'*Introduction à la vie dévote* a paru[1]. Enfin, l'évêque de Genève étant mort, les évêques de France ont été les premiers à solliciter sa canonisation, en disant au pape : « Il a vécu parmi nous, c'est notre frère, et nos peuples l'ont pleuré comme un père[2]. »

La tâche assignée à saint François de Sales par Henri IV est précisément celle que Bossuet, prononçant, soixante ans plus tard, le panégyrique du bienheureux, l'a loué d'avoir remplie. Au témoignage de Bossuet, comme de Henri IV, « François de Sales a été choisi pour aller chercher la dévotion dans sa retraite, reléguée dans le cloître, et la ramener au milieu du monde, mais il ne l'a pas déguisée. En l'état qu'il l'a produite, le religieux le plus austère la peut reconnaître et le courtisan le plus dégoûté ne peut lui refuser son estime[3]. »

Le travail de saint Vincent de Paul est plus difficile à embrasser d'un coup d'œil, tant il semble vaste et varié. Nous avons déjà parlé du concours qu'il a donné à la réforme du clergé, des missions qu'il a organisées, des instituts qu'il

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. Ier, liv. IV, chap. VIII.
2. *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. II, pièces justificatives, p. 133.
3. Bossuet, *Panégyrique de saint François de Sales*.

a fondés. Mais ce n'est point là toute son œuvre. A côté des prêtres et des sœurs qui prennent son nom et forment sa famille, il a établi, parmi les hommes et les femmes du monde, des associations de charité; dans un temps où, de plus en plus, les rangs se distinguent, les classes se séparent, il a mis les riches en communication avec les pauvres. Les hommes se sont partagés entre un plus grand nombre de métiers divers; la division du travail a commencé d'en accroître la puissance; ce procédé nouveau, il l'applique à la charité; grâce à lui, à chaque misère différente, correspond désormais une assistance spéciale, et, pour sa part, il s'approprie ce qu'il a rencontré de plus délaissé et de plus dégradé : les enfants trouvés et les galériens. La guerre, entraînant encore à sa suite des excès sans frein et des ravages sans mesure, a reflué de l'Allemagne sur notre territoire; il ramasse partout et répand sur la Picardie, la Champagne et la Lorraine des ressources proportionnées à leur ruine; et si nos provinces frontières ne demeurent pas dévastées, dépeuplées, anéanties comme l'Allemagne, après la guerre de Trente ans, c'est parce qu'elles ont été rappelées à la vie par saint Vincent de Paul.

Voilà les œuvres de ces deux grands hommes. La piété de saint François de Sales fait rentrer la religion dans le monde, et la charité de saint Vincent de Paul emploie cette religion au bien de la société humaine. Les heureux du siècle et les misérables peuvent, les uns et les autres, rencontrer Dieu plus près d'eux. Dans quelle mesure le siècle a-t-il

profité de ce divin voisinage? Quel succès a eu l'effort tenté par l'Église sur notre nation? Il nous reste à l'examiner.

IV

Toutefois, ce tableau de la réforme ecclésiastique serait incomplet si, après avoir parlé des ordres religieux, des congrégations d'hommes et de femmes, des sociétés de prêtres établies pour assister et régénérer le clergé séculier, nous ne disions rien des évêques. Les bons évêques ont été le premier fruit de la réforme et la semence qui l'a propagée. Ils ont commencé d'être choisis sous Henri IV ; sous Louis XIII, ils se multiplient, et les scandales disparaissent.

A peine rencontre-t-on quelques restes d'un abus fréquent jadis; les évêchés donnés, comme on le disait « en confidence », à des laïques, à des enfants même, qui en portaient le titre, en touchaient les revenus, y déléguaient juridiction et n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal. Dans cette condition, on ne peut plus citer qu'un Levis nommé à Lodève, à seize ans, et qui, n'ayant pas reçu les ordres, renonça à l'état ecclésiastique dix ans plus tard pour aller se faire tuer en combattant les huguenots, à la Rochelle; un Valois, fils du comte d'Angoulême, pourvu du siège d'Agde, et qui le résigna pour devenir gouverneur de Provence et se marier; ou bien encore, à Reims, Henri de Lorraine, le dernier duc de Guise; et, à Toulouse, le cardinal de la Valette.

Depuis le grand cardinal de Lorraine, l'Église de

Reims semblait un fief réservé aux cadets de sa maison. Cependant, après les éclatants désordres de Louis de Guise nommé sous Henri IV, Louis XIII, pour relever cette illustre Église, avait choisi, loin de la cour et même dans une race étrangère, un religieux, désigné par le suffrage du chapitre de Reims, qui l'avait élu vicaire capitulaire. C'était un Anglais, Guillaume Gifford, supérieur de la congrégation des Bénédictins anglais établis en France. Jadis élève du cardinal Allen, fort mêlé aux querelles intestines du clergé catholique anglais, adversaire prononcé des Jésuites et de la politique espagnole, Gifford n'en était pas moins un confesseur de la foi. Il avait enseigné onze ans à l'université de Reims, prêché avec succès en Belgique, en Bretagne, en Lorraine, en Poitou, quand il devint archevêque, en 1623. Son administration fut vigilante, mais ne dura guère [1], et à sa mort, en 1629, le diocèse retomba « en confidence » dans la maison de Lorraine.

Henri de Lorraine demeura éloigné de l'état ecclésiastique, bien qu'il eût reçu, presque en naissant, les plus riches abbayes ; il fit administrer son archevêché par ses suffragants, jusqu'au jour où, devenu duc de Guise par la mort d'un frère aîné et associé à la révolte du comte de Soissons, il dut résigner ses bénéfices, quitta pour un temps la France et continua à l'étranger ses aventures, ses désordres et ses folies [2].

1. *Gallia christiana*, t. IX, col. 157. — *Journal du collège de Douai*, p. 40 et 309 ; et *Lettres et Mémoires* du cardinal Allen, p. 111, 262, 377, 389 et 390.

2. *Gallia christiana*, t. IX, col. 160. — *Mémoires* du duc de Guise, collection Petitot, 2e série, t. LV et LVI.

Louis de Nogaret de la Valette, destiné, malgré lui, à l'Église par le duc d'Épernon son père, fut promu au siège de Toulouse et au cardinalat, avant d'avoir reçu les ordres sacrés, et ne les reçut jamais. Tant qu'il posséda son archevêché, il le fit administrer, au spirituel, par un excellent et éloquent prélat, Copeau. Pour lui, il aimait mieux s'associer aux entreprises de Richelieu, devenir son lieutenant, tour à tour, en Flandre, sur le Rhin, en Italie, commander à Turenne et à Gassion, marcher contre les Impériaux, avec Bernard de Saxe-Weimar et les Suédois. Mais, enfin, lorsqu'il se voua au commandement des armées et aux expéditions militaires, il renonça à son diocèse [1] et prit soin, en 1628, de le pourvoir d'un véritable évêque, Charles de Montchal, personnage de grande doctrine et d'un caractère indomptable. Montchal devait, pour la défense des privilèges ecclésiastiques, tenir tête, non seulement, dans Toulouse au parlement, mais, dans les assemblées du clergé, à Richelieu même; il provoqua autour de lui de savants travaux, et, dans le palais restauré par ses soins, forma une bibliothèque, où étaient amassés des manuscrits hébreux, grecs et arabes [2]. Ainsi finit en France la prostitution des évêchés à qui n'était pas évêque : il n'en resta plus trace.

Désormais, aussi, les sièges ne demeurèrent plus longtemps vacants. Il est vrai qu'ils se perpétuèrent souvent dans les mêmes familles et furent distribués,

1. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 60 et 61. — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 600, 684, 717 ; et t. III, p. 35.
2. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 61 à 64; et *Mémoires* de M. de Montchal, archevêque de Toulouse. Rotterdam, 1718.

presque tous, parmi les gens de qualité; les oncles choisissaient fréquemment leurs neveux pour coadjuteurs; le roi conservait volontiers les emplois et les bénéfices dans les maisons qu'il en avait une fois gratifiées. A Grenoble, on vit un président au Parlement, Jean de la Croix Chevrières, devenir évêque, étant veuf, et avoir son fils pour successeur. Sans tenir compte de cette singularité, personne ne s'étonnait alors de voir le siège de Vienne réservé aux Villars, celui de Béziers aux Bonzi, celui de Paris aux Gondi.

Pierre de Villars, deuxième du nom, luttait péniblement dans sa métropole contre un abus qui venait du moyen âge et que n'avait pas déraciné son saint grand-oncle Pierre Ier; il travaillait à abolir la *fête des fous*, la *fête des noircis*, parodies grossières et populaires de la liturgie catholique, auxquelles le clergé prenait part [1]. Thomas de Bonzi, compagnon d'enfance de Louis XIII, appelé à dix-neuf ans au siège que la faveur de Marie de Médicis fixait dans sa famille, s'effrayait d'y monter, voulait le quitter pour devenir moine, y restait par l'ordre du pape et faisait paraître, durant une trop courte vie, une piété angélique. Les Gondi, que recommandait leur fidélité à Henri IV durant la Ligue, avaient favorisé tous les établissements religieux, toutes les œuvres charitables, fondées en si grand nombre dans la capitale, sous leur administration; leur nom était associé à l'histoire de notre

1. *Gallia christiana*, t. XVI, col. 130 — Charvet. *Histoire de l'Église de Vienne*, p. 596 à 602.

renaissance chrétienne[1], lorsque survint le dernier d'entre eux et malheureusement le plus célèbre, le cardinal de Retz. Mais nous n'avons pas à nous arrêter à lui, il fut nommé coadjuteur de son oncle, postérieurement à l'époque que nous étudions, sous la régence d'Anne d'Autriche ; et d'ailleurs, comment reprocher cette nomination au gouvernement qui l'a consentie? L'hypocrisie résolue et préméditée, dont Retz s'est vanté dans ses Mémoires, avait trompé tout le monde, jusqu'à son ancien précepteur, Vincent de Paul, devenu chef du conseil de conscience de la reine. « L'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers », comme il s'est trop justement qualifié lui-même, surprit, en sa faveur, la recommandation du plus saint prêtre de son temps[2].

Sans dépasser le règne de Louis XIII, la liste des évêques choisis pendant les trente-trois ans qu'a duré ce règne est longue à parcourir, et ce n'est pas en la consultant qu'on trouve la noblesse à l'écart. La vérité est que là, comme ailleurs, le pouvoir royal se servait d'elle en la disciplinant, lui accordait des emplois qu'elle tenait de lui seul. L'Église, du moins, n'eut pas à se plaindre de cette préférence pour les vieilles races, nous en avons pour garant saint Vincent de Paul, qui s'est trompé sans doute sur un homme, mais dont le témoignage reste irrécusable sur l'ensemble du clergé. « J'ai grande joie », disait-il, « de voir des personnes de naissance illustre se

1. *Gallia christiana*, t. VII, col. 174 à 178. — *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, par M. Régis Chantelauze. — *Correspondant*, années 1881 et 1882, 1re partie, § 3 ; et 2e partie, § 1.

2. *Mémoires* du cardinal de Retz, liv. I et II. — Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, 5e partie, § 2.

consacrer au service de l'Église, s'ils s'y sentent appelés par un vrai dessein d'y travailler et de vivre conformément à leur sainte vocation...; ils y font ordinairement plus de bien et avec plus de facilité que les autres. » Restait à choisir ceux qui étaient vraiment « appelés ». Or, depuis les guerres de religion, la noblesse catholique, purifiée et retrempée dans l'épreuve, offrait, à travers un grand mélange, matière à de bons choix; et, d'autre part, les divers personnages qui ont gouverné la France, sous Louis XIII, ont eu, les uns et les autres, l'intention habituelle de bien choisir.

La régente Marie de Médicis, en dépit de ses caprices, se piquait de suivre une politique chrétienne, d'être « zélée pour la gloire de Dieu et le progrès de la foi catholique [1] »; sur les affaires de l'Église, elle déférait volontiers aux hommes qui aimaient l'Église, aux dévots, comme on disait alors. Ces dévots, dans une société qui venait de lutter pour sa foi et qui réformait ses mœurs, prenaient assez de place, pour qu'il fallût compter avec eux. Après Marie de Médicis, le connétable de Luynes n'y manqua pas. D'ailleurs, à cette époque, le religieux Louis XIII, devenu majeur, était attentif à n'avoir point sur la conscience de mauvais évêques. Enfin Richelieu, quand il arriva aux affaires, était réputé lui-même un bon évêque.

Des convenances de famille l'avaient tourné vers l'état ecclésiastique; mais, une fois déterminé à l'embrasser, il l'avait embrassé sérieusement, il s'y était

1. Dépêche du nonce Ubaldini, 29 octobre 1610, citée par M. Perrens, *l'Église et l'État sous Henri IV et Louis XIII*, t. Ier, p. 369.

préparé par de graves et fortes études [1]. Envoyé, à vingt-trois ans, à Luçon, dans le diocèse « le plus vilain, le plus désagréable et le plus crotté de France [2] », on l'avait vu le visiter avec exactitude, « régler et policer » son clergé par ses ordonnances synodales, prêcher et faire prêcher le peuple, déployer pour la conversion des hérétiques autant de zèle qu'il gardait de respect pour leur liberté [3]. Telle avait été sa vie durant huit ans, jusqu'au jour où la reine Marie de Médicis l'avait fait appeler au ministère par le maréchal d'Ancre. Bientôt, entraîné dans la ruine de ce favori et dans la disgrâce de sa protectrice, il avait consacré les loisirs d'un exil, qui fut court, à la composition d'un ouvrage de controverse contre les protestants [4]; et il avait tant d'inclination à ce genre de travail, qu'il ne cessa, pendant qu'il gouvernait, de s'occuper d'un second traité, plus méthodique et plus complet, qui parut après sa mort. Dans ces deux livres, la vigueur de la croyance se manifeste par la mesure et la précision du langage. Un autre écrit atteste mieux encore la sollicitude pastorale de l'évêque de Luçon. C'est une « Instruc-

1. Armand Caillet, *l'Administration sous le cardinal de Richelieu*, t. II, p. 256 et suiv. — *La Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables* (1604-1675), par Bonneau-Avenant, chap. III.

2. *Lettres et papiers d'Etat de Richelieu*, t. Ier, p. 24.

3. *Lettres et papiers d'État.* Introduction, p. 4, et t. Ier p. 15. — *Le cardinal de Richelieu, évêque, théologien et protecteur des lettres*, par le P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire et professeur en Sorbonne, aujourd'hui évêque d'Autun et membre de l'Académie française. Discours prononcé en 1866 et publié en 1882, p. 20 et suiv.

4. Les principaux points de la foi de l'Église catholique, défendus contre l'écrit adressé au roi par les ministres de Charenton. La première édition, selon Mgr Perraud, a été publié à Poitiers en 1617.

tion du chrétien », dédiée aux « chères âmes » de son diocèse, une sorte de catéchisme contenant ce que le chrétien doit croire et pratiquer; cette instruction devait être lue chaque dimanche au prône de la messe paroissiale et servir de texte aux prédications des curés. Elle eut un succès que nous ne soupçonnons pas. Elle se répandit dans toute la France; elle fut traduite dans la plupart des langues de l'Europe et même en turc, en arabe, et dans l'idiome des sauvages d'Amérique. Surtout, elle perpétua l'apostolat de l'évêque dans son diocèse. Longtemps après qu'il l'eut quitté, les curés lisaient encore en chaire, aux habitants des villages, les paroles que le grand cardinal avait écrites pour eux, en ajoutant, ainsi qu'il avait eu soin de le prescrire à la fin de chaque lecture : « Vous prierez Dieu pour l'auteur de cette instruction. » Ruinée à travers les guerres de religion, la foi de la Vendée a été restaurée par Richelieu [1].

Pendant cette première partie de sa carrière, ses mœurs n'étaient pas encore accusées. Elles le furent après son élévation, quand sa puissance pesa lourdement sur la France mécontente et soumise, et que, au dire de Bayle, « il n'y avait point de conte à quoi le peuple n'ajoutât foi, lorsque cela diffamait le cardinal [2] ». En effet, parmi les accusations qui se répandirent alors, il en est une, au

1. Mgr Perraud, *le Cardinal de Richelieu*, p. 24 et suiv.

2. Bayle, qui applique la même observation au cardinal Mazarin, ajoute : « Un domestique, chassé pour de très bonnes raisons, une famille, châtiée très justement, n'avaient qu'à médire de ces Éminences et à forger tout ce que bon leur semblait, on le croyait avec le plus grand plaisir du monde, et on le faisait courir de bouche en bouche. » (*Dictionnaire critique*, t. IV, p. 525, note D.)

moins, manifestement calomnieuse. Le cardinal, ayant voulu avoir chez lui sa nièce, une jeune et belle veuve, Mme de Combalet, et l'ayant associée à sa grandeur sous le titre de duchesse d'Aiguillon, ses relations avec cette nièce ont été incriminées[1]. Or, la duchesse d'Aiguillon, qui n'avait rien tant souhaité que de devenir Carmélite, que saint Vincent de Paul a dirigée et qui a secondé saint Vincent de Paul dans toutes ses œuvres, image vivante, dans le palais de son oncle, de la miséricorde et de la charité à côté du plus terrible pouvoir, la duchesse d'Aiguillon a été, de l'aveu de tous ceux qui l'ont connue, l'une des plus saintes femmes de son siècle [2].

Mais ce n'est pas là tout ce qui s'est dit sur les mœurs de Richelieu. Il a passé pour avoir eu pour la reine Anne d'Autriche, avant de la persécuter, « plus d'amour que de haine » : la reine elle-même l'a conté à sa confidente, Mme de Motteville [3]; elle l'a fait croire au P. Caussin, confesseur de son mari [4], mais sans parvenir à inspirer des soupçons à ce mari, pourtant ombrageux. Il est certain que le cardinal s'est d'abord efforcé d'éviter l'inimitié de la reine, et, dans ce but, il a dû lui prodiguer les protestations, avec le langage excessif et figuré à la mode à cette époque. Dévote et coquette, Anne

1. *Historiettes* de Tallemand des Réaux, publiées par M. Montmerqué, t. III. — *Mme d'Aiguillon*.
2. Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, passim.
3. *Mémoires* de Mme de Motteville, collection Petitot, 2e série, t XXXVI, p. 357.
4 Le cardinal l'a lui-même constaté dans ses Mémoires, en qualifiant « cette chose fausse la plus noire et damnable invective qui peut entrer jamais en esprit de moine ». (*Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, 2e série, t. XXX, p. 206.)

d'Autriche n'a-t-elle point pris le change, et, quand l'habile ministre travaillait seulement à se concilier son appui, n'a-t-elle pas imaginé qu'il tendait, en pure perte d'ailleurs, un piège à sa vertu ? Bientôt, brouillée avec lui, accusée par lui de désobéissance au roi et de connivence avec les ennemis du roi, prise en faute, réduite à s'humilier devant son accusateur, elle n'a pu fournir pour le perdre aucun indice, alléguer aucun témoignage, et lui, de son côté, ne l'a pas assurément traitée comme s'il redoutait sa dénonciation. D'autres méchants bruits ont encore été répandus. Le cardinal de Retz, trouvant plaisir à attribuer ses propres mœurs à un autre cardinal, à la fois son pareil et son ennemi, Tallemant des Réaux, la plus mauvaise langue du temps, enfin d'obscurs pamphlétaires ont attribué à Richelieu « des galanteries qui ne répondaient en rien à la grandeur de ses actions et à l'éclat de sa vie [1] ». Sur tous les personnages, même les plus pieux, qui ont fait figure à la cour, à cette époque, il a été tenu semblables propos [2]; les historiens les ont méprisés. Sur Richelieu, au contraire, ils les ont recueillis et accrédités. C'est le châtiment de son ambition; les historiens n'ont pas cru qu'un prêtre, si passionnément occupé d'intérêts terrestres, ait pu rester fidèle aux rigoureuses lois de sa profession.

1. Ce sont les expressions du cardinal de Retz. (*Mémoires* de Retz, liv. Ier, collection Petitot, 2e série, t. XLIV, p. 96.) — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II : *le Cardinal de Richelieu*, et t. V : *Marion Delorme*. — *Voyez* Bayle, *Dictionnaire critique*, t. II, p. 614, art. *Desbarraux*.

2. Témoin *l'Anti-Coton* et autres pamphlets contre le P. Coton. P. Prat, *Recherches*, t. IV, p. 285 et suiv. — *Voyez* aussi, sur Bérulle, l'abbé Houssaye, t. II, p. 448 et suiv.

A y regarder de près, cependant, ne faut-il point convenir, avec un juge compétent [1], qu'il y avait en cet homme extraordinaire comme deux hommes, vivant à côté l'un de l'autre sans se confondre, et que si « l'homme d'Église n'a pas agi sur l'homme d'État, l'homme d'État n'a pas supprimé l'homme d'Église ». Durant son ministère, il avait obtenu du pape dispense de dire le bréviaire des prêtres, mais il en récitait un plus court à son usage [2]. Il célébrait rarement la messe, mais il se confessait et communiait chaque semaine. Ces pratiques, religieusement observées jusqu'à la fin, lui ont valu, dans le plein éclat de sa puissance, une mort chrétienne et sereine [3]. Sont-elles compatibles avec les habitudes de désordre qu'on lui prête?

En tout cas, Richelieu a porté une « attention scrupuleuse à ne promouvoir à l'épiscopat que les sujets les plus dignes [4] ». On rapporte que, s'entretenant un jour avec un missionnaire célèbre, il lui demanda, non sans trouble :

« — Dites-moi, je vous prie, croyez-vous que je puisse me sauver dans l'état où je suis?

« — Monseigneur, nous en avons parlé diverses fois avec le P. de Condren.

« — Et qu'en avez-vous pensé?

« — Nous sommes demeurés d'accord que vous aviez en main un moyen pour assurer votre salut, qui est le pouvoir de soutenir les droits de l'É-

1. Mgr Perraud, *le Cardinal de Richelieu*, p. 49 et 50.
2. Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, t. III, p. 434 et note.
3. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 574 à 583. — Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, chap. XII.
4. Mgr Perraud, *le Cardinal de Richelieu*, p. 36.

glise et de faire nommer d'excellents hommes aux évêchés.

« — Je vous assure, répartit le cardinal, que je suis tellement dans ces sentiments, que je ne songe qu'à choisir les plus capables et les plus dignes, sans m'arrêter aux sollicitations ni aux services des parents. J'en connais l'importance, et je suis convaincu qu'on encourt la damnation, aussi bien en nommant aux bénéfices, à la considération des amis ou de services rendus par les proches, qu'en les vendant à deniers comptants [1]. »

Pour bien choisir, il prenait les plus excellents conseils, ceux du P. de Condren et de saint Vincent de Paul.

Il est vrai que, pour cause politique, il a ôté leurs sièges à quelques évêques, mais avec justice et sans atteinte pour la dignité épiscopale. L'un de ces prélats, René de Rieux, évêque de Saint-Pol-de-Léon, avait aidé Marie de Médicis à sortir de France pour se jeter dans les bras des ennemis de son fils et l'avait suivie à Bruxelles; les autres s'étaient associés à la rébellion de Montmorency, en Languedoc. Vainement leur métropolitain, Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, après avoir tout fait pour retenir Montmorency, lui avait résisté ouvertement dans l'assemblée des États : il était demeuré presque seul, méritant, par sa fidélité, d'être plus tard, auprès du roi vainqueur de la révolte, l'avocat de la province, et d'en sauver les franchises. La plupart des suffragants de Claude de Rébé avaient été entraînés

1. *Vie de M. Olier*, t. Ier, p. 359.

par l'évêque d'Albi, un d'Elbenne, dont la famille, venue de Florence, appartenait tout entière à Marie de Médicis; participant au mécontentement général du Languedoc, ces évêques avaient soulevé leurs peuples ou s'étaient soulevés avec eux. Il fallut donc faire leur procès, mais avec quels ménagements, peu habituels à Richelieu! Ils n'eurent d'autres juges que des juges d'Église, quatre de leurs confrères commis par le pape; plusieurs furent absous, d'autres se démirent pour éviter une condamnation; deux seulement, l'évêque de Saint-Pol et l'évêque d'Albi, furent déposés. Ce fut tout leur châtiment[1].

Ces poursuites sont moins difficiles à justifier, que la faveur qui valut à deux cardinaux des emplois contraires aux règles ecclésiastiques. Nous avons déjà parlé du cardinal de la Valette et de sa carrière militaire qui fut longue, mais sans gloire. En plaçant partout, et jusque dans les armées, des hommes de sa robe, Richelieu pensait-il se mieux couvrir et autoriser les divers personnages qu'il faisait lui-même? La cour de Rome ne l'entendit pas de la sorte. Elle avait accordé au premier ministre les dispenses qu'il lui fallait pour remplir sa charge, notamment pour prendre part à une délibération entraînant peine capitale[2]. Elle trouva mauvais que

1. Sous le règne suivant, ils appelèrent de cette sentence rendue au nom du pape, et, après diverses contestations, René de Rieux parvint à recouvrer son siège de Saint-Pol, échangé contre celui de Dol par son successeur, Alphonse d'Elbenne, et mourut au moment où l'assemblée du clergé, en 1651, venait de prendre fait et cause auprès du pape en faveur de sa réclamation. (Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 396 et suiv. — *Gallia christiana*, t. Ier, col. 40; t. VI, col. 460, 575, 645.)

2. Aubery, *Mémoires* pour l'histoire du cardinal de Richelieu t. Ier, année 1629.

la Valette qui, pourtant, nous l'avons déjà dit, n'était pas prêtre, allât à la guerre en restant cardinal, et quand il mourut au milieu de ses troupes à Rivoli, elle lui refusa les services solennels en usage pour les membres du sacré collège.

L'irrégularité de Henri de Sourdis, le second cardinal et archevêque de Bordeaux de ce nom, était plus grave, en même temps que son mérite plus relevé; car il avait reçu la prêtrise et l'onction épiscopale, et, non content de créer la marine française, il livra en personne des batailles navales à l'Espagne. Mais une disgrâce, survenue après un échec sur mer, le fit rentrer dans son diocèse et le ramena à sa profession [1].

Malgré ces deux manquements aux lois canoniques, Richelieu se piquait vis-à-vis de Rome, non seulement de bien choisir les évêques, mais aussi de les surveiller. En 1638, il se plaignit au pape que « la vie un peu libre » de quelques-uns scandalisait les huguenots, et demanda en conséquence à Sa Sainteté d'instituer des commissaires qui procéderaient contre eux, comme jadis contre les évêques du Languedoc, complices de Montmorency. Il prit soin de désigner les commissaires qu'il souhaitait, mais se garda bien de nommer les prélats suspects qu'il entendait poursuivre. La cour de Rome se montra moins touchée de ce zèle de réforme qu'inquiète d'une entreprise qui pouvait menacer tout l'épiscopat et le rendre en quelque sorte amovible. Elle se contenta d'envoyer au nonce un bref, « portant plutôt

1. *Documents inédits sur l'histoire de France. Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, 3 vol.

admonition aux coupables de bien vivre à l'avenir qu'autorisation de leur faire leur procès [1] ». L'affaire n'eut pas de suite et, à vrai dire, l'Église de France n'avait pas besoin d'un si arbitraire traitement.

Sauf de rares exceptions, quelles étaient en effet les œuvres et quelle était la conduite des évêques nommés sous Louis XIII, soit par Richelieu, soit avant lui? Il est temps de le montrer.

Beaucoup trouvaient un diocèse en ruine, délaissé qu'il avait été par leurs prédécesseurs ou ravagé par les guerre de religion. Il leur fallait le visiter, non sans peine, relever de toutes part des églises abattues ou croulantes, rétablir des paroisses, revendiquer, soit au spirituel, soit au temporel, des droits tombés en désuétude; souvent ils entraient en dispute avec la bourgeoisie dans les villes ou les seigneurs dans leurs châteaux, et ces disputes devenaient parfois violentes. Louis d'Attichi se vit chassé de Riez par les habitants ameutés. Tout Bordeaux fut troublé par la querelle de l'archevêque, le belliqueux Sourdis, avec le gouverneur, le duc d'Épernon. Un misérable débat, entre les domestiques de l'archevêque et les gardes du gouverneur, mit aux prises les deux adversaires animés depuis longtemps l'un contre l'autre, et tous deux déployèrent un égal emportement. Le gouverneur leva sa canne sur l'archevêque, l'archevêque excommunia le gouverneur. Mais, enfin, la soumission à laquelle le vieux duc fut réduit par commandement du roi, l'absolution publique qu'il dut

1. *Mémoires* de Richelieu, t. X, p. 435-437. — *Mémoires* de Montchal, t. Ier, p. 29 et suiv.

recevoir, à genoux, de l'archevêque en personne, attesta que, dans le nouveau régime, l'Église gardait encore quelque pouvoir, tandis que les seigneurs perdaient leur indépendance.

Plus fréquentes et plus sérieuses étaient les luttes avec l'hérésie. Les évêques ne supportaient pas, sans répugnance, la liberté de religion; du moins, ils obligeaient les protestants à se renfermer étroitement dans les limites des édits de tolérance, ils dénonçaient leurs excès, en poursuivaient le redressement, aidaient le roi à les combattre, et cependant ne se contentaient point de ce recours au bras séculier. En Bretagne, en Poitou, dans les Cévennes, en Dauphiné, et jusqu'à Nimes et à la Rochelle, ils multipliaient, pour les ramener, les missions et les conférences, y employant d'ordinaire des capucins et des Jésuites; plusieurs se vouaient eux-mêmes à ce ministère. Des huguenots ayant pillé l'église de Couches, forcé le tabernacle, jeté à terre les saintes hosties, Claude de la Madeleine, évêque d'Autun, poursuivit et fit condamner à mort les coupables; puis, saisi pour eux d'une ardente charité, il les visita assidûment dans leur prison, en convertit trois, qu'il accompagna à l'échafaud.

Cependant les évêques n'avaient pas partout des hérétiques à convaincre ou à réprimer, mais partout ils avaient le clergé séculier à réformer et en quelque sorte à refaire. Aussi, rien ne les a tant occupés, que le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Ils ont tenu des synodes, promulgué des statuts synodaux, pourvu à la récitation correcte de l'office divin en publiant des missels et des bréviaires, institué

des exercices préparatoires au sacerdoce, et surtout fondé des séminaires.

A côté de cette œuvre principale, d'autres œuvres n'ont point été oubliées. Nous avons déjà signalé les congrégations, les couvents, élevés de tous côtés ; il faut y ajouter les hospices ouverts autour des sièges épiscopaux. Alphonse de Richelieu avait voulu se cacher à la Chartreuse et y était demeuré, plus de vingt ans, enseveli, quand son frère cadet, le grand cardinal, l'en tira, pour le porter successivement aux archevêchés d'Aix, d'Embrun et de Lyon. Il arriva dans cette dernière ville, tandis que la peste sévissait, exerça son zèle pastoral auprès des mourants, puis acheva de ses deniers, sur les bords du Rhône, le magnifique hôpital de la Charité. Il y dépensa à peu près tout ce qu'il avait et y choisit sa sépulture, avec une épitaphe où il déclarait « qu'étant né pauvre, s'étant voué à la pauvreté, vivant et mourant pauvre, il voulait être enseveli parmi les pauvres [1] ».

Tandis que ces choses étaient faites par les évêques ou sous leur autorité, il reste à s'enquérir comment ils vivaient eux-mêmes, si leurs mœurs répondaient à leurs œuvres. Question étrangement difficile, lorsqu'elle porte sur un grand corps, très diversement composé, très diversement apprécié. Pourtant, au premier coup d'œil, il est manifeste

1. *Pauper natus sum,*
Paupertatem vovi,
Pauper vixi,
Pauper morior,
Inter pauperes sepeliri volo.

Cette épitaphe peut se lire encore dans l'église de la Charité, à Lyon. — Maynard, *les Grandes époques de l'Église de Lyon*, chap. XX et XXI.

qu'une idée plus sévère et plus juste des obligations épiscopales a prévalu à cette époque. On voit, parfois alors, certains abbés mondains, choisis comme par mégarde, se montrer exemplaires sous la mitre. Sébastien Zamet était le fils du plus intrigant, du plus habile, du plus fastueux et du plus décrié des financiers; il menait lui-même une vie fort libre, lorsqu'il reçut, de la faveur de Concini, le siège de Langres. Bientôt, durant une grave maladie, il changea, se mit entre les mains de M. de Bérulle, et, de prélat de cour qu'il était, devint un évêque non seulement résident, mais pénitent, au point d'être choisi pour directeur de Port-Royal. Il est vrai qu'étant supplanté dans cette maison par Saint-Cyran, il eut avec ce terrible homme des démêlés, où les jansénistes ne l'épargnèrent pas. Mais, en dépit de leurs diatribes qui firent grand bruit, il faut reconnaître que, si l'évêque de Langres avait, comme l'a dit Racine, dans son *Histoire de Port-Royal*, « l'esprit fort variable et fort borné », ni sa dévotion ni son zèle ne se sont jamais démentis[1].

Parmi les gens de lettres que la marquise de Rambouillet avait pour clients, il n'était pas, après Voiture, plus bel esprit, plus « précieux », plus raffiné, qu'un pauvre abbé en quête d'un bon bénéfice : Antoine Godeau. Sans penser à mal, il rimait des vers galants, et ses petits vers, ses petits soins pour la fière Julie d'Angennes, sa petite taille, l'avaient fait surnommer *le Nain de Julie*. Mais, en même

1. *Gallia christiana*, t. IV, col. 638. — Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, Ire partie. — Houssaye, *M. de Bérulle*, t. II, p. 374, et t. III, p. 334 et suiv.

temps que l'hôtel de Rambouillet, il fréquentait les conférences de Saint-Lazare; devenu évêque de Grasse et de Vence, il consacra aux plus religieuses études tous les loisirs d'un ministère fidèlement rempli; comme sa plume était demeurée aussi facile qu'au temps de ses rimes profanes, il composa nombre d'ouvrages d'histoire ecclésiastique et de piété, qui lui valurent parmi ses confrères une autorité considérable. Quand les Sainte-Marthe, cette race d'érudits, également laborieux dans le siècle et dans le cloître, eurent conçu leur grand dessein : la description historique des diocèses des Gaules, et qu'ils voulurent assurer à cette gigantesque entreprise le concours de l'épiscopat, ils la placèrent sous les auspices de l'évêque de Grasse : l'auteur des sonnets et des madrigaux applaudis dans les ruelles a été, vingt ans plus tard, le promoteur et le patron de la *Gallia christiana* à l'assemblée du clergé.

Cependant, la plupart des évêques arrivaient sur leurs sièges autrement préparés; beaucoup y apportaient une vertu déjà éprouvée. Les uns, tels que Modeste de Villeneuve, un Récollet [1], Bruno Ruade, un Chartreux [2], avaient vécu sous des règles rigoureuses. Alain de Solminiac, un Augustin, avait, comme nous l'avons vu, réformé son ordre, avant de réformer son diocèse de Cahors, où le peuple voulut, après sa mort, lui élever des autels. D'autres, François Fouquet, promu successivement aux évêchés de Bayeux, d'Agde et, plus tard, à l'archevêché de Narbonne, Nicolas Pavillon, à Alet,

1. Évêque d'Apt. 1629-1672.
2. Évêque de Coserans, 1614-1623.

Félix de Vialar, à Châlons, avaient été les disciples assidus de saint Vincent de Paul ; et, s'il est vrai que les deux derniers ont incliné plus tard au jansénisme, ils n'étaient encore connus alors que par leur régularité et leur austérité. A Jacques Danès, un président de la chambre des comptes, qui fut quelque temps évêque de Toulon, on attribua des miracles. Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, avait, « une façon mélancolique, un abord austère, et néanmoins des mœurs très douces et une conversation très agréable [1] »; saint François de Sales, admirait en lui la « copie vivante » de saint Charles Borromée [2]. Barthélemy de Donnadieu, évêque de Comminges, était comparé, par saint Vincent de Paul, au bienheureux évêque de Genève, pour la manière dont « il s'était sanctifié et avait été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes ». Jean-Baptiste Gault, sorti de l'Oratoire, ne fit que passer sur le siège de Marseille, mais il y laissa une trace ineffaçable : à peine arrivé dans ce grand port, il se rendit l'apôtre des galériens; il voulut visiter toutes les galères comme autant de paroisses de son diocèse, y séjourna pour prêcher et administrer les sacrements, y prit la peste et en mourut, six mois après son entrée. Trois ans plus tard, en 1646, les évêques de France, réunis

1. Camus, *Esprit de saint François de Sales.*

2. Hamon. *Vie de saint François de Sales*, t. II, p. 155. — *Voir* le récit édifiant et curieux d'une visite pastorale du cardinal de Marquemont dans les montagnes les plus reculées de son diocèse, récit fait par le curé qui recevait à cette époque son archevêque, et publié dans l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château* par deux prêtres du diocèse de Lyon (Paris, Picard, éditeur, 1887), t. II, p. 146 et 386.

en assemblée du clergé, suppliaient le pape de procéder à sa canonisation.

Ce rapide coup d'œil sur l'épiscopat explique comment le cardinal de Beausset, qui connaissait bien le clergé de France, a fait dater du règne de Louis XIII « la gloire de l'Église gallicane, celle d'avoir formé le clergé le plus régulier et le plus éclairé [1]. »

V

La réforme catholique ne devait pas se renfermer dans le clergé et les couvents ; elle pénétra la société laïque. Il est même permis de penser qu'après les grandes épreuves qui suivirent les grands désordres du seizième siècle, après les luttes au prix desquelles la vieille foi fut sauvée, les vertus chrétiennes germèrent au sein des familles, avant de fleurir dans le sanctuaire. Considérez les personnages à qui la France doit alors ses principales institutions religieuses : Coton, Bérulle, Vincent de Paul, Olier, Jeanne-Françoise Frémyot, Louise de Marillac, Madeleine Luilier et tant d'autres que nous avons signalés autour d'eux, Jean-Baptiste Gault le bon pasteur, François Régis l'apôtre des Cévennes, Claude Bernard le pauvre prêtre, Charles de Condren le prêtre parfait; presque tous sont issus d'une tige vigoureusement chrétienne. La cabane des Landes, où naquit saint Vincent de Paul, abritait des

1. *Histoire de Fénelon*, t. Ier, p. 20.

âmes fidèles, aussi bien que les hôtels où le président Frémyot, à Dijon, et l'intendant Olier, à Lyon, recevaient saint François de Sales.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà reconnu, la renaissance religieuse fut tardive dans les campagnes, et, pour la propager jusque-là, il fallut précisément saint Vincent de Paul et ses missions. Cette renaissance commença dans les classes élevées, principalement dans la magistrature. Au début du protestantisme, le goût des magistrats pour les libres recherches et les controverses savantes, leur penchant à débattre des questions de théologie, sans être d'Église, leur méfiance jalouse de l'autorité pontificale, ouvrirent, dans leurs rangs, passage aux nouvelles doctrines et surtout les disposèrent à des tentatives de transaction entre les deux cultes; mais, à mesure que la lutte se prononça et se prolongea, leur foi; fondée sur la tradition, s'affermit. Dans toutes les circonstances décisives, les parlements se déclarèrent catholiques, en dépit de leurs ombrages contre le Saint-Siège, Ces ombrages, les événements de la Ligue les accrurent, principalement dans le Parlement de Paris, car la plupart des parlements de province n'étaient pas encore gagnés par l'esprit d'opposition gallicane, et cet esprit rencontrait, même sur les bancs de la Grand'chambre de Paris, des contradicteurs considérables. Quoi qu'il en soit, la gravité de leur profession et les études qu'elle commandait, l'accoutumance au travail, la sobre simplicité des habitudes domestiques, donnaient à la demeure des magistrats un aspect religieux, et rendait plus facile dans leur famille ce que Bossuet a nommé « le sé-

rieux de la vie chrétienne ». C'étaient des femmes de magistrats, qui figuraient en plusgrand nombre dans les assemblées de charité de saint Vincent de Paul. A leur tête, la présidente de Lamoignon enrôlait les femmes du monde, pour la visite des hôpitaux ; la présidente Groussault accompagnait, et parfois suppléait, Mlle Legras dans les voyages entrepris en province, pour l'établissement des filles de la Charité.

A la cour, la vie chrétienne était plus difficile et plus rare. Pourtant d'étonnantes vertus s'y rencontraient à côté d'étranges désordres. Tandis que la belle et redoutable duchesse de Chevreuse, par exemple, aussi insouciante du devoir que du péril [1], occupait la France et l'Angleterre de ses aventures galantes, et les troublait par ses intrigues et ses complots, une fille de quinze ans, fière et pieuse, Marie de Hautefort, obtenait, sans y prétendre, le chaste amour du roi, se dévouait avec une intrépidité magnanime à la reine persécutée, édifiait et charmait toute la cour, déployait une égale grandeur d'âme dans la faveur et dans la disgrâce. Mme de Hautefort avait d'abord goûté pareillement la vertu et la gloire; peu à peu, à travers les années, les mécomptes et les épreuves, la vie chrétienne prévalut chez elle sur la vie mondaine. Vers trente ans, elle chercha le repos dans l'affection fidèle du maréchal de Schomberg, le suivit dans son gouvernement de Metz, y protégea les débuts de Bossuet dans la chaire, s'y fit vénérer et bénir, et, devenue veuve au

1. « Jamais personne n'a fait moins d'attention sur ses périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs. » (Cardinal de Retz, *Mémoires*.)

bout de six ans, se résolut à la retraite, se donna tout entière à la dévotion et à la charité. Vainement Louis XIV la pressa de revenir à Versailles, elle resta, comme dans une sorte de couvent, dans sa maison du faubourg Saint-Antoine, où elle devait mériter, durant une longue vieillesse, le nom de *mère des pauvres* [1].

Pour vivre saintement, il n'était pas toujours nécessaire de se réfugier dans la retraite. Parmi les auxiliaires de saint Vincent de Paul, nous avons déjà signalé la nièce de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon. A côté d'elle et sous la même direction, la comtesse de Joigny, la marquise de Maignelay, femme et sœur d'Emmanuel de Gondi, mère et tante du futur cardinal de Retz, honoraient, par leurs bonnes et grandes œuvres, cette maison puissante des Gondi, transplantée d'Italie par Catherine de Médicis : race singulière, dont le chef fut l'instigateur de la Saint-Barthélemy pour devenir plus tard le ferme partisan de Henri IV, et qui devait montrer, durant plusieurs générations, autant de vigueur pour le bien que pour le mal.

Ce fut la comtesse de Joigny, nous l'avons vu, qui ouvrit à saint Vincent de Paul la carrière des missions ; par son mari, général des galères, elle lui donna, de plus, accès près des galériens, ne souhaitant, pour un zèle si efficace, qu'une seule récompense en ce monde, celle de mourir, assistée par celui dont elle avait procuré le ministère à tant d'âmes abandonnées. Cette récompense, elle l'obtint et fut con-

1. Victor Cousin, *Mme de Hautefort.* Voy. spécialement sa *Vie inédite*, publiée à la suite du travail de M. Cousin.

tente de finir prématurément. La marquise de Maignelay, sa belle-sœur, lui survécut longtemps, pour étendre sur tout Paris son inépuisable et infatigable charité [1]. Plus haut encore, la princesse de Condé, cette Charlotte de Montmorency, dernière passion de Henri IV, mère du grand Condé et de Mme de Longueville, ayant reçu dans l'entretien d'une sainte Carmélite, « les premières pensées de l'éternité [2] », devint, sous la direction de M. Olier, le modèle des paroissiennes de Saint-Sulpice.

Parmi les hommes de cour, on comptait aussi quelques grands chrétiens : le roi d'abord, nous l'avons envisagé sous cet aspect, puis deux de ses ministres, l'un qu'il brisa promptement et durement, Michel de Marillac, et l'autre qu'il garda, à peu près tout son règne, François Sublet de Noyers.

Le chancelier de Marillac, à qui l'on doit une réforme de la législation civile, inspirée par les vœux des États généraux, était en faveur pendant le siège de la Rochelle et, redoublant alors de ferveur, il communiait chaque jour, pour obtenir de Dieu le triomphe du roi et la défaite des hérétiques; actes de dévotion qui n'étonnaient point autour de lui, sa vie entière y répondait. S'étant laissé engager dans une intrigue, qui avait pour objet de renverser Richelieu et de livrer le gouvernement à la reine mère, il fut, bien que tout autrement irréprochable que son frère le maréchal, enveloppé dans la même ruine. Mais l'infortune, non plus que

1. Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, passim.
2. Déposition de Mme la princesse, dans le procès de canonisation de la Mère Madeleine de Saint-Joseph. (Cousin, *Mme de Longueville*. Appendice, note 1re : *les Carmélites*.)

la prospérité, n'eut puissance de troubler son âme; tandis que son frère périssait sur l'échafaud et que lui-même, malade, rigoureusement traité, s'éteignait en prison, il ne laissa échapper aucune plainte contre ses ennemis; il employa ses derniers jours à réviser une traduction de l'*Imitation* de Jésus-Christ, qu'il avait composée à l'époque de son élévation; il mourut en achevant ce travail.

Le secrétaire d'État, Sublet de Noyers, à qui l'on dut à cette époque l'organisation des armées, ne traversa pas de semblables épreuves, cet achèvement manqua à sa vertu; jusqu'à une extrême vieillesse, il resta en place, et même en faveur. Comme il avait l'habitude de dire le bréviaire, on rapporte que Louis XIII s'enfermait parfois pour le réciter avec lui, et fréquemment interrompait l'office, pour se soulager en se plaignant tout bas de Richelieu, confidences dangereuses que Richelieu ne fit pourtant point expier à Noyers, tant la conduite de celui-ci restait toujours unie, discrète et modeste. Ce fut seulement après la mort du cardinal, que « le bonhomme des Noyers », comme on l'appelait volontiers, égaré par une illusion sénile, voulut trancher du premier ministre, fatigua le roi par cette prétention et fut relégué dans sa terre de Dangu. Il était alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, et, une fois dans la retraite, ne s'occupa plus qu'à bien mourir. Pendant la longue durée de son ministère, jamais sa dévotion, presque monastique, ne s'était démentie, non plus que son zèle pour tout ce qui touchait à la religion [1]. Il avait été l'élève des Jésuites, il demeura

1. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III.



leur disciple, au point qu'on le soupçonnait à la cour d'être affilié à leur ordre, par je ne sais quel lien mystérieux ; il est le premier laïque en France qu'on ait traité de Jésuite déguisé [1].

En dehors de la cour, un homme d'épée, marié et père de famille, le baron de Renty, menait, tantôt à Paris, tantôt dans son château du Bény, en Normandie, la vie d'un frère hospitalier et d'un apôtre. Dirigé par le P. de Condren, il n'était guère de saints personnages qu'il ne fréquentât, ni de bonnes œuvres qu'il ne fît siennes. Son zèle ne se bornait point à la France ; les catholiques anglais cherchant refuge sur nos rivages, les chrétiens captifs en Barbarie, les missions du Levant, l'Église naissante du Canada, attiraient à la fois sa généreuse sollicitude ; pour tous, il recueillait et distribuait des aumônes. A Paris, il s'était choisi pour compagnon et ministre de ses charités un cordonnier, originaire du duché du Luxembourg, nommé Henri Buche. A eux deux, le gentilhomme et l'artisan formèrent une pieuse association de cordonniers, qui pratiquaient la vie commune, comme des religieux, tout en exerçant leur métier. A leur exemple, il s'établit une autre association de frères tailleurs ; les communautés « du bon Henri » survécurent au bon Henri et à M. de Renty ; il en restait encore quelques traces à l'époque de la Révolution française [2].

D'autres personnages, en assez grand nombre,

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. Ier, p. 249.
2. *La vie de M. de Renty*, par le P. Jean-Baptiste Saint-Jure, religieux de la Compagnie de Jésus. Lyon, 1659. — *Essai historique*, t. Ier, p. 466.

après avoir joué un rôle dans le monde, embrassaient, à la fin de leur vie, l'état ecclésiastique ou religieux. Depuis longtemps, cette conduite n'était pas rare, chez les gens de robe. Parmi les hommes d'épée, l'un des premiers à en donner l'exemple fut le chef de la Ligue, en Forez, Anne d'Urfé, frère de l'auteur de l'*Astrée*, et, comme lui, ami des lettres, des arts et des combats. Après s'être soumis et avoir soumis sa province à Henri IV converti, il entra dans les ordres, son mariage ayant été annulé à Rome, et mourut simple prêtre[1]. Le père du cardinal de Retz, Emmanuel de Gondi, quitta aussi la cour et toutes les charges qu'il exerçait, après la mort de sa femme. Des mains de saint Vincent de Paul, qui l'avait rendu un vrai chrétien dans le monde, il passa dans celles de M. de Bérulle, qui le reçut parmi les membres de sa congrégation naissante, et fit, de ce grand seigneur, le plus modeste des Oratoriens, homme qui serait irréprochable, sans son aveuglement pour son fils ou plutôt pour la grandeur de sa maison, car ce fut lui qui voua le cardinal de Retz à l'état ecclésiastique, afin de perpétuer chez les Gondi l'archevêché de Paris[2].

Pour se retirer du monde et mettre, comme on disait alors, un intervalle entre la vie et la mort, il n'était pas nécessaire de prendre le froc ou la soutane ; il n'était point rare que des hommes considérables vinssent demander asile à des communautés qu'ils aimaient et protégeaient, sans vouloir en faire

1. *Les d'Urfé*, par Auguste Bernard. Paris, 1839, p. 103-108 et 125.
2. *Mémoires* du cardinal de Retz, liv. II. — Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi.*

partie. Cet usage se prolongea même durant le règne de Louis XIV ; Turenne, dans l'éclat de sa gloire, avait résolu de se retirer à l'Oratoire. Avant d'exécuter son dessein, il avait encore à faire une dernière campagne, et ce fut durant cette campagne, son chef-d'œuvre, qu'un boulet de canon l'emporta, au milieu de sa plus habile manœuvre [1].

C'était, sans doute, à ce besoin de s'éloigner des hommes et de se rapprocher de Dieu qu'obéissaient les premiers solitaires de Port-Royal, lorsqu'ils vinrent s'établir dans le voisinage de cette abbaye, pour travailler de leurs mains, étudier et prier. Toutefois, lorsqu'un avocat au Parlement de Paris, éloquent et célèbre entre tous, Antoine Lemaistre, détourné du mariage par les représentations impérieuses et mordantes de sa tante, la mère Angélique, quitta le barreau dans la pleine vigueur de son talent et dans la fleur de sa renommée, pour s'enfermer à Port-Royal [2], le grave et religieux Mathieu Molé le blâma de se soustraire aux charges de la vie civile [3]; en effet, il n'embrassait pas, en retour, les règles de la vie religieuse. Port-Royal était pour les solitaires un ermitage et une sorte d'académie, mais non une communauté, reconnue et contrôlée par l'Église. Les travaux des savants hommes qui s'y ensevelirent profitèrent aux lettres, à l'éducation classique de la jeunesse, à la connaissance de l'Écriture sainte, à l'apologétique chré-

1. Ramsay, *Histoire du vicomte de Turenne, maréchal général des armées du Roi*, liv. VI, p. 558.
2. *Antoine Lemaistre*, par O. de Vallée, chap. IV.
3. *Introduction aux Mémoires de Mathieu Molé*, par le comte Molé.

tienne, mais laissèrent ces hommes livrés à leur esprit propre; et, comme il arrive d'ordinaire, cet esprit indépendant et particulier les fit tomber, incontinent, sous un joug tout autrement étroit et dur que celui de l'Église.

Après les désordres des siècles précédents, les vrais chrétiens inclinaient vers la rigueur, tendance généreuse dont le jansénisme fut l'excès. Les docteurs de Port-Royal, l'abbé de Saint-Cyran, M. Singlin, le grand Arnauld, même le doux Nicole, exagérèrent les obligations, et surtout les difficultés, de la vie chrétienne et, par une contradiction funeste, ils ôtèrent en même temps à cette vie surnaturelle ses ressources et ses aliments : le premier manifeste de la nouvelle école fut dirigé contre la fréquente communion; l'usage habituel des sacrements demeura l'objet de ses attaques.

Si l'on recherche les origines du jansénisme, sorti de Hollande pour se répandre en France, cette doctrine paraît un reflet de celle de Calvin, alors enseignée en Hollande et en France. Jansénius avait prêté une oreille complaisante au synode de Dordrecht, tenu, vers l'année 1618, dans son voisinage; il déclarait « en approuver presque entièrement le symbole[1] »; dans son école comme dans celle de Calvin, on retrouve la négation de la liberté morale, de sombres et impitoyables théories sur la grâce et la prédestination, le mépris du genre humain et, comme l'a dit Bossuet, un « chagrin superbe[2] ». Le culte même ne différait pas autant qu'on le pourrait croire:

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. Ier, p. 198.
2. Oraison funèbre de Nicolas Cornet.

si les jansénistes ne niaient pas l'efficacité des sacrements, ils en rendaient l'accès comme impossible. Les jansénistes, sans doute, réprouvaient et combattaient de très bonne foi les protestants, mais il n'est pas rare que les hommes ignorent d'où leur viennent leurs opinions et qu'ils attaquent ceux qu'ils imitent. On a considéré l'arianisme, survenant après le triomphe de la foi chrétienne, comme une revanche du culte vaincu s'introduisant par une voie détournée au sein de la religion victorieuse, et l'on a pu dire de cette première hérésie qu'elle n'était autre chose qu'un paganisme déguisé. De même, après que l'Église romaine eut échappé à la guerre ouverte que lui avait déclarée la Réformation, le jansénisme fut, à l'insu de ses auteurs, un calvinisme amoindri et dissimulé [1].

Si l'on veut connaître les résultats de cet enseignement, il faut se transporter à l'époque où le mouvement religieux que nous décrivons, en ce moment, s'arrête et recule; c'est précisément celle où le jansénisme a grandi parmi les chrétiens de France. Il est difficile de ne pas voir en lui l'une des causes, peut-être la principale, qui a fait succéder à une renaissance féconde la stérilité, la décadence et la ruine. Il a resserré et rétréci les âmes qu'il aurait fallu dilater; il a éloigné et repoussé les âmes qu'il aurait fallu attirer. Sa morale a déteint sur les hommes mêmes qui ont combattu sa doctrine; la religion, qui devait être le patrimoine de tous, est devenue le privilège d'un petit nombre.

1. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. Ier, p. 13.

Sous le règne de Louis XIII, le mal qui devait s'accomplir plus tard n'était prévu, de loin, que par quelques rares et pénétrants observateurs. Tel saint François de Sales, qui, prêchant un jour à Port-Royal, fut éclairé tout à coup d'une lumière prophétique, et s'arrêta pour pleurer. Et comme la mère Angélique, alors fort avide de ses conseils, lui demandait le motif de son chagrin, il répondit : « C'est que Dieu m'a fait connaître que cette maison perdrait la foi. Le seul moyen de la conserver, c'est l'obéissance au Saint-Siège [1]. »

Tel encore saint Vincent de Paul : ayant eu d'abord grand commerce avec l'abbé de Saint-Cyran, il s'effraya bientôt de son rigorisme, ne manqua pas de l'avertir, et cessa enfin de le fréquenter, à la suite d'un entretien où celui-ci laissa paraître son mépris pour l'Église, son attachement à son propre sens. Durant cet entretien décisif, tandis que l'opiniâtre dialecticien continuait de dogmatiser, le saint (c'est lui-même qui le raconte) « récitait tout bas son *Credo* », et dès lors, il prit soin de prémunir contre les nouvelles doctrines la congrégation qu'il fondait [2].

Cependant, les appréhensions de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul n'étaient point encore répandues lorsque le cardinal de Richelieu fit arrêter Saint-Cyran. « Je prévois, dit-il alors à

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. II, p. 219.

2. Les relations de saint Vincent de Paul avec les jansénistes et leur chef ont été l'objet de discussions nombreuses entre les divers historiens de saint Vincent de Paul et de l'abbé de Saint-Cyran. Un mémoire, rédigé par un Jésuite, le P. de Montézon, et inséré par M. Sainte-Beuve, en appendice, à la suite de son premier volume sur Port-Royal, me paraît exposer et résoudre la question avec une grande netteté.

un de ses familiers, que tout ce qu'il y a de savants et de gens de bien s'élèveront contre moi, car il faut demeurer d'accord qu'il a ces deux qualités : il est savant et homme de bien. Aussi, tous ceux qui le connaissent, et quantité de personnes de condition qu'il conduit, trouveront que j'aurai fait une grande injustice. » Il ajouta : « Quoi qu'on puisse dire de moi en cette occasion, je suis persuadé que l'Église et l'État doivent me savoir gré de ce que j'ai fait et que je leur ai rendu un grand service, car j'ai été averti que cet abbé a des opinions particulières et dangereuses, qui pourraient quelque jour exciter du bruit et de la division dans l'Église, et c'est une de mes maximes, que tout ce qui peut faire du trouble dans la religion en peut aussi causer dans l'État. » Richelieu avait raison de voir dans les opinions de Saint-Cyran un danger de division et de trouble pour l'Église et pour l'État, mais il se trompait, lorsqu'il croyait prévenir ce danger en emprisonnant un homme, encore estimé de tous les gens de bien. Tout au contraire, il l'aggrava. Saint Vincent de Paul, appelé à déposer contre Saint-Cyran, évita de le charger et, malgré le dissentiment qui déjà les séparait, il donna des marques de l'intérêt qu'il prenait au sort d'un ancien ami. Le premier président, Mathieu Molé, qui commençait à se défier du docteur, après l'avoir beaucoup goûté, s'employa en faveur du prisonnier ; de même qu'il avait jadis protégé le P. Coton et les Jésuites, poursuivis devant le Parlement, de même il sollicita la délivrance de leur ennemi avec une insistance, qui fit dire à Richelieu importuné : « M. Molé est un honnête

homme, mais il est un peu entier [1]. » Cette délivrance ne fut obtenue qu'après la mort du cardinal. Mais, du fond de sa prison, le chef du parti dirigea plus de personnes qu'auparavant; lorsqu'il en sortit, il trouva à Port-Royal les solitaires, un moment dispersés, plus nombreux qu'il ne les avait laissés et, parmi eux, le grand Arnauld [2].

La première persécution contre le patriarche des jansénistes français n'eut pas d'autre résultat. Celles qui se renouvelèrent, après sa mort, à divers intervalles, contre ses disciples, furent-elles plus efficaces? En apprenant, en 1708, l'expulsion brutale des religieuses de Port-Royal, l'adversaire le plus vigilant et le plus perspicace de la « faction querelleuse et trompeuse », comme il l'appelait, Fénelon écrivit : « Ce coup d'autorité ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs [3] ». Ainsi s'est développé, à travers des épreuves intermittentes, ainsi a grandi, depuis la prison de Saint-Cyran jusqu'à la destruction de Port-Royal, le jansénisme; ainsi s'est-il substitué peu à peu au vrai christianisme en France. Une branche parasite a desséché le tronc vigoureux qui venait de reverdir.

Faut-il donc que les beaux jours de l'histoire, les jours où le bien l'emporte visiblement sur le mal, soient si courts et si rares? La sève qui avait vivifié la France chrétienne ne devait pas être entière-

1. *Introduction aux Mémoires de Mathieu Molé*, par le comte Molé; et *Mémoires*, t. III, p. 39.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 13 et suiv.
3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 584.

ment tarie. Le dix-septième siècle vieillissant a eu beau déchoir et le dix-huitième s'égarer, tout ce que la main des saints avait fait fleurir et fructifier n'a point péri sans retour. Sous les flots du sang répandu, sous les décombres accumulés par la Révolution, il s'en est retrouvé des vestiges. Quand on regarde ce qui entretient et manifeste la vie de la religion parmi nous, on voit, d'un côté, les séminaires d'où sort un clergé sans reproche, et, de l'autre, les ordres actifs, principalement de femmes, affranchies de la clôture pour se vouer plus librement à tous les besoins et à toutes les misères. Ces deux créations du génie catholique remontent, en France, au temps de Bérulle, d'Olier et de Vincent de Paul. Que l'on considère aussi, sur la face du territoire, les provinces où la vieille foi est demeurée le plus vivace : la Vendée, le Poitou, la Bretagne, le Forez et le Velay, ce sont celles qui ont été le plus soigneusement évangélisées à cette époque. La renaissance religieuse de notre âge, à son début, s'est greffée sur les rejetons du grand arbre que le dix-septième siècle avait planté.

CHAPITRE II

RELATIONS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Controverse sur la limite des deux puissances. Intervention de la cour de Rome, de la Sorbonne et du Parlement de Paris. — Le débat est porté devant les États généraux. — Assemblées du clergé. Leur constitution. Leurs délibérations. Leur conduite envers le pouvoir royal.

I

Dans le réveil de la foi et des mœurs chrétiennes, les questions religieuses devinrent fréquemment affaires d'État. Aux guerres de religion avaient survécu les controverses, non seulement entre catholiques et protestants, mais parmi les catholiques eux-mêmes, dont les uns prenaient parti pour le pouvoir civil et les autres pour l'autorité ecclésiastique. Ces débats, qui tenaient l'Europe attentive, ne pouvaient pas s'ouvrir contradictoirement ailleurs qu'en France. Là seulement, la liberté d'attaquer la religion dominante découlait de la liberté de professer un autre culte. De plus, durant les troubles, les partis avaient guerroyé par la plume, non moins que par l'épée ; tous les problèmes de l'ordre social et politique

avaient été agités avec une hardiesse érudite et passionnée. Le goût, l'habitude, le bruit retentissant des disputes se prolongea, après qu'eut cessé le bruit des armes. Aussi les nonces du pape, accoutumés à d'autres usages, s'étonnaient de « l'excessive licence des imprimeurs et des libraires ». Lorsqu'ils voyaient les protestants publier des livres outrageants pour le Saint-Siège, tels que le *Théâtre de l'Antechrist*, de Viguier, le *Mystère d'iniquité* de Du Plessis-Mornay, ils estimaient que « de la liberté de la France, on pouvait craindre tout mal, en matière de parler et d'écrire ». Mais l'abus leur paraissait si « invétéré », qu'ils n'espéraient pas « qu'on y trouvât remède », et ils s'y résignaient [1].

Cet abus ne tourna pas, en définitive, contre la foi catholique. Tandis qu'en Angleterre, par exemple, le roi Jacques, s'étant avisé de publier un traité contre le pape, dogmatisait chez lui sans contradicteur et se courrouçait contre toute réfutation paraissant à l'étranger, en France, les prédicateurs de l'Église romaine engageaient souvent, avec les ministres protestants, des discussions publiques. Ces discussions, qui tenaient tout une ville, parfois une province, en suspens, s'ouvraient avec une solennité singulière, à la suite d'un échange de défis, déterminant les points à débattre; elles se poursuivaient en présence des plus grands person-

1. Dépêche d'Ubaldini au cardinal Borghèse, 4 août 1609, citée par le père Prat, *Recherches sur la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 149. — Dépêche de Bentivoglio, du 16 juillet 1617, citée par Perrens, *l'Église et l'État sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 349.

nages, au milieu d'une foule émue et curieuse, à coups de textes et d'arguments compendieusement accumulés et mêlés souvent de violences et d'injures. Comme jadis, dans les duels judiciaires ou les tournois, les conditions de la lutte étaient soigneusement réglées et des juges, chargés de les faire observer, choisis d'avance dans les deux camps. La fameuse conférence de Fontainebleau, où Du Perron battit Du Plessis-Mornay devant le roi, avait donné confiance aux catholiques en ces sortes de combats. Le père Coton s'y signala à maintes reprises [1] et, bien que chaque parti ne manquât pas, dans les relations qu'il publiait, de s'attribuer l'avantage, les protestants redoutaient de telles rencontres, leurs historiens le confessent ; ils cherchèrent bientôt à les éviter [2].

Le débat entre les deux cultes se poursuivait, la plume à la main, aussi librement que de vive voix ; le public ne se lassait pas de lire, tantôt de vives attaques et de promptes répliques, tantôt des travaux de longue haleine ; on voyait se multiplier, à la fois, les écrits de circonstance et les traités qui allaient au fond des choses ; aguerrie par la lutte, constamment prête à rendre compte de sa foi, l'Église de France paraissait invincible. Ainsi s'éleva dans son sein cette grande école de controverse, inaugurée par Du Perron, couronnée par Bossuet : école qui n'a pas cessé de faire des con-

1. Père Prat, *Recherches historiques*, t. I, p. 299, 309, 525, 543 et s.; t. II, p. 603 et s. — Daniel Chamier, *Journal de son voyage à la cour de Henri IV et sa biographie*, par M. Charles Read, p. 229-263, 272, 276.
2. Élie Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 440 et 448.

quêtes, aussi longtemps qu'a subsisté, en face d'elle, la liberté de la contradiction, et, parmi beaucoup de livres oubliés, a enfanté quelques œuvres immortelles.

Les défenseurs de l'Église romaine ne soutenaient pas en France, sans distinction, toutes les prérogatives qu'à Rome on attribuait au souverain pontife. Il y avait entre les catholiques des contestations qui doivent ici nous arrêter davantage que leurs controverses avec les hérétiques; car ces contestations intérieures touchaient de plus près aux rapports de l'Église et de l'État, elles menacèrent, à l'époque qui nous occupe, le bon accord du pape et du roi ; elles devaient le troubler plus tard.

Pendant le grand schisme d'Occident, l'Université de Paris et ses plus illustres maîtres, Gerson, Pierre d'Ailli, avait professé, à l'encontre des pontifes rivaux qui se disputaient le gouvernement de l'Église, la supériorité des conciles; cette opinion, favorisée par les rois et les parlements, survécut aux circonstances qui l'avaient accréditée; au concile de Trente, le cardinal de Lorraine la couvrit de sa puissante parole.

Voilà donc un premier dissentiment, sur la constitution même de l'Église; en voici un second, sur la constitution de l'État. Le pouvoir de juger et de déposer les rois, qui sommeillait depuis Boniface VIII, venait d'être exhumé à Rome, dans le but d'abattre l'hérésie, en renversant ses appuis. Par contre, cette hérésie, qui devait plus tard engendrer des révoltes, avait donné d'abord aux princes tout ce qu'elle ôtait à l'Église, rendant leur autorité

sans limites ni contrôle, et proclamant leur droit divin sur les peuples. Entre le pouvoir royal et le pouvoir pontifical, un antagonisme, plus profond que jamais, s'éleva ; il s'étendit au delà des États protestants ; car les souverains, qui restaient soumis au Saint-Siège, dans l'ordre spirituel, ne voulurent pas être, dans l'ordre temporel, de moindre condition que les souverains qui s'en étaient séparés ; la bulle *In cœna Domini*, dans laquelle le Saint-Père s'était proposé de régler, à certains égards, et de contenir en certaines limites la puissance civile, ne put être publiée nulle part hors de l'Italie, pas même en Espagne [1].

Dans ce conflit, les peuples inclinèrent vers les rois. Vainement pouvait-on alléguer que Rome leur ouvrait un recours contre la tyrannie ; il leur plaisait de faire corps avec leurs dynasties respectives ; l'indépendance de leurs princes leur paraissait le symbole et le gage de leur indépendance nationale. Ce fut donc sans succès que les souverains pontifes revendiquèrent un pouvoir dénié par les souverains et suspect à leurs sujets.

Ce ne fut pas sans dommage pour eux et pour l'Église, qu'ils entreprirent de l'exercer, principalement en Angleterre. La sentence de déposition prononcée à Rome contre la reine Élisabeth ne la fit pas tomber du trône ; elle accrut, envers le pape et les « papistes » l'animosité, non seulement de la reine, mais de la nation anglaise ; nous l'avons vu, et de plus nous avons reconnu dans quelle contra-

1. Gabutii *Vita B. Pii V*, lib. III, cap. I.

diction entre leur patriotisme et leur foi, dans quel trouble et quelle angoisse, cette sentence jeta les persécutés même et les martyrs.

Il est vrai qu'en France la politique pontificale n'avait point subi pareil échec. Là, l'héritier de la couronne, excommunié comme hérétique, n'avait pu régner qu'en abjurant l'hérésie. Mais il est vrai aussi que la nation française, irréconciliable avec le prince huguenot, n'avait pas attendu les décisions du Saint-Siège, pour se donner au roi converti. Les évêques du royaume avaient reçu l'abjuration de Henri IV à Saint-Denis, l'avaient sacré à Chartres, les parlements l'avaient proclamé, le peuple de Paris l'avait porté en triomphe à Notre-Dame, avant qu'il fût absous à Rome. C'était donc la foi catholique qui venait de prévaloir en France, mais non la suprematie du pape en matière temporelle. Pour rétablir la royauté, pour sauver l'État, il avait fallu au contraire quelque indépendance envers la cour de Rome, mêlée avec une invincible fidélité à l'Église romaine.

Au sortir d'une pareille épreuve, les meilleurs chrétiens, les meilleurs citoyens s'appliquaient à concilier ensemble les deux sentiments. Conciliation facile en pratique, puisqu'il ne s'élevait alors aucune mésintelligence entre les deux cours, mais plus difficile en théorie. Aucun catholique, en France du moins, ne méconnaissait que les deux puissances fussent distinctes ; mais comment déterminer précisément, et par des disputes entre théologiens et légistes, jusqu'où chacune s'étendait?

Si le pape n'est pas le maître des souverains, il

est tout au moins, aux yeux des catholiques, le juge suprême des consciences chrétiennes. Dans les rares conjonctures où les sujets ne devaient plus obéissance et fidélité à leurs princes, qui donc devait juger, qui pouvait lier ou délier les consciences, si ce n'est le pape? Sans doute dans les États payens, les chrétiens avaient été soumis à des souverains payens; mais dans les États chrétiens, le souverain n'était-il pas tenu d'appartenir à l'Église, qu'en prenant la couronne, il jurait de servir? N'était-ce pas à cette condition qu'il recevait le pouvoir et l'exerçait? Dès lors, s'il avait mérité d'être retranché de l'Église, s'il s'en était retranché lui-même, en la persécutant, n'encourait-il pas déchéance? Or, à qui appartient-il de prononcer, en dernier ressort, qu'un homme, quel qu'il soit, demeure ou non dans la communion de l'Église, si ce n'est pas au chef de l'Église? De là découlait le pouvoir indirect sur les couronnes, prérogative revendiquée pour les souverains pontifes par Bellarmin, et tout autrement difficile à contester que le pouvoir direct, soutenu par d'autres docteurs.

Mais, que le pape disposât des couronnes en maître ou bien en juge, qu'importait, en définitive, aux défenseurs de la puissance civile? Un pouvoir jugé par un autre pouvoir n'est pas indépendant: il relève de qui le juge. Si donc le pape ne pouvait prononcer sur le devoir des princes et des sujets, sa juridiction sur les consciences paraissait arbitrairement restreinte; et s'il le pouvait, la distinction des deux puissances semblait en péril. Telle est l'infirmité de la logique humaine! Essayez de pousser un principe juste, un

droit indiscutable à ses dernières conséquences, il paraîtra se heurter à quelque autre principe également juste, à quelque autre droit pareillement incontestable. Les bons esprits se contentent, en ce cas, selon le mot de Bossuet, de « tenir la vérité par les deux bouts » ; les purs logiciens se laissent emporter à des extrémités contradictoires et entraînent à leur suite les violents et les faibles. Aussi, ce que le cardinal de Retz a dit un peu plus tard des droits du peuple et des princes : « qu'ils ne s'accordent jamais mieux que dans le silence », les hommes d'État ou d'Église les plus avisés le pensaient alors des droits du prince et du pape. Ils estimaient tout débat à ce sujet inutile, puisqu'aucun litige n'y donnait lieu, et dangereux, puisqu'il soulevait les passions et troublait les consciences. C'était l'avis de saint François de Sales. Il se plaignait de « ceux qui, faisant les bons valets, soit du pape, soit des princes, ne veulent pas que jamais on s'arrête hors des extrémités ». Il n'estimait pas bon qu'on « s'empressât à l'examen de l'autorité du pape sur les choses temporelles » dans un temps où, « par le fait, il ne demandait rien aux rois et aux princes pour ce regard. » Il n'avait pas trouvé de son goût même « les écrits d'un saint et très excellent prélat », Bellarmin; « non qu'il jugeat s'il avait tort ou raison », mais parce qu'« en cet âge », disait-il, « où « nous avons tant d'ennemis au dehors, nous ne « devons rien émouvoir au dedans du corps de « l'Église. La pauvre mère poule qui, comme ses « petits poussins, nous tient dessous ses ailes, a bien « assez de peine à nous défendre du milan, sans que

« nous nous entrebecquetions les uns les autres, et « que nous lui donnions des entraves. »

En effet, autant la lutte contre l'ennemi du dehors fortifiait l'Église, autant ces discussions intérieures l'affaiblissaient. Mais comment les éviter, précisément en cet âge qui « redondait en cervelles chaudes, aigres et contentieuses » ? Les partis ont coutume de s'agiter après que sont résolues les questions pour lesquelles ils avaient lieu de combattre; ils se complaisent alors aux disputes oiseuses. A ce mal, le saint ne voyait qu'un remède et, dès l'année 1612, il prenait soin de l'indiquer à la cour de Rome : c'est que le Saint-Siège traitât « amiablement » avec la reine alors régente. C'est que « Sa « Majesté et Sa Sainteté imposassent silence à ces « téméraires et séditieuses disputes [1] ».

C'était donc sur l'autorité royale que comptaient les plus fidèles amis de la paix et de la liberté de l'Église. L'autorité royale, nous allons le voir, ne leur fit pas défaut.

La première occasion de querelle fut le livre de Mariana, dont nous avons parlé. Par égard pour le pape, la régente empêcha la publication de l'arrêt rendu contre ce livre par le Parlement [2].

Mais presque aussitôt la dispute se ranima et s'envenima au sujet du « Traité sur la puissance du souverain pontife en matière temporelle », composé à Rome par Bellarmin, pour définir et justifier le pouvoir du pape sur les couronnes.

Ce livre avait été écrit en vue de l'Angleterre et

1. *Vie de saint François de Sales*, t. II, p. 114, 116.
2. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 249 et suiv.

provoqué par les attaques des Anglais contre le Saint-Siège. Néanmoins, le Parlement de Paris y reconnut la doctrine qu'il s'était donné mission de combattre. Aussi, sans égard pour un cardinal, gloire et lumière de l'Église romaine, il se hâta de censurer et de prohiber l'ouvrage. Incontinent, le nonce prit feu, estimant le Saint-Siège outragé, et menaça de quitter la France. Une fois encore la régente conjura le péril; elle saisit de l'affaire le Conseil d'État, lequel, sans casser l'arrêt du Parlement, en suspendit l'exécution. Cette satisfaction contenta le Saint-Siège : pour répondre à la bonne volonté que lui témoignait la cour de France, le pape mit à l'index le livre d'un autre jésuite, le père Becan, où l'autorité pontificale était exaltée en termes offensants pour tout autre pouvoir [1].

Les ménagements réciproques des deux cours ne terminaient pas le débat; l'Église de France eut à se prononcer entre le Parlement et la cour de Rome. Elle ne le fit pas sans quelque embarras. D'une part, en résistant à l'hérésie, en se réformant elle-même, elle avait senti se ranimer et croître son attachement pour le Saint-Siège ; d'autre part, elle ne pouvait oublier que le plus grand nombre de ses évêques avaient reconnu Henri IV sans attendre sa conversion et contrairement aux bulles de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. S'il eût dépendu d'elle, elle aurait assurément, d'accord avec saint François de Sales, empêché ce débat inopportun.

Un docteur célèbre, et qui fut quelque temps le per-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 150 165 et 203. — Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 310 et suiv., 392 et s.

sonnage le plus considérable de l'Université de Paris, Edmond Richer, la provoqua à s'y mêler. Il porta la question à la Sorbonne, et dès lors, théologiens et évêques furent contraints de s'expliquer. Edmond Richer était un prêtre de vie austère, d'humeur querelleuse et indomptable, un dialecticien puissant et emporté, esprit vigoureux, nourri de fortes études, mais tout d'une pièce, capable de changer, non de se tempérer ni de fléchir. Il avait été un fougueux ligueur, avant de venir un gallican outré [1].

Grand maître du collège du cardinal Le Moyne, il y avait rétabli l'ordre et restauré les finances. Le Parlement l'ayant ensuite chargé d'appliquer, avec le titre de censeur, les réformes prescrites à l'Université entière, il avait bravé et surmonté, pour exécuter cette commission, les plus vives résistances, engagé quantité de procès, gagné la plupart, et conquis, à travers des animosités nombreuses, une autorité grande et redoutée. Élu syndic de la Faculté de théologie, il fit promettre à tous les docteurs de « travailler comme lui, pour retrouver et rétablir l'ancienne discipline de la Faculté, qui était tout à fait abâtardie [2]. »

Cette ancienne discipline ne consistait pas seulement, à ses yeux, dans l'observance plus exacte des règlements, à quoi d'ailleurs il tenait sévèrement la main, mais aussi dans la profession exclusive des doctrines gallicanes. Les thèses composées dans un

1. *Ambassades et négociations du cardinal du Perron*, p. 690.
2. Edmond Richer, *Étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du* XVII*e siècle*, par M. l'abbé Ed. Pujol, t. I, chap. I.

autre sens étaient, sans rémission, refusées par lui à la Sorbonne. Essayait-on de les soutenir ailleurs? Les Dominicains ouvraient-ils leur grand couvent de Paris à une controverse où le sentiment des ultramontains devait être exposé et défendu, principalement par des docteurs étrangers? Richer survenait pour imposer silence à ses adversaires, les accusait d'hérésie et de lèse-majesté, tenait tête au nonce qui, naturellement, défendait les opinions romaines, au cardinal du Perron, qui du moins les déclarait libres, et, pour assurer cette liberté d'une dispute d'école, il fallait encore l'intervention de la reine et d'un ministre [1].

Ce qui enhardissait à ce point le docteur Richer, c'était l'appui du Parlement. Il en était à la fois le théologien et le champion, principalement contre les Jésuites. Aussi le Parlement était-il toujours prêt à le couvrir. Cette liaison de l'homme d'Église avec les hommes de loi fit quelque temps sa force ; elle devait amener sa perte.

Le Parlement de Paris s'étonnait alors de voir à sa tête un homme qui ne sortait pas de ses rangs, Nicolas de Verdun. Lorsque Achille de Harlay, sous le poids des ans et des infirmités, était descendu de son siège, il comptait, et sa compagnie avec lui, qu'il aurait pour successeur son beau-frère Jacques-Auguste de Thou, fils lui-même d'un ancien premier président et nos moins bon magistrat que grand historien. Malheureusement, tandis que, dans sa

1. Pujol, *Edmond Richer*, chap. II et III. — Perrens, *l'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, t. II, liv. IV, chap. II.

belle histoire, de Thou témoignait aux protestants une équité voisine de la faveur, il s'était montré, envers la cour de Rome, sévère jusqu'à l'injustice; malgré quelques démarches assez soumises, malgré l'amitié de plusieurs cardinaux, son livre avait été mis à l'index. Lorsque la charge de premier président allait devenir vacante, il avait fait des avances aux Jésuites, mais en vain. Les Jésuites profitèrent de leur crédit et de celui du nonce auprès de la régente pour porter à cet emploi un homme dont ils se croyaient sûrs, le premier président de Toulouse, leur ancien élève, leur disciple favori, qui passait pour un oracle en Languedoc. Étranger à la compagnie qu'il devait diriger, Verdun soutint mal à Paris sa renommée provinciale et, soit pour acquérir dans cette compagnie une confiance qui lui faisait défaut, soit qu'il se laissât sincèrement gagner à l'opinion dominante autour de lui, il devint l'instrument assez docile des hommes dont on l'avait cru l'adversaire, ou plutôt il oscilla entre le Parlement et la Cour, sans s'appartenir à lui-même. Les Jésuites eurent plus d'une fois à se repentir de l'élévation de leur créature [1].

Ce fut Verdun qui, pour son usage, demanda à Richer un exposé des principes gallicans, alléguant

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. X; — *Recueil de pièces. Jugements portés à la cour de Rome sur l'histoire de J.-A. de Thou*, p. 111 à 393. *Voir* notamment la lettre écrite par de Thou à Jeannin, 31 mars 1611, p. 376. — Laemmer, *Meletematum Romanorum Mantissa*, p. 273. Dépêche de la cour de Rome au nonce en France et lettre du nonce Ubaldini au cardinal Borghèse à Rome, 5 janvier, 2 février 1610. — Père Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 186 et s. p. 320 et s., p. 369. — Pujol, *Edmond Richer*, t. I, p. 205.

que, chargé de les appliquer, il les connaissait mal ; ce fut pour lui que Richer composa son *Libellus de ecclesiastica et politica potestate.* Dans cet écrit de trente pages, le gallicanisme ecclésiastique et le gallicanisme politique, la supériorité de l'Église en corps, et par conséquent du concile, sur le pape, l'indépendance absolue de l'État vis-à-vis de l'Église ou plutôt la suprématie de l'État sur l'Église, étaient déduits des textes de l'Évangile, des paroles des pères et des décrets des conciles, formulés en propositions précises, poussés à leurs dernières conséquences[1]. Une fois composé, le *Libellus* ne resta pas dans les mains du premier président. Richer le fit imprimer à trois cents exemplaires, sans y mettre son nom, mais sans renier non plus qu'il en fût l'auteur. D'autres docteurs de Sorbonne en réfutèrent les thèses purement ecclésiastiques, en laissant de côté les propositions politiques. Excitée par le nonce et voulant satisfaire le pape offensé, la Faculté de théologie allait censurer le livre de son syndic, quand, par un étrange abus de pouvoir, le Parlement lui en interdit l'examen. Cependant la cour de Rome réclamait une réparation. Les évêques de la province de Sens, dont le diocèse de Paris faisait alors partie, s'assemblèrent sous la présidence de leur métropolitain, le cardinal du Perron, et condamnèrent le livre de Richer, en prenant soin d'ajouter à leur jugement cette clause : « qu'ils n'entendaient pas néanmoins toucher aux droits du roi et de la couronne de France, aux droits, immunités et liber-

1. Pujol, *Edmond Richer*, t. I, chap. IV, et t. II, chap. 10.

tés de l'Église gallicane. » Peu après, la province d'Aix prononça la même condamnation, mais sans y joindre la réserve qui avait paru nécessaire à Paris, et Rome confirma les deux sentences [1].

L'affaire ne devait point en demeurer là. Richer voulut appeler comme d'abus, devant le Parlement, des jugements ecclésiastiques qui le frappaient. Mais la reine défendit au Parlement de recevoir l'appel, et cette fois, malgré le mécontentement que lui causait cet ordre, le Parlement obéit. Dans le même temps, l'évêque de Paris, Henri de Gondi, refusait les bénéfices, qui relevaient de lui, aux partisans de Richer. Richer lui-même, toujours poursuivi à la Faculté de théologie, était déposé de sa charge de syndic dont il refusait opiniâtrement de se démettre, et, sans avoir désarmé, se voyait réduit pour quelque temps au silence [2]. L'Église de France et le Parlement de Paris demeuraient en mésaccord.

1. Pujol, *Edm. Richer*, t. I, chap. IV, V, VI, et t. II, chap. X.
2. Id., *id.*, t. I, chap. VI, et t. II, chap. V. — Perrens, *l'Église et l'État*, t. II. liv. V, chap. II. M. Perrens, se faisant ici l'écho du biographe de Richer, raconte qu'à la suite de sa destitution il aurait été saisi par ordre du duc d'Epernon, traîné à travers les rues avec mille indignités et jeté dans les prisons de l'abbaye de Saint-Victor, d'où il aurait été tiré par ordre du Parlement sur la plainte de l'Université. Mais M. l'abbé Pujol établit que le biographe de Richer ne mérite pas de créance et que son récit est singulièrement invraisemblable.

III

Ce fut dans ces conjonctures qu'au début d'un nouveau siècle et d'un nouveau règne, en 1614, les États généraux s'ouvrirent.

L'ordre du clergé devait y tenir la première place. Il avait recommencé de la mériter. Depuis le cardinal de la Rochefoucauld et le cardinal du Perron, en pleine possession de leur renommée, jusqu'au jeune évêque de Luçon, Richelieu, signalé pour la première fois alors comme « l'un des plus habiles et des mieux disants », les députés du clergé égalaient par la naissance, la doctrine et l'éloquence, les deux autres ordres, et les surpassaient par l'esprit politique. Dès le début des États le clergé indiqua nettement par quels moyens leurs délibérations deviendraient efficaces. Il proposa aux autres ordres d'extraire tout d'abord des divers cahiers et de présenter ensemble les doléances communes à tous. Autrement, disait l'évêque de Beauvais, le gouvernement n'est saisi des demandes des États qu'au jour de la clôture, et alors « cesse la crainte que conçoit la cour d'offenser une assemblée qui parle et propose au nom de toute la France ». La cour ne manqua pas de s'opposer à un projet qui eût en effet, par l'union des États, assuré leur puissance. Mais elle était trop faible pour en empêcher l'exécution, si les États en étaient tombés d'accord.

Ce fut l'ordre du tiers qui se refusa à toute délibération commune [1]. L'antagonisme entre les classes, ce mal chronique de la société française, quelque temps suspendu durant les guerres de religion par une autre querelle, s'était réveillé depuis la paix: la noblesse faisait éclater, avec une violence hautaine et aveugle, sa jalousie contre la bourgeoisie grandissante et la provoquait aux représailles. Entre les deux ordres, le clergé, qui tenait à la fois à l'un et à l'autre par l'origine de ses membres, qui participait pour ses biens aux privilèges de la noblesse, se rapprochait de la magistrature par ses études et sa culture, du peuple enfin par son ministère, le clergé aurait dû s'interposer en médiateur. Il le voulut, il le tenta et, chose singulière, il eut, en cette circonstance pour organe, auprès du tiers, Richelieu encore inconnu. Une démarche, un discours « pour renouer la paix et l'union entre les trois ordres, pour éteindre le feu de discorde qui consumerait en moins de rien le fruit que toute la France espérait des États », tel fut le début oratoire et le premier essai de négociation du futur cardinal [2]. Le discours réussit dans le moment qu'il fut prononcé, mais la négociation n'aboutit pas. La noblesse s'opiniâtra à ses injurieux dédains et le tiers, au lieu de s'assurer, comme il l'aurait pu, le concours du clergé, aima mieux engager avec lui le débat oiseux, que venait de soulever

1. Picot, *Hist. des États généraux*, t. III, p. 335.

2. *Recueil très exact et curieux* de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et de mémorable en l'Assemblée générale des États, tenue à Paris en l'année 1614, et particulièrement en chacune séance du tiers ordre, avec le cahier dudit ordre et autres pièces concernant le même sujet, par M. Florimond Rapine. A Paris, 1651, p. 136.

le Parlement. Dès lors, l'Église avait à se défendre et surtout à défendre le Saint-Siège. Chaque ordre se cantonna dans ses visées particulières, toute action commune devint impossible aux États.

Pour traiter de la puissance du roi et de son indépendance vis-à-vis du pape, la Chambre du tiers, comme le Parlement, prit occasion de l'assassinat de Henri IV et remonta jusqu'aux troubles qui avaient retardé son établissement. La nation n'était pas encore remise de la perte du roi et, tout entière, n'avait rien tant à cœur que l'affermissement de la royauté. Elle oubliait volontiers qu'elle avait dû poser des conditions à son prince, avant qu'il régnât, et se souvenait, seulement, qu'en régnant, il l'avait sauvée. A ce sentiment répondit l'article présenté par la ville de Paris et l'Ile-de-France pour « être reconnu « loi fondamentale du royaume », à savoir : que le roi « ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils leur doivent ». Cette loi fondamentale devait être « jurée et signée par tous les députés des États, par tous les officiers et bénéficiers du royaume, enseignée par tous docteurs et prédicateurs ». Les opinions opposées étaient déclarées « impies », les livres qui les enseignaient « séditieux », les étrangers qui les publieraient « ennemis jurés de la couronne », les Français qui y adhéreraient « criminels de lèse-majesté ». Enfin, obligation devait être imposée aux ecclésiastiques établis en France « d'impugner et contredire incessamment »

toute proposition contraire [1]. Dès que cet article, le premier du cahier de Paris, eût été lu dans la Chambre du tiers, les diverses provinces l'approuvèrent. Plusieurs montrèrent une disposition pareille, inscrite d'avance dans leurs propres cahiers. La province de Lyon, seule, demanda une entente avec les deux autres ordres et une négociation avec le Saint-Siège [2].

Cet avis, qui ne prévalut point, était sage. Vainement les orateurs accrédités du tiers alléguaient-ils qu'il s'agissait là, non de la foi et de la doctrine, mais d'une loi d'État et de police [3]. A prendre l'article proposé dans sa rigueur, il « faisait un schisme en l'Église ». Pouvait-on en effet « jurer que le pape et toutes les autres parties de l'Église catholique, qu'on savait avoir une croyance contraire, tenaient une doctrine hérétique et impie, sans se départir de leur communion » ? De plus, cet article « attribuait aux laïques l'autorité de juger des choses de la religion », et d'imposer aux prêtres une doctrine. N'était-ce pas renverser le ministère ecclésiastique [4] ?

Ce double danger de schisme et d'usurpation dans l'Église détermina le clergé à la résistance. A l'article du tiers, il en opposa un autre : comme la Sorbonne en face du Parlement, il proposa de renouveler et de publier solennellement le décret du concile de Constance, condamnant aux

1. Rapine. *Recueil*, p. 205 et 206.
2. Id., *id.*, p. 209, 210.
3. Id., *id.*, p. 239, 254. — Picot, *Histoire des États*, t. III, p. 362.
4. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 231.

peines éternelles tous ceux qui soutiendraient qu'il est permis d'attenter à la personne des rois et même des tyrans [1]. Le débat s'engagea entre l'une et l'autre proposition : l'une qui déclarait la vie du roi inviolable, et l'autre, sa couronne inamissible.

A ce débat, le tiers état essaya de se dérober. Il entendait délibérer seul et présenter son cahier sans souci des autres ordres. Il fallut « les vives et persuasives paroles, l'action et la grâce attrayantes » de l'évêque de Montpellier, Fenouillet, pour que le clergé obtînt communication d'un article qui touchait de si près à l'Église et qu'il fût admis à le discuter [2]. Mais, une fois la discussion ouverte, le tiers ne relâcha rien ; « l'opiniâtreté », a écrit Richelieu dans ses Mémoires, « ne donna pas lieu de céder à la raison [3]. »

Le clergé cependant n'y épargna pas ses efforts. D'abord il prit soin de rallier à lui la noblesse : celle-ci, déjà en querelle avec le tiers état, ne fit pas difficulté de soutenir l'ordre de qui, à son tour, elle attendait appui ; elle remit volontiers une question de doctrine au jugement des hommes d'Église [4], et lorsque le cardinal du Perron vint débattre cette question dans la Chambre du tiers, il y parut escorté, tout ensemble, de plus de quarante prélats et de soixante gentilshommes [5].

Autant la démarche était solennelle, autant le discours du cardinal, qui dura trois heures, fut habile. A

1. Picot, *Histoire des États*, t. III, p. 515.
2. Rapine, *Recueil*, p. 237-240, 245-257.
3. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 232.
4. Rapine, *Recueil*, p. 281-293.
5. Rapine, *Recueil*, p. 297. — Picot, *Histoire des États*, t. III, p. 359.

travers les ornements superflus, empruntés à l'érudition profane, et les traits d'un faux bel-esprit alors à la mode, il n'y manqua ni le choix dans les arguments, ni la mesure dans les conclusions, ni la fermeté dans les résolutions [1].

Quel but, disait du Perron, se proposait toute la nation? Mettre la vie des rois à l'abri du fanatisme, et puisque l'appréhension des peines temporelles n'avait pas détourné de leurs abominables attentats les Jacques Clément et les Ravaillac, il importait d'effrayer leurs pareils, s'il s'en trouvait encore, par la crainte des peines spirituelles, dont la sévérité s'exécute après la mort. Mais, pour cela, que fallait-il? Des défenses sortant d'une autorité ecclésiastique certaine et infaillible, des déclarations dont toute l'Église catholique soit d'accord. Autrement, si les menaces procèdent d'une autorité douteuse et s'il s'y mêle quelque proposition problématique, les esprits sur lesquels on veut faire impression s'en moqueront et les tourneront en mépris. C'est pourquoi la déclaration du clergé, fondée sur un concile œcuménique et que le pape ne manquerait pas de confirmer, serait infiniment plus efficace que l'article du tiers état.

Venant ensuite à discuter cet article, du Perron se gardait bien de le repousser tout entier. Il y trouvait trois points : le premier, que, pour aucune cause, il n'est permis d'assassiner les rois; à cela toute l'Église souscrit; voire, elle prononce ana-

1. Rapine a donné le texte de cette harangue, *Recueil*, p. 297-322; et le cardinal de Richelieu, dans ses Mémoires, en a laissé l'analyse précise et substantielle, *Mémoires*, t. I, p. 229-231.

thème contre ceux qui tiennent le contraire. Le deuxième, que nos rois sont souverains, de toute sorte de souveraineté temporelle, dans leur royaume : ce point-là est encore tenu pour certain et indubitable, bien qu'il ne soit pas, comme le premier, un article de foi.

Restait le troisième point, le seul objet de la contestation, à savoir : qu'il n'y a nul cas où les sujets puissent être absous du serment de fidélité envers leur prince. En abordant cette redoutable question, du Perron rappelait à juste titre qu'il était du nombre des évêques qui n'avaient pas attendu, pour reconnaître Henri IV, l'absolution du pape, et que plus tard il avait obtenu cette absolution sans rien sacrifier des prérogatives de la couronne. « J'ai toujours », disait-il « suivi la fortune du roi aux guerres civiles. J'ai défendu avec courage et constance ses droits hors le royaume. Il est aisé de louer les Athéniens à Athènes, où personne n'oserait contredire. Mais j'ai exalté le roi à Rome, en face des ambassadeurs d'Espagne. » Ayant établi quel crédit méritait sa parole, il évita de revenir sur les souvenirs de la Ligue et du dernier règne, c'eût été remuer des passions qu'il entendait calmer. Il se contenta d'examiner d'une manière générale les cas où un tribunal ecclésiastique pourrait déclarer déchu un prince chrétien. Ce serait, par exemple, s'il violait le serment fait à Dieu et à ses sujets « de vivre et mourir en la religion catholique », et non seulement se rendait arien ou mahométan, mais s'il allait jusqu'à « forcer ses sujets en leurs consciences et les contraindre d'embrasser son erreur et son infidélité ». A l'appui de cette thèse, il ob-

serva que ceux qui refusaient au pape le droit de déposer les souverains, le reconnaissaient au peuple. Des deux doctrines, laquelle était donc la plus dangereuse aux rois; la plus favorable aux séditions? Ayant justifié l'opinion que le tiers état réprouvait, du Perron concluait-il qu'il s'y fallait tenir? Nullement, mais que la question était « incertaine et problématique », qu'il faudrait un concile œcuménique pour la décider, qu'il n'appartenait pas à une portion quelconque de l'Église, encore moins à une assemblée laïque, de la trancher, et dans quel sens? au détriment du pape et contre son gré. Le cardinal, voyant devant lui, à la tête du tiers état, les officiers de justice « interprètes de la volonté des rois », ne faisait pas difficulté de reconnaître que « plusieurs étaient bien savants et feraient leçon à des évêques »; mais il ajoutait aussitôt : « Ils n'ont que le jugement humain et non l'autorité divine. Par l'article proposé, ils entreprennent sur l'Église, ils la mettent en oppression, ils introduisent en France le serment d'Angleterre. Les ecclésiastiques iront plutôt au martyre. »

A cette mémorable harangue, Robert Miron, président du tiers et député de Paris, répondit sur-le-champ. Il ne prit pas le temps de consulter son ordre; le sentant peut-être ébranlé, il voulut l'engager; tout en accordant que cet ordre changerait au besoin quelques mots de l'article, pourvu que la substance n'en fût pas altérée, il termina sa réponse par une sorte de défi : « Si Messieurs du clergé et de la noblesse viennent en ce lieu, pour protester du contraire, ce

sera un honneur au tiers état de professer seul ce qu'il devait faire en compagnie [1]. »

La délibération demeurait ouverte et l'article en suspens, quand le Parlement intervint. Vis-à-vis des États comme du prince, le Parlement se prétendait le gardien des lois : prétention qu'il venait de justifier sous la Ligue, en faisant respecter la loi Salique. C'était sa doctrine qui se débattait : il était l'oracle des hommes du tiers état. Dès qu'il connut la contradiction du clergé, il ne se contint plus, et, le jour même où du Perron portait la parole devant le tiers, il se rassembla pour « défendre à qui que ce soit de révoquer en doute les règles ou maximes de tout temps tenues en France [2] ». C'était substituer un arrêt à un projet. Le clergé se sentit non seulement combattu, mais bravé; il s'efforça d'associer à son grief les États tout entiers, puisqu'une compagnie judiciaire entreprenait sur leurs délibérations. Mais le tiers faisait cause commune avec le Parlement ; la noblesse ne prêtait qu'un appui chancelant : le clergé n'avait en réalité recours que vers la couronne [3]. Aussi fit-il retentir la Cour de ses plaintes ; il demandait que l'arrêt du Parlement fût cassé ; il s'élevait nommément contre l'avocat général qui l'avait requis, Servin, adversaire opiniâtre et passionné de la puissance ecclésiastique ; il voulait qu'il fût interdit à ce magistrat de connaître des causes où l'Église serait partie ; qu'au Parlement lui-même le silence fût imposé sur les questions de foi et de

1. Picot, *Histoire des États*, t. III, p. 362.
2. Rapine, *Recueil*, p. 294.
3. Picot, *Hist. des États généraux*, t. III, p. 364-366.

doctrine ; quant aux affaires d'État, ajoutait le clergé, impatient d'abattre une autorité rivale, le Parlement ne devait pas les traiter non plus « sans le su et exprès commandement de sa Majesté [1] ».

Le clergé ne reçut pas d'abord pleine satisfaction. Le roi se contenta d'évoquer à lui l'article et l'arrêt, remerciant le tiers de sa bonne volonté, l'assurant qu'il saurait bien conserver lui-même son État et sa personne, et faisant défense au Parlement comme au tiers de s'occuper davantage de la question. Les évêques redoutaient de plus en plus un schisme; pour le conjurer, ils étaient près d'ordonner des prières publiques et solennelles; mais ils craignaient d'aggraver le péril en le dénonçant trop vite et trop haut [2]. Enfin, de nouvelles et pressantes démarches obtinrent du roi que la publication donnée à l'arrêt du Parlement serait réprimée ; l'imprimeur, sur qui on en faisait tomber la faute, fut mis en prison, et l'article du tiers, retiré du cahier de cet ordre [3].

Cette dernière résolution de la Cour ne s'exécuta pas sans murmures dans la Chambre du tiers. Plusieurs, l'estimant contraire « à l'honneur et à la liberté des États », opinaient pour le maintien de l'article. Pourtant, comment résister en cette matière à l'autorité royale ? Pouvait-on se déclarer plus

1. Procès-verbal de la Chambre du clergé aux États de 1614, recueilli et dressé par M. Pierre de Behely, un des agents du clergé et secrétaire de ladite chambre, seconde édition, 1650, p. 209.

2. Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé, t. II, p. 196.

3. Rapine, *Recueil*, p. 345 et 360. — Picot, *Histoire des États généraux*, p. 367-370.

royaliste que le roi ? Le même président de la Chambre du tiers, Robert Miron, qui s'était montré si raide vis-à-vis du clergé, devint souple envers la Cour et fort zélé pour un accommodement avec elle. Enfin, au milieu du tumulte, un expédient fut proposé et l'on s'y arrêta. Le texte de l'article fut retranché du cahier, mais remplacé par cette mention : « Qu'il avait été présenté au roi par avance, par le commandement de Sa Majesté, qui avait promis d'y faire favorable réponse et en était au surplus très humblement suppliée [1] ».

Ainsi se termina le conflit. La question était ajournée, mais non résolue. Le tiers état et le clergé s'en remettaient l'un et l'autre à la royauté, le tiers pour qu'elle se défendît et ne laissât pas le pape empiéter, le clergé pour qu'elle se contînt elle-même et n'empiétât pas à son tour. Les empiétements du pape n'étaient pas à redouter désormais, et, durant un demi-siècle et plus, le roi sut se contenir dans les justes bornes avec l'Église. Mais tout concourait à rendre sa puissance absolue ; un temps devait venir où le clergé, s'accoutumant à cette puissance comme le reste de la nation, déclarerait lui-même dans sa propre assemblée la doctrine qu'il avait refusé de recevoir aux États généraux [2]. Il est vrai que dans cette déclaration de 1682, il ne prononça pas, contre l'opinion romaine, les anathèmes qui avaient, plus que tout le reste, en 1614, répugné à du Perron et à ses confrères. Mais il est vrai

1. Rapine, *Recueil*, p. 360-371. — Picot, *Hist. des États généraux*, t. III, p. 371-374.
2. C'est le premier des quatre articles.

aussi que le pape, tout occupé de défendre son autorité spirituelle, avait alors cessé d'exercer, ni même de réclamer, aucune autorité sur le temporel des princes.

Une autre contestation s'éleva, au sujet du concile de Trente. Le clergé ne cessait pas d'en réclamer la réception, que le tiers ne manqua pas, à l'exemple des Parlements, de repousser.

Ce n'était pas que la Chambre du tiers fût favorable aux protestants. Sur les bancs de la noblesse, plusieurs d'entre eux s'agitaient encore, sans empêcher pourtant leur ordre de faire cause commune avec le clergé. Mais parmi les députés du tiers, s'il se rencontrait quelques dissidents, ils restaient inaperçus [1] et la Chambre entière faisait profession de la foi catholique. Les huguenots commettaient-ils donc quelque excès que n'autorisaient pas les Édits? le tiers partageait l'indignation des ecclésiastiques. Au plus fort de sa dispute avec eux, il réclama la restitution des biens d'Église en Béarn [2]. S'agissait-il de réprimer les blasphèmes, de faire observer le repos des dimanches et fêtes? le tiers dépassait les vœux du clergé [3]. Enfin, tout en étant en mésaccord sur des questions de juridiction, les deux ordres dénonçaient avec une sollicitude pareille les abus dans l'Église [4]. Mais, par une contradiction singulière,

1. E. Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t II p 242. — Rapine, *Recueil*, p. 325. — Anquez, *Histoire des assemblées politiques des Réformes*, p. 264, 266.

2. Rapine, *Recueil*, p. 425.

3. Id., *Cahier du tiers*, p. 15 et 16. — Picot, *Hist des États généraux*, t. III, p. 525.

4. Rapine, *Recueil*, p. 245, 457, et cahier, p 6 et s. — Picot. *Hist. des États généraux*, t. III, p 453 et 532.

le tiers, qui voyait le mal, écartait le remède.

Le vrai remède en effet c'était la discipline prescrite à Trente; le vœu du clergé à ce sujet fut porté devant le roi par Richelieu. Après avoir rappelé l'importance et l'autorité du concile, le jeune évêque de Luçon montra les fruits de salut qu'il portait partout où ses décrets étaient en vigueur: il allégua l'exemple des princes chrétiens depuis l'Espagne jusqu'à la Pologne; il invoqua enfin la parole du feu roi Henri IV [1]. A quoi l'évêque de Beauvais, Potier de Blancmesnil, parlant devant le tiers état, ajouta que la France ne serait point obligée d'admettre tout ce qui était ordonné pour l'Italie et l'Espagne : par exemple, l'Inquisition qui était une « tyrannie pour les consciences ». Il proposa d'entrer en conférence soit avec le Parlement, soit avec les autres ordres sur les points de discipline qu'il conviendrait de modifier [2]. Ni ces motifs, ni ces assurances, ni ces offres n'eurent raison d'un parti pris.

Il fut répondu par la Chambre du tiers que « la compagnie embrassait la foi contenue au concile, mais que, pour la police, on n'y pouvait entendre », refus péremptoire, auquel se joignit, non sans quelque intention malicieuse, une invitation : « Messieurs du clergé pouvaient eux-mêmes garder et observer ledit concile, et en donner le premier exemple, en quittant la pluralité des bénéfices [3]. »

Le clergé prit au mot ses contradicteurs. Dans une assemblée tenue à la suite des États, il s'engagea,

1. Collection Petitot, 2e série, t. XI. p. 222.
2. Rapine, *Recueil*, p. 427 et 428.
3. Id., *id.*, p 436.

« à la décharge de sa conscience, à observer tous les saints décrets du concile, sans préjudice des libertés de l'Église gallicane [1]. » Déjà, auparavant, les synodes provinciaux s'étaient rangés à la discipline de Trente; la résolution prise en commun affermit davantage ces résolutions particulières. Si tous les abus ne disparurent pas, si la pluralité des bénéfices, autorisée d'ailleurs en certains cas par les canons réformateurs [2], fut encore d'un trop fréquent usage, il n'est pas moins avéré que l'Église de France sut appliquer à ses propres maux les remèdes canoniques et se guérir, aussi bien qu'aucune autre portion de la chrétienté.

Les choses restèrent en cet état, les événements qui suivirent n'y changèrent rien. Quand les princes et les grands voulurent de nouveau troubler le royaume, entre autres griefs propres à remuer les passions et à rallier les huguenots, ils dénoncèrent la déclaration du clergé au sujet du concile [3]; le clergé n'en continua pas moins de suivre les règles qu'il avait embrassées. Quand l'orateur de 1614, devenu ministre, rétablit l'autorité royale, on put croire qu'il accomplirait ce qu'il avait demandé au nom de son ordre; en 1622, il s'était félicité de savoir le concile observé dans son diocèse [4]; en 1625, en entrant aux affaires, il en faisait encore figurer la publication,

1. Picot, *Hist. des États généroux*, t. III, p. 467.

2. Sess. 24, cap. XVII. *De Reformatione.* — Fleury, *Institution au droit ecclésiastique*, t. I, p. 443.

3. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 262; et Pontchartrain, *Mémoires*, collection Petitot, 2e série, t. XVII, p. 340, 342.

4. Documents inédits sur l'Histoire de France. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 751.

à titre de loi du royaume, parmi ses premiers projets [1], et pourtant cette publication, qui dépendait désormais de lui, ne fut jamais ordonnée. Est-ce parce qu'à peine revêtu d'une autorité séculière, il conçut contre l'autorité ecclésiastique des méfiances qu'il n'avait pas étant simple évêque ? N'est-ce pas plutôt parce qu'il trouva le concile en vigueur et jugea superflu de soulever à son sujet des difficultés nouvelles ? Quoi qu'il en soit, l'Église de France apprit de la sorte à compter avant tout sur elle-même pour se réformer. Heureuse si, sous les rois absolus, elle n'avait pas quelquefois oublié cette leçon !

En 1614 le clergé ne renonçait pas à jouer un rôle politique. Il s'y jugeait destiné, soit qu'il considérât dans le passé ce qu'avaient fait ses devanciers, soit que, dans le présent, il se comparât aux autres ordres et mesurât de quoi ses membres étaient capables. Il réclama donc « le premier rang non seulement en ce qui concerne le spirituel, mais encore en ce qui regarde le gouvernement civil et politique [2]; » il demanda à être représenté dans le conseil du roi par quelques ecclésiastiques qui viendraient y siéger de plein droit. La demande n'eut pas alors plus de suite que les autres vœux des États. Mais dix ans plus tard, un homme d'Église devint premier ministre, et précisément celui qui avait revendiqué cette place pour son ordre, en sorte qu'en obéissant aux instructions formelles de ses confrères, Richelieu parut à ce moment avoir parlé pour lui-même. Mais

1. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 159 et 171.
2. Collection Petitot, t. XI, p. 205.

ce n'était pas la confiance du clergé qui le portait au pouvoir; ce n'était pas pour placer la France sous une tutelle ecclésiastique qu'il voulait l'occuper. Il a respecté la liberté de l'Église, mérite rare chez un ministre absolu; mais il a séparé, plus nettement que personne avant lui, les affaires d'Église des affaires d'État. Après lui quelques prêtres ont pu participer encore au gouvernement; le sacerdoce a cessé d'être une puissance hors du sanctuaire; le vœu du clergé se trouva déçu, dans le moment même où il semblait recevoir une éclatante satisfaction.

IV

Les États généraux, réunis en 1614, ne devaient plus se tenir avant 1789. En dépit des efforts du clergé, l'antagonisme des trois ordres avait abouti à leur commune impuissance. A l'ouverture de l'assemblée, les députés, mécontents de la confusion qui régnait parmi eux, se répétaient les uns aux autres « que la France est incapable d'ordre[1] » ; et lorsque, quatre mois plus tard, ils furent réduits à se séparer sans avoir rien accompli, ils déclaraient encore « la France plus digne de servitude que de franchise, d'esclavage que de liberté[2] ». C'était s'accuser tristement eux-mêmes, non qu'ils ignorassent les besoins du royaume ou qu'ils n'eussent point à cœur d'y pourvoir : le cahier du clergé et le cahier

1. Rapine, *Recueil*, p. 47.
2. Id., *id.*, p. 472.

du tiers état, notamment, concordent, si ce n'est en ce qui touche les intérêts particuliers de chaque ordre, et tous deux ensemble indiquent, avec un sens pratique et patriotique, les réformes qui doivent profiter au peuple entier [1], Il est juste d'ajouter que ces vœux des États ne restèrent pas stériles ; seulement ce fut le roi qui les exécuta en vertu de son pouvoir absolu. Plus de dix ans après que les députés s'étaient séparés découragés, le garde des sceaux, Michel de Marillac, obéissant à la volonté de Richelieu, compulsa les cahiers de 1614, complétés par les assemblées des notables de 1617 et de 1626; il en tira la grande ordonnance de 1629, qui touchait à tous les points de la législation ecclésiastique et civile, le Code Michaud, comme on l'appela pour le discréditer par le nom de son auteur; car le Parlement de Paris s'opposa à l'ordonnance réformatrice, qui dût être enregistrée par exprès commandement du roi dans un lit de justice, et bientôt la disgrâce de Marillac la fit tomber en défaveur. Elle n'en fut pas moins appliquée par les Parlements de province, et même ses dispositions pénétrèrent peu à peu dans le ressort de Paris [2]. Elle eut part au relèvement de l'Église et de la nation, durant la première moitié du dix-septième siècle. Ainsi, l'autorité des États généraux ne subsistait plus et leurs vœux s'accomplissaient; au

1. Cf. Augustin Thierry, *Hist. du tiers état*, p. 147 et s.
2. Picot, *Hist. des États généraux*, t. III, p. 449. *Voir* surtout, t. IV, p. 183 et s., l'ordonnance de 1629 soigneusement rapprochée article par article des cahiers et des délibérations des députés et des notables.

nom du Roi, Richelieu s'en faisait l'exécuteur.

Toutefois, le tiers n'avait pas omis de demander la convocation de ces assemblées « de dix en dix ans [1]. Mais elles n'avaient pas habitué la nation à compter sur leurs secours; cette demande tomba promptement en oubli. Dans le clergé, il fut question de faire un règlement sur la convocation des États généraux et l'élection des ecclésiastiques qui devaient en faire partie : « cette proposition fut jugée utile », dit le procès-verbal, « et remise à une autre fois [2]. »

Ce qui ne fut pas remis à une autre fois, ce qui occupa tout particulièrement et très utilement le clergé, ce fut, à défaut des assemblées nationales qu'il ne dépendait pas de lui seul de perpétuer, l'organisation de ses propres assemblées. Convoquées principalement pour les affaires temporelles, notamment pour allouer à la couronne des contributions ordinaires ou extraordinaires, ces assemblées avaient commencé en 1561, à Poissy, à la veille des guerres de religion. A cette époque, elles avaient prévenu l'aliénation des biens d'Église en subvenant, sur les revenus de ces biens, aux frais d'un emprunt contracté par le roi. Depuis lors, le roi, qui avait toujours eu besoin de leur concours, les avait toujours autorisés. Mais ce fut pendant les États de 1614 et plus tard, dans l'assemblée de 1625, que le clergé arrêta, en termes précis et formels, comment elles devraient se former et délibérer. Il résolut d'en tenir de deux

1. Rapine, cahier, p. 5.
2. Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé, t. II, p. 202.

sortes : les unes, moins nombreuses, pour recevoir des comptes; les autres, plus solennelles et plus rares, pour autoriser des taxes et des dépenses; aux unes et aux autres les provinces ecclésiastiques devaient être représentées par un ou deux évêques, par un ou deux simples prêtres. Ces députés devaient êtres élus par tous les évêques de la province et par des délégués, que choisissaient les bénéficiers de chaque diocèse. Les petites assemblées devaient se réunir tous les deux ou cinq ans, les grandes, tous les dix ans.

Elles avaient à renouveler les contrats d'emprunt, passés avec le roi; à fixer le chiffre du don gratuit, puisqu'on appelait ainsi, par respect pour les immunités de l'Église, la contribution annuelle du clergé; à pourvoir de plus, sur les revenus ecclésiastiques, tantôt, par exemple, à l'expédition du roi contre la Rochelle, tantôt aux pensions des ministres protestants qui perdaient leur place en se convertissant, enfin à répartir toutes les charges entre les divers bénéfices. Il eût été fort à souhaiter que les finances de l'État fussent aussi bien gérées que celles du clergé. Tout était prévu et réglé, le traitement des agents ecclésiastiques qui administraient le fonds commun, aussi bien que les gages des députés, et jusqu'à la durée de leur voyage, selon l'éloignement de leur résidence [1].

Ainsi, le clergé gardait seul en France le droit de

1. Procès-verbal du clergé en 1614, p. 140 et s. — Fleury, *Institution au droit ecclésiastique*, t. II. Mémoire des affaires du clergé de France, p. 248 et s. — Héricourt, *Lois ecclésiastique de France*, 4e partie, chap. VI.

se taxer lui-même; seul, il continuait d'être représenté par ses mandataires; seul, il faisait corps dans l'État. Dans la désuétude de toute autre assemblée librement élue, les assemblées du clergé devaient se perpétuer sans interruption jusqu'en 1789.

Une fois réunies, elles ne s'occupaient pas seulement des affaires financières. Dès la première convocation, il avait fallu arrêter, en même temps que la somme à fournir au roi, la conduite à garder en face des protestants venus au colloque de Poissy. Depuis, les assemblées du clergé n'avaient pas manqué de délibérer sur les questions religieuses que soulevaient les circonstances et sur les questions politiques qui touchaient à l'Église. Dans le cours du dix-septième siècle, leurs procès-verbaux attestent, en même temps que leur zèle ecclésiastique, leur confiance croissante dans l'autorité royale. Richelieu s'en servit en plus d'une conjoncture.

C'était une des résolutions les plus arrêtées du grand cardinal, d'éviter tout conflit avec Rome, en matière spirituelle. Les difficultés qui s'élevèrent entre lui et le Saint-Siège dans l'ordre temporel ne l'entraînèrent jamais au delà des limites qu'il avait décidé de respecter. Dans le temps où les troupes françaises chassaient celles du pape de la Valteline, où le légat Barberini, neveu d'Urbain VIII, quittait la France, deux amères critiques des entreprises françaises parurent à l'étranger et se répandirent en France. Écrits en latin et bientôt traduits en notre langue, sous ce titre : *Mystères politiques*, *Admonestations au Roi très chrétien*, ces deux pamphlets prétendaient « brièvement et

fortement démontrer » que la France, en s'alliant aux protestants, « avait vilainement et honteusement fait une ligue impie et mu contre les catholiques une guerre injuste qu'elle ne saurait poursuivre sans préjudice à la religion. » Voilà donc toute la politique de Richelieu, attaquée avec les armes de la théologie. Par son ordre, une réponse fut promptement opposée à l'attaque, sous ce titre : *Le Catholique d'État*, réponse dans laquelle étaient incriminés à leur tour « ceux qui, au manifeste préjudice de la religion catholique, dont ils empruntaient le prétexte, voulaient former dans l'Europe une seule monarchie et un seul empire ». Le père de Bérulle, alors mêlé aux négociations de Richelieu, ne craignit pas de mettre la main à la composition du *Catholique d'État*. Ce fut lui qui allégua « que l'hérésie seule ne suffisait pas à priver les alliés de la France de leur droit de protection et assistance », et qu'à cette assistance « la liberté même de toute la chrétienté était intéressée[1] ». L'assemblée du clergé, réunie en 1625, fut saisie de l'affaire et, tout entière, réprouva les accusations dirigées contre la politique royale ; à la suite de la Faculté de théologie de Paris, elle convint de les censurer comme « séditieuses et fausses ». Par malheur, la rédaction de la censure fut confiée à un prélat de haute naissance et de mœurs légères, Léonor d'Estampes, évêque de Chartres, créature de Richelieu, qui ne mettait aucune retenue dans son zèle à le servir. A une condamnation qui ne soulevait aucune difficulté, Léonor d'Estampes eut l'im-

1 Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, t. III, p. 63 à 66.

prudence de mêler des déclarations contraires aux doctrines romaines, et l'indiscrétion de laisser paraître l'acte ainsi dressé, avant de le soumettre à ses confrères. Aussitôt, le clergé désavoua cet acte; mais le Parlement entreprit de le soutenir, comme jadis il avait soutenu les thèses d'Edmond Richer. Il fallut encore que, sur le conseil du cardinal, le roi évoquât l'affaire et d'autorité imposât silence au Parlement, tandis que le cardinal arrachait une sorte de rétractation à l'évêque de Chartres. C'est ainsi qu'il parvint, dit-il, « à empêcher le schisme, à réunir le clergé, à maintenir l'autorité de l'Église [1]. »

Dans le même temps, il accommoda un autre différend. Un évêque breton, M. de Rieux, et un commissaire du Saint-Siège, le docteur Louitre, se disputaient, sans ménagement, le gouvernement d'un monastère de Carmélites ; plusieurs autres évêques se plaignaient de divers ordres religieux, affranchis de leur juridiction par le pape. Déjà, l'assemblée du clergé prenait fait et cause pour le pouvoir épiscopal; dans ses revendications, elle risquait d'offenser la cour de Rome; Richelieu s'entremit, apaisa les prélats les plus échauffés et, sur une question purement ecclésiastique, veilla au bon accord de l'Église de France avec le Saint-Siège [2].

1. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 530-532, et t. III, p. 18-22. — Collection des procès-verbaux du clergé, t. II, p. 515 à 517. — Houssaye, *Le cardinal de Bérulle*, t. III, p. 72. — Prat, *Recherches historiques*. t. IV, p. 576 et s., 695 et s.

2. Collection des procès-verbaux du clergé, t. II, p. 500 et s. — *Mercure français*, t. II, p. 667 à 737. — Houssaye, *Le cardinal de Bérulle*, t. III, p. 73 à 85. — Prat, *Recherches historiques*, t. IV, p. 617 et s.

L'assemblée de 1625 venait de se séparer, quand le livre du Jésuite italien Santarelli, dont nous avons déjà parlé, fut saisi en France. Pour cette fois, le Parlement se crut au moment de prendre sa revanche et de porter, enfin, un coup décisif aux Jésuites et aux opinions romaines. L'occasion lui paraissait d'autant meilleure, que le cardinal, qui l'avait contenu jusqu'alors, partageait maintenant sa colère, et que la Faculté de théologie, qui l'avait contredit jadis, s'associait à sa réprobation. « Ces fausses maximes ». disait Richelieu, « que l'esprit de flatterie, non de vérité, fait écrire à Rome, sont capables de ruiner toute l'Église de Dieu, en même temps qu'elles détruisent l'autorité légitime des princes. Avancer que quelque puissance qui soit sous le ciel est dans le souverain pontife, l'appeler seigneur des seigneurs, c'est vouloir faire d'un pape un roi de Perse, et d'un vicaire de Jésus-Christ un lieutenant de Mahomet ; c'est donner lieu à beaucoup de gens, mal affectionnés au Saint-Siège, de ravaler sa puisssance au-dessous de ce qu'elle doit être en effet[1]. » A la Sorbonne, soit que les sentiments de Richer eussent fait des progrès, soit que les énormités de Santarelli provoquassent quelque emportement en sens contraire, la Faculté de théologie dressa une censure, qui « ne scandalisa pas moins la cour de Rome, que le livre de Santarelli n'avait irrité la France[2] ». En face d'une telle décision, en face des arrêts prononcés par le Parlement, quelle serait la con-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 23 et 24.
2. Dépêche du cardinal de Marquemont au cardinal de Richelieu. Rome, 7 mai 1626. — Houssaye, *Le cardinal de Bérulle*, t. III, p. 144.

duite de Richelieu ? Nous avons déjà vu comment il avait à la fois soumis et sauvé les Jésuites ; mais le sort des Jésuites étant réglé, restait l'injure faite à Rome par la Sorbonne. Le nonce Spada en demandait réparation ; il s'indignait de ne pas l'obtenir sans délai, le Père de Bérulle s'épuisait en projets d'accommodement. Enfin, Richelieu, sortant d'une assez longue réserve, protesta que « pour ne point porter comme certains autres quatre chapelets à la ceinture, il n'en était pas moins dévoué au Saint-Siège [1] ». Pour le prouver, il suggéra aux docteurs qui n'avaient pas pris part à la délibération ou l'avaient combattue une requête réclamant une autre censure qui pût être « approuvée de tous ». Muni de cette pièce, qu'il s'était fait adresser en sa qualité de proviseur de Sorbonne, saisi, de plus, des doléances d'un grand nombre d'évêques, il porta l'affaire au Conseil du roi. Le Parlement et la Faculté reçurent défense de s'en occuper davantage ; et une commission de cardinaux et de prélats, désignés par le roi, dut substituer son jugement à celui de la Faculté, qui se soumit. Il s'y trouva même une assemblée, plus nombreuse que celle qui avait prononcé la censure, pour la rétracter et demander au roi l'autorisation d'en dresser une nouvelle, car on était unanime à condamner Santarelli. Le Parlement résista davantage ; il tenta de défendre la Sorbonne contre elle-même et, par divers arrêts, rendus coup sur coup, de donner force de loi à la décision première. C'était offenser l'autorité royale : le roi

1. Dépêche de Spada, juin 1626. — Houssaye, *Le cardinal d Bérulle*, t. III, p. 152.

manda au Louvre les principaux du Parlement et leur parla en maître : « Je vous commande », leur dit-il, « et sous peine d'encourir mon indignation, de ne plus vous mêler des affaires de la Sorbonne. Si vous continuez de vous y ingérer, je vous ferai voir qui est le maître, de vous ou de moi. » L'affaire en resta là; il ne fut plus question du livre de Santarelli[1].

Trois ans plus tard, Richelieu, à qui ces débats avaient donné quelque tourment, prit soin de les supprimer à l'avenir. Comme l'opiniâtre Richer en était toujours le principal instigateur, et que par lui, « bien que les procédures extérieures fussent arrêtées, le venin intérieur ne laissait pas de couler », le cardinal l'appela et le contraignit à se dédire, en termes moins équivoques qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Le cardinal se plaisait à attribuer cette victoire théologique « à la vigueur et à l'efficacité de sa parole, à la force de ses raisons », en conséquence il croyait volontiers sincère la rétractation du docteur. Il n'en était rien : Richer avait été intimidé et non pas convaincu; quelques jours plus tard, il consigna, dans son testament théologique, les opinions auxquelles il venait de renoncer. Mais il cessa de les professer, et elles furent alors bannies de la Sorbonne. Rétablissant un ancien usage, Richelieu fit décider que tous les bacheliers en théologie prêteraient serment : « de ne jamais rien dire ni enseigner qui fût contre les décrets des papes, non plus aussi que contre les décrets de la Faculté. » « Par les décrets des papes » dit-il, « l'autorité des

1. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 22 à 27, et p. 242 à 248. — Houssaye, *Le cardinal de Bérulle*, t. III, p. 128 et s.

souverains pontifes est maintenue, et celle des rois par les décrets de la Faculté [1].

La paix était sauvegardée entre l'Église et l'État, mais on voit par quel procédé. En toute occasion, il avait fallu recourir au roi ; un acte de sa puissance absolue avait été nécessaire pour préserver la liberté de l'Église. Qu'arriverait-il le jour où cette puissance, cessant de se contenir, se heurterait contre le Saint-Siège ?

Aussi longtemps que vécurent Louis XIII et Richelieu, ce péril fut écarté par la sagesse du gouvernement, par la droiture du clergé et par l'esprit religieux de la nation. Cette nation, que les protestants avaient cru jadis gagnée à leur cause, les étonnait maintenant, par sa fidélité au Saint-Siège. « La puissance du pape », écrivait Grotius, ambassadeur de Suède à cette époque, « a fait plus de progrès en France depuis peu d'années, qu'auparavant en deux siècles [2]. » Les flatteurs et les ennemis du cardinal, lui ont imputé l'intention de se faire nommer légat ou patriarche, afin de gouverner l'Église comme l'État[3]. Si cette pensée lui a traversé l'esprit, il ne s'y est pas attaché. Il a demandé à Rome,

1. Richelieu, *Mémoires*, t. V, p. 348 à 352. — Pujol, *Edmond Richer*, t. II, chap. xv. — On a prétendu que le père Joseph avait arraché à Richer sa rétractation, en le mettant tout à coup en présence de deux hommes masqués et armés de poignards, et ne lui laissant d'autre choix que de signer ou de périr. Mais ce roman ne mérite aucune créance. M. Pujol n'a pas de peine à le démontrer, et M. Perrens (*l'Église et l'État*, t. II, p. 338) n'hésite pas à le reconnaître.

2. *Grotii Epistolæ*, p. 586.

3. *Mémoires* de M. de Montchal, archevêque de Toulouse, contenant des particularités de la vie et du ministère du cardinal de Richelieu. A Rotterdam, Gaspard Fritsch, 1718, t. I, p. 11, 12, 23.

nous l'avons vu, des pouvoirs pour réformer, pour dominer à son gré les évêques et les moines; mais, ne les ayant pas obtenus, il s'est arrêté; malgré son vif mécontentement, il a renoncé à ses projets sur les abbayes et les diocèses. Après la révolte du Languedoc, il a témoigné pour les franchises ecclésiastiques un respect que n'obtenaient pas les privilèges des plus grands seigneurs. Il s'est gardé de soustraire les évêques complices de Montmorency à leurs juges naturels et s'est contenté à leur égard d'un châtiment peu rigoureux.

Parmi les affaires que Richelieu eut à traiter avec Rome, l'une des plus propres à brouiller les deux puissances fut le mariage de Gaston d'Orléans et de la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine. Conclu secrètement à Nancy, célébré solennellement à Bruxelles, ce mariage unissait le frère du roi, alors héritier présomptif de la couronne, à une maison jadis antagoniste et rivale de la maison royale, et le liait étroitement aux ennemis du Royaume. Loin d'obtenir le consentement du roi, Gaston, soutenu par la reine mère, avait ouvertement bravé ses défenses. C'est pourquoi Louis XIII prétendait la nullité du mariage. Le Parlement la prononça et l'on ne désespéra pas d'y faire consentir Gaston. Avant de s'attacher à Marguerite de Lorraine n'avait-il pas abandonné Marie de Gonzague? Dans ses amours comme dans ses complots, on le connaissait facile à s'engager, pour abandonner, ensuite, qui s'était risqué pour lui. En effet, il signa bientôt un arrangement en vertu duquel il devait, sur son mariage, « s'en rapporter au juge-

ment qui serait rendu dans la même forme que les autres sujets du roi ont accoutumé d'être jugés en pareil cas, selon les lois du royaume ; en cas que le mariage vînt à être dissous » il promettait de plus « de ne se marier qu'avec le consentement de Sa Majesté et à une personne qui lui serait agréable. » Après quoi, toujours prêt à capituler ou à comploter selon l'occasion, il revint à St-Germain et laissa sa princesse à Bruxelles, mais sans renoncer à elle et pour soutenir l'engagement qu'il avait contracté. Le roi, de son côté, ne devait pas se contenter d'un arrêt du Parlement : sur la validité du sacrement, il lui fallait un jugement ecclésiastique.

L'assemblée du clergé en 1635 fut saisie de la question. Les évêques qu'elle chargea de l'examiner consultèrent l'Université et les ordres religieux. D'ordinaire ces deux portions de l'Église ne s'accordaient guère ; mais, cette fois, séculiers et réguliers se trouvèrent unanimes, et conformément à l'avis des plus célèbres docteurs de la Sorbonne, des Jésuites, des Oratoriens, des Capucins, des Dominicains , des Carmes, des Minimes , en un mot de toutes les communautés de Paris, l'évêque de Montpellier, Fenouillet, fit son rapport, l'assemblée rendit sa déclaration. Cette déclaration portait que « les coutumes des Etats peuvent faire que des mariages soient nuls et non valablement contractés, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une prescription légitime et autorisées de l'Église ; que telle est la coutume de France, qui ne permet pas que les princes du sang, et particulièrement les plus proches et qui sont présomptifs

héritiers de la couronne, se marient sans le consentement du roi, beaucoup moins contre sa volonté et sa défense [1] ».

L'Église de France se prononçait tout entière comme l'avaient souhaité le roi et Richelieu. Appuyés sur une telle autorité, allaient-ils pousser les choses à l'extrémité, laisser de côté le Saint-Siège ? Ils s'en gardèrent et, dès qu'ils eurent dans les mains la déclaration du clergé, ils la firent porter à Rome par l'évêque qui en était l'auteur, par Fenouillet. Le pape professait un autre sentiment; « il ne pouvait », disait-il, « regarder comme invalide un mariage contracté avec toutes les conditions prescrites par le concile de Trente; s'il était contraire aux coutumes de France, on pouvait le déclarer nul, quant aux effets civils, mais non quant au sacrement. » Comme Richelieu n'ignorait pas cette contradiction entre la doctrine gallicane et la doctrine romaine, il n'entendait pas déférer la cause à Rome. L'évêque de Montpellier devait seulement justifier les intentions du roi et empêcher, en dépit des Espagnols, que le pape trouvât mauvais ce qui s'était fait en France. Le pape se montra content de la déférence qui lui était témoignée; bien qu'il fût déjà saisi par une plainte de la reine mère et du duc d'Orléans, et qu'au fond sa décision ne fût pas douteuse, il ne se pressa pas de la rendre. De son côté, la cour de France laissa le procès en suspens, car la déclaration du clergé n'était qu'un simple avis, et pas plus que l'arrêt du

1. Collection des procès-verbaux du clergé, t. II, p. 666, 667, 670, et pièces justificatives, n° 5, p. 157 et s., et n° 6, p. 163 et s.

Parlement, elle ne pouvait suppléer à la sentence d'un tribunal ecclésiastique. Dans les brouilleries continuelles de Gaston avec son frère, la nullité de son mariage resta donc suspendue sur sa tête, comme une menace. Cependant il était né un Dauphin, le roi n'attribuait plus autant d'importance au mariage de son frère; en outre, ce misérable prince, conspirant avec Cinq-Mars et de Thou pour les dénoncer ensuite, avait achevé de se discréditer. Il fut autorisé à faire venir sa femme en France. Celle-ci lui avait gardé, durant leur longue séparation, et lui témoignait dans sa correspondance, un attachement attristé, tendre et soumis, que, d'ailleurs, il méritait peu [1]. Pourtant elle avait tant redouté Louis XIII et Richelieu, qu'elle ne rentra dans le royaume qu'après leur mort: elle y rentra, pour être reconnue tout aussitôt, comme l'avait voulu le feu roi sur son lit de mort, duchesse d'Orléans. Il fallut seulement, d'après le conseil de quelques docteurs, célébrer de nouveau le mariage, sous condition [2]. En définitive, l'union, qu'à Rome on avait refusé de rompre, subsista : ni la maison ni l'Église de France, malgré leur intérêt et leur sentiment contraire, n'entrèrent en dispute avec le Saint-Siège.

Le mariage de Gaston d'Orléans ne fut pas la seule affaire où Richelieu se servit de l'assemblée du clergé.

Comme cette assemblée n'accordait jamais que

1. Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 25, d'après la correspondance de la princesse conservée aux Archives des affaires étrangères, et pièces justificatives, p. 435 et 437.

2. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 452, 476 à 495, 652 à 655, 801, 813, et t. III, p. 611, 612.

pour dix ans les contributions qui devaient garantir les emprunts ou subvenir aux dépenses, elle avait d'abord, en 1635, à fournir au Trésor public les ressources accoutumées ; mais ces ressources ne suffisaient plus. La guerre venait d'être ouvertement déclarée à l'Espagne, et pour cette démarche décisive que, depuis longtemps, il méditait, Richelieu avait pris occasion de l'emprisonnement de l'archevêque électeur de Trèves, saisi et enlevé par les troupes espagnoles, parce qu'il s'était rangé sous la protection de la France. La France allait donc marcher à la délivrance d'un archevêque ; c'était une manière de couvrir, aux yeux des catholiques, ses alliances protestantes. Deux conseillers d'États vinrent, au nom du roi, demander au clergé un secours extraordinaire pour combattre une maison qui aspirait depuis longtemps à la monarchie universelle et, dans « son ambition déréglée, ne craignait pas d'offenser l'Église ». Le chiffre du don extraordinaire fut longuement débattu ; quelques députés voulaient avoir, avant d'y souscrire, le consentement du pape, qu'on aurait d'ailleurs mis dans un grand embarras en l'obligeant à se prononcer. Mais enfin, « un million d'or » fut accordé, « avec grande affection et bonne volonté », dit Richelieu, qui trouvait dans ce concours du clergé la justification de son entreprise[1]. La somme parut modique aux intendants des finances et bientôt il fallut davantage. La longue durée de la guerre épuisait la nation ; les impôts croissaient avec la misère, la rigueur déployée dans le recouvrement des tailles

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 482 à 484. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 655.

provoquait, en Normandie et ailleurs, la réprobation de la magistrature et des soulèvements populaires[1]. Excitées par le mécontentement public, les conspirations renaissaient; les ennemis du dedans, Vendôme, Soissons, Guise, Cinq-Mars, donnaient la main aux ennemis du dehors. Vers la même époque, à la suite d'un violent démêlé entre l'ambassadeur de France à Rome et le cardinal neveu d'Urbain VIII, le roi refusait de recevoir le nonce du pape et défendait aux évêques d'entrer en communication avec lui. Il fallut une année, environ, pour apaiser le différend; la défense ne tomba qu'à l'arrivée d'un nouveau nonce[2]. Les ressorts du gouvernement se tendaient donc chaque jour davantage; le pouvoir absolu du roi, l'impérieuse volonté de son ministre devenaient plus lourds et plus durs; les expédients financiers se multipliaient. Le clergé, avec ses libertés particulières, devait être le dernier à en souffrir, mais enfin il en souffrit à son tour.

Tandis que le chevalier du guet avait ordre de surveiller et d'arrêter, au besoin, les prélats qui « sortiraient de la maison du nonce à des heures indues », les intendants des finances supputaient les ressources à tirer des biens de l'Église. Par un édit du 30 mai 1639, ils imaginèrent de rechercher, à partir de l'année 1520, ceux qui n'avaient pas payé le droit de mainmorte ou du moins n'en justifiaient pas. Le roi, selon eux, pouvait confisquer lesdits biens, ou en exiger le prix, et de ce chef toucher quatre-vingt millions de livres; l'édit se contentait

1. Griffet, *Hist du règne de Louis XIII*, t. III, p. 248 à 255.
2. Id., *ibid.*, t. III, p. 239 à 246 et 320.

pourtant d'imposer diverses taxes, évaluées à six millions, moyennant quoi, la propriété ecclésiastique ne serait pas contestée. Cette ordonnance était de plus précédée d'un préambule mettant en question la légitimité du patrimoine de l'Église, et instituait une procédure vexatoire propre à jeter le trouble dans la jouissance de tous les bénéfices. Les évêques réclamèrent et firent entendre qu'une assemblée du clergé pourrait fournir au roi, par des moyens meilleurs, des ressources pareilles [1]. Quoique le cardinal devenu plus ombrageux se méfiât de cette assemblée [2], elle fut extraordinairement convoquée en 1641. Le cardinal recommanda seulement d'envoyer « des personnes douces et faciles à gouverner »; des députés, écrivait, de son côté, le prince de Condé, « qui aimassent le service du Roi, sans bizarrerie. » Le clergé n'était pas accoutumé à ces sortes de recommandations, il ne les suivit guère; Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, furent élus malgré le cardinal; il n'y eut que six provinces, sur quatorze, qui nommèrent des députés agréables à la Cour[3]. Aussi, à peine réuni, le clergé écarta le chiffre sur lequel le roi comptait, et les débats les plus orageux s'engagèrent. Devait-on accorder une somme déterminée d'avance, ou bien un tiers, un quart des revenus jusqu'à la paix, ou enfin s'en référer à la décision du cardinal? Le premier avis, qui laissait

1. Montchal, *Mémoires*, t. I, p. 42 à 44, 81 à 83 et 89. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 247, 248.
2. Montchal, *Mémoires*, t. I, p. 55.
3. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 321. et p. 322.

au clergé plus d'indépendance dans la gestion de ses finances, prévalut. Restait à fixer la somme qu'il convenait de donner. Tandis que beaucoup de prélats s'opiniâtraient à ne pas dépasser, d'abord trois, puis quatre millions, l'évêque d'Autun, Claude de la Madeleine, osa demander à ses confrères « s'ils doutaient que tous les biens d'Église ne fussent au roi, et que, laissant aux ecclésiastiques de quoi pourvoir à leur nourriture et entretennement modéré, Sa Majesté ne pût prendre tout le surplus », ajoutant « qu'il n'y avait aucun bon Français qui ne fût de ce sentiment ». Mais cette doctrine fit scandale et fut réprimée par le président[1].

Cependant, les prélats de cour s'évertuaient à effrayer leurs confrères; les intendants des finances se fâchaient. Le cardinal affectait de servir de médiateur, caressant et menaçant, tour à tour, les opposants. Enfin, au bout de trois mois de contestations et de pourparlers, on transigea, moyennant quatre millions sept cent mille livres payables en trois années, en outre des contributions ordinaires du clergé [2]. Telle avait été la vivacité des débats, qu'à plusieurs reprises, des députés, dont l'avis n'avait pas prévalu, avaient refusé de signer la délibération. Cette conduite fut tenue, notamment, par les deux présidents de l'assemblée, les archevêques de Sens et de Toulouse, le jour où passa la dernière contribution, au prix de laquelle le roi se déclara content. Ils estimaient que, pour l'accorder

1. Montchal, *Mémoires*, t. II, p. 1 et s.
2. Collection des procès-verbaux du clergé, t. III, p. 29 à 5r. — Montchal, *Mémoires*, t. I, p. 168 et s., et t. II, p. 22 à 115.

valablement, un plus grand nombre de suffrages eût été nécessaire. C'était plus de résistance qu'il ne convenait au gouvernement d'en supporter : trois jours après, les députés du clergé virent arriver au milieu d'eux, au nom du roi, le surintendant Émeri, qui ordonna aux deux archevêques de sortir incontinent de l'assemblée « où ils avaient mal fait leur devoir » et de rentrer dans leurs diocèses; quatre autres prélats, signalés par leur opposition opiniâtre, reçurent en même temps le même ordre; tous obéirent. Mais l'assemblée députa auprès d'eux pour leur témoigner sa douleur, auprès du roi pour obtenir leur rappel [1], et partout où ils passèrent, ils reçurent grand accueil [2].

Leur ostracisme cessa au bout d'un an et demi environ, à la mort de Richelieu. Tandis que le roi rappelait les divers exilés, il fit aux évêques une sorte de réparation. Il leur écrivit, étant près de mourir, « pour reconnaître qu'ils n'avaient eu, dans leur conduite passée, aucune mauvaise intention contre son service. C'est pourquoi il les autorisait à venir le trouver et aller partout où bon leur semblerait [3]. »

Ils reçurent une autre réparation du clergé même. Dans l'assemblée décennale qui suivit l'assemblée extraordinaire d'où ils avaient été renvoyés, en 1645, une délibération fut prise pour approuver leur conduite et annuler ce qui s'était fait en leur absence [4].

1. Collection des procès-verbaux du clergé, t. III, p. 55. — Montchal, *Mémoires*, t. II, p. 122 à 149.
2. Id., *ibid.*, t. II, p. 199 et s.
3. Id., *ibid.*, t. II, p. 274.
4. Collection des procès-verbaux du clergé, t. III, p. 55, en note.

On était alors au début d'un nouveau règne. La liberté ecclésiastique sortait vivante du gouvernement de Louis XIII et de Richelieu ; si, vers la fin du règne, elle avait paru entamée, elle avait pu tout aussitôt se rétablir. Déjà pourtant, les idées, les dispositions, les habitudes que comporte le pouvoir absolu, étant répandues partout, s'infiltraient jusque dans l'Église, et l'on pouvait conjecturer qu'en dépit de ses franchises particulières, elle n'échapperait pas entièrement au régime et surtout aux mœurs communes de la nation.

CHAPITRE III

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XIII.

Exigences des protestants à l'Assemblée de Saumur. Le duc de Rohan. — Révolte des protestants sous le connétable de Luynes. Paix de Montpellier. — Nouvelle révolte et paix conclue par Richelieu. — Dernière révolte. Siège de la Rochelle. Paix d'Alais. — Condition des protestants jusqu'à la fin du règne.

I

Nous l'avons dit : à la mort de Henri IV, la tolérance, inconnue ailleurs, paraissait définitivement entrée dans le droit public et dans les mœurs publiques de la France.

A peine investie de la régence, le 22 mai 1610, Marie de Médicis avait rendu une déclaration formelle pour confirmer l'Édit de Nantes ; elle avait maintenu à la porte de Paris le prêche de Charenton, bien qu'elle pût l'éloigner sans contrevenir aux termes de cet édit, et enfin elle avait répondu favorablement à diverses requêtes présentées par les députés que les Églises protestantes entretenaient à la Cour[1].

De telles résolutions n'appartenaient point en propre à la Régente ; devenu majeur, le Roi s'y conforma. Comme quelques propos tenus aux États

1. Elie Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 7, 8 et 15.

généraux par la noblesse et le clergé avaient alarmé les protestants, Louis XIII, en 1615, renouvela l'engagement pris par sa mère d'observer l'Édit de Nantes [1]. Pour écarter mieux encore toute inquiétude, il donna une explication authentique du serment d'exterminer les hérétiques prêté par lui, selon l'antique usage, à son sacre : ce serment, déclarait-il, ne s'appliquait pas à ceux de ses sujets qui vivaient sous la protection des édits [2].

Les dispositions du gouvernement royal étaient alors partagées par les plus ardents catholiques. C'était sur le conseil même du vieux chef de la Ligue, le duc de Mayenne, et de son neveu, le duc de Guise, que Marie de Médicis, aussitôt après l'assassinat de son mari, s'était empressée de rassurer les protestants [3]. Récemment échappée aux guerres de religion, la France en avait horreur et, dans le deuil où la jetait la perte soudaine de Henri IV, l'Édit de Nantes était célébré, jusque dans la chaire des églises, comme un des meilleurs titres de gloire d'un si bon prince [4]. Si plus tard, aux États généraux, le clergé éleva, en faveur de l'unité de foi et contre l'existence d'un culte dissident, une protestation à laquelle s'associèrent les députés de la noblesse, ce fut par manière d'acquit et bien plutôt, comme le déclara le roi, pour témoi-

1. Elie Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 159.
2. Id., *id.*, p. 208. — Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 144.
3. *Journal de l'Estoile*. Collection Petitot, 1re série, t. XXXXVIII, p. 436.
4. *Journal de l'Estoile*. Collection Petitot, 1re série, t. XXXXIX, p. 28, et *Luttes religieuses*, p. 326 et 378.

gner leur zèle et affection à la religion romaine, que dans le dessein d'offenser personne[1]; ni l'un ni l'autre ordre ne prétendait extirper l'hérésie par la force. Les requêtes précises présentées par le clergé contre les huguenots se renfermaient dans les limites de l'Édit de Nantes rigoureusement interprété, s'autorisaient de ses prescriptions, et ne tendaient à rien de plus qu'à le faire exécuter en Béarn[2]. Comme l'orateur du clergé devant le roi, l'évêque de Luçon avait à dénoncer la violence sacrilège de quelques huguenots du Rouergue qui, la veille de Noël, s'étaient jetés sur l'église de Milhau, avaient chassé les prêtres, renversé les autels, profané les reliques, forcé le tabernacle et foulé au pieds les hosties consacrées[3]; comme il était chargé de réclamer contre eux un châtiment exemplaire, il prit soin d'ajouter : « Je ne parle ici que de ceux qui ont commis un acte si barbare, car, pour les autres, qui, aveuglés de l'erreur, vivent paisiblement sous votre autorité, nous ne pensons à eux que pour désirer leur conversion, et l'avancer par nos exemples, nos instructions et nos prières, qui sont les seules armes avec lesquelles nous les voulons combattre[4]. » Il est vrai qu'au dehors le grand dessein du feu roi et ses alliances protestantes étaient, pour un temps, délaissés, et qu'à l'intérieur les protestants se sentaient moins à l'aise dans

1. Déclaration du 12 mars 1615. — Elie Benoit, t. II, *Documents*, p. 34.
2 Cf. Picot, *Hist. des États généraux*, t. III.
3. Elie Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 149.
4. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 214.

la nouvelle Cour; ils rencontraient soit pour les doléances particulières de leurs Églises, soit pour leur propre avancement, un moins facile accès près d'une princesse italienne, que près de leur ancien chef et compagnon ; le plus illustre d'entre eux, sinon le plus dévoué à leur cause, Sully, était disgracié. Mais dans ce déclin de leur crédit, leurs consciences demeuraient hors d'atteinte. Les maisons de France et d'Espagne avaient beau se rapprocher par le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de Philippe IV avec Élisabeth de France, personne ne songeait à introduire parmi nous le régime espagnol, en matière de religion.

Quelles étaient, cependant, les dispositions des protestants français ? Ils ne demandaient « que leur saoul de prêches [1] », a dit leur historien Élie Benoît, et sans doute il en était ainsi du plus grand nombre, mais non de tous, ni surtout des principaux.

Le calvinisme français, nous l'avons vu, n'avait jamais cessé d'être, en même temps qu'une Église, un parti : parti apaisé et contenu sous Henri IV, mais qu'il jugeait capable « de faire du mal à son fils », s'il faut en croire les entretiens rapportés par Marie de Médicis à Richelieu. A cette prévision, le feu roi avait ajouté le conseil de « ne pas donner aux huguenots de légers sujets de mécontentement, de peur qu'ils ne recommençassent la guerre avant qu'on ne fût en état de l'achever [2] ». Tandis que, sous un gouvernement faible, l'esprit de faction s'emparait des princes et des grands, il était assurément difficile

1. Elie Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 7.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 12 et 23.

qu'il ne se réveillât pas dans l'âme ambitieuse et inquiète de quelques seigneurs huguenots et, quand il s'enflammait chez eux, qu'il ne s'en rallumât pas quelque étincelle parmi leurs coreligionnaires; ceux-mêmes qui ne souhaitaient que « leur saoul de prêches » devenaient aisément mécontents. Resserrés plus étroitement chaque jour au milieu d'une nation de plus en plus hostile, attristés et irrités de leur déclin, ils changeaient volontiers leurs mécomptes en griefs; ces griefs, d'ailleurs, n'étaient pas toujours sans fondement; tantôt le gouvernement incertain et mal assuré leur cédait quand ils l'avaient bravé, et tantôt il les abandonnait à l'animadversion populaire ou à la partialité de ses agents. L'ambition turbulente de quelques seigneurs pouvait ainsi trouver un point d'appui dans le zèle amer des pasteurs. Enfin, l'organisation même du protestantisme français, sa condition matérielle et territoriale dans le royaume, le prédestinaient en quelque sorte à la guerre civile. Avec les deux cents places de sûreté qui hérissaient le Languedoc, la Guienne et le Dauphiné, et étaient semées à travers les autres provinces, avec les garnisons que soldaient les synodes, et les commandants qu'ils désignaient, ce parti, si longtemps belligérant, restait armé, et quiconque entreprenait de troubler l'État ne manquait pas de rechercher son alliance.

Ces dispositions contradictoires, le besoin du repos dans le plus grand nombre, le goût de la sédition ou de l'intrigue chez les chefs du parti ou plutôt parmi les personnages qui aspiraient à le devenir, l'humeur querelleuse des ministres, se firent jour dans la pre-

mière assemblée politique tenue à Saumur après la mort du roi, en 1611[1]. Cette assemblée avait pour objet de désigner les députés protestants à la Cour et, conformément à l'usage suivi depuis l'Édit de Nantes, elle aurait dû être réunie dès l'année précédente, en 1610. Le nouveau gouvernement, qui l'appréhendait, l'avait différée, sans la rendre pour cela plus maniable. Elle ne devait pas se borner au choix des députés; elle avait à réclamer la conservation des places de sûreté, concédées seulement pour un temps par Henri IV, et ce temps expirait en 1612; elle ne pouvait manquer de plus de dresser un cahier de requêtes et de doléances. On y voyait siéger, à côté des élus de la noblesse et du tiers de chaque province, les seigneurs les plus importants du parti, les grands, comme on les appelait, et à peine fut-elle ouverte, deux d'entre eux s'y disputèrent la prépondérance. Ce n'étaient pas les anciens chefs du parti : Du Plessis-Mornay et Sully n'avaient pas disparu de la scène ; mais, vieillis tous deux, ils jouaient désormais, au milieu d'une génération nouvelle, un moindre rôle que le duc de Bouillon et le duc de Rohan.

Bouillon, né catholique et devenu huguenot à vingt ans, au plus fort des guerres civiles, avait cherché sans relâche les occasions de briller et les moyens de s'agrandir. Après avoir intrigué, com-

1. Voir sur l'assemblée de Saumur :
Du Plessy-Mornay, *Mémoires et correspondance*, t. XI, p. 231 à 259, et 271 à 286. — Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 88 à 104. — Richelieu, *Mémoires*. t. I, p. 102 à 111. — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*. — Elie Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 19 à 71. — Léonce Anquez, *Hist. des assemblées politiques des réformés de France*, p. 228 à 255.

ploté, remué sous Henri IV, il se croyait au moment de devenir ce qu'il avait souhaité toujours être : chef de parti, et cela même ne lui suffisait plus; il prétendait, en dominant son parti, parvenir au gouvernement de l'État. Avant l'assemblée de Saumur, il avait suggéré aux provinces, qui devaient y envoyer leurs élus, des réclamations capables d'effrayer la Cour, puis, les avances de la reine l'avaient gagné [1] et l'assemblée se réunissant, il s'était fait fort de la calmer. En effet, ce fut toujours pour la soumission qu'il se prononça; il se mit à la tête des hommes résolus à plier, et même il se concerta avec les commissaires royaux pour réduire ou séduire ceux qui voulaient résister. Mais si sage que fût cette politique pacifique, le caractère du duc de Bouillon la rendait suspecte, et un jour qu'il conseillait à ses coreligionnaires de se dessaisir de leurs places de sûreté, alléguant qu'un chrétien ne doit pas redouter le martyre, il s'attira d'Agrippa d'Aubigné cette éloquente et dure réponse : « Oui, Monsieur, la gloire du martyre ne se peut célébrer par trop de louanges. Bien heureux sans mesure qui endure pour Christ ! S'exposer au martyre, c'est le caractère d'un véritable et bon chrétien. Mais, d'y exposer ses frères et de leur en faciliter les voies, c'est le caractère d'un traître et d'un bourreau. »

Tout autre était l'antagoniste de Bouillon, le duc de Rohan. Sa mère, Catherine de Parthenay, veuve vaillante et lettrée, l'avait élevé tout ensemble pour rester un fervent disciple de Calvin et pour

1. Maréchal d'Estrées, *Mémoires*.

devenir un grand homme. Il avait été nourri dès ses plus tendres années de la lecture de la Bible et de Plutarque. Ensuite, il avait employé sa première jeunesse à parcourir l'Europe, non pour y chercher plaisir et fortune, mais en spéculatif, comme on disait alors, pour connaître le gouvernement, les forces, la politique des divers États, prenant soin de noter ce qu'il observait et se préparant à loisir, chose rare parmi les hommes de son temps et de sa qualité, à l'action par l'étude. Ainsi façonné, ayant l'âme haute, l'esprit appliqué et vigoureux, le cœur intrépide, il garda toute sa vie, dans son langage, dans ses allures, dans sa conduite, je ne sais quoi d'apprêté, de tendu et comme un souci fier et inquiet de sa gloire.

Aucun homme ne perdit autant que lui à la mort de Henri IV. Ce prince, dont il était le parent et le filleul, le traitait comme un fils, l'avait marié à la fille de Sully, créé duc et pair et colonel général des Suisses avant trente ans, prétendait l'avoir pour élève à la guerre, et s'il eût exécuté lui-même son grand dessein, Henri de Rohan, sous un maître obéi et chéri, aurait déployé ses talents contre l'étranger, peut-être la France aurait-elle connu vingt ans plus tôt ce qui lui a manqué trop longtemps dans sa lutte contre la maison d'Autriche : un grand capitaine, un Turenne ; les opérations que Rohan conduisit vers la fin de sa vie dans la Valteline, fort estimées des connaisseurs, autorisent cette conjecture. Au contraire, le triste interrègne qui sépara la fin de Henri IV de l'avènement de Richelieu le précipita dans les discordes civiles

et fit de lui le chef militaire d'un parti, qui n'avait plus ni motifs, ni moyens suffisants de combattre. Une fois engagé, il n'était pas homme à reculer ; il devait se consumer dans ce rôle ingrat, réduit à se tromper lui-même et à tromper les siens, soit sur leurs griefs, soit sur leurs ressources, constamment déçu par leurs divisions et par leurs défections, tantôt impuissant à contenir leur impatience et contraint à s'engager contre son gré, tantôt plus impuissant encore à soutenir leur constance ; seul debout quand tout fléchissait autour de lui, fidèle jusqu'à la fin à une cause désespérée. Enfin, lorsqu'il eut plié et capitulé le dernier, la carrière qu'Henri IV avait préparée à sa jeunesse parut, dans la ruine de son parti, se rouvrir devant son âge mûr ; il reçut de Richelieu, son vainqueur, quelques troupes à commander au delà de la frontière, il put montrer un instant ce qu'il savait faire. Mais ses antécédents factieux pesaient lourdement sur lui, et bientôt, suspect, laissé sans ressources, arrêté dans sa marche, destitué de son commandement, il devait, à cinquante-neuf ans, mourir sans avoir eu le temps de recommencer sa vie.

Ce fut à l'assemblée de Saumur, en 1611, que le duc de Rohan commença de paraître parmi ses coreligionnaires et se voua tout entier à leurs querelles. Il épousa d'abord les rancunes et les prétentions de son beau-père Sully, qui venait d'être éloigné de la Cour, et voulait se servir de l'assemblée pour forcer la main à la régente et rentrer dans ses emplois. Tel était parmi les grands le désordre : Sully inclinait à troubler l'État pour son avantage particu-

lier. Mais, durant son élévation, il avait trop peu satisfait les huguenots, il leur avait trop préféré le bien public, ou son propre bien, pour qu'ils se montrassent très touchés de sa chute. Il reconnut qu'en dépit de son gendre, il serait mal soutenu par eux et, ramené par leur froideur à des sentiments plus conformes à sa vie passée, il renonça lui-même à leur intervention.

Rohan obtint plus de crédit, lorsqu'il prit en main les réclamations qui intéressaient toutes les Églises, les demandes qu'avait suggérées Bouillon et qu'il abandonnait.

Quelles étaient ces demandes?

Du Plessis-Mornay les avait dressées à l'instigation de Bouillon; les diverses provinces les avaient adoptées, en élisant leurs députés, et Du Plessis avait fait espérer à la reine qu' « elles demeuraient dans les termes de l'édit et s'accommodaient à la condition présente de l'État [1] ». Un écrivain protestant de l'époque atteste qu'en effet elles ne contenaient « rien qui répugnât à la gloire de Dieu et au service du roi [2] ». D'autre part, à en croire Richelieu, « le conseil du roi, eût-il été huguenot, n'aurait pu répondre au contentement des réformés [3]. » La vérité est qu'elles se référaient à l'Édit de Nantes, non pas tel qu'il était depuis douze ans, mais tel qu'il avait été dressé d'abord, de concert avec les réformés; il s'agissait d'effacer les modifications introduites sur

1. Lettre de Du Plessis à la reine, 27 février 1611, *Mémoires et correspondance de Du Plessy-Mornay*, t. XI, p. 164.
2. Anquez, *Hist. des assemblées politiques*, p. 228.
3. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 105.

les remontrances des catholiques, et sans lesquelles l'Edit n'aurait été ni enregistré ni appliqué ; par exemple, les synodes et les assemblées politiques des protestants devaient être affranchies de l'autorisation et de la surveillance du roi.

Les divers cahiers des provinces allaient même au delà : ils réclamaient, pour le culte calviniste, plus de lieux d'exercices et, pour le parti, plus de places de sûreté qu'il n'en avait jamais été concédé.

Ainsi, les protestants ne se contentaient plus de la condition dans laquelle ils avaient vécu sous Henri IV ; ils prétendaient mettre à profit la minorité du nouveau roi pour s'agrandir. « La loi des États », disait Rohan à Saumur, « change suivant les temps ; si le roi est bien conseillé, il n'hésitera pas à nous satisfaire ; si mal, il vaut mieux s'en apercevoir de bonne heure, qu'attendre l'extrémité [1]. »

L'assemblée de Saumur embrassa l'avis de Rohan : son cahier général fut dressé en conséquence.

Restait à en poursuivre l'exécution. En dépit des injonctions des commissaires royaux, l'assemblée demeura réunie, après avoir désigné les députés qui devaient la représenter auprès de la reine. Elle attendit réponse à ses requêtes. La réponse venue, elle ne s'en trouva pas satisfaite. En effet, le conseil du roi, fidèle, en ce point, aux traditions du règne précédent, avait maintenu l'état de choses établi, conservant aux réformés leurs places de sûreté, mais sans en accroître le nombre, et se ren-

1. Notice sur Henri, duc de Rohan, en tête de ses Mémoires. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 15.

fermant à tous égards dans les limites antérieures. Quelle que fût sa déception, l'assemblée de Saumur avait désormais épuisé son droit de remontrance: le gouvernement royal lui défendait de siéger davantage; il fallait incontinent qu'elle se séparât ou se soulevât. Elle se sépara.

A cette résolution, qui lui coûtait, elle fut déterminée principalement par Du Plessis-Mornay.

Celui-ci, qui avait lui-même formé les demandes de ses coreligionnaires, n'en faisait pas bon marché, comme Bouillon; mais il n'estimait pas qu'il en fallût poursuivre le succès au risque d'une guerre civile. Vetéran des anciennes luttes, il en redoutait le renouvellement; il le redoutait en bon citoyen; il le redoutait aussi en protestant fidèle, car il avait mesuré les forces de son parti et ne jugeait pas pour lui le recours aux armes profitable. Les appréhensions judicieuses et patriotiques de Du Plessis se rencontraient donc avec la complaisance intéressée de Bouillon pour recommander l'obéissance : celui-ci gagna dans l'assemblée ce qui était timide ou vénal, celui-là persuada les patriotes et les sages, et pour le moment la révolte fut évitée [1].

Mais l'asssemblée de Saumur avait, qu'elle le voulût ou non, préparé pour l'avenir cette révolte, devant laquelle elle reculait présentement. A l'instigation de Rohan, qui reprit, dans cette dernière résolution, l'avantage sur Bouillon, l'assemblée générale renvoya aux assemblées et aux synodes

1. Le cahier de l'assemblée de Saumur avec les réponses se trouve dans Elie Benoit, t. II, *Documents*, p. 9 à 25.

provinciaux les réponses qu'elle avait reçues de la Cour, les invita à en délibérer, puisqu'elle ne pouvait plus le faire elle-même, et propagea ainsi le mécontentement dans toutes les parties du royaume, où le protestantisme était ardent. De plus une autre délibération ménagea aux mécontents le moyen le plus commode et le plus sûr de se concerter. Jusqu'alors, le parti protestant avait été gouverné, pour ses affaires religieuses, par des synodes provinciaux et par un synode national; pour ses affaires politiques, par des assemblées provinciales et une assemblée générale plus ou moins régulièrement réunies. A ces institutions, le règlement de Saumur en ajouta une nouvelle : les assemblées de cercle, tenant le milieu entre les assemblées provinciales et l'assemblée générale : elles devaient être formées par les conseils de deux ou trois provinces au moins, se réunir à l'appel de l'une d'elles, et prendre à la pluralité des voix des résolutions qui obligeraient les unes et les autres : il pouvait donc désormais s'établir des associations particulières et s'engager des entreprises, où les téméraires entraîneraient les pacifiques [1]. Enfin, pour diriger ces entreprises, les plus belliqueux d'entre les huguenots connaissaient un chef prêt à combattre, incapable de reculer, et désormais Rohan ne devait plus trouver de rival pour lui barrer la route. Pour prix du service qu'il venait de rendre à la Cour, Bouillon comptait alors sur le gouvernement du Poitou; il pensait même être nommé premier ministre : la reine se contenta de lui don-

1. Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 249.

ner un bel hôtel dans le faubourg Saint-Germain. Il accepta l'hôtel, se remit parmi les mécontents et les factieux, figura en toute occasion dans leurs rangs, mais sans parvenir à leur tête, jusqu'au jour où, vieilli, fatigué, il se blottit dans sa principauté de Sedan et ne s'occupa plus qu'à préserver de toute atteinte cette étroite souveraineté [1].

Rohan et les huguenots tardèrent à s'engager à fond dans la guerre civile. D'abord le gouvernement royal les désarma quelque temps, comme il avait alors coutume de désarmer ses adversaires, en cédant. C'est ainsi que Rohan ayant refusé de reconnaître à Saint-Jean-d'Angély, ville de sûreté dont il était gouverneur, le lieutenant et le maire que la reine désirait y voir, put braver impunément les ordres de cette princesse, et resta maître absolu de la place [2]. C'est ainsi encore qu'une sédition étant survenue à la Rochelle contre un échevin soupçonné « de s'entendre avec la Cour », les violences qui le forcèrent à se cacher d'abord, à quitter la ville ensuite, ne furent ni réprimées ni châtiées [3]. A Nimes, vers le même temps, pareil désordre éclata contre le ministre Ferrier suspect à ses coreligionnaires, déposé par eux et nommé par le

1. Voir sur le duc de Bouillon l'intéressante étude de M. Laugel : la *Réforme au* XVIe *siècle. Études et portraits*, p. 145. Il faut aussi consulter sur ce prince le jugement sévère qu'en porte Richelieu (*Mémoires*, t II, p. 259) et Sully (*Économies royales*, passim). Enfin il a lui même laissé des mémoires sur sa jeunesse (Collection Petitot, 1re série, t. XXXV).

2. Rohan *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 109. — Elie Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 103, 108 et 114. — Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 62.

3. Elie Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 111.

roi conseiller du présidial ; des mutins lui jetèrent des pierres, pillèrent son logis, arrachèrent ensuite aux magistrats les clefs de la prison et bravèrent la justice en disant : « Le roi est à Paris, et nous à Nimes[1].

Lorsque les princes et les grands se soulevèrent contre la régente, ils ne négligèrent pas les huguenots ; ils leur prodiguèrent les avances. Ceux-ci étaient balancés entre la crainte de manquer l'occasion et la crainte de se risquer pour autrui, sans profit pour eux-mêmes. Une première fois, le prince de Condé négociait encore avec Rohan, lorsqu'il s'accommoda, à Sainte-Menehould, avec la Cour ; les huguenots n'avaient pas eu le temps de s'ébranler[2]. Une seconde fois, ils avaient au contraire pris part à la lutte, quand elle se termina par la paix de Loudun. Mais le même Condé les oublia dans le traité, ils n'en retirèrent aucune satisfaction[3]. Aussi, lorsque, peu de temps après, ce prince, de nouveau brouillé avec la reine, fut arrêté au Louvre, et dit à Rohan, qui se trouvait près de lui : « Mon cousin, souffrirez-vous qu'on arrête ainsi un prince du sang ? » Rohan répliqua froidement : « Monsieur, il faut obéir au roi[4]. » Condé ne lui pardonna pas. Les divers adversaires du pouvoir

1. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 177. — Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 262, en note.
2. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 117.
3. Levassor, *Hist. de Louis XIII*, liv. VIII. — Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 127 et 134. — Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 189 et 199. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 119 et 136.
4. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 87.

royal n'étaient pas soumis encore, mais ils ne faisaient plus cause commune; les huguenots étaient résolus à ne prendre les armes que pour leur propre compte et dans leur seul intérêt.

II

Le soulèvement éclata à la suite de l'expédition de Louis XIII contre les huguenots du Béarn.

J'ai signalé ailleurs [1] cette expédition, faite pour accomplir les engagements de Henri IV après sa conversion, et qui n'avait d'autre objet que d'étendre au Béarn l'application de l'Édit de Nantes. Tandis que le clergé de France la sollicitait instamment, les protestants la provoquaient eux-mêmes en réclamant sans cesse l'union de leurs églises de France avec les églises de Béarn [2]. Les deux pays, unis sous le même souverain, furent soumis au même régime. Les biens ecclésiastiques furent rendus au clergé catholique, mais en compensation une rente équivalente au revenu de ces biens fut allouée au clergé protestant. Le culte catholique, longtemps proscrit puis toléré, devint dominant, mais tolérant; les protestants eurent en Béarn la liberté qu'ils avaient en France.

Un tel traitement n'était point tyrannique [3], et le Béarn, après l'avoir repoussé, le subit à peu près sans résistance. De leur côté, les protestants de France

1. *Luttes religieuses*, p. 345.
2. Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 303 et 307.
3. Cf. Cousin, *Le duc et connétable de Luynes*. *Journal des savants*, septembre et octobre 1862.

s'alarmèrent, mais ne s'ébranlèrent pas, tandis que l'entreprise du roi se poursuivait[1]. Après son accomplissement, ils la tinrent pour un outrage et une menace. Une assemblée générale se réunit à la Rochelle, malgré le roi : elle fut sommée de se dissoudre, elle s'y refusa et prépara ouvertement une prise d'armes [2]. Vainement les gentilshommes du Poitou sur qui devait peser avant tous le fardeau de la guerre, vainement les principaux du parti et Rohan lui-même s'efforcèrent de détourner cette assemblée d'une lutte inégale, la menaçant de l'abandonner si elle persistait dans sa résolution. « Si vous nous abandonnez, » leur fut-il répondu, « nous saurons nous passer de vous ; nous en trouverons d'autres qui seront plus zélés pour la défense de la religion. » Devant cette opiniâtreté Rohan céda, entraîné par Soubise, son frère cadet. Tandis que les autres seigneurs, Châtillon, Lesdiguières, la Trémouille, se mettaient à l'écart et se ménageaient déjà les bonnes grâces de la Cour, Rohan et Soubise promirent de soutenir l'assemblée, quoi qu'il arrivât; plutôt que de se séparer de leur parti, ils consentaient à le conduire avec eux vers une ruine commune [3].

Dans la Rochelle même, les échevins, les principaux bourgeois, le corps de ville, comme on disait alors, voulaient amener l'assemblée à se dissoudre;

1. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 300. — Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 326.
2. Levassor, *Hist. de Louis XIII*, liv. XVI. — Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 330 et s.
3. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 185. — Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 333. — *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, par Henri de Lagarde, p. 30.

mais il se forma parmi le peuple « une espèce de démocratie », selon le mot de Lesdiguières, et envahissant tumultueusement la salle où délibérait le corps de ville, cette démocratie imposa à la bourgeoisie ses volontés [1].

La guerre ainsi décidée, l'assemblée devait l'organiser à travers les provinces, et la ville de la Rochelle s'y préparer derrière ses remparts. Elles n'y manquèrent pas. L'assemblée publia un « règlement général de milices et de finances pour les Églises réformées de France et de Béarn ». Ce règlement divisait la France en huit départements militaires qui pouvaient correspondre plus ou moins exactement avec les cercles, plaçait un général à la tête de chaque département, soumettait ces divers généraux de province à l'un d'entre eux, investi du commandement en chef. L'assemblée s'attribuait à elle-même le gouvernement suprême : représentée auprès du général en chef par trois commissaires, elle se réservait d'ordonner les levées d'hommes et de deniers, de s'approprier les deniers royaux pour le service de la cause et de décider souverainement de la paix et de la guerre. Dans la ville de la Rochelle, étaient institués un tribunal pour juger les cas de trahison et un « Comité de salut public » pour recevoir « les avis secrets qui pourraient être donnés tant pour le bien général que particulier des Églises ». Enfin, un sceau fut gravé pour donner aux actes de l'assemblée une apparence d'autorité souveraine ; il portait cette devise : *Pro Christo et Rege*, selon les uns ; *Pro Christo et Grege*, selon les autres [2].

1. Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 336.
2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 355. — Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 341 et s., p. 514.

Le roi et les catholiques se voyaient donc menacés de l'établissement d'une République protestante. C'était sur les Provinces-Unies que l'assemblée de la Rochelle prétendait se modeler, et si elle déclarait néanmoins vouloir demeurer « sous la très humble sujétion du roi », il n'y avait pas de quoi le rassurer, car les *gueux* des Pays-Bas avaient longtemps usé des mêmes protestations envers Philippe II.

Mais la République protestante de France était organisée sur le papier, tout autrement que sur le territoire. Les provinces situées au nord de la Loire avaient beau être comprises dans les départements militaires arrêtés à la Rochelle, elles ne remuèrent pas. Dans le Midi, foyer de la révolte, les huguenots ne furent point unanimes à se soulever [1]. En dehors de leur parti, divisé et affaibli lui-même, ils n'avaient plus d'appui. Leur ancien associé, Condé, définitivement réconcilié avec la Cour, était maintenant le plus animé contre eux [2]. Leurs alliés étrangers, le roi d'Angleterre, les princes allemands, les Provinces-Unies, engagés dans d'autres affaires, refusaient de les secourir [3]. Enfin, la plupart des chefs désignés par l'assemblée pour les divers commandements militaires faisaient défaut à la « cause » : Lesdiguières allait devenir catholique, non sans avoir en perspective la dignité de connétable ; La Trémouille et Chatillon attendaient le bâton de maréchal [4]; Bouillon, dé-

1. E. Benoît, *Ibid.*— Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 285.
2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit.*, t. II, p. 337 et 341.
3. Id., *ibid.*, p. 333, 341, 395, 404.
4. Id., *ibid.*, p. 331, 341 et 400.

signé comme général en chef, se contentait d'envoyer de Sedan de bons conseils à ses coreligionnaires, des remontrances au roi « pleines d'une obéissance respectueuse », et laissait passer sur la tête de Rohan la charge qu'il avait recherchée jadis et déclinait maintenant [1]. Il ne restait au service de la « cause » d'autres seigneurs que La Force, Soubise et Rohan; encore La Force devait, après la victorieuse défense de Montauban, conclure un accommodement particulier; Soubise fut réduit à capituler promptement à Saint-Jean-d'Angély; Rohan seul tint jusqu'au bout la campagne.

Que le parti protestant fût fort ou faible, le moment, prévu par Henri IV, était arrivé : il fallait en venir aux mains avec lui. Louis XIII, religieux et brave, et qui à vingt ans commençait à se sentir roi, accepta cette nécessité sans hésitation. Il avait alors pour premier ministre le favori qui l'avait délivré du joug de sa mère et du maréchal d'Ancre, le duc de Luynes, et venait de le créer connétable. M. Mignet a dit du cardinal de Richelieu qu' « il eut les intentions de toutes les choses qu'il fit [2] » : on peut dire du connétable de Luynes qu'il a eu les intentions de plusieurs des grandes choses qu'a faites Richelieu. A l'intérieur, il a tenté de relever, au-dessus des partis rivaux, l'autorité royale et de soumettre les huguenots sans les persécuter [3].

1. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 354, 372, et Laugel, *La Réforme au* XVI*e siècle. — Le duc de Bouillon*. p. 200 à 214.

2. Introduction à l'*Hist. de la succession d'Espagne*.

3. C'est ce qu'avait fort bien reconnu le judicieux Griffet (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 325), avant que M. Cousin mît cette vérité historique en pleine lumière à l'encontre de Richelieu lui-même et

Avant d'entrer en campagne, le roi publia et fit enregistrer au Parlement une déclaration pour rassurer les protestants paisibles, leur confirmer la liberté de conscience, l'exercice de leur religion, la jouissance des grâces octroyées par les édits, et les tenir séparés des rebelles [1]. A peine en route, Louis XIII eut occasion d'agir comme il venait de parler. Une sédition ayant éclaté à Tours, à l'enterrement d'un malheureux aubergiste, dont les catholiques et les protestants se disputaient le cadavre, et la populace catholique ayant brûlé le temple, pillé les maisons des huguenots, forcé les prisons où étaient détenus les mutins, Louis XIII rétablit l'ordre et fit pendre quelques coupables. Cette déclaration, cette exécution calmèrent les huguenots. Ceux qui ne s'étaient pas encore révoltés « se tinrent chez eux », écrit tristement leur historien, « et virent, sans s'émouvoir, tomber le faix de la guerre sur le petit nombre qui suivait les ordres de l'assemblée; éblouis par les promesses de liberté, ils fuyaient tout commerce avec ceux qui étaient en armes... ; plusieurs même n'eurent point de honte de porter les armes contre eux... ; les plus gens de bien ne les secoururent que par des prières et des larmes [2]. »

L'entreprise où Luynes marchait à côté du roi

de ses mémoires et à l'aide des dépêches des ambassadeurs vénitiens. (*Journal des savants. — Le duc et connétable de Luynes*, 1861, 1862, 1863.) Le nonce Corsini, pourtant défavorable à Luynes, reconnait « la fermeté de son catholicisme ». (*Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline, d'après les archives d'Italie*, par Berthold Zeller, p. 8 et 285.)

1. Le texte de cette déclaration, datée de Fontainebleau, 24 avril 1621, est donné par E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, *Documents*, p. 53.

2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 346.

s'engageait donc sous de favorables auspices. Par malheur, en même temps que Luynes était clairvoyant, il était insuffisant. Pour conduire une guerre notamment, il avait beau être devenu connétable, il lui manquait d'être homme de guerre et, soit jalousie et méfiance, soit tergiversation et faiblesse, il savait mal se faire suppléer. C'est pourquoi l'on devait voir l'expédition ouverte par des succès faciles s'arrêter ensuite devant une résistance insurmontable. Dès le début les belligérants se montrèrent disposés à ne rien ménager. Les protestants s'emparèrent de vive force du château de Privas [1]. A Montauban, les prêtres furent chassés et le culte catholique suspendu [2]. A Montpellier, le cercle du bas Languedoc ne se contenta pas d'interdire la messe, il fit saisir et emprisonner comme otages les principaux catholiques. Conformément aux ordres de Rohan, trente-six églises furent rasées dans cette seule province et, partout où il passa, il ne manqua pas de démolir encore nombre d'autres églises et de couvents, pilla, saccagea, brûla impitoyablement châteaux et villages; cependant plus d'une fois les siens, non contents de s'associer à ses rigueurs, le désolèrent par leurs excès. Comme il venait de rentrer malade à Montpellier, un protestant du Dauphiné, envoyé par Lesdiguières pour traiter de la paix, le président Ducros, fut assassiné, au milieu de la nuit, par une bande de quarante fanatiques. Rohan saisit non sans peine et fit prendre quatre des coupables. Un peu plus tard, à Nimes, le gouverneur

1. H. de Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 25 à 29.
2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 316.

Brisson ameuta le peuple contre les consuls qui se plaignaient de ses tyranniques violences ; deux officiers, un capitaine de quartier et un greffier, furent massacrés sous leurs yeux par l'escorte du gouverneur, et il fallut encore que Rohan accourût en personne pour rétablir l'ordre [1].

En dépit de ces violences, les troupes royales gagnèrent d'abord du terrain. En moins de deux mois, Épernon soumit le Béarn, qui n'avait guère résisté au roi l'année précédente, mais tentait alors de se soulever [2], et, le Béarn soumis, Épernon revint surveiller la Rochelle [3], que devait, un peu plus tard, bloquer le comte de Soissons [4]. Montmorency se fit ouvrir de gré ou de force la plupart des places du Languedoc [5]. Le roi en personne s'avança des bords de la Loire vers la Saintonge et la Guienne. La première ville dont il s'assura sur sa route fut Saumur ; il en ôta le gouvernement au vieux Du Plessis, qui l'avait reçu, trente-deux ans auparavant, de Henri IV ; mesure pénible et dure, car Du Plessis, loin de conniver avec l'assemblée de la Rochelle, n'avait cessé de conseiller la paix et l'obéissance. Mais on savait que les huguenots comptaient sur cette place pour se faire jour jusqu'à la Loire et méditaient déjà, que Du Plessis le voulût ou non, d'en augmenter la garnison, tout entière pro-

1. H. de Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 8, 10, 63, 66, 82.
2. E. Benoit, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 435. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 479.
3. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 142 et 146.
4. E Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 404.
5. E. Benoit, *Hist. de l'Édit.*, t. II, p. 322. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 277.

testante [1]. « Je veux m'assurer de Saumur et pour vous et pour moi », dit Louis XIII au fidèle compagnon de son père; cependant il négligea de lui rendre plus tard ce gouvernement, disgrâce imméritée qui acheva d'attrister la fin de cette noble vie. Mais le vieillard s'en prit moins aux conseillers du roi qu'à ses propres coreligionnaires : « Ce sont », écrivait-il à Mme de la Trémouille, « les fruits de notre assemblée, qui perdra Jérusalem comme jadis les zélateurs [2]. » Continuant sa marche, l'armée royale paraissait s'avancer sans obstacle. A l'entrée de la Saintonge, Saint-Jean-d'Angély, bien fortifiée, et défendue par Soubise, capitula après vingt jours de siège [3]. « Du côté de la basse Guyenne », raconte Rohan, « rien ne fit mine de résister que Clairac [4] », qui tint treize jours. « De tous côtés », écrit Richelieu, « les ennemis fléchissaient sous le bonheur des armes du roi [5] ».

Les choses changèrent devant Montauban. C'était là que Rohan, prévoyant, que « la cause » userait sans profit ses forces dispersées et voyant, sans s'étonner, crouler places sur places et remparts sur remparts, c'était là que l'habile capitaine avait fixé le décisif effort de la résistance [6]. Il avait donc

1. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 138. — E. Benoit, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 354.
2. Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 351.
3. Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 54, et s.
4. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 189.
5. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 146.
6. Sur le siège de Montauban et les événements qui ont suivi, j'ai consulté les *Mémoires de Rohan*, liv. II, collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p.188 et s.; les *Mémoires de Richelieu*, t II, p. 147 et s.; E. Benoit, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 376 et s.; Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 300 et s.; H. de Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 38 et s.; Berthold Zeller, *le Connétable de Luynes*.

élevé des fortifications nouvelles autour de la ville, déjà munie d'excellentes murailles. Il lui avait donné pour gouverneur l'homme de guerre, après lui, le plus illustre du parti, le marquis de La Force, il avait par ses mâles discours fait passer dans l'âme des habitants sa résolution indomptable, puis il les avait quittés « pour relever » autour d'eux, dans le Languedoc, « les esprits consternés et préparer un secours pour Montauban. »

Cette fois, le succès ne lui fit pas défaut. Ce fut inutilement que le vieux Sully, désormais pleinement soumis au roi, entra dans la ville pour prêcher la paix, là où son gendre venait de prêcher la guerre : il ne fut pas écouté. Inutilement aussi Rohan lui-même fut abordé par le connétable de Luynes : prêt à accepter une paix générale pour le parti tout entier, il repoussa pour son compte, avec une courtoisie fière et ferme, tout arrangement particulier. Le siège se prolongea deux mois et demi; l'armée royale se fondait, décimée par les maladies « qui avaient quasi infecté tous les quartiers [1] » plus encore que par le feu de l'ennemi. Ce feu ne laissait pourtant pas d'être meurtrier : le camp assis devant Montauban devenait, a dit un contemporain, « le déplorable sépulcre de la plus valeureuse noblesse du Royaume [2]. » Le duc de Mayenne, le fils de l'ancien chef de la Ligue, y fut tué d'un coup de mousquet, et tel était l'attachement qui vivait encore dans Paris pour la race des Guise, qu'à la nouvelle de cette perte, la populace se précipita sur

1. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 152.
2. Anquez, *Hist. des assemblées*, p. 501.

Charenton et brûla le temple protestant. Pour maintenir en sûreté les huguenots qui habitaient Paris, il fallut que le Parlement rendît arrêt contre les auteurs de cette violence, et fît pendre deux d'entre eux [1].

Cependant, à travers les lignes de l'armée royale, Rohan parvint à faire pénétrer dans la place un renfort de sept cents hommes, qui trouva la garnison et les habitants exténués, mais inébranlables. Toutes les classes rivalisaient d'intrépidité. Un des plus renommés pasteurs français, Chamier, alors préposé à l'Église de Montauban, périt dans un bastion, emporté par un boulet. Le gouverneur « La Force, brave et expérimenté capitaine, et Dupuy, premier consul, homme d'autorité et de résolution », surent pourvoir à tous les besoins de la défense, et c'est à ces deux hommes, au seigneur et au bourgeois, que le duc de Rohan, dans ses Mémoires, attribue pareillement la conservation de la place [2].

La place en effet ne fut pas prise. Le 17 novembre au soir, un soldat huguenot, qui se trouvait dans l'armée royale, « se mit à jouer sur la flûte le commencement du psaume soixante-huitième, *Salvum me fac, Deus.* » Les assiégés entendirent et reconnurent cet air, le prirent pour un signal de leur délivrance et ne s'y trompèrent pas. Les troupes du roi décampèrent le lendemain; le roi lui-même était déjà en route vers Toulouse et Paris [3].

Quant au connétable de Luynes sur qui retombait

1. Levassor, *Hist. de Louis XIII*, liv. XVII.
2. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 198.
3. E. Benoit, *Hist. de l'Édit*. t. II, p. 377.

cet affront, il ne s'en relèva pas. Une bourgade, Monheurt, que l'armée trouva sur son chemin et dont elle s'empara durant la retraite, ne pouvait le consoler de la levée du siège de Montauban. Gâté, à l'aurore de sa vie, par une fortune trop facile, ayant maintenant à redouter la disgrâce et la ruine, il ressentait aussi un plus noble chagrin : celui de n'avoir pu justifier son élévation en accomplissant ses projets pour le bien de l'État. La fièvre le saisit, et deux jours après la prise de Monheurt, dans ce coin obscur de la Guienne, à quarante-trois ans, il mourut [1].

La campagne était terminée : la guerre devait-elle se continuer ou plûtôt se reprendre au printemps suivant? Les protestants, épuisés par leur triomphant effort, avaient assurément besoin de traiter; il était donc permis de penser qu'ils accepteraient une paix raisonnable. Restait à savoir s'il conviendrait au roi de l'offrir après un échec. La question fut débattue dans le conseil que la mort du connétable laissait en désarroi. Le vieux ministre de la Ligue et de Henri IV, Jeannin, se prononça contre la guerre, alléguant ce que lui avait appris l'expérience: « que la guerre ouverte n'avait jamais fait autant de mal à l'hérésie que la paix [2] », et chose digne de remarque, la reine mère, alors conseillée par Richelieu, opina dans le même sens. Elle sou-

1. On a dit que Louis XIII avait reçu avec grande indifférence la nouvelle de cette mort. L'ambassadeur vénitien rapporte pourtant cette parole du Roi : « J'éprouve en vérité une grande douleur ; je l'ai aimé malgré ses défauts parce qu'il m'aimait » Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 268.

2. Jeannin, *Œuvres mêlées*. Mémoire écrit après la révolte de la Rochelle, collection Petitot, 2e série, t. XVI. p. 84.

tint, ou plutôt Richelieu soutint par son organe, que le roi devait prendre garde d'aliéner ses peuples surchargés et ruinés; qu'il fallait réserver les forces de la France pour agir au dehors, et il indiqua sommairement les conditions auxquelles on devait, en effet, traiter un peu plus tard [1]. Mais à ce moment Louis XIII avait à rétablir l'honneur de ses armes : il quitta soudainement Paris, entraîné par le prince de Condé, rejoignit ses troupes dans leurs quartiers d'hiver et la guerre se ralluma; guerre sainte aux yeux de quelques fervents catholiques de l'armée royale, en qui semblait revivre le vieil esprit des croisades. Par malheur, aux belles actions se mêlèrent dans les deux camps des atrocités. Nous avons déjà signalé quelques crimes des huguenots. Les catholiques, de leur côté, eurent à se reprocher le sac et l'incendie de Négrepelisse, petite ville coupable d'avoir, l'année précédente, massacré sa garnison. Les habitants de tout âge furent passés au fil de l'épée, les femmes livrées à la brutalité du soldat. Certains écrivains protestants ont accusé Louis XIII d'avoir autorisé ces abominables représailles [2]. Mais l'historien le plus accrédité du parti, Élie Benoît, atteste au contraire « qu'il y avait des gens à la suite du roi qui sauvèrent des mains du soldat le plus de gens qu'ils purent et qui rachetèrent de leur argent quelques femmes et quelques filles, menacées des derniers outrages ». Il ajoute que « le roi, qui était naturellement bon, et sous le nom duquel ces

1. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 198 et 207.
2. *Voyez* la discussion que Griffet établit à ce sujet avec Levassor, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 849 et s.

cruautés étaient exercées, en fut touché plus que personne, de sorte que l'horreur qu'il en eut ne servit pas peu à ceux qui étaient portés à la paix, pour le disposer à en reprendre les négociations [1] ».

En effet, après que Louis XIII eut battu le duc de Soubise, reçu la soumission du marquis de La Force, occupé, ici de vive force, là sans coup férir, par lui-même ou par ses lieutenants, de nombreuses places de guerre, et commencé le siège de Montpellier, il ne s'opiniâtra pas devant cette dernière ville comme il l'avait fait, l'année précédente, devant Montauban ; il laissa sans plus de retard des pourparlers s'engager entre Lesdiguières et Rohan. Une seule condition fit difficulté : le roi voulait entrer en souverain, à la tête de ses troupes, dans la ville rebelle, consentant d'ailleurs à n'y pas laisser garnison après qu'il en serait parti. Fiers de leur brave défense, jaloux de leurs franchises, encouragés par l'exemple de Montauban, les bourgeois de Montpellier répugnaient à cette exigence ; ils repoussèrent les premières ouvertures que leur en fit Rohan. Mais celui-ci, qui voulait la paix parce qu'elle devait être commune au parti tout entier et que ce parti n'avait qu'à perdre à la différer, insista : le 20 octobre 1622, Montpellier ouvrit ses portes à son roi [2]. Par le même traité, Rohan, qui avait invariablement refusé de séparer son sort de celui de tous les siens, reçut de l'argent et des pensions, les édits de tolérance furent confirmés, les deux religions, rétablies partout où elles

1. E. Benoit. *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 389.
2. E. Benoit, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 405. — Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, p. 376 et s.

s'exerçaient avant la guerre, les actes de guerre, amnistiés; mais les fortifications nouvelles des villes protestantes durent être démolies, les fortifications anciennes, que le roi avait abattues, ne purent être relevées, et les places qu'il avait occupées restèrent entre ses mains. Il promit seulement la démolition du Fort-Louis, construit durant la guerre pour surveiller et commander la Rochelle. Enfin, défense fut faite aux protestants de tenir aucune assemblée politique sans permission particulière du roi, et cette permission, ils savaient bien que désormais ils n'étaient pas près de l'obtenir [1].

Le traité de Montpellier, en consacrant une fois de plus la liberté du culte protestant, marquait le déclin du parti protestant dans l'État. A tout prendre, ce traité était pourtant le meilleur que ce parti pût conclure, car il ne lui ôtait rien qu'il n'eût déjà perdu, et Rohan, dont la vigueur, l'habileté, le dévouement avaient prolongé la lutte, déclarait avec raison que « la plus juste de ses actions, et la plus utile à ceux de sa religion, était d'avoir procuré la paix ». Mais, parmi les siens, on jugeait autrement. Ainsi qu'il s'en plaint lui-même, « ceux qui avaient eu les bras croisés durant la guerre et ceux qui avaient ému cette guerre par leur ambition déréglée, pour faire ensuite défection », s'accordaient à le censurer, si bien qu'après avoir déposé l'épée, il fut contraint de prendre la plume pour sa justification [2]. Voilà

1. Le texte de la déclaration du roi, en date du 19 octobre 1622, est donné par E. Benoit, t. II, *Documents*, p. 60.
2. Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier, 1622. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 232 et s.

donc ce qu'était devenue la vieille humeur guerrière des huguenots. Jadis, Coligny n'était jamais plus écouté, plus obéi qu'au lendemain d'un revers, et c'était ainsi qu'il avait changé plus d'une fois la retraite en triomphe : Rohan, après avoir soutenu une lutte plus désespérée que ne le fit jamais Coligny, se voyait accusé par les siens et ne pouvait se défendre qu'en les accusant eux-mêmes, en incriminant leurs divisions, leur inertie, leurs trahisons.

III

Le traité de Montpellier était difficile à observer, car il imposait, d'un côté aux protestants, de l'autre à la Cour, des obligations réciproques, qui ne pouvaient s'accomplir sans délai, et qui répugnaient d'autant plus aux deux partis, que s'éloignait le moment où elles avaient été contractées. Rohan seul, bien accueilli par le roi, s'employa d'abord à faire exécuter de part et d'autre ce qui avait été promis. Mais ses coreligionnaires ne se pressèrent pas de démolir les fortifications qu'ils avaient édifiées et différèrent toujours d'autoriser la messe là où ils dominaient, principalement à la Rochelle. D'autre part, le gouvernement royal, dépourvu d'un premier ministre, oscillant entre des rivaux qui ne valaient pas Luynes, était pour quelque temps incapable de constance dans les résolutions. Le parti qui, dans le conseil, avait repoussé l'accommodement prit sa revanche, en ne le faisant pas observer. Le Fort-Louis ne fut pas démoli ; et Montpellier, qui ne de-

vait pas recevoir garnison, vit s'élever une citadelle, pour loger les troupes que le roi avait laissées dans la ville en la quittant [1].

La paix était donc précaire : elle devait être courte. Mais le jour où les huguenots la rompirent ouvertement, ils trouvèrent pour leur tenir tête un tout autre personnage que ceux auxquels ils étaient accoutumés dans le conseil du roi. Le cardinal de Richelieu venait d'y entrer et tout changeait de face, non qu'il professât envers les huguenots d'autres maximes que celles qui avaient prévalu depuis Henri IV. Nous l'avons entendu déclarer, au nom du clergé de France, que « les instructions et les prières étaient les seules armes par lesquelles devait être avancée la conversion des hérétiques ». Mais en même temps il était résolu à « ruiner le parti des huguenots[2] », à « détruire la rébellion de l'hérésie[3] ». Il avait reconnu durant les premières années du règne de Louis XIII que « les huguenots ne manquaient jamais à se soulever contre le roi, quand ils voyaient naître quelques troubles en ce royaume et à se mettre du parti de ceux qui portaient les armes contre Sa Majesté [4] ». Il en concluait que « tant que les huguenots auraient pied en France, le roi ne serait jamais le maître au dedans ni ne pourrait entreprendre aucune action glorieuse au dehors [5] ». Il assurait avec

1. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 242 à 248. — Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 242. — Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 401 à 406.
2. Succincte narration. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 277.
3. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 261.
4. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 390.
5. Mémoire au roi, mai 1625. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 83.

sincérité nos alliés protestants, qu'en ces querelles intérieures « il n'était pas question de religion, mais de pure rébellion, que le roi voulait traiter tous ses sujets, de quelque religion qu'ils soient, également »[1], et se proposait, en définitive, de « réduire les dissidents aux termes où tous sujets doivent être dans un État, c'est-à-dire de ne pouvoir former aucun corps séparé et de dépendre de la volonté de leur souverain[2] ».

Si cette politique n'était pas nouvelle à l'égard des protestants français, ce qui était nouveau dans le conseil de Louis XIII, c'était la patience et la constance nécessaires pour en procurer le triomphe. L'une des qualités maîtresses de Richelieu, c'était d'ajourner ses desseins sans les abandonner, de mesurer toujours ses entreprises à ses forces, de ne poursuivre jamais à la fois plus d'ennemis qu'il n'en pouvait frapper. Les premières attaques des huguenots après son entrée au ministère ne le trouvaient pas préparé. Il songeait alors à signaler son élévation par quelque grand coup frappé contre l'Espagne ; il était occupé de lui ravir, par le mariage d'Henriette-Marie avec Charles Ier, l'alliance de l'Angleterre ; il méditait de la faire attaquer par les Hollandais sur le Rhin, tandis que les forces françaises l'atteindraient à l'entrée de l'Italie, dans la Valteline. Un coup de main de Soubise traversa soudain ces vastes projets.

1. Instructions données à Schomberg envoyé en Allemagne en 1616. — *Lettres et papiers du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 210 à 226.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 16.

Ce frère cadet de Rohan, qui fut souvent le mauvais génie de son aîné, ne s'était jamais piqué de fidélité à sa parole quand il s'agissait de servir sa cause, et on l'avait toujours vu plus prompt à entamer la lutte qu'habile et ferme à la soutenir. Ayant avisé des vaisseaux que le duc de Nevers faisait construire pour le compte du roi, sur la côte de Bretagne, à Blavet, et les estimant destinés à bloquer la Rochelle, il résolut de s'en emparer, tandis que la paix mal observée durait encore, équipa secrètement à la Rochelle cinq petits bâtiments, occupa l'île de Ré par surprise et, sortant des eaux de la Rochelle, força le port de Blavet, monta à l'abordage sur le plus gros des vaisseaux, qu'on appelait la *Vierge-Marie*, s'empara des autres sans résistance, mais tout aussitôt se trouva bloqué lui-même, avec sa prise, dans le petit port où il s'était jeté.

En effet, la citadelle qui commandait la rade repoussa son assaut, et le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, parvint à fermer, avec une chaîne de fer et un gros câble, la passe étroite par où la rade communiquait avec la haute mer. Aussi longtemps que dura ce blocus, l'exploit de Soubise fut considéré comme un acte de piraterie ; les communautés protestantes, les députés même des Églises et la Rochelle le désavouèrent. Mais, au bout de trois semaines, le vent ayant changé, Soubise put couper le câble et la chaîne qui barraient sa route et sortit, emmenant avec lui les vaisseaux du roi, sa conquête. Il regagna l'île de Ré à la tête de cette flotte et s'empara incontinent de sa voisine, l'île d'Oléron. Dès lors, la Rochelle se déclara pour lui et les soulève-

ments préparés par son frère Rohan, dans le Languedoc et la Guyenne, éclatèrent.

A chaque nouvelle prise d'armes cependant les huguenots se montraient moins unanimes et moins résolus. Dans celle-ci, Rohan, comme il s'en plaint lui-même amèrement, eut « pour contraires tous les grands de la religion de France [1] », si ce n'est son frère qui l'entraîna et sa femme qui l'appuya tour à tour dans les combats et les négociations. Il fallut que la duchesse de Rohan pourvût à la défense de Castries, où le conseil laissé par son mari « n'osait donner ordre à rien [2] ». Un peu plus tard, ce fut elle qui expédia des secours au duc, comme il allait être enveloppé, et s'étant enfin rendue à Paris pour suivre de près les pourparlers avec la Cour, elle faisait passer dans le Languedoc les avis les plus propres à relever les courages. Rohan, de son côté, tenta de réveiller la fanatisme populaire en affectant les dehors d'une dévotion, que ses partisans même jugeaient « outrée [3] ». On le vit passer de ville en ville, entouré de ministres, faisant porter une bible devant lui, allant droit au temple et y demeurant longtemps à genoux, avant que de parler au peuple et aux magistrats; on l'entendit sur les places publiques prononcer des prières et des harangues, à la façon d'un prêcheur, plutôt que d'un capitaine. Tous ces artifices, tous ces efforts pour rallumer une flamme qui s'éteignait n'étaient plus de saison et, si la guerre avait pu être renfermée dans l'intérieur du royaume, les nombreux régiments levés par le roi

1. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 278.
2. Id., *ibid.*, p. 259.
3. E. Benoit, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 445.

seraient assurément venus à bout de la petite troupe péniblement recrutée par Rohan. Mais Soubise tenait la Rochelle et la mer, et par là donnait la main aux puissances ennemies ou jalouses de la France. Il tenait la mer, et le roi n'avait plus de vaisseaux pour la lui disputer. Dans le désordre de ses affaires, les seuls à peu près qui lui fussent restés étaient précisément ceux qui venaient d'être pris à Blavet. Pour combattre la flotte protestante, le roi était donc réduit à emprunter des bâtiments à ses alliés, et ces alliés, les Anglais, les Hollandais, étaient protestants eux-mêmes.

Richelieu ne recula pas devant cette extrémité. Le traité, récemment conclu avec la Hollande, obligeait cette puissance à nous fournir des bâtiments de guerre. Il est vrai que c'était contre d'autres ennemis. Mais la Hollande avait besoin de nous, elle ne nous refusa pas ses navires ; elle accepta même une condition qui paraissait aussi hasardeuse à exiger que nécessaire à obtenir : les bâtiments hollandais durent être commandés, sous les ordres de l'amiral hollandais, par des capitaines français et montés par des équipages en partie français ; autrement le cardinal prévoyait que cette flotte « eût fait faux bond au roi[1] ». Son impérieuse et persistante volonté eut raison des répugnances des Hollandais et aussi des Anglais, car il obtint de ces derniers d'autres vaisseaux, sous la même condition, et bientôt l'événement justifia son conseil. A peine la flotte fut-elle arrivée devant la Rochelle, que les Rochel-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 432.

lois expédièrent des émissaires, sous prétexte de traiter de la paix, mais en effet pour pratiquer les équipages, et malgré les commandants français, l'amiral hollandais Hostein conclut une trêve, qui eût été fort préjudiciable à la cause royale, si Soubise n'en eût abusé, en vrai forban. Il attaqua à l'improviste Hostein, qui se croyait en sécurité, lui brûla son vaisseau-amiral, lui prit cinq autres bâtiments et les emmena dans l'île de Ré. Dès lors, Hostein ne songea plus qu'à se venger ; il seconda efficacement le duc de Montmorency, envoyé de la Cour pour prendre le commandement suprême des bâtiments de diverses provenances réunis ensemble ; Soubise, débusqué de l'île de Ré, ne regagna sa flotte que pour la voir dispersée, ruinée, et se sauver lui-même en Angleterre.

Serrés de près sur terre, les huguenots étaient donc vaincus sur mer. Mais ce n'était pas avec ses propres forces que le roi les avait vaincus, et c'est pourquoi Richelieu, qui n'avait jamais rompu les pourparlers, se hâta de conclure la paix. Il savait trop bien que les Hollandais ne s'étaient battus qu'à contre-cœur, que les Anglais nous refusaient désormais leurs vaisseaux, inclinaient vers leurs coreligionnaires et s'entremettaient en leur faveur : l'expédient qui avait rendu la lutte praticable ne pouvait la prolonger [1]. Dans cette conjoncture, Richelieu consentit à remettre les choses au même état qu'a-

1. Rohan, *Mémoires*, liv. III. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 243 à 279. — Richelieu, *Mémoires*, liv. XVI et liv. XVII, t. II, p 416 et s. ; 431 et s., et t. III, p. 14 et s. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 438 et s , 446 et s., 461 et s , 478 et s. — Lagarde, *Le duc de Rohan*, 3e partie, p 114 et s.

vant la guerre [1]. Il renonça pour le moment à faire justice de ceux qui l'avaient provoquée, il laissa subsister la Rochelle avec ses privilèges et même avec la plupart de ses fortifications nouvelles.

Il ne demanda pas que le roi y pût entrer comme jadis à Montpellier, se contentant de stipuler, conformément aux traités antérieurs, le rétablissement du culte catholique. Mais s'il ménagea dans le présent la ville rebelle, il n'omit pas de préparer sa ruine pour l'avenir : il refusa opiniâtrement de démolir le Fort-Louis, il le conserva « comme une citadelle à la Rochelle, et de plus les îles de Ré et d'Oléron, comme deux autres places qui n'en formaient pas une mauvaise circonvallation [2] ».

IV

Cette paix, qui était loin de rassurer les huguenots, mécontenta leurs adversaires. Richelieu l'avait prévu : comme il venait de traiter avec la Hollande au moment où il allait traiter avec la Rochelle, il disait au nonce du pape, tout en protestant de sa volonté d'abattre le parti calviniste en France : « Auparavant, il me faudra scandaliser le monde une seconde fois. » Le scandale fut grand, en effet, dans le monde catholique. Richelieu se vit traité, dans d'injurieux libelles, de « patriarche

1. Voir les conditions générales de la paix dans l'édit du roi, mars 1626. — E. Benoit, *Histoire de l'Édit*, t. II, *Documents*, p. 84.
2. Succincte narration. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 277.

des athées, de pontife des calvinistes [1] », et, si préparé qu'il fût à ce déchaînement, il convient dans ses Mémoires que « ce lui était une chose fâcheuse à supporter ».

Mais il « se résolvait de prendre patience [2] », ménageant de loin l'exécution de ses profonds desseins.

On crut d'abord qu'en laissant de côté les huguenots, il allait se tourner contre son autre ennemi, l'Espagne : il n'en fut rien. Vis-à-vis de l'Espagne aussi, il était résolu à la patience ; la paix avec Madrid suivit de près la paix avec la Rochelle et, pour le moment, le cardinal, ayant appris par une première expérience ce qui manquait à la France, se proposa de rétablir la marine, l'armée, les finances, d'affermir l'autorité du roi et la sienne, et de réprimer les conspirations, qui succédaient alors aux prises d'armes. Il se tenait pour assuré qu'aussitôt qu'il aurait dans la main les moyens de vaincre, les occasions d'agir ne lui manqueraient pas.

En ce qui concerne les huguenots, ce furent eux qui fournirent cette occasion et plus promptement peut-être que ne le souhaitait Richelieu : ils appelèrent l'étranger sur notre territoire.

Depuis que la Rochelle, cédée à l'Angleterre par le traité de Brétigny, s'était affranchie elle-même et donnée volontairement à la France, elle avait conservé l'indépendance municipale. Louis XI, en entrant dans ses murs, avait juré ses privilèges ; François Ier les avait respectés, après une révolte. Elle se gardait et

1. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 479 et 480.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 16.

se taxait elle-même ; elle ne connaissait dans son enceinte d'autre autorité que celle du gouverneur et des magistrats qu'elle élisait. Protégée du côté de la terre par d'imprenables remparts, sillonnant la mer de ses marchands et de ses corsaires, ouvrant ou fermant à son gré son port aux autres peuples, elle était, sous la suzeraineté du roi, une ville libre à la façon des cités maritimes de la Flandre ou de la Hanse, la seule ville de cette espèce qui subsistât en France, au seizième siècle. Jusque-là, cette liberté avait protégé le commerce de la Rochelle ; à partir de la réforme, elle servit de plus à abriter le nouveau culte. La rivale de Hambourg et de Brême devint, dans le royaume, une autre Genève. Tel fut son rôle durant les guerres de religion où, plus d'une fois assiégée, elle n'avait jamais été prise, et quand, à la fin, elle demeura seule debout avec ses franchises et ses murailles, dernier boulevard du protestantisme abattu, tous les regards se fixèrent sur elle ; il sembla que le roi de France n'était pas maître chez lui, aussi longtemps que la citadelle des huguenots n'était pas réduite ; aux yeux des protestants comme des catholiques, la nouvelle paix n'était qu'une trêve, et c'est pourquoi, ayant vu tomber les autres places de sûreté, la Rochelle se chercha un allié au dehors.

Le recours à l'étranger rentrait dans les habitudes du parti huguenot, ou plutôt de tous les partis qui venaient de se disputer la France. Protestants et catholiques, armés pour leur foi, avaient fait appel à leurs coreligionnaires au delà des frontières ; les protestants d'abord, aux Anglais et aux Allemands ; les

catholiques ensuite, aux Espagnols. Dans la dernière campagne, Rohan était allé plus loin ; par l'intermédiaire du duc de Savoie, il avait noué intelligence avec le grand ennemi de ses croyances en Europe, avec le roi d'Espagne, et ce roi catholique avait consenti, pour troubler la France, à venir en aide à l'hérésie : il avait alloué un subside à Rohan [1]. Vers la fin des hostilités, on en avait eu la preuve : l'agent de Rohan, nommé Campredon, avait été saisi, comme il revenait de Madrid avec le texte de la convention, et livré au Parlement de Toulouse ; il fut condamné et mis à mort, malgré que l'édit de paix survenu dans l'intervalle eût accordé amnistie pour tout acte de guerre. Le premier président de Toulouse, qui ne voulait pas laisser une telle démarche impunie, attendit, pour faire enregistrer l'édit, que le malheureux prisonnier fût exécuté. Cette cruelle subtilité juridique n'indigna pas les huguenots, tant ils avaient honte de la connivence découverte entre leur chef et l'étranger, et s'estimaient obligés de la désavouer. Loin de plaindre le sort de Campredon, le synode, tenu dans la province où il venait de périr, demanda qu'on recherchât ceux qui auraient eu part à sa négociation et, bientôt après, le synode national protesta qu'aucun ministre ne pouvait être accusé d'un si détestable commerce [2]. Dans le moment où ces déclarations avaient lieu, Soubise, retiré à Londres, pressait le roi d'Angleterre d'opérer une descente à la Rochelle.

Il est vrai que l'appui de l'Angleterre n'était pas

1. E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 442 et 466.
2. Id., *ibid.*, t. II, p. 467 et 469.

fait pour répugner aux réformés, comme celui de l'Espagne ; la communauté de religion et les traditions du parti l'autorisaient. De plus, le roi d'Angleterre était intervenu dans le dernier traité de paix; selon les protestants, il en était garant, et Richelieu, qui lui déniait cette qualité, ne pouvait pourtant disconvenir qu'il eût participé aux négociations [1] ; il avait donc quelque titre à être invoqué par ses coreligionnaires de France. Ceux-ci néanmoins ne se tournaient pas vers lui sans perplexité. Le langage triste et fier de Rohan, lorsqu'il déclara sa résolution, son effort pour la défendre après la défaite, attestent qu'elle lui fut pénible et qu'il se sentait mal assuré du jugement auquel cette résolution exposait sa mémoire. « Le monde, » disait-il, en rentrant en campagne, « le monde croit, et je ne le désavoue pas, que mon frère et moi avons procuré la descente des Anglais en France. Un pareil événement sera longtemps le sujet du bien et du mal qu'on dira de nous au dedans et au dehors du royaume. » Et après avoir essayé de « justifier cette action devant tous, amis et ennemis » en énumérant les griefs des protestants et surtout leurs appréhensions, il ajoutait en terminant: « La vie m'est à charge parmi tant d'afflictions publiques, je le confesse ingénument, et je ne veux point survivre à la destruction entière de nos égli-

1. Écrit donné par les ambassadeurs d'Angleterre aux députés des Églises pour rendre le roi de la Grande-Bretagne garant de la paix en 1626. — E. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II. *Documents*, p. 80. — *Apologie de Rohan*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 448. — Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 530, et t. III, p. 17.

ses[1]. » Plus tard lorsqu'il dut, dans l'exil, écrire pour la seconde fois son apologie : « Si j'eusse refusé les offres », s'écriait-il, « et qu'après la prise de la Rochelle le roi de la Grande-Bretagne eût publié qu'il n'avait tenu qu'à moi seul qu'il ne l'eût sauvée, en quel prédicament m'eût-on tenu ? N'eussé-je pas été en exécration à tous ceux de ma religion? Quel sujet leur eussé-je donné de me blâmer[2] ? » Il reconnaissait ensuite qu'il ne s'était décidé qu'avec un grand trouble d'esprit. Ce n'était pas de ce ton que Coligny et les deux premiers Condé parlaient jadis de leur alliance avec la reine Élisabeth. Depuis les guerres de religion, le patriotisme s'était réveillé et développé; la France sous Henri IV avait repris conscience de ce qu'elle était.

Si Rohan avait balancé à appeler la flotte anglaise en France, les Rochellois hésitèrent encore davantage à l'accueillir. Lorsqu'elle se présenta devant leur ville, composée de quatre-vingt-dix vaisseaux, montée par Soubise et commandée par Buckingham en personne, « ils fermèrent d'abord les portes et hâvres ; » ils firent difficulté pour recevoir même Soubise, qui parvint pourtant à entrer et amena avec lui un secrétaire de Buckingham. Cet Anglais, conduit dans la maison de ville, exposa dans une harangue imprimée d'avance, et qui fut aussitôt répandue parmi le peuple, les périls que courait dans toute l'Europe la cause protestante ; il montra

1. Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 209, 212, d'après Levassor.
2. *Apologie du duc de Rohan sur les derniers troubles de France à cause de la religion*, publiée à la suite des *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 449.

aux Rochellois la ruine imminente de leur liberté ; il leur offrit, pour les sauver, « la puissante assistance du roi son maître, qui s'engageait à ne poursuivre aucune prétention, ni intérêt particulier, s'ils acceptaient d'entrer en action de guerre avec lui » ; il conclut en réclamant « une claire et prompte réponse ». Ce ne fut pas ce qu'il obtint : ébranlée, mais non résolue, ou plutôt partagée entre deux opinions, la ville de la Rochelle rendit grâce à Buckingham de ses propositions, mais lui représenta que, n'étant qu'un membre du corps entier des réformés, elle devait en référer aux autres villes et au duc de Rohan, lequel était resté loin de la Rochelle, pour soulever la Guyenne, les Cévennes et le Languedoc. La Rochelle ne se déclara qu'après que Rohan eut fait déclarer autour de lui, à force de suggestions et d'instances, la plupart des villes protestantes : la plupart, mais non toutes ; plusieurs, telles que Castres et Montauban, restèrent d'abord fidèles au roi, et plus tard elles ne furent entraînées que par l'approche de Rohan les armes à la main[1].

Les protestants français n'étaient donc ni empressés ni unanimes pour accepter l'appui des Anglais ; et cet appui, les Anglais, de leur côté, ne le donnaient qu'avec indécision et mollesse. Lorsque Soubise, à Londres, commença de le solliciter, le roi d'Angleterre, Charles Ier, était l'allié de la France ; il venait d'épouser la fille de Henri IV, la sœur de Louis XIII. Il est vrai que ce mariage avait inquiété les sujets protestants du roi Charles et que, pour être

1. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 302 à 312. — Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 198 et s.

agréée par la nation anglaise, l'alliance française aurait dû entraîner une guerre faite à l'Espagne par les deux peuples ensemble ; en nous rapprochant de l'Espagne, ne fût-ce que pour un temps, nous nous étions aliéné l'Angleterre. Dans le même moment, le favori du roi, Buckingham, s'irritait d'être tenu par Louis XIII à l'écart de la cour de France et de ne pouvoir y étaler, dans une seconde ambassade, la passion qu'il affectait pour la reine Anne d'Autriche. Le vaniteux dépit d'un premier ministre, méprisé et détesté par le peuple, s'accorda avec les préjugés populaires, pour décider la guerre contre la France. Mais comme Charles Ier, déjà en querelle avec son parlement, n'en obtenait plus de subsides, il ne s'assura pas les ressources nécessaires pour la poursuivre [1].

Voilà dans quelles dispositions se concertaient pour une entreprise commune trois associés très divers : Rohan et ses partisans, la Rochelle et ses habitants, l'Angleterre et son gouvernement. Une fois l'entreprise commencée, il faut voir quelle conduite chacun sut tenir.

Rohan fit tout ce qu'il avait promis, bien qu'il eût à combattre, dit-il, « la lâcheté, irréligion et infidélité des réformés [2]. » Aux prises avec trois armées plus fortes que la sienne, mais avec trois généraux qui ne le valaient pas, le vieux d'Épernon, Montmorency et Condé, il tint tête à tous sans désavantage, les empêchant d'approcher de la Rochelle

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX. Règne de Charles Ier. — Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. I, chap. I.
2. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 317.

et d'assister les assiégeants. Il a raison de l'alléguer, c'était tout ce qu'on avait à attendre de lui [1].

La Rochelle dépassa ce qu'on présumait de sa constance. Quand le parti de la guerre l'eut emporté, quand elle eut pris sa résolution, elle ne fléchit plus. Un nouveau maire fut élu pour présider à la défense : c'était un vieux marin, Jean Guiton, qui fit d'abord quelque difficulté pour accepter cette charge; mais se voyant pressé par ses compatriotes, il prit un poignard et leur dit : « Je serai maire puisque vous le voulez, à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre; je consens qu'on en use de même envers moi dès que je proposerai de capituler, et je demande que ce poignard demeure tout exprès sur la table de la chambre où nous nous assemblons dans la maison de ville. » A côté de Guiton, deux femmes, la mère et la sœur du duc de Rohan, réfugiées dans la ville, soutenaient tous les courages : de là cette mère de soixante-dix ans envoyait pour devise à son fils la fière parole de leur parente Jeanne d'Albret : « Paix assurée, victoire entière ou mort honnête. » Ainsi gouvernée et réconfortée, la Rochelle devait résister à toute attaque de vive force, se garder de toute surprise et supporter enfin une longue famine [2].

La marine anglaise se montra misérablement au-dessous de ce qu'espéraient ses alliés et redoutaient ses ennemis. Son seul exploit consista à prendre l'île

1. *Apologie de Rohan*, id., id., p. 450. — Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 213 et s.
2. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 582, 591. — Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 243 et s.

de Ré, et comme les troupes débarquées ne s'emparèrent pas du fort qui dominait cette île, elles ne purent la conserver; une attaque, dirigée vaillamment par Louis XIII en personne, les en débusqua. Ensuite, cette grande flotte du « Roi de la mer », c'est ainsi qu'à la Rochelle on nommait Charles Ier [1], ne fit plus rien. Trois fois elle parut devant la Rochelle, et trois fois elle s'éloigna, s'étant contentée de tirer quelques bordées de canon en pure perte. La défaillance des forces anglaises a paru si extraordinaire, qu'on a eu recours, pour l'expliquer, aux suppositions les plus gratuites et les plus romanesques. Tantôt on a incriminé la reine Henriette-Marie et ses affections catholiques et françaises : elle aurait, au dire des protestants, empêché l'exécution des ordres donnés pour nous combattre [2], comme si le favori qui commandait la flotte, Buckingham, dépendait d'elle et ne s'était pas, au contraire, déclaré son antagoniste. Plus souvent on a accusé Buckingham lui-même et sa chimérique galanterie : il se serait laissé battre exprès, déférant à une secrète prière venue d'Anne d'Autriche. Le même amour l'aurait donc poussé à engager la guerre et détourné de la soutenir [3]. Mais, outre que la démarche prêtée sans preuve à la reine de France est singulièrement invraisemblable, Buckingham est mort

1. Fontenay-Mareuil.
2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 484.
3. Griffet a trouvé cette anecdote dans *Mercurio Siri*, dont il cite et réfute le récit (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 570 et s.), ce qui n'a pas empêché Voltaire de l'accepter (*Essai sur les mœurs*, chap. CLXXVI) et M. de Lagarde de le reproduire d'après un autre recueil d'anecdotes publié en 1745 (*Le duc de Rohan*, p. 253 et s.).

assassiné avant la fin du siège ; la flotte anglaise est revenue une troisième fois devant la Rochelle après lui, et n'y a pas fait meilleure figure.

Sans s'arrêter à des conjectures, il faut voir ici l'incapacité des Stuarts et de leurs entours ; la politique irréfléchie et vacillante qui les a discrédités en Hollande comme en France et n'a pas peu contribué à leur ruine en Angleterre : une nation fière, ambitieuse, intéressée, qui venait de connaître sa force sous Élisabeth, n'a pas pardonné à son gouvernement de perdre sa fortune et son honneur en même temps qu'il menaçait ses libertés. Mais, en attendant que l'Angleterre entrât en révolution, il n'y a guère lieu de s'étonner que Buckingham et ses pareils n'aient pas su se mesurer avec Richelieu, les Stuarts, avec les Bourbons.

Les Anglais s'éloignant, Rohan et ses troupes demeurant à l'écart, la Rochelle restait face à face avec le roi. C'était ce qu'avait prévu et voulu Richelieu. Pour cerner la ville rebelle et la séparer du reste du monde, il avait, on s'en souvient, conservé le Fort-Louis, fortifié les îles de Ré et d'Oléron, et la circonvallation ainsi commencée d'avance, il l'acheva sur terre par une ligne de redoutes et de forts d'environ quatre lieues d'étendue, sur mer par une digue de pieux et de pierres, qui ferma le passage entre le hâvre de la Rochelle et l'Océan. Une flotte royale, qu'il avait formée non sans peine, trop faible encore pour disputer la mer aux Anglais, servit à protéger les travailleurs. Ainsi s'éleva, sur sept cent quarante toises de longueur et en six mois de temps, malgré les tempêtes, au-dessus des plus hautes

marées, cette digue fameuse, « le plus beau et le plus hardi travail qu'on ait jamais vu. »

La principale faute des Anglais consista à la laisser construire ; car lorsqu'elle fut achevée, il ne dépendit plus d'eux de la franchir. Réduite à ses seules ressources, la Rochelle ne pouvait manquer de succomber sous les forces du roi, à une condition, toutefois, c'est que les forces du roi ne se fatiguassent pas d'être employées contre elle. Là résidait la difficulté de l'entreprise ; selon Richelieu, « un chacun n'y travaillait qu'avec peu d'affection et par manière d'acquit », et comme l'ombrageux ministre était porté à noircir ses adversaires : « La plupart des grands, » disait-il au roi, « craignaient autant la réduction de la Rochelle que les criminels craignent la ruine de leur asyle et les bêtes farouches celle de leur repaire, parce qu'ils regardent cette place comme le frein de l'autorité royale et l'inébranlable soutien de leur impunité [1]. » Sans doute quelques princes et seigneurs, qui avaient gardé l'humeur féodale tandis que la féodalité croulait, nourrissaient de tels sentiments ; mais telle n'était pas assurément l'opinion générale dans le royaume. Tout bon catholique, tout bon Français souhaitait ardemment l'abaissement de l'hérésie, la défaite de l'étranger. Partout dans les cloîtres « on priait, on espérait, on attendait [2] » ; les plus saints personnages faisaient parvenir au roi et à son ministre, avec des exhortations pressantes de persévérer dans le bon combat, des promesses de vic-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 463. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 574.
2. Lettre de Bérulle à Richelieu.

toire[1]. Les plus braves gentilhommes se disputaient en foule les postes les plus avancés contre l'Anglais et « l'on voyait dans leurs visages une telle gaîté », atteste Richelieu lui-même, « qu'il faut avouer n'être permis qu'à la nation française d'aller si librement à la mort pour le service de leur roi ou pour leur honneur[2]. » Louis XIII et le cardinal mirent à profit cet élan religieux et national, en payant tous deux généreusement de leur personne. Louis XIII, accouru pour ouvrir le siège, revenu pour le terminer, entraîna la noblesse en marchant à sa tête. Le cardinal, s'étant fixé dans le camp pour n'en plus sortir tant que dura l'expédition, affermit les troupes, les disciplina et maintint les chefs dans le devoir, en les surveillant sans relâche.

L'armée royale ne doutait plus de la chute de la Rochelle; toutes les issues étaient fermées; d'aucune part il n'arrivait plus ni munitions, ni vivres dans la ville, et pourtant les jours et les semaines s'écoulaient et la Rochelle ne se rendait pas. Comme on représentait au maire Guiton que la famine faisait périr tous les habitants : « il suffit », répondit-il, « qu'il en reste un pour fermer les portes. » Enfin, lorsque, malgré Guiton, ces portes, qui n'avaient pu être brisées, s'ouvrirent, le siège avait duré près de quinze mois; il y avait quatre mois que la moitié de la ville n'avait plus de blé; l'herbe, les racines sauvages, les cuirs de bœuf ou de cheval qui avaient quelque temps nourri le peuple, manquaient à tous,

1. Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, t. III, p. 266, 272 et s.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 390.— Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 567.

pauvres ou riches; huit à dix mille assiégés [1], selon les uns, quinze mille, selon les autres [2], le quart ou le tiers des habitants étaient morts de faim, et les cadavres des morts gisaient pêle-mêle dans les maisons, dans les rues, parce que les vivants n'avaient plus la force de les enterrer.

Ainsi s'achevèrent, par une action mémorable entre toutes, les guerres de religion qui avaient déchiré la France. Dans ce dernier combat, dans ce duel suprême entre un royaume et une cité, les Français firent paraître d'un côté la persévérance qui assure la victoire et de l'autre l'opiniâtreté qui ennoblit la défaite [3].

Le vainqueur n'abusa pas du triomphe. Comme le roi et Richelieu avaient résolu de réduire la Rochelle par famine, aussi longtemps que la Rochelle n'était pas réduite, ils avaient impitoyablement empêché les vivres d'y entrer et les bouches inutiles d'en sortir. Mais dès qu'elle eut fait sa soumission, ils prirent grand soin de la soulager, de la nourrir et, quand les troupes victorieuses y entrèrent, de la pré-

1. C'est le chiffre donné par Fontenay-Mareuil.
2. C'est le chiffre indiqué par Griffet.
3. Il est peu d'événements qui aient donné lieu à autant de récits que le siège de la Rochelle. Sans parler des écrits spéciaux et notamment du *Journal du Siège*, tenu par les assiégés, des descriptions et dessins de la fameuse digue donnés par les assiégeants, tous les historiens catholiques ou protestants de Louis XIII ou de Richelieu, Griffet, Levassor, Aubery, etc., s'étendent sur un si important sujet. Les personnages qui ont pris part au siège et avant tous autres Richelieu, puis Bassompierre et Fontenay-Mareuil, lui font grande place dans leurs *Mémoires*. Rohan, qui n'y assistait pas mais en suivait attentivement les opérations, n'a pas manqué de les apprécier. C'est en complétant et contrôlant les uns par les autres tous ces récits qu'on peut se former une idée juste du rôle joué par les divers belligérants et le définir en quelques pages.

server de tout désordre. Elle perdit ses franchises et ses remparts, dont elle s'était fait un instrument de révolte ; le culte catholique fut rétabli ; mais le culte protestant lui demeura. Le jour de la Toussaint, le cardinal prit possession de sa conquête, en célébrant solennellement la messe dans l'église de Sainte-Marguerite, bâtie pour les Oratoriens qui en avaient été chassés ; le principal temple calviniste fut converti en cathédrale, car un évêque catholique dut désormais avoir son siège à la Rochelle, et un emplacement fut désigné aux dissidents pour construire un nouveau temple. La vie, les biens, la liberté des Rochellois furent respectés. Seuls, le maire Guiton et trois de ses acolytes reçurent ordre de s'éloigner pour un temps. Guiton partit et ne revint plus : il passa en Angleterre, où il mourut « dans le repos et l'oubli [1] ». La mère et la sœur de Rohan, « n'ayant pas voulu être nommées particulièrement dans la capitulation [2] », furent emmenées prisonnières au château de Niort et y restèrent étroitement renfermées jusqu'à ce que Rohan eût fait sa paix.

Rohan s'efforça en effet de prolonger la lutte dont la chute de la Rochelle avait pourtant décidé l'issue ; comme un noyé qui cherche au hasard une branche

1. Quelques historiens protestants ont prétendu, sur la foi des Mémoires de Punctis, que le cardinal avait promis de conserver Guiton « dans tous les honneurs et tous les privilèges de sa dignité ». Griffet a réfuté péremptoirement cette assertion (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 619). Le même Griffet nous apprend ce que devint Guiton (*Ibid.*, p. 622).

2. C'est Rohan lui-même qui le déclare dans ses *Mémoires*. Collection Petitot, 2ᵉ série, t. XVIII, p. 395.

où s'accrocher, il s'adressa encore, pour être secouru, au roi d'Angleterre, au roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre lui répondit en l'engageant à traiter avec le roi de France et bientôt après traita lui-même, sans se soucier des huguenots français [1]. Le roi d'Espagne accueillit l'émissaire de Rohan. Peu de temps auparavant, ce prince s'était cru obligé à une démonstration contre le boulevard de l'hérésie; à côté de la flotte française, on avait vu un moment paraître devant la Rochelle une flotte espagnole qui, d'ailleurs, mal armée et mal équipée, « ne servit de rien et ne voulut rien faire [2] ». Mais depuis, les deux États étaient revenus à leur rivalité habituelle. La France avait repris le cours de ses desseins en Italie et tournait contre l'Espagne, dans le Mantouan, les forces qui venaient de vaincre les huguenots. L'Espagne, de son côté, intrigua pour troubler la France; elle accepta l'offre que faisait Rohan de tenter une diversion dans l'intérieur du royaume et lui promit, dans ce but, une somme annuelle de six cent mille ducats d'or [3].

Cette convention n'eut pas le temps de s'exécuter. A la grande surprise de nos ennemis conjurés, l'expédition d'Italie fut courte. « Dieu permit », a écrit Rohan lui-même, « que le roi allât, vît et vain-

1. Richelieu. *Mémoires*, t. IV, p. 452 et 460. — Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 409. — *Voyez* aussi le texte de la lettre de Rohan au roi d'Angleterre, en date du 13 mars 1629, citée par Lagarde (*Le duc de Rohan*, p. 292).

2. Richelieu, *Mémoires*. t. III, p. 472, et t. IV, p. 26.

3. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 410. — Richelieu, *Mémoires*, t. IV, p. 448 et s. — E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 497.

quît[1] ». Tandis que s'accomplissait cette course triomphante, les efforts de Rohan, laissé aux prises avec le prince de Condé et le duc de Montmorency, n'avaient d'autre résultat que d'ensanglanter sans gloire le Vivarais, le Languedoc et les Cévennes.

La guerre civile, comme il arrive toujours, devenait plus atroce en se prolongeant. Dans les deux camps, on alla jusqu'à massacrer des prisonniers de guerre ; le prince de Condé en donna l'exemple, que Rohan imita par représailles. Enfin, lorsque le roi revint d'Italie, il trouva encore entre les mains des protestants trois places prêtes à résister, Privas, Alais et Montauban.

Les troupes qu'il ramenait entrèrent dans la ville de Privas et la saccagèrent ; un soldat huguenot, selon les uns, un soldat de l'armée royale, selon les autres, mettant le feu à un baril de poudre, fit sauter la citadelle; la garnison, qui s'y était renfermée et allait capituler, fut massacrée dans le désordre de l'incendie. Le feu se communiqua à la ville entière d'où avaient fui les habitants et qui devint un monceau de ruines[2]. Ce fut comme la convulsion de l'agonie pour le parti frappé à mort à la Rochelle. Alais et Montauban se rendirent sans attendre un siège. Sous les murs d'Alais, la paix fut accordée à Rohan et à tous les protestants comme elle l'avait été, l'année précédente, à la seule ville de la Rochelle : amnistie plénière, rétablissement des protestants dépossédés dans leurs biens, dans leurs

1. *Apologie*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 452.
2. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 668. — Lagarde, *Le duc de Rohan*, p. 308 et s.

charges, dignités et emplois, restitution de leurs temples et cimetières, maintien de l'Édit de Nantes et, par conséquent, restauration du culte réformé là où cet édit l'avait autorisé, enfin démolition des fortifications, telles furent les principales clauses du traité. Les villes qui figurèrent dans la paix d'Alais obtinrent même une condition refusée à la Rochelle; en perdant leurs remparts, elles conservèrent leurs institutions municipales. « L'ordre gardé d'ancienneté, tant pour le consulat que pour la police et assemblée des conseils et consuls de ville », y dut être « gardé et observé comme il était devant les mouvements ». « Les assemblées d'État au pays de Foix » durent « continuer en la manière accoutumée en y appelant toutes les villes qui avaient accoutumé d'y assister [1]. » Enfin, le chef du parti, Rohan, reçut pour lui et ses compagnons ruinés par la guerre un dédommagement de cent mille écus [2]. Il dut, pour un temps, quitter la France; mais, s'étant retiré à Venise, il ne tarda pas à être chargé par Richelieu du commandement des troupes françaises dans la Valteline : forcé de renoncer à la guerre civile, il trouvait un meilleur emploi de ses rares qualités militaires. Toutes les forces du royaume, pacifié à l'intérieur, allaient être tournées contre l'étranger.

1. Articles 17 et 18 de l'*édit*.
2. E. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II. *Documents*, p. 92. — Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XVIII, p. 441. — Richelieu, *Mémoires*, t. IV, p. 466.

V

L'édit qui consacra les arrangements de la Rochelle et d'Alais portait un autre titre que les édits précédemment rendus en pareille matière ; il était intitulé non plus comme jadis : édit de pacification, mais édit de grâce.

En effet le parti protestant avait cessé d'être une puissance capable tour à tour de lutter et de traiter avec le roi, ou, comme on disait alors : un État dans l'État. Ses places de guerre et ses assemblées politiques lui étaient retirées; mais le culte protestant demeurait toléré, les temples où il s'exerçait, les synodes qui le réglait, continuaient d'être autorisés ; les protestants gardaient tous leurs droits civils et demeuraient, dans l'État, égaux à leurs concitoyens catholiques.

La sujétion imposée était complète, et complète aussi la grâce accordée ; dans la ruine de l'indépendance politique, la liberté de religion subsistait. Seulement, c'était désormais une liberté désarmée. Restait à savoir si, entre un pouvoir et une nation pareillement hostiles, cette liberté du petit nombre se perpétuerait.

La question demeura plus d'un demi-siècle en suspens. Cinquante-six ans après l'édit d'Alais, Louis XIV la trancha en révoquant l'Édit de Nantes.

Dès lors, les historiens se sont demandés si l'édit de rigueur de Louis XIV n'était pas la conséquence de l'édit de grâce de Louis XIII, si la liberté de

religion n'était pas condamnée à périr le jour où elle restait sans garantie. Mais, d'autre part, comment admettre que cette liberté, une fois implantée en France, ne pouvait y durer, qu'au prix d'une menace permanente de guerre civile?

A regarder de près les garanties arrachées ou obtenues par les protestants français et consenties par Henri IV, elles étaient de deux sortes, et ce ne sont pas celles dont ils ont fait le plus état qui leur ont profité davantage. Les places de sûreté, que d'ailleurs ils ne possédèrent jamais qu'à titre provisoire, leur fournissaient le moyen de faire appel à la force. Or, depuis l'Édit de Nantes, cet appel à la force, renouvelé à tort ou à raison plus d'une fois, ne leur a jamais réussi. L'établissement militaire qui les incitait à la lutte laissait néanmoins cette lutte très inégale ; à chaque prise d'armes, ils n'ont pas manqué de s'affaiblir.

Mais ils avaient d'autres prérogatives : l'appel était ouvert pour eux non seulement à la force, mais à la justice. Leurs assemblées politiques, constamment autorisées depuis Henri IV, prêtaient l'appui du corps entier aux griefs de chaque membre, donnaient une voix aux doléances et aux vœux de tous, dressaient des cahiers, désignaient, dans la noblesse et dans le tiers état, des députés et les entretenaient à la cour, pour être leur organe permanent auprès du roi. Dans ces conditions, il était impossible d'ignorer les besoins des protestants, difficile de n'en pas tenir compte. Aussi ont-ils reconnu eux-mêmes que sous Henri IV, leurs cahiers avaient été toujours « répondus dans un esprit de faveur et d'équité », et

lorsqu'ils se sont plaints sous le règne suivant, nous avons reconnu que, dans les limites marquées par l'Édit de Nantes, leurs remontrances avaient reçu des satisfactions. Autant le recours aux armes était devenu funeste aux dissidents, autant les réclamations de leurs assemblées étaient efficaces. Par malheur, ces assemblées dévièrent de leur objet ; elles s'employèrent à préparer et organiser la guerre civile : dès lors, elles durent être abolies comme les autres instruments de guerre civile ; elles disparurent, enveloppées dans la même ruine que les citadelles et les remparts. Le coup qui les frappa ne fut pas le plus retentissant, ni le plus sensible ; il fut, à la longue, le plus préjudiciable. Les protestants continuèrent d'avoir des députés auprès du roi, mais ces députés ne furent plus désignés que par les synodes, assemblées composées seulement de ministres et où ne figuraient pas les personnages du parti accrédités dans l'État ; bientôt même ils furent choisis par le roi seul. La députation des Églises devint comme une charge de cour qui se perdait ou se conservait, se transmettait même héréditairement avec la faveur royale. Les derniers gentilshommes qui l'exercèrent furent les Ruvigni, père et fils ; leurs coreligionnaires les accusaient d'un trop timide silence, jusqu'au jour où, le culte qu'ils devaient défendre étant proscrit, ils s'exilèrent eux-mêmes, abjurèrent leur patrie et, pour la mieux combattre, se firent Anglais[1].

1. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 471, 523 ; t. III, p. 162, 264, 311 ; t. IV, p. 357, et t. V, p. 732 et 898. — S.-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 452.

En définitive, les protestants n'ayant plus d'assemblée plénière pour parler au roi, le roi cessa de les entendre. De là vint leur perte. Quand on recherche comment Louis XIV fut amené à révoquer l'Édit de Nantes, on reconnaît qu'ayant voulu la conversion des protestants, il se laissa persuader par ses intendants et ses ministres que sa volonté était accomplie. Il abolit donc la tolérance jurée par ses pères, parce qu'il la jugea sans objet ; il interdit le culte des dissidents, parce qu'il le crut abandonné ; il chassa leurs pasteurs, parce qu'ils lui parurent sans troupeau. Jamais n'éclata davantage la misère du pouvoir absolu qui, n'étant pas contredit, n'aperçoit pas l'obstacle sur sa route et se jette dans l'abîme, moins encore faute d'être contenu que faute d'être averti.

Cette incapacité de défendre les libertés même qui leur étaient laissées fut ressentie par les protestants, peu de temps après leur défaite. En 1634, aux Grands Jours de Poitiers, Richelieu ayant commis des magistrats de son choix pour rechercher les abus, ils revisèrent avec sévérité les privilèges des Églises protestantes, les obligèrent à justifier de leur possession dans les divers lieux où s'exerçait leur culte et l'interdirent dès qu'ils jugèrent le droit de possession douteux ou mal fondé. Les Grands Jours de Poitiers inaugurèrent ainsi la jurisprudence qui devait, à force d'interpréter l'Edit de Nantes dans un sens défavorable, en préparer la révocation [1]. Mais enfin, cet édit a subsisté dans ses parties

1. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 186 et 187. — E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 541 à 545.

essentielles aussi longtemps qu'a vécu Louis XIII et bien au delà, et jamais Richelieu n'a pensé l'abolir; Louis XIII et Richelieu se sont arrêtés sur la pente où devait glisser Louis XIV. Sans doute, après la résistance qu'ils venaient de surmonter, ils n'étaient pas exposés, comme le fut Louis XIV, à méconnaître ce qu'étaient encore les protestants; mais, dans la colère de la lutte, dans l'orgueil du triomphe, ils auraient pu se croire tout permis : ils tinrent une plus généreuse et plus ferme conduite; ils accordèrent à leur ennemi vaincu des conditions que celui-ci n'était plus capable d'imposer [1].

Cependant, les suggestions pour en finir avec l'hérésie ne leur manquaient pas. On agitait autour du cardinal, on lui attribuait à lui-même le dessein de faire rentrer les dissidents dans le giron de l'Église romaine. Des projets de réunion religieuse étaient caressés par les meilleurs esprits de ce temps, et il est vrai que Richelieu n'y était pas étranger : on en retrouve la trace dans ses livres de controverse. Ces projets duraient encore vers la fin du siècle : ils ont à plusieurs reprises occupé Bossuet; ils ont donné lieu à une négociation entre Bossuet et Leibnitz [2]. Mais la réunion que les protestants redoutaient et que beaucoup de catholiques attendaient après la prise de la Rochelle était d'une autre sorte : l'éclair-

1. Richelieu, *Papiers d'Etat*, t. III, p. 261. Circulaire au Parlement après la prise de la Rochelle et la levée du siège de Casal.

2. Bossuet, *Œuvres*. Projet de réunion des protestants de France avec l'Église catholique. Correspondance de Bossuet, archidiacre de Metz, avec le ministre Ferry, en 1666 et 1667, et Recueil de dissertations et de lettres de Bossuet, évêque de Meaux, de Molannus, abbé de Lokkun, et Leibnitz, conseiller intime et historiographe de Jean Frédéric de Brunswick, 1691.

cissement des doctrines contestées, la persuasion y devaient avoir moins de part que l'autorité du prince. Il s'agissait d'abord de gagner les ministres ; puis, les ministres étant gagnés, de supprimer les prêches et de donner aux simples réformés le choix entre la messe ou l'exil [1]. C'est à quoi le cardinal ne se prêta point. A la fin comme au commencement de sa carrière, il ne se départit pas de cette maxime politique que « comme on ne pouvait être trop sévère pour les hérésies naissantes, il fallait nécessairement tolérer celles qui, étant toutes formées, pouvaient rendre un parti considérable, et en même temps il professa toujours cette autre maxime toute chrétienne, que « la douceur et la raison étaient des moyens plus propres à convertir les hérétiques que ne pouvaient être l'emportement et la violence [2] ».

1. E. Benoît, *Hist. de l'Édit*, t. II, p. 510 à 517.
2. Aubery, *Hist. du cardinal duc de Richelieu*, liv. VII, chap. IX.

LIVRE IV

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS EN EUROPE DEPUIS LA MORT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE.

CHAPITRE PREMIER

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE AU DÉBUT DE LA GUERRE DE TRENTE ANS.

La politique étrangère de Henri IV est pour un temps abandonnée après sa mort. — Avènement de FERDINAND II à l'Empire. — Révolte de la Bohême. Élection du PALATIN. Alliance de FERDINAND II avec MAXIMILIEN DE BAVIÈRE. — Médiation de la France à Ulm. Défaite des protestants à la Montagne Blanche. — Confiscation du Palatinat. Dignité électorale conférée au duc de Bavière. — Destruction du protestantisme en Bohême. Retour de la Hongrie au catholicisme. — Situation de l'Empereur après sa victoire.

I

Si la mort soudaine de Henri IV ne changea pas la condition des protestants en France, elle la changea au dehors. Le « grand dessein » parut abandonné. Il sembla d'abord impossible d'entreprendre l'expédition préparée par le capitaine seul jugé capable de conduire ; privée de son chef, la France se voyait obligée, au moins pour un temps, de remettre son épée au fourreau. Le nouveau gouvernement alla plus loin ; non content de renoncer à la guerre, il voulut changer d'alliés. La reine Marie de Médicis appartenait au parti qui se nommait catholique et que ses adversaires qualifiaient d'es-

pagnol; dès qu'elle devint régente, elle se rapprocha de l'Espagne. La plus triste conséquence de ce revirement fut l'abandon du duc de Savoie, qu'Henri IV avait eu tant de peine à attirer à lui. Ayant encouru les vengeances de l'Espagne pour avoir signé, si secrètement que ce fût, le traité de Brussol, et destitué tout à coup du secours que lui promettait ce traité, menacé d'invasion et de conquête par les troupes espagnoles du Milanais, il fut réduit à s'humilier devant Philippe III, à envoyer son fils demander pardon à Madrid [1], et comme, néanmmoins, cinq ans plus tard, il voulut remuer encore, la France s'entremit pour le contraindre à désarmer, tandis que l'Espagne gardait toutes les forces qui menaçaient sa frontière [2]. Par là, les Français perdirent tout accès, tout crédit en Italie. Achetée au prix d'un tel sacrifice, l'alliance espagnole fut bientôt scellée par le double mariage de Louis XIII et de sa sœur avec la fille et le fils de Philippe III. Pour justifier ces mariages, la régente fit dire à nos anciens alliés, les princes protestants d'Allemagne qu'ils avaient été « projetés et désirés par le feu roi [3] », et il est vrai qu'il en avait été question sous son règne. Mais il ne s'était guère arrêté à cette pensée; il avait jeté ses vues pour son

1. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 27 à 32.
2. Richelieu, *Mémoires*. Coll. Petitot, 2e série, t. I, p. 256 à 259.
3. Instructions de M. de Schomberg pour son voyage d'Allemagne 29 décembre 1617. *Papiers d'Etat de Richelieu*, t. I, p. 222. Ces instructions sont signées Richelieu. Le futur cardinal entrait alors pour la première fois au ministère, comme créature de la Reine Mère, et c'est dans ses propres Mémoires que nous trouvons la réfutation des allégations avancées par lui-même, pour servir une politique qu'il devait plus tard répudier.

fils sur la maison de Lorraine, pour sa fille sur la maison de Savoie, ayant à cœur d'assurer ses frontières avant de s'avancer au delà, et dans ses derniers entretiens avec Marie de Médicis, au moment où il croyait partir pour son armée, il lui avait recommandé de se défier, dans le royaume, des partisans de l'Espagne, à peu près autant que des huguenots [1]. Les inclinations de la régente n'en étaient pas moins restées espagnoles ; elle avait mis son point d'honneur à unir les deux maisons. Tandis que les huguenots appréhendaient cette union comme une menace pour leur crédit et la liberté de leur religion, le pape la souhaitait, ne pouvant envisager sans déplaisir et sans alarmes l'animadversion des deux grandes nations catholiques [2]; aux États généraux, le clergé de France l'avait sollicitée pour l'affermissement de la vraie foi et la paix de la chrétienté [3]. Ainsi préparés et motivés, les mariages espagnols devaient marquer en France une politique nouvelle et, en effet, ils n'étaient pas encore conclus, Henri IV venait à peine de périr et déjà, en dépit de toutes les protestations, les liens qu'il avait formés en Allemagne se rompaient. Tandis que le roi d'Espagne s'engageait envers la Ligue catholique, le gouvernement français se dégageait vis-à-vis de l'Union protestante et se déclarait neutre entre les deux partis. Aussi bien, depuis que la France ne devait plus combattre, ces partis n'étaient

1. Richelieu, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. I, p. 12, 23, 25.
2. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 60 et s.
3. Discours de l'évêque de Luçon (Richelieu) au roi. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 93.

plus pressés, ni l'un ni l'autre, d'en venir aux mains. Le duc de Bavière, chef de la Ligue, consentit à traiter avec l'Union; les territoires ecclésiastiques furent évacués, le règlement des indemnités réclamées par les belligérants remis à des arbitres [1]; la guerre générale, qu'Henri IV était prêt à entamer, se trouva retardée de huit ans par sa mort.

Restait à trancher la contestation particulière qui avait failli donner occasion à cette guerre générale. Il fut convenu que les compétiteurs des duchés de Clèves et de Juliers auraient à débattre leurs droits par les armes, avec l'appui de leurs alliés respectifs, sans que la querelle s'étendît au reste de l'Empire. Grâce à cet arrangement, la régente put exécuter sur ce point « la résolution que le feu roi avait prise d'interposer son autorité [2] ». L'armée, rassemblée par Henri IV du côté de la frontière allemande, marcha sous les ordres du maréchal de la Châtre, pour assister Maurice de Nassau dans le siège de Juliers. De peur de soulever au delà du Rhin les passions protestantes, le commandement de cette armée fut refusé au duc de Bouillon, qui le réclamait. Elle ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé et à peu près superflu à côté des Hollandais; l'honneur de la prise de Juliers fut pour Maurice, qui devait y retourner trois ans plus tard et s'en emparer avec ses seules forces encore une fois ; car après que l'Empereur eût été écarté des duchés, la contestation continua entre les divers prétendants; et, tandis que les autres puis-

1. Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 151 et s.
2. Instructions à Schomberg. *Papiers d'État de Richelieu*, t. I, p. 213.

sances de l'Europe, Hollande, Espagne, Angleterre, se mêlaient aux querelles intérieures de l'Allemagne, la France seule avait cessé de s'en occuper [1]. On peut apercevoir cependant quelque égard pour elle, dans les conditions accordées par Nassau, quand Juliers capitula en 1610 : le culte catholique, avec ses Églises et son clergé, y demeura libre et respecté [2].

Vers le même temps, en 1611, la reine apaisa, à Aix-la-Chapelle, un orage soulevé particulièrement contre les Jésuites. Les magistrats ne pouvant souffrir le culte public des protestants, même en dehors de la ville, leur défendirent, sous peine d'amende et de bannissement, d'aller au prêche dans le voisinage ; les habitants se soulevèrent contre une mesure qui blessait la conscience d'un certain nombre et l'intérêt de tous, car elle risquait de dépeupler et de ruiner la ville ; dans leur irritation, ils s'en prirent non seulement aux magistrats, mais aux champions les plus redoutés de l'Église romaine : aux Jésuites. Ils pillèrent leur maison et leur église, et déjà les menaçaient de mort, lorsqu'un de ces religieux, qui était Français et avait appartenu à la maison de la reine, invoqua le nom de cette princesse. Tel était encore le crédit de la France en Allemagne que le tumulte populaire s'apaisa, et bientôt la France put s'entremettre pour composer le différend ; ses envoyés réglèrent, conformément à ce qui s'observait alors fréquemment en France, que la religion catholique

1. *Hist. des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, par le père Bougeant, de la Comp. de Jésus (édition in-12 Paris, 1751), t. I, p. 42 et 49. — Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 32 et 35.

2. Motley, *Vie de Barnevelt*, t. I, chap. v, p. 291.

serait seule exercée dans l'ancienne ville de Charlemagne, mais que les cultes dissidents se pratiqueraient hors de l'enceinte, et, grâce à cet arrangement amiable, les Jésuites furent rétablis avec les magistrats catholiques qui venaient d'être renversés [1].

Ce respect de l'Église romaine obtenu à Juliers de ses ennemis victorieux, cet arbitrage à Aix-la-Chapelle étaient comme des restes de la politique de Henri IV, au lendemain de sa mort. Mais, Henri IV disparu, la France se consuma au dedans en vaines querelles et cessa, pour un temps, d'agir à l'étranger. La maison d'Autriche put poursuivre ses plans de restauration religieuse et de domination impériale, sans être entravée par la maison de Bourbon. Elle put, durant quinze ans, tout tenter en Allemagne et même y appeler l'Espagne à son aide, sans rencontrer d'autre résistance que celle des Allemands. C'est seulement à partir de l'année 1626 qu'elle eut affaire aux alliés de la France ; à partir de l'année 1634, à la France elle-même. Quel usage a-t-elle su faire de ce long répit ? Quel avantage en a-t-elle retiré pour elle, pour le peuple allemand, pour l'Église romaine? Nous allons le voir.

II

Depuis Charles-Quint, l'autorité impériale n'avait cessé de décliner. Sous Rodolphe II et Mathias, troisième et quatrième successeurs de Charles-Quint,

1. Richelieu, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. I, p. 123 à 125.

l'Empire faillit se dissoudre et la maison d'Autriche, jusqu'alors étroitement unie, se diviser. Nous savons déjà quels ménagements timides il avait fallu à Ferdinand Ier et à Maximilien II pour maintenir entre les confessions, romaine et luthérienne, la paix de Passau et conjurer le déchirement toujours imminent de l'Allemagne. Quand Rodolphe II voulut embrasser une politique plus tranchée, nous l'avons vu incapable de gouverner non seulement l'Empire, mais ses États héréditaires, et sa propre maison armer les deux partis l'un contre l'autre, et susciter face à face l'Union protestante et la Ligue catholique. Ce prince avait été élevé à la cour de Philippe II, frère de sa mère, pour imiter sur un autre théâtre le roi catholique; il semble que la lointaine descendance de Jeanne la Folle ne grandissait pas impunément sous les sombres voûtes des palais espagnols. Rodolphe, qui avait donné d'abord de belles espérances, s'abandonna, sur le trône, à une sorte de folie.

Il devient alchimiste, astrologue; il s'enferme au fond d'un sérail. Dans ce désordre, le frère s'élève contre le frère, Mathias contre Rodolphe, ou plutôt toute la famille impériale se tourne contre son aîné, qu'elle juge indigne de régner, qu'elle voit menant droit à la ruine la maison dont il est le chef et l'Église qu'il favorise. Cependant, Mathias a beau être soutenu par les siens; pour s'emparer des domaines jusque-là dévolus à Rodolphe, il lui faut encore l'appui des protestants que Rodolphe a offensés. C'est en garantissant la liberté de religion : en Hongrie à la noblesse, aux villes, aux bourgs et aux villages, en Moravie et dans l'archiduché d'Autriche, à la

seule noblesse, qu'il gagne ces provinces. Pour retenir sa dernière possession, la Bohême, prête à lui échapper, Rodolphe à son tour se voit réduit à signer la fameuse lettre de Majesté par laquelle il accorde à la confession Bohémienne des prérogatives égales à celles de la confession d'Augsbourg. Dans le même temps, le chef du parti calviniste, Christian d'Anhalt, arrache au débile Empereur pareille satisfaction. Voilà donc les trois confessions dissidentes : luthérienne, bohémienne, calviniste, reconnues dans l'Empire, admises par la maison d'Autriche au cœur de son patrimoine, et placées sur le même pied que l'Église romaine[1].

Cependant, Rodolphe continue à être dépouillé. En dépit d'une réconciliation apparente avec sa famille, il faut qu'il laisse Mathias gouverner la Bohême et se frayer le chemin de l'Empire. Enfin, lorsque l'infortuné Rodolphe meurt abreuvé de dégoûts, à cinquante-neuf ans, l'heureux Mathias est aussitôt élu et proclamé Empereur. Le roi d'Espagne, qui ne l'aime guère, car il l'a eu quelque temps pour adversaire dans les Pays-Bas, se met pourtant d'accord avec les archiducs afin qu'il soit choisi, et parmi les archiducs eux-mêmes plus d'un doit refouler ses méfiances contre Mathias ; avant tout, il faut que l'Empire ne sorte pas de la maison d'Autriche[2].

Un seul compétiteur aurait pu disputer cette dignité : le fondateur de la Ligue catholique, le duc de Bavière. Henri IV, qui travaillait sans relâche à

1. Hergenrother, *Manuel*, t. II, p. 523, 524.
2. Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 246, 253. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, p. 19.

séparer, dans l'Europe entière, la cause de l'Église de la cause de l'Autriche et de l'Espagne, avait avisé d'avance ce prince comme son candidat préféré, et, peut-être, si Henri IV avait vécu, Maximilien n'aurait pas reculé devant la recherche d'une si haute couronne. Mais soit que, ne pouvant plus compter sur l'appui de la France, il considérât cette recherche comme trop incertaine et périlleuse, soit que la dignité impériale, dépourvue comme elle l'était de puissance réelle, lui parût plus onéreuse que profitable, soit enfin qu'il redoutât de diviser les catholiques en face de l'hérésie menaçante, Maximilien de Bavière ne se présenta pas [1]. L'archiduc Mathias, déjà roi de Hongrie et de Bohême, fut donc désigné sans conteste par les électeurs réunis à Francfort, le 13 juin 1612.

Cependant, à peine élu, Mathias se montre presque aussi insuffisant que Rodolphe [2]. Tandis qu'il est lui-même dépourvu de ressources et ne peut en obtenir des diverses diètes qu'il s'épuise à rassembler de ville en ville, il prétend, ou plutôt son ministre Khlesel prétend en son nom, abolir les deux associations armées qui se partagent l'Empire. Ni de part ni d'autre il n'est obéi : l'*Union évangélique* renouvelle pour trois ans le pacte qui engage ses membres ; la Ligue catholique, un instant ébranlée par la retraite du duc de Bavière, se resserre ; le duc de Bavière y rentre à la demande de l'archiduc Ferdinand et la munit pour la guerre, qu'il voit inévitable et pro-

1. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 68 et 69.
2. O. Klopp, *Tilly*, liv. III, chap. I, p. 19 et 20.

chaine [1]. De plus en plus entre des adversaires impatients d'en venir aux mains, l'Empereur demeure seul et sans appui ; les voisins de l'Empire croient assister à son démembrement. Déjà, en 1603, dans un de ces entretiens où il se plaisait à passer l'Europe en revue, Henri IV disait à Sully : « Si ceux d'Autriche ne relèvent leur réputation en Allemagne, par le moyen de quelque prince plus brave et plus vertueux qu'il n'en paraît maintenant parmi eux, et qu'ils ne se conduisent fort circonspectement avec tous ces peuples de religion contraire, il y a grande apparence qu'ils en secoueront le joug avant qu'il soit peu d'années [2]. »

Dans cette extrémité, la maison de Habsboug eut une inspiration qui la sauva : elle se concerta pour la succession de Mathias, mais, cette fois, elle sut choisir. Le « prince plus brave et plus vertueux » se rencontra ; heureux si, après ses premiers et justes succès, il s'était montré « circonspect avec les peuples de religion contraire ».

L'empereur Rodolphe était mort sans avoir été marié ; l'empereur Mathias n'avait pas d'enfants. Les frères de Mathias, Albert, gouverneur des Pays-Bas, et Maximilien, qui avait failli être roi de Pologne, n'en avaient pas non plus ; tous deux s'effacèrent, d'un commun accord, les archiducs allèrent chercher parmi les branches cadettes, la tige plus vivace qui devait relever le vieil arbre chancelant[3].

1. Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 168-179, — Arétin, *Relations de la Barière*, p. 99 et s.
2. Sully, *Économies royales* (1603), chap. CIX.
3. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. II. — O. Klopp, *Tilly*, chap. I, p. 21, et chap. II, p. 27.

Ferdinand, archiduc de Gratz, avait alors plus de trente ans. Dès l'âge de seize ans, nous l'avons vu faire ses preuves dans son domaine de Carniole et de Styrie, y rétablissant tout ensemble son autorité et sa religion, et signalé au loin comme le modèle des souverains, l'espoir des catholiques. Ayant perdu son père en bas âge, formé par sa mère, une princesse de Bavière, et par les Jésuites, son éducation paraîtrait accomplie, s'il n'était demeuré étranger au métier des armes; il était fort instruit dans les autres parties du gouvernement, connaissait les hommes, n'ignorait point l'art de s'en servir et surtout il savait vouloir. S'il devait, un jour, hasarder son triomphe en le poussant trop loin, du moins il s'était montré d'abord inébranlable dans les revers. On rapporte qu'au sortir de l'université d'Ingolstadt, étant allé en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, il fit vœu d'employer sa vie au rétablissement du catholicisme dans ses États [1]. Depuis sa première jeunesse jusqu'à sa mort, il ne cessa de se considérer comme comptable envers Dieu de son autorité et obligé de travailler sans relâche pour le maître invisible dont il tenait la place. Etroitement uni avec sa seconde femme [2] comme avec la première [3], bien que la seconde ne lui donnât pas d'enfant, n'ayant d'autre société habituelle que sa famille, facile à aborder par ses sujets, simple et frugal dans sa façon de vivre, ne goûtant d'autre divertissement que la chasse et la musique, il partageait son temps entre

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. III, p. 436.
2. Éléonore de Gonzague, fille de Vincent Ier, duc de Mantoue.
3. Marie-Anne, fille de Guillaume, duc de Bavière.

des exercices de piété qui, malgré la différence des temps, rappellent ceux de notre roi saint Louis, et les conseils où les affaires publiques se débattaient librement devant lui [1].

Le grand historien de l'Allemagne, Ranke, a signalé la supériorité d'esprit et de caractère des princes catholiques sur les princes protestants à cette époque. Il cite en exemple plusieurs électeurs et, à leur tête, Maximilien de Bavière et Ferdinand d'Autriche, qui tous deux voulaient, dit-il, la réforme de leur Église, en même temps que le rétablissement de sa puissance. Ces princes ayant été élevés par les Jésuites, Ranke ne manque pas de rapporter aux instituteurs une portion du mérite des élèves [2]. C'était les Jésuites en effet que Ferdinand considérait comme le principal instrument de son salut et du salut de son peuple; il les favorisait beaucoup, accordait grand crédit à celui d'entre eux qu'il avait choisi pour confesseur, le Flamand La Morman, les comblait tous de bienfaits, leur disant: « Prenez, vous n'aurez pas toujours un Ferdinand II », et les recommanda par testament à ses enfants et successeurs [3]. Certains historiens ont cherché une ressemblance entre Philippe II et Ferdinand II : c'est calomnier Ferdinand. Il est vrai que l'un et l'autre se sont proposé de maintenir ou de rétablir leur foi par la force : telle a été leur pensée commune, que nous

1. Relations du nonce Caraffa au pape Urbain VIII au retour d'une ambassade de sept ans à Vienne, 1629, tirées des Archives du Vatican par Hurter, *Tentatives de paix*.
2. Ranke, *Les papes romains*, liv. VII, chap. II, p. 1.
3. Hurter, *Histoire de l'empereur Ferdinand II*, t. IV, p. 610.

avons appréciée déjà chez le roi catholique, que nous apprécierons bientôt chez l'Empereur et dont nous mesurerons les conséquences. Mais d'ailleurs, si l'on considère les mœurs irréprochables de Ferdinand, sa conscience droite, son cœur sincère, son genre de vie, qui ne fut jamais renfermé et solitaire, mais accoutuma, au contraire, le peuple allemand à la familiarité des Habsbourg, tout diffère de l'Autrichien à l'Espagnol. Rien de pareil non plus dans le résultat des deux règnes : Philippe II a trouvé l'Espagne grande et l'a laissée en décadence, avec une race royale irrémédiablement dégénérée ; Ferdinand II a reçu l'Autriche et l'Empire en ruine; tout d'abord il les a relevés, et si plus tard les fautes commises, les malheurs survenus les firent redescendre, ils ne sont pourtant pas retombés si bas qu'à son avènement. Il a surtout rétabli sa maison, il lui a regagné, jusque dans les revers, la confiance des catholiques, le respect de l'Allemagne et de l'Europe. Tandis que la branche espagnole des Habsbourg, plus favorisée d'abord et plus florissante, dépérissait misérablement, une sève plus pure a ranimé la branche allemande, depuis Ferdinand jusqu'à Marie-Thérèse.

Ce qui valut aux Habsbourg ce retour de fortune et d'honneur, ce fut, avant tout, leur union. Si toute maison divisée contre elle-même doit périr, l'histoire des Habsbourg d'Autriche montre d'autre part qu'une maison unie peut toujours se relever.

Quand les frères de l'Empereur, Albert et Maximilien, renoncant pour leur compte à toute prétention personnelle, se furent mis d'accord entre

eux et avec tous les autres archiducs pour désigner Ferdinand et placer sur sa tête l'avenir commun de leur race, quand ils furent convenus d'en réunir d'abord entre ses mains le patrimoine héréditaire et de lui procurer de plus, à la suite de Mathias, la couronne impériale, il fallut faire consentir à cette résolution, d'un côté le roi d'Espagne, qui n'entendait pas être tenu pour étranger dans la maison d'Autriche, de l'autre, l'Empereur lui-même.

Le consentement du roi d'Espagne fut difficile et onéreux à obtenir. La puissance de Charles-Quint n'avait pas cessé d'être regrettée et rêvée à Madrid; Philippe III opposa d'abord pour compétiteur à Ferdinand son second fils, don Carlos. Mais on lui répondit que la nation allemande ne reconnaîtrait jamais un Empereur espagnol. Il présenta alors l'archiduc Albert, espérant que ce prince, marié à une princesse espagnole, gouverneur des Pays-Bas et n'ayant pas d'enfants, se choisirait plus tard un successeur en Espagne. Mais Albert refusant de se prêter à cette compétition, Philippe III se borna à démembrer à son profit l'héritage autrichien : pour prix de son concours il réclama de Ferdinand le Tyrol qui touchait au Milanais, et l'Alsace qui reliait les Pays-Bas à la Franche-Comté. Après y avoir répugné, Ferdinand promit secrètement l'Alsace, dont Philippe se contenta. Nous verrons plus tard pourquoi cette province ne fut pas livrée à l'Espagne [1].

Avec l'empereur Mathias, l'entente fut moins

1. Gfrörer. *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. II.

difficile. Il ne s'agissait pas de le dépouiller, comme lui-même avait jadis dépouillé Rodolphe, mais de désigner son successeur. Sur les instances de ses frères et de tous ses proches et quand il n'espéra plus avoir d'enfants, il ne refusa pas d'adopter Ferdinand, de le faire reconnaître roi de Bohême, élire roi de Hongrie ; car il fut alors admis, malgré l'opposition de quelques seigneurs bohémiens, que la couronne de Bohême était héréditaire et, malgré les répugnances de la cour de Vienne, que la couronne de Hongrie était élective. Dans le même temps, Ferdinand s'arrangeait avec ses parents pour recueillir divers domaines, depuis l'archiduché d'Autriche jusqu'à la Souabe et au Brisgau : le patrimoine de la maison d'Autriche en Allemagne se trouva recomposé [1].

Cependant, Ferdinand n'était pas encore assuré d'en jouir ; autant Mathias avait montré de condescendance pour l'élever, autant il devait mettre de faiblesse à le soutenir. Incapable de résister aux membres de sa maison, l'Empereur était également incapable de tenir tête à leurs adversaires. D'ailleurs son ministre, Khlesel, habitué à le diriger, redoutait de se donner un maître dans la personne de Ferdinand et de plus, tout évêque et cardinal qu'il était, il appréhendait la guerre avec les protestants. Aussi, lorsque les protestants soulevèrent la Bohême contre Ferdinand à peine proclamé, Khlesel ne disposa pas l'Empereur à les combattre. Les rebelles étaient maîtres de Prague, et nul

1 O. Klopp. *Tilly*, t. I, chap. I p. 20 et s. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. II.

préparatif de guerre ne se faisait à Vienne [1]. Cependant, les archiducs ne s'étaient pas avancés pour reculer ; l'archiduc Maximilien se concerta avec Ferdinand pour saisir Khlesel, l'enlever à l'insu de l'Empereur, le déclarer prisonnier de la maison d'Autriche, et l'enfermer au loin, dans un château du Tyrol [2]. Vainement Khlesel revendiqua la protection du Saint-Siège et ses privilèges de cardinal; la cour de Rome voyait dans Ferdinand le champion de l'Église romaine ; Bellarmin consulté déclara qu'il était permis de priver de sa liberté un cardinal qui mettait l'État en péril. Tout ce que Khlesel gagna à recourir au pape, ce fut de devenir prisonnier du Saint-Siège, d'être transféré d'un château fort dans un couvent ; mais il resta d'abord en prison et longtemps ensuite en exil. Quant à Mathias, violemment irrité au premier instant, il oublia vite son ministre et, durant le peu de temps qu'il vécut encore, se laissa gouverner par son futur successeur, comme il s'était laissé gouverner par le ministre, sa créature. La maison d'Autriche avait enfin échappé aux mains qui la perdaient et s'était donné un chef capable de la rétablir.

Restait à le rendre chef de l'Empire : cette seconde partie du plan conçu par les archiducs semblait rencontrer peu d'obstacles. L'Espagne, chèrement achetée, était convenue du choix de Ferdinand ; la France, renonçant à sa vieille rivalité, y donnait son assen-

1. O Klopp, *Tilly*, t. I, chap. II, p. 26.
2. Gindely, *Gesthiete des bohnischen Aufstandes* (Histoire de la Revolte de Bohême), t. I, p. 42.

timent[1]. Dans l'Empire, nul compétiteur ne s'élevait; les protestants, il est vrai, redoutaient cette élection; mais ils ne trouvaient personne à présenter. Un seul électeur protestant, le Palatin, refusa son suffrage à l'archiduc de Gratz, déjà roi de Bohême et de Hongrie; deux autres, Saxe et Brandebourg, le lui donnèrent, aussi bien que les électeurs ecclésiastiques. Le 28 août 1619, à Francfort, Ferdinand fut élu sans conteste.

Ce n'était pas dans l'enceinte du collège électoral que devaient se dresser contre lui les résistances. La question qui se débattait alors n'était plus de savoir qui serait Empereur, mais si l'Empereur serait encore quelque chose en Allemagne, ou bien si la dissidence des religions n'amènerait pas la séparation des États, après un combat mortel entre les peuples. Déjà, la Bohême était soulevée, les lieutenants impériaux avaient été jetés par les fenêtres du château de Prague et, dans le moment même où Ferdinand était proclamé Empereur à Francfort, il était à Prague déposé de la royauté [2].

Aussi, lorsqu'au jour solennel de son couronnement, il revêtit le manteau d'or et ceignit l'épée de Charlemagne, des sentiments bien contraires durent agiter son âme. S'il se reportait au début de sa carrière, il se voyait, cadet assez mal apanagé d'une maison nombreuse et sur le déclin, ayant à recueillir un héritage à demi perdu par son père,

1. Instructions de M. de Schomberg déjà citées. *Papiers d'État de Richelieu*, t. I, p. 223.
2. Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 274 et s. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. I, p. 23 et s. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. II.

jeté seul dans un pays reculé, au milieu des ennemis de sa foi, obligé de faire, à seize ans, sur ce théâtre obscur et difficile, l'apprentissage du gouvernement; il avait alors réussi et depuis n'avait plus cessé de s'élever. Considérant d'où il était parti et jusqu'où il parvenait, il avait lieu de se fier à sa fortune ; mais si, monté sur le faîte, au lieu de regarder en arrière, il envisageait l'avenir, quels sujets d'appréhension !

L'autorité impériale qu'il venait de recevoir était méconnue; la contrée dont il était déclaré souverain, révoltée ; la moitié du peuple qu'il devait régir, soulevée contre la foi qu'il jurait de sauvegarder. Tout ce qu'il semblait recevoir, en réalité il avait à le conquérir. La guerre de Trente ans avait commencé.

III

Ce fut dans le pays des Hussites, la Bohême, qu'elle s'alluma comme un incendie qui renaît de ses cendres : guerre de religion contre l'Église romaine, guerre de race contre le gouvernement autrichien. La *Lettre de Majesté*, arrachée huit ans auparavant à l'empereur Rodolphe, y donna lieu. Conformément au régime établi en Allemagne depuis la paix de Passau, cette lettre n'accordait la liberté de religion qu'aux seigneurs dans leurs fiefs, aux magistrats municipaux dans les cités, en sorte que la religion des sujets dépendait partout de celle des maîtres. Il est vrai qu'une réserve avait été stipulée

en faveur des habitants des domaines royaux de Bohême : ceux-là pouvaient choisir leur culte pour leur propre compte.

Cependant l'empereur Mathias, sans abolir ouvertement le culte dissident, s'était efforcé d'en restreindre l'exercice. Après s'être servi des protestants pour s'élever, on l'avait vu, sur le trône, se rapprocher des catholiques; tout faible qu'il était, il recherchait l'uniformité [1]. Aussi, lorsque les protestants se furent appropriés l'Église de Braunau, qui dépendait d'une abbaye bénédictine, et eurent bâti un temple à Klostergrab, sur les terres de l'archevêque de Prague, l'Empereur et ses conseillers jugèrent ces deux entreprises contraires à la lettre de Majesté, et, après quelques délais, ils ordonnèrent la démolition du temple de Klostergrab, la restitution de l'Église de Braunau. Le temple de Klostergrab fut en effet démoli, avec grand retentissement en Bohême et au delà. Mais l'Église de Braunau ne fut pas restituée; les bourgeois qui s'en étaient emparés résistèrent, et leur résistance se confondit aussitôt avec un soulèvement général [2].

La diète venait de donner à Prague le signal de la révolte. Depuis les conflits engagés, en 1609, entre l'empereur Rodolphe et les protestants de Bohême, ils étaient autorisés à choisir parmi eux trente défenseurs, dix dans chaque ordre de l'État, qui devaient surveiller leur consistoire, diriger leur

1. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 83 et 84.
2. Hergenrother, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 526. — Krasinski, *Hist. religieuse des peuples slaves*, p. 100.

Université, soutenir dans la diète et près du trône leurs intérêts religieux et politiques. Il y avait donc, en face du gouvernement royal, une opposition légalement organisée, prête à former au besoin un gouvernement, et pour conduire cette opposition, un chef se rencontra dans la personne du comte de Thurn, seigneur d'origine italienne, qui avait reçu de son père un établissement en Bohême et la foi luthérienne. Déjà, en 1609, il avait tenu tête à l'empereur Rodolphe; en 1618 il souleva le collège des défenseurs, qui souleva la diète. Cette diète s'assembla contre les ordres de l'Empereur; les protestants seuls y siégèrent, et, sans délai, elle arriva aux dernières extrémités.

Sur ces entrefaites, Ferdinand avait été, malgré le comte de Thurn, reconnu roi de Bohême : événement qui ne provoqua pas la querelle, elle était engagée auparavant, mais la rendit plus irréconciliable. Ce n'est pas que Ferdinand prétendît d'abord changer les institutions du royaume qui venait de lui échoir. Les Jésuites, consultés sur la lettre de Majesté, répondirent qu'elle n'aurait pas dû être donnée, mais que, la trouvant établie, le nouveau roi pouvait la confirmer, s'il le fallait pour recevoir la couronne; il la confirma donc avec serment, aussi bien que les autres privilèges de la Bohême, tandis que les États lui juraient fidélité [1]. Plus tard, durant la lutte, il persista dans la résolution prise à son avènement : le jour de son élection, à Francfort, il renouvela aux comtes de

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. II.

l'Empire l'assurance qu'il voulait empêcher en Bohême la spoliation du clergé catholique sans persécuter les protestants [1], et dans son « édit contre l'élection et couronnement de l'électeur Palatin en roi de Bohême », il déclara « faux et supposé prétexte » les prétendues violations de la lettre de Majesté alléguées par les rebelles ; il protesta « qu'en cette affaire il ne s'agissait aucunement du fait de la religion [2] ».

Ferdinand n'en était pas moins l'effroi des dissidents, le prince qui les avait fait disparaître de son apanage. Avec Mathias, ils pensaient malgré tout pouvoir s'accommoder; de Ferdinand ils n'attendaient ni crédit ni faveur s'ils se contenaient dans la limite des édits, ni impunité s'ils venaient à les enfreindre. C'était en effet Ferdinand qui, au début de la révolte, avait imposé la résistance à Mathias effrayé. Aussi, lorsque Thurn reconnut que Ferdinand prévalait décidément dans la maison d'Autriche, il n'eut d'autre pensée que de séparer son pays de cette maison. Dans ce but il forma le complot de porter la main au grand jour sur les lieutenants de l'Empereur, et de rendre la diète entière complice de l'attentat, en l'y faisant assister. Jetés par les fenêtres dans les fossés du château royal, les malheureux lieutenants n'échappèrent à la mort que par une sorte de miracle. Une telle offense, imitée des Hussites, qui, deux siècles auparavant, avaient, à la même place, traité de la même manière les conseillers de l'empereur Sigis-

1. Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. I, p. 52 et 53.
2. Le texte de cet édit se trouve au *Mercure français*. Année 1620, p. 65 à 86.

mond, une telle offense devait rendre irrévocable la rupture entre le peuple et le souverain. Après la mort de Mathias, elle fut suivie de la déposition solennelle de Ferdinand et de l'élection d'un nouveau roi, le palatin Frédéric.

Frédéric V, comte Palatin du Rhin, électeur du Saint-Empire et gendre du roi d'Angleterre, était sorti de la même tige que les ducs de Bavière ; mais à partir de la réforme, les deux rameaux s'étaient partagés entre les deux cultes, et autant les ducs de Bavière s'étaient faits les soutiens de l'Église romaine, autant les Palatins en étaient devenus les adversaires. Cette opposition était même la seule croyance dans laquelle ils avaient persévéré, car on les avait vus de père en fils, tantôt luthériens, tantôt calvinistes, et jamais ils n'avaient manqué de proscrire le culte qu'ils ne professaient plus. Aussi, leur État changeait de religion à chaque règne : avec Frédéric V, Calvin avait prévalu; les luthériens persécutés ne devaient donc pas appuyer ce prince. Cette division intestine ne l'empêcha pas de prétendre à la suprématie dans tout le camp des réformés et de s'agiter, plus qu'aucun de ses pareils, pour tenir la maison d'Autriche en échec. Il avait beaucoup remué contre l'élection de Ferdinand II à l'Empire; il avait intrigué pour ravir à ce même Ferdinand la couronne de Bohême, et pourtant, quand elle lui fut solennellement offerte, il hésita à l'accepter : devait-il hasarder ses États héréditaires pour un royaume électif? Ses anciens conseillers du Palatinat prévoyaient le péril, et la plupart l'avertissaient de ne

pas s'y exposer[1]; sa mère, une princesse d'Orange, était pleine d'appréhensions; son beau-père, le roi d'Angleterre, Jacques Ier, ses collègues, les électeurs de l'Empire, le détournaient de s'associer à des rebelles. Mais les calvinistes et tout ce qui, dans le parti protestant, était ardent et remuant en Allemagne et au delà, Anhalt, Nassau, Bouillon l'y poussaient [2]; la nation anglaise, en dépit du roi Jacques, proclamait Frédéric l'élu de Dieu [3], et la fille même de Jacques, l'électrice Palatine, excitait son mari plus que personne : fille et petite-fille de rois et de reines, elle voulait être reine à tout prix [4]. Frédéric, âgé de vingt-quatre ans, n'était pas homme à résister aux premières avances de la fortune; il vint à Prague et s'y fit couronner. La Bohême avait désormais un prince à opposer à l'Autriche; le parti protestant, un chef armé contre l'Empire[5].

Ce n'était pas la première fois. Le rôle que l'électeur Palatin reprenait contre Ferdinand II était celui que l'électeur de Saxe avait joué contre Charles-Quint. Mais il y avait cette différence qu'au seizième siècle, l'Église catholique dépérissait et la puissance impériale florissait, tandis qu'au dix septième, l'Église catholique se relevait et qu'au contraire l'Empire semblait en ruine. Quand Ferdinand II, vers les premiers moments de son règne, regar-

1. O. Klopp, *Tilly dans la guerre de Trente ans*, t. I, chap. II, p. 40.
2. Ranke, *Hist. des papes romains*, liv. VII, chap. II, p. 1.
3. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 202.
4. O. Klopp, *Tilly*, chap. II, p. 41 et s.
5. Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 280 et s.

dait autour de lui, il n'apercevait aucune ressource; mais, s'il rentrait en lui-même, il trouvait la confiance et la fermeté dans sa foi.

Cependant, Frédéric n'était pas encore élu, que les Bohémiens, conduits par Thurn, s'avançaient déjà jusqu'à Vienne. La contagion avait gagné les États héréditaires : l'Autriche se dérobait à Ferdinand. Non qu'il eût commencé à poursuivre les dissidents qui y résidaient ; le pape Paul V, consulté de sa part, l'avait autorisé à confirmer toutes les concessions consenties par Mathias en matière de religion [1]. Les dissidents de l'Empire n'en faisaient pas moins cause commune avec les Bohémiens et leur frayaient passage à travers les catholiques intimidés. Déjà, ils parlaient, dans Vienne, de déposer à leur tour Ferdinand [2]; déjà, leurs délégués, s'introduisant dans sa demeure, l'assaillaient de leurs menaces et le sommaient de désarmer sa capitale, en face de l'ennemi qui en occupait les faubourgs. Mais quelque temps auparavant, il s'était jeté aux pieds de son crucifix et s'en était relevé, résolu à ne pas se retirer, ni capituler. Il se débattait donc avec cette députation factieuse, il lui tenait tête depuis de longues heures, lorsque, vers le soir, on entendit sonner des trompettes sur la place du château ; c'étaient quelques fidèles cavaliers qui venaient de pénétrer dans la place. A ce bruit, les délégués se dispersèrent.

La ville, presque démantelée, n'était guère gardée

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. I, p. 132 et 421.
2. Gindely, *Hist. de la révolte de Bohême*, t. I, p. 481 et s. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, p. 33.

que par des bourgeois et des étudiants; si Thurn avait eu, comme général, la hardiesse, qu'il avait montrée comme chef de parti, il y serait entré. Mais il attendit et tergiversa ; quelques troupes impériales, commandées par un général flamand qu'il avait fallu emprunter à l'Espagne, le comte Bucquoy, eurent le temps de marcher sur Prague, et bientôt, pour couvrir Prague menacée, Thurn fut contraint d'abandonner Vienne.

La capitale de l'Empire était préservée [1], mais le pouvoir de Ferdinand n'était point consolidé. Pour l'affermir, il avait besoin d'un allié ; il le trouva en Bavière. Comme il allait à Francfort pour son élection et comme il en revenait, à deux reprises, il s'arrêta à Munich et là il établit avec Maximilien une entente qui devait changer la face des affaires. L'alliance entre ces deux princes semblait naturelle : le père de Maximilien et la mère de Ferdinand étaient frère et sœur; Ferdinand avait épousé une sœur de Maximilien, qui était morte en 1616, lui laissant quatre enfants, les seuls qu'il dût jamais avoir; enfin, les deux princes, à peu près du même âge, avaient été pareillement élevés par les Jésuites à l'université d'Ingolstadt et se ressemblaient à beaucoup d'égards, ils montraient la même fidélité à pratiquer, le même zèle à défendre la religion qui leur était commune. Et pourtant cette alliance, si naturelle en apparence, avait tardé à se consommer. A plusieurs reprises, Maximilien avait refusé d'être porté à l'Empire contre Mathias ou Ferdinand, mais il avait également

1. Gfrörer, *Hist. de Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. III.

refusé de leur prêter main-forte ou même de se rendre médiateur entre eux et les rebelles de Bohême ; il se tenait à l'écart des querelles de la maison d'Autriche.

Cette disposition n'était pas nouvelle en Bavière. Quand les protestants avaient commencé de s'élever contre Charles-Quint, les ducs de Bavière s'étaient montrés, nous l'avons déjà dit, prêts à tout faire pour leur croyance, mais à tout faire aussi pour empêcher l'union de l'Allemagne avec l'Empereur. Néanmoins, l'hérésie devenant plus menaçante, le premier sentiment l'avait emporté, et le duc Albert V avait efficacement aidé Charles-Quint à triompher de la Ligue de Smalkade; mais il n'avait, pour son propre compte, retiré aucun avantage de la victoire qui, d'ailleurs, n'avait guère profité non plus à la cause catholique. Aussi la grandeur impériale inspirait à ces princes des rancunes et des ombrages que n'étouffait pas leur fidélité à l'Église romaine, et que les politiques français n'avaient pas manqué de caresser ; Henri IV, on s'en souvient, avait fait espérer l'Empire à Maximilien de Bavière. Après la mort de Henri IV, Maximilien cessa de compter sur la France et traita avec l'Autriche aux conditions que nous allons indiquer. Toutefois, même après ce traité, la France n'abandonna point ses visées sur la Bavière : durant la guerre de Trente ans, nous verrons Richelieu la ménager constamment, et, d'autre part, nous verrons les deux maisons allemandes, tout en réunissant leurs armes, conserver leurs griefs et leurs sourdes jalousies; la contradiction de leurs intérêts éclatera enfin dans les négo-

ciations de la paix de Westphalie. Chose singulière! cette contradiction s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les histoires de la guerre de Trente ans : selon les historiens de l'Autriche, Ferdinand, vrai champion de la foi et du droit, n'a obtenu de Maximilien qu'un concours équivoque et intéressé, et, pour se faire acheter plus cher, Maximilien a attendu, avant de secourir l'Empereur, que celui-ci fût réduit à la dernière extrémité [1] ; selon les historiens de Bavière, c'est le dévouement, c'est l'abnégation de Maximilien qui ont sauvé l'Église et l'Empire, service méconnu par l'ingrate et superbe maison d'Autriche[2].

La vérité est entre ces deux extrémités. Il est vrai que, sans le duc de Bavière, la maison d'Autriche était perdue, et que, s'il s'est déterminé à faire cause commune avec elle, c'est afin d'empêcher le triomphe du protestantisme en Allemagne. Mais il est vrai aussi que son secours n'a pas été gratuit, et qu'il a tiré parti de la détresse de Ferdinand II pour lui dicter des conditions, alors acceptées avec empressement, et tenues ensuite pour onéreuses. Ces conditions, fixées par le traité de Munich, le 8 octobre 1619, étaient les suivantes : tandis que le duc de Bavière s'associait à la guerre de l'Empereur contre les Bohémiens et le palatin Frédéric, l'Empereur s'engageait à ne conclure ni paix ni armistice sans le consentement du duc de Bavière, à lui rembourser les frais de la guerre, à lui laisser en gage, en attendant, tout ce qu'il enlèverait aux

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*. — Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, passim.
2. O. Klopp, *Tilly*. — Schreiber, *Maximilien Ier*, passim.

rebelles et, d'autre part, à le dédommager de toute perte de territoire. Mis à l'abri des risques de la guerre, Maximilien se réservait néanmoins de la conduire; la direction entière de la Ligue catholique, cette direction que Rodolphe lui avait contestée jadis, lui était formellement assurée désormais et, en outre, il était convenu que le général de l'armée impériale serait obligé de concerter avec lui ses opérations. Enfin, une dernière promesse n'était point contenue dans le traité de Munich, mais Ferdinand l'avait laissée échapper dans ses entretiens, et ce n'était pas la plus facile à accomplir, ni la moins précieuse pour Maximilien : la dignité d'électeur devait être transférée du Palatinat à la Bavière [1]. En retour de tout ce qu'il accordait, que recevait donc Ferdinand ? Il recevait ce qui lui était indispensable et ce que la Bavière seule possédait alors en Allemagne : une armée. Maximilien gouvernait son Etat en maître absolu, sans lui laisser même ses vieilles franchises municipales ; mais il l'administrait bien et savait le rendre prospère. Grâce à cette prospérité publique, à cette administration régulière, il avait de bonnes finances; grâce à ces bonnes finances, de bonnes troupes, que depuis longtemps il prenait soin de recruter et d'organiser [2]. Tandis que les autres princes allemands, au moment d'entrer en campagne, faisaient marché avec quelque chef de bande, ou bien rassemblaient au hasard des soldats de toute provenance

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. I, p. 133. — Schreiber, *Maximilien Ier*, t. I, p. 199. — Gfrörer, liv. III, chap. III. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 118.

2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. VIII. Maximilien, dit-il « fut à lui-même son propre Sully ».

et les licenciaient après la campagne, Maximilien tirait son armée du sein de son peuple et la conservait en permanence. Le premier, il avait rendu chez lui le service militaire obligatoire, imposé le maniement du mousquet à tout fils de bourgeois et de paysan, ramené la noblesse oisive au métier des armes, formé avec les jeunes nobles une cavalerie constamment exercée [1]. Une telle armée méritait d'être bien commandée : le duc de Bavière trouvait dans ses rangs d'excellents officiers, tels que Gronsfeld, Lindelo et cet intrépide Pappenheim, qui reçut vingt blessures à sa première bataille et périt à la dernière, ayant sur le corps cent cicatrices, et de plus il accueillait les hommes de guerre attirés du dehors par la bonne renommée de son trésor et de ses soldats; parmi eux il rencontra, il sut discerner un vrai général.

Jean Tserclaes, baron et plus tard comte de Tilly, était né dans les Pays-Bas espagnols et avait appris la guerre à la grande école d'Alexandre Farnèse. Entré ensuite au service de l'Empereur, il l'avait quitté, quand Mathias avait succédé à Rodolphe, parce que, dans ce changement de règne et de politique, il ne se sentait pas assuré de sa carrière. C'est alors qu'il se donna au chef de la Ligue catholique, et qu'il fut chargé de dresser et de conduire l'armée de cette Ligue, principalement formée de troupes bavaroises.

Élevé par les Jésuites, comme Maximilien et Ferdinand, dans une fervente piété, n'étant point marié

1. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III. — Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 203 et s.

et ne connaissant, disait-on, ni le vin, ni les femmes, il avait embrassé le métier des armes pour se vouer à la défense de sa foi et vivait dans les camps comme un moine. S'il faut en croire le comte de Guiche, depuis maréchal de Grammont, qui se présenta à lui en qualité de volontaire, en 1625, Tilly, monté sur un petit cheval et bizarrement accoutré, ne payait pas de mine à la tête de ses troupes. Il savait pourtant parler fièrement et se faire obéir [1]. Ses soldats, dont il prenait soin, l'appelaient le « Vieux père ». Il avait en effet cinquante et un ans quand il commença de commander en chef, soixante et un quand il gagna sa première bataille et soixante-treize quand il cessa tout ensemble de combattre et de vivre [2]. Son malheur devait être de mourir trop tard. Malgré le déchaînement des écrivains protestants, Tilly passerait aux yeux de la postérité pour un héros chrétien, si la terrible guerre qu'il dirigea n'eût à la fin endurci son âme et mêlé son nom à des excès qu'il ne réprima point. Il passerait pour un capitaine invincible, si, sur son dernier champ de bataille, il n'eût rencontré Gustave-Adolphe à son début. Une défaite irréparable termina pour lui douze années de victoire. Mais au commencement de la guerre, vers 1620, ni ce général, ni ses soldats n'avaient leurs pareils. Le duc de Bavière s'était assuré la prépondérance militaire en Allemagne, et par le traité de Munich il venait d'en disposer en faveur de Ferdinand II.

1. *Mémoires* de Grammont. Collect. Petitot, 2e sér., t. LVI, p. 296.
2. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III, p. 63 et s. — Gfrorer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. III.

Il était temps, car les ennemis de Ferdinand n'avaient pas manqué non plus de se fortifier : des confins toujours sanglants de la chrétienté et de l'Empire ottoman sortait un aventurier demi-barbare, demi-civilisé, moitié turc, moitié calviniste, Bethlen Gabor. Avec l'appui des Turcs, Bethlen avait d'abord enlevé la Transylvanie pour se jeter ensuite sur la Hongrie, et toujours soutenu par les Turcs, faisant de plus appel aux protestants, il menait sur Vienne les Hongrois unis aux Bohémiens [1]. Vienne, assaillie cinq mois auparavant par les seuls Bohémiens, était maintenant menacée par deux peuples ensemble. Heureusement pour l'Empereur ils ne marchèrent pas en plein accord. La Hongrie n'était pas aussi prononcée que la Bohême contre l'Église romaine, ni Bethlen Gabor aussi irréconciliable que le Palatin. Pour Bethlen, la religion n'était qu'un prétexte; il ne cherchait qu'à conserver ou agrandir ses acquisitions et, dans ce but, était également prêt à négocier et à combattre. Est-ce donc cette différence d'intérêt et d'humeur qui jeta le trouble dans les premières opérations des alliés, et les détermina bientôt à reculer ? Est-ce l'accord conclu avec la Bavière qui les effraya tout à coup? L'armée bohémienne rentra dans ses cantonnements, Bethlen Gabor signa un armistice pour huit mois, et Vienne fut une seconde fois préservée sans combat [2].

Tranquille pour le moment sur sa capitale, l'Empereur employa l'armée de la Ligue à sou-

1. *Mercure françois*, 1620, p. 59 à 65.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. v et vi.

mettre son domaine immédiat, la haute et basse Autriche. Il suffit à Maximilien d'y passer, comme il se dirigeait vers Prague, le vrai terrain du combat, le vrai foyer de l'incendie. Pour punir les principaux rebelles, quelques condamnations à mort, qui ne s'exécutèrent pas, furent prononcées, quelques confiscations s'opérèrent[1] ; aucune résistance armée ne s'éleva. Cependant, la maison d'Autriche ne reprit pas aussitôt possession du domaine dont elle portait le nom. Maximilien, qui l'avait recouvré, le garda aux termes du traité de Munich, en gage de ses frais de guerre. Sacrifice pénible à Ferdinand ! Nous verrons plus tard à quelle résolution il s'arrêta pour s'en exonérer. Mais, en ce moment, il n'y avait pas à marchander le prix que lui coûtait une armée : il fallait vaincre, ou perdre sa race et sa cause en Allemagne.

Dans cette conjoncture, avant d'en venir à l'engagement décisif, les deux partis, en armes, restèrent quelque temps arrêtés. Pour prévenir le choc imminent ou tout au moins l'amortir, leurs voisins, leurs proches cherchèrent à s'entremettre.

L'Union protestante, partagée entre luthériens et calvinistes, n'était pas unanime en faveur du Palatin, que pourtant elle avait choisi pour chef. Poussés par l'électeur de Saxe, les princes luthériens se réunirent, à Mulhausen, avec quelques électeurs ecclésiastiques, et convinrent d'appuyer l'Empereur en Bohême, à condition que les luthériens garderaient tous les biens d'Église dont ils s'étaient

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. I, p. 427 et s., 502 et 503. — Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 215.

emparés postérieurement à la paix d'Augsbourg, et que le Palatin ne serait pas dépouillé de ses domaines héréditaires [1].

Consultée par le duc de Bavière, la Ligue catholique se prêta à cette transaction, et l'Empereur, à ce moment, ne la repoussa pas non plus [2]. Enfin, au milieu de ces pourparlers, survint une ambassade française : la France interposa sa médiation, démarche dont l'histoire a tenu peu de compte, et qui mérite cependant qu'on s'y arrête : car si l'Empereur et les catholiques qui avaient invoqué cette médiation ne l'avaient pas écarté après une première victoire, peut-être auraient-ils épargné la guerre de Trente ans au peuple allemand, à l'Église romaine, à la France.

IV

Les ressources que Ferdinand II tirait de l'Allemagne ne suffisaient pas à le rassurer; il avait cherché quelque appui au delà. Ses finances surtout étaient misérables, à ce point que, pour subvenir aux frais de la guerre, on lui proposa d'avoir recours, en dehors de ses États, aux offrandes des catholiques fidèles. Sur les bords du Rhin, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne des troncs furent placés, et une association dite *Société de la défense*

1. *Mercure françois*, 1620, p. 109 et s.
2. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 133 à 139.

chrétienne se forma, afin de recueillir et de multiplier les cotisations volontaires[1].

Mais c'était surtout des gouvernements que Ferdinand attendait un soutien efficace. Il s'adressa principalement au Saint-Siège, à l'Espagne, à la France.

Au pape Paul V, dont le trésor passait pour bien garni, l'Empereur demanda un subside. Le pape répondit d'abord qu'il ne pouvait augmenter celui qu'il accordait déjà à la Ligue catholique; cependant, sur de nouvelles instances, Paul V et son successeur Grégoire XV promirent annuellement vingt mille florins au lieu de dix mille, et de plus un régiment levé et entretenu aux frais du Saint-Siège[2]. Puis, lorsque Maximilien entra en campagne, le supérieur général des Carmes, le père Dominique de Jésus-Marie, vint apporter au chef de la Ligue l'épée et le chapeau bénits que le pape avait coutume d'offrir aux princes armés pour une guerre sainte[3]. Ce moine, qui resta au milieu des soldats, contribua singulièrement à enflammer leur courage : il fut, de sa personne, le secours le plus puissant que la nouvelle croisade reçût de Rome.

De l'Espagne, Ferdinand réclama une diversion. Il souhaitait que l'armée commandée par Spinola, dans les Pays-Bas, entrât dans le Palatinat, tandis que le Palatin serait attaqué en Bohême. La cour de Madrid, alors refroidie pour l'Autriche et fort à court d'argent, n'accorda pas sans peine cette diversion,

1. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 193. — *Mercure françois*, 1619, p. 380.
2. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. I, p. 131 et 236.
3. Hurter, *Id.*, id , p. 499.

mais enfin elle s'y résolut : Spinola occupa le bas Palatinat[1]. Seulement, la guerre terminée, l'Espagne prétendit y rester ; elle voulut prendre pied sur la rive du Rhin.

L'empereur Ferdinand n'avait pas avec la France les mêmes liens qu'avec Rome ou l'Espagne. Mais le voisinage, les anciennes relations des princes protestants, et d'autre part les troupes qui venaient d'être levées pour combattre chez nous les huguenots, tout cela rendait la France capable d'agir en Allemagne, d'y faire du bien ou du mal à l'Empire. Aussi, Ferdinand ne négligea rien pour la gagner à sa cause. Dans ce but, il envoya une ambassade solennelle que présidait un seigneur des plus qualifiés, le comte de Furstemberg[2], et qui pouvait s'attendre à un bon accueil. Louis XIII avait vu de mauvais œil en Bohême la révolte des dissidents contre l'Église, des sujets contre leur prince, et, dès le début de la lutte, il avait interdit chez lui les enrôlements pour les rebelles, il avait autorisé les enrôlements pour l'Empereur[3]. Cependant, lorsque Furstemberg arriva à Paris, le gouvernement du connétable de Luynes avait remplacé celui de Marie de Médicis, et la France, plus jalouse de son crédit en Europe, commençait à revenir à la politique de Henri IV, à contenir la maison d'Autriche au pied des Alpes, dans la Valteline et le Piémont[4].

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III.
2. Richelieu, *Mémoires*; t. I, p. 579. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 141.
3. Gindely, *Hist. de la révolte de Bohême*, t. I. p. 359.
4. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 366. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 280.

Aussi pouvait-on douter qu'il lui convînt de soutenir la même maison en Allemagne. D'un côté, la cause de Ferdinand paraissait juste au roi très chrétien; de l'autre, la puissance de Ferdinand, s'il triomphait, risquait de nous devenir funeste : il y avait place à deux opinions contraires, qui furent agitées dans le public en même temps qu'autour du roi. Tandis que Furstemberg, après avoir longuement et gravement harangué Louis XIII, faisait imprimer et répandre à Paris un *Avis sur les causes du mouvement d'Europe, envoyé aux rois et princes pour la conservation de leurs royaumes et principautés*[1], le duc de Bouillon, oncle de Frédéric V, écrivait de Sedan pour « supplier Sa Majesté de ne pas ajouter foi à ce que lui disait l'ambassadeur de l'Empereur », et lui représentait « que le bien de son État avait toujours été et était encore de maintenir ceux que la maison d'Autriche voulait opprimer[2] ». La lettre du duc de Bouillon était publiée en même temps que le mémoire autrichien[3].

Dans les conseils de Louis XIII, la question fut débattue entre le prince de Condé, le cardinal de Retz, le père Arnoux, confesseur du roi, le président Jeannin, le comte de Schomberg, surintendant des finances, et le duc de Luynes [4]. Condé sortait alors

1. *Mercure français*, 1619, p. 341.
2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 582.
3. *Mercure français*, 1619, p. 371.
4. M. Cousin a publié une dépêche de l'ambassadeur de Venise, en date du 4 décembre 1619, qui rend compte de ces délibérations. (*Journal des savants*, 1861, p. 361, en note.) Le duc d'Aumale a marqué la part qu'y prit le prince de Condé, en se servant surtout des lettres du nonce Bentivoglio. Le président Jeannin a laissé son opinion consignée par écrit. C'est en comparant ensemble ces divers témoignages et documents qu'on peut se faire une idée complète de cet important débat.

de prison et, chose rare, la captivité l'avait assagi et amélioré. Entré factieux à Vincennes, il en était sorti sujet fidèle, non qu'il eût dépouillé son humeur intéressée et ambitieuse, mais, avec un sens rare, il avait reconnu, dans ses réflexions solitaires, qu'à la royauté appartenait désormais la puissance, et il était retourné à la cour, résolu à ne plus chercher fortune qu'au service du roi. C'est pourquoi personne, n'était plus que lui, à l'intérieur, animé contre les huguenots qu'il avait pratiqués naguère, personne plus impatient de les réduire. Mais, au dehors, nul ne souhaitait non plus davantage abattre les rivaux de la maison de France, estimant, comme Henri IV, qu'il fallait se garder des Espagnols autant que des huguenots, et à ses yeux toute la maison d'Autriche était Espagnole. Aussi, le nonce Bentivoglio redoutait le crédit que ce « gallican » venait de regagner et se méfiait fort de sa façon de voir sur les affaires d'Allemagne. En effet, Condé ne fut pas d'avis de tendre la main à l'Autriche, il voulait bien que la France fît marcher une armée, mais pour imposer par la force son arbitrage, pour donner la loi à l'Empire et surtout fermer l'Allemagne aux Espagnols [1].

Au contraire, le père Arnoux et le cardinal de Retz, inspirés par le nonce, soutenaient la cause de Ferdinand, qu'ils estimaient commune à tous les rois et à tous les catholiques. Ils demandaient que la France secourût la maison d'Autriche vers laquelle le duc de Luynes, fort indécis, semblait incliner. Enfin le président Jeannin, d'accord avec Schomberg, ouvrit

1. Duc d'Aumale, *Les princes de Condé*, t. III, p. 118 à 121.

un avis intermédiaire et pourtant favorable à l'Autriche, qui fut adopté.

Le vieux ministre de Henri IV ne méconnaissait pas les bonnes raisons que les rois de France avaient eu « de donner secours et assistance aux princes protestants lorsqu'ils étaient faibles », et que la grandeur d'Espagne ou d'Autriche paraissait « formidable, odieuse et suspecte à tous les autres souverains de la chrétienté ». Mais il observait que depuis lors c'était l'Empereur qui était réduit à la défensive, déjà presque dépouillé de son patrimoine et destitué d'appui extérieur; car la puissance de l'Espagne était, aux yeux de Jeannin, plus apparente qu'efficace au dehors. Il convenait donc maintenant d'assister l'Empereur contre les plus forts, d'autant plus que si les princes séparés de l'Église romaine venaient à l'emporter, le premier fruit qu'ils voudraient retirer de leur victoire serait « de chasser et bannir d'Allemagne toute autre religion que la leur » ; ce qu'il était du devoir de Sa Majesté d'empêcher et aussi de son intérêt : car les huguenots de France trouveraient dans le succès de leurs frères d'outre-Rhin un encouragement à troubler le royaume. Dès lors, tenant compte des dangers que la France avait redoutés jadis et de ceux qu'elle avait encore à craindre en Allemagne, il souhaitait éviter « la victoire absolue » de l'un ou l'autre parti ; ce qu'il fallait souhaiter, c'était « quelque composition et accommodement tolérable ». La victoire absolue que Jeannin ne prévoyait pas d'ailleurs du côté de l'Empereur (en cela seulement il se trompait, connaissant mal les forces fournies par

la Bavière), la victoire absolue ne pourrait, selon lui, être gagnée qu'au prix de la dévastation de l'Allemagne, et ce n'était pas sans une honnête et chrétienne appréhension, que cet ancien ligueur voyait la nation germanique se précipiter à son tour dans une guerre de religion, guerre, disait-il, « que tous les souverains doivent avoir en horreur, pour ne remettre au sort des armes ce que nous devons attendre de la seule grâce et bonté de Dieu, qui nous réunira quand il lui plaira. »

Pour ménager une composition, Jeannin conseillait d'envoyer non pas une armée, comme le voulait Condé, mais, ce qui était plus facile, une ambassade, qui aborderait à la fois l'Empereur, les princes catholiques et les princes protestants. Elle leur proposerait une suspension d'armes et une assemblée générale pour s'accorder ensemble, au moyen de concessions réciproques. Si, comme Jeannin ne le craignait que trop, la guerre ne pouvait plus être prévenue, nos ambassadeurs s'efforceraient de la restreindre. D'un côté, ils détourneraient les princes luthériens d'y prendre part au profit des calvinistes; de l'autre, ils détourneraient les princes catholiques de la porter jusque dans le Palatinat; ils travailleraient à la renfermer dans les limites de la Bohême. Ainsi resserrée, comme en un champ clos, la lutte serait plus courte, moins terrible, et surtout il y avait chance que ni l'Angleterre ni l'Espagne ne s'y viendraient mêler[1].

1. Ecrit fait par M. Jeannin, au mois de février 1620, sur le sujet des troubles d'Allemagne et des moyens d'y remédier. Collection Petitot, 2e série, t. XVI, p. 63.

L'ambassade partit avec des instructions conformes aux conseils de Jeannin [1]. Elle était composée de trois personnages : un prince, qui devait en être l'ornement, le vieux duc d'Angoulême, et deux négociateurs habiles, un seigneur, le comte de Béthune, employé avec succès à Rome et en Italie par Henri IV, un homme de robe destiné à un grand avenir, futur chancelier de France, Charles de l'Aubespin, abbé de Préaux. Ayant appris que l'Union protestante s'assemblait à Ulm, ils s'y rendirent. Le duc de Bavière y députa de son côté, et tandis que s'engageaient les pourparlers, déjà, du Rhin au Danube, les troupes destinées à se combattre se mettaient en marche et prenaient position. Déjà les deux partis appelaient des forces étrangères à leur aide; les catholiques comptaient sur les Espagnols, les protestants sur les Hollandais. Aussi, les uns et les autres restèrent sourds d'abord aux conseils pacifiques des envoyés français, chacun accusant réciproquement son adversaire d'être intraitable [2]. Il était grave, cependant, d'éconduire, en les aliénant, de tels médiateurs. Dans le moment où, n'espérant plus rien obtenir à Ulm, ils allaient partir pour Vienne, la Bavière proposa un arrangement conforme aux vues de la France et au vœu des Allemands, qui n'avaient pas encore pris parti et s'étaient expliqués, trois mois aupara-

1. Instructions du 8 avril 1620, signées Louis, contre-signées Brulart. *Ambassade extraordinaire de Messieurs le duc d'Angoulême, comte de Béthune, abbé de Préaux, envoyés par le Roi Louis XIII à l'empereur Ferdinand II*, 1 volume in-folio. Paris, 1667, publié et dédié au roi par M. de Béthune, p. 2 et s.

2. *Ambassade du duc d'Angoulême*. Lettre des ambassadeurs au roi, 29 juin 1620, p. 163, et lettre du roi, du 15 août 1620, p. 251.

vant, à Mulhausen. L'Union protestante, non sans difficulté, accepta l'arrangement. La Ligue et l'Union s'engagèrent réciproquement à ne pas se combattre sous la condition que l'Union protestante abandonnerait Frédéric V dans la Bohême, sa conquête, et que la Ligue catholique respecterait le même Frédéric dans le Palatinat, son patrimoine. Tel fut le traité d'Ulm, conclu le 20 juillet 1620, par l'entremise de la France[1]. Par malheur il était tardif. Ce territoire du Palatinat, que la Ligue catholique s'interdisait, un autre allié de l'Empereur, le roi d'Espagne, était prêt à l'occuper. Tandis qu'à Ulm les protestants balançaient à suivre le conseil de la France, les ordres longtemps différés avaient été donnés de Madrid à Bruxelles; Spinola s'était préparé à entrer en campagne : ce qui devait rendre l'empereur Ferdinand moins traitable.

Il restait en effet à traiter avec lui, car il n'avait point participé aux conventions d'Ulm. Mais en apportant à Vienne ces conventions, les ambassadeurs de France avaient le droit de se prévaloir du service rendu. Ils avaient débarrassé l'Empereur de son plus redoutable ennemi, l'Union protestante, en lui laissant son principal allié, la Ligue catholique : c'était dans l'action qui allait s'engager le gage de la victoire[2].

1. *Ambassade du duc d'Angoulême.* Copie du traité fait à Ulm, p. 182 et s.

2. C'est ce qu'ont reconnu l'historien de Tilly, O. Klopp (t. I, chap. III, p. 71), l'historien de Ferdinand, Hurter (*Hist. de Ferdinand II*, t. I, p. 465), l'historien de Maximilien, Schreiber (t. I, p. 210, 211). Ce dernier, il est vrai, ne dit que quelques mots des efforts de l'ambassadeur français et il attribne avant tout la conclusion du traité à l'attitude résolue et menaçante des envoyés de Bavière. Il n'en constate pas moins dans quel sens nous avons agi et combien la paix avec l'Union protestante a été utile à la Ligue catholique.

En retour, la France ne devait-elle point attendre de Ferdinand qu'il n'abusât pas de cette victoire[1]?

Lorsque les trois envoyés arrivèrent à Vienne, ils y trouvèrent l'ambassadeur espagnol, accoutumé à la prépondérance, très jaloux de la France et résolu à contrecarrer ses démarches. Il n'y réussit que trop. Sous divers prétextes de cour et d'étiquette, l'Empereur retarda le plus longtemps qu'il put un entretien d'affaires avec les Français. Il n'était pas pressé d'entendre leurs propositions, encore moins d'y répondre; il les engagea à aller trouver Bethlen Gabor, les priant de s'interposer près de lui et de le détacher du Palatin[2]. Enfin, de délais en délais, il resta sans s'expliquer jusqu'au moment où ses troupes entrèrent en Bohême. Il était parvenu à ne pas se lier envers la France avant la bataille, il devait, après la victoire, ne tenir d'elle aucun compte.

La bataille fut décisive. Elle se donna le 8 novembre 1620, aux approches de Prague, sur la Montagne Blanche. A l'entrée de l'armée impériale et catholique en Bohême, le vieux Bucquoy, qui commandait les Impériaux, avait voulu procéder avec une méthodique lenteur, s'arrêter à la première ville qui se rencontrait sur la route, Pilsen, et marcher pas à pas, au risque d'user les forces réunies de la Ligue et de l'Empire. Mais son avis fut écarté; l'habileté consommée de Tilly, qui conduisait, sous Maximi-

1. Voir à ce sujet les divers Mémoires adressés par le duc de Wurtemberg et autres princes unis aux ambassadeurs de France, 10 octobre 1620, 4 mars 1621. *Ambassade du duc d'Angoulême*, p. 322 et s., et 539 et s.

2. *Ambassade du duc d'Angoulême*. Septième lettre, du 7 août 1620, p. 225.

lien, les troupes de la Ligue, se trouva d'accord avec l'ardeur inspirée du père Dominique de Jésus-Marie pour aller droit en avant et terminer la guerre d'un seul coup [1]. Impériaux et catholiques étaient donc arrivés rapidement jusqu'au champ de bataille, où l'armée protestante s'était retranchée, sous le commandement du prince d'Anhalt. Ils avaient sur elle l'avantage du nombre, étant parvenus à réunir quarante-quatre mille hommes contre vingt-quatre mille. Mais les protestants avaient l'avantage de la position; adossés aux remparts de Prague, déployés sur les pentes de la montagne, et dominant leurs adversaires, ils étaient protégés sur leur flanc gauche par la Moldau et ses rives escarpées, sur leur flanc droit par un parc fortifié, sur leur front par des redoutes. Dans ces conditions le nombre ne suffisait pas à donner la victoire aux catholiques: il leur fallait encore la supériorité de la discipline et l'élan de la foi. Tilly disposa l'attaque : il rangea ses troupes sur deux lignes, en prenant soin d'entremêler les différentes armes, afin qu'elles s'entraidassent. Les régiments de la Ligue formèrent l'aile droite, où resta Tilly, et le centre commandé par Maximilien; les Impériaux formèrent l'aile gauche. Durant les derniers préparatifs, le père Dominique, exhortant les soldats qui s'étaient confessés et avaient communié la veille, promenait à travers leurs rangs une image de la sainte Vierge; il la tint levée durant le combat, où des balles la déchirèrent.

Ce furent les Bavarois qui engagèrent l'action, du côté où l'ennemi paraissait le plus faible; leur pre-

1. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III, p. 73 et s.

mière ligne fut pourtant culbutée sur les pentes de la Montagne Blanche, mais la seconde les gravit et les emporta d'assaut. Pendant ce temps, à l'autre extrémité du champ de bataille, le jeune prince d'Anhalt, fils du général en chef, pensant avoir plus aisément raison des Impériaux, fondait impétueusement sur eux et les faisait plier. Mais il fut bientôt arrêté par l'infanterie wallonne, que l'Empereur avait prise à son service et que commandait un colonel espagnol : indomptable résistance qui couvrit le centre de Maximilien et lui donna le temps d'envoyer des réserves au secours des Impériaux. A son tour, la cavalerie du jeune Anhalt fut refoulée et dispersée; lui-même, grièvement blessé, tomba de cheval et demeura prisonnier.

Les deux ailes de l'armée protestante étaient écrasées ; restait le centre encore debout et à portée d'un secours. En effet, la cavalerie hongroise, six mille hommes de réserve n'avaient point été engagés, et ils étaient intacts. Mais quand ils virent la défaite, ils refusèrent de prendre part à l'action, ils se sauvèrent sans avoir donné. Dès lors, assailli de trois côtés, le dernier reste de l'armée protestante ne pouvait plus tenir; un régiment morave se fit massacrer sur place. L'armée impériale et catholique avait triomphé. Le camp des Bohémiens lui restait avec leurs canons, leurs étendards et beaucoup de prisonniers. On dit que les vainqueurs perdirent seulement mille hommes et les vaincus neuf mille.

L'action d'ailleurs, qui devait avoir tant d'importance et de retentissement, fut courte : selon quelques historiens, elle ne dura qu'une heure [1].

1. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III, p. 79, et s

On raconte que le Palatin, retenu dans Prague par un trop copieux repas, n'avait pas eu le temps d'y paraître. Il dut fuir sans s'être montré : personnage également incapable de soutenir son ambition et d'y renoncer, destiné à traîner désormais d'exil en exil ses prétentions impuissantes et opiniâtres, son malheur importun et méprisé. Avec lui s'enfuirent Thurn, Anhalt, ses principaux partisans. Le lendemain de la bataille, Prague ouvrit ses portes à l'armée victorieuse et se rendit à discrétion : la Bohême rentra dans l'obéissance.

Le duc de Bavière en prit possession au nom de l'Empereur [1]. En même temps, l'électeur de Saxe, un luthérien dévoué à l'Autriche, soumit les pays incorporés à la Bohême, la Lusace et la Silésie, la Lusace de vive force, mais sans grande peine, la Silésie par persuasion. Bethlen Gabor demanda la paix. Pour tenir la campagne, il ne resta que quelques chefs de bande, Ernest de Mansfeld, toujours prêt à se vendre, le féroce Christian de Brunswick, administrateur de l'évêché d'Halberstadt, qui s'était surnommé lui-même « ami de Dieu, ennemi des prêtres », le margrave de Bade-Durlach, qui avait juré de ne poser les armes qu'après avoir arraché de l'Empire la religion catholique; aventuriers qui épouvantaient pareillement amis et ennemis, mais résistaient rarement à des troupes régulières. Tilly en eut raison [2]. Ainsi, tous les territoires perdus par l'Empereur revenaient sous son autorité, tous les

1. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III, p. 81 et s.
2. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. IV, p. 119 à 124, et chap. V, p. 125 et s.

ennemis qui s'étaient élevés contre lui étaient abattus. Quel usage allait-il faire d'une si étonnante victoire?

V

Ferdinand, vainqueur, avait à régler sa conduite vis-à-vis les princes rebelles qui l'avaient combattu, vis-à-vis le vassal qui lui avait donné la victoire, enfin vis-à-vis les peuples qui rentraient sous sa puissance.

Quel traitement a-t-il infligé à Bethlen Gabor et à Frédéric V? Quels avantages a t-il attribués au duc de Bavière? Quel régime religieux et politique a-t-il appliqués à l'Autriche, à la Bohême, à la Hongrie?

A Bethlen Gabor il accorda de bonnes conditions. Le traité de Nikolsburg reconnut à ce farouche et rusé personnage la qualité de prince de l'Empire, lui conserva avec la Transylvanie deux duchés sur l'Oder, Oppeln et Ratibor, et de plus, sa vie durant, sept comitats en Hongrie[1].

Avec Frédéric V, Ferdinand ne garda pas de ménagements. Il est vrai que Frédéric ne s'y prêta pas; engagé à plusieurs reprises à renoncer à ses prétentions sur la Bohême, pressé par son beau-père, ses proches, ses anciens alliés, ses sujets du Palatinat, il refusa toujours, et perdit son patrimoine. L'Empereur le mit comme rebelle au ban de l'Empire,

1. Richelieu, *Mém.*, t. V, p. 344, et Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IV et VI.

le dépouilla de la dignité d'électeur, et confisqua ses domaines [1]. La sentence n'était pas inique : ainsi que l'a reconnu Richelieu, « le Palatin était justement privé de ses Etats pour avoir voulu trop injustement en envahir d'autres [2] ». Mais si méritée que fût la condamnation, l'Empereur n'avait pas le droit de la rendre seul; vainement se laissa-t-il persuader par son conseil aulique : en vertu de la capitulation qu'il avait jurée à son avènement, c'est aux électeurs réunis qu'il aurait appartenu de prononcer [3].

En disposant par un acte souverain d'un territoire allemand, en rompant de sa main victorieuse l'équilibre compliqué des États de l'Empire, l'Empereur faisait un grand pas vers la puissance absolue, vers l'unité germanique. Il portait aux prérogatives des princes une atteinte qui fut alors ressentie et plus tard vengée. Il faisait du même coup à la France une injure qu'elle supporta, mais n'oublia pas.

La France, en effet, s'était toujours intéressée à la balance des forces en Allemagne, et c'est pourquoi, en désarmant, par le traité d'Ulm, l'Union protestante, elle avait pris soin que les États héréditaires du Palatin fussent garantis. Il est vrai que l'Empereur n'avait pas participé à cette convention, mais il est vrai aussi qu'il en avait beaucoup profité. Néanmoins, lorsque nos ambassadeurs essayèrent de la rappeler à Vienne, après la victoire, ils ne parvinrent pas à se faire écouter ; le service qu'ils venaient de rendre fut mécon-

1. Déclaration du 16 janv. 1621, *Mercure françois*, 1621, p. 45.
2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 89.
3. Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 288 et 336.

nu[1]; ils passèrent à la cour impériale pour des ennemis déguisés, arrivés près de l'Empereur afin d'assister à sa défaite, et désolés autant que surpris de son triomphe. On leur attribua les embarras que Bethlen Gabor donnait encore à l'Autriche[2].

Ils rentrèrent en France, éconduits et déçus[3]. Pour appuyer leurs réclamations, il aurait fallu, sur notre frontière de l'Est, l'armée dont le prince de Condé avait, l'année précédente, demandé la réunion; mais à ce moment, les troupes françaises étaient employées, dans le Midi, à combattre les huguenots; c'était là pour nous l'affaire la plus pressante, et nos forces n'étaient pas encore assez considérables pour se partager. Il n'y eut qu'un point sur lequel l'habile Ferdinand montra des égards envers la France, et cela, non pas à ses dépens, mais avec profit. Il allégua les difficultés que nous élèverions, pour se dispenser de céder l'Alsace à l'Espagne, comme il l'a-

1. Instruction donnée au commandeur de Sillery, envoyé comme ambassadeur à Rome. — Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, 1622.

2. C'est l'appréciation consignée dans le rapport déjà cité du nonce Caraffa, en 1629. Caraffa n'était pas à Vienne au moment où les ambassadeurs français furent éconduits; il y arriva peu après recueillit et embrassa le sentiment qui avait cours auprès de l'Empereur. Son témoignage atteste ce sentiment et, sur ce point particulier, n'a pas d'autre valeur. Hurter lui-même, tout favorable qu'il est à Ferdinand, ne peut s'empêcher de trouver ici Caraffa trop sévère pour la France. Au surplus, le même Hurter a reconnu, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, l'important service que le traité d'Ulm rendit à Ferdinand et à l'Empire. Voyez aussi Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 264.

3. *Voyez* le remarquable *Mémoire du comte de Béthune*, réclamant, après la prise de Prague, une intervention armée pour arrêter la maison d'Autriche, et la lettre de rappel adressée par le roi aux ambassadeurs, 4 mars 1621. *Ambassade du duc d'Angoulême*, p. 348 à 368 et 536.

vait promis. L'Espagne, alors attaquée par la Hollande, obligée de rappeler Spinola et la plus grande partie de ses troupes, aurait eu peine à occuper une nouvelle province ; elle dégagea l'Empereur de sa promesse, s'assurant ainsi son amitié[1]. Nous gardâmes donc l'Empire pour voisin en Alsace, et il est certain que ce voisinage valait mieux pour nous que celui de l'Espagne. Ferdinand, toutefois, ne pouvait se flatter, en ce qui le concernait, de nous avoir donné satisfaction ; notre grief subsista.

Ce qui déterminait ce prince à confisquer le Palatinat, c'était avant tout la difficulté qu'il avait à s'acquitter envers la Baviere. Ayant reconquis, pour le compte de l'Empereur, l'Autriche et la Bohême, Maximilien avait tout aussitôt rendu la Bohême ; mais, conformément au traité de Munich, il avait gardé l'Autriche en gage. Il se déclarait prêt à la restituer aussi, moyennant le remboursement de ses frais de guerre : treize millions de florins[2] ; or, l'Empereur ne les possédait pas, loin de là ; et la terre dont il demeurait frustré, au milieu de sa victoire, était celle d'où était tiré le nom de sa race, son plus ancien, son plus précieux héritage, le cœur de l'Empire. Pour recouvrer son patrimoine, il livra le patrimoine de son ennemi [3]. Peut être aurait-il pu dédommager Maximilien de quelque autre manière, mais il se voyait triomphant ; il n'apercevait plus d'obstacle ; en sacrifiant ce qui lui ap-

1. Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 70.
2. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 195.
3. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. III, p. 86

partenait, il aurait cru manquer à sa fortune, il offrit ce qui ne lui coûtait rien.

Maximilien n'accepta pas sans hésitation. A la différence de l'Empereur, il avait signé le traité d'Ulm et devait se croire tout autrement obligé de ménager le Palatin. Mais il se considéra comme délié de son engagement par la sentence qui avait mis ce prince au ban de l'Empire. D'ailleurs, c'était avec l'Union protestante qu'il avait conclu la convention, dont la France s'était portée garant : or, à ce moment, l'Union protestante, subissant à son tour l'ascendant victorieux de la puissance impériale, était amenée à se dissoudre. Tous ses membres s'en retiraient, abandonnaient le Palatin et déchiraient le traité d'Ulm [1]. Comment donc Maximilien aurait-il persisté à l'observer? Devait-il ne retirer aucun profit de la guerre dont il venait d'avoir la charge? Pouvait-il d'autre part, à la porte de Vienne, garder un territoire dont la possession lui aliénerait à jamais la maison d'Autriche? Après avoir refusé d'abord, il prit ce qui lui était offert [2].

Les États du Palatin se composaient de deux parties, séparées l'une de l'autre par les nombreuses principautés de Franconie : le haut Palatinat, situé dans le bassin du Danube, touchait à la Bavière et à la Bohême; le bas Palatinat s'étendait sur la rive du Rhin, non loin de l'entrée de ce fleuve en Allemagne. Quand furent prononcées la déchéance de Frédéric V

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IV.
2 Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. I, p. 631, 632. — Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 235. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. VIII. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 171 et 187.

et la confiscation de ses États, le haut Palatinat était occupé par la bande pillarde de Mansfeld, qui le ravageait sous prétexte de le défendre, et le bas Palatinat était envahi par les troupes espagnoles qui ne le traitaient guère mieux : venus pour protéger les catholiques, ces soldats étrangers rançonnaient pareillement catholiques et protestants; pour leur échapper, les habitants des bords du Rhin commençaient à tourner leurs regards vers la France[1]. Maximilien, redoutant de se commettre avec l'Espagne, voulut d'abord s'emparer du haut Palatinat. Une campagne de trois mois suffit à lui et à Tilly pour en chasser Mansfeld et il en prit possession, le 22 octobre 1621, à Amberg. Mansfeld s'étant aussitôt rejeté sur le bas Palatinat, à travers les États intermédiaires qu'il franchit, en trois jours, sans coup férir, ce qui restait en ce pays de troupes espagnoles ne put lui tenir tête : car Spinola avait dû se replier avec le gros de ses forces sur les Pays-Bas; en même temps, les autres chefs de bandes, Halberstadt, Bade, avaient rejoint Mansfeld. Il fallut donc que Maximilien poursuivît les ennemis dans leur dernier réduit et qu'il achevât sur le Rhin l'œuvre commencée par ses armes sur le Danube et la Moldau. Le bas Palatinat comme le haut Palatinat fut conquis par la Bavière, nettoyé des bandes qui l'infestaient, et débarrassé des Espagnols, qui n'y gardèrent qu'une seule place forte, Frankenthal[2].

Cependant, Maximilien n'avait pas encore reçu pleine satisfaction; il attendait la dignité électorale

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand II*, t. II, p. 344, 345.
2. O. Klopp, *Tilly*, chap. IV, p. 119 et s., et chap. V, p. 125 et s.

que l'Empereur lui avait promise et qu'il tardait à lui conférer, éprouvant quelque difficulté à tenir parole. Si, pour son propre compte, il ne s'alarmait pas de l'élévation d'un si puissant vassal, d'autres enviaient le duc de Bavière et sa fortune. Au sein de l'Empire, les princes protestants voyaient avec déplaisir et appréhension la composition du collège électoral changer à leur détriment. Jusqu'alors, ils avaient eu, dans ce collège, trois suffrages sur sept pour l'élection de l'Empereur, et trois sur six pour l'administration de l'Empire, à laquelle, en vertu des anciennes coutumes, l'électeur de Bohême ne participait pas. Si l'électorat du Palatin était transféré à la Bavière, les catholiques devaient avoir selon les cas quatre ou cinq voix contre deux, l'équilibre des confessions chrétiennes serait rompu, et bien plus gravement que par aucun changement territorial. Chez les protestants, luthériens ou calvinistes, fidèles ou contraires à Ferdinand, l'opposition contre la Bavière ne pouvait manquer d'être unanime.

Hors de l'Empire, le roi d'Angleterre, si faiblement qu'il eût soutenu son gendre, s'opposait à une dépossession qui devait atteindre non seulement le Palatin, mais sa postérité [1], et, chose singulière, l'Espagne s'y opposait pareillement. Dirigé par l'arrogant Olivarès, Philippe IV n'avait pas abandonné tout projet d'établissement sur le Rhin; il avait eu beau retirer ses troupes, il nourrissait encore des prétentions sur le Palatinat; portant plus haut ses regards, rêvant toujours de l'héritage de

1. Lingard, *Hist. de l'Angleterre*, t. IX, p. 219.

Charles-Quint, il trouvait mauvais qu'une autre maison que la sienne s'élevât en servant l'Église romaine, et mieux valait, à ses yeux, conserver, dans le collège électoral, un calviniste affaibli qu'y introduire le chef de la Ligue catholique [1].

Tout autre était le sentiment de la France. Tous les motifs qui éloignaient l'Espagne de la Bavière nous en rapprochaient. Nous avions regretté que Maximilien s'agrandît dans le Palatinat plutôt qu'en Autriche, mais nous souhaitions le voir grandir. Le pape le souhaitait davantage encore et n'y épargnait aucun effort; il voyait dans la promotion de Maximilien à l'électorat la récompense due à ses services, en même temps que la prépondérance assurée à la religion romaine. La cour de France, sans tenir compte des réclamations et des doléances de ses alliés protestants, s'entendit donc avec la cour de Rome, contre les cours de Londres et de Madrid, pour favoriser la Bavière [2]. Ainsi travaillé en sens contraire, accoutumé à accorder pareil crédit au pape et à l'Espagne, pressé de remplir sa promesse et redoutant par-dessus tout de s'aliéner Maximilien, mais redoutant aussi d'aliéner les luthériens fidèles, Ferdinand ne voulut pas, cette fois, se déterminer seul. Ce qu'il n'avait pas fait pour la confiscation du Palatinat, il le fit pour l'institution d'un nouvel électeur; il convoqua une diète de l'Empire à Ratisbonne et l'appela à en délibérer. La plupart

1. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. I, p. 163, 166. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 173. — Cf. le Rapport du nonce Caraffa déjà cité (Hurter, *Tentatives de paix*).

2. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. I, p. 164.

des princes protestants ne se rendirent pas en personne à cette assemblée, où ils prévoyaient un échec, mais ils s'y firent représenter. Dans les trois collèges de la diète, électeurs, princes et villes, le Palatin ne trouva pas de défenseurs ; mais la conduite arbitraire de l'Empereur envers lui fut librement censurée, et surtout la promotion de Maximilien. vivement débattue [1]. Pour désarmer l'opposition protestante, on proposa diverses transactions : notamment d'instituer un huitième électorat ou bien de rendre celui de Maximilien viager. Les protestants ne se prêtèrent point à ces arrangements. Cependant, les catholiques formaient la plus grande partie de la diète ; indécis et divisés d'abord, ils se réunirent bientôt en faveur de Maximilien, à l'instigation du nonce et aussi de l'ambassadeur de France, qui n'avaient pas manqué, l'un et l'autre, de se rendre à Ratisbonne. Quand l'accord fut fait entre les catholiques, l'Empereur, renonçant à contenter les dissidents, se prononça. Ayant avec lui les trois électeurs ecclésiastiques, il passa outre aux protestations des deux dissidents, Saxe et Brandebourg, et, le 25 février 1623, il investit Maximilien de la dignité d'électeur Palatin [2], investiture que l'électeur de Saxe reconnut l'année suivante, et celui de Brandebourg deux ans plus tard, à la suite des victoires de Wallenstein [3]. Maximilien avait vaillamment mérité,

1. Schreiber, *Maximilien Ier*, t. I, p. 288.
2. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 189 à 193. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, ch. VI, p. 161 et s.
3. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 201. — Bougeant, *Négociations*, t. I, p. 200.

régulièrement reçu son nouveau titre, et pouvait le porter sans consteste.

Quand la nouvelle, impatiemment attendue, parvint au Saint-Siège, le pape fit chanter le *Te Deum* à Saint-Pierre, et Rome s'illumina [1]. La promotion de Maximilien consommait, aux regards de la chrétienté, le triomphe de la cause catholique au delà du Rhin. Les deux champions de l'Église marchaient désormais l'un au premier, l'autre au second rang, à la tête de l'Allemagne entière. Nulle puissance ne s'élevait contre eux, nulle ne les égalait dans l'Empire ; l'hérésie, dans les États récemment envahis par elle, perdait l'appui des princes. Il nous reste à chercher quelle créance elle gardait parmi le peuple, et quels procédés furent employés pour l'extirper.

VI

Ce n'était pas dans tout l'Empire que Ferdinand pouvait alors donner carrière à son zèle pour le rétablissement de l'Église romaine. L'Empire se composait d'États singulièrement nombreux et distincts, où chaque prince était maître absolu en matière de religion. Loin de changer ce droit public, Ferdinand ne songeait qu'à s'en prévaloir ; les États qu'à cette époque il s'efforça de ramener à la religion catholique furent seulement ceux qui lui appartenaient en propre, ceux que ses proches avaient réunis entre ses mains, que l'hérésie avait tenté de lui ravir et

1. Gfrörer, liv. II, chap. IV.

que la Ligue catholique venait de recouvrer : la Bohême l'Autriche, la Hongrie. Nous devons le suivre dans ces trois contrées.

Il y avait deux siècles que Jean Huss et Jérôme de Prague, par leurs prédications et par leur supplice, avaient ouvert la Bohême aux luttes religieuses, aux violences réciproques, aux représailles sanglantes des races et des confessions opposées. Lorsque l'armée catholique, victorieuse à la Montagne Blanche, entra dans Prague, elle y trouva les catholiques persécutés. Le premier soin de la révolte avait été de chasser les Jésuites de leurs collèges; l'archevêque de Prague avait dû fuir; les biens ecclésiastiques et ceux des seigneurs catholiques avaient été ravagés et confisqués, et plusieurs églises catholiques, livrées par la diète au culte protestant[1]. Après l'arrivée et le couronnement de Frédéric V, les rigueurs avaient redoublé. C'est alors qu'ayant résolu de changer la cathédrale de Prague en un temple calviniste, ce prince en avait fait enlever toutes les images et tous les ornements, briser les autels, disperser les reliques et que, dans le viel édifice, dépouillé et mis à nu, un prédicant fanatique, le ministre Scultet, avait célébré la victoire de la vérité sur l'idolâtrie. A Olmutz, un colonel protestant, Bucheim, avait enfermé et dépouillé les chanoines, proscrit les religieux, rasé un couvent, ordonné aux curés catholiques de proclamer le nouveau roi de Bohême dans leurs Églises, et, comme ils avaient refusé, les avait tenus en prison. Un autre chanoine, un autre curé,

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. III. — Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. I, p. 67, 80, 81.

Sarkander, sommé de dévoiler la confession du chancelier Lobkowitz, avait été mis à la torture et en était mort [1].

En sévissant contre les catholiques, Frédéric n'avait pas ménagé les luthériens ; depuis longtemps, en Allemagne, les luthériens et les calvinistes se détestaient entre eux, autant qu'ils détestaient les catholiques, peut-être davantage, parce qu'ils se touchaient de plus près [2]. Plusieurs princes luthériens, l'électeur de Saxe en tête, étaient restés fidèles à l'Empereur. Ceux qui s'étaient unis aux calvinistes contre l'Église romaine ne l'avaient fait que tardivement, à contre-cœur, et cette alliance politique n'avait pas empêché entre les deux cultes les persécutions réciproques. Nulle part les calvinistes ne s'étaient montrés plus intolérants que dans le Palatinat. Aussi n'était-ce pas sans de vives alarmes que les luthériens avaient appris l'élection de Frédéric V en Bohême. La diète et lui-même avaient d'abord publié des manifestes, pour les rassurer par des promesses de liberté. Mais à peine était-il arrivé, que le fanatisme l'avait emporté sur la politique. Son prédicateur attitré, Scultet, qui ne songeait qu'à abattre d'un seul coup le pape et Luther, s'était donné libre carrière ; le renversement des images n'avait guère plus offensé les fidèles de l'Église romaine que les partisans de la confession d'Augsbourg; les temples de cette confession, où l'électrice

1. Hurter, *Histoire de Ferdinand II*, t. I, p. 107 et 112. — Cf. *La destruction du protestantisme en Bohême*, par Rodolphe Reuss (Strasbourg, 1868), p. 18.

2. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. I, p. 15.

Elisabeth, femme de Frédéric, devait pratiquer le culte anglican, avaient été impitoyablement dépouillés; les principaux d'entre les luthériens, Thurn même, relégués au second rang. Aussi ne manquaient-ils pas de se plaindre avec amertume; ils avaient eu part à la victoire et ils étaient traités presque en vaincus. Un secrétaire de Frédéric écrivait alors : « Les pauvres aveugles papistes gémissent sur la suppression de leur service divin dans la cathédrale; toutefois, ils se taisent, tandis que les braillards luthériens se démènent comme des enragés [1]. »

Après le triomphe de l'armée catholique, l'Empereur pouvait se présenter à la Bohême en libérateur, relever l'Église romaine en lui restituant ce qui lui avait été enlevé, s'assurer les luthériens en les maintenant dans leurs privilèges, peut-être désarmer les calvinistes en les laissant en repos et perpétuer, au sein de la tolérance, les dissentiments des deux confessions protestantes. Telles étaient bien les promesses qu'il avait faites à son avènement, et ces promesses il les avait, nous l'avons vu, renouvelées à plusieurs reprises, comme un offre de paix durant la lutte. Mais, après la victoire, il estima en être dégagé par la résistance même qu'elles devaient empêcher. Désormais, ce n'était plus en vertu d'un compromis qu'il régnait sur la Bohême; c'était par droit de conquête. On raconte qu'il se fit apporter de Prague les parche-

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. III. — Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. I, p. 107. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. II, p. 45.

mins où étaient écrits les privilèges de la Bohême et la lettre de Majesté. Il les regarda en disant : « Voilà donc les paperasses qui ont causé tant de peines à mes prédécesseurs », les coupa en morceaux et jeta au feu ce qu'il avait juré jadis [1].

Il fallut d'abord châtier la rebellion; elle s'était ouverte par un crime sanglant de lèse-majesté, commis sur la personne des lieutenants de l'Empereur; elle avait mis l'Empereur à deux doigts de sa perte. Un châtiment rigoureux était légitime, et l'Empereur, qui consulta son confesseur avant d'ordonner les exécutions capitales, dut les croire nécessaires. Quarante nobles avaient été condamnés à mort; vingt-sept furent décapités. Le même jour, trois bourgeois furent pendus.

Aux exécutions succédèrent les confiscations et bientôt, aux rigueurs pour cause de rébellion, les rigueurs pour cause de religion. Les confiscations avaient été précédées du pillage; partout où passait l'armée impériale, ses chefs n'avaient pu la tenir dans la discipline, et, parmi ces chefs, il en était de plus rapaces encore que les soldats. Le prince de

1. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 28.
Pour retracer la conduite de Ferdinand II et la destruction du protestantisme en Bohême, j'ai consulté avec un soin égal les historiens protestants qui ont recueilli les noms des victimes et se posent ici en accusateurs, et les historiens catholiques ou impériaux qui défendent la mémoire de l'Empereur : M. Reuss, auteur d'une monographie savante et passionnée ; Gfrörer et O. Klopp, qui, dans leur *Histoire de Gustave-Adolphe* et de *Tilly*, donnent une grande place aux événements de Bohême (*Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IV; — *Tilly*, t. I, chap. III) ; Ranke et les documents publiés par lui dans ses *Papes romains ;* Hurter, l'historien et l'apologiste attitré de Ferdinand II, et c'est en contrôlant les uns par les autres ces divers récits que je crois ne rien avancer ici qui soit contestable, ni même sérieusement contesté.

Lichtenstein, nommé gouverneur par Ferdinand, avait eu ses propres revenus saisis par les rebelles, en Silésie ; il s'enrichit en Bohême, tantôt en vendant l'impunité aux coupables, tantôt en dépouillant les innocents dont les biens lui convenaient. D'autres fonctionnaires impériaux s'entendirent avec lui, notamment le secrétaire du gouvernement, Michna, et un colonel, dont on ne savait alors s'il était catholique ou luthérien, mais qui venait de montrer un grand zèle pour l'Empereur ; il se nommait Albert Wallenstein. Les uns et les autres se composèrent ainsi de vastes domaines en pays conquis. Le duc de Bavière, qui avait pu voir les choses de près, dénonca ces excès à Ferdinand II ; il ne fut pas écouté, et la cupidité des agents de l'Empereur continua d'accroître et de souiller la sévérité des décrets impériaux [1].

Après les rebelles, les premiers hérétiques frappés furent les calvinistes ; ils venaient eux-mêmes d'exercer avec éclat leur intolérance ; vaincus à leur tour, ils n'échappèrent pas aux représailles. Leurs temples furent fermés ; leurs ministres et leurs maîtres d'école, bannis. L'Empereur, toutefois, ne s'engagea pas sans balancer dans cette voie de proscription, destinée à le conduire plus loin qu'il ne le prévoyait. A Vienne, ses conseillers les plus avisés l'en détournaient ; à Prague, Lichtenstein, ce même gouverneur qui trouvait bon de confisquer, jugeait dangereux de persécuter, et différa tant qu'il put l'exécution des ordres de bannissement. C'est au

1. Hurter, *Histoire de l'empereur Ferdinand II*, t. II, p. 213 et 227.

nonce du pape, Charles Caraffa, que doit être en cette circonstance attribuée la détermination de Ferdinand II. Ce nonce venait d'arriver à Vienne, au commencement de 1621, avec l'instruction de procurer la conversion de la Bohême; à l'habileté d'un négociateur italien, il joignait le zèle intraitable du vieux pape Paul IV, son parent éloigné. Pour atteindre son but, il ne se contenta pas des moyens spécialement indiqués par la cour de Rome, tels que la distribution des catéchismes en langue bohême, les missions de Jésuites et autres religieux, ou bien les faveurs à obtenir du gouvernement pour la jeunesse catholique[1]; il se proposa de mettre en mouvement le bras séculier et y parvint. Son principal argument consista à représenter qu'aucun prince protestant ne tolérait chez lui le culte catholique : chaque État ne devait professer d'autre religion que celle du prince, tel était, en Allemagne, le droit commun de la souveraineté. Pourquoi l'Empereur ne s'en prévaudrait-il pas ? Renoncer à sa prérogative, ne serait-ce pas manquer au Dieu qui venait de lui donner la victoire?

L'argument portait au delà des calvinistes et Caraffa ne l'ignorait pas ; il atteignait également les luthériens, qui pourtant faisaient profession de fidélité à l'Empereur, et soutenaient avoir mérité la conservation de leurs privilèges. Mais, après l'abolition du culte calviniste, on s'aperçut que l'Église romaine n'avait presque rien gagné : c'était la confession

1. Le texte de ces instructions est donné par Ranke, *Les papes romains*, t. III, *Analecta*, n° 96, p. 119.

d'Augsbourg qui demeurait dominante. Il fallait donc aller plus loin. Vainement l'électeur de Saxe, qui venait de servir l'Empereur et pouvait le servir encore, réclama en faveur de ses coreligionnaires; son exemple fut opposé à ses demandes; on lui répondit que les pasteurs luthériens pourraient résider en Bohême, quand les Capucins et les Jésuites seraient reçus en Saxe. Vainement Maximilien de Bavière qui venait d'occuper la Bohême, et son frère, l'archevêque électeur de Cologne, signalèrent les périls qu'une rigueur intempestive ferait courir à la religion catholique; vainement, autour de l'Empereur, des politiques amis de la paix et dévoués avant à la grandeur impériale, travaillèrent à ruiner le crédit du nonce : Caraffa l'emporta. Les temples luthériens furent fermés et les pasteurs luthériens proscrits. Ceux de Prague sortirent de la ville, accompagnés de leur troupeau; ils s'en séparèrent une demi-lieue plus loin, après un dernier sermon, dans un endroit qui s'appela depuis « le champ des larmes [1] ».

Les cultes dissidents étaient donc abolis sur le territoire de la Bohême; mais ce n'était que la moitié de l'entreprise; il restait à rendre le peuple bohémien catholique. Or, il n'y avait alors de catholique qu'un habitant sur cinq, selon les uns, un sur quinze, selon les autres, et dans la noblesse, un sur vingt [2]. C'était

1. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 36.
2. Ce sont les chiffres donnés par M. Charvériat, dont le judicieux et concienciеux ouvrage résume avec beaucoup d'exactitude et de clarté les travaux allemands sur la guerre de Trente ans. (T. I appendice, p. 556, en note.) Le nonce Caraffa, dans ses *Relations*, porte le nombre des catholiques, à son arrivée à Prague, seulement à

une nation à convertir. Les procédés à suivre pour cette conversion furent déterminés principalement durant deux voyages de l'empereur Ferdinand à Prague, l'un en 1623, où il régla en même temps l'organisation politique du royaume, et l'autre en 1627, où il fit couronner son fils, l'archiduc Ferdinand-Ernest, et sa seconde femme, l'impératrice Éléonore. En ce qui concernait l'organisation politique, Ferdinand se montra généreux et modéré. Encore que depuis le triomphe de ses armes, il se tînt pour maître absolu de la Bohême, il y conserva la diète avec ses principales prérogatives ; il se contenta d'y faire rentrer, comme le premier des quatre ordres de l'État, le clergé, que les protestants en avaient exclu et de lui restituer les biens d'Église. Il n'ôta pas aux villes leurs franchises ; seulement il écarta les hérétiques des emplois municipaux.

En ce qui concerne la religion, les tentatives pour ramener les dissidents furent précédées de l'établissement d'une plus étroite unité parmi les catholiques. A la demande du nonce, le rit propre à la Bohême, l'usage du calice pour les laïques, le chant et la prière en langue tchèque, cessèrent d'être tolérés ; le rit romain subsista seul [1].

Pour ramener les hérétiques, les procédés les plus différents furent employés à la fois : la contrainte, l'enseignement, la prédication.

deux mille, et il ajoute que dans le royaume entier, sur trois mille paroisses, trois cents seulement étaient restées fidèles à l'ancienne foi. (Reuss, p. 20, en note.)

1. Rapport de Caraffa à la cour de Rome, 1624.—Ranke, *Les papes romains*, t. III, *Analecta*, n° 108, p. 133 et suiv.

La contrainte ne devait pas être sanglante. Ferdinand II, quoi qu'en aient dit ses ennemis, n'aimait pas à verser le sang [1]; il ne voulait pas d'exécution capitale pour cause de religion. Mais, conformément à l'opinion commune à cette époque, il se croyait le droit d'expulser de son territoire quiconque professait une autre religion que la sienne. Ce fut là qu'il en arriva. Après l'expulsion des pasteurs, diverses ordonnances menacèrent les membres de leurs communions de la perte des droits les plus naturels, du droit de se marier, d'exercer un métier ou un négoce, de tester valablement [2]; et comme, néanmoins, le plus grand nombre refusait de fléchir, comme les hommes, et les femmes surtout [3], persistaient dans leur foi condamnée, il fallut les proscrire. En 1627, toutes les familles nobles furent mises en demeure de se faire catholiques ou de vendre leurs biens pour quitter le pays dans le délai de six mois. Les unes se convertirent, ou du moins feignirent une conversion, sur laquelle d'ailleurs on ne se montra pas difficile. Des certificats de catholicité, des billets de confession se vendirent à deniers comptants. Les autres émigrèrent [4]. Dans les villes, les bourgeois furent soumis à des perquisitions minutieuses. Ferdinand II avait refusé d'introduire dans ses États l'inquisition, dont le nom seul, disait-il, excitait l'hor-

1. C'est ce que reconnaît en propres termes un historien protestant de la guerre de Bohême, Haberunfeld : *Nunquam sitibundus humani cruoris erat*. Cité par Reuss (*Destruction du protestantisme en Bohême*).

2. Reuss donne le texte d'une de ces ordonnances de juillet 1624 (p. 77).

3. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 72.

4. Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. III, p. 175 et 177.

reur [1]; mais il institua en Bohême des commissions mixtes, composés moitié de religieux, moitié de laïques qu'il chargea de s'enquérir de la foi de ses sujets. A Prague, les commissaires allèrent de porte en porte, interrogeant les habitants de chaque maison, les sommant de se faire instruire s'ils se déclaraient non catholiques, et, s'ils n'obéissaient pas, les bannissant après quelque délai. Dans les autres villes, la même mesure s'exécuta avec une tout autre violence : les commissaires emmenèrent pour escorte des troupes de cavaliers qu'on appela, du nom du gouverneur, les *Sauveurs de Lichtenstein;* les malheureuses populations, poussées dans les Églises, jusque dans les confessionaux, à coups de canne, se virent livrées, sous prétexte de conversion, aux excès, aux débauches, aux brutalités de la soldatesque [2].

Il y eut quelques assassinats et même, à Prachalitz, un massacre [3]. « C'est à tort », a dit un historien allemand [4] « qu'on impute à Louis XIV l'invention des dragonnades; la Bohême avait eu ses dragonnades soixante ans avant la France; » il est même permis de penser que les dragonnades de France n'ont pas égalé celles de Bohême. Dans les campagnes, les paysans, surveillés par les nouveaux seigneurs qui remplacaient la noblesse protestante, n'échappèrent pas aux soldats. Quelques milliers de

1. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 56, d'après Hurter.
2. Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. II, p. 228, et t. III, p. 162 à 178.
3. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 58 et 87.
4. Gfrörer, *Histoire de Gustave-Adolphe*, t. II, chap. IV.

ces pauvres gens se réfugièrent dans les bois, dans les montagnes les plus inaccessibles, y perpétuèrent leurs croyances de génération en génération, entretinrent parmi eux des mœurs dures et farouches, à certains moments se soulevèrent avec fureur, et se firent écraser : on en retrouvait encore des restes au temps de Joseph II [1]. Cependant, tous les dissidents attachés à leur foi, qui purent quitter la Bohême, s'en éloignèrent. On évalue à plus de trente mille le nombre des familles qui s'expatrièrent [2], et ce n'étaient ni les moins riches, ni les moins industrieuses. Beaucoup de gentilshommes s'engagèrent au service de Gustave-Adolphe ou dans d'autres armées protestantes, et la maison d'Autriche les retrouva parmi ses plus acharnés ennemis. Les proscrits d'une autre sorte, s'abandonnant à leurs instincts errants, allèrent misérablement grossir, sur les chemins de l'Europe, le nombre des vagabonds qui menaient la « vie de bohème [3] ». Cependant, le but de l'Empereur était atteint : on ne voyait plus de protestants dans le royaume où ils dominaient naguère.

Il serait injuste de penser que Ferdinand ait prévu

1. Reuss, p. 100 et 108.

2. Reuss, p. 105.—Gfrörer, *Hist. de Gustave-Adolphe*, loc. cit.

3. C'est à cette époque et à cette proscription que M. Feillet, dans son livre sur la *Misère au temps de la Fronde* et *Saint-Vincent de Paul*, fait remonter la locution de « vie de bohême » (p. 6). Mais M. Charvériat fait remarquer avec raison que la même locution se rencontre dès le quinzième siècle ; le Dictionnaire de Littré en donne un exemple. Il est toutefois permis de penser que la *vie de bohême* se propagea, que le nombre des bohémiens augmenta beaucoup dans cette première moitié du dix-septième siècle, et de tenir pour fondée dans cette mesure l'assertion de M. Feillet.

et voulu tout ce qui se fit alors en son nom [1]. Une instruction donnée par lui en 1627 autorise « l'emploi décent de la force coercitive [2] », c'est-à-dire l'emploi que lui-même en avait fait trente ans aupa ravant, à Gratz et en Styrie. Mais Ferdinand ne résidait pas habituellement en Bohême; il ne voyait pas les choses de près sur ce vaste territoire et, en dépit des intentions de l'Empereur, la force coercitive ne pouvait être employée, « avec décence », contre un peuple entier, par des subalternes grossiers; l'arbitraire et la cruauté devenaient inévitables.

Il serait pareillement injuste de croire que la contrainte ait fait oublier tout autre moyen de conversion. Ferdinand ne l'entendait pas ainsi : dans l'instruction que nous venons de citer, il veut qu'on ait surtout recours à la persuasion, il recommande les prédications populaires. Il confia l'Université de Prague aux Jésuites, en même temps que la surveillance des écoles, des imprimeries et des livres. Un nouvel archevêque, d'une grande famille autrichienne, Ernest Harrach, arriva, à vingt-quatre ans, de Rome, où il résidait près du pape. Il ne connaissait pas la langue du pays qu'il devait évangéliser, mais il était plein de zèle et de vigueur, et, tout en s'associant aux mesures rigoureuses, il travailla efficacement avec Caraffa à mettre partout l'enseignement catholique à la portée des Bohémiens. A défaut du

1. Hurter (t. III, p. 163) allègue même que l'envoi des dragons de Lichtenstein était contraire aux conseils du nonce (t. III, p. 164), Reuss se montre disposé à admettre ce que nous disons sur Ferdinand, p 60.

2. *Per decentia media cogere.* (Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 81)

clergé indigène, trop peu nombreux, tiède, et parfois même infesté des mauvaises doctrines, des maîtres d'école durent, en beaucoup d'endroits, lire chaque dimanche le catéchisme et les prières ; des missionnaires, appartenant à divers ordres, se répandirent dans les villes et les campagnes, et l'on observa que, vis-à-vis des hérétiques, les prêtres inclinaient d'ordinaire vers la douceur, tandis que la violence était le fait des laïques, soldats ou gens de plume. A Vienne même, les deux Jésuites les plus autorisés, Lamormain, confesseur de l'Empereur, et Philippi, recteur de la maison professe, conseillèrent de faire usage de la force armée pour protéger les prédicateurs catholiques, mais nullement pour violenter les protestants ; ils se prononcèrent aussi contre la restitution des biens enlevés à l'Eglise du temps des Hussites, et l'Empereur approuvant leur avis, le cours des confiscations s'arrêta. Quant à la force armée, il était plus difficile d'en arrêter ou d'en restreindre l'emploi. Le zèle des missionnaires n'était pas toujours sans péril : plusieurs furent massacrés, tandis que d'autres mouraient de la peste en soignant les malades [1]. Un Jésuite, Adam Krawazsky, souvent menacé de mort, désarma toujours ses ennemis par son invincible mansuétude ; il lui arriva de renvoyer convertis des sectaires venus pour le tuer ; sa prédication porta les fruits les plus abondants. Heureuse l'Église catholique en Bohême, si elle n'avait été propagée que par de tels apôtres !

Si nous passons du royaume de Bohême propre-

1. Reuss l'avoue, p. 98 et 99.

ment dit aux pays « incorporés [1] », nous les voyons traités diversement. La Moravie, qui avait participé, avec hésitation, à la révolte, et avait déposé les armes après la bataille de Prague, fut soumise au même régime que la Bohême, mais avec moins de rigueur; les chefs rebelles condamnés à mort perdirent leurs biens et leur liberté, et gardèrent la vie; le pays conserva ses institutions et ses franchises. Les cultes dissidents furent abolis, le bannissement des dissidents qui ne se convertissaient pas fut prononcé; et néanmoins, quatorze ans plus tard, en 1637, un grand nombre de protestants résidaient encore en Moravie; le plus considérable, le baron Charles Zierotin, qui s'était montré très dévoué dans les temps difficiles à la maison de Habsbourg, mourait en paix dans sa seigneurie de Pierau. Les mesures de contrainte n'avaient donc été appliquées qu'avec ménagement; le gouverneur de cette province avait donné la préférence aux moyens de persuasion. Ce n'était pas un homme d'épée, mais un homme d'Église, le cardinal Dietrichstein, qui appartenait à une famille puissante dans l'Empire et avait, comme Harrach, achevé son éducation ecclésiastique à la cour romaine, avant de revenir en Allemagne. Grâce à lui, des religieux de divers ordres s'établirent en grand nombre dans la

1. On appelait ainsi les pays qui avaient commencé à relever, à titre de fief, de la couronne de Bohême, bien avant que cette couronne entrât dans la maison d'Autriche : savoir le margraviat de Moravie, le margraviat de Lusace et le duché de Silésie. Ces pays avaient gardé leurs États distincts et, bien qu'ils fussent soumis à l'autorité du roi de Bohême, ils ne participaient pas à son élection, même quand la couronne de Bohême était élective.

province, notamment les pères des écoles pies, qui venaient d'être institués en Italie pour l'éducation populaire. Il se concerta avec un chanoine d'Olmutz, Ernest Platop, pour prêcher la doctrine catholique. Les prédications du cardinal, du chanoine et de leurs compagnons, convertirent d'abord la ville d'Olmutz presque tout entière; peu à peu, la Moravie devint l'une des provinces les plus fidèles à l'Église et les plus attachées à l'Empire [1]. La Lusace et la Silésie, ayant été soumises par l'électeur de Saxe, qui les garda quelque temps en gage, conservèrent le culte luthérien de cet électeur, satisfaction qui le contenta et l'empêcha d'intervenir en faveur de ses coreligionaires en Bohême [2]. Les choses changèrent plus tard, en Silésie, après que Mansfeld eut soulevé et enlevé à l'Autriche cette province et que Wallenstein l'eut reconquise, en 1626 : alors l'Empereur, dégagé de ses anciennes obligations, voulut du moins purger de tout dissident les terres qui lui appartenaient en propre et relevaient immédiatement de lui; il ne toucha pas aux fiefs possédés par des princes protestants : mais dans les domaines impériaux, l'œuvre de conversion fut confiée par Wallenstein à l'un de ses généraux, Annibal de Dohna. Ses soldats s'en acquittèrent de la même manière que « les Sauveurs de Lichtenstein » en Bohême, et laissèrent une sourde irritation au fond des âmes; les prétendus

1. Charvériat, *Guerre de Trente ans*, t. I, p. 488. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, l. II, chap. IV.
2. Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 40.

convertis se retrouvèrent protestants, dès qu'ils ne se sentirent plus menacés [1].

Dans le plus ancien des États héréditaires, l'archiduché d'Autriche, entraîné par l'hérésie à la rébellion, l'Empereur eut à se concerter avec le duc de Bavière, qui garda huit ans en gage le territoire regagné par ses armes. Lorsque Maximilien et Ferdinand délibérèrent sur ce pays dont l'un était usufruitier et l'autre propriétaire, les biographes de Ferdinand représentent Maximilien comme le plus disposé à la rigueur [2], et les biographes de Maximilien attribuent cette inclination à Ferdinand [3]. Ce qui est certain, c'est que Maximilien n'a pas conseillé la rigueur en Bohême et que la rigueur ne s'est pas relâchée en Autriche, après son départ, tout au contraire. Parmi les conseillers de l'Empereur, plus d'un recommandait pourtant la tolérance : un personnage, jadis fort incriminé et alors fort oublié, le cardinal Khlesel, s'honora en soutenant ce sentiment. Il revenait du long exil qui avait succédé à son emprisonnement et rentrait à Vienne, pour s'y renfermer dans ses devoirs d'évêque; il donna son avis, sans craindre une nouvelle disgrâce. On lui avait reproché de ménager à l'excès les protestants, quand ils se montraient redoutables ; il conseilla de les ménager encore dans leur défaite; il ne fut pas écouté. Les docteurs dissidents furent d'abord chassés de l'Université de Vienne, et les bourgeois dissi-

1. Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. III, p. 492-494.
2. Id., *ibid.*, t. I, p. 502 et 503.
3. Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 215. — Cf. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, l. II, chap. III.

dents, bannis de la ville. Le culte luthérien s'exerça encore quelque temps dans les châteaux de la basse Autriche, où l'Empereur se croyait obligé, en vertu de ses engagements, à le laisser pratiquer par les seigneurs. Mais ces seigneurs ayant reçu à leurs prêches des gens du dehors qui ne devaient pas participer à leurs privilèges, et ces prêches étant dénoncés comme séditieux, l'Empereur les interdit, les ministres durent quitter les châteaux, comme ils avaient déjà quitté les villes. La noblesse protestante cessa de pratiquer son culte en Autriche, mais elle put du moins y garder sa foi, Il en fut autrement du peuple et des bourgeois, envers qui Ferdinand ne se croyait pas lié : il les mit en demeure d'abjurer ou d'émigrer.

Après des réclamations vainement présentées par les États, un soulèvement redoutable éclata dans la portion du peuple qui ne pouvait pas émigrer; les armées impériales furent tenues en échec par les paysans de la haute Autriche; les commissaires impériaux, gardés en otage; la capitale de la province, Linz, assiégée et bloquée; la terreur répandue au loin. Pour dompter ces bandes farouches, il fallut l'un des plus intrépides généraux de la Ligue, Pappenheim,et pour les réprimer de cruels châtiments. Vingt-quatre des principaux rebelles périrent sur l'échafaud. Après quoi, l'édit de proscription renouvelé ne s'exécuta jamais qu'incomplètement. A la mort de Ferdinand II, beaucoup de protestants gardaient encore leurs biens et leur résidence dans la haute Autriche; ils y restèrent toujours [1].

1. Hurter, *Hist. de l'empereur Ferdinand*, t. II, p. 198-204, et t. III,

En sortant d'Autriche et de Bohême pour arriver au plus lointain royaume de Ferdinand, à la Hongrie, le spectacle change : non que l'Eglise catholique ne fût battue en brèche là comme ailleurs : c'était en faisant appel aux protestants que Bethlen Gabor avait pu s'emparer de la Hongrie ; mais il s'y rencontra, pour accomplir la conquête religieuse, un pontife, un apôtre. Issu par son père de la vieille noblesse hongroise et par sa mère d'une race italienne, Pierre Pazmani s'était donné à la Compagnie de Jésus, il avait été instruit et exercé dans le collège de Gratz, quand il se consacra à évangéliser sa patrie. L'Empereur Mathias régnait alors ; l'Église catholique ne pouvait compter, dans l'Empire, sur le bras séculier ; en Hongrie, elle semblait en ruine. La doctrine et l'éloquence, le zèle et l'habileté, les discours et les écrits de Pazmani commencèrent à la relever, si bien que le primat, le cardinal Forgaz étant mort, l'Empereur et les magnats s'accordèrent à promouvoir à la tête de l'Église de Hongrie le premier des missionnaires. A la suite d'un mésaccord avec son provincial au sujet de sa mission, Pazmani venait alors de quitter, avec l'autorisation du pape, la Compagnie de Jésus, et se disposait à entrer dans l'ordre des Somasques ; c'est pourquoi il put accepter l'archevêché de Gran ; car sa première règle lui aurait interdit toute dignité ecclésiastique. Il n'en demeura pas moins fort attaché à l'institut où il avait été nourri, le soutint et le propagea constamment, et les Jésuites, de leur côté, ne laissèrent pas de le

p. 119 et 121 à 125. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, l. II. chap. IV.

considérer comme un des leurs. Ils se prévalurent de son crédit; ils s'honorent encore de sa gloire. Pazmani était primat de Hongrie à l'avènement de Ferdinand, et depuis le jour où il reçut ce prince à son entrée dans Presbourg, il posséda sa confiance. Il fut mêlé aux affaires d'État, chargé de négocier au nom de l'Empereur avec Bethlen Gabor, et plus tard d'aller chercher à Rome l'alliance d'Urbain VIII. Mais les événements politiques ne changèrent pas sa manière de traiter les choses ecclésiastiques : il s'attacha d'abord à réformer le clergé, à multiplier les ordres religieux, à rétablir la discipline ecclésiastique et, en même temps qu'il se faisait craindre de ses prêtres, il attirait les hérétiques par sa courtoisie et son indulgence; soit du haut de la chaire, soit dans les entretiens particuliers, il employait, pour les convaincre, une parole pleine de ressources et d'autorité. Ce fut principalement les magnats, ses pareils, qu'il s'attacha à gagner; lui même convertit parmi eux plus de cinquante familles, et la conversion des seigneurs entraîna à sa suite celle de leurs paysans. Du reste, la contrainte ne s'exerça pas en ce pays au nom de l'Empereur, les vieilles institutions subsistèrent, les prérogatives de la noblesse furent accrues plutôt que diminuées; l'archiduc Ferdinand-Ernest, couronné à Presbourg du vivant de son père, en 1625, jura de respecter les privilèges des dissidents ; les gentilshommes autrichiens qui tinrent à pratiquer le culte protestant trouvèrent un asile et la liberté à Presbourg. Quand Ferdinand II et Pazmani achevèrent ensemble leur carrière (Pazmani mourut onze jours après Ferdi

nand, en 1637), un tiers environ de la Hongrie demeurait encore protestant; les deux tiers de la nation étaient revenus à la foi catholique sans proscription et sans violence [1].

VII

Voilà donc de quelle manière, dans les États héréditaires de la maison d'Autriche recouvrés par les armes de la Ligue catholique, la religion catholique fut rétablie, en partie par le zèle apostolique, en partie par la contrainte. Pour recourir à ce dernier moyen, l'empereur Ferdinand et le nonce Caraffa se prévalurent du droit introduit, revendiqué, exercé dans l'Empire par les protestants ; les lois du temps et du pays, les lois humaines leur donnaient raison, mais non les lois de l'Église, qui autorisent au besoin l'emploi de la force pour préserver les âmes, jamais pour les ramener.

Vers le même temps, les huguenots étaient défaits en France comme dans l'Empire, et les deux gouvernements tenaient, vis-à-vis de leurs adversaires vaincus, une conduite opposée. Louis XIII et Richelieu se contentaient de dépouiller les huguenots de leurs prérogatives politiques, mais ne chan-

1 Ranke, *Les papes romains*, l. VII, chap. II, § 1. — Reuss, *Destruction du protestantisme en Bohême*, p. 34. — Sur Pazmani voir de plus : Cordara, *Historia societatis Jesu*, pars 6ª, liber 1us, § 53, ad. 59, et *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu. Opus inchoatum a P. Ribadeneira, anno 1602, continuatum a P. Alegambe usque ad annum 1642.* (1 vol. in-fol. Rome, 1676.) La notice sur le *cardinal Pierre Pazmany* est du P. Alegambe.

geaient rien, en matière de croyance et de culte, au régime établi; aussi, quand bientôt après s'élevèrent des discordes civiles, la question religieuse y demeura étrangère. En Allemagne, au contraire, la foi des peuples dépendit du sort des armes, et comme la victoire ne resta pas du côté de l'Église, le droit du plus fort se retourna contre elle.

En ce qui concerne le régime politique de l'Empire, la dépossession du Palatin parut une atteinte à l'indépendance des États; il sembla que l'autorité impériale menaçait de devenir absolue, les princes s'alarmèrent, tandis que les rancunes et les haines religieuses couvaient parmi les peuples, sans éclater d'abord : il n'y avait plus dans l'Empire aucune puissance capable de tenir tête à l'Empereur. Mais le jour où quelque étranger rouvrirait la lutte, il devait trouver sur la terre allemande des ressources et des appuis.

Or, il était difficile qu'un tel ennemi ne se présentât point. Au nord de l'Empire, la Hollande et les États scandinaves étaient unis aux protestants d'Allemagne par la communauté de religion; de plus, la Hollande, aux prises avec l'Espagne, avait intérêt à fermer sa frontière à la maison d'Autriche; les rois de Danemark et de Suède revendiquaient une portion du rivage germanique de la Baltique et, du milieu de leurs neiges et de leurs glaces, aspiraient à déborder sur l'Europe centrale.

Vers l'autre extrémité de l'Empire, la France avait quelque temps mis de côté ses vieilles rancunes contre la maison d'Autriche; son entremise en Allemagne avait aidé Ferdinand à vaincre; mais lorsqu'elle avait prétendu le contenir dans sa victoire, il avait

passé outre : aussi l'ancienne rivalité se reveillait. Louis XIII et Ferdinand II étaient alors les princes les plus puissants de la chrétienté et les plus respectables ; ils professaient la même religion, l'honoraient par le mérite de leur règne, par l'intégrité de leur vie, avaient à cœur de la faire régner par des procédés différents, mais avec un zèle semblable, et pourtant ils devinrent ennemis ; Ferdinand s'offensa que Louis XIII voulût l'arrêter quand il dépassait les justes bornes, et Louis XIII resta blessé que Ferdinand l'eût éconduit.

D'ailleurs la France ne pouvait voir, sans appréhension, l'Allemagne s'acheminer vers l'unité, avec l'appui de l'Espagne. C'était aux suggestions, aux promesses de l'ambassadeur espagnol à Vienne qu'on attribuait les résolutions ambitieuses de Ferdinand victorieux [1], et comme l'Espagne, fidèle aux prétentions de Philippe II, nous suscitait, au dedans et au dehors, des embarras et des dangers, l'accord de l'Autriche avec l'Espagne attira sur la cour de Vienne l'animosité que nous inspirait la cour de Madrid. Richelieu l'a dit dans ses Mémoires : « L'Empereur avait semblé, un temps, très juste prince et l'avait été, jusqu'à ce que les artifices d'Espagne, le détournant de son naturel, l'avaient changé au leur [2]. »

Le cours des événements nous ramenait vers les desseins et les alliances de Henri IV. A la guerre allemande allait succéder la guerre européenne.

1. *Voyez* les dépêches de l'ambassade du duc d'Angoulême, notamment la 7e lettre des ambassadeurs, 16 août 1620, p. 226 et suiv. la lettre du roi, 4 mars 1621, p. 536.

2. T. V, p. 120.

CHAPITRE II

L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

Avènement de Richelieu. — Mariage de Henriette-Marie avec Charles Ier. Stipulations au sujet de la religion. — Intolérance de Charles Ier et de ses ministres. — Déchaînement des révolutionnaires anglais contre les catholiques. — Introduction du catholicisme dans l'Amérique anglaise. — Alliance de la France avec la Hollande. Stipulations au sujet de la religion.

I

Nous sommes arrivés aux années où le cardinal de Richelieu paraît et prévaut en Europe. Il entra au conseil du roi le 26 avril 1624, quatorze ans après la mort de Henri IV, ou plutôt il y rentra, ayant déjà siégé sous le maréchal d'Ancre. Mais alors, créature de la reine mère et simple évêque de Luçon, il n'occupait qu'une place subalterne; il ne la garda que peu de temps. Le connétable de Luynes, qui l'avait toujours tenu à l'écart, étant mort, Marie de Médicis le poussa de nouveau au ministère, malgré la répugnance du roi qui disait à sa mère : « Je le connais mieux que vous, Madame, c'est un homme d'une ambition démesurée [1]. » Il venait alors d'être

1. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 413. — Monglat, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXXIX, p. 38.

promu cardinal et pouvait, à ce titre, prétendre au premier rang; le marquis de la Vieuville, successeur très insuffisant du connétable de Luynes, était incapable de lui disputer la prépondérance ; il fut disgracié, et bientôt le cardinal avait gagné la pleine confiance du roi ; bientôt, tout en marquant les plus grands égards à la reine mère, il soutenait résolûment une politique contraire aux inclinations de cette princesse; la France se relevait contre l'Espagne.

Ce n'était point ce qu'on avait attendu de lui : durant son premier ministère, il avait passé pour Espagnol ; l'ambassadeur de Philippe III l'avait représenté sous cette couleur à Madrid [1], et il est vrai que, dans la seule pièce importante sortie de sa plume à cette époque, les instructions, déjà citées, à nos ambassadeurs en Allemagne, il défend les actes de Marie de Médicis en faveur de l'Espagne, mais en posant les principes qui le détermineront plus tard à une conduite différente ; obligé de dissimuler devant nos alliés d'Allemagne l'abandon de la politique de Henri IV, il laisse percer sa préférence pour cette politique et son désir de la reprendre un jour [2].

Ce jour était arrivé. Richelieu entrait au conseil, pour gouverner en appliquant ses propres pensées ; et si les ambassadeurs d'Espagne comptaient encore sur lui, ils durent être promptement détrompés. Un jour, au milieu des contestations engagées entre les deux couronnes, il fit à deux d'entre eux un

1. *Papiers d'Etat du cardinal de Richelieu.* t. I, p. 192.
2. Instructions à Schomberg, 29 décembre 1616. — *Papiers d'Etat de Richelieu,* t. I, p. 210 à 226.

piquant portrait de la nation espagnole : « Nation cuite et brûlée au soleil », disait-il, « de la nature du feu qui convertit tout en sa substance. » « Ainsi que la loi Salique est fondamentale à ce royaume » ajoutait-il « sans qu'il s'en trouve rien d'écrit, ainsi ont-ils pour loi fondamentale en Espagne de ne perdre aucune occasion de procurer leur avantage. Au reste, ils ont une théologie particulière qui, leur enseignant que rien n'est à Dieu que ce qui est en leur possession, leur donne lieu de prendre et de conquérir justement sur qui que ce puisse être, même sur l'Église, ce qu'ils estiment leur être utile; avoir Dieu et la Vierge à la bouche, la religion en apparence, un chapelet en la main et les seuls intérêts temporels au cœur, telle est la première maxime d'État de cette nation superbe[1] ».

Les ambassadeurs prirent en bonne part ce que le cardinal disait comme en se jouant; ils comprirent néanmoins qu'il venait de leur découvrir ses vrais sentiments, et ils ne manquèrent pas de mander à leur cour les paroles qu'ils avaient entendues, tandis que Richelieu prenait soin de les consigner dans ses Mémoires.

Au moment de cet entretien, le cardinal était occupé à réduire la Rochelle. Après qu'il en fut venu à bout et qu'il eut ainsi dompté la dernière révolte des huguenots, libre d'agir en Europe, il indiqua dans un « avis donné au roi » la politique qu'il avait depuis longtemps conçue :

« Pour le dehors, » disait-il, il faut avoir un dessein

1. Richelieu, *Mémoires*, t. IV, p. 143.

perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne, et au lieu que cette nation a pour but d'augmenter sa domination et d'étendre ses limites, la France ne doit penser qu'à se fortifier en elle-même et bâtir et s'ouvrir des portes dans les États de ses voisins pour les garantir des oppressions d'Espagne quand les occasions s'en présenteront. » L'opposition des deux peuples, l'antagonisme des deux politiques étant ainsi définis, c'est à ce « dessein perpétuel » d'arrêter l'Espagne que Richelieu rapportait tout ce qu'il proposait ensuite au roi, pour accroître la puissance française. Il fallait, avant tout, selon lui, créer une marine, « ce qui donne entrée à tous les États du monde », ensuite se fortifier à Metz et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il est possible, « pour acquérir une entrée en Allemagne, ce qu'il faut faire avec beaucoup de temps, une grande discrétion, et une douce et couverte conduite. » Enfin, reportant ses regards du Rhin sur les Alpes, le cardinal songeait alors à construire une grande citadelle à Versoix « pour se rendre considérable aux Suisses, et mettre Genève en état d'être un des dehors de la France[1] ». C'était donc sur terre comme sur mer, c'était sur toutes nos frontières à la fois que le cardinal jugeait bon de tenir la puissance espagnole en échec. Les projets qu'il formait contre elle ne comportaient pas à bref délai le recours aux armes. Il n'y avait pas lieu de l'attaquer dans ses domaines, si étroitement

1. Avis donné au roi après la prise de la Rochelle pour le bien de ses affaires. 13 janvier 1629. *Papiers d'État de Richelieu*, t. III, p. 180 et 181.

qu'ils resserrassent nos frontières, mais bien plutôt de la contrecarrer chez autrui. Cette lutte d'influence avait commencé avant la soumission des hérétiques; elle se poursuivit plus efficacement après, et se changea en lutte ouverte, cinq ans plus tard.

Aussi bien, à son arrivée aux affaires, les deux puissances étaient déjà aux prises dans toutes les cours de l'Europe ; les mariages conclus par leurs souverains n'avaient pas accordé leur politique, et la religion même, pour laquelle l'Espagne professait tant de zèle, n'avait pu surmonter sa jalousie ; elle avait, nous l'avons constaté, soutenu les huguenots rebelles. Dans les Alpes, elle occupait les passages de la Valteline, ravis à nos clients les Grisons. En Italie, elle traitait en ennemis tous nos alliés : nous l'avons déjà vu pour le duc de Savoie; nous le verrons bientôt pour le duc de Mantoue. Sur le Rhin, elle travaillait à se procurer à notre porte un nouvel établissement entre les Pays-Bas et la Franche-Comté : elle convoitait l'Alsace. En Allemagne, elle se tournait contre le duc de Bavière même, quand il obtenait notre appui. A Vienne, c'était l'ambassadeur espagnol qui avait déterminé l'Empereur à nous éconduire. Dans le même temps, la Hollande, attaquée de nouveau à l'expiration de la trêve de douze ans, invoquait notre secours. Enfin, le roi d'Angleterre, s'éloignant et se rapprochant tour à tour, tenait en suspens son alliance. Pour éviter la dispute avec l'Espagne, il aurait fallu partout lui céder, et telle avait été en effet la conduite du gouvernement français, depuis la mort de Henri IV, jusqu'à l'élévation du connétable de Luynes.

Celui-ci, nous l'avons dit, avait commencé de prendre une autre route. Richelieu trouva entamées par lui la plupart des affaires qu'il eut à terminer. Il n'y a guère que l'Allemagne où le cardinal ait ouvert à la France une voie nouvelle. C'était là qu'il devait porter un jour le principal effort de notre politique et de nos armes ; mais ce ne fut pas là qu'il s'essaya tout d'abord à combattre l'Espagne. Avant de le suivre en Allemagne, nous avons à parcourir avec lui le reste de l'Europe. Il faut nous arrêter en Angleterre, en Hollande, dans la Valteline, en Italie, et voir comment il résolut, en ces divers pays, des questions déjà pendantes à son avènement.

II

Les projets de mariage entre les maisons royales de France et d'Angleterre remontaient à Henri IV. A l'avènement de Jacques Ier, Henri IV avait songé à une double union entre son fils et sa fille aînée, le fils et la fille du nouveau roi, et avait chargé Sully de le sonder[1]. Ce prince, ayant à dîner l'ambassadeur du roi de France, avait bu « à leurs communs enfants et au double parentage qui s'en devait faire[2] ». Mais, « irrésolu, timide et dissimulé[3] », il balançait déjà entre l'alliance de France et celle d'Espagne[4], et

1. *Economies royales*. Collection Petitot, 2e série, t. IV, p. 279.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 381.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 457.
4. Note rédigée pour Philippe III par un père Jésuite et tirée des

plus tard, sous le gouvernement de Marie de Médicis, les mariages espagnols ayant été préférés en France, le roi d'Angleterre chercha, de son côté, à la cour de Madrid, la princesse qui devait partager le trône britannique. Lorsque le connétable de Luynes voulut reprendre le projet de Henri IV et donner à un autre prince de Galles une autre fille de France (car le fils aîné de Jacques Ier était mort prématurément), lorsqu'il se proposa d'unir le prince Charles à la princesse Henriette-Marie, l'Angleterre avait ouvert une autre négociation avec l'Espagne. Le frère du connétable, le maréchal de Cadenet, envoyé de Londres, ne parvint pas à la rompre, et d'ailleurs ce personnage, vaniteux, fastueux, maladroit, ne réussit dans cette ambassade, ni près de la nation, ni près de la cour. Luynes, en cette conjoncture comme en bien d'autres, avait conçu un dessein qu'il était incapable d'exécuter.

Le même dessein put se reprendre, après sa mort, avec plus de chances de succès. La négociation avec l'Espagne avait échoué. Vainement, le prince Charles, donnant soudain une couleur romanesque à un projet tout politique, était allé à Madrid, avec Buckingham, et avait tenté de conquérir une fiancée, qu'il ne connaissait point, et dont il ne pouvait guère s'éprendre après l'avoir vue. Le gouvernement espagnol ne vit dans cette démarche qu'un motif d'accroître ses exigences et de différer sa résolution. Le séjour prolongé des Anglais à Madrid manifesta tout ce qui séparait les deux nations et ne fit qu'exciter

archives de Simancas par M. Guizot, *Un projet de mariage royal*, 1 vol., Paris, 1863, p. 24.

leur antipathie réciproque ; les deux favoris qui gouvernaient les deux États, Olivarès et Buckingham, tous deux pareillement arrogants, l'un avec gravité, l'autre avec légèreté, se querellèrent et se brouillèrent. Pour en finir, pour sortir d'Espagne, le prince Charles promit tout ce qu'on voulut, si ce n'est pourtant de se faire catholique. Mais il partit sans emmener la princesse, et quand il débarqua en Angleterre, il ne se souciait plus d'une union que, de son côté, le peuple anglais repoussait avec colère.

Entre l'intolérante Espagne et l'intolérante Angleterre, la différence de religion s'élevait comme un inévitable et insurmontable obstacle. Le roi catholique en effet ne pouvait envoyer sa sœur en Angleterre sans procurer aux catholiques anglais la liberté qui leur manquait, et que lui-même ne donnait aucunement en Espagne aux protestants. Les conditions exigées à cet effet avaient été déterminées par le pape : une tolérance de fait, reposant sur la bienveillance royale, et plus ou moins voilée, n'était pas estimée suffire à l'Église proscrite ; il lui fallait une liberté légale, stipulée par traité et que le roi s'engagerait à réclamer à bref délai du Parlement[1]. Le prince Charles avait souscrit ces articles, le roi Jacques lui-même les avait jurés, mais fort à contre-cœur, et, quant au Parlement, il n'était que trop certain qu'il ne les admettrait pas : autant ces stipulations étaient légitimes et désirables, autant elles s'éloignaient des passions britanniques. Rien qu'à les proposer, Jacques et son fils risquaient de s'aliéner

1. *Voir* ces conditions dans M. Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 129 et 133.

leur peuple déjà alarmé. Ils le calmèrent en remettant l'affaire au Parlement, et Buckingham, déjà fort impopulaire à cette époque, regagna pour un instant la faveur publique, par le récit qu'il fit des exigences espagnoles, et par l'avis qu'il donna de rompre sans retour la négociation jadis entamée par lui-même. Les Lords et les Communes l'applaudirent, et de leur côté, malgré les plaintes, les dénonciations, les intrigues des ambassadeurs espagnols, le roi et son fils ne lui surent point mauvais gré de les débarrasser d'un projet, qui leur pesait après leur avoir souri [1]. Les catholiques payèrent les frais de la réconciliation momentanée ; la persécution, quelque temps ralentie, durant les pourparlers avec l'Espagne, redoubla ; les missionnaires furent poursuivis avec plus de rigueur ; les principaux papistes de chaque comté, dénoncés par la Chambre des Communes et menacés de bannissement.

Cependant, le mariage espagnol manquant, il en fallait un autre qui ne fût pas moins glorieux. Le prince de Galles reporta sa recherche de la maison d'Autriche vers la maison de France, d'une petite-fille de Philippe II vers une fille de Henri IV. La négociation précédemment rompue se renoua, l'Angleterre faisant cette fois les avances, et la réponse à donner à sa proposition fut la première question soumise au cardinal de Richelieu, comme il venait de rentrer au conseil. Il donna son avis dans la forme qu'il devait adopter désormais pour toutes les grandes affaires, compendieusement, avec des divi-

1 Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 26 à 221. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 252 et 253.

sions et des déductions scholastiques, sans laisser de côté aucune raison, soit de douter, soit de décider, mais pour arriver, après beaucoup de longueurs, à des conclusions fermes et précises.

Il exposait d'abord les inconvénients de l'alliance espagnole et les avantages de l'alliance française pour l'Angleterre. Il cherchait ensuite si la France, de son côté, devait accepter cette alliance, et avant tout si elle le pouvait justement.

Il n'y a pas lieu d'en douter, déclarait-il, « pourvu qu'il apparaisse un fruit notable pour l'Église et que l'âme de celle qui sera mise en un tel vaisseau ne soit exposée à aucun péril de naufrage. » Hasarder la religion de la princesse, ce serait non seulement commettre un « horrible péché », mais encore « perdre notre honneur et réputation, nous aliéner le pape, et avec lui tous les catholiques de la chrétienté », ce qui n'est pas « de petite considération ». Pour éviter ce péril, il fallait placer auprès de Henriette-Marie des dames de grande vertu, lui donner un évêque pour aumônier, une maison ecclésiastique bien choisie et enfin une église où le service de Dieu se fît avec liberté. « C'était bien la moindre chose qu'on pût accorder, puisqu'autrefois un roi de France donnant sa fille à Éthelbert, roi d'Angleterre, encore payen, obtint de lui les mêmes conditions, selon que Bède le rapporte. »

Quant aux catholiques anglais, assurément, ajoutait Richelieu, c'est à juste titre que nous demanderons pour eux la liberté de conscience : « puisqu'en France nous la donnons à une secte nouvelle, on la peut bien donner, en Angleterre, à un corps

ancien comme le nôtre, duquel ils sont contraints de confesser être sortis. Au moins est-il bien raisonnable qu'au lieu que la France donne la liberté aux calvinistes, l'Angleterre donne assurance de ne persécuter point les prêtres et les catholiques en faisant une perpétuelle boucherie. »

Richelieu prévoyait toutefois qu'une demande si légitime courait risque d'être refusée et, dans ce cas, y aurait-il encore lieu de traiter le mariage? Partagé entre sa qualité d'homme d'Église et sa qualité d'homme d'État, il répondait, non sans embarras, « qu'on pourrait, sinon le conseiller, du moins ne pas le déconseiller »; puisque le seul établissement d'une reine catholique pratiquant son culte sur le trône d'Angleterre apporterait aux catholiques « consolation par espérance ». Enfin, sortant de la question religieuse, il revenait aux considérations politiques; il montrait l'île de la Grande-Bretagne comme un boulevard en face de notre territoire, un frein puissant à nos forces. C'était avec l'appui de l'Angleterre que nos ennemis de Bourgogne ou d'Espagne avaient pu jadis entreprendre contre nous. Qu'elle soit de notre côté, et nous recouvrons la liberté d'agir en Europe. Il fallait donc « recevoir aux conditions susdites l'offre » de ce mariage et en poursuivre avec soin l'accomplissement [1].

Ayant relaté ce discours, Richelieu ajoute dans ses Mémoires : « Le roi suivit l'avis du cardinal », paroles qu'il écrit alors pour la première fois et qu'il aura tant d'occasions de répéter. Le cardinal, assisté

1. Richelieu, *Mém.* t. II, p. 293 à 303.

de quelques autres commissaires, fut chargé de diriger la négociation, et tandis que les envoyés anglais n'avaient trouvé à Madrid que des lenteurs, ils eurent affaire, à la cour de France, à un ministre déterminé à conclure. « En moins de neuf heures », écrit un secrétaire de la Chambre du roi Jacques, « cette grande affaire a été proposée, poursuivie et accomplie, tandis que le soleil aurait pu, pendant autant d'années, suivre sa course d'un bout du zodiaque à l'autre, avant que la cour d'Espagne fût arrivée à quelque conclusion ou résultat [1]. »

La question religieuse était toujours la principale, on peut dire même l'unique difficulté de la négociation. Pour la résoudre, Richelieu se garda de consulter Rome avant de traiter, comme on avait fait à Madrid; il inscrivit en tête de la convention l'obligation pour la France d'avoir la dispense du pape, se chargea de la demander, prit un délai de trois mois pour la recevoir et débattit lui-même les conditions auxquelles elle devait être accordée. Tout d'abord, il réclama celles qu'avait obtenues l'Espagne : « ainsi l'exigeait, disait-il, l'égalité des deux couronnes [2]. » Comme il l'avait prévu d'avance, ces conditions furent consenties sans restriction en ce qui concernait la princesse elle-même, mais non à l'égard des catholiques anglais. Une maison française et catholique, un évêque pour aumônier, des chapelles pour pratiquer son culte dans tous les palais où la reine résiderait, ses enfants élevés sous sa direction jusqu'à l'âge de

1. Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 281.
2. Archives des affaires étrangères citées par M. Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 284.

treize ans ; toutes ces stipulations, qui devaient donner lieu dans la suite à de graves embarras, s'accordèrent d'avance sans trop de difficulté. Il en fut autrement lorsqu'il s'agit de concéder « la liberté publique » de leur religion aux catholiques anglais. Il était bien vrai que le roi et le prince de Galles l'avaient promise en traitant avec l'Espagne, mais à contre-cœur, et cette promesse les avait eux-mêmes dégoûtés de l'alliance, en même temps qu'elle irritait le peuple et indignait le Parlement ; il fallait donc y renoncer, ou renoncer au traité même. Richelieu se contenta d'une tolérance secrète, garantie par la parole du roi et de son fils, et il ne resta plus qu'à fixer comment serait donnée cette parole.

Il n'y avait pas moyen de l'insérer dans le contrat de mariage, puisque cet acte devait être soumis au Parlement ; les négociateurs anglais n'offraient qu'un engagement verbal ; les négociateurs français tenaient à avoir un écrit, qu'ils pussent garder et montrer au pape. Enfin, il fut convenu que le roi de la Grande-Bretagne donnerait au roi de France un écrit particulier signé de lui, de son fils et d'un secrétaire d'État, par lequel il promettrait, « en foi et parole de roi, qu'en contemplation du mariage, il ferait jouir ses sujets catholiques romains de plus de liberté et franchises qu'ils n'eussent fait en vertu du traité avec l'Espagne. » Ils ne devaient « être inquiétés ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens, pour faire profession de leur religion et vivre en catholiques, pourvu, toutefois, qu'ils en usent modestement et rendent modestement l'obéissance que de bons et vrais sujets rendent à leur roi qui, par sa bonté, ne les astreindra à

aucun service contraire à leur religion[1]. » Engagement vague et précaire, et dont pourtant le clergé catholique anglais attendit quelque soulagement, car il supplia le pape d'autoriser le mariage [2].

Les conditions ainsi réglées entre l'Angleterre et la France, il restait en effet à les faire agréer du Saint-Siège. Il y était mal disposé[3].

Les Espagnols, regrettant fort l'alliance britannique, déchaînaient contre nous tous leurs partisans. Urbain VIII, bien que peu favorable à l'Espagne, était plein d'appréhension pour la jeune princesse dont il était le parrain. Instruit par les rapports des missionnaires étrangers qui ne partageaient pas les espérances du clergé indigène, et notamment par un Capucin français, calviniste converti, le P. Ange de Raconis, le pape prévoyait qu'une reine catholique, au milieu des protestants, susciterait plus de querelles, qu'elle n'apporterait d'appui à ses coreligionnaires[4].

Cependant, le cardinal savait qu'Urbain VIII ne serait pas insensible aux raisons d'État. Lorsqu'il alléguait « qu'il était utile à toute la chrétienté que l'orgueil de l'Espagne fût abaissé, que la puissance spirituelle du Saint-Siège aurait d'autant plus de poids que son autorité temporelle serait plus considérable,

1. Archives des affaires étrangères citées par M. Guizot, *Un projet de mariage royal*. p. 302.

2. Guizot, *ibid.*, p. 315.

3. Instructions données à M. de la Ville aux Clercs allant ambassadeur en Angleterre, 27 novembre 1624. *Papiers d'Etat de Richelieu*, t. II, p. 42.

4. *Lives of the Queens of England from the norman conquest* (Vies des reines d'Angleterre depuis la conquête normande), by Agnes Strickland, 6 vol. London, 1880, t. IV, p. 148. — *Henriette-Marie de France*, par le comte de Baillon, p. 43.

et qu'elle ne pouvait avoir grande force que dans l'égalité qui devait exister entre les premières et principales couronnes de la chrétienté [1], » le souverain italien était gagné d'avance. Mais il y avait à surmonter les scrupules religieux du pontife ; Richelieu choisit l'homme le plus capable d'y parvenir, le Père de Bérulle. Ayant amené les Carmélites et fondé l'Oratoire, Bérulle paraissait au premier rang des saints personnages qui relevaient alors la religion catholique dans notre patrie. Cette grande tâche ne l'avait pas empêché de se mêler des affaires d'État, auxquelles il était moins propre, mais où il faisait profession de ne rechercher que l'intérêt de Dieu et de l'Église. Ce qui le touchait presque uniquement dans le projet de mariage, c'étaient donc les catholiques anglais à soulager, l'Angleterre à convertir. Les Français, dit-il au pape, conviennent mieux à cette œuvre que les Espagnols : car, ayant au milieu d'eux des protestants, leurs théologiens sont mieux exercés à la controverse. « D'ailleurs les Espagnols cherchent plutôt à dompter les hommes par la force qu'à les gagner par la charité ; or, en Angleterre, le parti de l'hérésie est à la fois savant et puissant, et il faut se donner bien de garde de paraître imposer par autorité des doctrines au peuple du monde le plus jaloux de son indépendance. » Puis comme, à Rome, on regrettait toujours que la façon d'agir de Clément VII eût laissé perdre l'Angleterre sous Henri VIII, Bérulle ne craignit pas de flatter Urbain VIII aux dépens d'un de ses prédécesseurs, et

1. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 312.

jouant sur le nom de l'un et de l'autre, il ajouta : « *L'inclémence* du siècle passé a jeté l'Angleterre dans l'hérésie, il faut que l'*urbanité*, née en votre esprit, gravée en votre nom et publiée par vos œuvres, l'en retire. La promptitude d'un pape l'a blessée ; il faut que la promptitude d'un autre pape la guérisse [1]. » Cependant, le pape ne se pressait pas d'accorder la dispense, et comme il comparait un jour les articles concédés à l'Espagne et ceux présentés par la France, montrant combien les premiers étaient plus avantageux à l'Église : « Si nous faisons comme en Espagne », répliqua Bérulle, « comme en Espagne nous perdrons tout [2]. » Urbain VIII n'était nullement disposé à tout perdre ; il reconnut qu'au point où les choses étaient venues, il y aurait plus d'inconvénient à refuser la dispense qu'à l'accorder, et il ne s'appliqua plus qu'à couvrir, par les conditions qu'il exigea, sa responsabilité devant Dieu et devant l'Église. Le roi de France se porta envers lui garant de la parole du roi d'Angleterre ; la jeune princesse lui écrivit pour s'engager, « si Dieu bénissait son union, à ne mettre que des catholiques auprès de ses enfants. » De leur côté, Jacques Ier et son fils souscrivirent les articles convenus avec la France. Parmi ces articles, il y en avait un secret qui leur déplaisait fort, ainsi qu'à leurs entours : c'était celui où « le mot infâme de liberté était appliqué aux catholiques romains », ainsi parlait l'ambassadeur Carlisle [3], qui s'efforça de faire rayer au dernier moment le « mot

1. Houssaye, *Bérulle*, t. II, p. 497 et 499.
2. Houssaye, *ibid*, p. 504.
3. Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 230 et 234.

infâme »; mais Jacques ne crut pas pouvoir l'effacer, et l'engagement juré par lui fut inscrit en tête de la dispense pontificale expédiée à Paris. Charles ayant choisi, pour le représenter, son cousin, le duc de Chevreuse, cadet de la maison de Lorraine, alors fixé à la cour de France, le mariage par procuration fut célébré en grande pompe par le cardinal de la Rochefoucauld sur le parvis de Notre-Dame : la religion du nouvel époux empêcha son représentant et ses ambassadeurs d'assister à la messe.

Durant les négociations, Charles Ier était devenu roi par la mort de son père. Ce fut en qualité de reine que la plus jeune fille de Henri IV quitta sa patrie et débarqua sur le rivage britannique.

Rien de plus grand, mais rien aussi de plus difficile que sa destinée. Le pape l'exhortait à devenir une Esther, une Clotilde, une nouvelle Berthe [1] pour le peuple anglais : « les regards du monde terrestre aussi bien que ceux du monde spirituel sont fixés sur vous [2], » lui disait-il. Sa mère ne voulait pas lui tenir un autre langage, et comme Marie de Médicis était incapable d'un travail de quelque importance, le Père de Bérulle fut chargé de rédiger les recommandations maternelles. L'instruction qu'il écrivit, en conséquence, fut trouvée par Richelieu « si pleine de piété et prudence », qu'il pensa l'avoir

1. Berthe, fille du roi mérovingien Charibert, avait épousé le roi de Kent, Ethelbert, encore payen : elle introduisit d'abord son culte en Angleterre, puis y reçut saint Augustin de Cantorbéry, qui convertit le roi et le peuple.

2. Comte de Baillon, *Henriette de France*, p. 45, d'après les Arch. Barberini.

faite et, dans ses Mémoires, la mentionna comme son œuvre[1]. Inspirée par Bérulle et Richelieu, Marie de Médicis disait donc à sa fille, au moment de se séparer d'elle : « Souvenez-vous, ma fille, que vous êtes fille de l'Église..., petite-fille de saint Louis... N'écoutez jamais rien de contraire à la créance que vous professez... Ayez soin de protéger envers le roi votre mari les pauvres catholiques affligés. Dieu vous a envoyée en ce pays pour eux, car c'est son peuple et son peuple souffrant depuis tant d'années... En vous recommandant ceux-ci, je n'entends pas que vous oubliiez, en vos aumônes et en vos faveurs ceux-là même qui sont d'une autre religion... Puisque Dieu vous a faite leur dame et leur reine, il vous oblige conséquemment à les assister, et vous devez le faire d'autant plus volontiers que vous les devez édifier par cette voie et les disposer suavement à sortir de l'erreur où le malheur du siècle les a portés, plutôt que leur propre faute et volonté. Après Dieu et sa religion, votre premier devoir est au roi, à qui Dieu vous a liée par le sacrement du mariage... Prenez d'autant moins d'autorité en apparence que plus il se portera par sa bonté à vous en donner. Votre soin doit être de l'aimer et honorer, et non pas de régner..... Priez chaque jour et faites prier Dieu extraordinairement pour lui, à ce qu'il daigne le tirer à la vérité de la religion en laquelle et pour laquelle même est morte sa grand'mère[2]. L'amour

1. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 469 et 470. — L'abbé Houssaye a démontré péremptoirement que cette instruction a été composée par Bérulle, t. III, *Le cardinal de Bérulle*, p. 4 à 8.
2. Marie Stuart.

que vous devez au roi votre mari vous oblige à aimer le royaume auquel Dieu l'a élevé ; soyez donc prompte et facile à obliger tous ses sujets... Votre qualité de reine vous lie à l'Angleterre et vous sépare de la France... Vous devez comme oublier la France, bien que vous soyez fille de France, tout en vous efforçant d'être comme le lien et le ciment de ces deux États. »

La nouvelle reine avait quinze ans à peine; avec ses yeux noirs, « brillants comme deux étoiles », ses cheveux d'un brun-clair, son beau teint, son grand front, sa petite taille, qui d'ailleurs n'était pas entièrement formée, avec la vivacité, l'enjouement, la noblesse et la bonne grâce répandus sur tout son visage, elle passait pour ressembler à Henri IV plus qu'aucun autre de ses enfants [1]. Sa foi était inébranlable ; une Carmélite, singulièrement habile à manier les âmes et avec qui la royale enfant entretenait de fréquentes relations, la mère Madeleine de Saint-Joseph, l'avait préparée à la piété, jetant en elle des semences religieuses qui ne furent jamais arrachées [2]. Mais, du reste, Marie de Médicis l'avait élevée dans la frivolité et l'ignorance, sans l'accoutumer à réfléchir, ni à se contraindre. Elle arrivait donc dans son nouveau royaume, avec une humeur capricieuse et fière, un cœur généreux, un esprit prompt, ouvert et mal formé; elle y devait rencontrer des inimitiés, qu'elle ne réussit pas à con-

1. Guizot, *Un projet de mariage royal*, p. 266 et 353. — A. Strickland, *Les reines d'Angleterre*, t. IV; *Henriette-Marie*, p. 141 et 161, d'après les correspondances, les mémoires, les portraits contemporains.
2. Houssaye, *Bérulle*, t. III, p. 9, 32, 43.

jurer et qu'on l'accusa souvent d'avoir provoquées. Autant les desseins formés à son sujet étaient hardis et considérables, autant ils eurent un funeste succès. Ni la religion catholique ne fut affranchie ou soulagée, ni l'alliance française ne fut assurée en Angleterre par un mariage conclu dans ce double but, et de plus, la couronne portée par Henriette-Marie tomba avec la tête du roi son époux. A quoi donc attribuer un si lamentable échec, un si cruel désastre ?

III

Suivant les conventions matrimoniales, contraires à l'usage de toutes les cours, la reine s'établissait dans sa nouvelle patrie, accompagnée d'une maison toute française, où figuraient beaucoup de prêtres du culte persécuté qu'elle devait pratiquer. On a fort reproché à ses entours d'avoir froissé comme à plaisir les préjugés religieux et nationaux des Anglais. Le roi même a été le premier à en souffrir, et, par ses rudes représailles, le premier aussi à accréditer l'accusation parmi son peuple. Richelieu, dans son dépit d'avoir échoué, l'a confirmée; selon lui, Bérulle, choisi pour diriger la reine, « n'eut d'autre but que de la tenir mal avec le roi, et lui donner aversion de sa personne, ce qui réussit si mal que de là il s'ensuivit beaucoup de mauvais ménage et l'éloignement des Français[1]. »

1. Richelieu, *Mém.*, t. V, p. 63.

C'est prêter au saint prêtre des intentions qu'assurément il n'avait pas. En acceptant la charge de solliciter du Saint-Siège l'autorisation du mariage, il était tombé d'accord avec le cardinal « que les progrès de la foi se font plus par le temps, par la raison et par la douceur, que par traité, convention et espèce de contrainte [1], » et pour obéir à ces sentiments, il avait écarté de la maison de la reine les Jésuites, en qui les Anglais voyaient des partisans de l'étranger, il avait obtenu de Rome qu'on donnât pour évêque aux catholiques anglais un prêtre de leur nation nommé Richard Smith, réclamé par le clergé indigène et repoussé par les Jésuites [2]. Mais soit qu'il eût dans les choses humaines la vue trop courte ou la conscience trop délicate, Bérulle se refusait souvent aux conséquences des partis qu'il avait embrassés et, une fois la reine en Angleterre, sans vouloir le moins du monde la brouiller avec son mari, il conseilla moins de mesure que n'eût fait sans doute un Jésuite. Parmi beaucoup de calomnies, on a prétendu que la reine, faisant à pied les stations du jubilé ou de la semaine sainte, s'était rendue à Tiburn pour prier à genoux devant le gibet où avait coulé le sang des catholiques fidèles mis à mort depuis Henri VIII [3]. Elle l'a toujours nié et on peut l'en croire, car elle était fort sincère; mais Charles Ier se le laissa persuader. Ce

1. Instructions données par Richelieu et reçues par Bérulle à son départ pour Rome. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 310.

2. Houssaye, *Bérulle*, t. II, p. 473, 517 et 518.

3. A. Strickland, *Les reines d'Angleterre*, t. IV; *Henriette Marie*, p. 160.

qui est incontestable, c'est qu'elle refusa de participer et même d'assister au couronnement de son mari, parce que la cérémonie devait s'accomplir dans un temple et être présidée par un évêque anglican. Richelieu, envisageant la question en politique et la traitant en casuiste, distinguait : il aurait voulu que la reine se prêtât à recevoir la couronne, mais non pas l'onction, en quelque sorte sacramentelle, des mains de l'archevêque de Cantorbéry; Charles Ier se serait au besoin contenté de son assistance dans une tribune; Henriette-Marie refusa tout [1] : grave injure que le roi et la nation ressentirent amèrement. Le roi s'en vengea sur l'entourage de la reine; la nation ne la pardonna pas à la reine elle-même. A ce conflit perpétuel entre les deux religions, ajoutez, entre les deux cours anglaise et française, les différences de mœurs et d'humeurs, les jalousies, les rivalités, les querelles d'étiquette; il aurait fallu, près d'une enfant transplantée dans un

1. A l'époque du couronnement, Bérulle avait déjà quitté l'Angleterre. Mais la reine continuait à être dirigée par un confrère de Bérulle, le P. Harlay de Sancy, animé du même esprit que son supérieur, dépositaire de ses instructions et contre qui le roi et ses conseillers se montrèrent encore plus prévenus que contre Bérulle. — L'historien de Bérulle, l'abbé Houssaye, a pris grand soin de le défendre des accusations de Richelieu (t. III, chap. I). Aux mémoires de celui-ci, il oppose ses dépêches, qui contiennent selon lui l'approbation de la conduite de Bérulle Richelieu avait coutume de laisser agir assez librement les hommes qu'il envoyait au loin, sauf à les blâmer et à les désavouer ensuite Il en a usé ainsi envers Bérulle et l'a soutenu, tant que Bérulle est resté en Angleterre. Toutefois, à regarder de près les dépêches découvertes et publiées par l'abbé Houssaye, elles ne me paraissent pas aussi formelles qu'à cet habile et consciencieux biographe. En définitive, Richelieu conseille toujours la modération à Bérulle et s'en remet à lui et à son appréciation, jusqu'au jour où il le fait ou le laisse revenir à Paris, et alors il se garde bien de le renvoyer en Angleterre.

pays si nouveau, une dame d'une sagesse consommée. Richelieu, Bérulle, le pape même, avaient songé pour cette place à une des plus grandes chrétiennes de ce temps, la marquise de Maignelay [1]. Ce choix fut abandonné, je ne sais pourquoi, peut-être à cause de l'aversion de Richelieu pour les Gondi [2], et Henriette-Marie eut pour « dame de lit » une jeune femme à peu près de son âge, Mme de Saint-George, fille de son ancienne gouvernante, peu faite pour suppléer tout ce qui manquait à sa maîtresse. Charles Ier, de son côté, avait un favori débauché, d'autant plus jaloux de la femme de son maître, que ce maître n'aimait pas d'autres femmes. Buckingham ne parvint pas à détacher le roi de la reine; mais le roi se persuada promptement qu'il ne possèderait pas le cœur de sa femme, tant qu'il ne l'aurait pas séparée des Français. Il les renvoya donc, ecclésiastiques ou laïques, avec une brutalité qui fit éclater une scène violente entre les deux époux.

Cependant, ils devaient se reconcilier et c'était, à vrai dire, un spectacle singulier qu'un mari et une femme fidèles l'un à l'autre sur le trône et, néanmoins, ne s'accordant pas. Un vieux compagnon de Henri IV, le maréchal de Bassompierre, envoyé par Richelieu en ambassade extraordinaire, s'entremit avec la rudesse d'un soldat et la finesse d'un courtisan, et rétablit la paix dans le ménage royal. Après

1. Houssaye, *Bérulle*, t. II, p. 519, et t. III, p. 36.
2. La marquise de Maignelay était née Gondi, sœur de Henri de Gondi, évêque de Paris, le premier cardinal de Retz, qui avait présidé le conseil du roi au temps de connétable de Luynes et que Richelieu accusait de s'être concerté avec Luynes, pour empêcher sous main sa promotion au cardinalat.

la mort de Buckingham, cette paix devint complète, et Henriette-Marie se trouva « la plus heureuse des femmes » aussi bien que « la plus opulente des reines », écrit sa confidente, Mme de Motteville [1]. Elle eut « seize années d'une prospérité accomplie qui coulèrent sans interruption », a dit Bossuet dans son oraison funèbre.

Il était plus aisé d'accorder les deux époux que les deux cultes. Dès le début des négociations, Louis XIII avait demandé et obtenu la grâce des catholiques condamnés pour cause de religion [2], et le cardinal avait promis aux fidèles persécutés qu'ils tireraient aide et secours du mariage [3]. Après le mariage des réclamations en faveur des catholiques figurèrent dans toutes les instructions données aux ambassadeurs français : témoin celles de Bassompierre, où il était dit : « C'est chose aussi connue à un chacun que la recherche en mariage de Madame Henriette-Marie, sœur de Sa Majesté, pour le roi Charles à présent régnant, après les poursuites qu'il avait faites en la personne de l'infante d'Espagne jusqu'en son propre pays, fut reçue, agréée et admise par Sa Majesté pour deux fins principales : l'une pour étreindre par le nœud d'une si grande et si célèbre alliance l'union plus parfaite entre ces deux couronnes ; l'autre, pour procurer aux catholiques d'Angleterre quelque liberté en l'exercice de leur religion, ou du moins assurance qu'ils ne seraient

1. *Mémoires de Mme de Motteville*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 84.
2. Lettre du roi au marquis d'Effiat, 13 août 1624. *Papiers d'État de Richelieu*, t. II, p. 21 et 22.
3. Lettre du 25 août 1624. *Papiers d'État de Richelieu*, t. II, p. 30.

point inquiétés et molestés en leurs personnes. » C'est pourquoi il était ensuite recommandé à l'ambassadeur de se plaindre que les conditions ne fussent pas remplies et de signaler même un redoublement de persécutions [1].

On a néanmoins reproché à Richelieu, à Bassompierre et à d'autres agents français, d'avoir fait trop bon marché des catholiques ; et des plaintes très vives sont parties de la cour de Rome ; Urbain VIII aurait voulu que la France eût recours aux armes pour mettre le roi d'Angleterre à la raison [2]. Richelieu s'y refusa, et il est bien vrai qu'il avait à cœur avant tout l'alliance politique des deux États. Mais, qu'auraient gagné les catholiques à une guerre ? L'exécution des conventions matrimoniales dépendait de la bonne volonté du roi, et, dès lors, ne valait-il pas mieux user de complaisance que de contrainte? Ainsi pensa Richelieu, jusqu'au jour où, n'attendant plus rien de Charles Ier, il travailla à l'affaiblir.

D'ailleurs le sort des catholiques ne relevait pas du roi seul. Il s'était engagé à ne pas appliquer contre eux les lois en vigueur [3], mais le Parlement n'entendait pas qu'elles restassent lettre morte. Dès l'avènement de Charles Ier, non content de légiférer,

1. *Papiers d'Etat de Richelieu*, août 1626, t. II, p. 242 et s. Voyez de plus auparavant : *Mémoires pour M. de Chevreuse*, mai-juin, 1625, t. II, p. 94 ; — *Instructions à M. de Blanville*, 4 septembre et 17 septembre 1625, t. II, p. 127 et 138. — Et plus tard : *Instructions à Fontenay-Mareuil*. 27 janvier 1630, t. III, p. 533 ; — *Instructions à M. de Senneterre*, 1635, t. IV, p 663.

2. Tierney's Dodd. *Histoire de l'Église d'Angleterre.*

3. Butler, *Mém. historiques*, chap. XXXII.

il prétendait gouverner ; la prérogative parlementaire se dressait en face de la prérogative royale. L'Église anglicane, ayant reconnu le roi pour chef, avait proclamé le droit divin des rois ; Charles I[er] y croyait fermement, et l'exemple des grands États du continent le portait vers le gouvernement absolu. Cependant, le moment arrivait où la nation devait opposer le droit divin du peuple à celui du prince, et comme ce pouvoir, que Charles I[er] prétendait exercer sans contrôle, était entre des mains capricieuses et faibles, qu'il froissait, à l'intérieur, les intérêts en même temps que les croyances et ne donnait pas au dehors satisfaction à l'orgueil national, il provoquait de plus en plus les résistances. Les vieilles franchises, témérairement menacées, les vieilles habitudes d'indépendance, allaient servir aux hommes d'un esprit nouveau, pour une révolution. Dans cet antagonisme de deux doctrines démesurées, dans ce conflit du Parlement et du prince, les catholiques demeuraient sans appui. Les ennemis du roi étaient au même titre ceux de l'Église anglicane, et leur principal grief contre elle, c'est qu'elle ressemblait, plus qu'aucune autre communion protestante, à l'Église romaine ; ce qui était vrai. Ils en concluaient qu'elle était prête à s'accorder avec Rome, ce qui pouvait paraître vraisemblable, ce qu'espéraient même certains envoyés du Saint-Siège, mais ce qui, en réalité, était faux ; car jamais, sous le règne de Charles I[er], pareille négociation ne put seulement s'ouvrir [1]. Mais, soit pour tenir ses engagements, soit pour complaire à sa femme, le roi, tout attaché qu'il était

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 5.

à l'Église anglicane, inclinait vers l'indulgence; les émissaires du Saint-Siège reconnaissaient que, depuis la séparation, le sort des catholiques n'avait jamais été moins dur que sous son règne. Non seulement leur culte était ouvertement célébré dans la chapelle de la reine, où des Capucins avaient succédé aux prêtres de l'Oratoire, il était en outre plus ou moins secrètement pratiqué dans la demeure des plus considérables et, tant que le roi n'était pas importuné, il leur épargnait les châtiments sanglants, il mitigeait les lourdes amendes portées par les lois pénales. Ces lois cependant ne tombaient pas en désuétude; même, durant les années paisibles, le vicaire apostolique, Richard Smith, eut sa tête mise à prix, bien qu'il fût l'adversaire des Jésuites et qu'il eût été recueilli secrètement par l'ambassadeur de France; il dut se retirer sur le continent [1]. Les catholiques restaient constamment exposés à des visites domiciliaires, pour la recherche des vases sacrés et des prêtres proscrits; ils étaient souvent sommés de prêter le serment d'allégeance, que quelques-uns prêtaient en effet, mais que la plupart tenaient alors pour illicite [2]. Enfin, le Parlement les dénonçait-il ? Se plaignait-il de leur impunité ? Ni le roi ni ses conseillers ne se résolvaient à repousser de telles requêtes. Au fond de son âme, comme chef de l'Église anglicane, Charles I[er] tenait pour légitime l'interdiction de tout autre culte, et quant à ses conseillers, qu'ils fussent liber-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. V, p. 218.
2. Rapport du bénédictin Léander et de l'oratorien Panzani, successivement envoyés de Rome à Londres, en 1634. — Butler, *Mémoires historiques*, t. II, chap. LVI, § 1 et 2

tins, comme Buckingham, ou rigides comme Laud, ils ne redoutaient rien davantage que d'être soupçonnés de connivence avec les « papistes ». Buckingham était toujours prêt à les livrer au peuple, comme une proie misérable, heureux s'il avait pu détourner de lui à si bon marché l'animadversion publique. Le docteur Laud parvenu d'abord à l'évêché de Londres puis à l'archevêché de Cantorhéry, et investi de toute la confiance du roi dans les affaires ecclésiastiques, ne connaissait pas d'autre principe de gouvernement que l'intolérance. Sévère dans ses mœurs, simple dans sa vie, ne prévoyant et ne supportan aucune résistance, il poursuivait avec une activité infatigable, violente et dure, toute dissidence religieuse. Dompter dans l'Église d'Angleterre les puritains rebelles et réunir l'Église presbytérienne d'Écosse à l'Église épiscopale d'Angleterre, tel était le double dessein auquel il se consacrait et poussait aveuglément le roi.

Cependant, une nouvelle doctrine religieuse s'était développée parmi la nation, et opposait à l'autorité royale une contradiction, qu'aucun souverain n'avait connue depuis qu'Henri VIII s'était fait pape. Qu'il s'agît d'un dogme ou d'une cérémonie, du texte d'une prière ou de la forme d'un surplis, le pouvoir royal se trouvait en cause comme le pouvoir épiscopal [1]. Au sein de l'Église anglicane, les dissidents, les « nonconformistes », étaient renvoyés de leurs cures, privés de leurs revenus, traqués jusque dans les chapelles particulières, traduits devant les cours

1. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. I, liv. I, p. 15 et 71.

ecclésiastiques, traînés en prison, mis parfois au pilori, où on leur coupait les oreilles : rigueurs inusitées, auxquelles répondait une résistance, pareillement inaccoutumée dans cette communion [1]. Et tandis que cette lutte intérieure ébranlait l'établissement ecclésiastique d'Angleterre, l'Écosse se soulevait pour sauver son Église presbytérienne ; le royaume d'où sortaient les Stuarts donnait contre eux le signal de la révolte [2].

En de telles circonstances, et tandis que les sectes persécutées n'avaient rien de plus à cœur que de persécuter à leur tour, comment les catholiques auraient-ils été épargnés ? Intolérante pour ses enfants, l'Église anglicane pouvait-elle tolérer l'ennemi commun de tous les protestants? Accusé de pactiser avec le pape, l'archevêque Laud devait-il autoriser cette accusation, en ménageant les « papistes »?

Dès sa première réunion sous Charles Ier, en 1625, le Parlement adressa au roi « une pieuse pétition » pour réclamer l'exécution des lois contre les catholiques ; le roi la promit. Toutefois, le Parlement, alors ajourné, et bientôt après réuni de nouveau à Oxford, se plaignit que onze prêtres catholiques eussent été gràciés, et le roi s'excusa en alléguant que la grâce était antérieure à la « pieuse pétition [3] ». En effet, lorsqu'il dut se retrouver en face de ce même Parlement, ce fut en procédant contre les catholiques qu'il

1. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, liv. II, p. 92 et 93. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 352, et t. X, p. 9 à 19.

2. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 243 et suiv.

3. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 278 et 279. — Tierney's Dodd, *Hist. de l'Eglise*, t. V, partie 6, § 1.

tenta de le satisfaire. Il exigea d'eux les amendes arriérées, leur défendit de s'éloigner sans permission de plus de cinq mille de leurs demeures, leur prescrivit de rappeler les enfants qu'ils faisaient élever sur le continent, et enfin les désarma, ce qui n'empêcha pas les Communes de réclamer d'autres rigueurs, et les presbytériens de dénoncer le docteur Montague, un ami de l'archevêque Laud, comme suspect de papisme [1]. Mais vers ce moment, la France de son côté réclama; conformément à ses instructions, Bassompierre fit valoir les engagements pris par Charles Ier et, pour donner à notre ambassadeur quelque apparence de contentement, soixante-dix prêtres, jetés dans les prisons, furent relâchés et remis entre ses mains; il put les emmener sur son vaisseau en retournant en France : triste grâce, qui changeait la captivité en bannissement [2].

Le sort des catholiques continua d'être ballotté de la sorte, durant les années où la mauvaise intelligence du roi et du Parlement se prolongea, sans éclater encore en guerre ouverte. La même Chambre des Communes, qui dressa la fameuse « pétition des droits », et réclama contre les abus de pouvoir de l'Église établie, présenta, pour « l'extirpation du papisme », une autre pétition, aux termes de laquelle les prêtres catholiques devaient être mis à mort, les fidèles catholiques contraints au culte protestant, sans dispense à prix d'argent, et leurs enfants, élevés de force dans le protestantisme.

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 283, 286 et 287.
2. Bassompierre, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXI, p. 73 et 76. — Richelieu, *Mémoires*. t. III, p. 235 et 236.

Cette dernière pétition fut d'abord la seule accueillie par le roi [1]. Il venait alors d'entrer en guerre avec la France. Pour regagner la confiance de ses sujets en soutenant au loin le parti huguenot, il avait envoyé la flotte britannique au secours de la Rochelle révoltée. Dans le même temps, il mit ses magistrats et ses évêques en mouvement contre les prêtres et les Jésuites. Beaucoup furent saisis, plusieurs condamnés; quelques-uns périrent en prison; un seul, un jésuite, Édouard Arrow Smith, subit le dernier supplice [2].

Cependant, l'entreprise contre la France ayant misérablement échoué, la paix s'étant rétablie, les catholiques eurent encore un nouveau répit, mêlé de vexations, qui dura, en Angleterre, jusqu'au début de la guerre civile [3].

Dans le même temps, ils étaient plus maltraités en Irlande; le plus ardent, le plus habile défenseur de l'autorité royale, Thomas Wentworth, bientôt comte Strafford, traitait l'Irlande en pays conquis. Ce fut à peu près son coup d'essai, quand il passa brusquement des rangs de l'opposition au service de la couronne. Envoyé comme vice-roi dans un pays pauvre, barbare, indiscipliné et mal administré, il y établit l'ordre, en tira de bonnes troupes et en fit quelque temps pour son prince une source de richesse et de force : œuvre excellente, s'il n'avait du même coup frustré les catholiques et de la tolé-

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 324, 334 et 354.
2. Lingard, *ibid.*, p. 353. — Butler, *Mémoires historiques*, t. II. chap. LIX.
3. Lingard. *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 352, 355.

rance, que le roi venait de leur promettre, et des biens qu'ils détenaient depuis des siècles. Leur culte n'avait pu être déraciné, ni par les impérieuses injonctions de la reine Élisabeth, ni par les procédés cauteleux du roi Jacques; et, soit pour le défendre, soit pour secouer une domination étrangère, une révolte couvait toujours au cœur de cette île. Avant l'administration de Strafford, les délégués des principaux propriétaires irlandais étaient venus traiter, à Londres, avec Charles Ier. Ils l'avaient trouvé aux prises avec les plus graves embarras financiers, et moyennant une contribution plus forte, le roi s'était engagé à relever les Irlandais de plusieurs incapacités, encourues pour cause de religion, et à les maintenir dans la possession des terres que leur disputait la couronne. Arrivant sur ces entrefaites, Strafford résolut de percevoir la contribution, sans faire les concessions; à force de manœuvres violentes ou habiles, il composa un Parlement qui se prêta à ce manque de foi.

Les subsides furent donc votés et versés au trésor royal, et la condition des catholiques ne s'améliora pas. En même temps, l'Église protestante d'Irlande fut placée sous le joug; Strafford imposa à ses évêques la profession de foi de l'Église anglicane, et ceux-ci, après l'avoir repoussée, l'acceptèrent contre leur gré. Enfin, l'incertitude qui avait toujours plané sur le droit de propriété en Irlande fut mise à profit pour déposséder les catholiques : La couronne, se prévalant de son droit de tutelle sur tous les mineurs, ne délivra les héritages qu'à ceux qui lui prêtaient le serment de suprématie;

elle revendiqua de plus, comme lui appartenant en propre, en vertu de vieux titres féodaux, une province entière, le Connaught. Les possesseurs de terre, les « francs tenanciers », résistaient-ils, opposant tout au moins une prescription séculaire? Trouvaient-ils des jurés et des juges pour leur donner raison? Strafford punissait, de l'amende ou de la prison, juges, jurés, tenanciers, et enfin il se proposait de retenir : ici le quart, là la moitié des terres, pour remplacer par une population protestante la population catholique. Déjà Jacques Ier avait donné, dans l'Ulster, le triste et dangereux exemple d'une pareille opération. Strafford n'eut pas le temps d'accomplir celle qu'il avait préparée. Rappelé pour combattre la rebellion en Angleterre, il se vantait, du moins, d'avoir rendu l'autorité du roi absolue en Irlande [1]. En réalité, il avait livré cette île infortunée à une guerre de religion et de race, il laissait les habitants dépouillés prêts à se ruer sur leurs spoliateurs; il avait provoqué le soulèvement brutal et sanglant [2], auquel Cromwel devait répondre par d'atroces repré-

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre,* t. X, p. 28 et 38.
2. Selon les historiens anglais et protestants, la révolte débuta par un massacre général des protestants, préparé et concerté d'avance. Clarendon porte le nombre des victimes de ce massacre à quarante ou cinquante mille, et May, dans son *Histoire du Long Parlement,* à deux cents mille. M. Guizot, sans admettre des chiffres aussi considérables, paraît croire à la préméditation du massacre. (*Histoire de la révolution d'Angleterre,* t. I. liv. III, p. 216.) Lingard la conteste et, s'appuyant sur la correspondance des juges qui administraient alors l'Irlande, et sur une enquête qui fut faite en 1644, trois ans après la révolte, il reconnaît seulement des excès isolés, étrangement exagérés par les passions et les rancunes protestantes. (T. X, note A.)

sailles et d'impitoyables confiscations. Ce régime, d'où est sortie la ruine de l'Irlande, a été légué, par le despotisme royal des Stuarts, à la tyrannie révolutionnaire de Cromwell.

IV

Tandis que Strafford faisait régner le roi et l'Église anglicane en Irlande, cette Église allait être abolie en Angleterre, les presbytériens d'Écosse donnaient la main à leurs frères d'Angleterre, le Parlement mettait l'archevêque Laud à la Tour et bientôt se prononçait contre l'institution même du clergé anglican et sa hiérarchie ; les évêques quittaient tous ce Parlement, où ils ne pouvaient plus siéger en paix, et déclaraient nuls d'avance tous ses actes, à quoi les Communes répondaient en les accusant eux-mêmes de trahison. Charles essaya en vain de défendre son Église : il devenait incapable de se défendre lui-même. Strafford était accusé, après Laud, et livré par son maître. Le ministre devait périr avant le prélat : la royauté et l'Église succombaient devant les mêmes adversaires.

Mais ces adversaires étaient aussi les ennemis jurés de l'Église romaine. Abattue et dépouillée par l'Église anglicane, l'Église romaine devait souffrir de sa ruine. Dans l'acte d'accusation que le Parlement commençait à dresser ouvertement contre

le roi, figurait en première ligne la prétendue indulgence accordée aux catholiques. Depuis la malheureuse conjuration des poudres, les imputations les plus gratuites trouvaient contre eux créance. En 1642, le célèbre Hampden les dénonça aux Communes comme ayant comploté l'assassinat des principaux membres du parti populaire. On ne put saisir ni conspirateurs ni indices de conspiration, mais ce fut un prétexte pour des rigueurs nouvelles. Vingt-trois prêtres furent mis à mort; quelques autres, pareillement condamnés, restèrent en prison ; un seul, nommé Goodman, fut disputé au gibet par le roi en personne, qui lui accorda un sursis. Les Communes s'étant plaintes de cette grâce et Charles persistant à l'accorder, Goodman écrivit au roi, le suppliant de le sacrifier plutôt que de « le laisser vivre comme un sujet de mécontentement entre lui et le peuple ». Charles envoya cette lettre généreuse aux Communes qui, touchées de quelque pitié, n'insistèrent pas. Goodman put achever ses jours en prison : il mourut trois ans après, à Newgate. Il en fut de même de sept autres prêtres, atteints deux ans plus tard d'une sentence de mort. Ni le roi ni les Chambres ne voulurent ordonner leur exécution [1].

Les deux partis étaient alors sur le point d'en venir aux mains; rien n'était capable de les distraire de leur lutte mortelle. Mais, pour l'avenir, l'Église romaine n'avait aucune tolérance à attendre du parti populaire. Si le Parlement ne faisait mourir qu'un

1. Butler, *Mém. hist.*, t. II, chap. LXI. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 84.

petit nombre de prêtres catholiques, il saisissait les biens des familles catholiques, il ordonnait de vendre au profit de la nation les deux tiers des propriétés appartenant aux papistes [1]. Vainement les révolutionnaires se divisaient entre eux, à mesure que grandissait leur puissance : de même que les épiscopaux, qui rejetaient le pape, avaient été renversés par les presbytériens, qui rejetaient les évêques, de même les presbytériens devaient être renversés par les indépendants, qui rejetaient les simples pasteurs, et du milieu des indépendants allaient enfin surgir les niveleurs. Pour toutes ces sectes, qui se repoussaient, l'Église catholique restait le commun ennemi. Cromwell, devenu maître, pouvait incliner vers la tolérance, ménager les épiscopaux vaincus, relever les presbytériens combattus par lui, tendre la main aux quakers, protéger les juifs : envers les catholiques seuls, il devait demeurer intraitable ; non content de les pourchasser en Irlande, il devait, en Angleterre, laisser cours aux lois sanglantes, jusqu'à refuser aux ambassadeurs étrangers la grâce d'un pauvre vieux prêtre condamné au dernier supplice [2].

Ce déchaînement de haines révolutionnaires rapprocha de Charles Ier les catholiques des trois royaumes. Ils avaient mêmes ennemis, et d'ailleurs ils croyaient au bon droit de la couronne. En Angleterre, les gentilshommes, fidèles à l'ancien culte, prirent donc en faveur du roi les armes, que celui-ci

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, p. 217 à 219.
2. Guizot, *Hist. de la république d'Angleterre et de Cromwell*, t. I, liv. IV, p. 313, et t. II, liv. VI, p. 149 à 157.

leur permit enfin de porter pour le défendre, après les avoir longtemps interdites. On a calculé que, dans le nombre des « cavaliers » tués pour la cause royale, les deux tiers, cinq cents environ, étaient catholiques[1]. En Irlande, les chefs de la race opprimée se soulevèrent au nom du Roi; ils se vantèrent d'avoir reçu de lui une commission, ce qui était faux. Néanmoins, si étranger que Charles fût d'abord à ce soulèvement, il chercha plus tard à en tirer parti; il ménagea une suspension d'armes entre les troupes anglaises fidèles et les bandes irlandaises; il conclut des traités, il prit pour la liberté du culte catholique de l'Irlande des engagements secrets, qu'il désavoua publiquement, et une descente des forces irlandaises en Angleterre fut son dernier espoir. Mais que pouvait, pour le malheureux prince, un parti désarmé par son père et par lui-même? Après sa mort, quand Charles II, voulant reprendre une lutte inégale, eut encore perdu plusieurs batailles, ses sujets catholiques n'eurent plus d'autre service à lui rendre que de le cacher, comme ils avaient pris l'habitude de se cacher eux-mêmes. A la suite de la funeste journée de Worcester, Charles II demeura six jours entre leurs mains; cinquante d'entre eux connurent le secret de sa fuite : aucun ne le trahit [2]; ils firent pour lui ce qu'ils avaient accoutumé de faire pour leurs missionnaires.

1. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. II, liv. IV, p. 31, et *Éclaircissements*, p. 533.— Butler, *Mém. hist.*, t. II, chap. LXII, § 2.
2. Récit de Charles II sur sa fuite après la bataille de Worcester, et Butler, *Mém. historiques*, t. II, chap. LXII, § 1.

Quant à l'Irlande, la nouvelle que le roi traitait avec elle rompit toute tentative d'arrangement avec l'Angleterre et l'Écosse, et, d'autre part, les contradictions, les dissimulations du roi empêchèrent les Irlandais de se fier à lui ; ils reculèrent devant un accord toujours offert et toujours renié, et lorsqu'enfin ils se décidèrent, il n'était plus temps. Charles, serré de plus près chaque jour par l'armée d'Écosse et l'armée du Parlement, ne possédait plus sur la côte britannique un rivage où ils pussent débarquer; il fallut disperser les forces péniblement rassemblées. Quelque temps après, le lieutenant du roi, le commandant des troupes anglaises en Irlande, le marquis d'Ormond, capitulait, livrait Dublin et les autres places fortes au Parlement [1], et bientôt, pour achever cette conquête, pour écraser le peuple catholique, et consommer sa ruine, le Parlement allait envoyer Cromwell. La réduction de l'Irlande devait être, après la mort du roi, le premier et le plus cruel exploit du futur protecteur.

Le mariage de Charles I[er] avec Henriette-Marie avait été conclu dans le but de rapprocher les Stuarts de leurs sujets catholiques et l'Angleterre de la France. En réalité, il n'y eut pas de rapprochement : pour pratiquer la tolérance, pour acheminer son peuple vers la liberté religieuse dont la France donnait l'exemple, il aurait fallu à Charles I[er] une franchise, une résolution qu'il n'avait pas ; il aurait fallu aussi au peuple anglais un esprit moins étroit et moins dur, une con-

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p 119 à 127, 140 à 144, 186, 239, 259 à 264, 269, 286 à 288.

fiance plus tranquille dans son Église nationale. Les chefs des divers partis, les hommes qui gouvernaient successivement l'Angleterre, avaient beau se séparer de l'Église romaine et se tourner contre elle : autour d'eux, ils sentaient que beaucoup d'âmes n'en étaient point encore détachées[1]; et s'ils portaient plus loin leurs regards, ils la voyaient se relever en Europe d'un apparent déclin. Cette Église impérissable les importunait, les tourmentait toujours. C'est pourquoi l'avènement d'une princesse française et catholique sur le trône d'Angleterre n'a pas affermi les Stuarts, ni affranchi les catholiques.

Il n'a pas non plus assuré l'alliance des deux couronnes. Au moment où les chefs presbytériens d'Écosse se préparaient à entrer en guerre avec leur prince, une lettre écrite par eux fut saisie, portant cette inscription : *Au Roi*, et manifestement adressée au roi de France pour solliciter son appui[2] ; les mêmes hommes, qui ne pardonnaient point à leur prince de traiter avec les Irlandais, apprirent sans indignation que les ennemis de ce prince faisaient appel à l'étranger. Il n'était que trop vrai : mécontent de la politique de Charles Ier, Richelieu soudoyait

1. Bentivoglio, nonce en Flandre et chargé à ce titre des affaires de l'Eglise catholique en Angleterre, peu de temps avant l'avènement de Charles Ier, estimait que les catholiques zélés formaient alors la trentième partie de la nation anglaise, et ceux qui deviendraient catholiques sans scrupule si la religion catholique était rétablie, les quatre cinquièmes. Macaulay se range à cette appréciation (*Essais. Burleigh et son temps*). Selon M. Guizot, les catholiques et les épiscopaux formaient probablement, sous Cromwell, la majorité de la population d'Angleterre (*Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell*, t. II, p. 149).

2. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. I, liv. II, p. 142.

largement les « patriotes » d'Écosse, et de Londres, pour le tenir en échec[1]. Les secours donnés à la Rochelle avaient rompu d'abord la paix entre les deux États; et quand cette paix fut rétablie, elle n'empêcha pas Charles Ier d'incliner encore vers l'Espagne[2]. Bientôt la retraite soudaine de la reine mère à Londres fit de la cour britannique, non seulement le refuge des mécontents français, mais le foyer de leurs cabales avec les Espagnols[3]. Par tous ces motifs, Richelieu, ayant reconnu qu'il ne pouvait plus compter sur l'Angleterre et qu'il devait au contraire s'en défier, résolut de l'affaiblir. Comme l'infortunée Henriette-Marie le disait plus tard à Mme de Motteville, « suivant les maximes d'une politique qui consulte plutôt l'intérêt que la justice et la charité pour le prochain, le cardinal crut qu'il était tout à fait nécessaire pour le bien de la France que Charles Ier fût troublé dans son pays[4] ». Politique coupable, contraire aux principes professés par Richelieu lui-même en vingt endroits de ses Mémoires, et qui devait avoir un trop funeste succès. Le cardinal mourut sans voir le triomphe de la révolution qu'il avait fomentée; il pensait seulement embarrasser le roi d'Angleterre ; il concourut à le renverser, et lorsque les choses en vinrent à cette extrémité, il était trop tard pour conjurer le mal :

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 54; et Strickland, *Henriette-Marie*, p. 198.
2. Richelieu, *Mém.* t. V, p. 174 à 218. — Bougeant, *Hist. des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, t. II, p. 5 à 14.
3. Richelieu, *Mémoires*. t. X, p. 483 et s.
4. *Mémoires de Mme de Motteville.* Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI., p. 93.

la reine Anne d'Autriche, devenue régente et fort attachée à sa belle-sœur, la reine d'Angleterre, envoya vainement le comte d'Harcourt pour ménager un accord entre le roi et le Parlement : le Parlement était le plus fort, Harcourt fut promptement éconduit [1]. Quelque temps après, les Hollandais, qui avaient chez eux une fille de Charles Ier mariée à leur prince d'Orange, firent partir à leur tour, pour sauver la vie du malheureux prince, des ambassadeurs qui demandèrent aux ministres de France et d'Espagne de s'associer à leur intercession : celui de France déclara avoir déjà tout tenté et ne pouvoir plus rien ; celui d'Espagne voulut attendre les ordres de sa cour et, le lendemain de cette dernière démarche des Hollandais, la tête du roi tomba [2].

V

Ainsi furent déçues les espérances qui avaient présidé au mariage d'Henriette-Marie. Mais tandis que cette princesse ne parvenait pas à protéger dans sa propre cour ses coreligionnaires, une terre inconnue, une « Nouvelle Angleterre » s'ouvrait à la race an-

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 192. — *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 343, 460, 514, 539.
2. Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre*, t. II, liv. VIII, p. 519.

glaise, de l'autre côté de l'Atlantique, et là une poignée de catholiques, qui venaient de franchir la mer pour pratiquer librement leur foi, inauguraient le régime de la liberté de conscience; là fut semé le grain de senevé qui devait devenir un grand arbre, abritant sous ses rameaux les oiseaux du ciel, les chrétiens poussés, par les vents les plus divers, des plus lointains rivages [1]. Après avoir montré l'Angleterre protestante se fermant opiniâtrement à la liberté religieuse dont la France catholique lui donnait le conseil et l'exemple, peut-être n'est-il pas hors de propos d'indiquer rapidement ici de quelle manière, dans quelle contrée, à quel prix, la race anglaise a conquis à son tour cette liberté.

L'Amérique du Nord a été, durant le cours entier du dix-septième siècle, la terre d'asile, la patrie des exilés pour cause de religion. Les catholiques n'ont pas abordé les premiers ce rivage, alors inculte et barbare : ils furent précédés par les puritains, devancés eux-mêmes, au début du siècle, par des aventuriers, à la recherche de l'or, puis par des cultivateurs, en quête d'une terre encore vierge à conquérir par le travail [2]. L'émigration des puritains commença sous Jacques Ier, qui les avait contraints d'abord de fuir en Hollande, et consentit ensuite à leur donner une charte et des titres de

1. Le chancelier Bacon, entrevoyant l'avenir, disait au sujet de la première plantation en Virginie : « Certainement, il en est des royaumes de la terre comme du ciel; parfois un grain de senevé devient un grand arbre. » Bancroft, *Histoire des États-Unis*, t. I, p. 158.

2. Bancroft, *History of the United States* (Histoire des Etats-Unis), vol. I, 21e édition, 1866, chap. IV.

propriété au delà des mers. Ces premiers « pèlerins », comme ils se désignaient eux-mêmes, partirent au mois de septembre 1620, sur un vaisseau nommé *Fleur de Mai*, et, le 20 décembre, prirent possession d'un rocher et d'un port qu'ils appelèrent *Plymouth*, en souvenir de l'Angleterre. Avant de débarquer, ils avaient déterminé solennellement le but de leur entreprise, à savoir : « la gloire de Dieu, l'avancement de la foi chrétienne, l'honneur de leur roi et de leur pays [1]. « Sous Charles Ier, d'autres dissidents les suivirent, fuyant également la tyrannie de l'Église anglicane et gardant néanmoins l'amour de la patrie anglaise. Ils colonisèrent le Massachussets [2]. C'est à cette époque et sous le patronage d'Henriette-Marie que l'émigration des catholiques fut particulièrement favorisée par le roi, qui, chez lui, répugnait presque également à les tolérer et à les persécuter. En 1632, ce prince donna en pleine propriété et seigneurie le vaste territoire compris entre le Potomac et le Chesapeake à Georges Calvert, créé lord Baltimore, et à sa postérité. C'était un ancien secrétaire d'État de Jacques Ier qui, fatigué des controverses protestantes, avait ouvertement quitté l'Église anglicane pour l'Église romaine, sans perdre la bienveillance royale et l'amitié, puissante alors, du premier ministre, Strafford. La même charte dota la future colonie, sous l'autorité de son seigneur, d'un gouvernement représentatif. Le premier lord Baltimore mourut au moment où les premiers co-

1. Bancroft, *Histoire des États-Unis*, chap. VIII.
2. Id., *id.*, chap. IX et X.

lons, soigneusement choisis par lui, allaient partir.

Tandis que son fils aîné, Cécil Calvert, recueillait à Londres les titres et le patrimoine de la famille, et notamment cette seigneurie au delà des mers, un autre de ses enfants, Léonard Calvert, faisait voile, comme lieutenant de cet aîné, à la tête de la pacifique expédition. Elle se composait d'hommes et de femmes, de maîtres et de serviteurs, la plupart catholiques, au nombre d'environ deux cents. Lorsqu'ils eurent jeté l'ancre et planté une croix vers l'embouchure du Potomac, ils traitèrent avec les indigènes, s'en firent aimer avant de s'en faire craindre, leur achetèrent des terres à demi défrichées et donnèrent à leur établissement le nom de leur protectrice, *Maryland*, à leur ville, le nom de leur seigneur, *Baltimore*. Grâce à leur bon accord avec les tribus voisines, ils vécurent d'abord paisibles ; grâce au commencement de culture qui rendait leurs champs moins ingrats, ils parvinrent dès le début à suffire par leur travail à leurs besoins; la population et les ressources de la colonie s'accrurent rapidement. Le second lord Baltimore, qui continuait de résider en Angleterre, veillait, du fond de la mère patrie, sur cette société naissante. Les citoyens, régulièrement assemblés, se donnaient des lois, tout en reconnaissant leurs obligations envers leur lointain seigneur : ils proclamaient « sa sollicitude pour leurs personnes, leurs droits, leurs libertés ». Enfin, ce seigneur catholique ouvrait son domaine aux chrétiens de toute communion, aux anglicans, aux puritains, comme à ses coreligionnaires; « les protestants y trouvaient asile contre

l'intolérance protestante », et l'écrivain qui de nos jours s'est chargé d'apprendre à la grande République américaine quels ont été ses ancêtres, Bancroft, a pu dire : « L'histoire du Maryland à son premier âge est l'histoire de la bienfaisance, de la reconnaissance et de la tolérance [1]. »

Les plus sagaces observateurs des États-Unis [2] ont expliqué leur destinée par « leur point de départ », par l'origine et le caractère des premiers Européens qui s'y établirent. Les planteurs anglicans de Virginie ont apporté, sur un rivage dédaigné des aventuriers, le travail devenu si merveilleusement fécond dans cette portion du Nouveau-Monde; mais, en même temps, ils y ont introduit l'esclavage et tous les maux qui devaient en découler [3]. Les presbytériens, poussés hors de leur patrie par des soucis et des sentiments plus élevés que l'amour du gain, ont inculqué au peuple nouveau l'intégrité des mœurs et le respect de la loi chrétienne, qui a longtemps développé les vertus, contenu les vices de la démocratie; mais, à ces rares vertus, ils ont mêlé un esprit de secte, étroit et dur. Les catholiques enfin ont inauguré la liberté de conscience et de culte, la liberté religieuse. En effet, les anglicans, en Virginie, ne toléraient pas les presbytériens qui, dans le Massachussett, ne toléraient non plus ni anglicans, ni catholiques. Cette secte républicaine n'avait pas de clergé distinct des simples fidèles; la congrégation, se recrutant elle-même parmi les plus pieux

1. Bancroft, *Hist. des États-Unis*, chap. VII.
2. Tocqueville. — Laboulaye.
3. Bancroft, *Hist. des États-Unis*, chap. V.

adeptes, gouvernait l'église, et l'église se confondant avec l'État, les membres de la congrégation exercèrent seuls les droits de citoyen [1]; la loi, tirée de l'Écriture, devint la loi civile; toutes ses prescriptions furent munies d'une sanction pénale. Survenait-il quelque mésaccord au sujet de la croyance et du culte? pasteurs et fidèles dissidents étaient proscrits en même temps qu'excommuniés; ils cherchaient alors quelque autre terre inhabitée où s'établir; un nouvel essaim de bannis formait un nouvel État [2]. Cependant du sein de l'Église presbytérienne, s'éleva un puissant et intraitable adversaire de l'intolérance : Roger William, chassé de sa congrégation, bâtit une ville qu'il nomma Providence et institua la colonie de Rhode-Island, pour toutes les croyances, sans exception ni distinction. Il dépassait ainsi lord Baltimore, qui n'avait accordé la liberté qu'aux croyances chrétiennes, mais il n'était venu qu'après lui.

La colonie de Rhode-Island a commencé en 1636 et ne paraît s'être constituée, à travers beaucoup de troubles, que vers 1647 [3]. La colonie du Maryland remonte à 1634, et nul historien ne conteste que la liberté de religion n'y ait été reconnue et paisiblement

1. *Histoire de la république des États-Unis, depuis l'établissement des premiers colons jusqu'à l'élection du président Lincoln* (1620-1880), par J.-F. Astié, 2 vol., Paris, 1865, t. I, chap. IX. — G. de Chabrol, *La législation religieuse aux États-Unis*. *Correspondant* du 25 octobre 1868.

2. Bancroft, *Hist. des États-Unis*, chap. IX et X. — Astié, *Hist. de la république des États-Unis*, t. I, chap. VI, IX et X.

3. Astié, *Hist. de la république des États-Unis*, t. I, chap. X, XI et XII.

pratiquée dès le premier jour. Lorsqu'en 1649, l'assemblée du Maryland inscrivit dans son statut cet article mémorable : « Attendu que la violence faite aux consciences en matière de religion a eu souvent de dangereuses conséquences pour les sociétés où elle a été exercée, afin d'assurer le tranquille et pacifique gouvernement de cette province, afin de mieux garder le mutuel amour et l'amitié parmi ses habitants, aucune personne en cette province, faisant profession de croire en Jésus-Christ, ne devra en aucune manière être troublée, molestée, inquiétée à cause de sa religion ou dans le libre exercice de cette religion [1] ». Ce texte n'avait d'autre objet que de consacrer une coutume inviolable et déjà garantie, selon quelques historiens, par le serment formel du gouverneur de la colonie [2]. Quant à William Penn, patriarche des quakers, ce fut seulement un demi-siècle plus tard, en 1682, qu'il planta en Pensylvanie la même liberté, restreinte aussi, comme celle du Maryland, aux seuls chrétiens [3].

L'histoire de cette liberté de religion, procédant non de l'indifférence, mais de la foi et de la charité, ses progrès, ses échecs, ses résultats, mériteraient d'être particulièrement retracés, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours. A la naissance des colonies, nous venons de l'établir, les catholiques en donnent l'exemple. Quand le nouveau peuple ar-

1. Bancroft, *Hist. des États-Unis*, t. I, p. 255.
2. Bancroft, *id.*, p. 248 et s. — Astié, *Hist. de la république des États-Unis*, t. I, p. 217.
3. Astié, *id.*, id., chap. IX.

rive à l'indépendance, les patriotes la proclament et la garantissent. Mais, dans l'intervalle, c'est contre les catholiques qu'elle est le plus souvent violée; après son établissement définitif, c'est aux catholiques qu'elle profite davantage. Telle serait en quatre mots cette histoire [1].

La France y tiendrait une place qui ne serait pas sans honneur. On verrait une fille de Henri IV marraine de la première colonie catholique et tolérante, puis des huguenots français venant s'y réfugier, après la prise de la Rochelle, et après la révocation de l'Edit de Nantes : « les noms de leurs descendants, » selon un auteur américain, « brillent parmi les plus illustres des États du Nord et du Sud [2] ». On entendrait les catholiques du Maryland invoquer plus tard la patrie de la reine Marie : au milieu des persécutions qui les assaillent au dix-huitième siècle, ils demandent à Louis XV un asile en Louisiane ; l'indolent et indifférent gouvernement de Louis XV laisse cette prière sans réponse [3]. Bientôt la France leur enverra d'autres secours : nos soldats combattront pour affranchir les États-Unis, nos prêtres viendront les évangéliser. Dans le moment même où l'Église d'Amérique est établie, l'Église de France est renversée ; proscrit par la Révolution, le clergé français se disperse à travers le

1. Cette histoire a été esquissée dans le *Correspondant* il y a vingt ans (10 août et 25 octobre 1868) par deux voyageurs français aux États-Unis, un religieux et un laïque : M. Pierre Duval, M. Guillaume de Chabrol. L'un ou l'autre nous donnera-t-il enfin le tableau que promettait leur brillante, leur exacte et pénétrante esquisse ?

2. Cité par M. Pierre Duval, *Le catholicisme aux États-Unis*.

3. Astié, *Hist. de la république des États-Unis*, t. II, p. 286.

monde ; des membres de la compagnie de Saint-Sulpice, abordant sur la plage où une fille de France a jadis ménagé un refuge aux catholiques anglais, y laissent une trace ineffaçable. Dans une contrée où tout est pour eux extraordinaire, des émigrés, épave d'un grand naufrage, savent se faire tout à tous ; le nom français de Cheverus est inscrit à côté du nom anglais de Caroll dans les fastes de cette Église primitive [1].

Que le lecteur me pardonne cette digression. Je n'ai pu rencontrer les premiers pèlerins anglais partant pour l'Amérique, sans être entraîné par eux à travers les siècles et les mers. J'ai entrevu d'autres perspectives que celles de la vieille Europe, une autre histoire, et j'ai indiqué en passant par quels liens cette histoire se rattache à celle que je retrace ici, par quels traits elle en diffère. Il faut maintenant rentrer dans l'ancien temps et dans l'ancien monde, revenir à la politique de Richelieu contre la maison d'Autriche.

VI

Après l'Angleterre, la première puissance qui occupa Richelieu, ce fut la Hollande. Les liens formés par Henri IV avec ce laborieux et vaillant peuple, qu'il avait concouru à affranchir, s'étaient desserrés

1. Hamon, *Vie du cardinal de Cheverus*. — Mme de Barberey, *Élisabeth Seton*.

après sa mort. De notre côté, l'abandon dans lequel nous avions laissé les princes protestants d'Allemagne et la conclusion des mariages espagnols avaient éloigné de nous les Hollandais, tandis que leurs violentes doctrines les rapprochaient des huguenots rebelles ; lorsque tomba la tête de Barnevelt, la France perdit son dernier ami en Hollande.

Cependant, la trêve de douze années entre l'Espagne et ses anciens sujets, cette trêve ménagée par Henri IV, était expirée en 1621. La guerre se rallumait. Quelque temps, les forces des deux partis, les troupes hollandaises sous Maurice de Nassau, les troupes espagnoles sous Spinola, furent occupées en Allemagne, soit dans les duchés de Clèves et de Juliers, soit dans le Palatinat. Mais, après les victoires de l'Empereur et de la Ligue catholique, elles durent chercher un autre champ de bataille ; elles se replièrent sur les Pays-Bas et s'en disputèrent réciproquement le territoire.

Menacés de nouveau chez eux, les États de Hollande se tournèrent vers leur plus ancienne amie, la France, et envoyèrent au roi une ambassade extraordinaire pour demander secours « contre la maison d'Autriche qui ne les pouvait opprimer sans la ruine universelle de la chrétienté ». L'affaire fut débattue dans le conseil du roi où Richelieu venait d'entrer. Là, les hommes qui s'étaient écartés jusqu'alors de la politique de Henri IV « mirent en avant la considération de Rome comme un épouvantail, pour faire abandonner les États ». Le cardinal, au contraire, « soutint courageusement » l'alliance hollandaise ; il allégua que la cour du pape, où l'on tient compte,

plus qu'en aucun lieu du monde, des nécessités politiques, n'improuverait pas cette union et que d'ailleurs « témoigner une si grande crainte de Rome serait nous faire tort ». Si nous refusons de secourir les États de Hollande, ajoutait-il, ou bien ils seront écrasés, et alors la maison d'Autriche, déjà maîtresse en Allemagne, pèsera de tout son poids sur nos frontières; nulle diversion contre elle et chez elle ne sera possible le jour où elle nous cherchera une « querelle d'Allemands ». Ou bien, et c'est le plus probable, les États traiteront sans nous avec l'Espagne, et par conséquent contre nous ; les deux puissances se promettront d'avoir mêmes amis, mêmes ennemis; l'ancienne alliance des Pays-Bas avec la maison de Bourgogne se renouvellera, et nous aurons tout proche de nous, comme ennemi, le peuple aguerri que nous aurons rejeté, comme ami. L'avis de Richelieu prévalut : par un traité signé à Compiègne, le 20 juillet 1624, un secours en argent et en hommes fut promis aux États.

Mais en retour le cardinal stipula, soit pour notre commerce, soit pour notre religion, certains avantages qui, dans sa pensée, justifiaient le traité. La liberté de notre trafic aux Indes Orientales et Occidentales fut convenue en ce qui dépendait des Hollandais et de leur marine; tout accord entre eux et les pirates d'Alger, prohibé. Enfin, comme après les tentatives inutiles de Jeannin, le cardinal désespérait de rien obtenir pour les catholiques indigènes, il voulut du moins que le roi de France attestât sa foi sur cette terre protestante. Il annonça donc que notre ambassa-

deur cesserait d'être un huguenot et pratiquerait le culte catholique. Il exigea de plus, par un article exprès de la convention, que les gens de guerre français envoyés au secours de la Hollande eussent des aumôniers, pour leur dire la messe au milieu des camps et pour leur administrer les sacrements[1].

Quand il fallut, l'année suivante, faire passer en Hollande les hommes promis par la France, Maurice de Nassau demandait qu'ils prissent route par terre, à travers les Pays-Bas espagnols. Le cardinal refusa, ne voulant pas rompre ouvertement avec l'Espagne, car le droit des gens à cette époque souffrait encore qu'on assistât un allié, qu'on lui envoyât ou qu'on laissât aller chez lui des soldats, sans déclarer la guerre à la puissance combattue par cet allié. Le secours français, comme le secours anglais, arriva donc par mer, et d'ailleurs il n'empêcha pas Spinola de prendre Bréda[2]. Peu de temps après, Maurice de Nassau mourut, Spinola fut rappelé à Madrid, puis envoyé en Italie, Cependant, la guerre se prolongea, avec des fortunes diverses, sur les frontières des Provinces-Unies et des Pays-Bas. A défaut des deux grands capitaines qui venaient de se mesurer l'un contre l'autre, il se trouva encore des hommes dignes de commander : du côté des Espagnols, le cardinal-infant, Ferdinand, frère de Philippe III, le dernier homme de mérite qu'ait enfanté la branche espagnole de la maison

1. Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 312 à 321.
2. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 452 à 458.

d'Autriche ; du côté des Hollandais, Frédéric-Henri, prince d'Orange, frère cadet de Maurice, formé par lui au métier des armes et digne de la grande école militaire des Nassau.

En 1629, assisté par un corps de troupe anglais et par un corps français que conduisait un huguenot, le maréchal de Châtillon, le prince d'Orange fit capituler la ville catholique de Bois-le-Duc, située à l'entrée de la Flandre; l'intolérance du vainqueur s'y déploya, à peine adoucie par quelques égards envers la France. Aux termes de la capitulation, tous les ecclésiastiques devaient en sortir, mais jouir, leur vie durant, de leurs revenus, et les religieuses, nourries pareillement par les revenus de leur couvent, étaient autorisées à y demeurer. Ces conditions si rigoureuses furent pourtant mal observées. Louis XIII écrivit au prince d'Orange et aux États pour se plaindre des injures que recevaient ses coreligionnaires et, s'il faut en croire un agent subalterne de Richelieu, Bautru, qui résidait alors à Bruxelles, cette intercession valut aux opprimés quelque soulagement et à la France les remerciements publics de l'évêque de Bois-le-Duc chassé de son siège [1].

Cependant, plus la guerre se prolongeait, plus les Provinces-Unies avaient besoin d'hommes et de subsides. Pour les accorder, la France, qui redoutait toujours un traité particulier des États avec l'Espagne, réclamait la promesse qu'aucune paix, aucune trève ne serait conclue sans son

1 Richelieu, *Mém.* t. V, p. 168 à 170.

assentiment. Mais les États, singulièrement jaloux de leur souveraineté récente, répugnaient à subordonner leurs résolutions à une puissance étrangère, et surtout, en réponse à cette exigence, ils demandaient eux-mêmes que la France s'engageât ouvertement et sans retour; ils la pressaient de déclarer la guerre à l'Espagne; même après qu'ils eurent renouvelé, en 1630, leur traité de 1624, après qu'ils eurent obtenu des secours plus considérables et promis enfin de ne pas traiter sans la France, la guerre languit encore sur leur frontière, elle ne devait être poussée avec vigueur qu'au moment où la France entrerait en campagne [1]. Qu'attendait donc Richelieu pour s'y déterminer?

Voulait-il rendre le roi maître absolu dans son royaume, avant d'employer toutes ses forces contre l'étranger? Considérait-il que, depuis la mort de Henri IV, la France manquait de grands capitaines et redoutait-il Tilly et Wallenstein? Ou bien, malgré l'assurance qu'il affectait, s'effrayait-il de faire cause commune avec les protestants, et pour justifier cette politique devant l'Europe, devant la France et devant Louis XIII, lui fallait-il quelque grande faute, quelque abus de puissance manifeste commis par la maison d'Autriche? Ces divers motifs eurent part sans aucun doute à la conduite du cardinal. Il différa dix ans de déclarer la guerre à une puissance qu'il ne cessa pas un seul jour de tenir pour ennemie. Durant ce temps, il nous chercha des alliés en Italie comme en Hollande, il entretint les antagonistes de l'Autriche

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 22 à 26, 194, et t. VIII, p. 257.

au cœur de l'Empire ; il soutint contre elle le Danois Christian, le Suédois Gustave-Adolphe, et lorsque enfin nous descendîmes à notre tour dans l'arène, au delà du Rhin, ce fut pour n'en sortir que victorieux.

CHAPITRE III

LES ALPES ET L'ITALIE.

Les passages de la Valteline disputés entre la France, Venise et l'Espagne. Médiation du Saint-Siège écartée par la France. — Expédition de Louis XIII et de Richelieu en Italie. Prise et sac de Mantoue par les impériaux. — La Valteline défendue par Rohan et reprise par les Espagnols.

I

Sur le versant des Alpes tourné vers l'Italie, une vallée « qui contient environ trente mille âmes, longue d'environ vingt heures de chemin à cheval, et large d'une petite lieue française », a été disputée par les Allemands, les Espagnols, les Français, les Vénitiens, les Suisses et le pape. C'est la Valteline. D'âpres montagnes hérissées de rochers, couvertes de neiges et peuplées par des pâtres, dominent cette vallée, où commencent au contraire le beau climat et la langue de l'Italie. Trois fleuves célèbres prennent leur source dans son sein ou dans son voisinage : le Rhin, avec ses deux « cornes » qui se réunissent au pied de la ville de Coire pour se diriger à travers la Suisse et sur le flanc de l'Allemagne, vers l'Océan ; l'Inn qui, « coulant par-dessus le dos des plus hautes montagnes, réjouit la stérilité inculte des lieux où il passe », et traverse le Tyrol pour

rejoindre le Danube en Autriche ; l'Adda, qui « fend la Valteline par le milieu » pour aboutir tout droit au lac de Côme et au Milanais. La Valteline donne entrée aux principaux passages qui mettent en communication l'Allemagne et l'Italie, le nord et le midi de l'Europe. De là, son importance politique, de là, l'intérêt des divers États à s'ouvrir ce coin de terre, à le fermer à leurs rivaux. Quant aux facilités qu'ils y trouvèrent tour à tour, elles provinrent de la désunion des habitants, séparés les uns des autres par la configuration du territoire et divisés en une multitude de gouvernements et de partis. La Valteline, débattue d'abord entre les évêques de Coire, princes de l'Empire, et les ducs de Milan, avait été cédée par ces derniers, puis par les rois de France possesseurs du Milanais, aux Grisons, devenus nos alliés en même temps que les Suisses. Cependant, les évêques de Coire avaient gardé sur la vallée quelques droits seigneuriaux. Elle appartenait donc à deux maîtres différents et les droits transférés aux Grisons étaient mal définis ; elle se tenait pour leur confédérée, tandis qu'ils la traitaient en sujette. Ces Grisons étaient eux-mêmes partagés en trois ligues, formées chacune de plusieurs communautés, si bien que le duc de Rohan disait, après qu'il avait eu affaire à eux, que « pour représenter une idée d'une parfaite anarchie, il ne faudrait qu'une exacte description de la République des Grisons ».

Du haut de leurs montagnes, ils envoyaient des gouverneurs, ils imposaient de lourds tributs à la Valteline qui, tout en les méprisant comme des barbares, pliait sous leur main. Sa fertilité était pour

eux une précieuse ressource; ils en avaient une autre, profitable surtout aux principaux particuliers : ils trafiquaient des passages que les plus grands potentats de la chrétienté étaient disposés à leur acheter. Mais « de là les divisions et les factions dans le pays... Celui qui voyait son compagnon enrichi par l'argent de France faisait naître occasion de trouble, pour se faire rechercher par la maison d'Autriche. De là se sont faites plusieurs bonnes maisons[1] ».

A ces ferments de discorde, vinrent s'ajouter les différences de religion. Les pays entre la Suisse et l'Italie étaient vivement disputés par les deux cultes, et fréquemment les nouveautés étaient apportées d'Italie par des prédicants qui fuyaient leur patrie. La plupart des habitants de la Valteline furent pourtant préservés de la contagion par saint Charles Borromée, légat du Saint-Siège en ces provinces, par les missionnaires qu'il leur envoya, ses propres prédications dans leur voisinage, et sa vigilance contre les fauteurs d'hérésie, qu'il ne manquait pas de dénoncer à la puissance séculière. Mais tous les efforts du saint échouèrent chez les Grisons. Endoctrinés par un archiprêtre de Çoire, Cosmander, et par les émigrés italiens qui trouvaient refuge dans leurs montagnes, ils fondèrent l'Église protestante de Rhétie, que des querelles intestines troublèrent à sa naissance. L'école antitrinitaire d'Ochin et des Socins comptait des adeptes parmi ses premiers

1. *Mémoires du duc de Rohan sur la guerre de la Valteline.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 16, 17 et 125 à 130. — Richelieu. *Mémoires*, t. II, p. 369 et s. — *Histoire manuscrite de la Valteline*, par le nonce Corsini, citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 145 et s.

prédicants ; mais ils en furent retranchés; et par sa profession de foi comme par sa liturgie, l'Église de Rhétie se rapprocha de Zwingle et de l'Église helvétique. Bientôt les Grisons protestants devaient persécuter les Valtelins catholiques, les Valtelins devaient se soulever, les deux partis allaient répandre le sang à grands flots et chercher appui au dehors.

La France la première avait traité avec les Grisons chez qui elle levait de bons soldats; seule, elle s'était réservé, en retour de sa protection, la clef de leurs passages et de ceux de la Valteline. Sous Henri IV, les Grisons conclurent une convention pareille avec la République de Venise. En considération de l'amitié que Venise lui avait témoignée dans ses épreuves, Henri IV supporta cet arrangement, qui pourtant devait donner lieu bientôt à de dangereuses compétitions. En effet les Espagnols étaient singulièrement impatients de poser le pied sur un territoire qui relevait jadis du Milanais, semblait en dépendre et leur ouvrait soit la vallée du Rhin, soit les gorges du Tyrol. Le Milanais avait alors pour gouverneur le célèbre comte de Fuentès, neveu du duc d'Albe, l'un de ces personnages ambitieux et intraitables que la vieille noblesse castillane enfantait encore pour faire au loin redouter et détester l'Espagne. Animé contre la France d'une haine qui ne désarmait pas, entretenant les querelles intestines des Suisses pour les détacher de notre alliance, fort irrité contre Venise, arrogant et tyrannique envers les Italiens, ne ménageant parmi ses voisins que le seul duc de Savoie pour le tourner contre nous, Fuentès avait fait de son gouver-

nement une vaste place de guerre. Pour son coup d'essai il avait occupé le marquisat de Final, en vertu d'un marché conclu secrètement avec le dernier seigneur et, sans se soucier des plaintes de Gênes qui, par là, se sentait bridée, sans tenir compte des doléances du Saint-Siège, ni des ombrages de tous les princes italiens, il avait assuré au Milanais accès sur la Méditerranée [1].

Son entreprise la plus considérable et la plus hardie fut la contruction d'un fort, auquel il donna son nom, à la tête du lac de Côme, à la porte de la Valteline. Quand les Grisons virent les cinq bastions dont se composait le fort Fuentès sortir de terre en moins de deux mois et devenir tout aussitôt inexpugnables, ils comprirent qu'ils étaient bloqués dans leurs montagnes. C'en était fait de leur indépendance et surtout de leur suzeraineté sur la Valteline, dominée désormais par un potentat plus redoutable. Ils tentèrent de se concerter avec Venise, avec la France, qui avaient même intérêt qu'eux à la démolition du fort Fuentès; mais ni l'une ni l'autre n'étaient prêtes à reprendre les armes contre l'Espagne.

De plus, pour mettre à l'abri son ouvrage, non seulement dans le présent, mais dans l'avenir, Fuentès s'avisa de pratiquer les Grisons eux-mêmes, et, en semant abondamment « la graine jaune des Indes », il parvint à moitié à les « espagnoliser ». Des députés des trois ligues signèrent, à Milan, une convention, qui livrait les passages de la Valteline aux Espagnols, comme à Venise et à la France. C'était les en rendre

1. Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, p. 106 à 108. — Edouard Rott, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie*, p. 49 et s., 245 et s.

seuls maîtres, puisqu'ils en étaient plus proches et qu'ils s'appuyaient sur une citadelle imprenable. L'indépendance native des Grisons se souleva contre un tel pacte; jaloux les uns des autres, ils ne se contentèrent pas, dans leurs assemblées populaires, d'en refuser la ratification : ils voulurent frapper ceux qui l'avaient conclue. Conformément à leurs vieilles coutumes, ils instituèrent une cour martiale : elle condamna à mort les signataires du traité; deux furent décapités; la convention se trouva rompue par un acte sanglant, qui devait tôt ou tard appeler des représailles. Peu de temps après, Fuentès mourut à Milan, mais son œuvre subsista, le fort Fuentès resta debout, et il y eut désormais parmi les Grisons un parti espagnol, en face du parti vénitien et du parti français.

Le parti espagnol se confondit avec le parti catholique. Par contre, le parti protestant s'appuya sur Venise, d'autant plus volontiers que Venise était à ce moment brouillée avec le Saint-Siège et menaçait d'introduire un schisme en Italie. Chaque parti eut à sa tête une famille considérable, le parti espagnol et catholique, les Planta; le parti protestant et vénitien, les Salis. Quant au parti français, il aurait dû tenir le milieu, favorable tout ensemble à la liberté des catholiques et à l'indépendance nationale des Grisons. Mais depuis que Henri IV s'était retiré du marquisat de Saluces, le crédit de la France avait beaucoup diminué au pied des Alpes : il avait achevé de se perdre sous une régence, qui semblait abandonner l'Europe à l'Espagne. Les deux factions contraires entrèrent donc en lutte, sans être retenues par rien ni personnne.

Les protestants, ayant prévalu chez les Grisons, tentèrent d'extirper le culte catholique de la Valteline, chassèrent les Jésuites, interdirent les cérémonies du jubilé, les processions, le son des cloches, installèrent de vive force des intrus dans les églises, obligèrent les catholiques à assister aux prêches. Ceux-ci résistèrent plus d'une fois les armes à la main et, plus d'une fois aussi, furent bannis, dépouillés de leurs biens, mis à mort par la cour martiale, comme coupables de complot avec l'Espagne. En 1618, un prêtre vénéré, béni jadis durant ses études par saint Charles Borromée et surnommé le « marteau des hérétiques », Nicolas Rusca, archiprêtre de Sondrio, fut arraché de sa demeure, amené, à travers les chemins escarpés des Alpes, à Thusis, devant le farouche tribunal qui siégeait, sous la garde des milices grisones, avec l'assistance d'un conseil de prédicants, accusé de conspiration en faveur du roi catholique, et mis deux fois à la torture ; il expira en sortant des mains du bourreau ; son corps fut attaché à la queue d'un cheval et traîné par la populace jusqu'au pied de la potence qu'on lui destinait. Telle fut la tyrannie des magistrats grisons, au témoignage du duc de Rohan, leur coreligionnaire; tels furent leurs « énormes excès », que « personne, dans la Valteline, ne pouvait être assuré de sa vie ni de ses biens ». Aussi, convient-il que tant d'injustices étaient « capables de jeter dans le désespoir et de faire rebeller les peuples les plus modérés contre leurs souverains ». Les Valtelins en effet se « rebellèrent », excités, sous main, par le duc de Feria, successeur de

Fuentès à Milan, heureux s'ils n'eussent eux-mêmes « outrepassé toutes les bornes et foulé aux pieds toutes les lois de l'humanité [1] » Le 19 juillet 1620, Jacques Robustelli de Grossotto, choisi secrètement pour chef par ses compatriotes asservis, donna le signal de l'affranchissement par un massacre. Les prédicants et les soldats ne périrent pas seuls; tout hérétique parut bon à tuer; les femmes, les enfants furent égorgés çà et là; l'ivresse du sang gagna la vallée entière, on ne put compter le nombre des victimes : cinq cents, dit une relation de l'époque conservée aux archives de Florence [2].

Ainsi furent chassés les Grisons; mais bientôt ils rentrèrent les armes à la main, assistés de leurs voisins de Berne et de Zurich, et prêts à « châtier », comme ils disaient, la rebellion de leurs sujets. Ce fut au tour de ceux-ci de chercher au dehors un secours, que le duc de Feria ne leur refusa pas. Les troupes envoyées de Milan firent reculer les bandes suisses et grisonnes, établirent garnison dans la vallée et bâtirent des forteresses le long des routes dont le fort Fuentès commandait l'entrée. L'Espagne avait atteint son but : sous couleur de religion elle s'était rendue maîtresse des meilleures communications de l'Italie avec l'Allemagne, une portion des Grisons y donnait les mains : profitant de leurs discordes, le duc de Feria attira à Milan les députés

1. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p 134 et 135.

2. Cantù, *Les hérétiques Italiens*, t. IV, discours 4, et notes à l'appui.

d'une des trois ligues et leur fit signer un traité qui ratifiait sa conquête [1].

Cet accroissement de la puissance espagnole ne devait pas être indifférent aux hommes d'État français ; après s'être ouverte plusieurs entrées en Italie, la France avait renoncé à les occuper. Etait-ce pour que la maison d'Autriche commandât dans les Alpes à notre place? Etait-ce pour lui laisser un libre et assuré passage entre son domaine du Milanais et ses provinces du Tyrol, de Franche-Comté, d'Alsace et des Pays-Bas, pour fermer le cercle autour de nos frontières? L'insouciance du maréchal d'Ancre avait permis aux Espagnols de cheminer pas à pas. Quand le duc de Luynes le remplaça, il trouva dans la Valteline les catholiques et les protestants aux prises, et ne put s'entremettre dans leur querelle. Mais aussitôt que le duc de Feria eut pris possession de la vallée, il travailla à le déloger. A l'intérieur du royaume, il avait alors affaire aux soulèvements des huguenots. C'est pourquoi il avait résolu de recourir pour l'extérieur aux négociations plutôt qu'aux armes : il négocia donc, au sujet de la Valteline, à Rome et à Madrid [2].

A Rome, il fallait empêcher que le Saint-Siège prît parti pour les Espagnols contre les Grisons, chose difficile dans le moment où les Grisons venaient de persécuter la foi catholique, où les Espagnols la rétablissaient. Il fallait rappeler au pape « qu'il n'était pas seulement le chef de la religion et de l'Église, mais encore le principal défenseur de

1. R n, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 135.
2. Z , *Le connétable de Luynes*, chap. VIII, IX et X.

la liberté de l'Italie [1] », et montrer qu'en se couvrant du manteau de la religion le gouverneur de Milan ne faisait, selon le mot de Bassompierre, « qu'endosser une cape vieillie et usée à travers les trous de laquelle on voyait clairement son ambition [2] ». Cette tâche fut confiée à un prélat d'un rare mérite. Attaché à l'ambassade du cardinal du Perron, après avoir enseigné d'abord le droit civil et canonique, Denis Simon de Marquemont était devenu auditeur de Rote pour la France, avait pris part à la négociation du mariage de Henri IV, connaissait à fond la cour romaine, et s'en était fait estimer lorsqu'il fut promu au siège de Lyon [3]. Nous l'avons déjà signalé parmi les meilleurs évêques de son siècle. Il ne parut pas moins bon ambassadeur lorsque le duc de Luynes, à peine arrivé au pouvoir, l'envoya près du Saint-Siège. Au plus fort de la lutte dans la Valteline, il fit voir la France adressant ses remontrances aux « tumultuaires » Grisons, protégeant l'évêque de Coire, en même temps que l'évêque de Sion, dans le Valais, et réprouvant du moins les excès qu'elle ne pouvait empêcher. Il ne manqua pas de dévoiler, les demarches intéressées des Espagnols [4], si bien que le jour où ils occupèrent enfin le territoire convoité, la cour de Rome

1. Dépêche du nonce Corsini, citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 232.

2. Ambassades de Bassompierre. Réplique citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 170.

3. La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, chap. LII.

4. Correspondance de M. de Marquemont, citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 163 à 170.

ne s'y trompa point. Le pape Paul V venait alors de mourir; il avait pour successeur Grégoire XV, Ludovisi, vieillard débile, confiné dans son oratoire, mais gouverné par un neveu jeune, habile et résolu [1]. A peine assis sur la chaire de saint Pierre, le nouveau pape condamna l'empiétement commis par les Espagnols : il engagea Philippe III à quitter la Valteline.

A Madrid, il s'agissait d'amener le roi catholique à quitter en effet ce pays, à renoncer de bon gré à une occupation que lui-même avait, il est vrai, déclarée provisoire; mais il n'était pas dans les habitudes des Espagnols de lâcher ce qu'une fois ils tenaient. Luynes eut la main aussi heureuse pour Madrid que pour Rome. L'homme de guerre et de cour désigné pour cette mission, Bassompierre, a conté, dans ses Mémoires, comment l'affection que le roi lui portait avait donné de l'ombrage à Luynes qui, « par jalousie plus que par faveur », et pour « qu'il cessât de faire les doux yeux à Sa Majesté », l'avait contraint de « faire l'ambassadeur » ; il accepta de bonne grâce et remplit son rôle à merveille [2].

Traitant les affaires, au témoignage des meilleurs connaisseurs, les Vénitiens, avec « prudence, dextérité et agrément », brave, courtois, et magnifique au point d'être renommé pour ses dettes malgré cinquante mille écus de rente [3], tantôt il caressait la

1. Ranke, *Les papes romains*, t. II, p. 297.
2. *Mémoires de Bassompierre*. Collection Petitot, 2e série, t. XX, p. 211 à 221.
3. Dépêche citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 173.

vanité des Espagnols, tantôt il les menaçait d'une ligue de tous les potentats d'Italie. « Tous, disait-il, joindront leurs armes à celles du libérateur... Croyez-le assurément, Messieurs, ils le voudront, ils le pourront, ils le devront, ils le feront [1]. » Ce qui servit le plus la négociation de Bassompierre et en détermina le succès, ce fut le bref du pape « très pressant », dit Bassompierre lui-même, « et plus hardi que je ne l'eusse espéré d'un nouveau pape à un roi d'Espagne, car il lui mandait que, pour la liberté d'Italie, à laquelle la restitution de la Valteline était importante et nécessaire, il était résolu d'y employer non seulement les armes spirituelles, mais aussi les temporelles [2] ». Cette invitation pontificale arriva à Philippe III dans le moment où, atteint d'un mal imprévu, il se voyait tout près de mourir. Elle toucha sa conscience, et, dans les recommandations suprêmes qu'il adressa à son fils, il lui enjoignit d'y faire droit.

Le nouveau roi conclut en conséquence à Madrid un traité qui remettait toutes choses dans l'ancien état. D'une part, les troupes espagnoles devaient être retirées de la Valteline et les forts espagnols rasés; d'autre part, les Grisons devaient accorder un amnistie générale aux habitants de la Valteline, sans pouvoir en rechercher aucun sur les derniers événements; enfin le culte catholique devait être rétabli dans la vallée tel qu'il existait au commencement

1. Ambassades de Bassompierre, citées par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 195.
2. *Mémoires de Bassompierre*. Collection Petitot, 2e série, t. XX, p. 227.

de l'année 1617. Ce traité donnait pleine satisfaction à la France. Restait à l'exécuter et, à cet égard, Bassompierre ne se montrait pas sans inquiétude. « Si on retarde l'exécution du traité », écrivait-il, deux mois après l'avoir signé, « que nos affaires se changent et que les Espagnols puissent trouver quelque sujet de délai, assurément ils ne restitueront pas la Valteline, car elle leur est de trop grande conséquence [1]. »

Bassompierre ne se trompait pas. Il y avait dans le traité une clause qui le faisait dépendre de la garantie, des cantons suisses. Le gouverneur de Milan pratiqua les cantons catholiques, qui refusèrent cette garantie, en alléguant que la sûreté de leur religion n'était pas garantie dans la Valteline. A Rome, Feria fit valoir sans relâche le même motif pour ébranler la bonne volonté du Saint-Siège. De leur côté, les Grisons, ayant tenté un coup de main pour reprendre de force ce qui devait leur être rendu à l'amiable, fournirent prétexte à de nouveaux délais, si bien que la France se concerta, pour contraindre l'Espagne, avec Venise et la Savoie. Alors l'Espagne eut recours à un expédient qui lui épargnait le péril de combattre et le chagrin de reculer. Elle soumit la question à l'arbitrage du pape et lui remit le territoire en dépôt. Les troupes pontificales remplacèrent dans la vallée les troupes espagnoles, et la France, sous la condition que le litige serait vidé dans un délai de trois mois, accepta la médiation.

1. Lettre de Bassompierre au connétable, 21 août 1621, citée par Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 202.

Sur ces entrefaites, le connétable de Luynes [1] et le pape Grégoire XV [2] étaient morts.

La mort de Luynes laissait le roi aux prises avec les huguenots et le royaume sans gouvernement. Richelieu n'était pas encore entré au conseil.

Le pape Grégoire XV avait pour successeur Urbain VIII, Barberini, qui avait commencé sa carrière à la cour de France, représenté le pape au baptême de Louis XIII et devait son élévation au parti français. Il passait donc pour nous être favorable. D'ailleurs, avec des mœurs irréprochables, avec une piété sincère et un amour des lettres qui le portaient, au milieu des soucis du gouvernement, à composer des hymnes pour le bréviaire [3], il voulait se montrer prince autant que pontife; la puissance de l'État ecclésiastique en Italie, l'indépendance de l'Italie en Europe lui tenaient singulièrement au cœur, et la prépondérance de l'Espagne dans la Péninsule ne tarda pas à lui peser [4]. Toutefois, dans l'affaire de la Valteline, il ne se prononça pas d'abord; il chercha un accommodement entre les ambitions espagnoles et les exigences françaises; il souhaita surtout que l'hérésie fût entièrement bannie de la Valteline, et par ce motif, en dépit de toutes les promesses de la France, il vit de mauvais œil le rétablissement des Grisons. C'é-

1. 15 décembre 1621.
2. 6 juillet 1623.
3. On a inséré dans le bréviaire romain huit hymnes dont Urbain VIII est l'auteur. Houssaye, *Bérulle*, t. II, p. 494.
4. *Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all Imperatore. Episodio della guerra dei Trente anni*, di Ferdinando Gregorovius, 1 vol. Roma, 1879 (Urbain VIII et son opposition à l'Espagne et à l'Empereur. Episode de la guerre de Trente ans par Gregorovius), p 6.

tait le moment où les armes victorieuses de l'Empereur et de la Ligue catholique abattaient et dépouillaient les protestants en Allemagne; les visées des catholiques s'élevaient partout avec leur fortune. Le pape pouvait-il donc livrer aux hérétiques un territoire remis entre ses mains? La première proposition d'Urbain VIII se référa au traité de Madrid, conclu de l'avis de son prédécesseur; elle agréait à la France, mais l'Espagne la repoussa; le pape alors en présenta une autre plus avantageuse aux Espagnols, et ce fut la France qui la rejeta; il s'agissait de nouveau d'accorder les passages au roi d'Espagne comme au roi de France.

Richelieu venait à ce moment d'arriver au pouvoir. Il représenta que ce serait mettre les troupes de Milan à dix jours de Vienne, à quinze jours des Flandres, à portée du Tyrol et de l'Alsace, et par l'Alsace de la Lorraine et de la Franche-Comté, ouvrir l'Italie au déluge d'hommes qui descendraient, pour l'inonder, d'Allemagne et de Flandre, en fermer les portes à tout secours et donner ainsi des fers à la chrétienté « On ne peut douter », dit-il, « que les Espagnols n'aspirent à la monarchie du monde et que, jusqu'à présent, les deux plus grands, pour ne pas dire les seuls obstacles, qu'ils aient rencontrés, sont la séparation de leurs États et la faute d'hommes; par l'acquisition de ces passages, ils remédient à l'un et à l'autre » : ils font communiquer leurs États entre eux et se donnent le moyen de transporter librement leurs armées d'Italie en Flandre et en Allemagne. Comme c'était au Saint-Siège qu'il s'adressait, le cardinal insista sur l'intérêt des États

italiens. Éloignée d'eux, la France ne pouvait abuser des routes à travers les Alpes; mais que les Espagnols les possédassent, et les potentats de la Péninsule plieraient le cou sous leur joug; le Pape ne serait plus que « leur chapelain », l'Italie entière se verrait « livrée entre les griffes de l'aigle, au lieu qu'à notre gloire elle avàit toujours respiré ci-devant à l'ombre des fleurs de lys[1] ». Ces raisons pouvaient être accueillies à Rome : car la France n'avait plus ni possessions ni prétentions au delà des Alpes. Il fallait toutefois que la puissance française ne recommençât pas à paraître menaçante, car la cour romaine avait toujours recherché la balance entre les deux principales couronnes de la chrétienté, quelquefois entraînée du côté du plus fort, pour se retourner contre lui quand il devenait le maître, et, si elle redoutait beaucoup les « griffes de l'aigle », il ne lui convenait guère non plus de vivre « à l'ombre des fleurs de lys ».

Le conseil de Louis XIII, « qui avait changé de maximes », selon la parole de Richelieu au nonce, « depuis qu'il ne s'y trouvait plus de têtes légères[2] », ne se contenta pas de refuser les propositions du pape, de rappeler de Rome l'ambassadeur qui les avait trop facilement écoutées, et d'y envoyer ensemble M. de Béthune et M. de Marquemont, pour obtenir quelque autre arrangement. Les pourparlers se prolongeaient, la Valteline continuait d'être occupée par les Espagnols, qui gardaient, sous le couvert des troupes pontificales, quelques posi-

1. Richelieu, t. II, p. 388 et s.
2. Griffet, *Hist, de Louis XIII*, t. I, p. 431.

tions importantes. Richelieu résolut de mettre un terme à cet état de choses, et, puisque la Valteline n'était pas restituée aux Grisons à qui elle appartenait, il décida le roi à s'en rendre maître par les armes. En conséquence, le marquis de Cœuvres, le futur maréchal d'Estrées, fut chargé de recruter quelques milliers de Suisses, que les cantons protestants accordèrent avec empressement et que les cantons catholiques n'osèrent refuser, par déférence pour leur grand allié ; il eut ordre de pousser en avant les Grisons et de leur porter secours, contre quiconque détenait indûment leur domaine. L'armée du pape tenta quelque résistance; mais elle fut aisément débusquée des places fortes où elle s'était confinée. En peu de temps, toute la vallée se trouva réduite, et aussitôt le général français renvoya les enseignes, les officiers, les soldats pontificaux, tombés entre ses mains, comme pour effacer autant qu'il le pouvait toute trace de la guerre. Mais il garda le territoire en litige[1]. Vainement pour le réclamer et pour rétablir la paix entre la France et l'Espagne, le pape envoya son neveu en qualité de légat; cette démarche solennelle demeura infructueuse. Le jeune cardinal François Barberini n'était pas fait pour traiter avec le cardinal de Richelieu; il fut reçu avec de grands honneurs, mais ne put rien obtenir et partit brusquement, sans dissimuler ni son échec, ni son dépit [2].

1. Richelieu, *Mémoires*. t. II, p. 391 à 413. — Rohan, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 140. — Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, p. 145.

2. Richelieu, *Mém.* t. II, p. 459, 471 et s. — Houssaye, *Bérulle*, t. II, p. 531, 539, et t. III, p. 48 et s.

Après tout, il n'était que trop facile à Richelieu d'avoir raison des troupes du pape dans les Alpes et du neveu du pape à Paris. Il devait moins aisément ramener à lui l'opinion générale des catholiques de France et d'Europe; à leurs yeux le spectacle du roi très chrétien marchant contre le pape au secours des protestants était un sujet d'étonnement et de scandale. Or, Richelieu ne laissait pas de prendre grand souci de l'opinion; sans s'y soumettre, il s'efforçait de la ménager et de la gagner. Nous avons déjà parlé des pamphlets théologiques publiés à cette époque, de l'irritation qu'il en ressentit, de la réponse qu'il leur opposa, et de la censure qu'il fit prononcer contre eux par la Sorbonne et par l'assemblée du clergé. Il ne se contenta pas de se défendre de la sorte; il voulut associer publiquement à ses résolutions tout ce qu'il y avait de considérable dans l'État. A cette fin, il obtint du roi la convocation d'une assemblée de notables, qui se tint à Fontainebleau, au mois de septembre 1625, et là, devant les princes, les grands officiers de la couronne, les maréchaux de France, les premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines, le prévôt des marchands de Paris et quatre prélats de l'assemblée du clergé, en présence du roi et de la reine mère, fut débattue la conduite que la France avait à garder au dehors. Devait-elle, sur la demande du pape, accorder à l'Espagne une suspension d'armes, ou persisterait-elle à défendre ses alliés protestants et les droits garantis par les traités? Le cardinal de Sourdis soutint qu'il fallait déférer au pape. La reine mère, sans développer d'ailleurs son

avis, opina dans le même sens : ce fut le premier dissentiment, ou du moins le premier indice public de mésaccord, entre elle et le cardinal. Celui-ci eut pour appuis de sa politique le maréchal de Schomberg, le cardinal de la Valette et le maréchal de Bassompierre. Lui-même la défendit avec vigueur; il allégua l'honneur de la couronne, il annonça que la défaite des huguenots permettait désormais au roi de consacrer ses ressources à la guerre étrangère : l'assemblée se sépara sur cette assurance; elle ne contesta pas davantage les projets du premier ministre, qui put se prévaloir de son assentiment [1].

Il n'en était pas moins fâcheux que la direction plus fière de notre politique étrangère se manifestât par un conflit avec le Saint-Siège. Sans doute, avec plus de prévoyance et de résolution, Urbain VIII eût évité de se commettre du côté de l'Espagne, de même qu'avec plus de patience, Richelieu se fût épargné une querelle qui, d'ailleurs, ne dura guère. Mais la France s'accoutuma à ne plus tenir compte du Saint-Siège dans les affaires d'État; elle s'éloigna de la conduite et des desseins de Henri IV, qui voulait réserver au pape le rôle d'arbitre en Italie et en Europe.

II

L'entremise du pape étant écartée, Richelieu ne tarda pas à s'arranger directement avec l'Espagne. Quoi qu'il eût dit à l'assemblée des notables, avant

1. Richelieu, *Mém.*, t. II, p. 477 et 482. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 468 et s.

d'engager la France dans une action décisive, il trouvait bon qu'elle prît encore haleine et, de plus, il ne se sentait pas lui-même encore assez fort pour braver en face le parti catholique [1] qui avait pour organe dans le conseil du roi le garde des sceaux, Marillac, hors du conseil, M. de Bérulle; ce dernier, après avoir efficacement servi Richelieu, s'était mis à souhaiter la paix avec l'Espagne de toute l'ardeur de son zèle. Poussé par lui et par la reine mère, notre ambassadeur du Fargis traita à des conditions qu'il n'était pas autorisé à accorder et qui devaient mécontenter nos alliés. Richelieu désavoua le traité, le fit réformer à deux reprises et enfin, sans paraître l'approuver, détermina le roi à le ratifier; mais il ne put obtenir que les Grisons le ratifiassent pareillement. Ils estimèrent leur souveraineté méconnue, parce qu'il n'était stipulé en leur faveur qu'un tribut annuel de vingt-cinq mille écus et le droit de confirmer les juges élus par les Valtelins ; cette demi-indépendance de la Valteline lui était accordée comme la garantie de son culte : la religion catholique y devait être seule exercée. Malgré le mécontentement des Grisons, les puissances qui avaient conclu le traité se mirent en devoir de l'exécuter ; les troupes étrangères, espagnoles ou françaises, qui occupaient la vallée, en sortirent; les forts construits par les Espagnols furent rasés : les habitants des Alpes restèrent seuls maîtres de la route qui menait d'Italie en Allemagne. La France espérait par là fermer cette route à ses adversaires : espérance bientôt déçue. A la première occa-

1. Richelieu, *Mém.* t. XXII, p. 38. — Ranke, *Hist. de France*, t. III, liv. IX, chap. IV.

sion, les habitants des Alpes livrèrent passage aux Impériaux[1].

Cependant, le traité nous donna deux ans de répit vis-à-vis de l'Espagne. Richelieu employa ce délai à la prise de la Rochelle, et à peine le roi et le cardinal furent-ils entrés dans cette ville rebelle, qu'ils parurent ensemble sur les Alpes ; ils accouraient pour défendre un client de la France, pour répondre à une provocation gratuite de la maison d'Autriche. Le duc de Mantoue, Vincent de Gonzague, deuxième du nom, venait de mourir sans enfants, laissant pour héritier un prince français, le duc de Nevers, issu d'une branche cadette de la maison de Gonzague. A l'instigation d'un hardi négociateur, le marquis de Saint-Chamond[2], envoyé à Mantoue pour surveiller de près cette succession, le vieux duc avait reconnu le droit que Nevers tenait de sa naissance, fiancé sa nièce au fils de Nevers, et béni ce jeune prince à son lit de mort. La maison de Nevers avait pris sans retard possession du duché ; puis, comme c'était un fief dépendant de l'Empire, elle en avait demandé l'investiture à l'Empereur. L'Empereur la refusa, déclara l'héritage vacant, et prononça le séquestre, tandis que l'Espagne, ne pouvant souffrir à côté d'elle un prince français en Italie, lui opposait[3] un compétiteur placé sous sa dépendance. Au

1. Richelieu, *Mém.* t. III, p. 5 et s., 27 et s., et t. V, p. 63. — Rohan, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 140 et s. — Houssaye, *Bérulle*, t. III, p. 87 et s.

2. Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, né en 1586, mort en 1619. Voyez sur ce personnage la généalogie de la maison de Saint-Chamond, publiée et annotée par M. Maurice de Boissieu. *Mémoires de la société de la Diana*, t. IX, p. 133 et s.

3. Ranke déclare « les droits héréditaires des Gonzague-Nevers

fond, Ferdinand II n'avait rien à gagner à cette querelle. Wallenstein le conjurait de garder toutes ses forces en Allemagne pour tenir tête à Gustave-Adolphe. Le Jésuite Lammormann, son confesseur, le détournait de s'attaquer à des puissances catholiques ; sa nouvelle épouse, Eléonore de Gonzague, tante de la nouvelle duchesse de Mantoue, s'affligeait du coup qui menaçait sa parente et sa patrie [1]. Malgré tout, l'ascendant de l'Espagne prévalut à Vienne [2] ; les deux branches de la maison d'Autriche s'unirent pour mettre la France en échec, pour dominer seules au delà des Alpes, et, dans ce but, l'Espagne se concerta de plus avec la Savoie. Quelque temps auparavant, tandis que nous nous emparions de la Valteline, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait fait campagne avec nous contre les Génois, clients et banquiers de l'Espagne en Italie ; il leur disputait alors sur leurs frontières un petit fief à sa convenance [3]. Maintenant, l'Espagne lui ayant offert de partager avec elle le Montferrat, qui dépendait du duché de Mantoue, le même prince donna la main contre nous à l'Espagne, et promit de nous barrer la route des Alpes [4].

Cependant cette route s'ouvrait sans coup férir aux Impériaux du côté de l'Allemagne. Des bandes de

incontestables ». (*Hist. de France*, t. III, liv. IX, chap. VII.) — Gfrörer, historien très favorable à l'Empire, se prononce dans le même sens (*Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IX).

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe, loco citato*.

2. Richelieu, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XXV, p. 24 et s.

3. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 441 à 444.

4. Richelieu, *Mém.*, 2e série, t. IV, p. 48 à 53.

lansquenets rassemblées à Linden se présentaient aux frontières de la Valteline, et les Grisons, comme les Valtelins, leur donnaient passage [1]. Les deux places fortes du territoire disputé, Casal et Mantoue, purent ainsi être assiégées à la fois, Casal par les Espagnols, Mantoue, où se trouvait Nevers, par les Impériaux. Ce fut pour les secourir, que Louis XIII se dirigea vers l'Italie. Tous les amis de l'indépendance italienne l'appelaient alors ; Venise se liguait avec lui; Urbain VIII venait d'applaudir à la prise de la Rochelle, avec des démonstrations de joie qui avaient fort dépité les Espagnols; aussi ne manquaient-ils pas de dire que ce pape était « de cœur, d'esprit et de fait, tout Français », et il est vrai qu'il souhaitait fort à ce moment un prince français en Italie [2]. Il refusa pourtant d'entrer dans la ligue formée par nous, parce qu'il se réservait d'intervenir pour la paix [3].

En vingt jours, Louis XIII, assisté de Richelieu, força les Alpes au pas de Suze, malgré le duc de Savoie, désarma ce prince, lui dicta ses conditions et délivra Casal. Mais après cette marche foudroyante, il dut ramener ses troupes parce que les huguenots remuaient encore et, l'année suivante, l'expédition était à recommencer. Cette fois, elle fut conduite par Richelieu qui partit le premier et que le roi devait rejoindre s'il n'était tombé malade à Saint-Jean-

1. Rohan, *Mém.* Collection Petitot, 2ᵉ série, t. XIX, p. 144 et 145. — Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, p. 155.
2. Grégorovius, *Urbain VIII*, p. 13 et 14. — Richelieu, *Mém.*, t. V, p. 242.
3. Richelieu, *Mém.* t. IV, p. 415.

de-Maurienne. Tandis que ce prince était forcé de retourner à Lyon, le cardinal ne quitta les troupes qu'après avoir désarmé le duc de Savoie et lui avoir enlevé deux clefs des Alpes, Pignerol et Saluces. Cependant, en Italie, nos troupes devinrent moins heureuses; elles ne parvinrent pas à délivrer les places assiégées. Mantoue, défendue par le maréchal d'Estrées et par le duc de Nevers, fut prise d'assaut et saccagée. Durant trois jours, l'armée impériale pilla, dévasta la malheureuse cité, et commit librement tous les excès : ni les églises, ni les femmes, ni les religieuses même, ne furent épargnées par une armée qui comptait beaucoup de luthériens. Le sac de Mantoue sous Ferdinand II rappela le sac de Rome sous Charles-Quint. Il indigna Urbain VIII, qui devait en garder toute sa vie un souvenir ineffaçable; il répandit d'un bout à l'autre de l'Italie plus d'horreur encore que d'épouvante [1].

A Casal, une garnison française tint bon dans la citadelle; mais les Espagnols occupèrent la ville. Schomberg, qui commandait nos forces depuis le départ de Richelieu, manœuvrait pour la reprendre; déjà les armées se rangeaient en bataille et n'étaient plus qu'à une portée de mousquet, le canon commençait à tirer, lorsque, des retranchements de la ville, on vit s'élancer un cavalier qui agitait d'une main son chapeau et de l'autre un crucifix au lieu d'épée, en criant: la paix, la paix! Il fut entendu; à sa voix, généraux et soldats s'arrêtèrent. C'était le

1. Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, p. 149 à 157. — Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 22.

jeune secrétaire du cardinal Antoine Barberini, le capitaine Jules Mazarin [1].

Le pape n'avait cessé de poursuivre la paix, et, s'étant concerté pour la proposer avec ses voisins, de Parme, Modène et Florence, avait placé son neveu, Antoine Barberini, à la tête d'une ambassade pacifique, qui allait de l'un à l'autre parti. Le cardinal-neveu s'était attaché, à titre subalterne, Mazarin encore obscur, qui joua bientôt le principal rôle dans les négociations ; ce fut son début sur le théâtre du monde et des affaires. D'un prompt regard, il embrassa les intérêts qui se croisaient dans la lutte, il démêla comment cette lutte pouvait être apaisée et déploya le rare mélange d'adresse et d'audace, de souplesse et de constance qui devait porter si haut sa fortune. Il persuada dans les deux camps les princes que la guerre dépouillait : le duc de Nevers, chassé de Mantoue, le duc de Savoie, Victor-Amédée, qui venait de succéder à son père Charles-Emmanuel et ne pouvait prendre possession de l'héritage ; il aborda les généraux Espagnols, Impériaux, Français, Spinola, Collalto, Schomberg, que cette guerre fatiguait par ses chances incertaines ; enfin, il s'attacha surtout à gagner Richelieu. Sans interrompre le combat, le grand cardinal se prêta à écouter les propositions du jeune négociateur [2] ; à ce moment, il envoyait le père Joseph traiter en Allemagne ; le roi

1. Richelieu, *Mém.*, t. VI, p. 287 et suiv. — *Mémoires de Pontis*. Collection Petitot, 2ᵉ série, t. XXXII, p. 131. — *Mémoires de Montglat*, id., id., p. 55.

2. Richelieu, *Mém.*, t. V, p. 385 et suiv., et t. VI, p. 140 et suiv. — *Histoire du cardinal Mazarin*, par M. Aubery, avocat au Parlement et aux conseils du roi. Paris, 1688, t. Iᵉʳ, p. 27 et suiv.

venait de traverser une maladie mortelle ; tous les desseins formés par le prince et le premier ministre avaient failli périr avec le prince, et ce danger une fois écarté, le cardinal avait hâte d'en finir au pied des Alpes, afin d'avoir plus tard les mains libres au delà du Rhin. Car c'était une de ses maximes que « quiconque entreprend deux grandes guerres à la fois se fie plus à son bonheur et à sa fortune qu'à sa conduite et à sa prudence [1]. » Richelieu sut donc gré à Mazarin de ses pacifiques efforts ; d'ailleurs, il ne se méprit pas sur les inclinations du personnage encore inconnu, qui l'abordait alors.

Mazarin penchait déjà vers la France ; les préférences d'Urbain VIII le poussaient de ce côté, son propre sentiment l'y poussait davantage encore. En pratiquant les divers gouvernements d'Europe, il avait reconnu que c'était au service de France qu'un habile homme pouvait jouer un grand rôle. Il souhaitait donc se donner à Richelieu qui l'avait apprécié du premier coup d'œil, et souhaitait l'acquérir [2]. L'un et l'autre s'accordèrent aisément et les affaires italiennes furent réglées. Tandis qu'échouaient à Ratisbonne les négociations du père Joseph, tandis que le sort de l'Allemagne demeurait en suspens, l'armistice conclu par Mazarin sous les murs de Casal se changeait en traité de paix particulier à l'Italie. Le duc de Savoie recouvra ses États, sauf Pignerol, et en échange de cette place, il reçut un revenu de quinze mille écus et un petit territoire italien,

1. Richelieu, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XXII, p. 526.
2. Aubery, *Hist. de Mazarin*, t. Ier, p. 38, 47 et 60.

Trino, détaché du Montferrat. La ville et la citadelle de Casal furent évacuées à la fois par les Espagnols et par les Français et remises en dépôt au duc de Nevers, en commun avec un commissaire impérial. Il fut convenu que le duc de Nevers demanderait à l'Empereur l'investiture de Mantoue, l'obtiendrait et lui rendrait hommage. L'Espagne ne recevait rien dans le traité ; elle n'avait rien gagné dans la lutte. Seulement, au seuil de son duché de Milan, elle gardait le fort Fuentès, suspendu comme une menace sur la Valteline qu'elle convoitait toujours.

III

Cet état de choses se maintint quatre ans ; les coups terribles frappés par le roi de Suède en Allemagne n'eurent pas de contre-coup en Italie, la guerre ne s'y ralluma qu'après l'entrée en campagne de la France contre la maison d'Autriche, et fut alors un épisode de la guerre générale.

Dès son arrivée au pouvoir, Richelieu avait déterminé la conduite à tenir en Italie ; il écrivait en 1625 : « Le vrai secret des affaires d'Italie est de dépouiller le roi d'Espagne de ce qu'il y tient pour en revêtir les princes et les potentats d'Italie. Le seul partage que doit désirer la France en toute cette conquête ne doit être que la diminution de l'Espagne [1]. » Dans la première expédition qu'il entreprit il ne s'agissait même

1 Documents sur l'histoire de France. *Papiers d'Etat de Richelieu*, t. II, p. 81.

pas de diminuer l'Espagne, mais d'empêcher qu'elle s'agrandît. Plus tard, après l'entrée des troupes françaises en Allemagne, le cardinal ne chercha dans la Péninsule qu'une diversion. C'est dans la Valteline qu'il devait le moins aisément lâcher prise; en 1624. il en avait fait sortir les troupes du pape; en 1635, il envoya un grand capitaine y tenir tête aux Impériaux.

Depuis la dernière paix de religion, le duc de Rohan vivait retiré à Venise. Cette république, qui n'enfantait plus d'hommes de guerre, l'avait recueilli avec de grands honneurs et « arrêté à son service ». Mais Venise avait beau s'ouvrir comme « le port après la tempête », c'était la France qu'il désirait servir ; dès que « le roi son seigneur » lui témoigna « la confiance qu'il avait en sa fidélité » et « l'oubli des choses passées », il ne résista pas à cette avance. Les passages qu'il s'agissait de garder importaient aux Vénitiens comme nous : Rohan obtint aisément l'autorisation du Sénat de Venise et partit sans différer pour la Valteline [1].

La commission était difficile et ingrate. Les Impériaux sortaient d'Italie par les chemins qu'ils avaient pris pour entrer et se proposaient de les garder à leur disposition. Ce n'était pas le compte de la France, qui les avait disputés si résolûment, et pourtant ne voulait pas rompre la paix à peine conclue. Il fallait donc, sur les pas des Impériaux, susciter des obstacles, relever des barrières, pousser les Grisons, les Suisses, les Vénitiens, et ne pas commettre la France. Personne n'était plus propre à cette tâche que le duc

1. Rohan, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 24 à 27.

de Rohan, coreligionnaire des Grisons, ami des Vénitiens, et récemment rebelle en France. Il s'y consuma durant deux ans et demi, à travers mille dégoûts, « perplexe et douteux en soi-même, l'œil ouvert, exposé à un fréquent changement d'ordres » : car tantôt on lui prescrivait de « prendre garde à ne pas être prévenu », et tantôt « de ne pas prévenir » les Impériaux; pendant ce temps d'incertitude, les troupes de l'Empereur traversèrent impunément la Valteline et les Grisons; mais du moins elles ne purent s'y établir, et le jour où la France, ouvertement déclarée, résolut de « boucher le trou », Rohan était en mesure de combattre et de vaincre [1]. Avec quelques régiments venus de France, quelques autres levés chez les Suisses et les Grisons, en huit mois, les Espagnols et les Allemands furent culbutés, dispersés, chassés de toutes les positions qu'ils occupaient; Rohan resta maître de la Valteline entière [2].

Mais il ne pouvait s'y maintenir qu'avec le concours des Grisons, et les Grisons voulaient rentrer en pleine possession de la vallée, ils tenaient en outre à toucher un million de livres que la France leur avait promis, en enrôlant leurs soldats. Or, à ce moment, la France, menacée d'invasion sur ses frontières de Bourgogne et de Picardie, n'avait pas d'argent à envoyer au loin, et d'autre part, fort accusée au sujet de ses relations avec les protestants d'Allemagne, elle répugnait à replacer de ses propres mains un peuple catholique sous la

1. Rohan, *Mém. Guerre de la Valteline*, liv. Ier, *passim*. Collection Petitot, t. XIX, p. 28 à 69.
2 Rohan, *Mém.*, *id*, liv. II, p. 70 à 122.

domination des hérétiques [1]. Richelieu différa donc et marchanda la satisfaction qu'attendaient les Grisons. L'Autriche en profita pour négocier avec eux; elle leur promit l'entière restitution de la Valteline, sauf quelques réserves en faveur du culte catholique, et tout à coup les Grisons cernèrent la poignée de Français aventurés dans leurs montagnes, gardèrent Rohan à titre d'otage et sommèrent chefs et soldats d'évacuer leur territoire, à quoi il fallut se résigner [2]. Richelieu ne pardonna pas cet échec qu'il avait lieu de se reprocher ; dans ses Mémoires il pousse la passion jusqu'à taxer Rohan de « manque de cœur » et de « lâcheté [3] ». Un plus juste témoignage a d'avance vengé le vaillant capitaine. Guébriant, alors au début de sa pure et glorieuse carrière, fut envoyé pour recueillir les débris de nos forces ; il n'était pas de la religion de Rohan, il n'avait jamais servi sous ses ordres, mais il avait l'âme trop droite pour faire sa cour aux dépens d'un général disgracié ; il se déclara donc son défenseur et protesta constamment que rien n'était arrivé par sa faute [4].

En définitive, l'expédition de la Valteline, si tristement qu'elle se terminât, nous avait profité : dans le moment où la maison d'Autriche tentait de nous envahir, ses armées d'Italie ne purent communiquer avec ses armées d'Allemagne ; rien ne servit plus notre résistance et ne prépara mieux nos avantages.

1. Richelieu, *Mém.*, t. VIII, p. 464 et suiv.
2. Rohan. *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 146 à 206.
3 Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 422 à 455.
4. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 24 à 27.

Lorsque, après plusieurs campagnes, nous fûmes contraints de nous retirer de ce poste avancé, nous avions acquis Pignerol : ce qui nous donnait entrée en Italie, et nous venions de poser le pied en Alsace. Dès lors il nous importait beaucoup moins de garder les passages de la Valteline ; nous étions d'avance dédommagés de leur perte.

Ce n'est pas au delà des Alpes que la maison d'Autriche devait être affaiblie : l'Italie était destinée à languir sous la domination de l'Espagne, languissante elle-même. Déjà d'un bout à l'autre de la Péninsule, la noblesse oisive se ruinait par son luxe : le peuple, traité doucement par les princes italiens, était ruiné sur une grande portion de territoire par les exactions des gouverneurs étrangers ; des brigands dévastaient les campagnes. Tout dépérissait : les lettres et les arts, le commerce, l'industrie, l'agriculture.

L'Église déclina comme tout le reste. Au siècle précédent, sous la menace de l'hérésie, elle s'était relevée en se réformant ; elle avait évité la contradiction des doctrines. Elle ne devait pas échapper à l'amollissement des mœurs, à l'affaiblissement des âmes. La flamme qui s'était rallumée, quand soufflait un vent d'orage, cessa de briller au milieu d'un air bas et lourd; dans le néant de la vie publique et nationale, la vie religieuse s'obscurcit[1].

Pour nous, nos stériles expéditions eurent alors un contre-coup singulier : la rupture de la reine mère avec Richelieu. Marie de Médicis ne pardonna pas au

1. Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, *passim*.

cardinal l'effort tenté pour la maison de Gonzague longtemps rivale des Médicis, pour le duc de Nevers qui avait traversé sa régence [1]. Dès ce moment, elle travailla sans relâche à perdre le premier ministre; les mécontents, qui comptaient déjà parmi eux le frère du roi, eurent la reine mère pour chef, et quand elle eut quitté le royaume, ils trouvèrent chez elle une retraite. ouverte à leurs complots avec les ennemis du royaume. Dès ce moment aussi les bons citoyens durent se rallier à Richelieu; ils le virent en effet risquer sa faveur à la cour pour soutenir la grandeur française, et, d'autre part, ils connurent que la reine mère avait gardé sur le trône de France un cœur étranger.

En même temps, Urbain VIII inclina vers le cardinal. L'occupation de la Valteline par nos troupes l'avait éloigné de nous; le sac de Mantoue le tourna contre l'Empereur. Sans se liguer avec la France, il souhaita son succès jusqu'en Allemagne : disposition qui devait changer plus tard et que nous ne sûmes pas assez ménager; mais, en attendant, elle nous permit de nouer nos alliances protestantes, sans encourir le blâme de la cour romaine.

1. *Mémoires de Montglat*. Collection Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 46 à 50.

CHAPITRE IV

LES DANOIS ET LES SUÉDOIS EN ALLEMAGNE.

Expédition de Christian de Danemark en Allemagne. Wallenstein forme une armée impériale. Victoire de l'Empereur. — Projets de Wallenstein contre les princes de l'Empire. — Edit de restitution. — Disgrâce de Wallenstein. Tentatives de paix entre l'Empire et la France. — Entrée de Gustave-Adolphe en Allemagne. — Alliance de la Suède avec la France. Le pape Urbain VIII refuse de la condamner. — Progrès de Gustave-Adolphe en Allemagne. Sa politique. — Son génie militaire. — Ses derniers succès, ses projets, sa mort.

I

La France devait porter en Allemagne son principal effort contre la maison d'Autriche. Depuis Henri II, nous étions accoutumés à regarder et à agir de préférence du côté du Rhin ; Henri IV avait embrassé cette politique ; Richelieu ne s'en départit pas. Pourtant, ce ne fut pas la France qui ralluma la première la guerre au sein de l'Empire : ce fut l'Angleterre. Charles Ier n'avait pas cessé de s'intéresser au sort de son beau-frère, le palatin Frédéric V, champion vaincu de la cause protestante. N'ayant pu

obtenir ni que la France se déclarât en faveur de ce prince, ni que l'Espagne imposât à la cour de Vienne son rétablissement, le roi d'Angleterre traita dans ce but avec les États de Hollande et avec le roi de Danemark, Christian IV [1].

Celui-ci, qui était l'oncle du Palatin, avait refusé de le soutenir avant sa défaite. Mais depuis qu'il l'avait vu dépouillé de ses États héréditaires, il avait réclamé auprès de l'Empereur contre cette sentence, qu'il estimait attentatoire aux droits des princes de l'Empire [2]. Possesseur des duchés de Sleswig et de Holstein, il se considérait comme l'un d'entre eux. Il méditait de s'agrandir en acquérant des domaines ecclésiastiques : déjà il s'était fait céder par Christian de Brunswick l'évêché d'Halberstadt, avait obtenu Verden, et convoitait Minden et Brême pour son fils; il travaillait ainsi à devenir maître des bouches de l'Elbe et du Wéser.

L'Empereur se prêtant mal à ses desseins, Christian se disposa à lui tenir tête, et, dans ce but, se fit élire, en sa qualité de duc de Holstein, commandant du cercle de la basse Saxe : il pouvait désormais intervenir dans les affaires d'Allemagne, autrement qu'en étranger [3]. Un lien plus ancien et plus étroit, la communauté de religion, l'unissait aux protestants de ce pays et, dans la rivalité du Danemark avec la Suède, Christian IV était impatient de disputer cette clientèle à Gustave-Adolphe [4]. Il y pouvait

1. *Mémoires de Richelieu*, t II, p. 460 et 506, et t. III, p. 211.
2. O. Klopp, *Tilly*, p. 111. — Bougeant, *Hist. des guerres et négociations*, t. I, p. 85 et 151.
3. Pfeffel, *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 296 et 298.
4. O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. VII, p. 242 et suiv.

prétendre ; la foi luthérienne dominait seule en Danemark ; l'ancien culte était non seulement aboli, mais oublié : les discordes civiles s'étaient éteintes avec les dissidences religieuses. Le royaume, où dominait la noblesse, était paisible et bien administré à l'intérieur [1]. Au dehors, les querelles avec la Suède avaient entretenu l'humeur belliqueuse des habitants et fourni à Christian des occasions de combattre, dans lesquelles il ne s'était pas mon tré inférieur à son antagoniste. Charles Ier choisissait donc bien l'ennemi qu'il opposait à l'Empereur; mais il était incapable de le soutenir. Ses querelles avec son Parlement ne lui laissaient pas la disposition des ressources de l'Angleterre : ayant promis pour cette guerre des sommes considérables, il ne put les fournir, et bientôt le trésor de Christian ne fut guère entretenu que par le subside que la France lui donnait, sans vouloir se liguer ouvertement avec lui. Quelques soldats huguenots recrutés en France, quelques troupes anglaises grossissaient son armée [2]. Ses États étaient petits et pauvres, et il n'en était pas d'ailleurs le maître, car la noblesse, plus puissante que lui, ne lui permettait pas d'employer toutes les ressources du Danemark à l'étranger. Ces ressourses lui devaient être généreusement prodiguées plus tard, mais seulement quand il s'agirait de défendre, contre un ennemi victorieux, la liberté de la mer Baltique et la terre danoise.

Christian ne pouvait soutenir la lutte en Allemagne

1. Allen, *Hist. du Danemark*, t. II,
2. Richelieu, *Mém.*, t. III, p. 185, 232 et 420. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 217.

qu'avec des forces tirées de l'Allemagne elle-même. Dans le manifeste qu'il adressa à ce pays, le roi de Danemark avertit les peuples qu'ils étaient menacés d'être frustrés de la vraie religion chrétienne, et les princes, d'être dépouillés des biens ecclésiastiques : il se présentait donc pour défendre la foi des peuples et la propriété des princes. Tilly essaya vainement de rassurer les uns et les autres ; il eut beau prendre à témoin les ministres protestants que, dans les provinces occupées par ses troupes, leur culte n'était pas inquiété[1]. Autour d'un nouveau champion, les partisans de la cause vaincue se relevèrent ; les ministres même qu'avait attestés Tilly prêchèrent et prièrent dans leurs temples pour le succès des armes danoises : d'injurieux pamphlets furent répandus, dans toutes ces contrées, pour soulever la populace contre les papistes ; les villes hanséatiques ouvrirent leurs ports à Christian ; il put y faire ses enrôlements, il en tira ses munitions et ses vivres ; la maison de Brandebourg, la diète de la basse Saxe et la plupart des princes et seigneurs de ce pays se déclarèrent en sa faveur. Les plus fameux aventuriers qui s'étaient signalés jusqu'alors contre l'Empire et l'Église, Mansfeld, Halberstadt, se rangèrent à sa suite : ils devaient achever sous lui leur carrière ; un autre, Bernard de Saxe-Weymar, allait débuter à son service[2]. En un mot, il rassembla entre ses mains

1. Hurter, *Ferdinand II*, t. II, p. 158. — O. Klopp, *Tilly*, t. I, chap. VIII, p. 259, 287 et suiv.

2. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 372 et suiv., 390 et suiv.

toutes les forces du parti protestant, affaibli par sa récente défaite, il est vrai; mais le parti contraire était épuisé par sa victoire.

Depuis que le danger imminent qui les avait réunis semblait conjuré, les membres de la Ligue catholique se lassaient de payer et d'entretenir des troupes; comme il arrive d'ordinaire à ces associations, chacun se montrait jaloux des avantages que la guerre avait rapportés aux chefs et ne se souciait plus de travailler à l'agrandissement de Maximilien ou de Ferdinand. En même temps, l'autre appui de l'Empereur, l'Espagne, risquait de lui faire défaut; l'armée espagnole des Pays-Bas, occupée à tenir tête aux Hollandais, évitait soigneusement de se commettre avec les Allemands protestants [1]. Des secours auraient pu venir du Milanais, mais les passages de la Valteline étaient fermés. L'Empereur avait donc plus que jamais besoin d'une force qui lui fût propre et dont il disposât librement. La Bavière avait su tirer de son sein des ressources d'hommes et d'argent que nulle autre puissance ne possédait alors en Allemagne; c'était le fruit d'un long règne, d'une administration vigilante et d'un gouvernement incontesté. Au contraire, Ferdinand, ayant regagné pièce à pièce des domaines en révolte, ne trouvait dans l'héritage de la maison d'Autriche ni armée ni finances, et, quant à la dignité impériale, elle lui imposait de lourdes charges et lui fournissait peu de moyens d'y satisfaire. Comment donc pouvait-il se créer à bref délai des forces militaires, et comment

1. Schreiber, *Maximilien*, p. 294.

en demeurer plus longtemps dépourvu ? Après avoir tergiversé , il accepta l'offre de Wallenstein : une armée qui ne lui coûterait rien.

Ce personnage, issu d'une vieille et pauvre famille tchèque, orphelin à douze ans, élevé tour à tour chez les frères Moraves, les Jésuites, les luthériens, et dès cette époque surnommé « l'enragé », pour son humeur batailleuse, avait commencé à se signaler et à s'enrichir au service de l'Empereur en Bohême. Les biens confisqués sur les rebelles et achetés par lui à vil prix en avaient fait le seigneur le plus considérable de la contrée ; la seigneurie de Friedland, acquise de la sorte, avait été en sa faveur érigée en duché. En même temps, son mariage avec une fille du comte Harrach le mettait en crédit à la cour de Vienne. Simple colonel, il avait fait la guerre à la tête d'un régiment levé par lui, lorsqu'il proposa à l'Empereur de lever une armée. Il devait l'enrôler à ses frais, la commander et l'entretenir aux dépens des pays qu'elle occuperait; le butin appartiendrait aux soldats, mais serait en partie imputé sur leur solde, la guerre nourrirait la guerre. L'Empereur se réservait pourtant d'autoriser les contributions à imposer aux villes prises, la mise en liberté et la rançon des princes et généraux prisonniers[1]. Pour la plupart des soldats de cette époque, le métier des armes n'était qu'une industrie lucrative. Un historien récent de la guerre de Trente ans a donc appliqué justement à Wallenstein un terme de

1. Ranke, *Wallenstein Geschichte* (Histoire de Wallenstein), t. XXIII de ses œuvres, p. 1 à 15. — Hurter, *Ferdinand II*, t. II, p.418 et s.

l'industrie moderne, en l'appelant un « entrepreneur de guerre avec un cahier des charges ». Les protestants avaient déjà eu Mansfeld, Halberstadt et allaient avoir Weymar; les catholiques eurent Wallenstein [1].

L'avenir devait apprendre si l'Empereur ne payerait pas trop cher, un jour, cette force qui d'abord ne lui coûtait rien, s'il y trouverait un appui sûr et durable, et si doter l'empire d'une armée qui ne devait vivre que de la guerre, ce n'était pas le condamner à la guerre sans mesure et sans terme. Au moment où Ferdinand accepta les propositions de Wallenstein, il n'avait point à choisir; c'était sa seule ressource. Maximilien de Bavière, qui devait bientôt se montrer si contraire à Wallenstein, passe pour avoir conseillé lui-même à l'Empereur cet arrangement [2]. Le duc de Friedland reçut donc le titre de général en chef des armées impériales, et la patente qui autorisait ses enrôlements. Il s'engagea à livrer quinze mille fantassins, cinq mille cavaliers et, aussitôt conclu, l'arrangement s'exécuta. L'argent était ramassé d'avance par Wallenstein; nul ne l'égalait dans l'art d'attirer et de dresser des soldats; ils accoururent à son appel; il passa un hiver à les discipliner, rançonnant, pour les faire vivre, les pays amis qu'il occupait et, le printemps suivant, il fut prêt à marcher à l'ennemi.

Dès lors la partie était perdue pour le roi de Danemark; il avait sur les bras deux armées : celle de la Ligue, commandée par Tilly, celle de l'Empereur,

1. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 385 et 388.
2. Gfrörer, *Gustave Adolphe*, liv. II, chap. v.

commandée par Wallenstein. Ses troupes répugnaient à marcher en avant. Lui-même, en faisant le tour des remparts d'Hameln, place forte où il avait établi son quartier général sur le Wéser, tomba dans un fossé et pensa périr. Après ce mauvais présage, il aurait voulu différer l'action décisive. Mais déjà Tilly le serrait de près, et le mit en déroute à Lutten, vers le Wéser, tandis que Wallenstein battait Mansfeld, sur l'Elbe. Les troupes danoises étaient culbutées, le long des deux fleuves par où elles avaient tenté de s'ouvrir l'Allemagne. Dans tout le cercle de la basse Saxe, et jusqu'au rivage de la mer du Nord, l'Empereur était maître; Christian, réduit à disputer son propre territoire, se vit quelque temps chassé de ses possessions sur la côte allemande de la Baltique; mais il sut mieux se défendre qu'attaquer et, dans ses domaines, il fut défendu par son peuple. De son côté, l'Empereur ne poussa pas trop loin sa victoire : par le traité signé à Lubeck, le 11 mai 1629, il laissa ou rendit à Christian toutes ses possessions héréditaires. Celui-ci renonça seulement, pour lui et son fils, aux biens ecclésiastiques acquis par lui et son fils en Allemagne, et s'engagea à ne plus se mêler des affaires de l'Empire ; le Palatin, qui avait été le motif ou l'occasion de la guerre, fut entièrement laissé de côté [1]. Quand cette paix fut conclue, le roi Christian s'écria : « L'Empereur m'a donné plus que je ne lui demandais [2]. »

1. Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 308. — Bougeant, *Hist. des negociations*, t I, p. 202.
2. Lettre des envoyés de Bavière à Tilly, 21 juin 1629. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 351.

La modération de Ferdinand envers le Danemark a été attribuée aux conseils intéressés de Wallenstein, qui devait y trouver en effet, ainsi que nous le verrons plus loin, son profit particulier. En tout cas elle fut heureuse pour l'Empire. Quand Gustave-Adolphe l'envahit, Christian resta neutre, et même il inclina vers les Impériaux; à plusieurs reprises, il chercha à les favoriser aux dépens de son plus proche et plus importun voisin. L'Empereur comptait désormais un ennemi de moins parmi les puissances protestantes.

II

Après cette nouvelle victoire, deux entreprises bien différentes s'offraient à Ferdinand. Malgré le succès de ses armes, sa puissance restait précaire dans l'Empire; sa foi n'y dominait pas sans partage : il pouvait ou affermir l'autorité impériale, ou extirper l'hérésie.

Le premier dessein lui était suggéré par Wallenstein : durant la précédente campagne, cet impénétrable capitaine avait ménagé son armée, comme un habile artisan ménage son outil, instrument de sa fortune; jaloux des succès partagés, il n'avait guère assisté Tilly, et quand l'Empereur lui avait ordonné de le secourir, il s'était peu soucié d'obéir. Aux plaintes parties de Vienne à ce sujet, il répondit en dévoilant ses projets pour l'élévation de l'Empereur. « On n'a plus besoin », disait-il, « de princes et d'é-

lecteurs. Il est temps de leur ôter leur petit chapeau. De même qu'en Espagne et en France il n'y a qu'un seul roi, il ne faut plus en Allemagne qu'un seul souverain. » Au morcellement féodal de l'Empire germanique, il voulait donc substituer l'unité monarchique qui avait prévalu dans le reste de l'Europe. Mais par quel procédé ? Avant tout, en rendant l'armée impériale supérieure à toute autre, en la faisant vivre aux dépens des princes, amis ou ennemis, qu'il importait pareillement d'affaiblir, en l'accroissant constamment, tandis qu'aux prises les uns avec les autres, ces princes ruineraient réciproquement leurs forces. Le moment viendrait ainsi où chacun dépendrait de l'Empereur, où l'Empereur ne dépendrait de personne. En même temps, Wallenstein voulait émanciper la petite noblesse, la chevalerie, où résidaient alors la vigueur et la vaillance de la race germanique, la rattacher directement à l'Empereur, et, sur les ruines de l'ancienne féodalité abattue, élever une aristocratie militaire, créée par l'Empereur, où lui même tiendrait la première place [1].

Sans se résoudre à poursuivre un si vaste projet, l'Empereur n'en sut pas mauvais gré à son général. Celui-ci put en commencer l'exécution. Déjà la guerre de Bohême l'avait fait duc de Friedland. En poursuivant Mansfeld à travers la Silésie, il s'était fait donner la principauté de Sagan. Sur le théâtre de la guerre, parmi les petits États de la basse Saxe, il trouva les deux duchés de Mecklembourg à sa convenance ; il se les fit livrer, d'abord, en gage pour

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. VIII. — Schreiber, *Maximilien*, p. 380. — Hurter, *Ferdinand II*, t. II, p. 576 et s., 586 et s.

remboursement de ses avances et frais de guerre; puis, il en reçut l'investiture, et ce fut afin de s'y établir plus aisément sur les bords de la Baltique, qu'il se hâta de traiter avec le Danemarck vaincu [1]. L'antique maison des ducs de Mecklembourg fut dépouillée de son patrimoine, par sentence impériale, et condamnée comme rebelle à l'Empire : condamnation qui frappait des protestants, et que les princes catholiques eux-mêmes estimèrent injuste, autant que menaçante pour leurs propres droits, car la connivence des ducs de Mecklembourg avec Christian n'était pas manifeste : Tilly attestait que, depuis son arrivée dans leur voisinage, il n'avait pas eu à s'en plaindre; des envoyés de l'Empereur leur rendaient également bon témoignage [2].

Wallenstein toutefois l'emporta encore et garda sa proie; seulement, il fut empêché de déposséder d'autres princes, au profit d'autres généraux. Il y visait alors; il souhaitait se faire des compagnons et comme des associés de sa fortune. C'est pourquoi un procès pareil à celui des ducs de Mecklembourg fut intenté devant le conseil aulique au duc de Brunswick-Wolfenbuttel, et, la confiscation de ses deux duchés étant prononcée, l'un fut offert au meilleur officier de la Bavière, à Pappenheim, et l'autre à Tilly. Wallenstein pensait ainsi gagner à l'Empereur et à lui-même ces deux hommes de guerre, après lui les premiers de l'Allemagne. Mais Maximilien, qui blâmait fort ces sortes de confiscations, défendit à son sujet et serviteur Pappenheim d'en profiter : Pappenheim

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, *loc. cit.*
2 O Klopp, *Tilly*, t. I, chap. XI, p. 395.

obéit; il resta pauvre et mourut pour son prince sur le champ de bataille. Tilly, qui dépendait moins étroitement de la Bavière et davantage de l'Empereur, ne refusa pas la donation; mais il transigea avec le duc de Brunswick, en reçut de l'argent et quelques terres, et celui-ci garda ses États [1].

Après ce commencement d'exécution, les projets de Wallenstein devaient soulever une résistance opiniâtre parmi les princes menacés, et rencontrer un obstacle dans la conscience même et la prudence de l'Empereur. Ferdinand pouvait-il en effet dépouiller à la suite de la victoire les confédérés qui l'avaient aidé à vaincre ? D'ailleurs, s'il tenait à rendre son autorité absolue, c'était afin de la perpétuer dans sa maison et de l'employer à l'extirpation de l'hérésie. Or pour transmettre la couronne impériale à son fils, il avait besoin des électeurs, et comment obtenir leur suffrage en se déclarant contre eux ? Comment aussi se mettre sur les bras deux querelles à la fois ? Pour combattre l'hérésie, Ferdinand n'avait pu se passer du duc de Bavière; si maintenant il voulait briser ce prince, après lui le plus considérable de l'Empire, il fallait qu'il traitât avec les protestants.

Wallenstein ne reculait pas pour son compte devant ces extrémités. Encore qu'après avoir traversé successivement les divers cultes, il eût fini par préférer la messe au prêche, il faisait profession de se battre pour l'Empire, et non pour l'Église. Plus de la moitié de ses soldats étaient luthériens et, dans la

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, *loc. cit.* — O Klopp, *Tilly*, t. I, chap. XIII, p. 506 et s.

distribution des principaux grades, on l'accusait de favoriser les luthériens aux dépens des catholiques [1]. En l'envoyant faire campagne en Saxe, l'Empereur lui avait prescrit de promettre le libre exercice de la confession d'Augsbourg aux protestants qui se soumettraient, mais de ne s'engager à rien envers ceux qui résisteraient [2] : c'était la règle de conduite constamment adoptée par Ferdinand. Wallenstein en suivit une autre. Rebelles ou non, les protestants continuèrent d'exercer leur culte, partout où il commandait [3]. En revanche, il était disposé à jeter son armée sur la Bavière, et, s'il faut en croire certains rapports vénitiens, à se débarrasser au besoin du duc lui-même, par une « action sanglante [4] ».

Mais c'est à quoi ne pouvait se prêter Ferdinand, l'orgueil et l'espoir de l'Europe catholique. Après avoir d'abord offensé et alarmé les princes, il cessa donc de s'attaquer à eux.

III

Ce fut pour s'engager aussitôt dans une autre entreprise qui devait lui paraître plus légitime et plus méritoire, et qui n'était pas moins disproportionnée à ses forces ; il publia son fameux « édit de restitution ». Cet édit avait pour objet de faire rentrer l'Église dans les biens qu'elle avait perdus depuis soixante-

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. v.
2. Hurter, *Ferdinand II*, t. II, p. 418.
3. O Klopp, *Tilly*, t. I, chap. XII, p. 435.
3. Gfrörer. *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. v.

dix-sept ans. La première démarche des princes et seigneurs qui s'étaient fait protestants avait été, on s'en souvient, de s'approprier la puissance et la richesse ecclésiastiques. Et quand il avait fallu transiger avec le nouveau culte et ses champions, le traité de Passau en 1552, l'édit d'Augsbourg en 1555, avaient sanctionné les sécularisations accomplies et stipulé qu'il ne s'en opérerait plus de nouvelles à l'avenir ; à cette fin on inséra dans l'édit d'Augsbourg la clause de la réserve ecclésiastique, aux termes de laquelle un homme d'Église investi d'une seigneurie ecclésiastique devait y renoncer, s'il changeait de religion. Mais ce n'était pas le compte des principales maisons qui embrassaient le nouveau culte : elles n'entendaient pas perdre les apanages auxquels elles étaient accoutumées pour leurs cadets. Quand l'édit d'Augsbourg fut rendu, elles protestèrent, en principe, contre la clause de la réserve ecclésiastique et, en fait, l'éludèrent ou la violèrent ; nous avons indiqué déjà par quel procédé. S'agissait-il d'un siège épiscopal dont le titulaire relevait immédiatement de l'Empereur pour le temporel ? Les chanoines qui avaient déserté l'Église romaine élisaient à ce siège un de leurs coreligionnaires, et celui-ci, à défaut de la consécration épiscopale, était autorisé par l'Empereur à jouir du temporel sous le nom d'administrateur. S'agissait-il d'une abbaye ou de quelque autre bénéfice établi dans un État protestant ? En vertu de son droit souverain, et de la règle *cujus regio ejus religio*, le prince abolissait le culte catholique : abbayes et bénéfices passaient de plein droit aux hommes qui professaient la religion

du prince. Ainsi la limite posée par la paix de Passau n'avait pas été respectée ; aussi longtemps que le protestantisme avait continué de croître et de s'étendre, il avait aussi continué d'empiéter sur les biens d'Église.

Ferdinand II entreprit de revenir sur cet état de choses. Respectant la parole impériale, donnée à Passau et à Augsbourg, il considéra comme illégales toutes les acquisitions accomplies depuis lors aux dépens de l'Église. Il ne tint pas compte de la prescription, ni des autorisations viagères accordées par ses prédécesseurs pour les domaines immédiats, ni des droits régaliens des princes sur les biens de leurs États : il ordonna la restitution à bref délai des uns et des autres. Deux archevêchés, Magdebourg et Brême, douze évêchés, situés pour la plupart dans les deux cercles de Saxe, et quantité de monastères répandus dans toute l'Allemagne, durent être enlevés aux protestants qui les détenaient. Déjà, avant l'édit, plusieurs restitutions avaient été obtenues. Mais lorsqu'il s'agissait de procéder partout à la fois, de dépouiller d'un même coup les princes et seigneurs, grands ou petits, amis ou ennemis, qui avaient eux-mêmes dépouillé l'Église en la quittant, il y avait lieu de prévoir de tout autres obstacles. Aussi, parmi les conseillers de l'Empereur, les plus soucieux de la grandeur impériale, Wallenstein en tête, le détournaient d'une telle résolution [1] ; au contraire, les chefs du parti religieux et les électeurs catholiques l'y poussaient, y trouvant un

1. Ranke, *Wallenstein*, p. 104 et s.

avantage pour leur culte, un profit pour leur famille et leur clientèle [1]; leurs instances répondaient aux propres sentiments de Ferdinand : il y céda. Aujourd'hui, les historiens favorables à l'Empire ou à l'Église soutiennent encore que la mesure était légale, mais ils conviennent qu'elle était impolitique [2].

Au fond, ce n'était plus un principe que Ferdinand II entreprenait de rétablir. Les usurpations qui avaient précédé le traité de Passau n'étaient pas mieux justifiées que les autres : pour établir la paix de religion, les prédécesseurs de Ferdinand avaient dû sanctionner les premières, et lui-même les respectait. Fallait-il donc troubler cette paix, en abolissant les secondes, vieilles pour la plupart d'un demi-siècle ? Pour rendre à l'Église romaine des biens perdus, convenait-il de déchainer dans tout l'Empire les désordres des guerres de religion ? De tout temps, l'Église en Allemagne n'avait été que trop mêlée à la puissance temporelle; son antorité spirituelle en avait beaucoup souffert. Maintenant, ce n'était plus comme auxiliaire de tel ou tel prince qu'elle allait intervenir dans la lutte : c'était pour son propre compte, c'était à son profit que se livreraient les combats; elle pouvait à ce jeu regagner des domaines; devait-elle regagner des âmes ? Les principautés qu'il s'agissait de lui rendre avaient jadis changé de religion en changeant de maîtres : elles étaient, aux termes de l'édit, destinées à en changer

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. VIII et IX.
2. Hergenrother, *Manuel de l'histoire de l'Eglise*, t. II, p. 528. — O. Klopp, *Tilly*, t. II, chap. XIV, p. 7. — Hurter, *Ferdinand II*, t. III p. 45 et s.

de nouveau. Les habitants qui les peuplaient à cette époque étaient nés, pour la plupart, dans la foi protestante, et le même coup qui enlevait aux princes leurs domaines devait enlever leur culte aux sujets. Ce résultat ne devait pas faire reculer Ferdinand; au contraire, il le cherchait : en multipliant les souverains catholiques, il se proposait de propager la foi catholique, d'étendre à travers l'Empire l'opération qu'il avait accomplie dans ses États héréditaires, nous avons dit par quels procédés.

L'édit rendu, restait à l'exécuter. A cet effet, des commissaires, laïques et ecclésiastiques, furent désignés pour les divers cercles de l'Empire. Ils eurent la charge de les parcourir sans délai, de rechercher partout les biens usurpés, d'en assurer la restitution entre les mains des évêques ou des moines; les généraux d'armée reçurent ordre de prêter main-forte à ces commissaires. En une année, ils reprirent quarante-cinq couvents, abbayes ou évêchés, et il en restait un plus grand nombre à réclamer.

Mais aussitôt s'élevèrent les embarras et les troubles. Dans la ruine des institutions auxquelles ces biens avaient été destinés jadis, il était souvent difficile de savoir à qui les remettre: de là, d'âpres compétitions entre gens d'Église. Il n'était pas jusqu'aux électeurs ecclésiastiques qui ne réclamassent une part dans le butin, sous prétexte d'indemnités pour leurs frais de guerre, et, en réalité, afin d'entretenir leur faste profane. L'austère et pieux Ferdinand réservait aux richesses recouvrées par ses soins une destination meilleure. Mais il se demandait

s'il était tenu de les rendre aux anciens ordres tombés dans le déclin, ou s'il devait en disposer en faveur des ordres nouveaux qui propageaient la saine doctrine dans les universités, les collèges, les séminaires et les écoles. Il prit tantôt l'un, tantôt l'autre parti, et tantôt n'en prit aucun, gardant les propriétés vacantes sous séquestre. Beaucoup de biens, qui provenaient des Bénédictins, furent attribués aux Jésuites ; il s'ensuivit entre les deux ordres une dispute interminable, qui réjouit les protestants [1].

Mais si tant de maisons et tant de terres étaient difficiles à répartir entre les anciens et les nouveaux compétiteurs, elles étaient plus difficiles encore à arracher des mains puissantes qui les retenaient. Parmi les princes qui avaient le plus à restituer, plusieurs s'étaient montrés fidèles à l'Empereur : le duc de Wurtemberg, par exemple, que, néanmoins, on n'épargna pas ; l'électeur de Brandebourg, plus redouté, fut ménagé. L'électeur de Saxe n'attendit pas la promulgation de l'édit pour le combattre ; sans nier entièrement que la mesure fût légale, il annonça qu'elle amènerait la guerre : il rappela les services rendus par lui à l'autorité impériale, et demanda si c'était en le dépouillant, qu'on prétendait le récompenser. Jean-Georges de Saxe était, depuis la déchéance du Palatin, le plus considérable des princes dissidents en Allemagne ; il importait de ne pas l'aliéner. L'Empereur lui envoya un ambassadeur pour lui promettre qu'il ne serait pas touché

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IX.

à ses possessions, moyennant quoi il ne rompit pas avec l'Empereur et, vainement pressé par ses coreligionnaires, refusa de faire avec eux cause commune [1]. Il y eut pourtant bientôt un sujet de dissentiment entre Jean-Georges et Ferdinand; Jean-Georges recherchait pour son second fils l'archevêché de Magdebourg, limitrophe de la Saxe, et devenu protestant. Mais le territoire de cet archevêché, le plus riche de la basse Saxe, touchait aux États héréditaires d'Autriche, et Ferdinand y prétendait pour un de ses enfants, qu'il avait fait nommer par le pape à ce grand siège. Aux termes de l'édit, Magdebourg fut adjugé à l'archiduc Léopold, âgé de treize ans, aux dépens du duc Auguste de Saxe, qui en avait quinze. L'Empereur ne poussa pas les égards envers l'électeur jusqu'à renoncer pour sa maison à un si beau domaine, et, dès lors, il cessa de pouvoir compter sur la Saxe : elle flotta entre lui et ses adversaires.

Ainsi, dès le début, l'application de l'édit fut inégale, arbitraire, et, de la part même de l'Empereur, ne parut pas désintéressée. Au-dessous de l'Empereur, il y eut de toutes parts un pillage, qu'il ne fut pas maître de réprimer, qu'il aurait pu prévoir. Déjà on avait vu en Bohême les Impériaux vainqueurs se jeter sur la dépouille des rebelles et donner libre cours à leur voracité déchaînée. Le même spectacle se renouvela à travers tout l'Empire : les biens repris sur les protestants furent dilapidés par les catholiques; princes et seigneurs, courtisans et gens de guerre,

1. Ranke, *Wallenstein*, p. 104 à 114. — Hurter, *Ferdinand II*, t. III p. 43 et s.

chargés de les recouvrer, les gardèrent ou les ruinèrent, en trafiquèrent effrontément et impunément. Le pape Urbain VIII avait prévu ces désordres. Lorsque l'édit de restitution lui fut annoncé, il refusa d'en féliciter Ferdinand [1] et, trois ans plus tard, quand les Suédois ravagèrent l'Allemagne catholique, cette nouvelle invasion des Goths lui parut le châtiment mérité des vols sacrilèges commis contre l'Église par les enfants de l'Église [2].

Ce qui est certain, c'est que l'abus de la force envenima les haines religieuses et contribua plus que tout le reste à attirer l'ennemi du dehors sur l'Allemagne. L'édit de restitution, dans la pensée de Ferdinand, était un acte de justice; par la manière dont il s'exécuta, il devint un acte de vengeance, et, quand cet acte eut frayé passage aux Suédois, l'Empereur se trouva impuissant à le soutenir. Pour désarmer les auxiliaires du conquérant étranger en Allemagne, il dut renoncer à la mesure qui avait rallumé la guerre et, même à ce prix, il ne parvint pas à se délivrer de cette guerre funeste.

IV

Les desseins de l'Empereur avaient dépassé ses ressources, et sa fortune déclinait. Lorsqu'un an après la paix de Lubeck, le 19 juin 1630, il arriva à

1. Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 16.
2. Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, t. III, p. 74. — Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 68.

la diète convoquée par lui à Ratisbonne, il s'y trouva sans appui. Dans l'Empire, l'édit de restitution irritait tous les protestants ; les princes, protestants ou catholiques, avaient deux griefs contre l'autorité impériale : la dépossession du duc de Mecklembourg au profit de Wallenstein, et l'entretien de l'armée de Wallenstein à leurs dépens. Enfin tous les Allemands voyaient avec déplaisir l'expédition de Mantoue ; ils trouvaient mauvais que les forces de l'Allemagne fussent dépensées dans l'intérêt de l'Espagne en Italie. Au dehors, cette expédition avait aliéné le pape, les Italiens, la France ; et la France provoquée ne se contentait pas de combattre au delà des Alpes, elle cherchait au delà du Rhin des ennemis à la maison d'Autriche. Elle travaillait surtout à tourner contre elle la Bavière ; dans ce but elle garantissait au nouvel électeur Maximilien sa dignité électorale et l'intégrité de ses États héréditaires ou conquis : elle faisait de nouveau briller devant ses yeux la couronne impériale, se concertait avec le pape pour la lui faire obtenir [1] ; et la Bavière ébranlée concluait, sinon contre l'Empereur, du moins sans lui, une alliance secrète avec la France [2]. Dans le même temps, Gustave-Adolphe, vainqueur de la Pologne, venait de pénétrer dans l'Empire et de prendre pied sur

1. Richelieu, *Mémoires*, t. V, p. 110 et s., 318 et s. — Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 18.

2. Le texte de ce traité, en date du 16 novembre 1630, fut communiqué plus tard par l'électeur de Bavière au cardinal Barberini. Je le tire de la correspondance de ce prince avec ce cardinal, conservée aux archives du Palais Barberini, correspondance inédite, qui m'a été communiquée et dont j'aurai lieu de parler plus loin. Annexe à la lettre du 31 janvier 1635. — Cf. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 287, 289 et 303.

le rivage allemand de la Baltique; il avait mis garnison dans Stralsund.

Tel était l'état des affaires quand s'ouvrit la diète de Ratisbonne. Cependant, l'Empereur ne l'avait pas rassemblée seulement afin de pourvoir aux besoins présents de l'Empire, mais encore pour assurer l'avenir de sa maison: il se proposait de faire élire son fils pour lui succéder. C'est pourquoi il n'avait convoqué que les seuls électeurs; c'était une diète électorale.

Les pensées des membres de cette diète ne s'accordaient pas avec celles de Ferdinand. Les deux électeurs protestants, Saxe et Brandebourg, ne vinrent pas à Ratisbonne; ils se contentèrent d'y envoyer des ambassadeurs, marquant ainsi leur mécontentement, sans se résoudre encore à une rupture. Quant aux électeurs catholiques, ils réclamèrent impérieusement à la fois le renvoi de Wallenstein et la paix avec la France. Il fallut que l'Empereur les écoutât sur ces deux questions, avant même de leur parler de son fils. Leurs accusations contre Wallenstein s'élevaient unanimes et appuyées, de tous côtés, par les requêtes des villes et des princes. « A cet homme », disaient ces requêtes, « à sa puissance inouïe jusqu'alors, aux troupes levées sans règle, aux contributions extorquées sans droit », devaient être imputées l'oppression et la désolation de l'Empire[1].

Comme l'armée de Wallenstein, qui devait compter d'abord vingt mille hommes, s'était élevée jusqu'à cent mille et plus [2], l'Empereur essaya d'abord

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IX.
2. Gfrörer (*loco citato*) indique divers chiffres donnés par les Ita-

d'apaiser les plaintes en promettant de la réduire. Mais c'était à la tête qu'on visait; c'était le général qui avait créé et faisait vivre cette armée, qu'il s'agissait d'atteindre. Sous peine de rompre avec tous ses alliés, de soulever contre lui tout l'Empire, l'Empereur dut le sacrifier, et avec lui l'armée impériale. Wallenstein parti, les soldats furent renvoyés ou se débandèrent, et d'ailleurs personne ne pouvait désormais les commander. L'Empereur fut réduit à placer à leur tête le général de la Ligue, le vieux Tilly qui appartenait à la Bavière. Les deux armées se virent soumises au même chef, et ce chef, qui n'accepta qu'à contre-cœur cette nouvelle charge, parce qu'il répugnait à servir deux maîtres, n'était pas d'avance l'homme de l'Empereur[1]. Quand Ferdinand eut fait signifier à Wallenstein sa destitution, celui-ci s'éloigna sans murmure, attendant l'avenir; il se contenta de dire qu'en perdant son armée, l'Empereur perdait le plus beau joyau de sa couronne. En effet, il n'avait plus de force à employer à son gré; mais dépendait-il de lui de conserver ce joyau, et d'ailleurs, devait-il compter sans réserve sur les bandes de Wallenstein? Les tiendrait-il toujours dans sa main? C'était le vice originel et la faiblesse constante du pouvoir impérial : il était dépourvu de point d'appui. Les domaines de la maison d'Autriche en Allemagne ne lui offraient pas une base assez large pour la hauteur où il aspirait à monter. Tandis que

liens sur la force de l'armée de Wallenstein au moment où s'ouvrit la diète de Ratisbonne : cent mille hommes, cent trente mille hommes. Gfrörer regarde ce dernier chiffre comme le plus probable.

1. Gfrörer (*loc. cit.*).

l'Empereur prétendait dominer partout, il lui manquait un peuple étroitement uni à sa race, et, par conséquent, un trésor, une armée, lui appartenant en propre et suffisant à le soutenir [1].

L'autre but poursuivi par les électeurs, la paix avec la France, parut, à Ratisbonne, plus facile à atteindre. La diète se prononça en faveur du duc de Nevers et réclama pour lui l'investiture du duché de Mantoue, moyennant quoi l'envoyé français à Ratisbonne, Brulart de Léon, se montra coulant sur tout le reste, plus coulant même que ne le comportaient ses instructions. Il céda Pignerol, cette porte sur l'Italie que Richelieu entendait garder, et de plus, n'étant autorisé à traiter que pour l'Italie, il promit par un article général que la France ne secourerait nulle part les ennemis de l'Empereur. C'était nous lier les mains en Allemagne, dans un moment où nous songions déjà à nous concerter avec la Suède. Brulart de Léon avait pourtant près de lui, pour l'assister, ou plutôt pour le diriger, le père Joseph, ce Capucin dont Richelieu disait qu'il ne connaissait « aucun ministre ni plénipotentiaire en Europe capable de lui faire la barbe, quoiqu'il y eût belle prise [2] ». Le confident intime du cardinal fut le véritable auteur d'un traité que le cardinal devait déchirer. A quel motif attribuer ce mésaccord entre le grand ministre et son habile agent? S'il faut en croire Richelieu lui-même, ce qui détermina le père Joseph, ce fut la nouvelle de « l'extrême maladie du roi » : il traita sur le pied où le

1. Gfrorer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IV. — Ranke. *Hist. de France*, t. III, liv. X, chap. I.

2. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 9.

royaume serait par le malheur de sa perte, plutôt que sur le pied où il était [1]. Il redouta de laisser la France en querelle avec l'Empire au début d'un nouveau règne. Sans doute aussi, ayant à cœur de détacher les princes allemands de l'Empereur, il craignit de les effaroucher trop vite et voulut attendre la fin de la diète, avant d'afficher la prétention qu'avait la France d'intervenir en Allemagne [2]. Quoi qu'il en soit, Brulart et le père Joseph avaient outrepassé leurs pouvoirs. L'Empereur Ferdinand en était averti tandis qu'il s'arrangeait avec eux ; seulement, il espérait, et le père Joseph lui laissait espérer, qu'une fois conclu, l'arrangement serait ratifié. Il n'en fut rien. Richelieu, que le rétablissement du roi et la « journée des dupes » rendaient plus puissant que jamais, désavoua ses négociateurs, mais en les désavouant il se garda de les disgracier ; d'où l'on conclut qu'au fond de l'âme, il ne les désapprouvait pas, et il est vrai que leurs pourparlers lui avaient fait gagner du temps, sans lui porter préjudice. En effet, à peine rompue, la négociation se renoua. Aux termes d'une convention nouvelle, la France ne traita que pour l'Italie, resta libre de tout engagement en Allemagne, et put garder Pignerol. C'était tout ce qu'avait souhaité le cardinal : le père Joseph demeura plus avant que personne dans sa confiance, et Brulart continua de représenter la France à Vienne [3]. Ainsi l'Empereur avait cédé aux électeurs en Al-

1. Succincte narration. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 291.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 361.
3. *Mém. de Richelieu.*, t. VI, p. 275 et s., p. 364 et s., p. 391 et s. — Bougeant, *Histoire des négociations*, liv. II, chap. 73. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. II, chap. IX.

lemagne, en sacrifiant Wallenstein; en Italie, en traitant avec la France, et néanmoins, il n'en obtint pas alors ce qu'il souhaitait : la transmission de la couronne impériale sur la tête de son fils. A ses demandes réitérées à ce sujet, il fut répondu qu'à ce moment l'élection ne serait pas libre, qu'elle paraîtrait imposée par la force des armes, tant les princes étaient jaloux de la puissance militaire de l'Empereur. Tout ce qu'ils accordèrent durant cette diète, ce fut que l'armée de la Ligue défendrait l'Empire contre Gustave-Adolphe [1] : secours qui devait bientôt paraître inégal au péril.

V

Il y avait longtemps que Gustave-Adolphe guettait l'Allemagne catholique, la redoutant et la convoitant tout ensemble. Dès le début de la guerre de Trente ans, en 1618, il avait vu se tourner vers lui les États de Bohême, les États de Hollande et le Palatin élu roi de Bohême. Le principal ministre de ce dernier, Camerarius, et son proche parent, le comte Jean Casimir, étaient venus successivement réclamer l'appui de la Suède et avaient reçu un favorable accueil à Stockholm. Dès ce temps-là, Gustave-Adolphe avait conçu le plan d'une « alliance évangélique » entre tous les États protestants, avait envoyé l'un de ses conseillers en Bohême pour saluer l'avènement de Frédéric, visiter, en

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, *loc. cit.*

traversant l'Allemagne, les princes réformés, sonder leurs dispositions et leurs ressources. Mais il n'avait pas alors rencontré parmi eux le concours nécessaire. L'électeur de Saxe avait formellement refusé de prendre parti contre l'Empereur; le roi d'Angleterre, aux prises avec son Parlement, promettait et ne pouvait donner secours à ses alliés; le Danemark, jaloux de la Suède, mal réconcilié avec cette ancienne rivale, répugnait à s'unir à ses projets; la France n'avait pas encore mis résolûment la main aux affaires d'Allemagne. Vainement Gustave-Adolphe s'efforçait de rattacher à la cause protestante le czar de Russie et jusqu'aux Grecs schismatiques de Pologne. Il ne ramassait hors de Suède ni hommes ni argent, et lui-même, épuisé par ses récentes guerres, était réduit à ne donner à ses coreligionnaires qu'un secours insignifiant de quelques canons et de cinq cents boulets. Il laissait le roi de Danemark s'engager le premier et seul, réservant toutes ses forces pour faire face à ses plus proches ennemis. Il en avait, à vrai dire, autant que de voisins : les uns, comme le Danemark et la Russie, lui disputaient son territoire; les autres, comme la Pologne, lui contestaient son titre même et sa couronne. La querelle avec le Danemark et la Russie était suspendue, quand éclata la guerre de Trente ans; mais la lutte avec la Pologne restait opiniâtre et ardente, lutte de deux races, de deux cultes et de deux dynasties; et comme Gustave s'était élancé pour saisir Sigismond et l'abattre en Pologne, ces combats rapprochaient chaque jour davantage le roi de Suède de l'Allemagne; ils avivaient de

plus en plus son désir de posséder quelques ports sur la rive germanique de la Baltique [1].

Ce fut à l'occasion d'un de ces ports qu'il entra pour la première fois directement en conflit avec l'Empire, et ce conflit fut provoqué par Wallenstein. Devenu duc de Mecklembourg, il souhaita tout aussitôt acquérir sur la Baltique des rades, une flotte, un vaste rivage ; il avisa, dans le voisinage, en face de l'île de Rugen, Stralsund, la plus importante et la plus riche des villes de cette côte. Elle faisait partie de l'Empire, sous la souveraineté nominale des ducs de Poméranie, mais en réalité, elle avait à peu près tous les privilèges d'une ville libre, s'administrait elle-même et ne devait point recevoir garnison. Wallenstein résolut de l'occuper, soit pour agrandir son nouveau domaine, soit pour assurer à l'Empire un port de guerre contre le roi de Danemark qui, battu sur terre, prolongeait sur mer la résistance. D'ailleurs, la puissance absolue, que Wallenstein voulait élever dans l'Empire, exigeait l'asservissement des villes comme des princes et devait se compléter par la domination de la Baltique ; il fallait à l'Empereur une ouverture sur les mers du Nord et sur l'Atlantique pour tendre la main au maître des Indes et du Nouveau-Monde. C'était le dessein qu'avaient conçu pour la maison d'Autriche Charles-Quint et Philippe II ; l'Espagne excitait Wallenstein à le reprendre et le poursuivre [2]. Au contraire, Ferdinand, qui voyait de près les diffi-

1. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. I, p. 130 à 143 ; 187 à 192. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. III.
2. Droysen, *Gustave-Adolphe*, p. 263 et 283.

cultés, recommandait la modération à son indocile général ; Tilly, qui jugeait l'entreprise injuste, refusait d'y coopérer, et le duc de Bavière défendait à Tilly d'y associer l'armée de la Ligue. Rien ne put détourner Wallenstein de mettre le siège devant Stralsund, rien ne surmonta la résistance de Stralsund. Pour ne pas rompre avec l'Empire, pour ne pas se livrer à l'étranger, cette ville repoussa d'abord les offres du roi de Danemark, qui prétendait la forcer à faire avec lui cause commune. Mais bientôt, serrée de plus près, elle chercha un autre secours. Gustave-Adolphe, plus habile que Christian, lui accorda sans condition des vivres, des munitions, des soldats : c'était assez pour la ranger dans sa clientèle. Réduite à choisir entre ses franchises municipales et ses liens avec l'Empire, Stralsund sacrifia, non sans répugnance, ses liens avec l'Empire, reçut l'aide de la Suède dont elle partageait déjà la religion, et devant cette résistance inattendue, Wallenstein se vit contraint de lever le siège : ce premier échec précéda de deux ans sa destitution [1].

Cette ville de l'Empire, menacée d'une sujétion qu'elle n'avait pas connue jusqu'alors et, comme malgré elle, appelant l'étranger, aurait dû être pour l'Empereur un avertissement : c'était pour Gustave-Adolphe un présage. Désormais, l'épée de ce capitaine ne devait plus rentrer dans le fourreau. Attendu par les uns comme un libérateur, redouté par les autres comme un conquérant, il fixa sur lui tous

1. Ranke, *Wallenstein*, p. 90. — Hurter, *Ferdinand II*, t. II, p. 592 à 597.

les regards de l'Allemagne. Toutefois, il était encore occupé contre le roi de Pologne et prétendait servir la cause commune des protestants en attaquant un allié de l'Empereur. Pour attaquer l'Empereur lui-même, pour envahir l'Empire, il attendit d'y pouvoir jeter toutes ses forces [1], qui bientôt même ne lui suffirent pas. Il eut besoin de l'alliance de la France.

VI

Cette alliance entre le champion du protestantisme et le roi très chrétien a singulièrement étonné les contemporains ; elle étonne encore la postérité. Elle a valu à Richelieu des reproches qu'il n'a pas méprisés ; car il a eu à cœur d'y répondre. Pour la justifier, soit devant Louis XIII, qui ne s'y prêtait pas sans hésitation, soit devant l'histoire, le cardinal a allégué que l'ambassadeur de France ne traita que six mois après l'entrée du conquérant en Allemagne, et, afin de « prévenir le préjudice que la religion catholique pourrait recevoir », en obligeant Gustave-Adolphe « à n'en point troubler l'exercice dans tous les lieux de sa conquête [2] ».

Que faut-il penser de cette apologie ? Il est bien vrai que Gustave-Adolphe était déjà entré dans l'Empire quand il se ligua avec la France. Mais qui lui

1. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 12 et suiv. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. VI.
2. Succincte narration. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 293.

avait procuré la liberté d'y entrer, sinon la France et son entremise en Pologne ? Richelieu avait alors dans ces régions lointaines l'un de ses agents les plus hardis et les plus avisés, familiarisé par de longs voyages avec les cours et les peuples du Nord et singulièrement habile à les manier. C'était un homme d'épée, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, Hercule Girard, baron de Charnacé, que son mariage avec une fille de la maison de Brézé avait rapproché de la famille du cardinal. Il se jeta entre les belligérants polonais et suédois. Il obtint pour six années un armistice, désavantageux, mais nécessaire à la Pologne; vaincue, épuisée, elle subit en frémissant des conditions qui la diminuaient et la sauvaient. La France, en cette circonstance, avait fait ce qu'elle pouvait en faveur de son plus ancien et plus constant allié du Nord. Ce peuple, sentinelle avancée de la chrétienté contre le Turc, restait debout, avec l'Église catholique, au milieu des nations protestantes; grâce à la convention d'Altmark, signée sous la médiation française en septembre 1629, il échappait à la ruine [1].

Mais ni Charnacé ni Richelieu ne s'en tinrent là; à peine Gustave-Adolphe était-il rentré de son camp dans ses États, que Charnacé y arrivait, chargé par Richelieu de concerter une attaque contre l'Empire. Si donc le cardinal peut soutenir qu'il n'avait pas traité avec la Suède avant le débarquement de Gustave-Adolphe, il raconte lui-même qu'il avait négocié. Seulement il est juste de reconnaître que la fidélité de la France

1. Richelieu, *Mémoires*, t. V, p. 133 et s. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. VII. — Droysen, t. II, p. 20 et suiv.

à l'Église et aux princes catholiques d'Allemagne empêcha la négociation d'aboutir alors; Richelieu voulait que la guerre fût dirigée contre la seule maison d'Autriche et « son désir immodéré de régner [1] » ; que l'exercice de la religion catholique fût permis, partout où prévaudraient les armes de nos alliés ; que les membres de la Ligue catholique « ne fussent inquiétés en aucunes choses qui leur appartinssent légitimement [2] » ; et tel était le souci que notre ambassadeur prenait du chef de cette Ligue, le duc de Bavière, que le roi de Suède s'en irrita. « Je vois bien », dit-il à Charnacé, « que qui n'est pas des amis de Bavière n'est pas des vôtres; nous ne ferons rien si vous ne parlez autrement [3] ». Les pourparlers se prolongeaient, rien ne se concluait, et cependant, comme l'a dit Richelieu, « le roi de Suède s'engageait insensiblement à la guerre sans être assuré de l'alliance du roi » de France. Enfin Gustave-Adolphe avait posé, depuis six mois, le pied dans l'Empire [4], et n'ayant pas cessé d'avancer, il se voyait victorieux, mais incapable de subvenir aux frais de sa victoire, lorsqu'il signa, à Berwald, le 23 janvier 1631, un traité d'alliance offensive et défensive avec la France : aux termes de ce traité, la France dut fournir des subsides, et la Suède, des soldats. Sur tout ce qui touchait à la religion , les deux partis transigèrent ; le culte

1. Richelieu, *Mém.*, t. V, p. 110.
2. Richelieu, *Mém.*, t. VI, p. 398.
3. Richelieu, *Mém* , *ibid.*, p. 408.
4. Richelieu, *Mém.*, *ibid.*, p. 413.— Conf. Gfrörer, liv. III, chap. I, et Droysen, t. II, p. 215.

catholique dut être maintenu dans les lieux où l'armée suédoise le trouverait en exercice, mais non rétabli dans ceux où il avait été antérieurement supprimé : le bénéfice de la neutralité fut assuré au duc de Bavière et à la Ligue qu'il commandait, sous la condition qu'eux-mêmes resteraient neutres; mais la possession du Palatinat et le titre électoral ne furent pas garantis à ce prince, comme la France l'avait demandé d'abord, et même parurent menacés, par la clause générale qui stipulait le rétablissement de l'ancien état des choses dans tout l'Empire [1]; il y avait lieu de prévoir que la France aurait fort à faire pour accorder ensemble ses nouveaux engagements avec la Suède et ses engagements antérieurs avec la Bavière. Elle ne manqua pas de s'y employer; elle s'efforça, nous le verrons bientôt, de concilier ensemble deux alliés si différents, et, en tout cas, le traité de Berwald à la main, le roi très chrétien était fondé à soutenir qu'il changeait en guerre d'Etat une guerre de religion. Ainsi en jugea le pape Urbain VIII.

Depuis le sac de Mantoue, Urbain VIII était resté mal disposé envers l'Empereur et surtout envers l'Espagne, qu'il regardait comme le mauvais génie de l'Empereur, la vraie cause des maux de l'Italie. Il s'était, de concert avec la France, sourdement mais activement, employé à détacher Maximilien de Ferdinand et de la maison d'Autriche [2]. Dans la ré-

1. Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. III, p. 21. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III.
2. Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 25 et s.

partition des deniers ecclésiastiques provenant de l'Allemagne et destinés à la guerre contre l'hérésie, il avait favorisé la Ligue, sans se soucier de la détresse et des besoins du trésor impérial; il avait attribué à cette Ligue la moitié des ressources, bien qu'elle n'eût à supporter, selon l'Empereur, que le tiers des charges, et, quand l'ambassadeur de l'Empereur s'en était plaint, il n'avait tenu aucun compte de ses doléances [1].

Cependant, l'alliance de la Suède avec la France était publiée. Gustave-Adolphe avançait à pas de géant en Allemagne; il avait déjà vaincu non seulement l'Empereur, mais l'armée de la Ligue et Tilly à Leipzig. Après de si grands revers, en face d'un si pressant péril, l'Empereur, quoi qu'il dût penser des dispositions personnelles d'Urbain VIII, crut pouvoir demander un secours au Saint-Siège et solliciter son appui auprès des puissances catholiques. Dans ce but, il envoya à Rome, au commencement de 1632, deux ambassadeurs extraordinaires. L'un était un seigneur romain entré à son service, le duc Frédéric Savelli : Tilly, qui l'avait eu sous ses ordres, avait jugé qu'il se battait mal et l'avait renvoyé de

1. Archives Barberini. Lettre adressée de Rome au duc de Bavière, 7 juin 1631. — Je dois les documents inédits tirés des Archives Barberini à la généreuse amitié de mon ancien collègue à l'Assemblée nationale et au Sénat, le comte Desbassyns de Richemont. Comme rien de ce qui touche l'histoire de Rome et de l'Église ne lui est étranger, il avait trouvé dans ces Archives et fait copier une correspondance considérable au sujet de la guerre de Trente ans : plus de 400 lettres échangées depuis 1631 jusqu'à 1636 entre le cardinal neveu d'Urbain VIII, l'électeur de Bavière, ses agents à Rome et plusieurs envoyés du Saint-Siège à Paris et à Vienne. Ayant su l'objet de mes études, M. de Richemont m'a confié ces précieux papiers. Si mon livre obtient des lecteurs, ils s'associeront à ma reconnaissance.

l'armée; mais, ne fût-ce qu'à cause de sa haute naissance, on n'avait pas voulu, à Vienne le disgrâcier, et l'on avait pensé qu'il ferait meilleure figure à la cour pontificale, où son frère était déjà ambassadeur ordinaire de l'Empereur. L'apôtre de la Hongrie, le cardinal Pasmani, devait suivre de près ce personnage. Tous deux avaient à Rome des appuis : Savelli dans sa puissante famille, Pasmani dans une famille plus puissante encore, l'ordre des Jésuites.

L'objet principal des deux envoyés était d'obtenir du Saint-Siège des démarches pour détacher la France de la Suède. Ils devaient représenter au pape que, sous prétexte d'attaquer l'Empereur et de défendre la liberté germanique, Gustave-Adolphe poursuivait, en réalité, le renversement des princes catholiques, l'abolition de l'Église en Allemagne et même au delà; déjà, il négociait pour s'ouvrir des passages chez les Grisons; les Suisses protestants, récemment réunis à Baden, l'attendaient pour envahir l'Italie et attaquer « Rome, la citadelle de la foi ». Le pape pouvait-il donc souffrir qu'une puissance catholique assistât ce conquérant ? N'était-il pas temps, au contraire, que tous les États catholiques se liguassent contre lui sous l'autorité du Saint-Siège? L'Empereur recourait en outre, pour une guerre si nécessaire et si onéreuse, au trésor pontifical et sollicitait une augmentation de subsides [1].

Ces demandes et ces plaintes furent portées d'abord à Urbain VIII par les deux frères Savelli, qui n'attendirent pas l'arrivée de Pasmani. Urbain VIII

1. Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 41 et suiv.

répondit rudement que l'Empereur avait mérité sa mauvaise fortune, que les sommes prodiguées pour dévaster l'Italie auraient suffi pour arrêter dès ses premiers pas le Suédois ; que l'invasion des Goths, dont on prétendait l'effrayer, était une chimère : que l'Italie avait souvenir d'invasions plus récentes, par exemple du sac de Rome sous Charles-Quint : que les autels, les prêtres, les couvents avaient plus souffert de l'expédition de Mantoue, qu'ils ne souffraient dans l'Empire des exploits de Gustave-Adolphe. Aux yeux d'Urbain VIII la guerre était donc dirigée non pas contre la religion, mais seulement contre la prépondérance autrichienne. Que de fois il avait averti l'Empereur de réserver ses forces, de ne pas s'affaiblir en Allemagne ! Mais l'Empereur avait préféré suivre les conseils de l'Espagne : qu'il demandât maintenant secours à l'Espagne. Quant au pape, il avait dû dépenser quatre millions d'or pour mettre l'État ecclésiastique à l'abri de la soldatesque impériale : comment trouverait-il de nouvelles ressources [1] ?

Cette réponse irrita l'Espagne, plus encore qu'elle n'affligea l'Empereur. C'était en effet contre l'Espagne qu'elle était avant tout dirigée ; c'était le joug imposé par l'Espagne à l'Italie, qui avait inspiré de tels sentiments au premier des souverains italiens. L'Espagne, gardant encore son arrogance dans le déclin de ses forces, prétendait parler à Rome, comme parlait Philippe II, et reprendre vis-à-vis d'Urbain VIII les allures qui jadis avaient désolé

1. Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 49 et 50.

Sixte-Quint. Le cardinal Gaspard Borgia la représentait alors comme ambassadeur, et déjà, à plusieurs reprises, il s'était plaint de la France, il avait pressé le Saint-Siège d'user contre elle de ses armes spirituelles : en vertu de la bulle *In cœnâ Domini* qu'Urbain VIII venait de publier de nouveau, il avait réclamé l'excommunication du roi Louis XIII. Lorsqu'il apprit l'accueil fait aux ambassadeurs de l'empereur Ferdinand, aussitôt il résolut de protester, devant les cardinaux, contre le pape, et porta sa protestation au plus prochain consistoire, le 8 mai 1632. Dans cette protestation, dont l'altier et fougueux Borgia commença tout à coup la lecture au milieu de ses collègues interdits, le zèle du roi d'Espagne pour la défense de l'Église était opposé à l'inaction du pape en face des triomphes de l'hérésie; le père commun était sommé de faire appel à tous les peuples catholiques, le Sacré-Collège, pris à témoin que ce n'était pas le roi d'Espagne qui manquait à la cause de la religion; les maux qui la menaçaient étaient imputés au chef de l'Église.

A cette lecture, Urbain VIII se contint d'abord; mais quand il entendit Borgia le prendre directement à parti, il voulut lui imposer silence. Si Borgia parlait comme ambassadeur, ce n'est pas dans le consistoire qu'il pouvait élever la voix; s'il parlait comme cardinal, il devait attendre d'être interrogé pour opiner. « Taisez-vous donc », ordonna le pontife, « ou sortez. » Et comme Borgia tentait de continuer, plusieurs de ses collègues s'avancèrent vers lui, cherchant à l'entraîner dehors. Chacun quittant son siège, les altercations se

croisaient entre cardinaux en italien, en latin, en espagnol ; le pape demanda une sonnette, qui lui fut apportée par le cardinal Colonna, pour appeler à lui les gardes qui se tenaient à la porte de la salle. Au milieu du tumulte, on entendit le cardinal Barberini s'écrier tristement : « Dans de telles disputes, c'est l'Église que nous sacrifions aux hérétiques : et le pape irrité dit a Borgia : « Vous voulez exciter des troubles, et de maître me rendre esclave. » Cependant, épuisé par la colere, Urbain VIII finit par recevoir des mains de l'Espagnol la protestation qu'il avait refusé d'entendre ; en dépit du cardinal-neveu et de sa police, elle se répandit dans Rome et courut à travers l'Europe[1]. Le gouvernement pontifical ne parvint pas non plus à éloigner le cardinal qui l'avait insulté et fut réduit a frapper seulement ses complices : deux cardinaux italiens du parti espagnol, Ludovisi et Ubaldini furent bannis de Rome et moururent bientôt après ; mais Borgia demeura jusqu'en 1635. Soutenu par son souverain, couvert par son privilège d'ambassadeur, il continua de braver le pape en face, et le contraignit à le recevoir, tout en refusant la moindre excuse[2]. Un tel affront montrait assez quelle liberté resterait au Saint-

1. Le texte de la protestation de Borgia est reproduit par Gregorovius (*Urbain VIII*, Appendice n° 5). La scene du consistoire donna lieu à plusieurs récits qui se répandirent dans toutes les cours de l'Europe. Gregorovius a publié les « *avisi* » envoyés à ce sujet de Rome à Vienne, la dépêche de l'ambassadeur Paul Savelli, les « *avisi*, » envoyés de Rome à Modene (appendice, nos 6, 7 et 9), et Laemner a publié une sorte de procès-verbal officiel dressé par plusieurs cardinaux, notamment Bentivoglio (*Meletematum romanorum mantissa*, p. 246 et s.). C'est en comparant et en résumant ces divers récits que nous avons décrit cette scène. (*Voyez* aussi les *Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 26)

2. Gregorovius, p. 59 et s., 87, 105 et 120.

Siège. si la maison d'Autriche dominait en Europe. Le sentiment populaire soutenait Urbain VIII; la municipalité romaine s'assembla au Capitole et envoya une députation au Vatican, pour supplier le pape de repousser les demandes de l'Espagne, et le conjura de ne point ouvrir le trésor, amassé dans le château Saint-Ange, aux dévastateurs, aux oppresseurs de l'Italie [1].

Ce fut sur ces entrefaites que Pasmani arriva à Rome. Le pape avait cherché à l'en écarter; car, depuis la protestation de Borgia, il ne voulait plus reconnaître aux cardinaux la qualité d'ambassadeurs étrangers. Cependant, le grand évêque, le docte et zélé primat qui avait relevé l'Église en Hongrie, reçut l'accueil que personnellement il méritait; la noblesse de Rome se pressa à sa rencontre; le pape lui accorda de longs et libres entretiens. Avec discrétion et mesure, Pasmani fit écouter par Urbain VIII, en particulier, les plaintes que Borgia avait voulu proférer en plein consistoire; elles avaient dans sa bouche une sorte de charme auquel un lettré tel qu'Urbain VIII n'était pas insensible : il les exprimait en pur et beau latin. Le primat de Hongrie put donc représenter au pape la ruine imminente de la religion en Allemagne, et, pour le Saint-Siège, le danger d'une rupture avec l'Espagne et l'Empire. Le pape, cette fois, ne s'emporta pas, mais il renouvela ses récriminations contre l'Empereur et ne céda point. Tout ce qu'obtint le Primat, ce fut un jubilé pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens;

1. Procès-verbal du conseil secret de la commune de Rome, 19 et 22 avril 1632. — Gregorovius, *Urbain VIII*. Appendice n° 11.

il fut suivi plus tard de quelques processions, de quelques actions de grâce solennelles, quand les catholiques remportaient des victoires; ce fut aussi un maigre accroissement des subsides déjà concédés à l'Empereur et à la Ligue. Mais un appel à la chrétienté en faveur de la cause impériale, un effort pour lui rallier les États catholiques, pour détacher la France de la Suède, Urbain VIII ne l'accorda point [1]. Pasmani quitta Rome brusquement, déçu et attristé; le grand accueil fait à sa personne ne l'empêcha pas de se plaindre des dispositions du Saint-Siège envers l'Empereur [2].

Était-ce donc seulement à titre de prince italien que le pape appréhendait la domination d'Espagne et d'Autriche, et serait-il vrai, comme on l'en a souvent accusé, qu'un intérêt purement temporel l'ait aveuglé sur l'intérêt supérieur de la religion? Assurément Urbain VIII avait un souci passionné de l'indépendance de son État en Italie et de l'indépendance de l'Italie en Europe. Mais, quel que fût son goût naturel et un peu vaniteux de régner, ce souci politique s'accordait avec la sollicitude pontificale.

Il était autorisé par l'histoire du siècle précédent et par sa propre expérience à considérer une monarchie qui menaçait de son joug tous les pays chrétiens [3], comme un grave danger pour l'Église. Certains protestants ont compris ce sentiment d'Urbain VIII. Le plus grand publiciste de l'Allemagne

1. Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 64 et s., et 83. — Droysen, *Gustave-Adolphe*, p. 515.
2. Cordara, *Historia secreta Soc. Jesu*, Pars VI, lib. XVII, p. 16.
3. Fénelon, *Discours de réception à l'Académie française*.

à cette époque, Puffendorf, a écrit : « Le pape aimait mieux voir les protestants se maintenir, que l'Europe se réunir sous la domination suprême d'un seul monarque, parce que ce monarque aurait pu le réduire ensuite à la simple condition d'évêque de Rome[1] », c'est-à-dire lui ôter le gouvernement de l'Église universelle. Et Gustave-Adolphe, disputant un jour des choses de foi avec le marquis de Brézé, ambassadeur de France, termina en riant le débat par ces paroles : « Ne croyez pas, pour ce que je vous ai dit, que je sois ennemi de votre pape, car sans moi il ne serait que le chapelain des Espagnols[2]. »

De tout temps, ce que l'Église a eu à redouter le plus au monde, c'est un maître du monde.

VII

Au plus fort des combats livrés par le roi de Suède à l'Empereur, le pape estimait donc qu'il s'agissait principalement d'une querelle politique et non d'une querelle religieuse. C'était précisément ce que soutenait Richelieu et ce qu'en traitant avec Gustave-Adolphe, il avait obligé celui-ci à déclarer, dans le préambule de la convention de Berwald, et dans le manifeste de guerre adressé à l'Allemagne[3].

Mais auparavant, le même prince avait dû tenir à

1. *De rebus suevicis*, cité par Gregorovius, *Urbain VIII*, p. 31.
2. Dépêche du 14 février 1632, tirée des Archives des affaires étrangères et citée par M. Laugel, *Gustave-Adolphe et Richelieu. Fragments d'histoire*, p. 408.
3. *Mém. de Richelieu*, t. VI, p. 411.— O. Klopp, *Tilly*, t. II, ch. XXIV.

son peuple un autre langage. Ce n'était pas sans peine qu'il avait associé la Suède à son dessein. Pendant plusieurs années, il avait été seul, dans son royaume, à vouloir la guerre contre la puissante maison d'Autriche ; seul il avait conscience des ressources inattendues qu'il devait tirer de lui-même : ses conseillers les plus accrédités, et en particulier le chancelier Oxenstiern, le détournaient de prendre l'offensive dans une lutte inégale. Mais il avait parlé en maître, et Oxenstiern n'avait plus songé qu'à préparer l'exécution d'une entreprise inévitable ; il s'était résigné, comme il le disait lui-même, *cum vulpibus vulpinari* [1]. Cependant, Gustave-Adolphe ayant imposé sa volonté à son conseil, il lui restait encore à obtenir des États de Suède les premiers subsides nécessaires à l'entretien de l'armée, et, bien que ces États eussent perdu l'habitude de résister au roi, ils s'étaient montrés mal disposés pour une expédition, à leurs yeux, aussi hasardée que superflue. Il avait donc fallu que Gustave-Adolphe leur représentât la Baltique menacée de la domination impériale, la Suède risquant d'être attaquée après le Danemark et de perdre son indépendance et sa foi. Il les avait conviés premièrement à défendre et maintenir « l'Église de Dieu » établie en Suède. Plus tard, il parla de la défendre et de l'affranchir en Allemagne, et déclara à son peuple qu'il prenait les armes pour délivrer partout de l'oppression la vérité évangélique. Il ne s'était pas encore alors entendu avec la France [2].

1. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. I, p. 314, et t. II, p. 7 et suiv.
2. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. I, p. 312, et t. II, p. 26, 30 et

Aux yeux de la France, son alliée, Gustave-Adolphe marchait donc comme le défenseur de la liberté germanique ; aux yeux de la Suède, comme le champion du protestantisme. Lequel de ces deux rôles allait-il jouer de préférence, à mesure qu'il avancerait à travers l'Allemagne ?

Quelque temps, il garda assez exactement la réserve que lui imposait l'alliance française ; il le put, grâce à la discipline de sa vaillante armée. Cette armée, peu nombreuse alors et tirée d'une race disciplinée elle-même autant qu'endurcie, ces régiments, que leurs précédentes campagnes contre la Russie et la Pologne, à travers des contrées pauvres, avaient aguerris sans les corrompre, ces soldats, fidèles à leur foi et à leur roi, formaient un étrange contraste avec leurs adversaires. Les Bavarois, qui jadis avaient fait la force de la Ligue, étaient épuisés par douze ans de guerre. L'armée catholique se recrutait dans les anciennes bandes de Wallenstein, et bientôt, à la suite des premières victoires de Gustave-Adolphe, Wallenstein lui-même allait rentrer en scène ; il allait de nouveau attirer à lui, par l'appât des aventures et du pillage, une soldatesque « déréglée, insolente, désobéissante à ses chefs, outrageuse envers les peuples [1] », telle enfin que Descartes, après l'avoir vue, doutait s'il était permis de « donner place au métier des armes parmi les professions honorables » ; « le libertinage et l'oisiveté », disait-il, « sont les deux principaux

149. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. I, chap. VI, et liv. III, chap. I.
1. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 419.

motifs qui y portent aujourd'hui la plupart des hommes[1]. »

Tout autrement recrutée, l'armée suédoise était aussi tout autrement commandée. Au mois de mars 1631, comme Gustave-Adolphe occupait déjà la Poméranie et se disposait à remonter le cours de l'Oder jusqu'à Francfort et au delà, il publia une ordonnance fixant la conduite de ses soldats en pays conquis. Ils ne pouvaient exiger des habitants que le logement régulièrement assigné par le magistrat, et devaient payer tout ce qu'ils prenaient. Il leur était défendu de se disperser loin de leur drapeau, et si, en se répandant dans les campagnes, ils commettaient quelques exactions, les paysans avaient le droit de les jeter en prison et de réclamer leur châtiment; enfin, il leur était interdit, sous peine de mort, de s'attaquer aux églises, aux écoles, aux hôpitaux, de troubler le culte, de maltraiter les ecclésiastiques. Au moment où furent édictées ces prescriptions inusitées, elles ne demeurèrent pas lettre morte; le roi veilla lui-même à leur observation et fit plus d'une fois des exemples : plus d'un maraudeur fut pendu par son ordre et sous ses yeux[2]. Aussi vantait-on de tous côtés, dans le conquérant, « une sévérité inexorable envers les moindres excès des siens, une douceur extraordinaire envers les peuples, une justice exacte en toute occasion[3] », et cette bonne renommée facilita singulièrement ses premiers pro-

1. Millet, cité par Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 205.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III.
3. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 419.

grès. Les catholiques sans défense, les prêtres, les moines, les religieuses, pouvaient se croire plus en sûreté sur le passage des Suédois que sur le passage des Impériaux.

Par malheur, cette modération ne dura pas ; au bout de peu de temps, le fanatisme protestant cessa de se contenir, les troupes se pervertirent; la guerre en des contrées plus prospères, la victoire avec ses enivrements, donnèrent d'autres mœurs aux hommes venus de Suède, et surtout l'armée conquérante, en s'avançant, se grossit avec de tout autres hommes. Quand Gustave-Adolphe avait débarqué sur la côte allemande, vers le milieu de l'année 1630, il menait avec lui quinze mille soldats. Dix-sept mille environ, parmi lesquels beaucoup d'Écossais, l'avaient précédé à Stralsund et en Prusse, pour tenir garnison dans diverses villes, et le corps destiné à marcher en avant paraissait si faible à son chef, que celui-ci avait pris soin de cacher à la France le nombre de ses régiments. Un an et demi plus tard, le roi de Suède, ayant livré ses grandes batailles, comptait sous ses ordres ou ceux de ses lieutenants soixante à soixante-dix mille hommes. C'étaient, pour une bonne part, les mercenaires licenciés de Wallenstein [1].

Selon la coutume de l'époque, ils avaient passé du vaincu au vainqueur. Beaucoup d'entre eux, nous l'avons dit, étaient luthériens, la plupart sans foi ni loi. Pourvu qu'ils se battissent, peu leur importait la Suède ou l'Empire. Mais, en changeant de camp, ils ne changeaient pas d'habitudes; ils introduisirent

1. Gfrörer, *Gustave Adolphe*, liv. III, chap. I ; liv. IV, chap. IV.

dans l'armée de Gustave-Adolphe un dérèglement que, malgré sa fermeté, il ne parvint pas à réprimer. Dès le mois d'avril 1631, ayant pris d'assaut Francfort-sur-l'Oder, il dut accorder trois heures de pillage aux troupes victorieuses ; le pillage dura plus longtemps, et comme le roi voulait le faire cesser, les soldats irrités allumèrent un incendie. Francfort était pourtant une ville protestante, et la garnison impériale qui l'occupait avait seule soutenu le siège, sans le concours des habitants.

A la fin de la même année, l'électeur de Saxe, tout luthérien qu'il était, souffrit à son tour des excès de l'armée suédoise. Gustave-Adolphe avait intérêt à ménager ce prince, et néanmoins il fut réduit à répondre brusquement aux plaintes qu'il reçut de sa part : « la guerre est la guerre, et les soldats ne sont pas des nonnes [1]. » Ce n'est pas que de pareils désordres n'indignassent le grand capitaine ; mais ses nouvelles troupes ne se pliaient point à l'ancienne discipline, et comme, en 1632, qaatre mois et demi avant sa mort, il était campé devant Nuremberg, en pays ami, il reprocha amèrement aux officiers allemands, engagés à son service, de ne pas préserver du pillage leurs compatriotes et coreligionnaires. « J'aimerais mieux », dit-il, « garder les porcs dans mon royaume que d'avoir affaire à une nation si perverse [2]. »

Quand l'armée de Gustave-Adolphe n'épargnait plus les pays protestants, les pays catholiques avaient tout à craindre d'elle ; mais en y pénètrant fort avant,

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, l. III, chap. III. — Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 285. — O. Klopp, *Tilly*, t. II, p. 158 à 166.
2. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 602.

elle rencontra, au fond des campagnes, une résistance inattendue. La foi des habitants rendit la Bavière et la Souabe irréconciliables avec l'envahisseur étranger. Les paysans surprenaient-ils quelque soldat ennemi ? ils le massacraient. La contradiction des cultes avivait l'antagonisme des races, et, de part et d'autre, les représailles devenaient plus cruelles [1]. En outre, en même temps que les troupes au service de Suède changeaient de conduite, leur chef changea de résolution. Il s'apprêta à faire, au lieu d'une guerre d'État, une guerre de religion, et ce fut à ce prix qu'il se procura des alliés en Allemagne. Désiré « comme un messie » par les peuples de sa communion, il avait débarqué sans avoir aucun prince pour ami. Lorsque, par ses lettres de 1629 et de 1632, il s'était offert comme défenseur de la liberté germanique, les électeurs l'avaient traité en étranger, déclarant qu'il n'avait pas à se mêler de leurs affaires, et l'électeur de Saxe, quoique mécontent de Ferdinand, s'était associé à cette réponse [2]. Le duc de Poméranie aurait à tout prix voulu rester neutre entre son suzerain, l'Empereur, et son coreligionnaire et voisin le roi de Suède. Mais le roi de Suède lui avait dit avec colère : « Qui n'est pas avec moi est contre moi » ; et déjà maître de quelques îles et d'une portion de la côte, il avait contraint le pauvre prince, incapable de se défendre, à livrer sa capitale, Stettin, qui commandait les bouches de l'Oder. Voilà par quel procédé Gustave-Adolphe, à son début, avait acquis

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. III.
2. Richelieu, *Mémoires*. t. V, p. 144, 146; t. VI, p. 404. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. I.

une base d'opérations et des confédérés. A ce moment, il ne voyait venir volontairement à lui que des princes depossédés : le Palatin, les ducs de Mecklembourg, et un cadet de la maison de Brandebourg, frustré de l'archevêché de Magdebourg au profit d'un archiduc : clients qui avaient tout à attendre de lui, sans apporter eux-mêmes aucune ressource. Avec son propre beau-frère, Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg, il n'agit pas autrement qu'avec le duc de Poméranie. Ce fut en dirigeant son armée sur Berlin qu'il se fit céder Custrin et Spandau, et s'ouvrit le bassin de l'Elbe, comme celui de l'Oder. Ce fut en menaçant Berlin d'un assaut, en braquant ses canons sur le château habité par l'électeur, qu'il détermina celui-ci à traiter pour toute la durée de la guerre. « Il y a lutte entre Dieu et le diable », répétait-il alors ; « si l'électeur tient pour Dieu, qu'il vienne à moi ; s'il tient pour le diable, qu'il me combatte : il n'y a pas de milieu [1]. »

Le plus important des princes luthériens, l'électeur de Saxe, Jean-Georges, n'était aucunement disposé à rompre avec la maison d'Autriche ; elle-même le jeta comme malgré lui dans les bras des Suédois. Peu de temps après la diète de Ratisbonne, il avait rassemblé à Leipzig les princes séparés comme lui de l'Église romaine, afin de concerter la conduite à tenir dans l'Empire. Dans cette réunion, les prédicants « évangéliques » déclamèrent contre la foi catholique ; les docteurs luthériens et calvinistes s'expliquèrent sans s'accorder ; les chefs d'État et leurs

1. Gförer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. IV et chap. V.

conseillers mirent en avant leurs griefs sans rien décider. Ce qui les offensait plus que tout le reste, c'était l'édit de restitution : ils en réclamèrent le redressement et, dans le cas où ils ne l'obtiendraient pas, sans résoudre encore un recours aux armes contre l'Empereur, ils le mirent en délibération. Gustave-Adolphe, avec lequel ils affectaient de n'avoir aucune relation, était tout près d'eux ; il avait des émissaires secrets dans Leipzig. Il n'en fallut pas davantage pour tourner Ferdinand II contre une assemblée que d'abord il n'avait pas vue de mauvais œil. Voulut-il étouffer dès sa naissance ce parti intermédiaire, qui menaçait de lui faire la loi ? Ou bien l'armée impériale et catholique de Tilly, serrée entre les troupes suédoises et le Brandebourg, n'avait-elle pour vivre d'autre ressource que la Saxe ? L'électeur de Bavière aurait voulu qu'on ménageât l'électeur de Saxe ; mais Tilly, cette fois, obéit de préférence aux ordres de Vienne ; il attaqua Jean-Georges, envahit son territoire, occupa Leipzig, et Jean-Georges n'eut d'autre refuge que Gustave-Adolphe [1].

Alors se livra la grande et décisive bataille de Leipzig, qui ouvrit au roi de Suède le bassin du Mein et du Rhin, le centre et l'ouest de l'Allemagne [2]. On rapporte que Jean-Georges, ayant lâché pied avec ses Saxons, n'aborda pas sans honte et sans crainte, après la victoire, son redoutable allié : il s'attendait à de

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III, v et VI. — Droysen, *Gustave-Adolphe*, liv. II, p. 294. — Hurter, *Tentatives de paix de l'empereur Ferdinand II*, chap. I.
2. Richelieu, *Mém.*, t. VI, p. 548.

durs reproches, il fut au contraire comblé de remerciements et de caresses qui le ravirent [1]. Ce n'était pas sans motif que Gustave-Adolphe triomphant l'accueillait de la sorte. Sans doute, une armée médiocre et mal commandée avait été de peu de secours aux Suédois sur le champ de bataille; mais l'alliance saxonne mettait à leur disposition, au cœur de l'Allemagne, un territoire riche et peuplé, d'où le conquérant pouvait porter ses coups, à son choix, à droite ou à gauche, sur le Danube ou sur le Rhin, sur l'Autriche ou la Bavière et les électorats ecclésiastiques. Son nouvel allié, le premier des princes luthériens, se tenait prêt à marcher à sa suite, donnait à ses pareils le signal et l'exemple de la subordination envers ce « roi de neige qui devait fondre », disait-on d'abord, au printemps [2], et déjà le saluait comme un futur empereur. A quelque parti que s'arrêtât Gustave-Adolphe, une carrière nouvelle commençait pour lui : l'Allemagne s'ouvrait à sa domination.

Pour la retenir dans sa main, pour garder sous sa dépendance des princes, des peuples, des États étrangers, il se déclara le vengeur de leur Église et leur offrit les dépouilles de l'Église ennemie. Déjà, avant de traiter avec la Saxe, Gustave-Adolphe avait conclu, avec le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, une convention destinée à servir de modèle à tous les petits princes protestants : le landgrave mettait ses troupes sous le commandement du roi, qui, de son côté, s'engageait à protéger les États du landgrave, et, pour prix de cette vassalité, le land-

1. Gfrörer. *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. VI.
2. Bougeant, *Négociations*, liv. III, chap. LXII.

grave recevait le droit de s'agrandir aux dépens de la Ligue catholique : les évêchés du Rhin, du Mein et de Westphalie, lui étaient garantis d'avance, s'il pouvait les conquérir [1]. Vers le même temps, Gustave-Adolphe avait acquis à des conditions pareilles son meilleur lieutenant, Bernard de Saxe-Weimar; il avait promis à ce prince sans état les évêchés de Bamberg et de Wurtzbourg, pour lui former un duché.

Après la bataille de Leipzig, le roi, étant entré à Erfurt, accabla d'impôts le clergé catholique, les ordres religieux et chassa les Jésuites [2]. S'étant avancé de là jusqu'à Wurtzbourg, il distribua les riches couvents de la Franconie à ses officiers [2]. Un peu plus tard, tenant sa cour à Mayence, il promit à divers princes des maisons de Brunswick, de Weimar et de Hesse des territoires ecclésiastiques, qui devaient, en changeant de souverain, changer aussi de religion [3]. On le voit, Gustave-Adolphe avait eu beau promettre de loin à la France la neutralité en matière de religion : à chaque étape de sa course victorieuse, les princes protestants qu'il entraînait à sa suite le détournaient de cette neutralité [4].

Les princes catholiques ne s'y prêtaient pas davantage ; la France cependant les y engageait. A peine Richelieu eut-il traité à Berwald, qu'il envoya

1. Gfrörer, liv. III, chap. v.—Droysen, t. II, p. 374.

2. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 118, d'après Gfrörer et O. Klopp. Droysen, qui se montre d'ordinaire plus favorable à Gustave-Adolphe et à sa tolérance, dit qu'il obligea la ville d'Erfurt à chasser tous les papistes. (T. II, p. 431.)

3. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 448.

4. Gfrörer, liv. IV, chap. III. — Droysen, t. II, p. 462. — O. Klopp *Tilly*, t. II, p. 375.

Charnacé à l'électeur de Bavière, pour lui offrir le bénéfice des clauses stipulées en sa faveur, lui garantir qu'il ne serait pas attaqué s'il n'attaquait pas, et le presser de mettre à l'abri de la guerre la contrée la plus catholique et la plus riche de l'Allemagne [1]. Quelque temps, Maximilien de Bavière parut incliner en ce sens ; rassuré par les promesses de la France, il ne se pressa pas de combattre Gustave-Adolphe. L'armée de la Ligue catholique restait alors, sous le commandement de Tilly, séparée de l'armée impériale, qui venait de perdre Wallenstein : Tilly et ses troupes n'obéissaient qu'à l'électeur de Bavière. et l'on attribua à l'inaction prescrite par ce prince le facile succès de la première campagne du roi de Suède [2] ; la cour de Vienne en conçut un profond mécontentement contre Maximilien. Toutefois, si Maximilien redoutait d'entrer en lutte contre Gustave-Adolphe, il répugnait aussi à traiter avec lui ; opposant proposition à proposition, il négociait sans conclure, et, pendant qu'il tergiversait, les Suèdois marchèrent en avant. Richelieu, qui favorisait la négociation, en a imputé l'échec à l'électeur, aux liaisons particulières de ce prince avec la maison d'Autriche, et par-dessus tout « à l'irrésolution naturelle aux Allemands [3] ». Maximilien a allégué, de son côté, qu'il n'aurait pu obtenir pour lui-même le bénéfice de la neutralité qu'en abandonnant avec l'Empereur tous les princes catholiques, notamment les évêques dépossédés ;

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 544. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 304.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III.
3. Richelieu, *Mémoires*, loc. cit.

il recherchait, disait-il, pour l'Empire, une paix générale, et l'on voulait, en le désarmant, préparer la ruine totale de l'Empire et de la vraie religion. C'est ainsi qu'un peu plus tard, il expliquait à la cour de Rome ses hésitations et ses refus, et qu'ayant alors à souffrir toutes les calamités de la guerre, il se justifiait de les avoir affrontées [1]. Cependant Gustave-Adolphe ne devait pas se laisser arrêter ni ralentir par les incertitudes de la Bavière, et, tandis qu'elle différait d'accepter ses offres, ce prince, « qui ne prenait pas la guerre pour un passe-temps, mais qui la faisait pour vaincre, ne laissa pas écouler inutilement l'hiver [2] »; il gagna chaque jour du terrain; chacun de ses pas rendit plus difficile un accommodement avec les catholiques. Au printemps suivant, au mois de mai 1631, les membres de la Ligue, convoqués par Maximilien à Dinkelsbül, en Souabe, résolurent, d'un commun accord, de renforcer leurs troupes et de défendre ensemble l'Eglise et l'Empire [3].

Depuis que l'électeur de Saxe s'était rallié au roi de Suède, le conquérant étranger réunissait autour de lui tous les protestants d'Allemagne. Depuis que l'électeur de Bavière s'était rangé à la suite de Ferdinand, tous les catholiques combattaient du côté de l'Empereur. Il n'y avait plus de parti intermédiaire entre les belligérants; tous les catholiques furent donc vaincus à la fois à Leipzig, et se trouvèrent exposés pareillement aux conséquences de la défaite. De

1. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 21 novembre 1632. Archives Barberini.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VI, p. 527.
3. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. III.

quel côté allait tomber la foudre? Sur Vienne et Prague, ou bien sur Munich, Mayence et Cologne? Sur l'Empereur ou sur les électeurs catholiques? Encore que ces derniers eussent figuré au premier rang dans la lutte, ils espérèrent être ménagés après la victoire, grâce à la France. Ils implorèrent son intercession, que la France ne leur refusa pas [1].

Mais ce fut en vain. Richelieu eut beau mettre tout en œuvre pour détourner sur l'Autriche le triomphant effort des armes suédoises, Gustave-Adolphe ne se laissa pas persuader. Il se contenta de diriger vers la Bohême l'électeur de Saxe et ses troupes ; il abandonna à ce timide allié le soin de porter à la maison de Habsbourg des coups incertains. A lui-même, à son irrésistible armée, il réserva pour proie la Bavière et les électorats ecclésiastiques. Richelieu ne lui a jamais pardonné de s'être « amusé » de la sorte, et dans le jugement qu'il porte sur le grand capitaine, au moment de sa mort, il lui reconnaît « comme à Annibal la science de vaincre, mais non pas celle d'user de la victoire [2] ».

Quand Richelieu reproche à Gustave-Adolphe une faute capitale, il est assurément difficile de prononcer entre ces deux grands hommes. Une seule chose est manifeste : c'est que la conduite du roi a déçu le cardinal et contrarié ses desseins. A partir de Leipzig le héros suédois a cessé d'être l'instrument de la politique française : il se détermine seul et n'agit qu'à

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 19.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 265.

son gré. Quels furent les motifs et les conséquences de sa détermination? Il nous reste à l'examiner.

VIII

Je n'écris pas l'histoire militaire de la guerre de Trente ans; je cherche seulement à démêler, à travers cette guerre, la politique de la France et les vicissitudes de l'Église. Toutefois, nous sommes en présence d'un capitaine dont le génie victorieux a donné aux événements un cours imprévu. Depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon, aucun homme n'a paru aussi capable de changer le sort de l'Europe à coups d'épée. Il nous importe donc d'apprendre, s'il se peut, des gens du métier [1], le secret de cette puissance étonnante, et, puisque nous venons de suivre Gustave-Adolphe jusqu'au sommet de sa fortune, puisqu'il va maintenant choisir la route où il marchera jusqu'au terme de sa carrière, il est

1. J'ai consulté sur ce sujet des officiers versés dans l'histoire et dans l'art militaire et dont le nom ferait autorité, s'il m'était permis de le citer ici. Sur leurs indications j'ai eu recours à un ouvrage où la tactique de Gustave-Adolphe est appréciée d'après les principes du Grand Frédéric. En voici le titre complet : « *Histoire des dernières campagnes et négociations de Gustave-Adolphe en Allemagne*. Ouvrage traduit de l'italien (du comte Galezza-Gualda Priorato), avec des notes historiques et géographiques, et une dissertation où l'on détruit les soupçons jetés de nos jours sur la conduite de Ferdinand II à la mort du monarque suédois, par M. l'abbé de Francheville..., augmenté : 1° d'un tableau militaire des Impériaux et des Suédois ; 2° de remarques sur les principaux événements de cette histoire ; 3° d'un discours sur les batailles de Breitenfeld et de Lutzen ; avec les plans levés sur le terrain par un officier prussien. A Berlin, chez Georges-Jacques Decker, imprimeur du roi, 1772. »

temps de nous rendre un compte sommaire des procédés inventés par lui pour combattre et vaincre. C'est ainsi que nous pourrons connaître si, en se portant sur la Bavière et le Rhin, au lieu d'aller droit à Vienne, après la bataille de Leipzig, il a obéi à des considérations religieuses et politiques, ou à des considérations militaires.

Ce qui valut d'abord la supériorité au roi de Suède en Allemagne, ce fut la qualité du soldat suédois. La même discipline qui attirait des amis au conquérant lui donnait le moyen d'écraser ses ennemis. La vertu triompha du nombre; une armée nationale l'emporta sur des bandes de mercenaires : telle est, la première explication des victoires de Gustave-Adolphe.

Les seules troupes nationales que ses adversaires pussent lui opposer tardèrent, nous l'avons dit, à entrer en ligne : en débarquant, il n'eut affaire qu'aux débris désordonnés d'une armée qui s'était dissoute en perdant son chef, Wallenstein, et que commanmandaient des Italiens désaccoutumés des grandes guerres. Lorsque Tilly et ses soldats entreprirent de se mesurer avec ce nouvel adversaire, celui-ci avait déjà établi, à l'entrée du pays ennemi, sa base d'opérations; il s'était assuré l'ascendant que donne le succès. D'ailleurs, l'armée de Bavière était une création artificielle du prince. Maximilien avait imposé par sa volonté seule le service militaire à un peuple déjà formé à d'autres mœurs, préparé à d'autres métiers : le peuple suédois, au contraire, n'avait pas cessé d'être soldat; chez lui, les institutions militaires des temps modernes avaient succédé sans interruption à

celles du moyen âge. Le grand père de Gustave-Adolphe, Gustave Wasa, avait tiré des troupes soldées de la nation qu'il affranchissait, tandis que les milices féodales subsistaient et combattaient encore, et la guerre avait continué de paraître la destinée naturelle, d'une race vaillante et sobre, qu'une terre granitique, sous un climat glacé, ne suffisait pas à nourrir.

Enfin, lorsque l'armée suédoise débuta sur les champs de bataille allemands, l'armée bavaroise, qui portait depuis douze ans le poids de la guerre, commençait à s'user, comme l'armée suédoise devait plus tard s'user à son tour pour se faire battre à Nordlingue. Mais Gustave-Adolphe était mort avant le déclin de son armée, et tant qu'il vécut, le soldat suédois, bien que gâté par le voisinage du soldat allemand, demeura hors pair. Ce soldat n'était pas l'œuvre du conquérant : il lui avait été légué par ses ancêtres. Le mérite de Gustave-Adolphe consista à connaître le prix de l'instrument qu'il avait entre les mains et à le mettre en valeur. Il prit soin de donner aux hommes de troupe une éducation militaire, et de développer chez eux les sentiments nobles qui n'étaient répandus ailleurs que parmi les officiers. Il défendit d'enrôler dans ses régiments les gens sans aveu ; il y fit entrer les fils de ses plus braves familles de paysans et, ayant soigneusement choisi ses simples soldats, il les fit respecter par qui les commandait : un officier qui insultait un de ses hommes, ou l'accusait sans preuve d'une action infamante, pouvait être traduit en jugement. A l'aspect des autres armées de l'Europe, on doutait, à bon droit, que le métier des armes se dût ranger parmi les professions

honnêtes; sous Gustave-Adolphe, il devint, à tous les degrés de la hiérarchie, un métier d'honneur.

Ayant élevé l'âme de son armée, Gustave-Adolphe lui fit en quelque sorte des membres nouveaux : à des masses immobiles, il opposa des hommes prompts à se mouvoir; il rendit plus flexible et plus souple un acier plus fortement trempé.

Les circonstances au milieu desquelles il se détermina à combattre tournèrent de ce côté de son application. Comme il s'avançait à la tête d'une élite peu nombreuse contre des forces considérables, comme il avait pour lui la qualité des troupes et contre lui la quantité, il dut faire front aux profondes et lourdes phalanges de ses ennemis en développant des lignes moins épaisses, exposer de la sorte moins d'hommes à leur tir, former des corps plus étroits, plus minces, plus faciles à manier, les porter rapidement d'un point à l'autre du champ de bataille qu'ils ne garnissaient pas tout entier, enfin garder sous sa main une réserve, pour la jeter sur le point décisif au moment décisif du combat. L'exemple de cette tactique venait des Nassau, aux prises avec les inébranlables lignes espagnoles. Mais cet exemple avait été oublié en Allemagne, durant les deux premières périodes de la guerre de Trente ans, par des généraux qui combattaient à peu près à forces égales; Gustave-Adolphe n'eut qu'à s'approprier les manœuvres des Nassau pour déconcerter ses ennemis. Là toutefois ne se borna pas son génie : à son tour, il devint inventeur. Il changea la composition et l'armement des diverses troupes, et par là, en imitant la tactique des Nassau, il en doubla la puissance :

avant lui, elle avait servi à couvrir, à prendre des villes ; il l'employa à envahir des provinces.

A chaque espèce de troupe, à chaque arme, il assigna un effort distinct et combina tout pour rendre cet effort irrésistible. A la cavalerie, il demanda, non plus de tirer, mais de charger à l'arme blanche ; il débarrassa les escadrons des lourdes armes qui les appesantissaient. S'il les flanqua de quelques pelotons de fantassins, ce fut pour défendre les positions où il jugeait bon de les établir, mais non pour les accompagner dans leurs charges ; il s'appliqua à accroître la force du choc par la rapidité de l'élan. L'infanterie, au contraire, dut agir principalement par ses feux. Le fusil à la baïonnette, le mousquet terminé par un fer de pique, n'était pas encore imaginé ; les bataillons d'infanterie se composaient de deux sortes de soldats : les uns portant la pique pour combattre de près, et les autres le mousquet pour combattre de loin. Mais, du moins, Gustave-Adolphe augmenta dans chaque bataillon la proportion des mousquetaires, il allégea et simplifia leur équipement; il les munit de gibernes et de cartouches, pour rendre leur tir plus sûr et plus nourri ; un seul fantassin en valut plusieurs. Enfin, il multiplia et il allégea les batteries de canon ; il fabriqua, avec le fer et le cuivre fournis par les mines suédoises, ces pièces de petit poids et de petit calibre qui devinrent bientôt célèbres dans toute l'Europe sous le nom de canons de cuir et qui étaient en effet recouvertes d'une enveloppe de cuir bouilli. Tandis qu'il fallait atteler vingt à trente chevaux aux canons ennemis, quatre ou six suffisaient à traîner ceux des Suédois ; leur artillerie

n'était pas réduite à occuper une position fixe, elle manœuvrait au besoin, pendant l'action, sur le champ de bataille, et cette mobilité de l'artillerie acheva de rétablir l'égalité des ressources dans l'inégalité du nombre.

Mobilité des forces, destination spéciale assignée à chaque arme, voilà les progrès que les hommes de guerre rapportent au génie de Gustave-Adolphe. Il a introduit dans l'art militaire les deux procédés qui président au développement de toutes les industries modernes : la rapidité des opérations, la division du travail.

C'est en quoi il a excellé. Sans doute, il a su conduire avec talent l'armée qu'il avait préparée avec génie et s'est montré sur le terrain habituellement supérieur aux hommes de guerre qui lui ont été opposés. Il avait d'ailleurs sur eux l'avantage qu'un souverain, qui est en même temps capitaine, a d'ordinaire sur de simples généraux, le chef d'une armée unique, sur des armées coalisées : il était toujours et partout obéi. Les lourdes fautes de ses adversaires ont contribué autant que ses propres combinaisons au succès de ses deux plus grandes batailles : à Leipzig, l'action a été engagée mal à propos par Pappenheim, malgré Tilly ; dans la journée de Lutzen, le même Pappenheim est arrivé trop tard, il s'était éloigné la veille du gros de l'armée, parce qu'il se fatiguait de suivre Wallentein. Gustave-Adolphe n'a guère connu pareils mécomptes. Faut-il le comparer à d'autres grands hommes suscités plus tard par la guerre de Trente ans ? Ses campagnes n'offrent à l'admiration des connaisseurs ni les inspirations soudaines de

Condé sur le champ de bataille, ni les marches à la fois savantes et hardies, préparées et imprévues, de Turenne, ni peut-être la sagacité de Mercy pour pénétrer les desseins de l'ennemi et sa vigilance à les prévenir; Wallenstein, par ses mouvements stratégiques, exécutés d'un bout à l'autre de l'Allemagne, a plus d'une fois déjoué les calculs du héros suédois. C'est pour l'organisation de l'armée que Gustave-Adolphe est sans rival.

Le système de guerre qu'il avait adopté était subordonné à une condition nécessaire : une base d'opération à l'abri de l'ennemi, quoique rapprochée de ses propres lignes de bataille. Pour conserver la discipline instituée par lui, pour nourrir ses troupes sans pillage ni maraude, il fallait leur assurer la distribution régulière de la solde et des vivres. Pour tirer parti de leurs évolutions et de leur armement, il fallait leur fournir en abondance des munitions rapidement consommées. Aussi, lorsque Gustave-Adolphe pénétra dans l'intérieur des terres, ce fut d'abord en remontant le cours des fleuves, pour rester en communication avec la Baltique et ses ports ; ce fut ensuite en prenant pour point d'appui une bonne place d'armes, dont il avait soin de ne pas s'éloigner. Jamais il ne s'exposa à être coupé de ses magasins, de ses dépôts, de ses bagages. Il observa cette règle jusqu'à paraître timide, jusqu'à sacrifier Magdebourg.

Magdebourg devait pourtant lui tenir au cœur. C'était une des cités les plus riches et les plus importantes de l'Allemagne du Nord et l'une des plus fidèles à la cause protestante. Assiégée par Pappen-

heim et Tilly, défendue par ses bourgeois et par une garnison que commandait un des meilleurs officiers suédois, cernée de toute part et serrée de près, elle implorait sa délivrance du champion de l'Eglise luthérienne et de la liberté germanique. Gustave-Adolphe venait alors de s'établir à Francfort ; il était maître du cours de l'Oder ; il s'avança jusqu'à Potsdam ; il n'était plus qu'à deux journées de marche de Tilly. Mais pour passer du bassin de l'Oder au bassin de l'Elbe, il attendit d'avoir un point d'appui, un poste fortifié sur l'Elbe même. Tandis qu'il négociait avec l'électeur de Saxe pour l'obtenir, tandis qu'il travaillait à se retrancher au pont de Dessau, Magdebourg, laissée sans ressource, fut prise d'assaut, mise à sac et brûlée ; vingt mille habitants périrent. L'abandon de Magdebourg risquait de discréditer Gustave-Adolphe parmi ses coreligionnaires. Il fit publier une apologie de sa conduite, et surtout il dénonça le conquérant de la cité détruite : si cruel que fût à cette époque le droit de la guerre, il l'accusa de l'avoir violé ; il le fit traiter par les écrivains à ses gages de « tyran et de bourreau ». Tilly a-t-il en effet ordonné l'incendie d'une ville déjà prise ? il est difficile de le croire. Le feu n'a-t-il pas été mis par les assiégés eux-mêmes ? plusieurs historiens l'admettent ; ou bien a-t-il été allumé au hasard par quelque soldat de l'un ou l'autre parti ? on l'ignore encore aujourd'hui. Mais alors, au milieu du fracas d'une si effroyable ruine, il fallait trouver un coupable, et le roi de Suède fut assez habile ou assez heureux, pour détourner sur son ennemi l'animadversion publique : le chef catholique fut maudit pour avoir brûlé Magdebourg, et l'on

oublia que le roi protestant ne l'avait point secourue.

Quoi qu'il en soit, la conduite adoptée par Gustave-Adolphe en cette circonstance fait pressentir celle qu'il suivit quatre mois plus tard, après la bataille de Leipzig ; elle explique pourquoi il ne se dirigea pas tout droit sur Vienne et l'Autriche, à travers la Bohême, préféra se cantonner sur la rive du Mein et s'étendit de là vers le Rhin et ses affluents bavarois, le Lech et l'Isar. Sans doute, s'il avait voulu par une marche rapide atteindre la capitale de l'Empire et frapper au cœur la maison impériale, il n'aurait pas rencontré devant lui de grands obstacles ; mais en arrière, l'armée de Tilly, plutôt dispersée que détruite, pouvait se reformer et le prendre à revers ; il risquait de rester sans appui au milieu d'une contrée étrangère : terrible hasard qu'il n'affronta jamais, pas plus pour conquérir Vienne que pour délivrer Magdebourg.

Il pouvait aussi estimer qu'il servait mieux la cause protestante, en anéantissant l'armée de la Ligue et la Ligue catholique qu'en brisant l'armée de l'Empire et l'Empire, enfin trouver plus de profit dans l'occupation d'un plus riche territoire. Des considérations diverses, des calculs politiques ont dû se mêler à ses calculs militaires. Mais après tout, en cet instant décisif, les principes et les habitudes stratégiques du grand capitaine suffisaient à déterminer la résolution qui sauva la maison d'Autriche, ruina la Bavière et déçut Richelieu.

IX

Après la campagne de 1631, signalée par la bataille de Leipzig, et terminée par la prise de Wurtzbourg qui assurait aux Suédois la Franconie, et par la prise de Mayence qui leur livrait le Rhin, Gustave-Adolphe établit ses quartiers d'hiver à Mayence et à Francfort. Pour la première fois depuis leur entrée en Allemagne, les troupes suédoises se reposèrent et le roi de Suède, au lieu de guerroyer, trôna. Les princes protestants accoururent en foule saluer sa fortune et rechercher sa faveur, non sans « avoir de la jalousie de ce conquérant, qui, bien que sage, commençait néanmoins à s'emporter à quelques paroles insolentes contre ces princes [1] ». Mais ils avaient à solliciter la dépouille des catholiques qui, de leur côté, s'agitaient pour être épargnés. L'évêque de Bamberg, encore préservé, négociait avec le vainqueur ; l'archevêque de Mayence, dépossédé, demandait à traiter non seulement en son nom, mais au nom de l'Empereur, dont il avait les pouvoirs ; l'évêque de Wurtzbourg, réfugié à Metz, invoquait la France [2] ; l'électeur de Bavière réunissait plusieurs de ses confédérés à Ingolstadt et les décidait, malgré la cour de Vienne, à recourir à notre entremise [3]. Dans ces conjonctures, Richelieu multipliait ses envoyés en Allemagne : le

1. Richelieu, *Mém*, t. VII, p. 267.
2. Id., *ibid.*, p 18.
3. Hurter, *Tentatives de paix*, chap. I. — Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, chap. I, p. 472 et s.

sieur de Lisle portait au roi de Suède les plaintes des catholiques, le baron de Charnacé allait sans cesse de Munich et de Cologne à Francfort et à Mayence; le marquis de Brézé, beau-frère du cardinal, était envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il devait demander la restitution des territoires enlevés à la Ligue ou tout au moins leur séquestre entre les mains de la France, la réunion d'une diète qui servirait d'arbitre et, en attendant l'autorisation pour les évêques de pourvoir à l'administration spirituelle des diocèses[1]. Gustave-Aldophe ne voulut entendre aucune de ces propositions, et celles qu'il présenta « sentaient bien », au témoignage du cardinal», leur prince victorieux qui voulait donner et non recevoir la loi[2]. » En effet, pour accorder aux catholiques la neutralité, il exigeait qu'ils restituassent aux protestants tout ce qu'ils leur avaient pris, depuis le début de la guerre en 1618, notamment les places, villes et territoires de la basse Saxe, et qu'ils désarmassent; les troupes de la Ligue devaient être réduites à douze mille hommes, dispersés de façon à ne jamais se réunir; moyennant quoi, il consentait à rendre au duc de Bavière quelques places du bas Palatinat et s'engageait à ne plus attaquer ni lui ni ses confédérés ecclésiastiques. En réalité, il prétendait enlever aux catholiques toutes leurs conquêtes, garder à peu près toutes les siennes, et tenir la Ligue à sa discrétion[3].

1. *Papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 252.
2. Richelieu, *Mém.*, t. VII, p. 32.
3. Id., *ibid.*, t. VII, p. 29 à 34. — Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 472 à 496. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. II.

Telle était pourtant l'extrémité à laquelle cette malheureuse Ligue semblait réduite, que le roi de France fit conseiller par Brézé et Charnacé, et conseilla lui-même à Maximilien d'accepter des conditions si « rudes ». Maximilien ne s'y résigna pas; il estima que « son honneur, sa réputation, sa conscience » ne lui permettaient point de demeurer neutre, en abandonnant ses coreligionnaires et ses alliés [1]. Il résolut donc d'exposer aux coups des Suédois non seulement le Palatinat, récemment acquis, mais encore son duché de Bavière jusqu'à ce moment tranquille et prospère. L'électeur de Mayence, déjà dépouillé, et l'électeur de Cologne, frère du duc de Bavière, se conformèrent à son sentiment. L'électeur de Trèves, seul, se jeta dans les bras de la France et se plaça ouvertement sous sa protection.

Brézé avait, non sans peine, obtenu pour négocier quinze jours d'armistice; les quinze jours expirés, il obtint huit jours encore; mais il n'était ni dans l'humeur, ni dans l'intérêt de Gustave-Adolphe de s'arrêter dans sa course et de demeurer en suspens au milieu d'un pays étranger. Le duc de Bavière n'acceptant pas ses conditions, les troupes suédoises, portées en Franconie à l'ouverture de la campagne, envahirent promptement la Bavière [2]. Au mois d'avril 1632, Gustave-Adolphe s'empara sur le Danube d'une clef du duché, Donauwerth, emporta les positions et les ouvrages qui en fermaient l'accès sur le cours du Lech, occupa, à l'entrée, la libre et puissante cité

1. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 21 octobre 1632. Lettre déjà citée. Archives Barberini.
2. Richelieu, *Mém.*, t. VII, p. 43 à 52.

d'Augsbourg, rétablit le culte luthérien dans ce berceau du protestantisme et répandit son armée sur un riche territoire, jusqu'alors épargné par la guerre. Enfin, le 17 mai, il entra à Munich, dont le peuple, ménagé par lui-même et par ses officiers, se montra moins hostile que les habitants des campagnes.

Durant cette rapide expédition, il eut encore affaire au grand vaincu de Leipzig. Brisé par l'âge et les revers, Tilly n'avait pas cessé de combattre, il s'était replié sur sa patrie d'adoption et consacrait ce qui lui restait de troupes et de vie à la disputer à son jeune vainqueur, mais sans succès. « Je vois bien », disait-il alors, « que le bonheur ne veut plus de moi. » Blessé mortellement, comme il défendait le passage du Lech, et transporté à Ingolstadt, la seule place forte attaquée par les Suédois qu'il eût réussi à conserver, il rendit l'âme, le trente avril, dans sa soixante-quatorzième année. Ayant toujours voulu vivre et mourir pour sa foi, il avait demandé que les dernières paroles prononcées à son oreille fussent celles-ci : « Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai pas confondu dans l'éternité. » Il rouvrit les yeux en les entendant, regarda le crucifix et expira. Mais, auparavant, il n'avait pas oublié sur la terre les intérêts de sa cause; dans une entrevue suprême, il avait instamment recommandé à Maximilien de garder à tout prix Ratisbonne, et, durant son agonie, on l'entendit répéter encore : Ratisbonne [1].

La place de Ratisbonne, commandant le cours du Danube vers l'Autriche, assurait les communications

1. O. Klopp, *Tilly*, t. II, p. 454. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. III.

de l'électeur avec l'Empereur, et puisque Maximilien n'avait plus ni général ni soldats, c'était à Ferdinand de combattre pour lui, comme jadis il avait combattu pour Ferdinand. Aussi ne manqua-t-il pas de suivre le dernier conseil de Tilly ; aussitôt après la mort du vieux capitaine, il courut s'enfermer à Rastibonne avec ce qui lui restait de forces et tendit la main aux Impériaux.

Les Impériaux allaient rentrer en ligne. En dépit de l'échec, commun à leurs armes et à celles de la Ligue, on les vit tout à coup opposer au roi de Suède des forces plus nombreuses et un chef plus redoutable. Wallenstein avait reparu. Aussitôt après la journée de Leipzig, ses amis et ses adversaires à la cour de Vienne l'avaient invoqué comme le sauveur de l'Empire. Quelques mois plus tard, l'Empereur s'étant abandonné à lui sans réserve et l'ayant investi d'un pouvoir militaire sans limites, il retrouvait à ses côtés ses anciens lieutenants, attirait de toutes parts de nouveaux officiers, enrôlait de gré ou de force plus de soixante mille soldats. Ses opérations commencèrent en Bohême ; il reprit la ville de Prague aux Saxons et se dirigea ensuite vers Gustave-Adolphe et le centre de l'Empire; mais ce n'était pas avec le dessein de délivrer d'abord la Bavière. Ferdinand s'était fort refroidi pour Maximilien, depuis que celui-ci avait traité avec la France ; d'ailleurs, Ferdinand ne disposait plus de l'armée impériale, et l'unique maître de cette armée avait à se venger de l'electeur [1]. Loin de marcher à son aide,

1. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 324.

il attendit donc que celui-ci, dépourvu de ressources, cherchât refuge dans son camp et se plaçât sous son commandement suprême. Alors, il dirigea sur la Saxe une habile attaque, qui obligea les Suédois à évacuer la Bavière. Mais c'était après qu'ils avaient eu le loisir de la ravager à l'aise : tel fut le secours prêté à l'électeur Maximilien par les Impériaux [1].

Cependant, Maximilien attribua son malheur à la France, dont il avait rejeté les conseils. Elle avait promis de défendre la Bavière, si la Bavière était attaquée, et, tandis que le roi très chrétien estimait que l'électeur avait rompu le traité en se liguant avec l'Empereur, l'électeur accusait le roi très chrétien de lui manquer de parole. A défaut d'une intervention qui aurait empêché sa défaite, Maximilien sollicitait, du moins, l'intercesssion de la France auprès du vainqueur et, dans l'amère douleur des coups qui le frappaient, il se plaignait de n'obtenir par elle aucun ménagement. Munich, ses églises, ses couvents étaient-ils épargnés? Ce n'était pas, selon lui, grâce aux bons offices de l'ambassadeur de France, mais parce que le vainqueur avait besoin d'argent et en trouvait dans l'opulente cité. Les autres villes, au contraire, et les campagnes étaient-elles impitoyablement dévastées? Charnacé et les deux agents français demeuraient, disait-il, spectateurs indifférents de tant de désastres. C'était à la cour de Rome que l'électeur confiait ses supplications et ses doléances ; il les consignait dans une correspondance assidue avec le cardinal Barberini [2] et le pape, qui refusait alors

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. IV et V.
2. Le duc de Bavière au cardinal Barberini : — 13 novembre 1631,

d'écouter l'Empereur, ouvrait plus volontiers l'oreille en faveur de la Bavière ; il s'affligeait pour elle et pour les états ecclésiastiques; sans blâmer encore notre alliance avec la Suède. il s'en inquiétait.

Accusés par Maximilien, Louis XIII et Richelieu devenaient, de leur côté, mécontents de Gustave-Adolphe. En apprenant qu'il venait de forcer le passage du Lech, Louis XIII avait dit à l'ambassadeur vénitien : « il est grand temps d'arrêter les progrès du Goth. » Richelieu prévoyait de loin une rupture, sans vouloir la provoquer ; dans un entretien avec un secrétaire d'ambassade espagnol, il déclarait que le roi de Suède était obligé, par le traité de Berwald, « à plusieurs conditions avantageuses pour les catholiques... et que s'il y manquait il délierait lui-même le roi de l'obligation du traité [1]. » Les envoyés français en Allemagne, que Maximilien taxait d'indifférence, tenaient au vainqueur le plus ferme langage [2]. L'un d'eux, un neveu du père Joseph, Saint-Étienne, que son oncle avait précédemment emmené à Ratisbonne et qui était alors accrédité à Munich, vint même, à la prière de Maximilien, trouver Gustave-Adolphe et lui parla « si sèchement » que celui-ci s'en plaignît au marquis de Brézé. Enflé alors de l'orgueil du triomphe, il répondit à Saint-Étienne par des bravades : « Si votre roi veut envoyer quarante mille hommes au secours de l'électeur de Bavière, qu'il le fasse : peu m'importe contre qui je com-

— 13 avril 1632, — 21 octobre 1632 et 30 mars 1633. — Le cardinal Barberini au duc de Bavière, — 12 mars 1633. Archives Barberini.

1. *Papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 280.

2. Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 319.

bats. » Et comme il était question de diriger vers le Rhin l'armée française qui était en Lorraine, on rapporta qu'il disait encore : « Que le roi de France ne prenne pas la peine d'envoyer si loin ses troupes, je viendrai à Paris à la tête de cent mille hommes, et nous viderons là notre querelle [1]. »

Voilà quelles étaient, vers le mois de mai 1632, les relations des deux alliés. Le roi de Suède, fier de sa force, enrichi par ses conquêtes, regimbait contre la tutelle de la France ; la France, inquiète des entreprises de ce prince, était près de se tourner contre lui. Mais les événements se précipitèrent ; les « progrès du Goth » furent arrêtés par une autre main que celle de Louis XIII et de Richelieu. Wallenstein le tint d'abord en échec : par d'habiles manœuvres et sans risquer de bataille, il l'obligea, pour couvrir la Saxe, pour garder ses communications avec la Baltique, à se replier vers le Nord, à remonter du bassin du Danube au bassin du Mein, et le retint deux mois et demi à Nurenberg. C'était la première fois que le conquérant cessait d'avancer ; campés face à face, les deux adversaires se regardaient immobiles. Gustave-Adolphe essaya vainement d'emporter le camp retranché de Wallenstein ; puis, après ce premier choc, comme si les deux adversaires avaient pareillement redouté une rencontre décisive, ils partirent, chacun, par une route opposée.

Cependant, après avoir battu de divers côtés la campagne, et être retourné jusqu'en Bavière, Gustave-Adolphe dut revenir en Saxe, où Wallenstein

1. Richelieu, *Mém.*, t. VII, p. 45. — Gfrörer, liv. IV, chap. III. — Hurter, *Tentatives de paix*, chap. II, p. 30.

l'avait devancé et l'attendait, à deux pas de Leipzig, et livrer bataille à Lutzen. Dans ce combat suprême en rase campagne, l'armée suédoise retrouva sa supériorité. Mieux obéi que Wallenstein, Gustave-Adolphe put rassembler plus promptement ses forces et les multiplier par des mouvements plus agiles, par un tir plus rapide et plus sûr ; déjà, l'armée impériale avait commencé de plier, lorsque, emporté par un cheval fougueux dans le brouillard, au milieu des cuirassiers ennemis, Gustave-Adolphe tomba fracassé. Sa mort n'enleva pas aux Suédois la victoire ; son lieutenant, Bernard de Saxe-Weimar, acheva de la gagner. Wallenstein dut battre en retraite. Mais en se retirant, les vaincus se montraient plus satisfaits que les vainqueurs ; les uns n'avaient perdu qu'une bataille ; les autres venaient de perdre le général qui leur faisait gagner toutes les batailles [1],

On était alors au 17 novembre 1632. Deux ans et trois mois s'étaient écoulés depuis le débarquement du roi du Nord en Poméranie. Monté sur le trône à seize ans et habitué depuis cet âge à faire la guerre, il avait trente-cinq ans, quand il entreprit sa grande expédition, trente-huit à peine, quand il périt, « faisant son tombeau du champ de sa victoire. » Il parut, a dit Rohan, « comme un éclair au monde [2]. » Le peu de temps qui lui fut donné lui suffit pour traverser l'Allemagne de part en part et la bouleverser : on se demande encore aujourd'hui ce qu'il en aurait fait, s'il eût vécu.

1. Richelieu, *Mém.*, t. VII, p. 251 à 268. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. IV et V.
2. Rohan, *Mém.* Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 41.

Assurément, Gustave-Adolphe, nourri dès le berceau dans la foi luthérienne, issu d'une race royale qui l'avait plantée en Suède, était voué dès sa naissance à la cause du protestantisme : c'était la cause de sa dynastie, de sa patrie, comme de sa religion; il en avait été le champion contre Sigismond et la Pologne, avant de l'être contre Ferdinand II et l'Empire. Son zèle pour sa foi autorisa toujours à ses propres yeux et à ceux de son peuple sa passion pour la guerre.

Il serait puéril de douter que ce zèle fût sincère. Grave et habituellement réglé dans ses mœurs, simple et franc dans ses habitudes et son langage, ayant l'esprit élevé et cultivé, le cœur bien placé, Gustave-Adolphe était chrétien du fond de l'âme et, pour lui, la religion chrétienne était celle de Luther ; il n'avait pas appris à connaître autrement l'Évangile. Aussi, lorsque, quittant son royaume pour voguer vers le rivage germanique, il entonnait le verset du psaume : « Revenez vers nous, Seigneur, soyez propice à vos serviteurs [1] », lorsqu'à la veille de la bataille de Leipzig, il disait à ses officiers : « Nous combattons pour Dieu et la vraie foi [2] » ; enfin, lorsqu'au matin de sa dernière journée, à Lutzen, il chantait encore devant le front des troupes : « Le Christ, notre sauveur, a vaincu la mort [3] », lui-même éprouvait les sentiments qu'il s'efforçait de communiquer aux siens.

Il serait aussi puéril de croire que ce zèle sincère

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. I.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. VI.
3. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. V.

fût désintéressé. Il convenait au roi de Suède de se présenter à l'Allemagne en libérateur; à peine y fut-il entré qu'il marcha pour conquérir, et, s'il poursuivit dans sa marche le triomphe du protestantisme, ce fut en politique, non en fanatique : ce fut en recherchant en même temps sa propre grandeur.

Une seule chose demeure douteuse : c'est le terme où il méditait de pousser ses conquêtes, le profit qu'il en prétendait retirer. Parmi ses historiens, les uns lui attribuent le projet de démembrer l'Empire, et les autres, l'intention de se l'approprier tout entier. Selon les premiers, il s'est proposé de se tailler à lui-même, de livrer à la foi protestante un nouveau royaume en face de la Suède, sur la rive allemande de la mer Baltique et de placer ainsi cette mer sous sa domination exclusive[1]. Selon les seconds, il a songé à devenir Empereur, à mettre une dynastie scandinave et luthérienne à la tête de la race germanique, pour déborder ensuite de l'Allemagne sur le monde[2]. Les uns et les autres ont raison : depuis son débarquement jusqu'à sa dernière bataille, Gustave-Adolphe semble caresser tour à tour les deux desseins, sans savoir lequel embrasser. Le moins vaste est celui qu'il forme d'abord avec ses conseillers, et le sage Oxenstiern n'admet pas qu'il en ait conçu jamais un autre[3]. Mais à mesure qu'il avance, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant lui : après la bataille de Leipzig, à Halle, à Mayence, à Augsbourg, il traite en vassaux les princes et les villes qui recherchent

1. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 3, 424 et 666.
2. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, ch. II et III, et liv. V, ch. VI.
3. Droysen, *Gustave-Adolphe*, t. II, p. 666.

son alliance et voient en lui l'héritier de l'Empire, le roi des Romains; on dit même que, dans une négociation ouverte à cette époque, il réclame ce titre[1]; puis, comme s'il en était dès lors investi, il trouve mauvais qu'on entame l'Empire, que la France mette la main sur l'Alsace[2], et pourtant il ne se résout pas à marcher sur Vienne, il préfère saisir des provinces qui lui serviront de gage pour négocier avec l'Empereur. Mais cette négociation qu'il semble préparer, il la diffère et la recule. Quand Ferdinand, vaincu, se résigne à demander la paix, il pose des conditions que l'Empereur doit refuser, car s'il les acceptait, il cesserait d'être maître, jusque dans ses États héréditaires, les protestants rebelles et leur culte y rentreraient malgré le souverain, les bénéfices et les dignités ecclésiastiques leur seraient livrés[3]. Gustave-Adolphe n'était donc pas parvenu à borner ni à fixer ses desseins.

Ses succès croissants l'exposaient de plus en plus chaque jour à des incertitudes ambitieuses et, tandis qu'il s'y laissait aller, il s'aliénait la France, il offensait par ses façons superbes plusieurs princes allemands, il repoussait toute transaction avec ses adversaires. C'est alors qu'il livre la plus disputée de ses batailles et périt en la gagnant. Peut-être touchait-il au moment où les favoris de la victoire, faute de s'arrêter, s'égarent. Peut-être eût-il encouru le sort ordinaire des

1. Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. III, chap. VI; liv. IV, chap. II et III. — Droysen, t. II, p. 575.
2. Hurter, *Tentatives de paix*, chap. II, p. 30. — Gfrörer, liv. IV, chap. III.
3. Richelieu, *Mém.*, t. VII, p. 45. — Gfrörer, *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. II.

hommes qui poursuivent des entreprises démesurées, et fut-il préservé par une fin prématurée d'une chute éclatante.

Les contemporains en jugèrent autrement. Éblouis par les exploits du « roi d'or » (ainsi le nommait-on à cause de sa blonde chevelure), ils le tenaient pour invincible : ils estimèrent que le coup soudain qui le tuait sauvait Ferdinand II d'une ruine inévitable, et le grand ennemi de la maison d'Autriche s'en consola en écrivant ces lignes, singulières sous sa plume : « Dieu ne voulait pas l'entière destruction de cette maison, qui eût peut-être été alors trop préjudiciable à la religion catholique [1]. »

Que l'on rapproche cet aveu de Richelieu du jugement sévère d'Urbain VIII. On en pourra conclure qu'il importait également à l'Église et à la chrétienté que la maison d'Autriche fût abaissée et conservée.

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 265.

CHAPITRE V

LES FRANÇAIS EN ALLEMAGNE SOUS RICHELIEU.

Continuation de la guerre après la mort de Gustave-Adolphe. — Chute et mort de Wallenstein. Défaite des Suédois à Nordlingen. — Efforts pacifiques faits par le Pape à Vienne et à Paris. — La France déclare la guerre à l'Empire et à l'Espagne. — Traités conclus par la France pour soutenir la guerre. — Invasion des Impériaux en France repoussée. L'année de Corbie. — Bernard de Saxe-Weimar et Guébriant en Allemagne. — Tentatives de paix infructueuses. Bataille de Rocroi.

I

La nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe parvint à Louis XIII, à Paris, le 2 décembre 1632, dans la soirée. Il en conféra le lendemain avec les secrétaires d'État, qui se trouvaient près de lui et qui tombèrent d'accord que « Sa Majesté n'avait peut-être pas beaucoup perdu à la mort du roi de Suède. » Ce fut l'opinion de M. le maréchal de Brézé, qui l'avait pratiqué assez longtemps pour en juger, et qui dit qu'il n'avait « aucun bon dessein pour les intérêts du roi [1] ».

Cependant il fallait « pourvoir à un accident si important et si inopiné, qui devait tout d'abord accroître le

1. Mémoire fait à Paris, le 4 décembre, par M. Bouthilier, tiré des archives des affaires étrangères. — Richelieu, *Papiers d'État*, t. VII, supplément, p. 686.

courage de nos ennemis, l'affaiblir à nos alliés ; il fallait en cette occurrence éviter le mal qui était à craindre et en tirer pour le bien de la République chrétienne tout l'avantage qui s'en pouvait recevoir ». Or, à ce moment, le cardinal était éloigné de la cour ; après la révolte de Monsieur, la défaite et le châtiment de Montmorency, il était tombé malade en revenant du Languedoc et était resté un mois, à Bordeaux, entre la vie et la mort. Le roi, qui l'avait devancé à Paris, commanda de lui envoyer promptement la grande nouvelle : il la reçut le 15 décembre à Brouage, hâta aussitôt son retour, et comme il « ne jugeait pas que les affaires souffrissent que l'on perdît temps au conseil », il présenta au roi, dès les premiers jours de janvier 1633, des résolutions qui commencèrent aussitôt à s'exécuter [1].

Il estima que « la première chose à laquelle le roi devait tendre était de tâcher à faire, par argent, continuer la guerre en Allemagne et en Hollande » ; sans quoi, la maison d'Autriche n'ayant plus à combattre chez elle, se retournerait contre nous, et « la France aurait à supporter seule une guerre défensive, qu'on lui apporterait jusque dans ses entrailles ».

En effet, la maison d'Autriche semblait pour nous plus menaçante que jamais : ses deux branches s'unissaient; l'Espagne dominait à Vienne, les Espagnols rentraient des Pays-Bas dans le Palatinat et, par les passages de la Valteline, leurs troupes du Milanais traversaient impunément les Alpes [2].

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 268 et 271. — Laugel, *Fragments d'histoire*, p. 425 et 426.

2. Rohan, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 54, et Bougeant, *Négociations*, t. I, p. 334.

En même temps, Wallenstein avait procuré à l'Empereur une puissance militaire, à la quelle la Bavière, ruinée à Leipzig, ne faisait plus contrepoids. Enfin, le royaume paraissait s'ouvrir à nos ennemis : la reine mère s'était jetée dans les bras des Espagnols, à Bruxelles, et Monsieur, dans ceux du duc de Lorraine ; les mécontents du dedans entretenaient une communication perpétuelle avec les ennemis du dehors [1].

De loin, nous traitons volontiers de chimériques les dangers auxquels nous avons échappé. Mais qu'on se reporte en arrière, au moment de la mort de Gustave-Adolphe, vers le milieu de la guerre de Trente ans ; qu'on se représente le débat ouvert depuis François Ier et toujours pendant entre les maisons de France et d'Autriche : on reconnaîtra que Richelieu était fondé à craindre pour la France non seulement le discrédit où elle était tombée sous Marie de Médicis, mais une invasion, comme celle que devaient tenter quatre ans plus tard sur son territoire Jean de Werth et Piccolomini. D'ailleurs dans le reste de l'Europe, depuis Amsterdam et Stralsund jusqu'à Lisbonne, Rome et Naples, on redoutait alors ou l'on subissait à contre-cœur le joug de la maison d'Autriche.

Le cardinal, dont on a dit qu' « il apprit à la France le secret de ses forces et à l'Espagne celui de sa faiblesse [2] », jugeait sans doute la France capable de tenir tête au péril. Mais, selon sa comparaison

1. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, chap. IX, X et XI.

2. Montesquieu, *Discours de réception à l'Académie française*.

favorite, pour gagner la partie, il fallait la bien jouer, et c'est à quoi il s'appliqua.

A peine, à cette époque, avait-il achevé « de rendre le roi maître dans son royaume ». Au soulèvement des huguenots avait succédé la révolte de Gaston d'Orléans, du duc de Montmorency et du Languedoc : elle venait d'être domptée, et bien que Gaston et sa mère continuassent de donner courage à nos ennemis, pour la première fois, Louis XIII et Richelieu pouvaient enfin tourner contre l'étranger toutes nos forces nationales. Mais ces forces épuisées avaient besoin de se refaire; le cardinal ne se sentait pas encore dans les mains tous les instruments qu'il souhaitait pour agir. Il s'était procuré tout ce qui dépendait de son conseil et de sa volonté : grâce à une administration vigilante et au prix de sacrifices imposés au peuple, il avait un trésor bien garni [1], il pouvait semer beaucoup d'argent en Europe, il avait surtout à sa disposition une élite nombreuse de négociateurs, versés dans la connaissance des langues et des mœurs, des cours et des armées, et même des industries et des marchandises étrangères, hommes de plume et hommes d'épée, ne reculant jamais devant le travail ni devant le péril, artisans infatigables de la grandeur française. Ce qu'on a appelé depuis le corps diplomatique fut porté par Richelieu à une perfection que Venise n'avait jamais surpassée, et que nul puissance n'égalait à cette époque.

1. Caillet, *Administration de Richelieu*, t. I, chap. IX.

Il n'en était pas encore de même de l'armée française. Tombée en ruine après la mort de Henri IV et la retraite de Sully, elle n'avait pu être reconstruite durant les guerres civiles. L'ordonnance destinée à organiser son recrutement et sa discipline a paru en 1629, après la prise de la Rochelle, et les règlements qui ont assuré sa subsistance dans le royaume ont été rendus en 1631 [1]. A la mort de Gustave-Adolphe, la France n'était donc pas en état de jeter sur les champs de bataille les troupes que comportaient ses ressources natives et ses vastes desseins : difficulté plus grave encore, elle ne connaissait pas chez elle d'hommes de guerre capables de commander et de vaincre : il lui manquait un grand général.

Malgré cela, Richelieu ne voulait à aucun prix laisser terminer la guerre en Allemagne et en Hollande. Il eût plutôt conseillé au roi « de se mettre ouvertement de la partie », il prévoyait dès lors la conduite à tenir deux ans plus tard ; il se montrait déjà prêt à l'adopter au besoin, mais pourtant il préférait la différer : il souhaitait que le combat se prolongeât, au moyen des alliés soudoyés par la France, et qu'elle attendît avant de se mettre à leur tête. Dans le trouble causé par la perte de Gustave-Adolphe, il s'attacha à maintenir la Suède, à pousser la Hollande contre l'ennemi commun [2].

Le héros suédois au moment de sa mort était près, nous l'avons vu, de se brouiller avec Louis XIII et Richelieu ; mais depuis, les forces de la Suède ne nous alarmaient plus et pouvaient encore nous ser-

1. Caillet, *Administration de Richelieu*, t. II, chap. XIII.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 269 à 277.

vir. Car le vainqueur de Leipzig et de Lutzen n'avait pas disparu comme un aventurier qui tombe sans rien laisser après lui. Souverain héréditaire, sa couronne lui survivait. Sa fille unique, Christine, agée de sept ans, régnait en sa place, et devant cette enfant s'inclinait un peuple fier et soumis. Autour d'elle, des lieutenants formés par son père étaient prêts à soutenir l'honneur des armes suédoises et, par un privilège rare jusque dans les dynasties les plus solides, Gustave-Adolphe avait pu déléguer son autorité, même après sa mort : il avait d'avance déclaré régent son premier ministre, Oxenstiern : ce simple gentilhomme, dépositaire arrogant et habile, jaloux et fidèle, de l'autorité royale était obéi par la nation, au milieu de laquelle il ne résidait pas, et par l'armée, qu'il accompagnait sans la mener au combat. L'entreprise de Gustave-Adolphe ne périssait donc pas tout entière ; ses alliés et ses adversaires trouvaient encore à qui parler, et la France revenait vers la Suède avec plus de confiance, comptant la mieux tenir en sa main.

Toutefois, ce n'était pas la Suède qui, à ce moment, occupait, la première, l'esprit du cardinal; c'était la Hollande, qui, par l'entremise de ses voisins, les députés des États de Brabant et de Flandre, négociait une trêve avec l'Espagne, notre véritable ennemi. Pour assurer notre frontière du Nord, et nous ouvrir à nous-mêmes les Pays-Bas, lorsque nous entrerions en campagne, il nous importait avant tout d'éviter cet accord [1].

1. Bougeant, *Négociations*, t. I, liv. IV, § 3.

La négociation avec la Hollande fut réservée au négociateur qui était le plus avant dans la confiance du roi et du cardinal, à celui qui venait de faire ses preuves, en traitant avec le roi de Suède et les protestants d'Allemagne. Charnacé passa sans se reposer d'Upsal, d'Altmark, de Berwald, de Mayence, à la Haye. Sur ce nouveau théâtre, il eut à déployer moins de hardiesse, mais plus de persévérance, et ne rendit pas de moins signalés services. Il empêcha la trêve, en mettant à profit l'opiniâtreté réciproque des Espagnols et des Hollandais ; les uns et les autres souhaitaient également s'accorder, mais sans rien céder à l'adversaire. Ce n'était plus un intérêt religieux qu'ils débattaient, comme au temps de la première trêve sous Henri IV, c'était un intérêt commercial. En Europe, ils auraient pu s'accommoder, en se rendant mutuellement ce qu'ils s'étaient pris durant les dernières campagnes. Mais, sur les côtes de l'Asie et de l'Amérique, des compagnies de marchands, établies à Amsterdam, autorisées par les États des Provinces-Unies, ravissaient chaque jour aux premiers conquérants du Nouveau-Monde quelque source de richesse ; les Hollandais réclamaient la liberté du commerce avec les Indes ; les Espagnols la refusaient, « sachant que les Hollandais pouvaient faire pour cent écus ce que les Espagnols ne sauraient faire pour deux cents » ; l'Espagne avait perdu l'année précédente le port de Fernambuco, par où elle faisait venir l'or du Pérou, et en réclamait la restitution ; les marchands qui l'avaient conquis déclarèrent aux États qu'ils se « résoudraient plutôt de chercher un prince qui eût le pou-

voir et la volonté de les maintenir », et la négociation, qu'avait redoutée la France, se trouva rompue.

Les Provinces-Unies continuèrent à recevoir nos subsides, mais toutefois ne s'obligèrent à prolonger la guerre que pendant une année; au bout de ce terme, si ni paix ni trêve n'étaient conclues, elles promettaient de se lier pour sept ans avec la France. C'est tout ce que Charnacé put obtenir dans la convention du 15 avril 1634 [1], et ce qui suffisait d'ailleurs à Richelieu; avant que l'année fût expirée, la France devait se déclarer, et Charnacé signer l'alliance offensive et défensive préparée par ses soins.

Il convient d'ajouter que, dans cette convention de 1634, la religion catholique reçut quelques satisfactions. Richelieu avait à cœur d'en obtenir pour elle chaque fois qu'il entrait en pourparler avec les États de Hollande et qu'il leur accordait de nouveaux subsides. En 1632, il avait tiré d'eux une déclaration, portant que l'exercice de cette religion demeurerait libre dans les villes et provinces qu'ils acquerraient à l'avenir sur les Espagnols. Cette fois, il voulut étendre la même liberté aux villes et provinces déjà prises antérieurement, comme Bois-le-Duc, par exemple : il ne put « jamais emporter ce point ». Il obtint seulement que la délibération précédemment prise par les États serait insérée parmi les articles de la convention provisoire, d'où elle passa l'année suivante dans le traité définitif. C'était la rendre efficace, en donnant au roi de France qualité pour en réclamer l'accomplissement. En poussant ses alliés protestants

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 320 à 324, 350 à 367, et t. VIII, p. 112 à 118.

à combattre, à conquérir, il prenait soin de mettre à l'abri le culte et la foi de ses coreligionnaires[1].

A côté de la Hollande, Richelieu n'oubliait pas la Suède et l'Allemagne. Oxenstiern, exerçant les pouvoirs qu'il tenait de Gustave-Adolphe, avait convoqué les princes protestants de l'Empire à Heilbronn, afin d'arrêter avec eux la suite à donner à la guerre. A défaut de Charnacé parti pour la Haye, Manassés de Pas, marquis de Feuquières, fut chargé de représenter la France à cette réunion. Issu d'une vieille maison militaire de l'Artois, fils d'un chambellan de Henri IV tué à la bataille d'Ivry, signalé lui-même par de beaux faits d'armes au siège de la Rochelle et dans l'expédition d'Italie [2], investi ensuite, avec le titre de lieutenant-général, du gouvernement des Trois-Evêchés, sur la frontière de la Lorraine et de l'Empire [3], le marquis de Feuquières allait négocier, en attendant l'occasion de combattre, et, tout bon soldat qu'il était, il devait mieux réussir dans ses négociations que sur les champs de bataille. Son séjour à Verdun et à Metz l'avait rapproché d'avance des peuples germaniques. Comme Saint-Etienne, déjà employé en Allemagne, il était parent du père Joseph qui ne manquait pas de le soutenir à la cour, en même temps qu'il le dirigeait dans ses négociations, car le père Joseph, à qui le cardinal se confiait pour toutes choses, était particulièrement chargé du détail des affaires d'Allemagne.

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 113 et 118. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 589.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. IV, p. 59; t. VI, p. 51.
3. Id., *ibid.*, t. VII, p. 1.

Tout en poussant et servant bien son cousin, il ne laissait pas de le surveiller pour la religion ; Feuquières, devenu catholique, sortait d'une famille protestante, et sa femme, qui était proche parente des Arnauld de Port-Royal, appartenait à une branche protestante de cette race énergique et nombreuse [1]. Aussi, le capucin avertissait M. de Feuquières que la « furieuse huguenotterie de sa femme se pouvait opposer à son bien » ; il le pressait de mettre ses deux filles dans un cloître, au moins jusqu'à quelque temps, « pour les soustraire aux suggestions de leur mère, » ajoutant que « cela servirait au soulagement de sa conscience et de sa bourse », et quant à l'ambassadeur lui-même, il lui adressait, au sujet de son ambassade, cette instante recommandation : « Vous ferez tout ce qui se pourra au monde en faveur de la foi catholique, tant pour Dieu que pour Sa Majesté et Richelieu [2]. »

Les instructions remises à Feuquières étaient conformes aux avis du père Joseph. Elles avaient pour objet d'une part d'assurer la continuation de la guerre au sein de l'Empire ; d'autre part, de mettre à l'abri la religion catholique, et, s'il se pouvait, les États qui la professaient, excepté ceux de la maison d'Autriche. Contre cette maison, notre envoyé avait à maintenir l'accord des princes protestants entre eux et avec la Suède ; il fallait même travailler à les

1. Arnauld d'Andilly, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXIII, p. 347. — Bayle, *Dictionnaire critique*, Antoine Arnauld, note D.

2. Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur extraordinaire du roi en Allemagne en 1633 et 1634. — *Lettre du père Joseph*, t. II, p. 313.

unir pour la défense de la liberté germanique aux électeurs catholiques. Enfin il devait ménager à la France les avantages que Gustave-Adolphe lui avait refusés : obtenir les villes qui seraient conquises sur la rive gauche du Rhin [1]. Pour accomplir cette tâche, Feuquières « d'un naturel doux quoiqu'un peu prompt, aimable et gai quoique sérieux, fier et sévère quand il le fallait être, mais sans orgueil et sans dûreté [2] », Feuquières déploya, au témoignage du cardinal, beaucoup « d'adresse [3] », De plus, il avait beaucoup d'argent à répandre, il distribua quantité de gratifications et de pensions dans les cours allemandes [4]. Aussi réussit-il, sinon complètement, du moins assez pour satisfaire le cardinal, qui le jugea, dès lors, propre « aux plus grandes affaires [5] ».

Pour l'union des protestants, Feuquières eut un premier embarras à surmonter. Gustave-Adolphe avait été le chef absolu et incontesté de cette union : qui lui succéderait ? Oxenstiern ou l'électeur de Saxe ? Tous deux y prétendaient et l'avis de la France devait faire pencher la balance. Se méfiant des indécisions de la Saxe, de son penchant pour la maison d'Autriche, sachant d'ailleurs l'électeur « porté au plaisir, au repos et au vin », Feuquières se prononça pour Oxenstiern et entraîna par sa décision la plupart

1. Feuquières, *Lettres et négociations*, t. I, Instructions, p. 10 et s. — Réponse de S. M., p. 181. Mémoire envoyé de la part de S. M., p. 111. — Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 278 à 291.

2. Abbé Arnauld, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 193.

3. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 339.

4. Hurter, *Tentatives de paix*, p. 40.

5. Lettre déjà citée du père Joseph.

des princes allemands. Mais, en lui déférant la direction, il prit soin de ne pas lui laisser « les coudées franches »; il lui donna un conseil qui devait le contrôler, et il empêcha l'électorat ecclésiastique de Mayence de lui être attribué [1], d'ailleurs Feuquières ne put rien acquérir à la France : Oxenstiern, mécontent des bornes que nous mettions à sa puissance, ne se prêta pas à notre agrandissement.

Cependant l'élévation du chancelier suédois détacha la Saxe de l'Union : en visitant l'électeur à Dresde, Feuquières le trouva prêt à négocier avec Wallenstein et l'Empereur. A Berlin, l'électeur de Brandebourg, tout en manifestant d'autres dispositions, se mit à l'écart de ses anciens alliés ; il devait suivre son voisin, le jour où celui-ci changerait de parti , la maison de Saxe avait à cette époque la maison de Brandebourg pour satellite.

Grâce au négociateur français, l'union des Allemands protestants et des Suédois subsistait donc, mais incomplète et diminuée ; les petits princes des divers cercles y demeuraient fidèles, les deux princes les plus considérables s'en étaient retirés. Les forces ainsi assemblées suffisaient pour prolonger la lutte, mais non pour en déterminer l'issue : le moment de paraître approchait pour la France [2].

1. Le cardinal Bichi, nonce en France, au cardinal Barberini. Paris, 25 avril 1634. Archives Barberini.

2. Feuquières au père Joseph, 25 avril 1633. — *Lettres et négociations de Feuquières*, t. I, p. 105. — Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 335 à 364. — Hurter, *Tentatives de paix*, p. 41.

Si l'accord entre les Allemands protestants et les Suédois était devenu difficile, entre ces derniers et les catholiques, il se trouva impossible. Comme Gustave-Adolphe, le nouveau général en chef des Suédois, Bernard de Saxe-Weimar, s'était rejeté sur la Bavière après sa victoire. Vainement le duc de Bavière dans sa détresse faisait profession de rechercher les bonnes grâces du roï très chrétien, vainement à son instante prière, la cour de Rome obtenait que la France intercédât en sa faveur auprès des Suédois; il ne se trouvait aucunement soulagé [1] : l'ennemi que les protestants haïssaient davantage à cette époque était précisément la maison de Bavière, le duc et son frère Ernest, archevêque de Cologne.

L'Empereur en était cause. Dans ses pourparlers avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg, il avait représenté les deux frères de Bavière comme « les seules causes excitatives » de l'édit de restitution [2]. Si néanmoins à la demande de la France la neutralité leur fut offerte de nouveau, ce fut aux conditions qu'ils avaient déjà repoussées sous Gustave-Adolphe [3]. L'offre leur parut illusoire et Maximilien s'engagea plus avant du côté de nos

1. Le cardinal Barberini au duc de Bavière, 12 mars 1633. — Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 30 mars 1633. — Le cardinal Barberini au duc de Bavière, 28 mai 1633. — Le duc au cardinal, 25 mai 1633, 15 juin et 21 septembre 1633, 8 mars 1634. Archives Barberini.

2. Feuquières, *Lettres et négociations*, t. I, p. 141. — Lettre au roi, du 25 mars 1643. — Arétin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 323.

3. Feuquières au Roi. Heilbronn, 23 avril 163?, *Lettres et négociations*, t, I, p. 141.

adversaires. Il s'appliqua à se rapprocher de l'Espagne ; il accueillit dans ses États les troupes espagnoles et à sa cour une créature du cardinal Borgia, don Diego Saavedra, que le gouvernement espagnol lui envoyait et que la cour de Rome le pressait d'éconduire [1]. Il cherchait secours de tous côtés; le duc de Lorraine, son neveu, mêlé chez nous aux intrigues et aux complots, venait d'être dépossédé de son duché par Louis XIII en personne : Maximilien l'investit du commandement de l'armée de la Ligue, qui, depuis la mort de Tilly, n'avait plus de chef. Ce choix ne pouvait manquer d'être suspect à la France; Maximilien avait beau se défendre de tout mauvais dessein, alléguer qu'il avait besoin d'un général qui lui appartînt de près et dépendît de lui seul [2]; comment ne pas craindre qu'un personnage aussi hardi et aventureux que Charles de Lorraine ne tournât contre nous les forces remises en ses mains près de notre frontière et ne les employât à reconquérir ses États ? Lui-même faisait tout pour justifier de telles craintes : il répandait des manifestes contre le prince qui l'avait dépossédé [3] ; il faisait frapper des monnaies sur lesquelles on voyait une épée sortant des nues pour abattre les lys [4]. Charles de Lorraine devint le grief de Louis XIII et de Richelieu contre la Bavière [5].

1. Le cardinal Barberini au duc de Bavière, 11 juin 1632, et le duc de Bavière au cardinal Barberini, 21 septembre 1633.

2. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 23 août 1634.

3. D'Haussonville, *Réunion de la Lorraine à la France*, t. II, chap. I.

4. Ranke, *Hist. de France*, livre X, chap. IV, *in fine*.

5. Lettre de Mazarin, nonce extraordinaire en France, au cardi-

La guerre ne fut donc pas épargnée aux États de la Ligue catholique. Feuquières obtint seulement, après « force débats », que dans cette guerre « la religion catholique romaine serait inviolablement conservée en son entier partout où les belligérants la trouveraient établie, qu'il ne serait fait aucun dommage aux ecclésiastiques, ni dans leurs personnes ni dans leurs biens, à condition toutefois qu'ils promettraient et garderaient obéissance et fidélité au vainqueur, et aussi, fut-il ajouté, « autant que l'état des affaires le pourrait permettre. » La dernière condition qui terminait cet article avait été exigée par les Suédois et leurs confédérés dans la crainte que « les prélats déjà chassés ne revinssent redemander leurs places et biens et, « sous prétexte d'une obéissance juste ou accommodée au temps[1] », ne cherchassent une revanche. Mais une telle restriction ne rendait-elle pas l'article illusoire?

Cependant la France s'autorisa de cet article, pour réclamer en faveur de ses coreligionnaires. En quittant Heilbronn, Feuquières laissa derrière lui un autre agent, la Grange-aux-Ormes, qui, bien que protestant, s'éleva avec fermeté contre les excès commis par les troupes protestantes. « Votre oppression », disait-il à l'assemblée d'Heilbronn, « a toujours touché sensiblement le cœur de Sa Majesté, laquelle a travaillé la première à vous relever. Elle a de bonne foi stipulé et reçu pro-

nal Barberini, Reggio, 17 septembre 1634. — Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 14 mars 1635. Archives Barberini.

1. *Lettres et négociations de Feuquières*, t. I, p. 141 et 219, et t. II, p. 97.

messe que sa religion et les ministres d'icelle seraient exempts de persécution. Jugez, Messieurs, par vos propres sentiments, à quels devoirs vous provoquez Sa Majesté. Vous ne pouvez effacer ce bruit par des seules apologies et justifications de votre procédé. Il y faut absolument un rétablissement qui témoigne aux savants et aux ignorants qu'en effet vous n'avez aucun dessein qui aille à l'offense et dommage de la religion romaine... Autrement, au lieu de sortir d'un péril, vous vous précipiterez en plusieurs autres et donnerez ombrage à vos plus loyaux amis. L'Espagnol a son dernier refuge à ce prétexte de la religion [1]. »

Tandis que les protestants se plaignaient à grand bruit que la paix de religion fût violée par les « papistes » dans nombre de villes [2], un autre agent français, le sieur de Varennes, fut envoyé pour recueillir à travers l'Allemagne les doléances des catholiques [3], vint les apporter à Francfort, où se réunissait une assemblée pareille à celle d'Heilbronn, et, cette fois, Feuquières lui-même présenta ces doléances. Il adjura Oxenstiern et ses confédérés « de ne pas donner lieu de croire qu'on fît une guerre de religion » ; il leur demanda « de régler la véhémence et la chaleur de leurs ministres qui, pour n'être gens d'État, avaient plusieurs fois réduit les choses à un état dangereux ». Selon le témoi-

1. O. Klopp, *Tilly*, t. II. Appendice, n° 87.
2. Hurter, *Tentatives de paix*, p. 44.
3. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 28 septembre 1633. Archives Barberini.

gnage de Richelieu, les instances de l'ambassadeur apportèrent « du soulagement aux catholiques » ; plusieurs qui avaient été chassés furent rappelés; à la recommandation spéciale du roi, des moines cisterciens recouvrèrent leurs biens et rentrèrent dans leur abbaye d'Eyberbach, au diocèse de Mayence; d'autres religieux, Jésuites et Capucins, durent aussi leur retour en diverses villes aux démarches de Feuquières [1]. Sans supprimer les violences de la guerre à laquelle elle participait, la France les atténuait.

II

Entre la mort de Gustave-Adolphe et la déclaration de guerre de la France, deux ans et demi s'écoulèrent. Durant ce temps, la lutte fut d'abord soutenue par les Suédois, à armes égales, et se termina ensuite à l'avantage de l'Empire. Après la journée de Lutzen, Bernard, ayant mis la main sur la Franconie et la Bavière, ne rencontra guère de résistance qu'à Ratisbonne, réduisit cette place à capituler au bout de sept jours de siège, refusa de comprendre le clergé catholique dans la capitulation, le frappa d'une contribution de cinquante mille thalers,

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 346-348 ; t. VIII, p. 174. — Feuquières, *Lettres et négociations*, t. II, p. 120 et s.

retint l'évêque et les chanoines prisonniers, laissa piller les églises et établit le culte évangélique dans la cathédrale [1]. « Bernard et les protestants déchargent sur mes États tout ce qu'ils ont de force; je deviens leur cible à tous », écrivait à Rome, vers cette époque, l'électeur de Bavière [2].

En même temps, à l'autre extrémité de l'Allemagne, Wallenstein reprenait sur les Suédois la Silésie et la Lusace, se rendait maître de Francfort-sur-l'Oder, occupait le cours supérieur de ce fleuve, menaçait les côtes de la Baltique, serrait de près la Saxe et le Brandebourg, en sorte que, si les deux adversaires s'en étaient tenus chacun à ses premiers succès, l'Empereur aurait recouvré l'intégrité de ses domaines et les alliés de l'Empereur seraient demeurés dépouillés.

Cependant, la prise de Ratisbonne ouvrait aux Suédois la route de Vienne. Wallenstein fut appelé pour la couvrir. Il quitta les pays qu'il venait de conquérir, semant sur sa route de fortes garnisons, et traversa rapidement la Bohême pour marcher contre Bernard. Mais celui-ci ne l'attendit pas; redoutant une nouvelle rencontre, il se replia sur Ratisbonne, et tout aussitôt, de son côté, Wallenstein s'arrêta. Il touchait à la Bavière envahie par les protestants, il avait regagné au nord, préservé au midi, le patrimoine de la mai-

1. Hurter, *Ferdinand II*, t IV, p. 138. — Ranke, *Wallenstein*, p. 304. — Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 4 janvier 1634. Archives Barberini.

2. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 23 septembre 1633. Archives Barberini.

son d'Autriche. Il ne lui convenait pas de dégager, du moins avec une pareille promptitude, celui de Maximilien. Il ne permit ni au duc de Feria, qui arrivait du Milanais par la Valteline, ni à son propre lieutenant, Aldringer, de livrer bataille aux Suédois, et quand, pressé par l'électeur de Bavière, l'Empereur lui ordonna de marcher contre eux pour leur enlever Ratisbonne, il n'obéit pas. Vers la même époque, le fils de l'Empereur, le roi de Hongrie, ayant désiré venir à l'armée, il refusa de le recevoir et de partager avec lui le commandement ; il refusa également de laisser occuper par les Espagnols l'Alsace et le Brisgau, et de leur prêter secours dans les Pays-Bas. Enfin, ayant établi ses quartiers d'hiver en Bohême, il entra en négociation avec la Saxe et le Brandebourg.

Quels étaient, à ce moment, ses desseins ? Pouvaient-ils s'accorder encore avec ceux de la cour de Vienne ?

Ainsi que nous l'avons dit, les Espagnols prenaient grand crédit à cette cour. Ils avaient efficacement contribué au rappel de Wallenstein, et ce n'était pas l'abandon dans lequel celui-ci laissait la Bavière qui leur devait déplaire. La paix qu'il négociait avec les princes allemands ne leur déplaisait pas non plus, et l'Empereur semblait également s'y prêter. Mais là s'arrêtait la communauté de vues et de sentiments. Les Espagnols ne voulaient la paix en Allemagne que pour tourner toutes les forces de l'Allemagne contre la France. Wallenstein poursuivait au contraire une paix générale où la France serait comprise et qui assurerait à la fois la puissance impériale

et sa propre grandeur au sein de l'Empire. Les Espagnols lui étaient insupportables en Allemagne; il leur préférait les Suédois ou même les Français, et surtout il souhaitait préparer l'unité germanique, sans tenir compte des dissidences religieuses. L'Empereur était fort éloigné de l'indifférence de Wallenstein en matière de religion; tout en souffrant de la guerre, tout en inclinant aux concessions, il n'était pas déterminé à donner libre carrière aux communions dissidentes. Il n'inclinait pas non plus à se réconcilier avec la France, qui se servait des protestants pour le tenir en échec. Mais, d'autre part, la prépondérance espagnole lui pesait; il eût désiré s'en affranchir et demeurait suspendu entre des craintes contraires. Les services, les succès, les ressources de Wallenstein le lui rendaient précieux entre tous; mais le pouvoir dont lui-même avait investi le généralissime le faisait redoutable. Sauveur de l'Empire, le chef de l'armée impériale devenait pour l'Empereur une énigme et un péril.

Quand la cour de Bavière et la cour d'Espagne reconnurent qu'elles ne pouvaient compter ni l'une ni l'autre sur cet impénétrable ambitieux, elles s'accordèrent, malgré tout ce qui les séparait, pour le renverser; avec elles se ligua le roi de Hongrie et le parti catholique de Vienne. Ils accusèrent le duc de Friedland de vouloir « se faire grand en abattant la maison d'Autriche, en dépouillant la maison de Bavière, de travailler dans ce but à détacher de Sa Majesté Impériale toutes les troupes de l'Empire et, s'il se pouvait, l'armée de la Ligue [1] » :

1. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 13 avril 1633. Archives Barberini.

soupçon que Ferdinand refusa d'abord d'accueillir.

Cependant, Wallenstein y donnait prise chaque jour davantage ; Feuquières, à son passage à Dresde, Oxenstiern à Francfort recevaient de sa part des ouvertures. Ces ouvertures étaient-elles sérieuses, feintes ou chimériques? Parmi les projets gigantesques de son imagination déréglée, il convoitait pour lui-même la couronne de Bohême, il offrait de se livrer à qui lui livrerait cette couronne. Les Suédois considérèrent ces propositions comme un piège ou un rêve et n'en tinrent pas compte. Les Français, sans y ajouter grande confiance, y prêtèrent l'oreille[1] ; à la cour de Louis XIII, le roi et le cardinal parlaient de Wallenstein « avec grand honneur » ; les ambassadeurs étrangers, l'ambassadeur d'Espagne notamment, soupçonnaient une correspondance secrète entre lui et Richelieu; pourtant, on ne le croyait pas encore prêt à trahir l'Empereur[2]. A Vienne, ses ennemis redoublaient d'efforts pour le renverser. Ils ménageaient un mauvais accueil à ses propositions d'accommodement avec la Saxe, et Wallenstein, irrité, laissait percer le dessein d'imposer la paix par la force à l'Empereur. En même temps, il prenait ses précautions pour ne pas perdre une seconde fois son armée, il arrachait à ses principaux officiers, à ses colonels la promesse de ne point l'abandonner. Ce fut cette précaution qui le perdit. Contraint de croire à sa rébellion, l'Empereur se décida enfin à le déposer, et lui, « se voyant réduit à l'extrémité », se réso-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 345, et t. VIII, p. 98.
2. Le cardinal Bichi, nonce en France, au cardinal Barberini, 13 et 17 janvier 1634. Archives Barberini.

lut aux conseils désespérés : il franchit le saut, il offrit en gage au duc de Saxe, à Bernard, deux places fortes : Francfort-sur-l'Oder et Landsberg, sur la Wertha. Il allait les livrer, quand l'Empereur donna l'ordre de l'arrêter ; au lieu de l'arrêter, on l'assassina, lui et ses complices [1].

Ainsi périt Wallenstein. Lorsqu'après l'avoir promu, puis écarté, l'Empereur lui remit une seconde fois la plénitude de l'autorité militaire, un historien suédois put dire avec vérité : « Le serviteur est devenu maître, et le maître serviteur [2]. » Cet excès de puissance causa sa ruine. Il se crut souverain dans son armée, comme un roi dans son royaume ; il voulut user de cette armée créée par lui comme de son bien propre, à son gré et à son profit, et passa, par une pente insensible, d'une indépendance sans limite à la révolte, de la révolte à la trahison. Quand il tomba, cette trahison était avérée, ses principaux officiers avaient à choisir entre l'obéissance au prince et le dévouement à leur général ; jusque dans cette armée, composée de mercenaires et remplie d'étrangers, l'obéissance envers le prince, garantie par le serment, l'emporta [3]. Wallenstein fut abandonné ; mais pour frapper un personnage élevé au-dessus de la condition commune des sujets, pour déjouer et punir sa trahison, il fallut des traîtres : des assassins se rencontrèrent parmi les hommes qui lui devaient tout. Ferdinand II, sans avoir ordonné le crime, en profita.

1. Ranke, *Wallenstein*, p. 304. – Hurter, *Ferdinan II*, t. IV, p. 138, et 456 à 470.
2. Cité par Gfrörer *Gustave-Adolphe*, liv. IV, chap. IV.
3. Ranke, *Hist. de France*, liv. X, chap. IV.

Lorsque la nouvelle d'une fin si tragique parvint à la cour de France, le roi et le cardinal l'accueillirent avec des sentiments très différents. Louis XIII, avec son « naturel craintif et son humeur sévère », ne vit d'abord dans cet événement que l'autorité souveraine vengée et rétablie, et il loua publiquement les hommes qui avaient obéi à l'Empereur. Mais Richelieu lui représenta « qu'un assassinat était toujours odieux, qu'un prince ne devait jamais employer, ni même approuver une action si contraire aux lois de l'humanité, et qu'en la louant il courait risque de passer pour cruel, au lieu qu'il ne devait aspirer qu'à la gloire d'être juste », si bien que le roi changea dès le lendemain de langage[1]. Quant au cardinal, il continua de méditer, non sans perplexité, sur le sort de Wallenstein ; il douta si c'était le serviteur qui avait été infidèle ou le maître ingrat et perfide et, faisant, au fond de son âme, un retour sur sa propre destinée, il reconnut que « si un maître a peine de trouver un serviteur à qui il se doive confier entièrement, un bon serviteur en a davantage de se fier totalement en son maître ». « L'esprit d'un prince », ajoutait-il, « est jaloux, méfiant et crédule, et il a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise volonté[2]. » Au comble de la fortune et de la gloire, le grand ministre sentait donc avec amertume dans quelles conditions précaires il gouvernait et, tout autrement fidèle que Wallenstein à son prince et à sa patrie, il redoutait parfois le même sort.

1. Brienne, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. 56, p. 45. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 470.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 101.

Wallenstein mort, son armée subsista ; elle ne se fondit pas, comme elle l'avait fait, quatre ans auparavant, quand il avait été destitué ; à travers de plus dures épreuves, elle était devenue plus solide et plus fidèle. D'ailleurs, le roi de Hongrie, le futur Empereur, vint alors se mettre à la tête des troupes et, à côté de lui, un officier, formé tour à tour par Tilly et par Wallenstein, Gallas, se montra capable de les conduire. Dans le même temps, l'armée suédoise avait décliné : les Suédois, moissonnés dans les premières campagnes, avaient été remplacés par des Allemands qu'attiraient des promesses d'argent ou de terres, et les terres n'étant pas distribuées assez promptement aux officiers, ni l'argent aux soldats, ils avaient, après la mort de Gustave-Adolphe, menacé de se révolter; pour les retenir autour du drapeau, pour les mener au combat, il avait fallu céder à leur appétit. Les chefs de leur côté, n'ayant plus au-dessus d'eux le grand capitaine, se divisaient. Bernard de Weimar ne s'accordait pas avec le gendre d'Oxenstiern, le maréchal de Horn, qui commandait à côté de lui; Baner jalousait Weimar et se querellait avec Tortenson. La supériorité militaire passa d'un camp dans l'autre, des Suédois aux Impériaux.

L'armée, que Wallenstein avait créée et qu'il retenait depuis quelques mois immobile, marcha, dès qu'il ne la commanda plus, pour délivrer la Bavière et reprendre Ratisbonne. En même temps, l'héritier de l'Empire l'ouvrit aux Espagnols: appelé par lui, le cardinal-infant lui amena du Milanais, avec quelques régiments italiens, un corps de cette infanterie

d'Espagne, la plus renommée de l'Europe. Charles de Lorraine, suivi d'une poignée de gentilshommes et de soldats de son duché, prit le commandement des restes de l'armée de Bavière et de la Ligue. Ainsi appuyé, le roi de Hongrie, qui n'avait pas voulu rester comme son père éloigné du champ de bataille, fit sa première campagne. L'occasion était bonne, il avait des troupes plus nombreuses que les Suédois, et, bien qu'appartenant à des nations différentes, elles marchaient en meilleur accord, leurs chefs n'avaient pas eu le temps de se brouiller.

L'action commença devant Nordlingue, le 5, et se termina le 6 septembre 1634. Bernard, qui engagea l'attaque, ayant été blessé à la gorge et même ayant passé pour mort, son corps de troupes lâcha pied le premier; Horn, qui aurait souhaité éviter le combat, tint bon jusqu'au terme de la seconde journée. Mais enfin il tomba prisonnier au milieu de tous les siens en déroute. Six mille hommes environ furent tués, six mille furent pris aux Suédois. Ils perdirent plusieurs généraux, leurs bagages, leur artillerie, plus de trois cents drapeaux, parmi lesquels se remarquait l'étendard célèbre de Bernard lui-même. La victoire des Impériaux était complète [1]. Le Wurtemberg, la Franconie, la Thuringe, les bassins du Rhin et du Neckar, les provinces situées au nord de l'Autriche et de la Bavière leur furent ouverts à peu près sans

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 175 et s. — D'Haussonville, *Réunion de la Lorraine à la France*, t. II, chap. I. — Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 13 septembre 1634. Archives Barberini.

résistance. Mais à l'ouest, un sergent de bataille bavarois, Jean de Werth, ayant poussé vers le Rhin sa course victorieuse, trouva tout à coup, pour lui barrer passage, les Français. Ce fut la première rencontre, le premier choc des deux nations. Tandis que les Suédois commençaient de plier, les Français s'étaient rapprochés sans bruit du terrain du combat, ils avaient occupé la Lorraine; Montbéliard et plusieurs places d'Alsace, que leurs seigneurs voulaient mettre à l'abri de la guerre et des Suédois, avaient reçu d'eux garnison. L'électeur de Trèves venait de leur donner accès sur la rive gauche du Rhin. A la différence des autres électeurs ecclésiastiques, Philippe-Christophe de Sœtern, archevêque de Trèves et évêque de Spire, s'était, de bonne heure tourné vers nous; ayant à choisir entre deux maîtres, ce prélat, d'humeur indépendante, avait préféré le moins rapproché; il avait placé sous notre protection son électorat, et conclu par notre entremise un traité de neutralité avec la Suède. A son appel, les maré chaux de Brézé et de La Force étaient entrés de Lorraine chez lui et venaient de garnir ses forteresses, lorsque Jean de Werth arriva dans le voisinage et attaqua Heidelberg. Brézé et La Force avaient ordre de ne pas se laisser déloger et de passer le Rhin, s'il le fallait pour se défendre [1]; ils s'autorisèrent de cet ordre pour marcher au secours d'Heidelberg, comme si l'approche de Jean de Werth les menaçait eux-mêmes; ils tombèrent brusquement sur les Bavarois qui, déjà maîtres de la ville, faisaient le siège

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p.180.

du château, leur tuèrent du monde, les réduisirent à capituler, et lorsqu'au nom de l'Empereur, Gallas demanda compte de cette agression, les deux maréchaux répondirent qu'ils n'avaient pas voulu combattre l'Empereur, mais seulement le duc de Lorraine, ennemi déclaré de leur maître et prêt à tourner contre les Français les Bavarois placés sous ses ordres. La cour de France protesta de son côté qu'elle n'avait ni prescrit ni prévu la résolution soudaine de ses généraux [1], que ceux-ci n'avaient eu d'ailleurs d'autre intention que de pourvoir à la sûreté des pays commis à leur garde. Elle se défendit d'avoir voulu provoquer l'Empereur et, en effet, ce n'est pas par ce procédé qu'il lui convenait d'engager la guerre [2]. Cependant, vers le même temps, Rohan entreprenait de fermer aux Espagnols et aux Impériaux les passages de la Valteline. Ainsi, sur le Rhin, sur les Alpes, les deux puissances rivales se touchaient : il fallait qu'elles se battissent ou se reconciliassent.

1. Monsignor Mazarini au cardinal Barberini, 3 mars 1635. Cette correspondance de Mazarin, tirée des archives Barberini et que je dois, comme je l'ai dit plus haut, au Cte de Richemont, embrasse toute sa nonciature extraordinaire en France. Elle est de plusieurs années antérieure aux lettres que publie M. Chéruel, et qui commencent seulement après que le cardinal a quitté le service du pape et quand il devient ministre du roi. Elle n'est certainement pas moins curieuse, car elle montre Mazarin négociant avec Richelieu.

2. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 6 décembre 1634, 10 janvier 1635, 19 février 1635. — Le cardinal Barberini au P. Alexandre de Halles, 27 janvier 1635. — Mazarin au cardinal Barberini, 30 décembre 1634, 4 et 30 janvier 1635. Archives Barberini.

III

Il y avait alors dans la chrétienté une cour qui souhaitait la paix et travaillait sans relâche à la procurer : c'était la cour de Rome.

Richelieu a écrit dans ses Mémoires, sur l'année 1635, qui fut celle de la déclaration de guerre : « *Le* pape témoignait désirer employer tous ses offices paternels pour éteindre le feu de la guerre allumé *en la* chrétienté, mais il poursuivit si froidement cette négociation que, depuis la première proposition *que son* nonce en fit de sa part à Sa Majesté, il ne s'en dit autre chose jusqu'à la fin de l'année[1]. » Il convenait sans doute au cardinal de croire lui-même ou de faire croire à cette « froideur » du pape, et *il* est vrai qu'une fois les hostilités engagées, Urbain VIII désespéra d'y mettre aussitôt un terme; mais auparavant, il s'était efforcé de les prévenir; il avait fait dans ce but des démarches, dont les belligérants à cette époque et plus tard leurs historiens ont tenu peu de compte, et qu'il importe cependant de remettre en lumière, afin de rendre justice à la politique pontificale. La correspondance du cardinal-neveu avec les divers envoyés du Saint-Siège expose ces démarches.

Ainsi que nous l'avons déjà observé, Urbain VIII, très contraire d'abord à la maison d'Autriche, avait tardé à prendre ombrage des progrès des protestants en Allemagne. Peu à peu, cependant, les plaintes des

1. Richelieu, *Mémoires*, t. XXVIII, p. 466.

catholiques le troublèrent et, sans donner raison à l'Empereur, sans oublier surtout ses griefs contre l'Espagne, il s'affligea que le roi très chrétien, allié aux hérétiques, ne mît pas plus efficacement l'Église à l'abri de leur atteinte.

Il avait d'ailleurs, dans sa famille, d'ardents adversaires de la France, et, dans le moment où les plus graves intérêts se débattaient entre les deux cours, des contestations de médiocre importance indisposèrent le pape contre nous.

Des deux neveux qu'Urbain VIII avait faits cardinaux, l'aîné, François, jadis éconduit par Richelieu et caressé par l'Espagne, avait pris parti pour la maison d'Autriche; le second, Antoine, tenait au contraire pour la France, recherchait ou acceptait ses faveurs et embrassait ouvertement sa cause. La rivalité des deux couronnes aboutissait à une querelle domestique au sein de la famille papale et, par malheur pour nous, c'était notre adversaire, l'aîné des Barberini, qui menait les affaires [1]. Un autre neveu du pape, qui n'était pas d'Église et que son oncle avait fait préfet de Rome, Thaddée Barberini, se déclarait aussi contre la France, parce que notre ambassadeur lui refusait la préséance et, par son exemple, l'empêchait de l'obtenir sur aucun autre ambassadeur [2]. Le népotisme auquel Urbain VIII n'était que trop enclin le portait donc vers nos rivaux.

1. Le cardinal Barberini au cardinal Bichi, 7, 21 janvier et 10 juin 1634. Archives Barberini. — Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 166 et s., 170, et t. X, p. 67 et s., et p. 424.

2. Le P. Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 30 décembre 1634. — Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 22.

Mais ce n'était pas seulement le népotisme qui risquait de l'éloigner de la France ; le chef de l'Église avait de plus légitimes sujets de dissentiment avec Richelieu. Après avoir refusé de lui soumettre ou l'épiscopat, ou les monastères français, il eut à résister également aux projets ecclésiastiques du cardinal ou de ses partisans en Allemagne. L'électeur de Trèves, s'étant livré, comme nous l'avons dit, à la France, imagina de demander Richelieu pour coadjuteur à Spire. C'était donner entrée au premier ministre de France dans l'Église, et par conséquent dans l'Empire germanique, lui ouvrir la route de l'archevêché de Trèves et de l'électorat. Lorsqu'à la suite d'une élection plus ou moins régulière du chapitre, la désignation parvint à Rome, le comte de Noailles, ambassadeur de France, pressa vivement le pape de l'agréer. Aux instances de cet ambassadeur qui « paraissait trouver qu'on lui faisait tort, dès qu'on ne lui accordait pas sans délai tout ce qu'il demandait », l'ambassadeur impérial opposa ses représentations, observant, avec vérité, qu'en France on ne souffrirait pas un évêque allemand ou espagnol, qu'on ne devait donc pas admettre davantage un Français sur un siège allemand, et quel Français? celui à qui l'Allemagne attribuait ses malheurs.

Pour échapper à ces sollicitations contradictoires, le pape répondit que l'affaire présentait des difficultés canoniques, et la renvoya à son dataire : c'était le dignitaire ecclésiastique chargé d'expédier les bulles d'institution canonique aux évêques. Urbain VIII gagna ainsi du temps ; durant ce délai,

le cardinal Barberini écrivit au nonce, à Paris, « qu'il ne saisissait pas l'intérêt de la France dans ce projet, que, par là, elle pousserait vers l'Empereur tous les princes catholiques d'Allemagne, et peut-être les protestants eux-mêmes, car, tout en attachant un grand prix à l'assistance de la France, ils ne voulaient pas de sa domination, et subiraient plutôt la loi de l'Empereur, que par conséquent, tous les amis de la France désapprouveraient cette tentative [1]. » Les raisons étaient bonnes, bien qu'alléguées par un personnage suspect à Richelieu. Le projet fut abandonné [2]; mais d'autres différends s'élevèrent.

En Italie, nous avions pour alliés la République de Venise et la maison de Parme, les Farnèse. Or, la république de Venise était en querelle avec le Saint-Siège au sujet des limites de l'État pontifical; et les Barberini, soutenus par leur oncle, faisaient la guerre aux Farnèse, au sujet d'un de leurs domaines; nous étions donc liés, tout proche du pape, avec ses adversaires [3].

De son côté, le pape protégeait sur notre frontière la maison de Lorraine traitée en rebelle et dépouillée par Richelieu. En souvenir des services qu'elle avait rendus à l'Église, il pressait le roi Louis XIII de lui rendre son patrimoine, et Louis XIII, fort irrité contre le duc de Lorraine, savait mauvais gré au

1. Le cardinal Barberini à l'évêque d'Ascoli, nonce en France, 29 août et 10 octobre 1634. Archives Barberini.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 171.

3. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 161 à 166. — Cantù, *Hist. des Italiens*, t. X, p. 22.

pape de le couvrir de son patronage [1]. L'aigreur de relations se manifesta jusque dans le choix d ambassadeurs et l'accueil qu'ils reçurent de pa et d'autre. Richelieu envoya à Rome l'ancien ma quis de Cœuvres, devenu le maréchal d'Estrée celui-là même qui avait chassé les troupes pon ticales de la Valteline. Il n'y avait pas de Franç plus capable de déplaire à Urbain VIII, qui réclam contre cette nomination. Richelieu s'opiniâtra à l maintenir [2] et, en définitive, elle nous réussit mal l'ambassade du maréchal ne fut guère signalée qu par ses querelles avec les neveux du pape. Bientôt nous verrons la cour romaine rappeler de Paris un nonce réputé trop favorable à la France, et la cour de France refuser de recevoir son successeur. La rup ture semblait donc imminente, et pourtant elle n'é clata pas : des vues plus hautes, des résolutions plu droites prévalurent : des deux côtés, il y eut de bornes qui ne furent pas franchies.

Le cardinal de Richelieu était résolu, nous l'avons précédemment établi, à éviter les conflits avec le Saint-Siège en matière spirituelle ; il ne se départit jamais de cette résolution. Le pape, malgré nos alliances hérétiques, malgré les sollicitations tantôt suppliantes, tantôt indignées de nos adversaires, ne consentit jamais à participer à la ligue armée contre nous. Il ne se présenta pas non plus entre les États catholiques, ennemis ou rivaux, en arbitre ou

1. Le cardinal Barberini au cardinal Bichi, 13 mai 1634. Archives Barberini. — D'Haussonville, *Réunion de la Lorraine à la France*, t. I, chap. XII.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 466. — Aubery, *Hist. du cardinal Mazarin*, liv. I, chap. III.

en juge, mais seulement en médiateur, et chercha à leur persuader la paix, sans prétendre l'imposer. Le cardinal-neveu, dépassant peut-être la pensée du pape, fit représenter à Richelieu « l'infamie [1] » qu'il encourait en assistant l'hérésie, les périls auxquels il exposait le royaume, et le menaça « de la vengeance de Dieu et des hommes » s'il persistait à susciter la guerre [2]. En même temps, des agents de toute sorte, publics ou secrets, cardinaux, prélats ou moines, furent envoyés dans les diverses cours et leur portèrent des invitations pressantes de consentir à un congrès, d'en déterminer le siège et de désigner des plénipotentiaires; le pape offrait de recevoir ce congrès à Rome, mais il était prêt à accepter toute autre ville. L'année 1634 et les premiers mois de l'année 1635 furent employés par Urbain VIII à ces tentatives de médiation [3].

Tentatives aussi persévérantes que stériles. Dans ses projets de négociation, le pape se croyait obligé de ne tenir aucun compte des États hérétiques [4]. Il

1. Le cardinal Barberini à l'évêque d'Ascoli, nonce en France, 1er août 1634. — Le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès à Vienne.... 1634, 30 juin 1635.

2. Le cardinal Barberini au cardinal Bichi, 13 février 1634. Archives Barberini.

3. Correspondance du cardinal Barberini, de janvier à juillet 1634, avec le cardinal Bichi, et de juillet à novembre, avec l'évêque d'Ascoli, nonce en France. — Correspondance du cardinal Barberini avec monsignor Mazarini, nonce extraordinaire en France, de septembre 1634 à septembre 1636. — Correspondance du cardinal Barberini avec le P. Alexandre d'Alès, envoyé à Vienne, de février 1634 à septembre 1635. Archives Barberini.

4. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 12 janvier 1634. — Le cardinal Barberini au cardinal Bichi, 5 juin 1634. Archives Barberini.

avait cependant connu notre alliance avec les Suédois et, quand elle se forma, ne l'avait point désapprouvée. Mais plus tard, sans la condamner jamais du haut de son siège pontifical, il laissa ses ministres et ses nonces la qualifier de « détestable » dans leurs dépêches et nous pressa d'y renoncer [1]. Or, Richelieu était décidé à ne traiter que de concert avec ses alliés [2]. Il aurait préféré, il en convenait aisément, l'appui de quelque puissance catholique, il regrettait de n'en avoir pas trouvé pour tenir tête à l'Espagne [3]. Il avouait souvent le mécontentement que lui causaient et les Suédois et les Hollandais : il ne méconnaissait ni leurs violences contre l'Église, malgré les promesses qu'il leur avait arrachées, ni leurs jalousies contre la France ; il s'en plaignait avec amertume ; plusieurs indices l'avertissaient qu'ils étaient prêts à s'arranger sans nous avec l'ennemi commun. Mais sa résolution était prise de ne point se séparer d'eux, tant que les affaires de l'Europe ne seraient pas réglées : mieux valait, disait-il, pour un roi de France être abandonné par de moindres alliés que de les abandonner lui-même et le premier. Volontiers, il proposait la France pour intermédiaire entre les deux partis et se faisait fort d'amener nos alliés à des conditions raisonnables [4]. Mais à aucun prix il ne voulait négocier sans eux et,

1. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 21 juillet 1634. — Monsignor Mazarini, nonce extraordinaire en France, au cardinal Barberini, 6 janvier 1635.
2. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 7 mai 1634.
3. Monsignor Mazarini, nonce en France, au cardinal Barberini, 17 décembre 1634, 3 novembre 1635.
4. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 121 et s. — Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 7 février 1634.

pour ne leur fournir aucun prétexte de négocier sans lui, il prenait soin de leur communiquer les propositions qu'il recevait [1].

L'avenir ne devait pas sur ce point donner raison à la cour de Rome. Désormais une paix dont les protestants seraient exclus ne pouvait plus être sérieuse; ils tenaient trop de place en Europe. Le roi d'Espagne négociait avec l'Angleterre et la Hollande; l'Empereur, sur l'avis conforme de ses théologiens, traitait avec l'électeur de Saxe. En laissant entièrement de côté les États dissidents, la cour de Rome ne les empêchait pas d'exister : elle n'aboutissait qu'à rendre sa médiation impuissante. Ses conseillers les plus avisés ne s'y méprenaient pas. Mazarin, qui n'avait pas encore quitté le service du Saint-Siège, suggérait que si les pourparlers entre catholiques devaient demeurer distincts des pourparlers avec les hérétiques, il conviendrait de les tenir dans le même lieu, tout au moins, d'avoir un représentant du Saint-Siège dans la ville où s'assembleraient les dissidents. Le négociateur pontifical verrait ainsi les choses de plus près, et saisirait mieux, ne manquait pas d'ajouter Mazarin, les occasions de nuire aux hérétiques [2]. Ce moyen détourné de rapprochement ne fut pas admis. Que la France, liée aux protestants prît avec eux des arrangements particuliers, ils ne devaient figurer à aucun titre dans un traité conclu par l'entremise du Saint-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 234, 485, 508 et s., et *Négociations de Feuquières*, t. II, p. 453.
2. Monsignor Mazarini au cardinal Barberini, 3 mars 1635, 6 octobre 1635.

Siège [1]. Point de connivence entre l'Église romaine et ses ennemis; point de promiscuité entre Dieu et Bélial : ainsi l'avait décidé jadis le saint pape Pie V. Un siècle entier ne s'était pas encore écoulé depuis lors; Urbain VIII restait fidèle à la même règle de conduite.

Quoi qu'il en soit, tandis que Richelieu préparait la guerre, débattait avec ses alliés des plans de campagne et formait en France des armées prêtes à sortir de terre soudainement, il ne refusait pas d'ouvrir l'oreille aux invitations pacifiques venues de Rome. A Paris, à Vienne, les envoyés d'Espagne ne voulaient entendre à aucun accommodement; ils se raillaient des projets de paix; ils affichaient leurs méfiances envers le Saint-Siège: à Paris, l'ambassadeur Benavidès semblait même, par ses procédés insolents, provoquer à plaisir une rupture [2]. Richelieu, plus habile, déclarait au contraire la France prête à négocier, à choisir des plénipotentiaires, à paraître au congrès, aussitôt que les autres puissances catholiques y consentiraient [3]. Et en attendant, dans ses entretiens avec les envoyés de la cour de Rome, le cardinal ne cachait pas ses conditions . En Italie, conformément au plan de Henri IV, il proposait une ligue entre États catholiques, pour assurer, contre

1. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 28 février et 6 mars 1634. — L'évêque d'Ascoli au cardinal Barberini, 8 septembre 1634. — Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, Vienne, 2 *juillet* 1634.

2. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 7 février 1634. — Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 467.

3. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 1er avril 1634.

4. Le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès, 21 octobre 1634.

la maison d'Autriche, l'indépendance italienne. Si le pape n'y voulait pas entrer, que du moins il n'en détournât pas ses voisins et ses feudataires. La France, obtenant au midi un point d'appui contre l'Espagne, se sentirait plus libre au nord et se dégagerait plus aisément de ses liens avec les hérétiques; la liberté, l'équilibre de la chrétienté ne dépendraient plus d'eux seuls [1].

En Allemagne, Richelieu demandait ou que l'Empire renonçât à l'alliance espagnole, ou que l'Espagne désarmât et acceptât nos conditions. Enfin, il se montrait facile, en ce qui concernait particulièrement la France. Il se déclarait prêt à restituer à l'Empereur les villes des bords du Rhin qui s'étaient placées sous notre protection, pourvu que le traité nous garantît Moyenvic, que nous avions repris récemment aux Impériaux dans les Vosges, et Pignerol achetée au duc de Savoie dans les Alpes [2]. Ces deux villes ne comptaient que peu d'habitants, mais Moyenvic, place du pays Mexin, nous assurait la possession de la Lorraine, et coupait la communication entre l'Alsace et les Pays-Bas; Pignerol nous ouvrait une entrée en Italie, non loin du Milanais. L'Espagne se résignerait-elle, sans nouveaux combats, à nous voir définitivement établis dans ces deux forteresses? Il était difficile de l'imaginer.

Cependant, lorsque les prétentions de la France

1. Richelieu, *Papiers d'Etat*, supplément, t. VII, p. 699 et s.
2. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 6 et 21 mars 1634. — L'évêque d'Ascoli au cardinal Barberini, 8 septembre 1634. — Le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès, 21 octobre 1634.

furent connues, les hommes qui souhaitaient la paix crurent y toucher. L'ambassadeur de Ferdinand II à Paris fut persuadé que Richelieu la désirait sincèrement [1]. La cour de Rome se réjouit du succès de ses démarches ; le refus de négocier vint de la cour de Vienne, à qui la cour de Madrid l'imposa [2].

Ce n'est pas que, dans ses sollicitations pacifiques, le Saint-Siège eût négligé l'Empereur, ni que l'Empereur se fût montré d'abord moins traitable que Louis XIII ou Richelieu.

Non content de faire agir le nonce Rocci, Barberini avait envoyé à Vienne un capucin investi de sa confiance. Les Capucins, répandus partout comme les Jésuites, étaient employés par occasion aux affaires d'Etat, quand elles intéressaient la religion. Bien que leur ministère semblât de préférence destiné au peuple, leur robe de bure et leurs pieds nus ne paraissaient point déplacés dans les palais ; sans prétendre à aucun rang, ils inspiraient du respect, ils gagnaient parfois du crédit. Tandis que le père Joseph assistait, à Paris, le cardinal de Richelieu; son confrère, le père Quiroga, confesseur du roi de Hongrie, servait l'Espagne à Vienne, un père Valérien y portait les propositions du roi de Pologne, et le père Alexandre d'Alès venait de Rome prêcher la paix à l'oreille de Ferdinand II.

C'était au grand déplaisir de leur ordre, et souvent contre leur gré, que quelques Capucins négociaient ainsi. De temps en temps, le père Quiroga refusait

1. Le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès, 21 octobre 1634.
2. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 3 mars et 17 mars 1635.

d'entendre parler de questions politiques ; il brisait, ou du moins interrompait ses relations avec la cour de Madrid [1]. Le père Alexandre d'Alès connaissait plusieurs cours d'Europe : il avait travaillé en Angleterre au soulagement des catholiques, néanmoins il se plaint constamment dans ses dépêches de l'accueil qu'il reçoit dans les couvents d'Allemagne, il a beau marcher en vertu d'un ordre exprès du Saint-Siège, être muni des recommandations de ses supérieurs de Rome [2]; la porte de l'Empereur et des ministres lui est ouverte ; il les entretient familièrement, et, quand il rentre ensuite dans le monastère auquel il demande l'hospitalité, il est traité en étranger, presqu'en défroqué ; personne ne se prête à lui rendre le moindre service ; il a grand'peine à obtenir, il ne parvient pas à garder longtemps un jeune frère de son choix, pour transcrire ses dépêches. La mission pénible qu'il remplit, dit-il, par pure obéissance et par zèle pour l'Église, est réputée, par les autres religieux, contraire à la profession monastique ; il attribue en outre leurs mauvais procédés à la grossièreté naturelle du pays [3], à la rusticité germanique. Il les devait aussi aux intentions qu'on lui prêtait. L'Espagne avait pour elle les moines, les gens d'Église, ce qu'on pourrait appeler le parti catholique. Or, tan-

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 2 septembre 1634.
2. Lettre d'obédience du procureur et commissaire général de l'ordre, placée en tête du volume des dépêches du père Alexandre d'Alès, 13 février 1634. Archives Barberini.
3. Le père Alexandre d'Alès à un prélat ou supérieur de son ordre. Lettre sans date de 1635 qui se trouve au milieu de la correspondance Barberini. — Le même au cardinal Barberini, 24 mars et 14 juillet 1635.

dis que le père Alexandre d'Alès passait à Paris pour « espagnolissime [1] », à Vienne, les clients de l'Espagne le qualifiaient de Français [2] parce qu'il détournait l'Empereur de la guerre. C'est le sort des médiateurs : ils déplaisent des deux côtés, et d'ailleurs l'aversion des Espagnols n'était pas le seul obstacle qu'eut à surmonter le bon père. Partout, sur sa route, il rencontrait entre les diverses puissances catholiques des dissentiments.

En passant en Bavière, il avait communiqué à l'électeur Maximilien, grand ami du cardinal Barberini, un projet de pacification ébauché par ce cardinal; les hérétiques en étaient exclus, mais il était pourtant stipulé que les territoires conquis sur eux pourraient revenir à leurs héritiers, s'ils venaient à se convertir. Sur quoi Maximilien se récria, et il envoya à Rome un long mémoire pour démontrer qu'en aucun cas il ne conviendrait d'enlever le Palatinat à une maison aussi dévouée que la sienne au Saint-Siège [3] : la clause malencontreuse dut être effacée du projet de Barberini. Pendant ce temps les Espagnols se préparaient à jeter leurs troupes sur ce même Palatinat, dans l'intention de le garder pour eux-mêmes, s'il se pouvait, ou bien de le vendre fort cher [4]. En arrivant à Vienne, le père Alexandre trouva la maison de Bavière et la Ligue

1. Le cardinal Bichi au cardinal Barberini, 28 mars 1634.

2. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 12 août 1634 et 14 juillet 1635.

3. Le duc de Bavière au cardinal Barberini, 26 mars. — Le père Alexandre d'Alès au même, 22 avril, et le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès, 13 mai 1634.

4. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 28 octobre 1634.

catholique odieuses aux Espagnols. L'Empereur se montrait personnellement favorable à la maison de Bavière, mais non à la Ligue, dont l'indépendance lui portait ombrage [1]. Enfin il était fort indisposé contre le pape : plus il faisait profession d'obéissance et de fidélité envers le Saint-Siège, plus il s'offensait des reproches publics et de la malveillance manifeste d'Urbain VIII.

Rapprocher Ferdinand II d'Urbain VIII était la première tâche du père Alexandre. A son passage en Bavière, il avait été averti par l'électeur Maximilien que le cardinal-neveu passait à la vérité « auprès de l'Empereur, comme d'ailleurs dans tout l'Empire, pour un ange de sincérité et de candeur », mais que Ferdinand « avait conçu mauvaise opinion de la personne du pape [2] ». L'Empereur garda pourtant, d'abord, une grande mesure; il blâma les insolences, les duretés des Espagnols envers le Saint-Siège, et protesta qu'il n'oserait jamais se servir de procédés pareils [3]; il manifesta les sentiments les plus conciliants; lorsqu'il arrivait au Capucin de donner un tour religieux à ses exhortations pacifiques, Ferdinand semblait se recueillir et, prenant sa tête entre ses mains, disait : « Père, vous m'avez fait une bonne prédication [4]. » Il laissait clairement entendre que si la paix avec la France dépendait de la cession de Moyenvic et de Pignerol, il ne s'y refusait pas [5];

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 20 mai 1634.
2. Id., id., 26 mars 1634.
3. Id., id , 8 et 15 avril 1634.
4. Id., id., 2 décembre 1634.
5. Id., id., 29 avril 1634.

c'est pourquoi, les deux puissances parurent un instant près de s'accorder. Mais lorsque les propositions françaises furent présentées formellement à Vienne, l'Empereur répondit qu'il devait, avant de s'expliquer, consulter l'Espagne, réponse que le père Alexandre jugea aussitôt défavorable [1] : l'Espagne ne voulait rien céder et ne se souciait pas de traiter. Cette puissance prétendait s'en tenir à la paix de Ratisbonne, conclue cinq ans auparavant par le père Joseph, et que la France avait refusé de ratifier. L'Empereur s'étant décidé à conformer sa résolution à celle de l'Espagne, toute négociation se trouva rompue entre Vienne et Paris [2].

Entre Vienne et Rome, les choses n'allaient guère mieux. Tandis que les Espagnols se répandaient en menaces contre Urbain VIII, l'Empereur et ses ministres avaient cherché d'abord à le ramener vers eux, à le gagner à leur cause par leurs avances; mais lorsqu'ils reconnurent que le pape ne se déclarerait pas contre la France, qu'il ne frapperait pas nos armes des foudres pontificales [3], les récriminations devinrent aussi vives à la cour impériale qu'elles l'étaient depuis longtemps à la cour de Madrid : Urbain VIII fut accusé de « colluder avec les Français pour réduire à rien la maison d'Autriche » ; des propos blessants lui furent imputés, tels que celui-ci : « Il n'y aura pas de paix aussi longtemps que la

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 4 mars 1635.
2. Id., id., 10 mars 1635.
3. Le cardinal Barberini au père Alexandre d'Alès, 30 juin 1635. — Le même à Monsignor Mazarini, 29 août 1635.

maison d'Autriche n'aura pas été humiliée par la maison de Bourbon[1] » ; et le malheureux commissaire pontifical, ne rencontrant plus désormais que rebut, défiance ou froideur, fut réduit à écrire à Rome : « Aujourd'hui, dépendre du pape est pire en ce pays qu'être Français[2]. « Il demanda en grâce son rappel et partit enfin vers l'automne de 1635, malade et découragé[3].

En définitive, la France ne voulait pas abandonner ses alliés protestants, ni l'Empereur se séparer de la branche espagnole de sa maison, et voilà pourquoi les deux puissances marchaient inévitablement à la guerre.

Dans le temps où la mission du père Alexandre échouait à Vienne, une autre mission extraordinaire, confiée à un personnage très différent, n'avait pas un meilleur succès à Paris.

Le capitaine Jules Mazarini avait quitté la cape et l'épée, avec lesquels il ne pouvait faire beaucoup de chemin à Rome ; il était entré dans la prélature sans recevoir les ordres sacrés. Devenu monsignor Mazarini, il avait été nommé vice-légat à Avignon, puis nonce extraordinaire à Paris[4]. Ce dernier emploi lui fut procuré par ses ennemis, qui étaient en même temps ceux des Français, car il ne cachait pas dès lors ses préférences pour notre nation : on le chargea d'une commission qui ne pouvait manquer de déplaire à Richelieu : on l'envoya solliciter le réta-

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 30 décembre 1634, 29 janvier, 22 et 28 avril 1635.
2. Id., id., 2 juin 1635.
3. Id., id., 14 juillet et 11 août 1635.
4. Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, liv. I, chap. III.

blissement de la maison de Lorraine et travailler ainsi à la paix générale, dans l'espérance de le perdre à la fois à Rome et à Paris. Mazarin vit le piège et partit néanmoins pour la France. Cette ambassade le faisait sortir des emplois obscurs et subalternes, le ramenait dans le pays qu'il préférait, le rapprochait du protecteur sur qui il comptait davantage et, s'il n'espéra point gagner la cause de la Lorraine, il se promit d'avancer sa propre fortune. Avant de quitter Rome, il alla trouver l'ambassadeur de France et l'assura « qu'il avait le plus grand regret d'être chargé d'un emploi aussi désagréable, et que Son Éminence le cardinal n'aurait jamais de serviteur plus dévoué que lui[1] ». En arrivant à Paris, il ne dissimula pas à sa cour les difficultés de sa négociation : peut-être même prit-il plaisir à les exagérer. Ses premières dépêches peignent au vif ses entretiens avec Richelieu ; elles montrent à quelles contradictions s'exposait Urbain VIII en gardant une impartiale neutralité ; quels assauts il avait à soutenir des deux côtés pour rester, comme il le disait, « père commun » entre ses fils divisés.

« J'aurais cru », écrit au cardinal-neveu le nouveau nonce extraordinaire, « être mieux reçu, que je ne l'ai été, surtout par le cardinal, puisqu'on m'attribue communément la qualité nécessaire pour avoir crédit et faveur dans cette cour, encore qu'en réalité j'aie conscience de trouver bonnes ou mauvaises, indifféremment, les actions des Français

1. D'Haussonville, *Réunion de la Lorraine*, t. II, chap. xx, p. 177.

ou des Espagnols, selon ce qu'elles sont et que je n'aie pas au fond de mon âme d'autre passion que le service de Notre Saint-Père et de son auguste maison. Le cardinal me donne une autre qualité que je ne me reconnais point : au cardinal de La Valette, qui lui disait du bien de moi, il a répondu que j'étais trop pénétrant [1]. » Quatre jours après, Mazarin reprenait : « Je pense pourtant vaincre cette froideur et je crois avoir déjà commencé à le faire. Il a poussé assez avant ses doléances (contre Rome), alléguant qu'il n'y avait plus ni moyen ni espoir de rien obtenir à l'avantage de cette couronne (de France)..... J'ai toujours expérimenté avec Son Éminence que quand la raison est de son côté, il écoute volontiers les raisons des autres, parce qu'il sait pouvoir les abattre avec les siennes ; mais, au contraire, il se prévaut de l'autorité quand il n'a pas d'autre raison..... Après avoir fait mille plaintes de Rome, il m'a dit que j'étais l'avocat de la maison de Lorraine, mais que je ne gagnerais pas ma cause. Je m'échauffai un peu, témoignai du déplaisir, et ne pus m'empêcher d'observer que c'était une dure chose que Son Éminence voulût servir son roi par toutes sortes de moyens et ne voulût pas permettre aux autres de servir leur maître ou du moins de l'essayer.

« Que Votre Éminence voie pourtant quelle est sa diversité quand il négocie ! Il s'est ensuite apaisé, et comme je lui représentais les obligations qu'il avait au pape, qui n'avait jamais consenti à rien faire contre lui, qui s'était ouvertement déclaré pour la

1. Monsignor Mazarini au cardinal Barberini, 11 décembre 1634.

France, quand le roi avait employé ses armes au service de la religion catholique, et néamoins restait neutre aujourd'hui que la maison d'Autriche soutenait cette même religion, comme je l'assurais que Votre Éminence désirait le servir, les larmes lui sont tombées des yeux et il m'a dit qu'il aimait le pape avec tendresse, qu'il aurait voulu tout faire pour son service : il a ajouté que Votre Éminence était vraiment un homme de bien. Je me sers de ses termes mêmes, et je me persuade que Votre Éminence ne me saura pas mauvais gré de prendre cette liberté [1]. »

Les pourparlers continuèrent; l'habile négociateur ne manqua point à ses instructions; il présenta les demandes dont il était chargé; il les soutint fidèlement, sachant d'avance qu'il ne serait pas écouté; il ne laissa pas non plus d'avertir exactement sa cour des dispositions françaises; il la prévint que le duc de Lorraine n'obtiendrait rien, s'il ne consentait pas a céder beaucoup, à subir enfin la loi du vainqueur [2]; il ne dissimula pas non plus que la France ne consentirait point à traiter en dehors des hérétiques [3]. Mais tandis qu'il s'acquittait ainsi de son inutile office, il s'insinuait dans la confiance et l'amitié de Richelieu, au point de rendre jaloux le père Joseph lui-même, qui travailla un moment à l'écarter [4]. Enfin, après un séjour de plus d'un an, au commencement de l'année 1636, il fut rappelé comme étant

1. Monsignor Mazarini au cardinal Barberini, 16 décembre 1634.
2. Id., id., 4 et 6 janvier, 7 mai 1635.
3. Id., id., 8 novembre 1635.
4. Id., id., 3 janvier 1636.

trop favorable à la France, de quoi Richelieu s'offensa. Le rappel de Mazarin fut un de ses griefs contre la cour de Rome, un des motifs qu'il allégua pour refuser un nouveau nonce envoyé par le Saint-Siège. Il fut défendu à ce nonce de voir le roi; aux évêques du royaume de le visiter. En même temps, Richelieu engagea Mazarin à « se maintenir à Rome » puisqu'il avait dû y rentrer, à y demeurer au besoin simple « particulier » plutôt que de s'en laisser éloigner par quelque autre emploi, à n'en sortir que pour retourner en France. Il voulait sans doute se servir de lui dans cette cour et surtout l'avoir sous la main à la première occasion. L'occasion se fit attendre trois ans : au commencement de l'année 1640, le ministre français manda le prélat romain et lui confia une négociation avec le duc de Savoie. Auparavant, il avait demandé pour ce prélat le chapeau de cardinal; il l'exigea alors comme une satisfaction pour la France[1]; il déclara que le nonce ne serait pas reçu aussi longtemps que ce chapeau ne serait pas accordé, et voilà comment Mazarin passa du service du pape au service du roi, reçut la pourpre et devint prince de l'Église : né sujet du pape, il dut à la France son élévation, et ne l'oublia jamais.

La nonciature extraordinaire de Mazarin durait encore, lorsqu'éclata la guerre qu'il avait prévue sans pouvoir la prévenir. Il en suivit de Paris les débuts, et ses dépêches nous en font connaître le contre-coup à l'intérieur du royaume.

1. Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, liv. I, chap. III.

IV

La déclaration de guerre de la France fut déterminée par trois événements survenus en Allemagne, du mois de septembre 1634 au mois de mars 1635. Elle eut pour motif la défaite des Suédois à Nordlingen et la réconciliation de l'électeur de Saxe avec l'Empereur; pour prétexte l'enlèvement de l'électeur de Trèves par les Espagnols.

La défaite des Suédois étonna le cardinal, mais ne le déconcerta point. Dès qu'il l'apprit, il représenta à Sa Majesté « que, si le parti vaincu était tout à fait ruiné, l'effort de la puissance de la maison d'Autriche tomberait sur la France »... Le temps était donc venu de ne plus considérer la dépense, et sans tarder le roi assura ses alliés qu'il était prêt à « leur départir une d'autant plus grande assistance qu'ils en avaient plus de besoin »; il leva chez lui de nouvelles troupes, conclut avec eux de nouveaux accords ; toutefois, il réserva jusqu'au bout sa liberté et resta maître de choisir, pour entrer en guerre, le moment qu'il jugerait opportun [1].

Sur ces entrefaites, l'électeur de Saxe, déjà séparé des Suédois, négocia avec l'Empereur à Pirna et à Prague, et passa décidément de son côté, entraînant à sa suite l'électeur de Brandebourg, plusieurs princes luthériens ou calvinistes et plusieurs villes libres. L'abandon de l'édit de restitution fut la condition prin-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 178 et s.

cipale de cet arrangement[1]. Il est vrai que l'Empereur ne voulut reconnaître la pleine propriété et souveraineté des protestants que sur les domaines acquis par eux avant la paix d'Augsbourg, en 1551. Mais il leur laissa tous ceux dont ils s'étaient emparés, depuis cette époque jusqu'à l'année 1627, pour quarante ans, au terme desquels devraient intervenir un accommodement amiable ou un débat juridique. En attendant, et dès le premier jour, les deux principaux signataires du traité transigeaient ensemble : l'archevêché de Magdebourg était laissé au fils de l'électeur de Saxe, et l'évêché d'Halberstadt attribué à un archiduc.

En outre l'Empereur laissait définitivement la Lusace à l'électeur de Saxe; il livrait à l'électeur de Brandebourg la Poméranie, à reprendre sur les Suédois, et rendait aux ducs de Mecklembourg leurs duchés confisqués.

Une amnistie plénière, réclamée par l'électeur de Saxe en faveur de tous les protestants, fut accordée par Ferdinand, sauf quelques rares exceptions pour des actes de trahison.

De toutes les demandes de l'électeur de Saxe, une seule fut entièrement repoussée : ce prince aurait voulu procurer la liberté du culte luthérien dans les domaines héréditaires de la maison d'Autriche. Mais lui-même, et avec lui tous les États protestants, interdisaient le culte catholique sur leur territoire : l'Empereur garda chez lui pareil droit. En livrant à l'envahissement des dissidents le reste de l'Empire,

1. Cf. Hergenrother..... *Manuel d'histoire*, t. II, p. 530.

rien ne lui était plus à cœur que de faire du moins la part du feu, de préserver son propre patrimoine.

La paix de Pirna avait un autre avantage, elle relevait sa puissance en Allemagne. Les princes et les villes qui traitaient avec lui s'engageaient à lui fournir des soldats et des subsides pour chasser de l'Empire les étrangers, Suédois ou Français. Enfin, en fortifiant Ferdinand II contre ses adversaires, elle l'affranchissait d'une sujétion qui lui avait longtemps pesé; l'Empereur cessait de dépendre de ses premiers alliés: la Ligue catholique et la Bavière. Les troupes que ses nouveaux confédérés s'engageaient à fournir et à solder devaient être placées sous sa direction, pour ne former toutes ensemble qu'une même armée: l'armée de l'Empire [1].

A certains égards, ces arrangements étaient conformes à ceux que Wallenstein avait suggérés à Ferdinand II, et vainement tenté de lui imposer. Ils préparaient l'unité germanique, sous l'autorité impériale, et sans tenir compte des dissidences religieuses. L'Espagne avait ruiné les projets de Wallenstein, et c'était elle qui les reprenait après sa mort et les faisait prévaloir. C'est qu'au point où étaient les affaires, la paix avec la Saxe servait de machine de guerre contre la France; dans cette guerre, les Espagnols savaient que leur concours deviendrait nécessaire, et lorsqu'ils invitaient les Allemands à mettre dehors les étrangers, ils comptaient bien n'être jamais traités en étrangers à la cour de Vienne; ils pensaient, écrivait alors à

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 22 décembre 1634. — Hurter, *Tentatives de paix*, chap. IV à VII. — Pfeffel, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 329 et 330.

Rome le père Alexandre d'Alès, « rester maîtres en Allemagne de moitié avec l'Empereur [1] ».

Cependant, l'Empereur hésita beaucoup et longtemps à consentir aux exigences de l'électeur de Saxe. Après quatre mois de conférence, les préliminaires de paix furent arrêtés par les ambassadeurs des deux partis, le 24 novembre 1634, à Pirna ; la paix définitive fut signée seulement le 30 mai 1635, à Prague. La politique conseillait assurément à Ferdinand ce pacte avec les États protestants ; mais la religion l'autorisait-elle ? Il en doutait. En publiant, six années auparavant, son édit de restitution, il avait cru remplir un devoir. En abandonnant à l'hérésie des biens de l'Église et des portions de l'Empire, n'allait-il pas commettre une prévarication ? Devait-il, d'autre part, livrer aux hasards d'une lutte mortelle le patrimoine de sa maison et l'Église même? Avant de se résoudre, Ferdinand voulut interroger des théologiens, mais les théologiens étaient divisés. Le confesseur de l'Empereur, le Jésuite flamand Lammormann, « soutenait fermement qu'il ne pouvait conclure cette paix en bonne conscience [2]. » « La refuser », disait au contraire le Capucin espagnol Quiroga, confesseur du roi de Hongrie, « serait un péché mortel [3]. » Pour mettre un terme aux contradictions, Ferdinand réunit une commission sous la présidence du cardinal Dietrischein : des Capucins, des Jésuites, des moines de

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 18 novembre, 1634.
2. Le même au même, 3 et 10 février 1635.
3. Le même au même, 30 décembre 1634.

divers ordres et de divers pays la composèrent ; à travers de vifs débats, ils observèrent qu'entre deux maux il fallait choisir le moindre, et conclurent à l'acceptation de la paix. L'avis le plus contraire aux traditions et aux habitudes espagnoles, mais le plus conforme aux intérêts espagnols en Allemagne, l'emporta [1]. L'Empereur pactisa avec les ennemis de sa foi, pour se tourner contre la France. Richelieu ne s'y méprit point et, après avoir tenté d'entraver en Saxe la négociation [2], il hâta ses préparatifs belliqueux, dès qu'il en soupçonna le succès. Cependant, les Espagnols continuaient d'incriminer les alliances protestantes du roi très chrétien ; ils publiaient à Rome, contre le cardinal, un « livre sanglant » dont les imputations rejaillissaient jusque sur le pape, « endormi », disait-on, « par le cardinal ». Mais celui-ci qui, tout en faisant la guerre, ne dédaignait pas la polémique, avait maintenant beau jeu pour répondre : « Le roi de France ne pouvait-il avoir d'alliance avec le roi de Suède, comme l'Empereur, qui se disait si grand catholique, a fait la paix de Prague avec les protestants, à la charge qu'il ne serait parlé de quarante ans de la religion ? Pour faire la guerre au roi, fils aîné de l'Église, l'Empereur s'oblige de secourir les hérétiques, s'ils en ont besoin. Si donc la maison d'Autriche se sert d'hérétiques contre le roi, pourquoi le roi ne s'en servirait-il pas

1. Le père Alexandre d'Alès au cardinal Barberini, 30 décembre 1634 et 17 février 1635. — Hurter, *Hist. de Ferdinand II*, p. 273 à 275, et *Tentatives de paix*, chap. IV.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 237 et s. — Hurter, *Tentatives de paix*, chap. V.

contre elle...? Que la maison d'Autriche fasse la revue de toutes ses armées, qu'elle en chasse tous ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, et nous verrons quelles troupes lui resteront et quelles conquêtes elle pourra faire avec cela[1]. » Dans les deux camps, les hérétiques tenaient désormais une place ; la guerre ne pouvait donc plus être réputée, de part ni d'autre, guerre de religion, mais seulement guerre d'État, et les résolutions de Ferdinand concouraient à lui donner ce caractère.

Une violence des Espagnols y contribua pareillement. Comme ils ne pardonnaient pas à l'électeur de Trèves de s'être mis sous notre patronage pour se préserver des Suédois, comme ils le traitaient de « rebelle à l'Empire, de déserteur de la religion », ils voulurent en faire un exemple, propre à retenir les autres princes allemands, ils attaquèrent par surprise la garnison française qui gardait Trèves, s'emparèrent de la ville, mirent la main sur l'électeur et l'emmenèrent prisonnier à Bruxelles. L'outrage reçu par notre protégé ne s'adressait pas seulement à la France, observa Richelieu, il atteignait l'Eglise, puisque le captif était un archevêque, et cet outrage devait s'imputer à la maison d'Autriche tout entière, car l'Empereur avoua l'enlèvement commis par les Espagnols.

La maison d'Autriche séparait donc sa cause de celle de l'Église. L'occasion parut bonne au roi et au cardinal ; ils la saisirent [2]. Une déclaration de guerre, motivée principalement sur la détention de

1. Richelieu, *Mémoires*, t. X, p. 146, 150 et s.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 357.

l'électeur de Trèves, fut portée solennellement à Bruxelles [1], et le cardinal eut soin d'établir que le roi avait pris de lui-même cette détermination capitale. Peu de temps après l'ouverture de la campagne, le ministre obtint de son souverain la lettre suivante: « Mon cousin m'ayant fait connaître que vous désiriez que je vous envoyasse les raisons que je vous dis l'autre jour de bouche pour nous porter à la rupture avec l'Espagne, je les ai écrites de ma main. Ame qui vive ne les a vues et je vous les envoie dans ce paquet. Excusez si elles ne sont en bons termes, n'ayant jamais étudié en éloquence, que dans l'armée et parmi les soldats. Je ne la ferai plus longue, si ce n'est pour vous assurer de mon affection qui durera pour vous jusqu'à la mort, et continuerai mes prières envers le bon Dieu, afin qu'il vous tienne toujours en sa sainte garde: Louis. A Chantilly, le 4 août 1634 [2]. » A cette lettre était joint un court mémoire, partagé en dix paragraphes, où Louis XIII énonçait, en effet, sommairement « les raisons pour faire la guerre ».

« On ne doit point douter » disait-il tout d'abord, « que le dessein des Espagnols ne soit d'attaquer la France toutes fois et quantes qu'ils le pourront, soit en baillant des troupes à la reine ma mère et à mon

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 228, 299, 307. — Ranke, *Hist. de France*, t. III. liv. X, p. 297.

2. J'extrais cette lettre d'un historique de la guerre et de ses causes dressé par ordre de Richelieu à l'usage des plénipotentiaires qu'il avait désignés pour traiter de la paix : « Annexe aux instructions données au cardinal Mazarin et au sieur comte d'Avaux, choisis par Sa Majesté pour être ses plénipotentiaires en la négociation de la paix. Lettre du roi à Son Eminence sur le sujet de l'ouverture de la guerre. » Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXIII.

frère, ou à quelques malcontents du royaume, s'ils en trouvaient..... C'est pourquoi j'aimerais mieux les attaquer présentement que d'attendre qu'ils nous attaquent. » Ce premier point posé, le roi établissait pourquoi « il ne fit jamais si beau ni ne ferait pour cette attaque » ; il mentionnait « les peuples et grands des Pays-Bas » portés à la révolte, les huguenots abattus en France, les Espagnols dépourvus de troupes en Italie, les Hollandais, les Suédois et leurs confédérés allemands « en bonne humeur » et grand courage de combattre, s'ils nous voyaient en rupture avec l'Espagne, disposés au contraire à s'accommoder « s'ils nous voyaient de grandes forces sur pied sans rien faire ». Il ajoutait que ces forces, si nous étions obligés de les conserver longtemps, « consumaient nos finances et nous affaiblissaient d'argent », et résolu à les diriger vers les Pays-Bas, il terminait en ces termes : « Je crois que quand nous attaquerons fortement les Espagnols dans leur pays, les Hollandais et nous, ils songeront à se défendre ; à quoi ils se trouveront assez empêchés, et leur pays sera le champ de bataille et non la France... Je conclus et suis d'avis qu'il faut faire une forte guerre ouverte aux Espagnols, pour avoir à la fin une bonne paix générale et non d'autre. » Lorsque le roi traçait ces lignes, les hostilités avaient commencé. La guerre fut déclarée le 19 mai 1635 ; dès le 20 mai, au village d'Avein, dans le pays de Liège, une affaire s'engagea où les Français eurent l'avantage. Premier succès, séparé du triomphe définitif par de terribles vicissitudes.

V

Ce début de la guerre surprit les Espagnols. Leur ambassadeur Benavidès leur avait persuadé, ce qu'ils désiraient croire : que la France manquait d'hommes et d'argent, qu'elle n'était pas même capable de se défendre [1], et c'était elle qui, sans perdre un jour, les attaquait sur leur propre terrain et les réduisait à fuir.

Du premier coup, le cardinal avait mis sur pied cinq armées. L'une devait préserver nos provinces du Nord et rejoindre les Hollandais à travers les Pays-Bas; une autre, occuper la Lorraine; la troisième, manœuvrer en Allemagne; la quatrième surveillait les Pyrénées ; la cinquième abritait la Provence et le Dauphiné et tendait la main au duc de Savoie; enfin, quelques bataillons étaient confiés à Rohan pour occuper les passages de la Valteline. Il fut décidé que le roi entretiendrait cent trente mille hommes d'infanterie et vingt-deux mille chevaux. Jamais encore ne s'était vu en France un armement aussi formidable [2] ; l'événement devait le justifier.

Avant que nos troupes et celles des alliés fussent réunies, nos négociateurs réglèrent à quelles conditions elles agiraient ensemble. Avec les États de Hollande, il fut convenu qu'un corps de trente

1. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 7 mai et 18 juin 1635.
2. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 559. — Caillet, *Administration de Richelieu*, t. II, p. 168.

mille Français et un autre de trente mille Hollandais entreprendraient, de concert, la conquête des Pays-Bas. Le prince d'Orange dut commander en chef, le territoire à conquérir fut partagé d'avance, et sur tout ce territoire le maintien de la religion catholique, formellement stipulé vis-à-vis de nos alliés protestants [1].

En Allemagne l'Union protestante, ou du moins le reste de cette Union qui survivait à la défaite de Nordlingue et à la paix de Prague, rassemblée à Francfort, puis à Worms, députa à Paris, pour obtenir un secours, sans lequel elle ne pouvait subsister. La France, pour opposer à l'Empereur des princes et des villes trop disposés à plier, leur promit d'entretenir douze mille hommes, qui leur appartiendraient, et de plus elle annonça qu'une armée du roi marcherait sur le Rhin. En retour d'un tel appui, la France devait donner la loi à ses confédérés; elle exigea la cession de l'Alsace où déjà, d'ailleurs, elle avait pris pied, et le rétablissement de l'Église romaine, de ses biens et de son culte, partout où la guerre l'avait dépossédée [2].

Ces conditions étaient imposées tout ensemble à l'Union allemande et aux Suédois qui les avaient souscrites à Paris, à côté des députés allemands. Toutefois, elles déplurent à Oxenstiern; elles lui en-

1. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, p. 557 et 589. — Aubery, *Mémoires sur Richelieu*, t. II, année 1635. — Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 8 avril 1635.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 182 et 183. — Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. IV, § 2. — Hurter, *Tentatives de paix*, chap. III, p. 76. — J.-G. Droysen, *Bernhard von Weimar*, 2 volumes, Leipsig, 1885, t. II, p. 52-55.

levaient la suprématie parmi les États germaniques.

Aussi, tandis que l'Union, qui n'avait plus rien à perdre, acceptait le traité de Paris, Oxenstiern entreprit de le réformer. Dans ce but, il vint en France en grand appareil, fut présenté au roi à Compiègne, conféra avec Richelieu et obtint quelque satisfaction. Il n'était plus en mesure, comme jadis, de contester à la France l'Alsace. Tout au plus parvint-il à faire rayer du traité quelques places fortes, telles que Bentfeld. Le cours de la guerre nous avait portés jusqu'à la rive du Rhin; désormais, tout en n'avançant que pas à pas, nous ne devions plus lâcher prise.

Cependant, il importait de ne pas renvoyer Oxenstiern mécontent; sous le coup des échecs et des défections, il n'inclinait que trop à abandonner l'Allemagne. « Les Allemands », disait-il, « ne méritent pas qu'on s'occupe d'eux. Ils doivent tout à la Suède et ils la haïssent [1]. » Il fallut lui accorder pour lui-même l'avantage longtemps refusé : Mayence et Worms lui furent cédés. Nos propres agrandissements dans le voisinage de ces deux villes rendaient cette concession plus inoffensive et, dans le feu de la guerre, il n'y avait plus lieu de ménager les alliés de l'Empereur. Oxenstiern obtint l'autorisation de les dépouiller, s'ils aidaient la maison d'Autriche à nous combattre. Enfin, sur les territoires où s'établiraient les alliés, il stipula, à côté des droits réservés aux catholiques, la liberté des protestants. Telles furent les modifications que le traité de Compiègne apporta au traité de Paris [2].

1. Hurter, *Tentatives de paix*, ch. VII, p. 173.
2. Droysen, *Bernard de Weimar*, t. II, p. 96 à 99.

Malgré ce qu'il avait gagné dans son voyage, Oxenstiern, à peine retourné en Allemagne, retomba dans son dégoût des Allemands, dans sa jalousie de la France, voulut « tout quitter » et se disposa à rentrer dans son pays. En même temps, sa nation se lassait d'une lutte ruineuse et la diète suédoise ne trouvait plus de ressources à y consacrer [1]. Pour retenir la Suède dans notre alliance, il fallait dès lors négocier en Suède même. Le cardinal n'avait plus sous la main les intrépides agents jadis employés dans les cours du Nord. Charnacé, après avoir déterminé les Hollandais à la guerre, se battait à côté d'eux : il devait bientôt se faire tuer au siège de Bréda, à la tête d'un régiment [2]. Feuquières attendait le commandement d'un corps d'armée pour tenter sans succès, mais non sans honneur, le siège de Thionville et mourir prisonnier, sur le point de recevoir le bâton de maréchal [3]. Un autre agent, Saint-Chamond, successivement employé à Mantoue, à Rome, à Trèves, à Hambourg, était placé au milieu des troupes allemandes et suédoises, pour surveiller leurs mouvements, empêcher leur débandade [4]. Les hommes d'épée ne s'éloignaient plus des champs de bataille; il fallut recourir aux ambassadeurs « de robe longue », si dédaignés jadis par Brantôme. Claude de Mesme, comte d'Avaux, fut envoyé de Venise à Stockholm [5].

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 352 et s. — Bougeant, *Négociations*, t. IV, liv. IV, chap. I et XXV.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 208, et t. X, p. 118.

3. Richelieu, *Succincte narration*. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 319. — Abbé Arnaud, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 174 à 192.

4. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 344 et s.

5. Id., *id.*, p. 148 et s.

D'Avaux appartenait à l'une des familles les plus considérables du Parlement de Paris, des plus mêlées aux grandes affaires, des plus renommées pour les fortes études, l'intégrité des mœurs et le culte des lettres. Lui-même passait pour bel esprit, autant que pour habile homme. A Paris, il comptait parmi les habitués de l'hôtel de Rambouillet; quand ses emplois l'éloignaient, il prenait grand soin de ne pas se laisser « oublier en un réduit si délicieux » et redoutait fort d'oublier lui-même « toutes les gentillesses de France ». Il pensionnait Voiture pour recevoir en pays étranger des lettres du fameux écrivain [1], le courtisait, à son tour, en lui répondant, et lui enviait, disait-il, les « inspirations qui lui venaient à la ruelle du lit de Madame la Marquise [2]. » C'était dans les capitales les plus policées de l'Europe, à Venise, à Rome, que d'Avaux avait fait connaître ses talents de négociateur. Transporté soudain parmi des peuples réputés barbares, il n'y parut pas déplacé, tant il avait l'humeur égale, l'esprit ouvert et libre, en même temps qu'ingénieux et orné. Il était, de plus, fort religieux et ne perdait pas de vue, dans les affaires d'État, l'intérêt de sa religion; le cardinal ne pouvait choisir un meilleur catholique pour traiter avec les protestants. Sa mission réussit : la Suède demeura l'alliée de la France, l'ennemie de l'Autriche, et le grand ministre rendit à l'habile négociateur ce rare

1. *Œuvres de Voiture*, Paris, 1703, t. I. — Lettres, p. 308, 329.
2. Lettres du comte d'Avaux à Voiture, publiées par M. Amédée Roux, Paris, 1858, p. 10.

témoignage qu' « il n'avait jamais fait de faute [1]. »

D'Avaux eut dans ce lointain voyage plus d'une difficulté à surmonter. Pour parvenir à Stochkolm, il avait passé par Copenhague, où le roi de Danemark mariait alors son fils à une fille de l'électeur de Saxe. Chargé de représenter la France aux fêtes du mariage, il avait pour instruction de rattacher le Danemark à la cause que le roi Christian avait soutenue jadis, et que nous embrassions alors ouvertement. Mais, depuis la paix de Lubeck, Christian n'avait plus d'animosité contre l'Empereur, l'exemple et les conseils de l'électeur de Saxe le disposaient à s'en rapprocher; il s'offrit pour médiateur entre les deux partis, et tout ce que put obtenir d'Avaux se réduisit à la neutralité du Danemark.

Arrivé à Stockholm, notre envoyé reconnut qu'il fallait aller plus loin, que le nœud de la question se trouvait en Pologne, où les deux armées polonaise et suédoise marchaient à ce moment l'une contre l'autre. La trêve, conclue six ans auparavant, entre Gustave-Adolphe et Sigismond, venait d'expirer. Les deux antagonistes étaient morts, mais la querelle se rallumait entre les deux dynasties, et la Suède était résolue à ne plus s'engager contre l'Empire, aussi longtemps qu'elle aurait sur les bras un autre ennemi.

Aussi, la maison d'Autriche poussait la Pologne à la guerre et, pour attirer dans sa clientèle le nouveau roi Ladislas IV, elle lui donnait en mariage une archiduchesse. D'Avaux, comme jadis Charnacé, s'entremit au contraire en médiateur. Au siècle précé-

1. Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. IV, chap. LXXI.

dent, son aïeul, Henri de Mesme, avait reçu et traité l'ambassade de Varsovie qui apporta la couronne au duc d'Anjou. La noblesse polonaise n'avait point oublié l'hospitalité d'Henri de Mesme et, en mémoire du grand-père, elle fit grand accueil au petit-fils. Celui-ci d'ailleurs apportait à la Pologne des conditions meilleures que celles précédemment offertes par Charnacé. Moyennant la renonciation de Ladislas IV au titre de roi de Suède, vain souvenir d'un trône à jamais perdu, la Suède reconnut la suzeraineté de ce prince sur la Prusse et laissa pleine faculté à la Pologne de s'étendre à l'avenir aux dépens de l'électeur de Brandebourg. Dans le présent, l'ancien territoire polonais fut rétabli dans son intégrité ; la Livonie seule, conquise d'abord par les Polonais sur les Russes, ensuite par les Suédois sur les Polonais, resta à la Suède. Mais, en cessant de la revendiquer, la Pologne réclama pour les habitants le libre exercice de culte catholique, qu'elle avait introduit durant sa courte domination, et qui, à vrai dire, ne s'était jamais enraciné. Malgré tous les efforts de d'Avaux, la Suède rejeta opiniâtrement cette demande : un moment tout parut rompu. Déjà les Polonais couraient aux armes, les trompettes sonnaient, les régiments s'avançaient, pique baissée, lorsque d'Avaux se jeta entre les deux armées et les sépara. On convint que, sans obtenir l'exercice public de leur culte, les catholiques livoniens ne seraient pas inquiétés : la nouvelle trêve fut signée le 12 septembre 1635, à Stuhmsdorf, pour vingt-six années[1].

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 232 à 257. — Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. IV, chap. IX et X.

Ainsi la France secourait la Pologne et, l'ayant sauvée jadis d'une ruine imminente, la mettait à l'abri dans une meilleure fortune. De nouveau détournées de ce pays, les forces suédoises allaient se porter sur l'Allemagne [1]. Le traité de Stuhmsdorf, négocié par d'Avaux, permit à Saint-Chamond de conclure avec Oxenstiern le traité de Wismar, qui confirma pour trois ans le traité de Compiègne, et, plus tard, d'Avaux lui-même put proroger pour trois autres années le traité de Wismar, par le traité de Hambourg [2]. Ces conventions successives continuaient à promettre la liberté religieuse aux catholiques et aux protestants d'Allemagne, en même temps qu'elles maintenaient la Suède en guerre avec la maison d'Autriche.

Mais ce n'était plus la Suède qui conduisait cette guerre et y jouait le premier rôle; le meilleur lieutenant de Gustave-Adolphe, le duc Bernard de Saxe-Weimar, passait au service du roi Louis XIII.

Bernard n'était pas un aventurier vulgaire. Simple cadet dans une famille dépouillée par Charles-Quint, il était venu au monde sans autre patrimoine qu'un grand nom et une bonne épée [3]. Sa mère, ardente luthérienne, lui avait donné une foi profonde, une éducation austère [4]. Ainsi trempé, il garda des mœurs pures au milieu des camps, et son âme, à tra-

1. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 13 et 25 septembre 1635.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 7 et s., et t. X, p. 240. — Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. IV, chap. LXX à LXXIX.
3. En vertu de ses partages avec ses frères, son revenu devait être de cinq mille florins.
4. Droysen, *Bernard de Weimar*, vol. I, p. 1-18.

vers les hasards de sa vie, resta noble et fière[1]. Sans doute il se battait pour faire fortune, mais il ne voulait faire fortune qu'en servant la cause à laquelle appartenait son cœur[2]. Son injure à venger, son sort à relever, sa foi à défendre, tout le poussait contre la maison d'Autriche; tout ennemi de cette maison pouvait l'acquérir, lui et ses hommes. C'est ainsi qu'il débuta, à dix-sept ans, sous le margrave de Bade, appartint ensuite au roi de Danemark[3], et, quand le Danemark eut plié, au roi de Suède. Lorsque la Suède, battue, recula à son tour et parut près d'abandonner la partie, l'Empereur victorieux lui fit les plus grandes avances: un duché en Franconie, une armée à commander et d'abondants subsides, tout ce que Gustave-Adolphe lui avait donné ou promis, lui fut offert par Ferdinand[4]. Bernard refusa tout et se mit à la solde de la France. C'était le seul moyen qu'il eut de combattre encore[5].

Un pareil général était aussi pour la France, sur qui pesait désormais le poids de la lutte, une ressource nécessaire. Richelieu avait eu beau lever plusieurs armées à la fois, il n'avait sous la main ni chef, ni troupes dressées à la grande guerre. Le terrain gagné en Flandre à l'ouverture de la campagne avait été promptement perdu; du côté du Rhin, nos premiers engagements avec les Impériaux n'étaient pas heureux; l'armée française, mal

1. Droysen. *Bernard de Weimar*, vol. I, p. 100-110.
2. Id., *id.*, p. 169.
3. Id., *id.*, vol. I, p. 30 et 31.
4. Id., *id.*, vol. II, p. 62.
5. Id., *id.*, vol. II, liv. VI et VII.

commandée par le cardinal de La Valette, n'avait dû son salut qu'à l'assistance de Bernard, notre allié [1]. Il nous importait donc par-dessus tout qu'il ne nous abandonnât point. « Il n'a pas de prix », écrivait à ce moment Feuquières, qui venait de le voir à l'œuvre. Richelieu, cependant, le marchanda fort, mais enfin il lui accorda un subside annuel de quatre millions de livres, pour entretenir une armée de dix-huit mille hommes, plus deux cents mille livres pour lui-même, il lui promit l'Alsace et le marché fut conclu [2]. L'Alsace, jusqu'alors allemande, venait d'être cédée à la France par l'Union protestante des princes allemands, avec l'assentiment de la Suède. En la donnant à un autre prince allemand, nous ne paraissions pas la séparer encore de l'Allemagne, et comme Bernard n'oubliait jamais sa naissance et sentait sa valeur, il voulut obtenir cette province en pleine souveraineté, avec tous les droits qu'avait eus la maison d'Autriche. Le traité qu'il signa n'indiqua point qu'il devenait vassal du roi de France [3]; mais il s'enrôlait à son service, et nous commencions à dominer l'Alsace, en disposant d'elle. Pour le moment, une seule restriction fut apportée en termes formels à l'autorité du nouveau landgrave : la France l'obligea à respecter, dans le domaine qu'il acquérait, les biens et le culte de l'Église catholique [4] : condition que la France insérait dans tous ses traités avec les protes-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 425. — Droysen, *Bernard de Weimar*, t. II, p. 157-164.
2. Droysen, *Bernard de Weimar*, t. II, p. 181 et suiv.
3. Droysen, t. II, p. 187.
4. Id., *id.*, p. 185.

tants et qu'il était particulièrement nécessaire et difficile d'imposer à Bernard. Car il était trop bon luthérien pour ne pas être intolérant, et ses mercenaires, braves soldats sur le champ de bataille, brigands partout ailleurs, couvraient du manteau du fanatisme leurs habitudes de rapine, de pillage et de destruction : auxiliaires, tout ensemble, précieux et funestes à qui les employait.

Cependant les Hollandais, les Suédois, les débris de l'Union protestante, les Weimariens ne suffisaient pas à Richelieu contre la maison d'Autriche, il lui chercha des ennemis en Italie, et jusque parmi ses sujets, en Catalogne, en Portugal, dans les Flandres.

En Italie, les efforts du cardinal eurent peu de succès : le duc de Savoie, gagné par Mazarin, ne s'engagea qu'avec hésitation, mourut prématurément et comme, après lui, la régence de ses États fut disputée entre sa veuve, fille de Henri IV, et ses frères, liés avec l'Espagne, nous ne tirâmes que peu de secours de cette alliance [1]. Nous avions dans la Péninsule deux autres alliés : l'un, le duc de Mantoue, mourut aussi, à l'époque de nos premières campagnes, et ne transmit pas à ses successeurs les sentiments qu'il professait pour la France ; l'autre, le duc de Parme, cerné par l'Espagne, traita avec elle [2]. Nos troupes demeurèrent donc au delà des Alpes, dépourvues d'appui et, sous le commandement de nos généraux les plus estimés, le maréchal de Créqui

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 433 à 449, t. IX, p. 129 à 149 ; t. X, p. 25 à 28, 47 à 64, 344 et suiv. — Bougeant, *Hist. des négociations*, t. I, liv. IV, chap. LXIX, et t. II, liv. V, chap. XLVI et LVII.
2. Richelieu, *Mémoires*, t. X, p. 28 à 35. — Bougeant, *Négociations*, t. I, liv. IV, chap. XXI, LIV et LV.

et le comte d'Harcourt, elles se signalèrent par des exploits sans résultat. Les Espagols, il est vrai, ayant envahi le Piémont, en furent débusqués, mais ils tinrent le Milanais fermé aux Français, et gardèrent ce qu'ils possédaient [1].

Les suggestions étrangères eurent peu de part à l'insurrection de la Catalogne et du Portugal. Richelieu connut sans doute ces deux soulèvements, tandis qu'ils se préparaient, les aida et en profita, quand ils eurent éclaté, mais ce n'est pas lui qui les suscita. Depuis Philippe II, le Portugal n'avait pas cessé d'être traité en pays conquis : l'Espagne le ruinait et ne le défendait pas, lui soutirait, à l'intérieur, toute sa substance et laissait sa marine dépérir et ses colonies passer aux mains de l'Angleterre et de la Hollande. « Ils vendangent notre vigne », disait un Portugais, « et les portes et les murs en sont renversés. » De là, la haine des Portugais contre les Espagnols. Il restait un rejeton de la dynastie nationale écartée par Philippe II ; le peuple se révolta tout à coup à Lisbonne, en criant : « Vive la liberté, vive le roi Jean IV ! » massacra le ministre qui faisait peser sur lui le joug espagnol et, sans autre effort, ce joug fut brisé. Le Portugal était à jamais séparé de l'Espagne ; la seule acquisition opérée par Philippe II échappait à son petit-fils.

Au même moment, la Catalogne se soulevait pour ses franchises. Entre autres privilèges jurés par les rois d'Espagne à leur avènement, les Catalans avaient celui de ne jamais porter les armes hors de

1. Richelieu, *Succincte narration*. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 330 à 346. — Bougeant, *Négociations*, t. III, liv. V, chap. XLIX, L, LI, et liv. VI, chap. LIII.

leur province et de n'y point recevoir des troupes étrangères. La guerre avec la France détermina le gouvernement espagnol à enrôler de force les Catalans pour combattre en Italie, tandis qu'il leur imposait chez eux des garnisons castillanes ou napolitaines, qui les pillaient et les outrageaient. Au lieu de ménager un peuple brave, le duc d'Olivarès écrivit : « Si les privilèges d'un pays apportent seulement une heure de retardement aux affaires, celui qui les allègue se déclare ennemi de Dieu, du roi et de la patrie. » En dépit des menaces, les magistrats municipaux, les « députés » de Barcelone alléguèrent pourtant ces privilèges, et furent mis en prison. De son côté, l'évêque de Girone excommunia les soldats castillans, à cause de leurs excès sacrilèges ; la sédition éclata, aux cris de : « Vive la Catalogne et les Catalans ; à bas le mauvais gouvernement de Philippe ! « Le gouverneur de Barcelone fut tué, comme il s'enfuyait sans avoir résisté La Catalogne s'érigea d'abord en République indépendante et, pressée ensuite par les armes espagnoles, se donna au roi de France, qui lui accorda sa protection et promit de respecter ses franchises. Un vice-roi français administra la Catalogne, une armée française l'occupa, ce qui préserva nos propres provinces, la Guienne et le Languedoc, et nous procura plus tard la conquête de la Cerdagne et du Roussillon [1].

1. Ch. Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 356 à 386, d'après un auteur espagnol, Manuel de Melo, *Guerra de Cataluna*, et un auteur portugais, Velo de Lyra, *Espellio de Lusitanos*. — Bougeant, *Négociations*, t II, liv. VI, chap. XLIX, L et LI. — Richelieu. *Succincte narration*, Collection Petitot, 2ᵉ série, t. XI, p, 339 et 340,

L'insurrection de la Catalogne nous fut donc profitable. Toutefois, la France n'était pas destinée à s'établir au delà des Pyrénées, et Richelieu désirait détacher de la monarchie espagnole, non pas la Catalogne, mais les Flandres. A plusieurs reprises, il s'employa à les soulever et n'y parvint pas. On se souvient qu'il avait partagé d'avance les Pays-Bas espagnols entre la Hollande et la France, en stipulant partout « la conservation de la religion catholique romaine, à l'exclusion de toute autre ». Vainement, il publia une proclamation, pour appeler les Flamands à la liberté ; vainement, il avait noué de longue date de secrètes intelligences avec des seigneurs mécontents [1] : ni la noblesse, ni le peuple, ni les bourgeois ne remuèrent. C'est que les Flandres, tout en appartenant au roi d'Espagne, ne subissaient pas le régime espagnol. Après leur résistance à Philippe II, elles s'étaient réconciliées avec ses héritiers, dans le but de préserver leur foi religieuse et sous la condition de garder leurs franchises municipales. Cette satisfaction obtenue, nul désir de changement ne les travaillait : loin de là ; en se soumettant au roi de France, elles auraient craint de perdre leur liberté ; en se réunissant à la Hollande, de hasarder leur religion. Les Espagnols, ayant découvert notre traité de partage, ne manquèrent pas de le divulguer ; tout ausssitôt, les villes attribuées à la Hollande se virent d'avance dépossédées de leurs églises, de leurs monastères, de leur culte héréditaire. Les clauses insérées dans le traité les auraient

1. *Papiers d'Etat de Richelieu*, t. VII, supplément, p. 676 et 682.

rassurées peut-être; mais à ce moment une place emportée par le prince d'Orange avec le concours des Français fut mise à sac : Tirlemont eut ses églises brûlées ou profanées, ses couvents de femmes, livrés à la brutalité des soldats calvinistes. Les déclarations, les promesses de la France étaient donc démenties; la Belgique se tint fermée à l'hérésie, aux hérétiques, à leurs alliés[1].

Ainsi, tandis que les diverses parties du territoire espagnol, courbées sous le joug, se démembraient, une possession lointaine refusait de se détacher du roi d'Espagne. La Catalogne et le Portugal asservis se révoltaient, la libre Belgique demeurait fidèle.

VI

Le premier succès de nos troupes après la déclaration de guerre n'eut pas de suite, et le début des hostilités répondit mal aux espérances de Richelieu. La fidélité des Flamands déjoua ses calculs ; les Hollandais, las de combattre, ou se méfiant déjà de la France et de son voisinage, soutinrent mollement la lutte ; le territoire ennemi se ferma à nos armes et le nôtre s'ouvrit à l'ennemi. Dans la dispersion de nos forces, notre frontière la plus exposée se trouva dégarnie : la France fut menacée d'invasion[2].

1. Richelieu, *Mémoires*, t. VII, p. 97, 106 et 368. — *Grotius Epistolæ*, Lettres écrites de Paris à Oxenstiern, juin, juillet et août 1635, p. 413, 422, 429 et 447. —Bougeant, *Négociations*, t. I, liv. IV, chap. xiv et xv. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 580 à 586.— Ranke, *Hist. de France*, t. III, liv. X, chap. v.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. VIII, p. 320 à 335. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 581 à 586, et 590 à 598.

Il n'en fallait pas tant pour alarmer le peuple déjà mécontent de la guerre. Avant d'être déclarée, elle lui avait valu de lourdes charges ; dès cette époque les taxes extraordinaires ne suffisaient plus aux dépenses extraordinaires, et pour faire de l'argent, le cardinal était réduit aux expédients ; il créait et vendait de nouveaux offices, malgré le Parlement ; il avait à braver la résistance des magistrats, les intrigues des courtisans, les murmures populaires, et, par intervalles, la mauvaise humeur du roi lui-même[1]. Aussi, les hommes qui voyaient de plus près Richelieu estimaient, à ce moment, qu'il devait désirer la paix, pour rétablir sa santé ébranlée, raffermir son crédit, ne pas risquer sa gloire[2]. Mazarin attestait, dans ses dépêches à la cour de Rome, que Paris et tout le royaume voulaient cette paix, et comme cet Italien, tout en étant encore l'agent du pape, commençait à prendre le cœur français, il ajoutait avec indignation : « Paris et toute la France sont maintenant habités par des partisans de l'Espagne plutôt que par des Français, tant est répandue dans le peuple la croyance qu'un changement de gouvernement améliorerait sa condition. Il y a toujours dans Paris cinquante fausses nouvelles au préjudice de la couronne, sans compter les vraies qu'on exagère, de manière à montrer partout le péril d'une ruine imminente ; tous, sans se concerter, s'accordent pour ne songer qu'à leur préjudice particulier, et vont jusqu'à désirer les progrès de Gallas, le succès des ennemis, les revers

1. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 609 à 626 et 659 à 680.
2. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 16 août et 7 octobre 1635.

du royaume [1]. » Sur ces entrefaites, les Espagnols franchirent la frontière, envahirent la Picardie. Les petites places qu'ils rencontrèrent à l'entrée, la Capelle, le Catelet, firent à peine un semblant de résistance ; Guise seule, où commandait Guébriant, tint ferme contre le torrent. L'ennemi ayant poussé jusqu'à la Somme, Corbie capitula, « sans avoir eu aucune brèche, ni été battue que de trois canons » ; les coureurs de Jean de Werth se montrèrent jusqu'aux environs de Paris. « Il y a beaucoup à s'étonner de voir l'abattement des Français, et le peu qui leur reste de la vertu et valeur des Français des temps passés », écrivait, à la date du 15 août 1636, Sublet de Noyers, qui venait d'être fait secrétaire d'Etat de la guerre [2].

Un instant, Richelieu se troubla : à la porte de Paris, ses intendants démeublaient son palais de Rueil; de Paris même, sa nièce, Madame de Combalet, expédiait « son beau cabinet » en province, et l'on rapporte que le cardinal fut sur le point de quitter le ministère. Il souffrait, depuis plusieurs mois, d'une nouvelle atteinte du mal qui l'avait mis aux portes de la mort, et, souffrance pire encore, cette invasion du territoire français au début de la guerre trompait ses plans, renversait ses desseins de fond en comble; son génie, étonné, ne soutenait plus son courage.

Dans le désarroi général, Louis XIII, qui n'avait pas de génie, garda seul son sang-froid. Il était revenu depuis quelque temps d'une expédition qu'il

1. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 25 octobre 1635.
2. Duc d'Aumale, *Les princes de Condé*, t. III, p. 281.

avait voulu conduire en Lorraine, mécontent et attristé de n'avoir remporté qu'un douteux et médiocre avantage. Le danger présent et pressant du royaume le tira de sa mélancolie. « Il employa (Richelieu l'atteste et on peut l'en coire) avec un soin et une diligence incroyables tous les moyens qui se pouvaient pratiquer pour assembler promptement une armée puissante[1]. » Il s'avança au milieu du flot de l'invasion, ralliant lui-même les troupes, plaçant les postes, veillant à tout. De Compiègne, de Chantilly, où il vint s'établir à portée des coureurs ennemis, il donnait des ordres précis et complets et de plus, chaque jour, il prenait soin de rendre compte au cardinal comme s'il s'excusait de prévoir et de décider à sa place[2]. Le maître releva l'âme du serviteur, qui bientôt se retrouva capable de faire face aux événements. En même temps, la nation répondit à l'appel du roi.

Cette ville de Paris, qui, selon Mazarin, souhaitait de loin les Espagnols, se dressa comme un seul homme, quand elle les sentit à ses portes. Le Parlement, le Corps de ville, l'Université, les corporations de marchands et d'artisans, les ordres religieux mi-

1. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 221.
2. Duc d'Aumale, *Les princes de Condé*, t. III, p. 282.
Je n'ignore pas que plusieurs historiens présentent, sous un autre aspect, les dispositions du roi et du cardinal, dans ces jours difficiles, et prétendent que ce fut au contraire Richelieu qui eut à soutenir et à relever Louis XIII. Mais je m'en rapporte volontiers au témoignage et à l'appréciation du duc d'Aumale qui a eu sous les yeux, dans les archives de Chantilly, la correspondance quotidienne du prince et de son ministre. D'ailleurs le « soin et la diligence incroyables » de Louis XIII en cette occasion sont attestés par Richelieu lui-même et confirmés par Griffet. Griffet croit seulement que la bienveillance et la confiance du roi dans le cardinal furent ébranlées : cet hisorien, si judicieux et si bien informé d'ordinaire, ne connaissait pas les lettres qu'a vues le duc d'Aumale.

rent sur pied des régiments ; les députés des divers métiers vinrent au Louvre offrir au roi leurs biens et leurs vies, pour chasser l'ennemi du royaume. Le roi les embrassa tous « sans excepter les savetiers », disent les Mémoires du temps. Gentilshommes, ouvriers, laquais s'enrôlaient en foule. C'était le vieux maréchal de La Force qui présidait aux enrôlements ; assis sur les marches de l'Hôtel de ville, il touchait la main aux ouvriers, aux portefaix[1]. Le maréchal était huguenot, et Paris très catholique. Mais, écrit Grotius, témoin étonné de ce spectacle, « la grandeur du péril étouffe à ce point les haines religieuses, que les Parisiens ne veulent pas d'autre chef pour marcher aux frontières[2] » : « le bonhomme La Force », comme on l'appelait alors, n'avait-il pas été le compagnon de Henri IV ?

Cependant, Richelieu, tout en pourvoyant aux besoins de la défense, appréhendait la haine populaire et restait renfermé dans son palais. Le père Joseph lui persuada de se faire voir au peuple ; il alla de chez lui à l'arsenal en carrosse, sans garde et sans mousquetaires. On le vit, en passant par le Pont-Neuf et les rues les plus fréquentées, saluer tout le monde, parler aux plus petits bourgeois et les exhorter au zèle pour le service du roi ; le peuple le combla de bénédictions. Quand il rentra, le capucin accueillit le cardinal par cette apostrophe : « Ne vous l'avais-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée[3] ? » Cette promenade se renouvela plusieurs fois

1. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 739 et s.
2. *Grotii Epistolæ*, 8 août 1636, p 631.
3. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 746.

avec un succès pareil. Les Parisiens se montrèrent surpris et charmés que le ministre qui avait à tenir tête aux Espagnols ne les redoutât pas eux-mêmes, et le plus bel esprit de Paris, Voiture, écrivit : « Il ne me sembla pas si grand le jour qu'il entra dans la Rochelle [1]. »

A ce moment, la capitale craignait d'être assiégée ; les habitants des villages voisins furent employés à la fortifier, mais l'ennemi s'attarda sur la route, et « en moins de dix jours le roi eut de quoi lever et entretenir, trois mois durant, douze mille homme et trois mille chevaux. Les autres villes du royaume contribuèrent, ensuite, en proportion, avec une grande promptitude [2]. »

Mazarin avait mal jugé des sentiments de la France. Nouveau venu en ce pays, il avait cru sur les Français ce qu'ils disaient, ce qu'ils pensaient d'eux-mêmes, et, recueillant leurs plaintes contre le gouvernement royal, il avait pris l'humeur pour l'infidélité. L'épreuve, comme il est arrivé constamment dans notre histoire, réveilla le patriotisme ; la nation menacée se serra plus étroitement autour du prince ; elle tira d'elle-même des ressources qu'elle ne se connaissait pas.

L'invasion fut repoussée sur notre frontière de l'Est, en même temps que sur notre frontière du Nord. A l'Est comme au Nord, c'était nous qui avions d'abord pris l'offensive : nous avions attaqué la Fran-

1. Lettre à Monsieur ***, après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols par l'armée du roi. *Œuvres de Voiture*, t. I, p. 183.

2. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 222.

che-Comté ; les Impériaux ripostèrent, en attaquant la Bourgogne, et ni les uns ni les autres ne réussirent. Le prince de Condé échoua devant Dôle, Gallas devant Saint-Jean-de-Losne, héroïquement défendues l'une et l'autre par leurs habitants. Les Comtois ne voulaient pas appartenir à la France et les Bourguignons, assiégés, se déclarèrent résolus, « en cas que par malheur ils vinssent à être forcés, de mettre le feu dans leurs maisons et aux poudres et, ensuite de ce, de mourir tous l'épée à la main. » Ils s'y préparaient déjà dans cette bicoque de Saint-Jean-de-Losne ; déjà les femmes et les enfants disposaient partout les matières inflammables, les mèches étaient placées, des baricades s'élevaient dans les rues, pour arrêter l'ennemi après l'assaut, quand survint un secours, et bientôt Gallas dut se retirer de la Bourgogne. Lorsque, après une marche lente et laborieuse à travers un pays ravagé, son armée, harcelée par des partis de cavalerie, décimée par les maladies et la famine, repassa le Rhin, elle était dans un tel état que le mot « malheureux comme Gallas » devint proverbial dans cette région.

La retraite des Français hors de la Franche-Comté ne fut pas si funeste. Les vieilles troupes, qui avaient été trop longtemps retenues devant Dôle, décampèrent sans être inquiétées, rejoignirent, vers la Somme, les nouvelles levées venues de Paris et contribuèrent à reprendre Corbie. Dès lors, la Picardie était dégagée, comme la Bourgogne ; Espagnols et Impériaux rentraient chez eux, et l'année qui s'achevait fut nommée en France « l'année de Corbie ». C'était en effet dans cette place, perdue au mois d'août,

recouvrée au mois de novembre, qu'avait commencé et fini l'invasion [1].

L'année de Corbie est mémorable dans l'histoire de France et dans l'histoire de Richelieu. A partir de ce moment, la France lutta pour reculer ses frontières : elle ne les vit plus entamées. Quant au cardinal, c'est à cette époque qu'il conquit davantage la confiance de la nation. Réveillé par de mortelles alarmes et bientôt réjoui par une prompte délivrance, le sentiment national se tourna vers lui, avec un élan que le grand ministre n'avait pas connu et ne retrouva plus. Dans un écrit que nous avons déjà cité, Voiture atteste ce mouvement de l'opinion qu'il se propose de propager [2]. Il raille et dénonce d'abord « ceux qui, en haine de celui qui gouverne, haïssent leur propre pays » ; il triomphe de leur déconvenue, car pour lui, « il n'a pas cette basse malignité de haïr un homme parce qu'il est au-dessus des autres » ; au surplus il constate « qu'une grande partie de ceux qui haïssaient M. le cardinal se sont convertis par le dernier miracle qu'il vient de faire », et passant en revue tous les autres miracles, élevé au-dessus de lui-même par la grandeur des événements, « le libre, le badin, le charmant Voiture », comme l'appelait Mme de Sévigné, trace ces lignes : « Lorsque dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront, en notre histoire, que le cardinal de Richelieu a démoli la Rochelle et abattu l'hérésie ...... ; lorsqu'ils apprendront que, du temps

1. Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. III, p. 272 à 298.
2. Lettre après que la ville de Corbie eut été reprise. Voiture, *Œuvres*, t. I, p. 175 et s.

de son ministère, les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, les Espagnols défaits à Veillane et à Avein, et qu'ils verront que, tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places ou des batailles : s'ils ont quelques gouttes de sang français dans les veines et quelque amour de la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui et, à votre avis, l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils moins à cause que, de son temps, les rentes sur l'Hôtel de ville se seront payées un peu plus tard ou que l'on aura mis quelques nouveaux officiers dans la Chambre des comptes ? »

Cependant, les sacrifices imposés étaient lourds, et Voiture lui-même, dans un autre passage de cette lettre, vif reflet de l'esprit public, ne manque pas d'insinuer au cardinal que « les lauriers sont des plantes infertiles qui ne donnent au plus que de l'ombre et qui ne valent pas les moissons ; qu'il n'y a pas tant de sujet de louange à étendre de cent lieues les bornes d'un royaume qu'à diminuer un sou de taille, et qu'il y a moins de grandeur et de véritable gloire à défaire cent mille hommes qu'à en mettre vingt millions à leur aise et en sûreté ». L'admirateur de Richelieu témoigne ainsi que le bien que la France, une fois délivrée, attendait de lui, c'était la paix. Ce n'était pas celui qu'elle en devait obtenir. Si l'envahissement de la Picardie avait interrompu les desseins du cardinal, l'accident était maintenant réparé, la lutte devait

se reprendre au dehors : elle n'était pas terminée quand il mourut.

VII

L'invasion du territoire au début des hostilités et la longue durée de la guerre sous Richelieu eurent pour cause la dispersion de nos troupes, l'insuffisance de leurs chefs.

La stratégie du cardinal ne valait pas sa politique. Turenne, qui faisait ses premières armes à cette époque, ne pouvait souffrir le « vaste dont Richelieu était loué ; ses desseins, trop grands et trop peu concertés », paraissaient au plus sage des grands capitaines « venir d'une imagination qui avait trop d'étendue[1] ». Pour atteindre l'ennemi partout, il ne l'abattit nulle part.

Cette faute avait une excuse. Ce n'est pas seulement la méfiance habituelle au cardinal qui l'empêchait d'instituer un grand commandement. C'est aussi qu'il ne rencontrait pas d'homme capable de l'exercer. Parmi les princes, le roi, d'une vaillance à toute épreuve, très versé dans le détail des choses militaires et dans le maniement des troupes qu'il avait sous les yeux, n'était pas propre à combiner une expédition prolongée. Le seul prince du sang que le cardinal eût réussi à attacher à lui-même et à l'État, l'héritier des Condé, ne semblait pas appartenir à cette race belliqueuse : quand il eut à faire la

1. Saint-Evremont, *Œuvres mêlées*. Dissertation sur le mot *vaste*.

guerre, il la fit, sinon sans courage, au moins sans goût, sans talent et sans bonheur [1]. Le duc de Longueville, qui descendait de Dunois, galant et brave, généreux, magnifique et faible, goûtait fort, selon le cardinal de Retz [2], « le commencement de toutes les affaires », mais ne savait en poursuivre aucune. Les compagnons de Henri IV, qui survivaient à leur maître, La Force, Bassompierre, n'avaient jamais été sous lui de grands généraux, et d'ailleurs ils avaient vieilli. Le petit-fils de Coligny, Châtillon, élevé en Hollande, sous les Nassau, avait gagné son bâton de maréchal en abandonnant le parti protestant [3] ; inébranlable au feu, court et lourd de corps et d'esprit, on disait de lui qu'il avait « l'intrépidité lente et paresseuse [4] ». Le duc de Montmorency, inférieur au duc de Rohan, son adversaire en France, mais très supérieur aux généraux italiens ou impériaux qu'il avait défaits à Veillane, avait péri sous la hache. Schomberg et d'Effiat étaient morts de la fièvre. Fabert et Gassion, distingués par le cardinal [5] au début de leur carrière, n'étaient pas de qualité à franchir d'un bond tous les degrés du commandement. Guébriant les avait gravis par une succession de pénibles et beaux services; on venait de lui confier une armée, il commençait à gagner des batailles, quand le ca-

1. Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. III, p. 416.
2. Retz, *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XLIV, p. 303 et 310. — Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, Ire partie, chap. III.
3. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 372.
4. Saint-Evremond, *Discours sur les historiens français*. — Richelieu, *Mémoires*, t. X, p. 248 et s.
5. Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. IV, p. 6. — *Papiers d'État de Richelieu*, t. IX, supplément, p. 733, 843, 905.

non d'une place assiégée le ravit à la France et à sa gloire. Richelieu venait alors de mourir et Turenne et Condé commençaient à poindre. Au demeurant, la France, sous le cardinal, ne posséda que deux capitaines éprouvés : le comte d'Harcourt, le duc de Rohan. Mais comment les faire paraître en Allemagne? Harcourt, cadet de Lorraine, appartenait à une maison alors ennemie de la France, et quand on vint le quérir de la part du cardinal, il se crut chassé du royaume. Au lieu d'un ordre d'exil, il reçut d'abord une flotte, puis une armée à conduire [1]. Employer un tel personnage sur la Méditerranée et en Italie n'était pas sans hardiesse ; l'envoyer sur le Rhin, à portée de sa famille et de son pays, paraissait impossible. Convenait-il davantage de faire marcher Rohan, le chef des huguenots français, au secours des protestants de l'Empire? Le pouvait-on sans justifier les accusations et les alarmes soulevées par nos alliances hérétiques ? Réduit à choisir parmi des hommes médiocres, Richelieu choisit ses parents, ses créatures, Brézé, La Meilleraye, La Valette, d'autres encore; il s'évertua, en divisant les armées, à composer des commandements à leur mesure ; il les essaya, les écarta, les reprit tour à tour, et ne parvint pas à suppléer ce qui leur manquait.

Entre la déclaration de guerre et la mort du cardinal, il ne se rencontra de notre côté, pour manœuvrer en Allemagne, qu'un seul habile homme, et c'était un étranger, Bernard de Saxe-Weimar. La France, en l'employant, s'en méfiait. Les généraux

1. Montglat, *Mémoires*, Collection Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 139.

français lui reprochaient de ménager ses forces quand il s'agissait de l'intérêt commun et de n'en faire grand usage que pour son profit particulier [1]. Bernard, de son côté, se plaignait continuellement que la France, en ne lui donnant pas les subsides et les hommes qu'elle avait promis, fît manquer ses entreprises [2]. En 1636, quand Gallas quitta, battu, la Bourgogne, il fut accusé de l'avoir laissé échapper. L'année suivante, ce fut lui qui accusa les Français de le retenir en deçà du Rhin, tandis qu'il voulait tendre la main à Banner, et soutenir l'attaque des Suédois contre la Saxe [3]. Le gouverneur de l'Alsace, Grancé, s'étant querellé avec lui, avait entravé sa marche, les officiers qui commandaient des garnisons sur sa route l'avaient mal secondé, et enfin les soldats français ne s'étaient pas prêtés au « voyage d'Allemagne » : saisis d'une frayeur superstitieuse, ils désertaient en foule aux approches de cette terre inconnue. Cependant le cardinal ne pouvait voir sans inquiétude les Weimariens prenant de nouveau leurs quartiers sur notre territoire; il savait que « pour peu qu'ils demeurassent en un lieu, ils le ruinaient entièrement [4] ». Aussi durant le court repos que Bernard s'accorda entre deux campagnes, il le conjura de « continuer sa pointe », s'appliqua à dissiper ses ombrages, ne négligea rien pour lui fournir des

1. Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. III, p. 298. Dépêche de Condé à Richelieu. — *Mémoires du maréchal de Grammont*. Collection Petitot, 2e série, t. LVI, p. 322.
2. Droysen, *Bernard de Weimar*, t. II, liv. VII, VIII IX et X, *passim*.
3. Droysen, *Bernard*, t. II, p. 215 et s.
4. Richelieu, *Mémoires*, t. IX, p. 272.

troupes[1], et surtout il plaça Guébriant à ses côtés pour le seconder et le suppléer au besoin. C'était un gentilhomme breton, dont la famille, plus noble que riche, se rattachait à Duguesclin. Elevé par les Jésuites à l'école de la Flèche, Jean-Baptiste Bude, comte de Guébriant, avait gagné presque tous ses grades loin de Paris et de la cour : en Hollande, en Italie[2]; il devait trouver la gloire et la mort en Allemagne.

Ainsi reconforté, Bernard avait beau jeu.

Les divisions ne manquaient pas parmi ses adversaires ; la cour de Bavière s'entendait mal avec la cour de Vienne ; le général de l'électeur, Götz, se disputait avec le général de l'Empereur, Savelli, et tous deux étaient incapables [3]. Dans une seule campagne, Bernard gagna trois batailles rangées et ravit Brisach à l'Empereur, Brisach que les contemporains appelaient « l'arsenal de l'Alsace et la clef de la Franche-Comté[4] ». Cette place passait pour imprenable ; aussi ne put-elle être emportée d'assaut ; étroitement bloquée, elle ne succomba qu'à la plus horrible famine.

Cependant, après l'avoir prise, Bernard ne se hâta pas de s'enfoncer au cœur de l'Allemagne. Ayant déjà pénétré dans la forêt Noire et occupé les villes forestières, il se retourna vers la Franche-Comté,

1. Richelieu, *id.*, t. IX, p. 473 et s., et t. X, p. 237.

2. *Hist. du maréchal de Guébriant*, par Jean le Laboureur, 1 vol. in-f., liv. I, chap. I, II et III.

3. Koch, *Geschichte des Deutschen Reichs-unter der Regierung Ferdinand III*, Vienne, 1865 (*Histoire de l'Empire allemand sous le règne de Ferdinand III*), 2 vol., t. I, p. 117 et s.

4. Girardot de Noseroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* (1632-1642), liv. II, § 2.

restée « au milieu des ennemis de l'Espagne, comme une île espagnole », et qui ne pouvait être secourue d'aucune part; il en poursuivit la conquête, poussa jusqu'en Lorraine et saisit des places dans les Vosges [1].

Plus il s'étendait et se fortifiait à nos portes, plus il soulevait l'effroi des peuples et la méfiance du cardinal. Lorsqu'on parcourt encore aujourd'hui les montagnes de Franche-Comté, on s'étonne de ne rencontrer dans cette province, où la foi catholique s'est perpétuée sans interruption, aucune église qui remonte au moyen âge; on n'aperçoit guère, non plus, de vestiges de châteaux forts sur les cimes qu'ils ont dû couronner, à l'entrée des gorges qu'ils ont dû défendre; on découvre, en revanche, dans le creux des rochers, des grottes profondes, où les paysans passent pour avoir vécu, cachés sous terre, et si l'on interroge leurs descendants, ils répondent : « Ce sont *les Suédois* qui ont renversé les églises et les châteaux, dévasté les campagnes. » Par *Suédois*, il faut entendre les Weimariens, car jamais les soldats de Gustave-Adolphe ne sont venus jusqu'à ces contrées ; ceux de Weimar, au contraire, y ont passé quelque temps et, sous un nom plus facile à retenir, ils ont laissé dans la mémoire des habitants, comme sur la face du territoire, une trace sinistre.

Dans les conseils de Louis XIII, l'établissement de Bernard sur nos frontières excitait de justes alarmes : les politiques redoutaient pour voisin un client difficile, entreprenant et avide; les catholiques

1. Girardot de Noseroy, *Hist. de dix ans*, liv. XI, § 2, et liv. XII.

fidèles répugnaient à ranger leurs coreligionnaires sous la loi d'un hérétique intraitable. L'Alsace lui avait été promise pour prix de ses exploits : lorsqu'il la réclama avec les diverses places qu'il avait forcées, il eut peine à l'obtenir; il s'aperçut qu'en dépit de tous les traités, le culte qu'il professait s'élevait entre la France et lui comme « une pierre de scandale », et les envoyés qu'il avait chargés de ses réclamations maudirent « les diables jésuitiques, assis dans le cœur de certains conseillers de Lous XIII ». Le cardinal aurait voulu, tout au moins, nous assurer Brisach; il espérait que Bernard nous céderait cette place, comme jadis il nous avait cédé sa première conquête. Mais désormais Bernard entendait garder ce qu'il avait pris. Il se hâta de mettre dans Brisach une garnison commandée par le plus fidèle de ses lieutenants, le baron d'Erlach, et Richelieu, hors d'état de lui disputer cette proie, fut réduit à débattre à quelles conditions il la posséderait : serait-ce comme souverain indépendant, comme prince de l'Empire, ou comme vassal du roi très chrétien? Serait-ce à titre viager ? Les termes des conventions étaient ambigus, les contestations se prolongèrent, non sans aigreur, durant les premiers mois de l'année 1639 [1]. Bernard était alors, vis-à-vis de la France, dans une situation pareille à celle de Gustave-Adolphe après la bataille de Leipzig. Comme le roi de Suède, le duc de Weimar, à la suite d'une grande victoire, se composait un domaine autour du Rhin, plutôt que de s'engager au fond de l'Allemagne; lui aussi se

1. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 206. — Droysen, *Bernard*, t. II, p. 397 et s., 505 et s., 554 et s.

fatiguait de notre tutelle, tandis que nous nous effarouchions de ses entreprises ; une rupture pouvait se prévoir, quand il périt. Ce ne fut pas un coup de feu qui le renversa, comme Gustave-Adolphe, sur le champ de bataille. La fièvre le saisit, au moment où il se préparait à une expédition nouvelle, et il couronna sa vaillante carrière par une fin chrétienne. Il mourut dans la communion luthérienne où il était né, en exhortant ses officiers à prendre soin de leur âme, en faisant le signe de la croix et en invoquant le nom de Jésus [1]. Il avait trente-cinq ans, il ne laissait pas de postérité; ses frères, à qui il souhaitait transmettre ses conquêtes, ne pouvaient plus les recueillir; ils venaient de se réconcilier avec la maison d'Autriche, ils figuraient parmi les Impériaux. Ses lieutenants eurent à disposer de tout son héritage.

Cet héritage, c'était l'Alsace, Brisach, et les régiments Weimariens. L'Empereur, le Palatin, les Suédois le convoitèrent; Guébriant le procura à la France.

Avant d'expirer, Bernard avait légué à ses officiers la propriété des régiments créés par lui, commandés par eux, en leur prescrivant de rester unis. Le prince qui acquerrerait ces régiments devait gagner du même coup les territoires qu'ils occupaient, les villes où ils tenaient garnison. Aussi, chacun s'empressa autour des colonels weimariens; c'était à qui les paierait à plus haut prix. Guébriant se trouva le premier auprès d'eux. Dès qu'il avait appris la maladie de Bernard, malade lui-même, il était accouru près du mourant

1. Droysen, *Bernard*, p. 568 et s.

et ne l'avait plus quitté. Depuis longtemps, Bernard, en dépit de ses préjugés contre la communion romaine et contre la France, avait pris en gré le brave Français, le bon catholique. Le duc de Rohan, qui n'avait jamais oublié la généreuse conduite de Guébriant dans la Valteline [1], l'avait recommandé sans doute à son grand ami, le duc de Weimar. Bientôt un aussi excellent officier se recommanda lui-même; en mourant, le héros allemand légua au capitaine français son cheval de bataille *der Raab*, « le corbeau », cheval célèbre que Guébriant, à son tour, légua, quatre ans plus tard, au jeune roi Louis XIV [2]. Il réussit pareillement auprès des Weimariens. Buveur d'eau, il sut frayer avec ces ivrognes; intègre et désintéressé, inspirer respect et confiance à ces pillards. A la mort de Bernard, il alla trouver, dans sa forteresse de Brisach, le principal chef weimarien Erlach, issu d'une race militaire du comté de Berne, qui, depuis cent cinquante ans, avait servi la France. Guébriant lui rappela ses ancêtres, lui persuada qu'il trouverait profit à les imiter, le décida à traiter avec les commissaires du roi. Le marché se conclut à beaux deniers comptants, Erlach resta gouverneur de Brisach, mais au nom de Louis XIII; il reçut une riche pension et des mines de fer à exploiter dans le voisinage. Les autres colonels weimariens suivirent son exemple, moyennant de larges avances et de bonnes garanties pour les paiements futurs; l'armée de Bernard passa tout entière au service du roi [3], et

1. Le Laboureur, *Hist. de Guébriant*, liv. I, chap. XVII.
2. Id., *id.*, liv. III, chap. XIII.
3. Richelieu, *Succincte narration*, année 1639. — Le Laboureur,

l'Alsace au royaume. Si Louis XIII n'en possédait pas encore toutes les villes et tous les châteaux forts, il en tenait la clef avec Brisach et, du haut de cette place, il commandait le cours du Rhin; il avait entrée dans l'Empire.

Ses armes ne tardèrent pas à y pénétrer. Les bandes weimariennes, acquises par lui, cessèrent de rester sur notre frontière; elles reparurent dans leur pays, mais elles n'y parurent pas seules : sous le commandement nominal de Longueville, réel de Guébriant, des régiments français marchèrent embrigadés avec ces régiments étrangers : pour la première fois depuis l'ouverture des hostilités, des troupes françaises firent campagne au delà du Rhin. Ce n'était pas sans peine qu'on les avait menées jusque-là. Pour empêcher ses soldats de se disperser en route, Guébriant les mettait sous clef, dans les granges où ils passaient la nuit. Ce ne fut pas non plus sans jalousie, que les protestants d'Allemagne virent la France au milieu d'eux. Ils avaient beau réclamer son assistance, ils n'aimaient pas que leur lutte contre l'Empire fût conduite par « un Français, par un papiste », *Gallus et pontificius* [1]. Il était pourtant naturel que la France prît la direction de la guerre, puisqu'elle était seule en mesure de payer les combattants.

La seule puissance restée sur le champ de bataille, la Suède, ne pouvait plus rien sans notre appui. Vainement Banner, manœuvrant dans le bassin de

Hst. de Guébriant, liv. III, chap. I, II, III et IV, et liv. II, chap. VI.
1. Grotius ad Oxenstiern, 27 août 1639. *Grotii Epistolæ*, p. 1229.

l'Elbe, avait envahi la Bohême et assiégé Prague ; il est refoulé jusqu'en Thuringe ; mais à peine réuni à Guébriant, il reprend l'offensive. Cependant, les deux alliés n'ont plus affaire aux généraux incapables, que Bernard culbutait avant de mourir. En face d'eux se rencontre un capitaine né pour résister aux plus grands du siècle : le Lorrain François de Mercy, donné par Charles de Lorraine à l'électeur Maximilien. A la tête de l'armée de Bavière, rétablie par ses soins, il arrive au secours des Impériaux que commande un frère de l'Empereur, l'archiduc Léopold-Guillaume. Léopold et Mercy d'un côté, Banner et Guébriant de l'autre, se tiennent mutuellement en échec. Ils manœuvrent, au cœur de l'Allemagne, autour de l'Elbe et du Weser, avancant et reculant tour à tour. Cependant, tout à coup, au plus fort de l'hiver, à travers les champs couverts de neige et les rivières glacées, Banner, conseillé, dit-on, par Guébriant, pousse une pointe hardie sur le Danube et tente de surprendre Ratisbonne. Là se trouve rassemblée la diète avec l'Empereur ; déjà un parti de cavalerie a franchi le Danube gelé, surpris l'Empereur à la chasse et enlevé à l'improviste ses faucons et sa litière ; déjà l'artillerie bombarde Ratisbonne, quand le dégel sauve la ville et ses hôtes ; le Danube, qui lui sert de ceinture, devient infranchissable ; Suédois et Français doivent battre en retraite, et comme les deux armées ne peuvent subsister ensemble, elles se séparent, non sans dispute sur le choix des meilleurs quartiers.

Guébriant se rapproche de la France, Banner marche vers la Bohême. Mais aussitôt les Suédois

succombent, leur retraite se change en désastre. Banner, dans sa détresse, appelle au secours Guébriant qui, pour marcher, attend la fin de l'hiver et, quand il arrive, trouve Banner mourant. Comme Bernard avait légué son cheval au général français, Banner lui lègue son épée [1], et même pour un temps son commandement. Les deux armées, réunies sous la même main, gagnent la bataille de Wolfenbuttel. Cette victoire relève au milieu de l'Allemagne la renommée de nos armes; mais il n'est pas donné au vainqueur d'en tirer parti. Il est rappelé des bords du Weser aux bords du Rhin, contre une autre armée impériale qui a mis en déroute, à la Marfée, le maréchal de Châtillon. Guébriant survient, ce revers est réparé et vengé. La victoire de Kempen ferme l'Alsace aux Impériaux, ouvre aux Français la Westphalie, et le vainqueur s'en va, à travers l'Allemagne, retrouver les Suédois qui l'attendent, sous un nouveau général : Torstenson, élève, comme Banner, de Gustave-Adolphe.

Là Guébriant, qui vient de recevoir le bâton de maréchal, retrouve Mercy et, contre un tel adversaire, se débat péniblement; il traverse des alternatives continuelles de bonne et de mauvaise fortune. Supérieurs aux Suédois et aux restes de l'Union protestante, les Impériaux, ligués avec la Bavière et l'Espagne, luttent à chances égales contre nous.

Richelieu ne verra pas les victoires décisives de la France. Mais avant de disparaître prématurément, il atteint du moins au plus fort de la lutte le pre-

1. Le Laboureur, *Hist. de Guébriant*, liv. V, chap. IX.

mier objet qu'il se proposait en l'engageant. A partir de l'année de Corbie, la guerre a constamment pour théâtre le territoire ennemi, jamais le nôtre. C'est pourquoi nos succès nous apportent plus de profit, que nos échecs ne nous causent de dommage; les limites du royaume sont reculées, et non pas seulement à l'Est par l'acquisition de l'Alsace : au Nord, à l'échec de Feuquières devant Thionville, succède la prise d'Arras par La Meilleraie ; au Midi, à la déroute de Condé sous Fontarabie, la capitulation de Perpignan. Au contraire, que nos ennemis, Espagnols, Impériaux, Bavarois, fussent vainqueurs ou vaincus, c'était toujours chez eux qu'on se battait, c'étaient leurs possessions qu'on dévastait.

VIII

La paix fut le vœu des peuples, longtemps avant d'être celui des hommes d'État. Les peuples souhaitaient la paix parce que la guerre les ruinait ; les hommes d'État la différaient, tant que cette guerre n'avait pas tranché le débat de la France avec la maison d'Autriche.

De ce que le combat ne se livrait pas sur le territoire français, il ne faudrait pas conclure que la nation française le soutînt sans souffrances. Ce serait une grossière erreur. Dans la « succincte narration des grandes actions du Roi », le cardinal dit à ce prince : « Les préparatifs de l'année 1640 étonneront sans doute la postérité puisque, lorsque je les

remets devant les yeux, ils font le même effet en moi, bien que, sous votre autorité, j'en aie été le principal auteur. Toutes les dépenses de la guerre qui avaient été faites par extraordinaire furent converties cette année en ordinaires [1]. » Ce peu de mots indique les sacrifices imposés à la France : les dépenses extraordinaires converties en ordinaires ! Une telle mesure. qui étonnait le ministre, désolait les citoyens. Sous la menace de l'invasion déjà commencée, on avait tiré d'eux, sans peine, un effort excessif, mais qui, en se prolongeant, les accablait, et quand le danger immédiat fut écarté, quand l'existence de la patrie ne sembla plus menacée, le mécontentement public reparut. Dans plusieurs provinces, il dégénéra en sédition. En Périgord, les « croquants » donnèrent un instant plus d'affaire au prince de Condé que les troupes du roi catholique [2]. En Normandie, le Parlement et la Cour des Aydes s'élevèrent contre les impôts nouveaux : les ouvriers, dans les villes, les « va-nu-pieds », dans les campagnes, prirent les armes. Il fallut faire marcher Gassion pour mettre les rebelles en déroute, envoyer le chancelier Séguier pour réduire les magistrats [3].

Les ambassadeurs étrangers faisaient connaître à leurs cours la détresse et l'irritation générales : le commerce languissant, les champs abandonnés et, malgré la terreur qu'inspiraient les espions du cardinal, les libelles et les menaces répandus contre lui [4].

1. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 331.
2. Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. III, p. 384.
3. Griffet, *Hist. du règne de Louis VIII*, t. III, p. 248 à 255.
4. *Grotii Epist.*, p. 1229. — Le Vénitien Nanni, cité par Griffet, *Hist. de Louis XIII*, p. 364.

Le témoin le mieux informé et le plus compatissant de la « souffrance extrême du pauvre peuple », saint Vincent de Paul, s'était jeté, « comme outré de douleur », aux pieds du cardinal en lui disant : « Monseigneur, donnez-nous la paix, ayez pitié de nous, donnez la paix à la France[1]. » Précédemment, en 1637, un autre personnage, qui passait sa vie parmi les misérables, le père Bernard, le pauvre prêtre, interrogé par Richelieu sur ce qu'on pensait de lui, avait répondu, avec une liberté évangélique, que le grand ministre était détesté dans toutes les classes, « parce que les impôts pesaient d'un poids intolérable sur tous, principalement sur les campagnes. » A ces paroles, on rapportait que le cardinal, toujours aussi prompt à s'émouvoir que ferme à se dominer, « s'était mis à pleurer : il avait attesté que, pour la gloire du roi et du royaume, la guerre avait été nécessaire, mais qu'avant quatre mois la paix se ferait, et qu'alors tous les ordres de l'État lui rendraient grâce, en voyant la France plus prospère que jamais[2] ». Les quatre mois devaient se changer en onze années. Mais si le cardinal ignorait d'avance l'étendue et la durée des sacrifices imposés par sa politique, du moins il ne se méprenait pas sur la grandeur des résultats. Les yeux fixés sur l'avenir, il devait poursuivre la guerre, sans tenir compte des maux présents ni des murmures et des gémissements de la nation, ne point s'arrêter avant que le roi et le royaume eussent atteint le faîte où il avait résolu de les porter, mourir à la peine, se sentir jusqu'à la

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul.*
2. Grotius ad Oxenstiern, mai 1637. *Grotii Epistolæ*, p. 760.

fin à charge à ses contemporains et n'obtenir qu'après lui, dans la postérité, la reconnaissance nationale.

Pendant que la France souffrait de la guerre, l'Allemagne en mourait. Selon la coutume du siècle, chaque armée, amie ou ennemie, subsistait aux dépens de la contrée qu'elle occupait. Gustave-Adolphe avait bien tenté de réformer cette coutume ; mais, dans sa propre armée, sa réforme ne lui avait pas survécu. Envoyer des troupes une première fois dans un pays, c'était en commencer la ruine, les y faire revenir, la consommer. Rien n'était plus redouté que le retour des mêmes bandes dans les mêmes quartiers, et ce fléau, connu seulement chez nous des provinces frontières, infestait constamment toute l'Allemagne. Etait-ce l'armée suédoise qui gagnait du terrain ? Trois sortes de soldats la composaient : des Suédois de naissance, peu nombreux et bien déchus, à travers leurs lointaines expéditions, de la discipline de Gustave-Adolphe ; des mercenaires sans feu ni lieu, qui se payaient de leurs propres mains au moyen des exactions et des pillages ; enfin, des bannis chassés pour cause de religion de leurs foyers, affamés de vengeance, et dont le fanatisme attisait la férocité [1]. Que pouvait épargner une telle soldatesque ?

Les Impériaux survenaient-ils ? Les habitants étaient encore en proie à des mercenaires. Le trafic des mercenaires augmentait dans les deux camps, à mesure qu'il n'y avait plus ni profit ni sécurité pour

1. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 159.

aucun autre métier dans l'Empire, et sous quelque drapeau que les hommes vendissent leur sang, ils ne différaient point entre eux. Moins farouche peut-être que l'armée suédoise, parce qu'elle était plus indifférente et plus mélangée, l'armée impériale était aussi avide et plus déréglée. Beaucoup de ses officiers, plus courtisans que militaires, vivaient loin de leurs régiments, qui ne valaient pas ce qu'ils coûtaient, et s'entendaient mieux à ravager une province qu'à la défendre[1].

Aussi les sujets de l'Empereur redoutaient les Impériaux presque autant que l'ennemi. Les Allemands avaient beau détester l'étranger, ils n'étaient pas liés entre eux, comme la France, sous une dynastie nationale ; un coup frappé sur un membre ne retentissait pas dans le corps entier. Envahie, la France s'était alors soulevée, l'Allemagne tombait en paralysie.

Cependant, à défaut d'un chef capable de la mettre en mouvement, l'Allemagne avait des diètes, des assemblées provinciales ou nationales, organes du sentiment public. Elles ne manquèrent pas de dénoncer à l'Empereur « des crimes inconnus de la vieille Allemagne » : les paysans dépouillés de leur bétail, soumis à la torture, les bourgs et les villes brûlés par milliers, la perte de la religion et des mœurs, le culte de Dieu aboli dans nombre d'églises, la crainte de Dieu bannie des cœurs[2].

Des assemblées qui se plaignaient à ce point de la guerre devaient sans doute désirer la paix. Le

1. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 160 et s.
2. Id., *id.*, t. I, p. 162, 230, 237.

nouvel Empereur n'y paraissait point opposé. C'était le fils de Ferdinand II, à qui son père avait assuré le suffrage des électeurs protestants, en leur accordant la paix de Prague. Le pape Urbain VIII, toujours mal disposé pour la maison d'Autriche, avait formellement désapprouvé cette élection [1]. Mais enfin, elle était faite, et le jour où Ferdinand II mourut, le 25 février 1637, Ferdinand III, déjà déclaré roi de Hongrie, avait succédé sans trouble et sans délai à l'Empire.

Nourri dans la même foi, formé aux mêmes mœurs que son père, mais né plus près du trône, il n'était pas doué du même esprit d'entreprise. Le père, se souvenant des épreuves et des triomphes de sa jeunesse, avait pris pour devise : *Corona legitime certantibus*. Le fils, au contraire, avait vu de près ce qu'il en coûte d'abuser d'un succès, et sa devise était : *Ne quid nimis*. Connaissant la guerre, il en mesurait par expérience les difficultés, et c'est pourquoi, consulté pas son père en 1635 et 1636, il avait opiné pour la paix [2]. Au début de son règne, il était donc permis de penser qu'il travaillerait à la rétablir ; mais il n'y pouvait rien à lui seul. La capitulation qu'il avait signée pour être élu, et qui ne différait pas de celle de son père, soumettait, soit aux électeurs, soit aux diètes d'Empire, les traités de paix et d'alliance, la levée des armées, l'établissement des contributions, la confiscation et l'aliénation des terres d'Empire, le changement des lois [3].

1. Richelieu, *Mém.*, t. X, p. 438 à 450.
2. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 30.
3. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 337.

Que pensaient donc les électeurs et les diètes? Les électeurs réunis à Ratisbone pour désigner le nouvel Empereur délibérèrent sur les négociations déjà ouvertes à cette époque. Ils furent d'avis de traiter, mais sans rien céder. Ils ne voulaient pas même laisser à la France les Trois-Évêchés, acquis depuis un siècle par Henri II [1].

Richelieu, au contraire, ayant poursuivi ses vastes préparatifs, prétendait nous agrandir encore, et de plus ne consentait à traiter qu'en commun avec tous ses alliés, Allemands, Suédois, Hollandais, tandis que l'Empereur réclamait des négociations séparées avec chaque puissance A défaut de paix, le pape proposa alors une trêve de dix ans. Richelieu accepta, sous la condition que la France resterait en possession de ce qu'elle avait conquis. L'Empereur refusa, sachant bien, disait-il, que des pays gouvernés dix ans par la France deviendraient à jamais français. C'était en effet sur quoi comptait Richelieu [2]. Mais dès lors la continuation des hostilités devenait inévitable, et si l'on négocia encore, tout en combattant, ce ne fut pas en vue de la paix générale, ce fut, dans chaque parti, pour débaucher quelque allié du parti contraire.

La France, persistant dans ses vieilles préférences, réitéra ses avances à la Bavière [3]; l'Empereur essaya de gagner la Suède [4]. Manœuvres ou prématurées

1. Richelieu, *Papiers d'Etat*, t. VII, supplément, p. 759.
2. Bougeant, *Négociations*, t. II, liv. V, chap. XXXIII, XXXVII et XXXVIII. — Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 150.
3. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 200.
4. *Mém. de Richelieu*, t. X, p. 240 à 243. — Bougeant, *Négocia-*

ou tardives : la bataille était trop chaudement engagée pour que, d'aucun côté, on fût tenté de lâcher pied.

Cependant, après avoir régné et guerroyé trois ans, le nouvel Empereur eut besoin d'appui. Il convia de nouveau les électeurs à délibérer avec lui sur le sort de l'Empire. Ceux-ci, trouvant la tâche trop lourde, réclamèrent l'assistance des princes, qui refusèrent, à leur tour, de rien décider sans les villes. Ainsi les trois collèges qui composaient la diète impériale s'assemblèrent, le 22 septembre 1640, à Ratisbonne.

Avant de songer à la pacification de l'Europe, il leur fallait pourvoir à la pacification de l'Allemagne, encore troublée par les revendications des dissidents que l'Empereur avait proscrits et dépouillés jadis, et par les griefs religieux des communions rivales. La plupart des proscrits avaient reçu satisfaction au traité de Prague, mais non pas tous : il fallait donc une seconde amnistie. Tout le monde en admettait le principe ; mais il était plus difficile d'en déterminer la portée, de décider si les catholiques se verraient dessaisis des biens que leur avait garantis l'Empereur. Devraient-ils les rendre aux anciens rebelles ou à leurs héritiers, et faudrait-il procéder à des dépossessions nouvelles, pour réparer les anciennes? La diète débattit longuement et vivement la question ; mais, ne pouvant se mettre d'accord, elle la renvoya à l'Empereur, qui ne parvint pas non plus à la résoudre. Son décret d'amnistie parut en-

tions, t. II, liv. V, chap. xv, xvi, xvii, xxxix et xl — Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 35 et 36.

touré de restrictions, les intéressés ne l'acceptèrent pas et la discorde se perpétua dans l'Empire [1].

Il en fut de même des griefs religieux, tous évoqués, mais non tranchés [2]. L'électeur de Saxe donna quelques bons conseils à ses coreligionnaires, il leur représenta qu'en persécutant les chrétiens d'une autre communion, ils détruisaient tout espoir de paix durable pour l'Empire, les engagea à vivre en repos dans le voisinage des catholiques, plutôt que d'appeler l'étranger dans la patrie commune, et les avertit enfin que l'intervention française risquait fort de nuire aux intérêts protestants, car la France ne laisserait assurément pas chasser le catholicisme de l'Allemagne [3]. Ces paroles ne furent guère écoutées. L'examen des affaires ecclésiastiques, renvoyé à une autre diète, demeura en suspens jusqu'à la paix de Westphalie. Tel était le misérable état de l'Allemagne : elle ne pouvait régler son régime religieux sans l'entremise de l'étranger.

L'assemblée de Ratisbonne ne sut pas davantage préparer la paix avec l'Europe. Cependant, à la différence de la diète électorale de 1637, cette diète impériale de 1640 reconnut la nécessité d'accorder quelque cession de territoire : mais à qui? A la Suède ou à la France? La maison d'Autriche, jalouse de l'intégrité de son patrimoine et de sa prépondérance dans l'Empire, inclinait à s'arranger avec la puissance la moins redoutable, et se montrait

1. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 225 et s.
2. Id., *id.*, t. I, p. 300 à 324.
3. Id., *id.*, t. p. 297.

envers les Suédois d'autant plus accommodante, qu'elle n'avait pour son propre compte rien à leur sacrifier, les domaines convoités par eux auprès de la mer Baltique n'appartenaient pas à l'Autriche. La Bavière, plus soucieuse des intérêts de l'Église romaine, préférait accorder à la France, sur les bords du Rhin, un agrandissement, qui du moins ne profiterait pas à l'hérésie [1], et de plus ne coûterait qu'à la maison d'Autriche ; c'était d'elle que relevait l'Alsace. A travers ce mésaccord, nulle résolution pacifique ne prévalut.

Il fallait donc pourvoir aux dépenses de la guerre. La diète ne s'y résolut pas non plus ; elle marchanda avec parcimonie les subsides, ne consentit à payer, à l'avenir, les troupes déjà enrôlées qu'en interdisant des levées nouvelles, exigea même le licenciement des régiments que la cour impériale n'avait pas su tenir au complet, et, dans le moment où l'effort devait s'accroître, elle diminua les ressources [2]. C'était pousser l'Empereur vers l'Espagne, et pourtant la diète s'offensait de l'ingérence de l'Espagne : elle réclamait le renvoi de la garnison espagnole qui, du haut de la forteresse d'Ehrmberstein, surveillait le cours du Rhin.

Les résolutions de cette assemblée plénière de la nation allemande, ou plutôt ses irrésolutions, son incapacité de vouloir ou la paix ou la guerre, et soit pour l'une, soit pour l'autre, de prêter son concours

1. Koch, *Ferdinand III*, t. I, p. 343 et s.
2. Id., *id.*, t. I, p. 234 et s.

efficace à l'Empereur, n'en avaient pas moins pour résultat inévitable de rejeter la cour de Vienne sous la dépendance de la cour de Madrid. Dans sa longue décadence, la monarchie espagnole ne se sentait pas encore, comme l'Empire, atteinte au cœur; la guerre ne l'avait frappée qu'aux extrémités. Une mauvaise administration ruinait, il est vrai, ses provinces et royaumes d'Europe; mais elle battait toujours monnaie avec l'or des Indes, et tandis que, dans le désordre de ses affaires, dans le délabrement de sa fortune, elle omettait les dépenses les plus indispensables, rien ne lui coûtait pour soutenir contre la monarchie française sa querelle séculaire. L'Empereur trouvait chez son cousin, le roi catholique, ce que la diète lui refusait : des ressources pour combattre; sans remonter au règne de Ferdinand II et au delà, Philippe IV a donné à Ferdinand III, de 1637 à 1640, deux millions et demi de florins. Puisque l'Allemagne ne se décidait pas à traiter, la politique espagnole devait prévaloir à Vienne, politique, on le sait, irréconciliable avec la France, et les deux partis n'avaient plus qu'à attendre quelque arrêt sans appel de la victoire.

Le 8 mai 1643, Louis XIII, étant à l'extrémité, s'éveilla tout à coup, demanda ses pistolets et, comme transporté du fond de son lit sur un champ de bataille invisible, on l'entendit s'écrier : « Ne voyez-vous pas Monsieur le duc qui donne une grande bataille aux Espagnols, qui ont assiégé une place? Seigneur Dieu, comme il les mène! Ils sont défaits. Ils sont tous morts ou prisonniers, hors

quelques fuyards. Oh ! que j'ai bien fait de lui confier mon armée [1] ! »

Onze jours après cette vision du roi mourant, cinq jours après sa mort, le duc d'Enghien gagnait la bataille de Rocroi.

1. *Mémoires de Lenet*, 2e partie. Collection Michaud et Poujoulat, t. XXVI, p. 82. — Lenet tenait sans doute le fait qu'il rapporte du prince de Condé, lequel se trouvait près du lit du mourant. Son récit est d'ailleurs confirmé par deux témoins oculaires : le valet de chambre et le confesseur du roi. Cf. Chéruel. *Hist, de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 45. — Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. III, p. 480.

CHAPITRE VI

LES FRANÇAIS EN ALLEMAGNE SOUS MAZARIN.

Avènement de MAZARIN. — Antagonisme des deux plénipotentiaires français d'Avaux et Servien, particulièrement sur les questions religieuses. Turenne huguenot mécontente les catholiques en Allemagne. — Congrès de Westphalie. Sa réunion. Sa composition. — Questions débattues dans ce congrès. — Paix différée par Mazarin, malgré d'Avaux. — Disgrâce de d'Avaux. Paix conclue par Servien.

I

Richelieu avait précédé Louis XIII au tombeau. Au commencement de décembre 1642, Grotius écrivait de Paris en Suède : « Le cardinal a cessé de peser sur le monde [1]. » Et cependant, le monde ne fut pas, après lui, déchargé du poids de la guerre. En vain la maison d'Autriche pensa profiter de la régence d'Anne d'Autriche, comme elle avait profité

1. *Cardinalis gravis orbi esse desiit* (Grotii Epist. Supp., n. 629.) Il ne faut pas oublier que Grotius croyait avoir à se plaindre de Richelieu pour son propre compte; quand il avait dû s'exiler de Hollande, le cardinal lui donna une pension qu'il lui retira plus tard, avant son entrée au service de Suède. Grotius en garda rancune, et lorsqu'il revint à Paris représenter sa patrie d'adoption, il arriva mécontent et resta toujours mal vu à la cour. (Bougeant, *Hist. des négociations*, t. II, liv. V, chap. XXXV et XXXVI.) — Ses lettres sont un reflet, peu bienveillant, mais sincère, des opinions répandues autour de lui.

de celle de Marie de Médicis. Richelieu s'était procuré un successeur qui le continua sans lui ressembler et, par un art merveilleux, sut passer, en s'affermissant, d'un règne à l'autre. Désigné par le cardinal et promu par le roi, le nouveau premier ministre n'attendit pas la mort du roi pour gagner, en secret, la confiance de la reine, que le roi et le cardinal avaient persécutée. Mazarin s'empara d'Anne d'Autriche par des procédés plus doux et la domina avec plus de sûreté que Richelieu n'avait dominé Louis XIII. On a donné des explications romanesques de l'attachement fidèle qui lia la souveraine et son ministre : on a supposé un mariage secret. Mazarin, alors jeune encore, séduisant et beau, n'était pas engagé dans les ordres sacrés, nous l'avons déjà constaté. Anne d'Autriche n'avait jamais aimé Louis XIII et, en vraie Espagnole, elle mêlait à une piété sincère le goût de la galanterie. Aussi les hommes les plus familiarisés avec la cour de France à cette époque ne jugent pas invraisemblable cette étrange conjecture. Quoi qu'il en soit, le crédit de Mazarin reposait sur de meilleurs titres : s'il garda le pouvoir, c'est principalement parce qu'il sut l'exercer. Il est facile de méconnaître Mazarin. Sa souplesse dissimule sa vigueur, l'étendue de ses desseins est masquée par l'agrément de ses manières, la modestie affectée de son langage et les petitesses de son caractère, son avarice, par exemple, et sa fourberie. Richelieu, néanmoins, ne s'était pas trompé en cherchant au loin, en tirant de bas lieu l'homme le plus propre à achever son ouvrage. L'Italie, livrée à l'étranger, n'offrait plus de patrie à ses enfants : le der-

nier, le plus habile peut-être des politiques italiens se donna à la nation la plus capable alors de grandes choses, et lorsque, par goût, par calcul et par intérêt, il l'eut choisie et adoptée, il lui appartint sans réserve et sans retour. Né pour gouverner, il se sentit patriote dès qu'il eut un État à régir; désormais, à travers toutes les fortunes et tous les périls, il devait rester invariablement patriote. Ce fut son honneur, et sa supériorité sur ses adversaires de toute origine et de toute condition.

Vers le même moment, une métamorphose analogue s'opéra dans Anne d'Autriche. Cette Espagnole, restée sur le trône de France comme une étrangère, sous Louis XIII et Richelieu, devint Française en commençant à régner. Le sens royal s'éveilla soudain chez cette princesse d'antique et auguste race, comme il ne s'était jamais éveillé chez sa belle-mère, Marie de Médicis, et ce fut ainsi que la victime et la créature de Richelieu s'accordèrent pour perpétuer sa politique.

En arrivant au gouvernement, le nouveau ministre assura nos généraux et nos confédérés que la guerre ne se ralentirait pas, que la mort de Richelieu « n'apporterait ni changement, ni relâchement aux affaires », que « le roi était résolu à les pousser même avec plus de vigueur et de fermeté; qu'il désirait entretenir très exactement la bonne correspondance avec ses alliés et ne remettrait jamais les armes avant d'avoir contraint ses ennemis à une paix honnête et sûre [1] », c'est-à-dire

1. Mazarin à M. de Saint-Romain résidant pour le roi à Hambourg. 8 janvier 1643. — Documents inédits sur l'histoire de France. *Lettres*

victorieuse et telle qu'il en avait d'avance posé les conditions.

En effet, sur les instances du pape, Richelieu, avant de mourir, avait déterminé le roi à des pourparlers pacifiques, mais sans interrompre les hostilités. Des instructions avaient été dressées, des plénipotentiaires désignés pour le congrès qui devait s'ouvrir au milieu du bruit des armes, sous la médiation du Saint-Siège, et le premier de ces plénipotentiaires était précisément Mazarin, le second le comte d'Avaux. Devenu premier ministre, Mazarin se garda d'écarter l'autre personnage choisi par son prédécesseur; seulement, ayant à pourvoir à son propre remplacement, il mit un homme à lui à côté de l'homme de Richelieu : il adjoignit Servien à d'Avaux.

Le but assigné aux négociateurs changea moins encore. On peut comparer dans nos archives les instructions dictées en 1642 par Richelieu et celles de Mazarin en 1643 : les secondes sont la copie des premières : les seules modifications résultent des événements survenus dans l'intervalle [1]. Du reste, en préparant ces instructions, Richelieu ne s'était pas abusé sur leur portée; il les terminait ainsi : « Après avoir bien considéré tous les projets, on peut dire avec vérité que maintenant on n'en peut faire aucun qui

du cardinal de Mazarin pendant son ministère, t. I, p. 42. — *Voir* aussi, dans le même volume et vers la même époque, les lettres à l'ambassadeur du roi de Portugal à Rome, à Christine de Suède aux États généraux, au prince d'Orange, à la landgrave de Hesse, etc...

1. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI et XXIII. Cf. *Mémoires de Brienne*. Collection Petitot, 2e série t. XXXVI, p. 95.

ne soit chimérique, parce que les affaires ne sont pas en état qu'on puisse trouver un tempérament par lequel elles puissent être justement composées. Elles sont présentement trop avantageuses pour la France et pour ses alliés, à ce qu'ils puissent, sans infamie, se relâcher à ce que la maison d'Autriche désirerait contre toute raison. Et elles ne sont pas encore assez mal pour ladite maison d'Autriche à ce que l'Espagne puisse se résoudre aux restitutions qu'elle doit faire par justice et sans lesquelles il ne peut y avoir de sûreté en la paix, qui ne sera jamais stable et assurée, si la maison d'Autriche ne porte une juste peine de tant d'injustes entreprises qu'elle a faites jusqu'à présent par les armes, et si l'Espagne n'est réduite au petit pied, c'est-à-dire en état de ne pouvoir faire le mal, dont apparemment elle aura toujours la volonté [1]. »

En poursuivant la guerre, en 1642, Mazarin se conforma donc à l'intention de Richelieu ; le ministre d'Anne d'Autriche se présenta à l'Europe comme l'exécuteur testamentaire du ministre de Louis XIII. Ne peut-on toutefois découvrir, dès lors, quelques différences dans la politique étrangère de deux hommes si différents d'origine et de caractère ?

Tout d'abord, il échut à Mazarin une fortune que Richelieu avait poursuivie jusqu'à la fin sans l'atteindre : de grands capitaines et de belles victoires. Richelieu avait présagé la gloire de Condé et poussé la

1. Instructions données à M. le cardinal Mazarin et au sieur comte d'Avaux, choisis par Sa Majesté pour être ses ambassadeurs plénipotentiaires en la négociation de la paix. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXIII.

fortune de Turenne; mais leurs triomphes furent réservés à Mazarin. La bataille de Rocroi inaugura le nouveau ministère, la bataille de Lens termina la guerre de Trente ans, et dans l'intervalle, du Rhin au Danube, de Trèves à Donauwerth, nos armées sillonnèrent l'Allemagne en tous sens. Nous arrêtions-nous sans tirer parti d'un succès? une nouvelle victoire ne tardait pas à nous rendre notre élan. Eprouvions-nous une défaite? elle était bientôt vengée par une défaite plus importante infligée à l'ennemi. En 1643, la journée de Rocroi nous livre la place de Thionville; Guébriant, vainqueur à Kempen, est tué en Souabe, au siège de Rottweill, sa perte entraîne la déroute de ses troupes à Tuflingue; mais la campagne suivante est menée par Turenne et Condé réunis; ils cherchent Mercy, ils l'atteignent au milieu des forêts de Fribourg-en-Brisgau, le contraignent à la retraite. « La perte des deux armées est également considérable »; mais tandis que « l'armée bavaroise est hors d'état de rien entreprendre, Condé, sans consulter le mauvais état de la sienne, investit Philipsbourg et s'en empare. Turenne prend Mayence et s'étend à travers le Palatinat [1] ». Cependant, Torstenson, à la tête des Suédois, ayant pénétré en Saxe et en Moravie, est rappelé vers la Baltique pour défendre la Suède contre le Danemark. L'Empereur a reveillé la rivalité des deux États scandinaves; mais aussitôt la France accommode ce différend, comme elle a jadis accommodé celui de la Suède et de la Pologne. Torstenson peut retourner en Allemagne; de

1. *Mémoires de Napoléon*. Précis des campagnes du maréchal de Turenne, chap. I, § 3.

nouveau il ravage la Saxe et déjà menace Vienne. Tel était l'état des choses deux ans après la mort de Richelieu, lorsque les plénipotentiaires français arrivèrent au congrès de Munster : la supériorité des armes nous appartenait manifestement.

Un autre que Mazarin en aurait conclu peut-être que le moment approchait de terminer la guerre, il eut, au contraire, la tentation de la prolonger. En dépit de ses déguisements, les personnes qui le voyaient de près ne se méprirent pas sur cette disposition, témoin un entretien avec le nonce, raconté par Mazarin lui-même dans une de ses dépêches : « La plus forte raison que le nonce m'a dite pour laquelle il ne peut se persuader que la France désire sincèrement la paix, c'est qu'il est malaisé à croire, dit-il, que moi qui suis un grand ministre, je me veuille retirer d'un jeu où je gagne toujours. Je me suis contenté pour réponse de lui faire remarquer, sans sortir de sa métaphore, une chose qui est fort vraie et fort propre à exprimer ce qui se passe aujourd'hui entre nous et les Espagnols, que de cent personnes qui joueront, et, si on veut, cent fois par jour, il n'y aura presque jamais aucun des perdants qui veuille quitter le jeu par l'appréhension de perdre davantage, mais qu'il aura une passion extrême qu'il soit continué jusqu'au dernier sol, dans l'espérance d'une révolution à sa fortune qui le fasse acquitter [1]. »

Les deux interlocuteurs avaient raison. Ni gagnants ni perdants, ni Français ni Espagnols n'étaient disposés à abandonner la partie sans avoir

1. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 162.

risqué leur dernière carte. Avant de devenir homme d'État, Mazarin, dans sa première jeunesse, avait été joueur à l'excès [1] : toute sa vie, il le resta.

D'ailleurs les avantages qu'il recherchait pour la France étaient ceux qui se gagnent sur les champs de bataille : il voulait, de préférence à tout le reste, élargir, compléter notre territoire. La grandeur d'un État se compose de trois éléments : l'ascendant de son génie, le poids de ses forces en proportion de ses voisins, l'étendue de son territoire. De ces trois éléments, Henri IV n'avait assurément pas négligé le dernier : considérant ses frontières, il avait jugé son royaume inachevé, c'est pourquoi les acquisitions territoriales tenaient, dans ses desseins, une place, mais non la première : il leur préférait la prépondérance morale et politique et, quand il fallait choisir, il aimait mieux gagner un allié qu'une province. Richelieu s'attacha davantage, mais non pas exclusivement, à notre agrandissement matériel ; les autres ambitions n'étaient pas étrangères à son patriotisme, et ce qui l'occupa principalement, ce fut d'établir à notre profit l'équilibre des puissances. Mazarin s'appliqua presque uniquement à nous gagner du terrain. Dans cet enfant des Abruzzes, devenu politique italien et patriote français, il y avait, nous l'avons dit, l'instinct du joueur, mais bien plus encore l'âpre et astucieuse opiniâtreté du paysan, pour arrondir son domaine, rendre « son pré carré [2] ».

Cette variété de vues des trois artisans de la

1. Chéruel, *Hist. de France sous la minorité de Louis XIV*, t. I. Appendice, p. 354 et 355.
2. C'est, on le sait, le mot de Vauban à Louis XIV.

grandeur française se fit jour dans leur politique à l'égard du Saint-Siège. Protestant converti, Henri IV se croyait tenu de donner plus de gages à la foi nationale, il redoutait en toute occasion de déplaire à Rome et réservait à la papauté une grande place en Europe. Richelieu, élevé dans le sanctuaire, garda moins de ménagements ; chez lui l'homme d'Église et l'homme d'État formèrent deux personnages distincts ; sur les affaires temporelles, l'homme d'Église avertissait et sollicitait souvent l'homme d'État ; mais il ne le persuadait pas toujours. Dans les conseils que le cardinal tenait avec lui-même, l'intérêt religieux n'était pas oublié ; mais il fallait qu'il transigeât avec l'intérêt politique. A la différence de Richelieu, Mazarin n'était ni évêque ni prêtre ; il portait la poupre comme un costume, bon pour figurer au premier rang. De plus, il avait été élevé à Rome[1], dans le lieu où l'on voyait de plus près l'homme dans le pape, le prince italien dans le chef de la chrétienté ; les misères et les faiblesses de la cour romaine dérobaient à son regard plus pénétrant qu'élevé la puissance et la majesté de l'institution pontificale. Dans ces dispositions, ayant quitté le Saint-Siège pour servir la France, il ne devait pas garder beaucoup de déférence envers un gouvernement où il n'avait pas trouvé sa place. Pourtant, sa famille continuait d'en dépendre ; il l'avait laissée à Rome et, selon la coutume de l'époque, l'élévation de ses proches lui paraissait l'accompagnement obligé

1. Chéruel, *Hist. de France sous la minorité de Louis XIV*, t. I. Appendice, p. 353 et s.

de la sienne [1]. Par malheur, ceux qu'il pouvait pousser à cette époque ne s'y prêtaient guère et lui formaient un perpétuel embarras.

Son frère, moine dominicain, n'était qu'un ambitieux et un brouillon sans mérite. Élu général de son ordre, et cassé par le pape qui jugea l'élection irrégulière, il faillit amener une rupture entre les deux cours. Mazarin, encore nouveau au pouvoir, ne se montra pourtant pas d'abord intraitable : il accepta pour son frère une charge moindre, mais fort importante encore, à Rome, celle de maitre du Sacré Palais [2] ; bientôt il lui donna l'archevêché d'Aix [3] ; il alla jusqu'à le créer vice-roi de Catalogne, sans en tirer jamais aucun bon service [4] ; enfin, à force d'insistance, de promesses et même d'argent distribué dans l'entourage du pape, il arracha pour lui le chapeau de cardinal [5].

Mais, durant ces poursuites, les affaires de la famille Mazarin tinrent en souffrance celles de la France, et Mazarin, d'autant plus irritable que sa prétention était plus exorbitante, resta mal à l'aise vis-à-vis du Saint-Siège. Aussi, chose étonnante, cet habile négociateur se montra maladroit à Rome ; il ne sut pas manœuvrer sur le terrain où il avait débuté ; dans une circonstance décisive, il échoua, bien plus, il fut joué. Urbain VIII étant mort, le 29 juillet 1644,

1. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie*, liv. I, chap. III, p. 89 à 96.
2. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 19, 84.
3. *Id.*, t. II, p. 155 et 204.
4. *Id.*, t. II, p. 478.
5. *Id.*, t. II, p. 511. — Fontenay-Mareuil. Collection Petitot, 1re série, t. LI, p. 310 et s. — Chéruel, *Hist. de France sous la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 392 et s.

la France et l'Espagne se disputèrent l'élection du nouveau pape. Mazarin connaissait le candidat de l'Espagne et voulait l'exclure, comme l'Espagne excluait le candidat de la France. Mais c'était une des faiblesses de ce grand politique : il répugnait tellement à s'ouvrir et à se livrer, qu'il aimait mieux partager sa confiance entre plusieurs. que de la donner tout entière à personne. C'est pourquoi les divers cardinaux sur qui il comptait, Antoine Barberini, Bichi, et les Français, ainsi que l'ambassadeur qu'il avait choisi, Saint-Chamond, ne parvinrent pas à se concerter : les uns se méprirent sur les vraies intentions de la France, les autres la trompèrent, trompés eux-mêmes par nos ennemis, et, contrairement à la coutume des conclaves, où les luttes de parti se terminent d'ordinaire par des transactions, le cardinal réputé le plus hostile à la France, Pamphili l'emporta [1].

A un pape mal disposé pour la maison d'Autriche succéda un pape « entièrement Espagnol » par ses antécédents et ses affections, prêt « à départir contre nous toute faveur à l'Espagne [2] », on le présumait du moins, et cela dans le moment où les intérêts des deux couronnes se débattaient sous la médiation du Saint-Siège. Ce fut dans la politique romaine un grand revirement et, pour la France, un préjudice considérable. A Munster, au milieu des plénipotentiaires réunis, les Espagnols « triomphèrent de l'élection d'Innocent X plus qu'ils n'auraient fait du gain

1. Fontenay-Mareuil, *Relation de ce qui se passa pour faire réussir l'élection d'Innocent X*. Cf. les dépêches tirées des Archives des affaires étrangères et citées par Chéruel, *Histoire de France sous la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 144 et s.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 135.

d'une bataille [1] ». Mazarin ne fut pas moins touché de son échec ; il en tomba malade [2]; il s'en prit aux instruments qui l'avaient mal servi, cardinaux, ambassadeurs, et ne leur épargna pas les disgrâces ; mais ces coups signalaient le mal et ne le réparaient pas. Les deux gouvernements, après de vaines tentatives de rapprochement, se querellèrent et usèrent l'un contre l'autre de représailles; on vit Mazarin se lier étroitement avec les adversaires d'Innocent X à Rome, avec ses ennemis en Italie, et, pour molester le Saint-Siège, poursuivre les Espagnols jusque vers la frontière de l'État pontifical [3]; on vit le pape refuser ou différer, de parti pris, la promotion de nos cardinaux, le règlement de nos affaires ecclésiastiques; il souffrit que l'ambassadeur d'Espagne maltraitât impunément, dans les rues de Rome, un évêque portugais député par le clergé de ce pays et protégé par notre ambassadeur [4] : bien plus, il fut accusé d'encourager les mécontents de France, de leur expédier des émissaires et de fomenter le trouble dans le royaume. L'un de ces prétendus émissaires, le docteur Hersent, dénoncé pour avoir voulu soulever le duc d'Orléans contre la régente, fut jeté à la Bastille comme il arrivait de Rome [5].

1. *Négociations secrètes de Munster et d'Osnabruck* (4 vol. in-fol., La Haye, 1725), t. II, p. 156. D'Avaux et Servien à Brienne, 18 octobre 1644.
2. *Mémoires de Brienne*. Collection Petitot. — Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p 151 (en note).
3. *Mém. de Montglat*. Collection Petitot, 2e série, t. L, p. 45 et s.
4. Mazarin au cardinal Grimaldi, 9 février 1646. *Lettres de Mazarin*, t. II. Introduction, p. XXIII à XXVII.
5. Archives Chigi. Lettres de Monsignor Chigi, nonce extraordinaire à Munster, pour la paix générale : 1° au Sacré-Collège, 2° au

A ce moment, Mazarin songea à ne plus accepter le pape pour médiateur : il en fit du moins la menace, mais il recula devant cet éclat et se contenta de ne pas tenir compte de la médiation [1].

La cour de Rome n'était donc plus en mesure de soutenir efficacement près de nous et contre nos alliés protestants la cause de l'Église. Mais cette cause avait toujours pour elle l'esprit religieux de la nation et les traditions de la couronne. Si Mazarin eût fait profession d'indifférence pour les intérêts catholiques, il se fût discrédité dans son pays d'adoption, et particulièrement auprès de la reine. La crainte de perdre l'Eglise en Allemagne, en prolongeant la guerre, troublait la conscience de cette princesse : c'était peut-être le seul objet sur lequel elle ne s'en rapportait pas entièrement à son ministre [2].

Pour la rassurer, celui-ci était obligé de s'adresser en confidence à nos plénipotentiaires, de leur demander quelque dépêche établissant « qu'ils avaient tout fait pour la paix et que les obstacles venaient de l'Empereur [3] ». Il fallait aussi, dans les instructions données à nos ambassadeurs, faire constamment la part de la religion. Seulement, les personnes qui connaissaient le mieux le premier ministre

pape Innocent X ; 3° au cardinal Panzirol ; 4° au cardinal Pamphilo. — Chigi au cardinal Pamphilo (le cardinal-neveu), 30 octobre 1644. *Négociations secrètes*, t. II, p. 178. — *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 236 et 276.

1. Chigi à Rospigliosi, nonce apostolique à Madrid, 28 avril 1645. Archives Chigi. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 178, 198 et 204.

2. *Mémoires de Mme de Motteville*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 282.

3. Mazarin aux plénipotentiaires, 2 juillet 1644. *Négociations secrètes*, t. II, p. 86 et 100. Les plénipotentiaires à la reine, 16 juillet 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVII.

pensaient, qu'entre tous les intérêts commis à sa garde, les intérêts religieux étaient ceux qu'il avait le moins à cœur. A-t-il pu suivre ce penchant, ou bien a-t-il été retenu dans une voie plus droite par la reine et par l'esprit public ? La suite de ce récit nous l'apprendra.

II

La situation de notre patrie était alors singulière et redoutable. Dans la lutte engagée pour sa propre indépendance et l'indépendance de l'Europe, elle n'avait pas trouvé contre la maison d'Autriche d'autres auxiliaires que les Etats protestants : tant que durait cette lutte, elle risquait d'aliéner ses alliés en protégant ses coreligionnaires, de nuire à ses coreligionnaires en prêtant main-forte à ses alliés.

Cette contradiction de la politique française se manifesta dès le début de la négociation par l'antagonisme des deux négociateurs, d'Avaux, que nous connaissons déjà, et Servien, l'homme de Mazarin. Mazarin et Servien avaient commencé leurs relations au delà des Alpes, à l'aurore de leur fortune. Issu d'une vieille famille de robe du Dauphiné, et quelque temps procureur général à Grenoble, Abel Servien avait quitté le Parlement pour la carrière plus agitée des intendances et des ambassades; il était employé tantôt comme agent auprès du duc de Savoie et des princes voisins, tantôt comme intendant de l'armée d'Italie, lorsqu'il rencontra un jeune secrétaire du cardinal Barberini, qui s'insinuait déjà parmi les

Français. Il fut assez sagace ou assez heureux pour lier commerce avec lui[1] et, cinq ans plus tard, Mazarin venait à Paris en qualité de nonce extraordinaire, y trouvait Servien secrétaire d'État de la guerre, et se déclarait son ami particulier[2].

Il est vrai qu'à cette époque ils eurent quelques dissentiments. Le nonce avait reçu du Saint-Siège la mission de travailler à la paix; il accusa le secrétaire d'État de pousser à la guerre, pour se rendre plus important auprès du roi; il répandit cette imputation à la cour de France et à celle de Rome[3]. Mais, quand il eut lui-même changé de rôle et que, passé au service de la France, il souhaita à son tour différer la paix, les dispositions belliqueuses de Servien ne devaient plus lui déplaire. Aussi ne balança-t-il pas à tirer son ancien ami de la disgrâce, où, depuis six ans, celui-ci languissait. Ses brouilleries avec ses collègues, notamment avec Émery, le surintendant des finances, avec Chavigny, le secrétaire d'État des affaires étrangères, sa brusquerie et ses emportements avaient déterminé Richelieu à lui retirer sa charge, pour la donner au modeste et dévot Sublet de Noyers[4]. Exilé à Angers, Servien y avait mené une vie obscure, maugréant sans doute contre les dévots et leur parti,

1. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. *Étude sur sa vie politique et littéraire*, par René Kerviller, lauréat de l'Académie française, 1878, 1re partie, §§ I, II et III.

2. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 11 décembre 1634. Archives Barberini.

3. Mgr Mazarini au cardinal Barberini, 1er juin et 16 août 1635. Archives Barberini.

4. *Mém. de Monglat.* Collection Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 3. — Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 680.

puisqu'il avait l'un d'entre eux, et des plus notoires, un Jésuite déguisé, pour successeur ; il avait employé son oisiveté à des galanteries assez grossières, jusqu'au jour où, approchant de la cinquantaine, il s'était marié avec une veuve « jolie et coquette, » qui aurait pu être « quasi sa petite-fille ». Au commencement, elle le trouvait vieux, dit Tallemant des Réaux ; « enfin elle fut ravie de l'avoir. » En effet, elle ne tarda pas à devenir ambassadrice, se montra fort entichée d'un si beau titre, et la vanité de la femme accrut encore la hauteur naturelle du mari.

Il était difficile de donner à d'Avaux un collègue qui lui ressemblât moins, tout en l'égalant, car Servien avait fait ses preuves comme négociateur sur un terrain, sans doute moins vaste que d'Avaux, mais fort épineux, parmi les petits États d'Italie ; il avait l'esprit moins orné que son émule, mais singulièrement vigoureux, sagace, fécond en ressources, et surtout la volonté tenace et passionnée. Ce que l'un obtenait par persuasion, l'autre l'emportait de haute lutte. Deux hommes si différents ne devaient guère s'accorder : le second plénipotentiaire était jaloux du premier, et jaloux, non seulement de sa préséance, mais plus encore de sa grande renommée, de sa magnificence, de ses belles manières, des égards et des respects qu'il savait partout s'attirer ; de son côté, d'Avaux, qui avait une politesse raffinée, mais ombrageuse et fière, s'accommodait mal des rudessses de Servien [1]. Leur première dispute éclata

1. Tallemant des Réaux. *Historiettes*, *Servien*, *d'Avaux*. — Kerviler, *Abel Servien*, 1re partie, § V, et 2e partie, § I.

avant même qu'ils fussent en Allemagne, et elle eut pour objet la religion.

Les deux ambassadeurs avaient reçu l'ordre, en se rendant à Munster, de passer par la Haye, afin de renouveler notre alliance avec les Provinces-Unies, et de s'assurer qu'elles ne traiteraient pas sans nous avec l'Espagne et l'Empire. Lorsqu'ils eurent obtenu cet engagement et qu'ils furent au moment de partir, d'Avaux voulut tenter une démarche en faveur des catholiques. Leur condition en ce pays était fort misérable : il y avait eu depuis quelques années recrudescence dans le fanatisme calviniste ; les clauses des traités de Richelieu favorables aux catholiques étant tombées en désuétude, il avait fallu, pour rendre des aumôniers à nos soldats, recourir au prince d'Orange, qui avait promis de « fermer les yeux », mais à condition que cet établissement se fît « sans bruit et avec discrétion », et surtout qu'il n'en fût pas parlé aux États, qui ne manqueraient pas de s'y opposer [1]. Quant aux catholiques indigènes, les États ne se contentaient plus d'interdire l'exercice public de leur culte ; ils le poursuivaient dans l'intérieur des maisons, défendaient à ceux qui n'avaient pas un prêtre sous leur toit d'entendre la messe chez leurs coreligionnaires, et troublaient les pieuses et discrètes assemblées des fidèles par des perquisitions, souvent par des violences sacrilèges. Ce fut contre cette inquisition domestique que réclama d'Avaux, sans demander d'ailleurs la pleine liberté de religion. Il se conformait ainsi à la conduite qu'il avait tenue

1. Les plénipotentiaires à Brienne, 20 février 1644. Archives des affaires étrangères, *Hollande*, t. XXVII.

sous Richelieu; lorsqu'il avait eu à traiter avec la plupart des États protestants de l'Europe, il avait toujours procuré quelques avantages à sa religion et à son Église, et toujours en avait été loué [1]. En cette circonstance, le gouvernement français avait reconnu par la plume de Brienne, successeur de Chavigny aux affaires étrangères, que « maltraiter à ce point les catholiques, menacer d'augmenter contre eux les peines ou les exercer sans nul relâchement, c'était mépriser les offices de la France [2] ». D'Avaux se crut autorisé aux représentations qu'il méditait, prévint sommairement Servien son collègue, et M. de La Tuilerie, ambassadeur ordinaire en Hollande, ne s'arrêta point à leurs objections ou prit leur silence pour un acquiescement [3], et prononça devant l'assemblée des États une harangue, qui rappelait de loin celle du président Jeannin, sous Henri IV.

Par malheur, les États prirent mal la recommandation ; ils y répondirent immédiatement en la qualifiant de « présomptueuse », de « désagréable », et loin d'y déférer, ils annoncèrent l'intention de publier de nouveaux édits contre les « papistes ». Sur quoi les plénipotentiaires, choqués à leur tour, dénoncèrent cette réplique d'un commun accord à la cour de France qui, sans revenir sur le fond de l'affaire, demanda l'explication d'un procédé offensant [4]. Mais Mazarin,

1. D'Avaux à la reine, 29 avril 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

2. Brienne aux plénipotentiaires, 20 février 1644. Archives des affaires étrangères, *Hollande*, t. XXVII.

3. *Mémoires de Brienne*, 2e partie. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI. p. 97.

4. *Négociations secrètes*, t. I, p. 75 à 216 et 239.

qui craignait fort, et non sans motif, que les Hollandais nous abandonnassent, trouva mauvais qu'on eût soulevé pareille question. Servien, un instant mis en cause, protesta qu'il s'était opposé à la démarche de son collègue [1] ; toute la faute retomba sur le seul d'Avaux. Accoutumé à la constante approbation de Richelieu, il reçut un blâme, doucereux mais formel, de Mazarin [2]. Il essaya de regimber, et répondit en ces termes : « Depuis tout le temps que je « suis employé au dehors, je n'ai jamais reçu de dé« pêche si agréable que celle dont Votre Éminence « m'a honoré le 9 de ce mois ; je n'ai point la vanité « de croire que, dans le cours de tant d'années et de « tant d'affaires, je n'eusse point fait de faute. Je crois « bien plutôt que ceux qui gouvernaient alors ne m'ont « pas assez affectionné pour me le dire. Cette consi« dération, Monseigneur, relève beaucoup le prix de « votre bonté, qui n'a pas voulu me laisser dans une « fausse joie et qui me fait toucher du doigt que je me « suis mal conduit en deux rencontres [3]. Ce n'est pas « assez d'en remercier Votre Éminence comme je fais « avec grand respect. Il faudrait encore promettre « d'être plus considéré à l'avenir. Mais en ce point, « Monseigneur, je me trouve court. Je ne dois pas « promettre ce que je ne saurais tenir, et je me suis

1. Servien à Son Éminence, 21 avril 1644. Archives des affaires étrangère, *Allemagne*, t. XXI.

2. Son Eminence à M. d'Avaux, 9 avril, 1644. — *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 656.

3. Mazarin avait donné tort à d'Avaux, non seulement pour sa harangue en faveur des catholiques, mais encore dans une querelle d'étiquette avec l'ambassadeur de Venise, Contarini. Mais cette seconde affaire avait peu d'importance et s'arrangea aisément.

« appliqué toujours si entièrement aux choses qui « m'ont été commises, que je n'ai ni temps, ni esprit « de reste. Tout ce que je puis donc faire, c'est de « reconnaître l'infériorité de mon jugement et de ma « conscience [1] ».

En lisant cette lettre, le cardinal, on le pense bien, « ne laissa pas de comprendre que, bien que les termes dont M. d'Avaux usait au commencement portassent une apparence de satisfaction, il en avait reçu fort peu en effet de ce qui lui avait été écrit. »

Mazarin était résolu à faire plier sous son autorité un homme qui avait passé quelque temps pour son collègue et à qui il proposait en ce temps-là *de* « lier avec lui une société de frères [2] ». Il redoubla donc son blâme avec plus de dureté et, ne souffrant pas qu'on invoquât contre sa politique la mémoire de Richelieu, « Vous faites grand tort », répliqua-*t-il*, « à l'habileté de Monsieur le cardinal, si vous pensez qu'il eût approuvé ce que vous avez dit en Hollande dans une harangue publique en faveur des catholiques, vu également que cela ne pouvait que préjudicier aux affaires du roi, sans que la religion en profitât [3] ». Quelques jours après, Brienne avertit d'Avaux qu'il ne cherchât plus à se disculper [4]; et comme d'Avaux avait invoqué la piété de la reine et

1. D'Avaux à Son Éminence, 22 avril 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

2. Bougeant, *Négociations*, t. II, liv. VII, chap. LXIII.

3. Son Éminence à M. d'Avaux, 7 mai 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

Je n'ai pas trouvé cette lettre parmi les lettres publiées ni parmi les lettres analysées du recueil de M. Chéruel.

4. Brienne à d'Avaux, 14 mai 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

porté devant elle sa défense, Mazarin voulut qu'Anne d'Autriche exprimât par une lettre formelle sa désapprobation [1]. Dès lors, l'ambassadeur n'avait plus qu'à « baisser la tête »; il fit amende honorable au cardinal [2]. A ce moment, il avait déjà quitté la Haye, il venait d'arriver à Munster, et commença la négociation de la paix générale, encore meurtri de ce coup.

Les deux plénipotentiaires arrivèrent brouillés en Allemagne et tout leur devint sujet de querelle. Servien disputa à d'Avaux la prérogative de tenir la plume, c'est-à-dire de rédiger, en qualité de premier plénipotentiaire, les dépêches communes adressées à la cour. Ils en vinrent tantôt à écrire séparément, tantôt à faire écrire un secrétaire et ne purent s'accorder sur le choix de ce secrétaire. L'un des deux émettait-il un avis? l'autre adoptait aussitôt l'avis contraire. Ils prirent le public pour confident et pour juge de leurs différends, ils allèrent jusqu'à « verbaliser entre eux », comme l'écrivait d'Avaux lui-même, et à « faire un procès qui occupait la meilleure partie de leur temps »; ils publièrent l'un contre l'autre des *factums* pleins d'aigreur, de violence et d'indiscrétion [3]. La cour leur ordonna de se taire et de se réconcilier; ils firent mine d'obéir et ne continuèrent pas moins de se contredire [4]. Leur mésac-

1. La reine à d'Avaux, 14 mai 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

2. D'Avaux à Son Éminence, 21 mai 1644, id., *id.*, id.

3. Ces pièces ont été rassemblées dans un petit volume in-12, publié sans indication du nom de l'imprimeur et du lieu de l'impression, en 1650, sous ce titre : Lettres de Messieurs d'Avaux et Servien, ambassadeurs pour le pays de France en Allemagne, concernant leurs différends et leurs réponses de part et d'autre, en 1644.

4. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, t. I, l. I, chap. LXII

cord scandalisa le congrès; il n'était propre qu'à les discréditer; il eût discrédité la France, si la France n'eût été la plus forte; tout au moins donna-t-il lieu de penser que Mazarin ne voulait pas traiter : en confiant la négociation à deux hommes qui ne s'entendaient pas, n'avait-il pas pris « le plus sûr moyen de la ralentir et de l'entraver [1] »?

L'avantage dans cette lutte ne devait pas rester à d'Avaux. Sans doute, dans le royaume et au dehors, il avait plus de réputation que son collègue; ses précédents emplois, ses grands biens, sa parenté, les illustres compagnies qu'il fréquentait à Paris, le rendaient plus considérable; mais il n'avait pas, comme Servien, l'oreille du ministre, il n'avait pas près de lui un affidé. Le neveu de Servien, Hugues de Lionne, après avoir été dans sa première jeunesse le secrétaire de son oncle, avait connu Mazarin en Italie, s'était attaché à sa fortune et était devenu le secrétaire favori, l'homme de confiance du cardinal, l'infatigable rédacteur de ses admirables dépêches [2]. Dès lors, Mazarin n'avait pas besoin d'envoyer, en se cachant de d'Avaux, comme on l'en a quelquefois soupçonné [3], des instructions particulières à Servien; celui-ci était averti par son neveu des plus intimes dispositions du cardinal et pouvait manœuvrer en conséquence. En retour, le cardinal

à LXV. — Le roi aux plénipotentiaires, 2 août 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

1. Chigi à Bagni, nonce à Paris, 29 novembre, 10 et 16 décembre 1644, et 4 mars 1645. Archives Chigi.

2. Valfrey, *Hugues de Lionne*. Introduction, § 1 et 2.

3. Telle était notamment, au dire de Chigi, la croyance des ambassadeurs impériaux à Munster. Chigi à Bagni, 1er avril 1645. Archives Chigi.

recevait, à l'insu des secrétaires d'État, les informations qui convenaient le mieux à Servien[1]. L'opinion des partis intéressés ne s'y trompa pas longtemps. Au témoignage de l'un des médiateurs, Chigi, les Allemands furent bientôt persuadés que des deux plénipotentiaires « le moins incliné à la paix, Servien, était précisément celui qui avait le vrai secret et la confiance du cardinal[2] », et le nonce allait jusqu'à dire, en le déplorant amèrement, que d'Avaux était obligé de s'effacer devant son collègue et de rester à côté de lui « comme un zéro[3] », principalement dans les affaires religieuses. Le zèle qu'il avait déployé en Hollande ne passait pas seulement pour malencontreux : on l'accusait d'être intéressé. Si le premier plénipotentiaire de France, murmurait-on, prend plus de souci de l'Eglise que de la France, c'est parce qu'il attend de Rome le couronnement de sa carrière; n'étant pas marié, il désire un chapeau de cardinal. Servien, qui ne se piquait guère de dévotion, ne manquait pas d'accréditer ce soupçon[4] et disait : « Quant à moi, je reste à Munster, je ne vais pas à Rome[5]. »

Cependant, les catholiques d'Allemagne avaient grand besoin d'être protégés ; la guerre, en se prolongeant, leur apportait chaque année de nouveaux

1. C'est ce qui résulte notamment d'une lettre de Lionne à Servien, 16 février 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVI.
2. Chigi à Bagni, 31 octobre 1644. Archives Chigi.
3. Chigi à Bagni, 16 octobre 1644 et 14 janvier 1645. Archive Chigi. — Cf. *Mémoires de Brienne*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 112.
4. *Mémoires de Brienne*, 2e partie, année 1643.
5. Chigi à Bagni, 11 février 1645. Archives Chigi.

dommages. Aussi ils adressaient perpétuellement leurs plaintes au gouvernement français, encouragés à recourir à lui par ses déclarations, car il ne cessait pas d'écrire et de faire dire par ses agents que « nous ne concourrions jamais à élever les protestants, en diminuant les catholiques [1] ». En effet, tant que les requêtes de nos coreligionnaires ne risquaient pas d'arrêter notre marche, d'indisposer nos alliés, Servien ne refusait pas de les accueillir, d'Avaux pouvait les soutenir sans craindre un désaveu. Il en fut *ainsi* tout particulièrement dans les endroits où le roi très chrétien devenait maître : en Alsace, des protestants s'étaient appropriés des monastères ; à la demande du nonce et des moines dépossédés, les deux plénipotentiaires français dénoncèrent cet abus à leur cour et le firent cesser [2]. La sollicitude de la France s'étendit plus loin : tantôt c'était la reine qui recevait une prière du milieu de la Saxe et qui recommandait à ses ambassadeurs les chanoines et les fidèles d'Halberstadt, maltraités par les Suédois [3]; tantôt d'Avaux et Servien s'adressaient en commun au prince d'Orange pour mettre les Jacobins de Wesel, dans le duché de Clèves, à l'abri de la persécution des prédicants calvinistes [4]. Une autre fois, d'Avaux se

1. Brienne aux plénipotentiaires, 11 mars 1645. *Négociations secrètes*, t. II *b.*, p. 65.

2. D'Avaux, de Munster, à Servien, à Osnabruck, 7 septembre 1644. — Servien à la reine, 22 décembre 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXX.

3. La reine aux plénipotentiaires, 11 novembre 1643. Archives des affaires étrangères, *Hollande*, t. XXVII.

4. Les plénipotentiaires au prince d'Orange et à M. Brasset, ministre de France en Hollande, 2 mai 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVI.

prévalait de ses relations avec la landgrave de Hesse-Cassel, pour sauver de la ruine une église et un monastère à Keppel, en Souabe, pour obtenir la liberté de plusieurs ecclésiastiques emprisonnés. « Il semble qu'on veut faire la guerre aux prêtres », écrivait-il à cette princesse; « ce n'est pas pour cela que la France s'épuise à assister Votre Altesse[1]. »

Vers ce temps, la France ne se contenta plus d'avoir des protestants pour alliés ; elle mit à la tête de ses troupes, en Allemagne, un protestant : Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, remplaca un général qui venait de mourir après avoir donné, parmi les dissidents, les plus grands exemples de foi catholique.

Guébriant, au milieu de son camp, entendait chaque jour la messe[2], et, quand il s'emparait de quelque ville, il prenait un soin particulier de préserver les églises, les prêtres, les vieillards et les femmes[3]. Après sa victoire de Kempen, le nonce Chigi lui avait rendu grâce de la protection accordée aux personnes et aux biens ecclésiastiques[4]. Au siège de Rottweil, atteint au bras d'un coup de feu, qui d'abord ne parut pas mortel, il se prépara tout aussitôt à bien mourir, en remerciant Dieu de lui en donner le temps, demanda et reçut avec ferveur les derniers sacrements et, comme les chirurgiens lui avaient maladroitement coupé le bras trop près de la plaie et voulaient le couper une seconde fois un

1. D'Avaux à la landgrave de Hesse, 2 avril 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVI.
2. La Laboureur, *Hist. de Guébriant*, liv. V, chap. x.
3. *Hist. de Guébriant*, liv. II, chap. IX et X.
4. *Id.*, *id.*, liv. VII, chap. IV.

peu plus haut, ils chargèrent son confesseur de savoir s'il se prêterait à cette cruelle tentative. « Oui, mon père », répondit Guébriant, « qu'ils coupent, qu'ils taillent, ce qui ne servira pas à ma santé pourra servir à mon salut : j'endurerai tout pour l'amour de Dieu. » Les forces du héros chrétien ne répondaient plus à son courage : au moment où la nouvelle opération allait commencer, il expira. Cependant, tout occupé de son âme et de son éternité, il n'avait pas cessé de songer à ses troupes. Du fond de la tente où il gisait blessé, il avait pressé le siège et réglé la capitulation de Rottweil. Transporté dans sa conquête, on l'entendit à plusieurs reprises s'écrier, à travers le délire qui précéda sa fin : « Ah! ma pauvre armée, on la défait. Mes armes! mon cheval! Tout est perdu, si je n'y suis[1].» Il ne se trompait pas : à peine avait-il expiré, cette armée fut mise en pleine déroute. Dans ce désastre, un seul homme parut capable de rallier les régiments débandés, de rendre confiance au soldat, de ramener la victoire. Sans avoir encore commandé en chef, Turenne avait déjà fait ses preuves[2]: la voix publique le désignait, les troupes l'attendaient. Toutefois ce ne fut pas sans hésitation que la reine le choisit, et l'envoya près de sa famille factieuse, au milieu de ses coreligionnaires hérétiques. Mais on le savait très « politique[3] »; et, bien qu'il pratiquât sa religion avec exactitude, on avait éprouvé « sa bonne conduite dans toutes les choses qui regar-

1. Le Laboureur, *Hist. de Guébriant*, liv. X, chap. II.
2. Ramsay, *Hist. de Turenne*, liv. I et II.
3. Brienne aux plénipotentiaires. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 66.

daient le service et contentement du roi [1] » ; dans le temps où son frère aîné se révoltait, il avait donné des gages de fidélité à la couronne ; la reine annonça sa nomination à nos plénipotentiaires en Allemagne en ajoutant : « Je puis faire connaître que la religion n'est point un obstacle à ceux qui veulent servir et ont de la suffisance [2] ».

Les instructions remises à Turenne contenaient, pour prévenir tout écart, les recommandations les plus expresses : « comme ledit sieur maréchal faisait profession de la religion prétendue réformée, Leurs Majestés avaient estimé lui devoir faire connaître qu'il n'y avait rien qu'elles eussent plus à cœur que de continuer à favoriser les catholiques » ; il lui était prescrit « de faire dire la messe et faire l'exercice public de la religion catholique dans le camp, tout ainsi qu'il se pratiquait sous le maréchal de Guébriant » ; il devait de plus « en toutes les prises de places, occupations de quartier et autres occasions, maintenir les princes ecclésiastiques, religieux et religieuses en la jouissance de tous les biens, maisons, églises et privilèges qui leur appartenaient [3] ». Ces ordres furent réitérés plusieurs fois, des officiers catholiques furent envoyés de la cour à l'armée, pour en surveiller l'exécution [4], et pourtant, quand Turenne eut pris Spire et Mayence, il fut accusé de livrer les

1. Instructions remises à Turenne à son départ de Paris, 8 décembre 1643. — *Mémoires de Turenne*. Collection Michaud et Poujoulat, t. XVII, p. 361.

2. La reine aux plénipotentiaires, 9 janvier 1644. Archives des affaires étrangères, *Hollande*, t. V.

3. Mêmes instructions, *loc cit*.

4. Bagni à la cour de Rome, 10 février 1645. Archives du Vatican *Nonciature de France*, t. XCIV.

bords du Rhin à l'hérésie; le chapitre de Spire cria à la persécution, le nonce se lamenta sur « la ruine de la pauvre religion catholique, de toutes parts assaillie, dépouillée et abandonnée dans la malheureuse Allemagne[1] »; les plus vives plaintes retentirent à Munster; nos ambassadeurs les transmirent à Paris, et le nonce du pape en France ne manqua pas, de son côté, de les porter à la reine[2]. Que s'était-il donc passé? Turenne, ayant pris ses quartiers à Mayence, au commencement de l'année 1645, avait rendu une ordonnance pour établir la liberté de religion dans le Palatinat, rappeler les ministres protestants exilés, et leur restituer, avec leur revenu, la faculté de prêcher et de tenir école[3].

A l'appel de Turenne, les protestants ne se contentèrent pas de pratiquer leur culte sans contrainte, ils l'installèrent dans les églises que leur avait livrées le Palatin Frédéric et que Maximilien avait rendues aux catholiques: ils prétendirent en chasser ceux-ci, ou bien en partager avec eux la jouissance, et s'emparèrent notamment de la cathédrale de Spire. A côté des luthériens, les calvinistes, qui n'avaient pas, à cette époque, droit de cité dans l'Empire, rentrèrent pourtant avec leur culte dans le Palatinat. En outre, la plupart des soldats de Turenne, qui venaient de l'armée de Weimar, ne respectaient ni les prêtres,

1. Chigi à Bagni, 8 avril 1645. Archives Chigi.

2. D'Avaux et Servien à Mazarin, 4 mars; à Brienne, 11 mars 1645. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 54, 61, 64.— Servien à Brienne, 20 mai 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLI.— Chigi à Bagni, 18 février, 18 mars, 8 avril, 30 septembre, 7 octobre, 16 décembre 1645. Archives Chigi.

3. Ordonnance de M. le maréchal de Turenne, 11 janvier 1645. — Texte latin. Archives étrangères, *Allemagne*, t. LXI.

ni les moines, ni les chapitres, ni les couvents. Leur présentait-on, à l'entrée d'un cloître, une de ces lettres de sauvegarde que le roi très chrétien accordait volontiers aux gens d'Église, pour les mettre à l'abri des gens de guerre? ils ne s'arrêtaient pas devant ces papiers; Turenne même passait pour en tenir peu de compte [1]. Avant tout ne fallait-il pas faire vivre les troupes, et où pouvaient-elles mieux vivre que sur les biens ecclésiastiques? Les chanoines de Spire furent réduits à vendre leur orgue, leurs calices, leur croix, pour satisfaire l'avidité des vainqueurs [2].

Les mesures prises par le général et les excès commis par les soldats concouraient donc à affliger les catholiques. « Tant que l'infâme édit du vicomte de Turenne » n'était pas révoqué, Chigi se déclarait inconsolable [3].

Mazarin, cependant, se garda de désavouer Turenne. Il se borna à lui marquer « son déplaisir des plaintes qu'il avait reçues » contre les gouverneurs de Spire et de Mayence et plusieurs officiers, qui, « non contents de vivre dans le désordre et la licence, avaient peu considéré les défenses et les sauvegardes du roi [4] », abandonna à Brienne le soin d'entrer dans le détail des plaintes au sujet de la religion [5] et laissa à Turenne toute facilité de présenter des

1. D'Avaux et Servien à Brienne, 22 avril 1645. *Négociations secrètes*, t II *bis*, p. 248.
2. Chigi à Bagni, 30 septembre 1645.
3. Chigi à Bagni, 8 avril et 16 décembre 1645.
4. 27 mars 1645. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 136.
5. Brienne aux plénipotentiaires, 19 mars 1645. *Négociations*, t. II *bis*, p. 66.

explications, qui ne pouvaient manquer d'être accueillies. Il importait en effet que le grand capitaine reprît la campagne, assuré de la pleine confiance de son gouvernement, et sans autre souci que celui de combattre et de vaincre.

Avec lui. la France reparut donc plus forte que jamais sur les champs de bataille, mais moins fidèle à l'Église romaine en Allemagne.

Les négociations de Munster devaient s'en ressentir.

III

Ces négociations avaient été longues à s'ouvrir; il fallut plus de quatre ans pour convenir des lieux de réunion des plénipotentiaires, de leurs saufs-conduits, des règles et des formes de leurs conférences [1]. Ces préliminaires arrêtés en 1643, le congrès tarda encore un an à s'assembler; enfin, il siégea plus de quatre ans, du mois d'avril 1644 au mois d'octobre 1648, avant de conclure la paix, et même cette paix ne fut pas générale : l'Espagne demeura en guerre avec la France.

Comme le pape ne se prêtait pas à frayer avec les protestants, ni les protestants avec le pape, deux villes distinctes furent assignées pour la tenue du congrès, Munster aux catholiques, Osnabruck aux protestants. Quoique ces deux villes ne fussent

1 Bougeant, *Hist. des négociations*, liv. V, chap. XIX; liv. VII, chap. LV et LVII, et liv. VIII, chap. LXIV et suiv.

guère qu'à une journée de distance, cette séparation des négociateurs ne laissa pas d'embarrasser la négociation.

Il y eut aussi par le même motif deux médiateurs : le pape entre les catholiques, et la république de Venise entre catholiques et protestants. Cependant l'ambassadeur de Venise s'établit, comme l'ambassadeur du Saint-Siège, à Munster, où devaient se rencontrer les principaux envoyés des puissances : Espagne, France, Empire.

Le temps de jouer dans le monde un grand rôle était passé pour Venise. Elle fut représentée au congrès par un patricien dont le nom rappelait ses beaux jours et dont la vie s'était passée en ambassades à Londres, à Paris, à Rome, à Constantinople. Ayant ainsi connu l'Europe avant de la trouver réunie à Munster, Louis Contarini s'attachait à sauvegarder la dignité de la république de Saint-Marc, dans le déclin de sa puissance : aussi se montrait-il singulièrement jaloux en matière d'étiquette : il prétendait au même traitement que les ambassadeurs des plus grands rois et il savait l'obtenir. D'ailleurs, il souhaitait sincèrement l'équilibre des États, pour assurer le repos de l'Italie, la paix de la chrétienté, pour procurer à Venise quelque assistance contre le Turc et, malgré la réserve habituelle aux Vénitiens, malgré la discrétion que lui imposait sa qualité de médiateur, il arriva plus d'une fois à Contarini de censurer avec vivacité, tantôt les Impériaux, tantôt les Français, quand les uns ou les autres exagéraient leurs demandes et prolongeaient la guerre à plaisir. Son

langage soulevait-il alors des plaintes? il répliquait qu' « il était d'humeur libre, né dans une république libre, qu'il ne prétendait rien de personne et n'avait d'autre intérêt que le bien public ». Au fond, il agit peu de lui-même, subordonna ses démarches à celles de l'autre médiateur, l'envoyé pontifical, et, quoique sa médiation eût été agréée par les protestants, comme elle s'exerçait de Munster, elle ne fut guère efficace auprès des Suédois et de leurs coreligionnaires, qui négociaient à Osnabruck [1].

La cour de Rome eut pour ambassadeur Fabio Chigi, évêque de Nardo, alors nonce à Cologne, et plus tard pape sous le nom d'Alexandre VII. C'était un prélat pieux et austère, avec un caractère agréable doux et réservé, des manières engageantes, un esprit droit et fin plutôt qu'élevé, et dont l'ambition, s'il en avait, ne se montrait ni déréglée, ni violente. Lorsqu'il arriva à Munster, il passait pour « bien affectionné à la France ». Les plénipotentiaires français, invités par leur cour à « prendre confiance en lui », rendirent à plusieurs reprises témoignage de « sa vertueuse et sincère conduite à leur endroit »; ils le déclarèrent « sans reproche », et la France agit à Rome pour que le Saint-Siège n'envoyât point d'autre médiateur [2].

1. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, liv. II, sections 7, 11, 13 et 17.— Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie*, liv. I, chap. II, XXXIV, XIIV ; liv. II, chap. X et XVI.

2. Brienne aux plénipotentiaires, 23 janvier et 6 février 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI. — D'Avaux et Servien à Brienne, 18 octobre et 5 novembre 1644. *Négociations, secrètes*, t. II, p. 156 et 168.

Lorsqu'Innocent X succéda à Urbain VIII, la cour d'Espagne sollicita le rappel de Chigi [1], la cour de France recommanda à son ambassadeur à Rome, Saint-Chamond, de l'empêcher. Celui-ci, fort mal à l'aise depuis l'élection du nouveau pape, remplit sa commission avec peu d'adresse et de retenue, si bien que le gouvernement français craignit d'avoir indisposé Innocent X contre Chigi [2], qui de son côté protesta n'avoir donné aucune occasion aux démarches de la France, et manifesta même le désir de quitter Munster [3]. Néanmoins il y resta. Il n'était pas connu d'Innocent X; il ne l'avait même jamais vu à cette époque [4], mais il était lié avec le cardinal-neveu Pamphili, qui le protégea. D'ailleurs, quelles que fussent ses préventions contre la France, Innocent X craignait, au début de son pontificat, de se brouiller entièrement avec elle [5].

Ainsi maintenu, Chigi fut soupçonné d'abjurer son inclination en notre faveur. Pourtant, il déplorait que la bonne intelligence de la couronne de France avec Rome se fût altérée dans le moment où cette couronne était florissante et victorieuse [6]. Il avertissait les Français qu'ils ne gagneraient rien à braver Innocent X, pas plus que les Espagnols n'avaient gagné à braver Urbain VIII, mais qu'ils devraient avoir à Rome des ambassadeurs « très doux et

1. Chigi à Bagni, 11 février et 27 mai 1645. Archives Chigi.
2. Brienne aux plénipotentiaires, 29 octobre. — D'Avaux et Servien à Brienne, 26 novembre 1644. Archives des affaires étrangères.
3. Chigi à Bagni, 29 novembre 1644. Archives Chigi.
4. Chigi à Bagni, 11 février 1645.
5. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. XXXVII.
6. Chigi à Bagni, 4 novembre 1645. Archives Chigi.

très compétents » (*suavissmi e competissimi ministri*) [1]. Le duc de Longueville attestait qu'en tout ce qui ne touchait pas la religion, « si Chigi penchait de quelque côté, c'était de celui de la France [2]. » Servien lui-même, qui avait eu plusieurs démêlés avec le nonce, l'accusait « plutôt d'une certainein différence, qui lui faisait négliger les affaires », mais ne remarquait pas de sa part «grande fréquentation ni crédit pour les Espagnols [3] ». Pour son propre compte, le nonce faisait profession « de garder un juste milieu et de ne déplaire à aucun parti » ; chargé de procurer la paix, « d'épargner le sang chrétien », il se serait cru coupable, disait-il, « s'il était devenu une cause de trouble entre ceux qu'il avait à concilier [4]. » Mais Mazarin l'accusa de « changer du blanc au noir pour faire fortune », de « se jeter dans les bras des Espagnols pour devenir cardinal », et même de favoriser contre nous l'accommodement de la maison d'Autriche avec les Suédois et les Hollandais [5]. Quoi qu'il en soit, que ce fût le tort du nonce ou le nôtre, qu'il fût déterminé par l'intérêt de l'Église ou par son propre intérêt, ses dispositions à notre égard s'altérèrent pendant le congrès. En arrivant à Munster, il était réputé l'ami et comme le client de la France ; quand il en partit, il s'était concilié la maison d'Autriche.

1. Chigi à Bagni, 9 décembre 1645.
2. Le duc de Longueville à Mazarin, 12 novembre 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVI.
3. Servien à Mazarin, 11 janvier 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXX.
4. Chigi à Bagni, 9 juillet 1644. Archives Chigi.
5. Bougeant, *Histoire du traité*, liv. V, chap XXXIII. — *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 351.

Autour des médiateurs, les belligérants débattaient leurs intérêts avec autant de constance que sur les champs de bataille, faisant tous profession de rechercher la paix et ne travaillant souvent qu'à la différer.

Pour afficher ou, comme écrivait Mazarin, pour « fanfarer ce désir de paix », la cour de Madrid voulut que ses envoyés arrivassent à Munster, avant même les médiateurs. Mais ces envoyés, Diego de Saavedra, Antoine Brun, procureur général au Parlement de Dôle, et l'évêque de Bois le-Duc, n'avaient ni les pleins pouvoirs ni le secret de leur cour; ils ne furent que les substituts de l'ambassadeur en titre [1], qui se fit attendre assez longtemps. Aussi, lorsque les plénipotentiaires français arrivèrent à leur tour, ils s'étonnèrent de ne pas trouver en face d'eux de plus grands et plus autorisés personnages [2], les négociations sérieuses ne s'engagèrent qu'après l'arrivée de Gaspard de Bragamonte, comte de Penaranda. Ce n'est pas qu'il apportât de grandes lumières; il passait pour être « sans expérience et sans génie [3] ». Il devait son emploi à sa haute naissance et plus encore, disait-on, à la beauté de sa femme, retenue à la cour, tandis qu'il en était éloigné avec le titre brillant de plénipotentiaire. Mais on savait, loin de Madrid, que son maître « s'en remettait entièrement à lui [4] ».

1. Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. I, section 3, et liv. II, section 2. — *Lettres de Mazarin*, t. I, introduction, p. CIX, CX. — Bougeant, *Histoire des guerres et négociations*, liv. VII, chap. LXVIII.

2. Chigi à Rospigliosi, nonce en Espagne, 15 octobre 1644. Archives Chigi.

3. Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, section 13.

4. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 206.

N'étant jusqu'alors jamais sorti d'Espagne, il ne connaissait rien de grand sur la terre, que la nation espagnole et la maison d'Autriche. Transporté tout à coup sur un tout autre théâtre, devant l'Europe entière, il ne changea pas de sentiments; il voyait la monarchie qu'il représentait, crouler chaque jour, et n'était point ébranlé; il ne cédait rien, comme s'il prétendait lasser la fortune et, en effet, le jour vint, nous le dirons plus loin, où les Hollandais se dégoûtèrent de la France. Alors, le collègue, le subordonné de Penaranda, qui « connaissait bien les affaires des Pays-Bas et savait s'accommoder à leur humeur », Antoine Brun trouva enfin l'emploi de « son esprit souple, doux et vif » et singulièrement « propre pour la négociation »; d'un ennemi, qui achevait de perdre l'Espagne, il fit un allié, qui rétablit quelque temps la balance entre elle et la France. C'est ainsi que l'opiniâtre fierté d'un ambassadeur et l'habile industrie d'un autre devaient retenir ensemble la monarchie espagnole sur le penchant de la ruine [1].

L'Empereur agit comme le roi d'Espagne. Les ambassadeurs qu'il envoya d'abord n'étaient pas destinés à traiter : l'un, le comte de Nassau, n'avait d'autre avantage que la naissance, et n'était employé qu'à faire figure pendant qu'il n'y avait rien à négocier [2]; l'autre, Isaac Volmar, docteur en droit public, nourri dans les Universités, avait eu beau fréquenter la cour et se pousser dans les grands

1. Wicquefort, *L'ambassadeur*, livre II, section 17. — Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, liv. I, chap. VII, et liv. III, chap. XIV.
2. Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, section I.

emplois, il était resté juriste plutôt que politique [1]; il passait d'ailleurs pour entièrement livré à l'Espagne [2] et, sans doute pour ce motif, s'accordait mal avec le chef de l'ambassade, le comte Trautmansdorff [3]. Or, à Trautmansdorff appartenait, sans réserve, la confiance de l'Empereur. A la différence des autres plénipotentiaires, il était premier ministre, en même temps qu'ambassadeur; il dirigeait toutes les affaires de l'Empire et personne, à Vienne, n'était capable de balancer ou d'ébranler son crédit. Ce n'est pas qu'il payât de mine : « C'est un homme qui est très grand, très laid, un nez retroussé, les yeux enfoncés et paraît fort sévère, avec une méchante perruque sur les yeux. » Tel est le portrait que tracèrent de lui les Français, la première fois qu'ils le virent à Munster. Mais bientôt il les gagna par la simplicité et l'agrément de ses manières, la franchise au moins apparente de son langage, en même temps qu'il leur imposa par la solidité de son jugement et la fermeté de son caractère. On lui passait beaucoup de choses qu'on n'aurait pas souffertes avec tout autre [4]. Né dans la communion protestante, il en était sorti de bonne heure sous l'empereur Rodolphe et, constamment employé sous Ferdinand II, il avait, depuis le couronnement de ce prince jusqu'à sa mort, pris une part chaque jour plus considérable aux événements politiques ; c'était

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. v.
2. Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 23 décembre 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII. — Mazarin à M. d'Avaux, 16 août 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 472.
3. Koch, *Ferdinand III*.
4. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. IV, chap. xxxiii et xxxiv.

lui notamment qui avait négocié la réconcialiation de l'électeur de Saxe avec l'Empereur, travaillant, à travers les dissidences religieuses, à l'union des États allemands contre l'étranger. Dans le même temps, choisi pour approcher l'héritier de l'Empire, nommé grand maître de sa maison, il devint son conseiller, son confident, son bras droit, et lorsque Ferdinand III succéda à son père, Trautmansdorff s'éleva naturellement avec lui ; il occupa sans conteste la première place sous le nouvel Empereur. Ce ministre impérial avait toujours été, au témoignage de Mazarin, « fort bon Allemand, aimant entièrement son pays », et en Allemagne, il était, pardessus tout, Autrichien dans l'âme : c'est pourquoi il détestait les Espagnols et en était détesté ; il souffrait impatiemment la prépondérance affectée par les rois d'Espagne ; il souhaitait en affranchir la branche germanique de leur maison [1]. Encore moins inclinait-il vers la France, rivale et antagoniste de cette maison tout entière ; il en était considéré comme «l'ennemi implacable [2]». Pour fermer l'Allemagne aux Français, il était prêt à s'accorder avec tous les États de l'Empire, protestants aussi bien que catholiques, ou au besoin avec les Suédois, parce qu'ils étaient moins redoutables que les Français [3]. Pour sauver le patrimoine propre de l'Autriche des mains des Allemands ou des Suédois, il ne devait pas reculer devant

1. Mazarin au duc de Longueville, 28 octobre 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII. — Mazarin aux plénipotentiaires, 11 janvier 1646. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 346 et s.
2. Mazarin au duc de Longueville, 13 janvier 1646. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 278.
3. Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 154.

un accord avec les Français[1]. « Je ne suis pas venu ici pour donner le nôtre », disait-il; « pour celui d'autrui, on peut le laisser passer[2]. »

Le congrès était ouvert depuis vingt mois, lorsque le comte Trautmansdorff arriva à Munster, le 5 décembre 1646, et jusque-là, on n'avait pas pu négocier avec l'Empereur. Peu de temps après, Trautmansdorff alla à Osnabruck et, durant le temps qu'il y passa, rien n'avança à Munster. Plus tard, avant la conclusion de la paix, il fut rappelé à Vienne et tout demeura en suspens. L'éloignement de son principal ministre était le procédé de la cour impériale pour ralentir les pourparlers.

La France en employait un autre, que nous avons déjà indiqué; la discorde entre ses deux plénipotentiaires : d'Avaux et Servien consumèrent une année à se quereller. Au bout de ce temps, ils ne pouvaient plus rester ensemble en tête à tête; il fallait que l'un des deux se retirât ou, comme le suggérait Chigi, qu'un troisième ambassadeur intervînt entre eux, et servit d'arbitre[3].

Mazarin adopta ce dernier parti, afin de ne pas se prononcer encore entre Servien qui avait sa confiance, et d'Avaux qui avait celle de l'Europe. Les procédés cassants de Servien, son humeur, naturellement difficile et particulièrement aigrie par sa jalousie contre son collègue, l'avaient rendu désagréable aux

1. Mémoire du roi à MM. les plénipotentiaires, 23 décembre 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII, et Bougeant, *Hist. du traité*, liv. IV, chap. xxxvi et xlii.

2. D'Avaux à Mazarin, 24 février 1646. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX.

3. Chigi à Bagni, 29 septembre 1644. Archives Chigi.

membres du congrès, même aux Suédois, malgré la faveur qu'il accordait aux protestants. Les médiateurs réclamaient contre lui [1]. De plus, d'Avaux s'était relevé de son échec de Hollande, par sa première démarche à Munster. Il avait invité directement au congrès les princes et États de l'Empire par une lettre circulaire, où étaient allégués les griefs de l'Allemagne contre la maison d'Autriche. Cette pièce, que Servien blâma comme tout ce qui venait de son collègue, et qu'il aurait voulu « changer ou retrancher [2] », contraria fort nos ennemis, réjouit nos alliés, satisfit la plupart des Allemands et obtint un éclatant succès [3]. Mazarin écrivit à d'Avaux « qu'elle était digne de lui et du sujet qu'il y traitait, qu'il n'y avait rien à désirer soit pour la forme, soit pour la matière [4] ». Dans ces conjonctures, le cardinal ne pouvait mettre d'Avaux de côté, sans manifester trop ouvertement sa mauvaise volonté à l'égard de la négociation, et, comme il tenait à conserver Servien, il décida le duc de Longueville à se rendre à Munster. Chef nominal de l'ambassade, de même qu'il avait été chef nominal de l'armée d'Allemagne, M. de Longueville n'était en réalité pas plus négociateur que capitaine. Mais il était apparenté à la maison royale, il avait une bonne grâce,

1. Chigi à Bagni, 13 mai 1645. Archives Chigi. — Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, sect. VII et VIII. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. LXIV et LXV, et liv. II, chap. LXVII, LXVIII et LXIX.

2. Lettre imprimée de Servien à d'Avaux, § 5, p. 5. — *Voir aussi*, au sujet de cette circulaire, la réponse de d'Avaux à Servien, même recueil, p. 23 et s.

3. *Négociations secrètes*, t. II, p. 68 et 203.

4. 30 avril 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVI.

une libéralité, une bienveillance princières, et quoique son titre d'*Altesse* lui fût contesté, on disait de lui qu'il était « plus propre pour l'Altesse que pour l'Excellence ». *Excellence* était un titre nouveau que les ambassadeurs commençaient alors à se donner réciproquement [1]. Supérieur par le rang aux deux autres plénipotentiaires et nullement envieux de leur mérite, le duc arrivait pour terminer, s'il se pouvait, leurs différends et pour jeter de l'éclat sur l'ambassade.

Il s'acquitta de la première tâche autrement et mieux peut-être que ne l'eût souhaité Mazarin. Avec une loyale franchise, il se prononça pour d'Avaux, il le défendit contre les préventions du cardinal [2], qui lui en sut mauvais gré et lui en marqua quelque aigreur. « Tout ce que j'ai fait pour M. d'Avaux », écrivit il à Longueville, « a été purement pour « l'obliger et le servir, non point pour croire que sa « présence à l'assemblée soit une chose nécessaire, « pouvant vous assurer que sans cela les négocia- « tions n'eussent pas manqué d'aller tout aussi « bien....

« Enfin, Monsieur, il y a bien peu de personnes né- « cessaires particulièrement dans un lieu où vous « êtes, et quant à l'opinion du monde que vous touchez « en passant, elle n'est pas si générale qu'on veut le « faire croire et se réduirait à peu de personnes, si on « avait retranché tous les témoignages qui ont été men- « diés par d'instantes prières ou par des complaisan-

1. Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. I, sections VIII et XX.
2. Chigi au cardinal-neveu Pamphili, 18 août 1644. Archives Chigi.

« ces ; cela est la plus pure vérité, et il est à propos « que vous en soyez informé [1]. » D'Avaux, qui faisait déjà ses paquets avant l'arrivée de M. de Longueville à Munster [2], ne fut donc pas rappelé à cette époque, et Servien eut le chagrin de voir son rival reprendre quelque temps l'avantage.

Pour remplir son autre tâche, pour montrer la France sous le plus brillant aspect, M. de Longueville ne se contenta pas de paraître seul à Munster: il y fit venir auprès de lui la jeune et séduisante femme que lui avait donnée, trois ans auparavant, la maison de Condé. Quand les cours étrangères virent Mme de Longueville s'acheminer vers Munster, elles en conclurent que les plénipotentiaires de France « se mettaient en état d'y passer plutôt leur vie que de rien céder par impatience [3] ». Ce n'*était* pas sans peine, que cette beauté encore innocente, mais déjà célèbre et courtisée, quittait les séjours enchanteurs, les fêtes, les compagnies de France, pour aller rejoindre un vieux mari sous le ciel brumeux de l'Allemagne. Cependant son voyage sembla un triomphe: à Wesel, Turenne donna à la sœur de Condé le spectacle d'une armée rangée en bataille ; à *Munster* elle tint une cour et parut prendre vaillamment son parti : un portrait tracé par d'Avaux, pour *l'hôtel* de Rambouillet, la représente « dans une gaîté con-

1. Le cardinal Mazarin au duc de Longueville, juin 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII. Cette lettre ne se trouve ni publiée, ni analysée dans le recueil de M. Chéruel.

2. Bagni à la cour de Rome, 12 mais 1645. Archives du Vatican, *Nonciature de France*, t. XCIV.

3. Chéruel, d'après les carnets de Mazarin, *Histoire de France sous la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 6.

tinuelle, ravie de voir une comédie chez les Jésuites en bon latin, donnant force audiences, s'entretenant paisiblement avec M. Salvius, M. Vultius, M. Lempadius; elle ne s'effrayait plus d'un gros Hollandais qui la baisait réglément deux fois par heure dans les visites qu'il lui faisait; un autre ambassadeur lui conseillait d'apprendre l'allemand pour se divertir, et avec tout cela, elle prenait de l'embonpoint à Munster, elle avait un visage de satisfaction, elle avançait la paix par ses conseils, elle discourait de réservat et d'autonomie [1] ». Dans cette description, ce que les belles amies de Mme de Longueville trouvaient le plus plaisant, c'était le conseil d'apprendre l'allemand. « Une personne si précieuse » n'était pas pour le suivre ; une année ne s'était pas écoulée, et Mme de Longueville avait oublié l'Allemagne, elle allait retrouver la France et Paris, rencontrer son idole, La Rochefoucauld [2].

Parmi les lourds personnages qui s'empressaient autour de Mme de Longueville, figuraient les envoyés de Hollande. Quoique protestants, ils s'étaient rendus à Munster de préférence à Osnabruck, parce que c'était avec la France et avec l'Espagne qu'ils poursuivaient leurs négociations. Aussi bien, comme les républiques sont portées par nature à se méfier de leurs agents et que celle des Provinces-Unies était composée de membres mal joints, il était difficile de traiter avec elle ailleurs que chez elle : la paix de la Hollande ne devait être si-

1. *Lettres du comte d'Avaux à Voiture*, publiées par Amédée Roux, p. 21. Munster, 6 décembre 1646.
2. Cousin, *La jeunesse de Mme de Longueville*, chap. IV.

gnée qu'à la Haye. Mais, en attendant, les députés des États généraux, Adrien Paw, Jean Knuit et cinq ou six autres, se faisaient marchander, eux et leur pays, par les Français et les Espagnols. Leur pays était réputé singulièrement âpre en ses revendications, tenace à ses profits et variable en ses amitiés: toujours prendre et ne jamais rendre, cela s'appelait à cette époque, « traiter à la hollandaise. » En leur particulier, les députés paraissaient fort intéressés; ils avaient beau prétendre au même traitement que les ambassadeurs des têtes couronnées, ils n'avaient pas mêmes allures. Tandis que les seigneurs qui représentaient les rois rivalisaient de faste et de dépenses, ces marchands, délégués par des marchands, affichaient la parcimonie; on les taxait publiquement de vénalité; lorsque, vers la fin des négociations, la Hollande nous faussa compagnie, Mazarin imputa ce changement à l'or espagnol, comme s'il n'avait pas de son côté employé l'or français ; en réalité les Hollandais recevaient de toutes mains, sans se livrer à personne [1].

A Osnabruck, trônait l'ambassadeur suédois, le fils du grand chancelier jadis régent de Suède, le baron Jean Oxenstiern ; il n'y rencontrait point d'égal. Les grandes puissances, ayant leurs principaux plénipotentiaires à Munster autour des médiateurs, n'entretenaient à Osnabruck que des subalternes. Les petits États protestants d'Allemagne, représentés de préfé-

1. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 291 (en note), 301, 352, 388, 510, 522. — Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. I, sections 12 et 22 ; liv. II, sect. 9, 13 et 17. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. XXI, et liv. VII, chap. XXXVIII et XXXIX.

rence en ce dernier endroit, étaient les clients de la Suède ; leurs ministres composaient au Suédois une suite de solliciteurs et de courtisans. Aussi cet héritier capable et fastueux d'un grand homme se donnait dans sa chétive résidence des airs de souverain ; il ne faisait jamais de visite que dans un carrosse royal environné de gardes, de pages et de gentilhommes. Les trompettes et les cymbales annonçaient chaque jour au public son lever, son coucher et ses repas [1]. Ce qui était plus grave, il ne mettait point de borne aux exigences de la Suède, soit pour elle-même, soit pour les protestants. Le grand chancelier, en recherchant par nécessité l'alliance française, n'avait subi qu'à contre-cœur la supériorité de la France. Formé à son école, son fils partageait ses sentiments. D'ailleurs, le plus rusé des envoyés d'Espagne, Antoine Brun, eut l'art de persuader aux Oxenstiern, au moyen d'une dépêche interceptée, que les Français pensaient mal d'eux et de leur pays. Mazarin eut beau démentir la dépêche, que Brun avait en effet altérée et aggravée en la communiquant [2] : il eut beau protester qu'il avait toujours « révéré M. le chancelier comme un oracle », qu'il « l'admirait comme le plus parfait modèle des grands ministres », qu'il tenait « sa famille pour fertile en grands hommes [3] » ; le coup était porté, et lorsqu'il s'agit de régler les profits de l'entreprise accomplie en commun, le père et le fils se montrèrent, vis-à-vis de leur grande

1. Bougeant, *Hist du traité*, liv. I, chap. XIX.
2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 542 et 550. — Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, chap. VI.
3. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 571.

alliée, moins accommodants encore que vis-à-vis de leurs adversaires.

Plus traitable, surtout envers nous, était le second plénipotentiaire de Suède, Adler Salvius, qui demeura longtemps à Munster. Mais comme il le disait lui-même, Jean Oxenstiern était « le premier des deux, sénateur du royaume », et « qui pis est », ajoutait-il, « c'est le fils du chancelier [1] ». Aussi Salvius, homme sans naissance et sans patrimoine, n'aurait-il rien pu à l'encontre de son redouté collègue, et même, accusé d'être gagné par la France, il eût été écarté sans doute, si la reine Christine en personne ne l'avait particulièrement soutenu [2].

Les Oxenstiern pesaient alors à cette jeune princesse ; la tutelle qu'avait exercée le vieux chancelier, son pouvoir dans le Sénat, la place considérable de toute cette famille en Suède, l'importunaient [3]. De plus, son amour des lettres l'inclinait de loin vers la France [4] et, quoiqu'elle ne songeât pas encore à changer de religion [5], le fanatisme protestant lui répugnait [6].

Ces dispositions étaient cultivées chez elle par notre envoyé, M. Chanut, modeste et savant homme dont elle goûtait l'entretien. On sait que M. Chanut,

1. *Mémoires concernant Christine, reine de Suède...*, par Arckenholtz, 4 vol. in-quarto. Amsterdam et Leipsig, 1751, t. I, p. 99.
2. *Id.*, *id.*, p. 102 et s. — *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 117 et t. II, p. 483. — Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, section XVII.
3. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 542, en note, et *Mémoires concernant la reine Christine*, t. I, p. 103.
4. *Mémoires concernant la reine Christine*, t. I, p. 239, 251, 261.
5. *Id.*, *id.*, p. 220.
6. *Vie de Christine*, écrite par elle-même. Mêmes mémoires, t. III, p. 56, et t. II. Appendice, p. 89, *in fine*.

fort lié avec Descartes, attira le philosophe auprès de Christine et l'on peut croire aussi que, le premier, il fit naître chez elle le désir de connaitre la doctrine catholique[1]. Tant qu'il demeura en Suède, le crédit que lui avait valu son mérite personnel profita aux Français. Il y eut un moment où le sentiment de la reine en faveur de la France et de la paix fut si fort, qu'il faillit entraîner la chute des Oxenstiern. Au printemps de 1647, elle adressa à Jean Oxenstiern, le plénipotentiaire, une lettre « fulminante[2] » au sujet des retards qu'elle le soupçonnait d'apporter au traité, le menaçant « d'une indignation qu'aucune autorité, aucun appui de grandes familles » n'arrêterait. Après avoir écrit cette lettre, elle aurait voulu savoir, disait elle, « quelle grimace ferait Jean Oxenstiern en la lisant[3] ». Il fit bonne contenance, repoussa les reproches avec une fermeté respectueuse et offrit de se retirer[4]. Le chancelier, atteint du même coup que son fils, demanda son congé que la reine lui accorda d'abord; mais, sur les remontrances du Sénat, elle recula ensuite devant la disgrâce d'un homme qui, après avoir rendu tant de services, paraissait encore nécessaire, et, comme l'avait prévu Mazarin, le vieil Oxenstiern, sans recouvrer encore son crédit à la cour, garda sa part d'autorité dans l'État[5]. Son fils resta à Osnabruck. Les deux partis favorable et

1. *Mémoires concernant la reine Christine*, t. I, p. 511.
2. Mêmes mémoires, t. I, p. 109, 223, 433.— Wicquefort, *L'ambassadeur*, liv. II, chap. XVII.
3. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 431.
4. *Mémoires concernant la reine Christine*, t. I, p. 110 et 115.
5. *Id.*, *id.*, p. 126 et 127.

contraire à la France continuèrent de se balancer à Stockholm [1], et plus d'une fois, dans ses démarches pour les catholiques d'Allemagne, d'Avaux rencontra, du côté de la Suède, une opposition qu'il ne parvint pas à vaincre au sein du congrès. Il écrivait alors à Chanut avec qui il n'avait pas de peine à s'entendre [2], car il y avait entre ces deux hommes pareillement amis des lettres, bons chrétiens et bons Français, plus d'une conformité ; Chanut avait recours à la reine; avec quel succès, nous aurons à le raconter plus loin.

Les plénipotentiaires suédois, hollandais, espagnols, français, impériaux étaient, avec les médiateurs, les personnages importants du congrès. Mais autour d'eux et de leur suite bruyante, quelle foule de négociateurs ! Nous avons déjà relaté qu'au grand déplaisir de la cour de Vienne la France avait directement convoqué les princes et villes libres de l'Empire, qui ne manquèrent pas de répondre à cet appel. Cependant, le congrès n'était pas composé seulement de belligérants et d'Allemands ; il attirait toute la chrétienté. A l'exception de la Moscovie, encore barbare, de la Pologne, déjà consumée par son anarchie, et de l'Angleterre, en révolution, il n'y eut pas de souverain, petit ou grand, il n'y eut

1. *Mém. concernant la reine Christine*, t. I, p. 126 et 131. — Die politik schvedens im westphälischen friedens-congress und die gründung der schwedischen Herrschaft in Deutschland, v. Dr C. T. Odhner, profena der geschichte au der Universitat zu Lund gotho. 1877 (*La politique de la Suède au congrès de paix de Westphalie et la fondation de la puissance Suédoise en Allemagne*, par le Dr Odhner, professeur d'histoire à l'Université de Lund), p. 111 et 136, 170 et s., 210, 214.

2. *Négociations secrètes*, t. IV, p. 31, 33, 58, 59 et 61.

pas d'Etat chrétien qui ne fussent représentés à Munster ou à Osnabruck[1] ; beaucoup même le furent dans les deux villes ; pour suivre de plus près les différents pourparlers, ils eurent de simples résidents, là où n'étaient pas leurs plénipotentiaires. On vit au congrès soixante-sept ambassades différentes, habituellement composées de plusieurs ambassadeurs. La plupart avaient leur siège principal à Munster[2], où, même avant l'arrivée des personnages les plus qualifiés, Longueville, Penaranda, Trautmansdorff, on comptait plus de cent carrosses à six chevaux[3]. Que l'on imagine dans l'étroite enceinte d'une vieille place forte, jusqu'alors gouvernée par un évêque et habitée par des moines, cette réunion brillante et confuse : les mandataires des grandes monarchies contestent, argumentent et traitent, tandis que les armées combattent ; à l'entour, se pressent les débris du moyen âge, les seigneurs ecclésiastiques et laïques, et les bourgeois des cités libres ; les républiques anciennes ou nouvelles, la seigneurie de Venise, les cantons suisses, les Provinces-Unies, les États catholiques et les États protestants ; à la tête des catholiques, le duc de Bavière défend à la fois l'Église romaine et sa maison qui a grandi depuis un siècle en servant l'Église ; parmi les protestants, l'électeur de Brandebourg marche encore derrière l'électeur de Saxe et commence à s'accroître ; d'autres ambassadeurs arrivent de loin, à travers les Alpes, à travers

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. xxv et xxvi.
2. Bougeant en a donné la liste complète à la fin de son *Histoire du traité*.
3. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. II, chap. II.

la Baltique ; ils sont envoyés, par le duc de Savoie, qui a cherché la fortune de tous cotés et commence à la trouver en Italie, par le roi de Danemark, jaloux de la Suède qui l'éclipse ; les princes dépossédés, le Palatin, le duc de Lorraine, réclament leur héritage ; les pays récemment affranchis, le Portugal, la Catalogne revendiquent une indépendance mal assurée : cette multitude de potentats de toute taille s'acharnent les uns à monter, les autres à ne pas descendre. Ils se disputent, comme butin de guerre, les châteaux, les abbayes et les évêchés, les campagnes et les villes, les terres et les peuples et, dans cette dispute, sont engagés le culte et la foi des chrétiens, le repos de la chrétienté. Depuis les conciles du moyen âge, c'était la première fois que l'Europe assemblée délibérait.

IV

Ces délibérations portèrent sur le sort de toute l'Europe. La guerre de Trente ans n'avait pas seulement bouleversé l'Allemagne ; elle s'était étendue de la mer du Nord et de la mer Baltique au delà des Alpes et des Pyrénées, vers la Catalogne, le Portugal et le royaume de Naples, aussi bien que vers la Suède et la Hollande. Contenir et contenter tout ensemble des prétentions innombrables, peser la force de chaque puissance en vue de l'équilibre général, faire sortir enfin de la division et de la destruction un ordre nouveau et durable, telle était la tâche qui s'imposait à la raison publique, et que les négocia-

teurs avaient à remplir au milieu du bruit des armes et du hasard des batailles.

Si l'on examine avec précision les conférences de Munster et d'Osnabruck, on rencontre tout d'abord nombre de questions qui n'intéressent guère la postérité : les difficultés d'étiquette et de préséance ont beaucoup agité les plénipotentiaires, et ne méritent plus qu'on s'y arrête, les débats qui doivent occuper l'histoire peuvent se ranger sous trois chefs :

Régime politique de l'Empire.

Régime religieux de l'Allemagne.

Répartition des territoires disputés, ou, selon le terme de l'époque, « satisfactions » des belligérants allemands et étrangers.

Comment ces trois questions ont-elles été traitées par la France et résolues par l'Europe ?

Sur le régime politique de l'Empire, le débat était tranché d'avance. Déjà, en 1641, les princes et villes libres avaient prétendu députer au congrès ; ils maintenaient cette prétention, malgré l'Empereur, à la diète de Francfort ouverte depuis l'année 1643[1], lorsque, au mois d'avril 1644, ils reçurent l'invitation de la France. Les plénipotentiaires français représentaient aux États de l'Empire, que le droit de guerre et de paix n'appartenait pas à l'Empereur seul et que, s'il se rendait maître des articles du traité, le repos de l'Allemagne dépendrait désormais de sa volonté souveraine et même de celle du roi

1. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 346 et 351. — Schreber, *Maximilien*, p. 807 et 809. —Koch, *Ferdinand III*, t. I, chap. X et XII. — Bougeant, *Hist. des guerres et négociations*, liv. VIII, chap. LVI et LVII.

d'Espagne. L'Empereur eut beau s'irriter et se plaindre de la démarche française, promptement suivie d'une démarche analogue des Suédois; il put obtenir du ministère français le désaveu de certaines paroles injurieuses contre la maison d'Autriche, imputées à M. d'Avaux [1], mais il n'obtint pas des Allemands le refus de l'invitation : évêques et laïques, catholiques et protestants s'empressèrent de s'y rendre [2].

Le premier but de la politique française se trouvait atteint. Dès que les membres de l'Empire étaient admis à traiter au dehors, l'Empire ne faisait plus corps, la maison d'Autriche ne dominait plus l'Allemagne, n'inquiétait plus l'Europe. Aussi, la France, après quelque hésitation, cessa de lui contester la dignité impériale. La couronne d'Empereur portée par un descendant de Charles-Quint ne causa plus d'ombrage aux héritiers de François Ier et de Henri IV, et le roi de France, qui avait désiré jadis faire partie du corps germanique, changea de sentiment ; il ne se soucia plus d'entrer dans les diètes; en acquérant des territoires qui relevaient de l'Empire, il préféra les posséder au même titre que ses anciennes provinces : en pleine souveraineté [3].

1. *Négociations*, t. II, p. 85.
2. Bougeant, *Histoire du traité*, liv. I, chap. XXVII et XXVIII. — Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 11.
3. Mazarin inclinait d'abord pour l'entrée du roi dans le corps germanique. Les plénipotentiaires français, consultés par lui, donnèrent un avis contraire, auquel Mazarin se rallia et qui prévalut. Brienne persista jusqu'à la fin à souhaiter que le roi fût prince d'Empire et il attribue le même sentiment à d'Avaux, que le duc de Longueville et Servien aurait mis en minorité dans la réunion des plénipotentiaires. *Négociations secrètes*, t. III, p. 76, 195 et 250.

De son côté, le plénipotentiaire de l'Empereur, Trautmansdorff, ne disputa guère sur les bornes de l'autorité impériale, sachant bien que ce n'était pas elle qui rendrait son maître redoutable ; il ne se montra jaloux que du domaine propre de la maison d'Autriche. Les restrictions que l'usage, les capitulations, l'indiscipline séculaire, avaient apportées au pouvoir du chef élu de l'Empire, cessèrent d'être contestées ; elles furent même portées plus loin : les villes qui n'avaient eu jusqu'alors que voix consultative dans les diètes obtinrent voix délibérative ; et les clauses qui ôtaient à l'Empereur la faculté de rendre des lois ou d'établir des impôts, de combattre ou de traiter pour l'Empire, ne furent pas convenues seulement entre Allemands, elles figurèrent dans un pacte, où l'Europe entière était partie [1].

Dans cette rupture du faisceau germanique, ce qu'il importait à la maison d'Autriche de préserver pour l'avenir, de fermer aux intrusions du dehors, c'était son patrimoine particulier. Aussi, l'effort principal de Trautmansdorff porta sur les questions de territoire et de culte qui nous restent à exposer.

En ce qui concerne le régime religieux de l'Empire, les demandes des protestants étaient nombreuses. Ils faisaient d'abord revivre leurs anciennes protestations contre la réserve ecclésiastique ; ils voulaient que le titulaire d'un bénéfice pût le garder

— Bougeant, *Hist. du traité*, liv. V, chap. LII et LIII. — Brienne. *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 119 et 120.

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. IV, chap. IV et V. — *Réponses des Impériaux aux propositions des Français*. Articles 7 et 8. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 360.

en changeant de religion. C'eût été perpétuer indéfiniment le désordre au moyen duquel la réformation, à sa naissance, s'était propagée.

Ils revendiquaient ensuite, comme un droit régalien, pour les princes et villes de leur communion, la faculté de supprimer les monastères situés sur le territoire de ces princes ou villes et, par suite, d'en confisquer les biens : pratique invariablement suivie, au début de la Réforme, mais entravée depuis quelque temps par le conseil aulique de Vienne. En même temps, en vertu d'une promesse de Ferdinand Ier, promptement tombée en désuétude, ils prétendaient exercer leur culte dans les principautés ecclésiastiques, réclamant pour eux, chez autrui, ce que, chez eux, ils refusaient obstinément aux catholiques.

En troisième lieu, ils prétendaient garder ou reprendre tous les biens ecclésiastiques qu'ils s'étaient appropriés depuis la paix d'Augsbourg, jusqu'au début de la guerre de Trente ans. Ces possessions avaient beaucoup varié avec les hasards de la lutte. Jusqu'à l'avènement de Ferdinand II, en 1618, les protestants n'avaient rencontré que peu de résistance ; c'est pourquoi ils remontaient à l'année 1618 pour déterminer ce qui devait leur appartenir. Au contraire, les catholiques avaient regagné du terrain sous Ferdinand II, du moins dans la première partie de son règne : c'est pourquoi ils offraient aux protestants ce que ceux-ci possédaient en 1627. 1618, 1627; l'année normale pour chaque parti était celle où il avait prevalu [1].

1. Bougeant, *Hist. des guerres et négociations*, liv. VI, chap.

Enfin, les protestants réclamaient la réforme des conseils et tribunaux de l'Empire où il ne leur suffisait plus d'être introduits, s'ils ne figuraient sur le même pied que les catholiques.

Ces diverses réclamations, singulièrement menaçantes pour l'Église romaine, furent présentées, non seulement au nom des luthériens, mais des calvinistes; malgré le soin que les protestants avaient pris de s'appuyer sur des actes antérieurs, c'était là une grande nouveauté. Jusqu'alors, les luthériens, seuls parmi les réformés, s'étaient fait une place légale dans l'Empire et avaient repoussé les calvinistes. Peu à peu, cependant, ils s'en étaient rapprochés sans abandonner aucunement leurs querelles religieuses, ils s'étaient engagés à les faire participer aux mêmes privilèges politiques, à leur obtenir, à côté d'eux, droit de cité. Ainsi, forts de leur union et fiers de leurs succès, les protestants disputaient pour s'agrandir, prétendant désormais à l'égalité avec les catholiques, et s'acheminant à la prépondérance [1].

La France refusa de s'associer à ces propositions ; elle se souvint que la guerre « n'avait pas été faite pour des affaires de religion, mais purement d'État, c'est-à-dire pour empêcher la maison d'Autriche de donner la loi à l'Europe », pour affaiblir « la trop grande autorité que l'Empereur s'était usurpée en Allemagne » ; elle déclara qu'elle ne s'était jamais

XXIII, et *Hist. du traité*, liv. IV, chap. XVII et LII. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 346.

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. II, chap. L. — Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 5 avril 1645, *Négociations*, t. II *bis*, p. 74. — Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 133 et 186.

proposé », « d'élever les protestants et de diminuer les catholiques, mais au contraire d'aider catholiques et protestants à défendre leur liberté [1] ». En conséquence, elle s'appropria les réclamations politiques des princes et États de l'Empire, et obtint de la Suède que, dans les premières propositions des deux couronnes, les griefs religieux ne figureraient pas [2]. Cependant, la Suède se réserva de les soutenir dans ses pourparlers particuliers avec les Impériaux. « Ces Messieurs les Français sont circonspects », dit Oxenstiern; « eh bien! nous romprons la glace, nous autres, Suédois. » La glace rompue, l'affaire engagée sans la France, la France devait elle persister dans sa résolution? Fallait-il refuser tout contentement à « nos anciens et véritables alliés » et ne pas mettre un terme à la violence entre les religions opposées? Nos plénipotentiaires trouvèrent « le point très délicat à ménager [3] », et, quand il fallut se prononcer, ils retombèrent dans leurs disputes habituelles. Servien représenta que la difficulté devenait plus grande vis-à-vis des Allemands qu'elle ne l'avait été vis-à-vis des Suédois. « La conformité de créance », observait-il, « les unissant déjà plus avec les Suédois qu'avec nous, si, dans cette négociation, on les abandonne, ils s'attacheront entièrement à la Suède et ne considé-

1. Brienne aux plénipotentiaires, 18 mars 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLI. — Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 5 avril 1645. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 74.
2. D'Avaux et Servien à Brienne, 13 mai 1645. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 255 et s. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. III, chap. I à V.
3. D'Avaux et Servien à Brienne, 22 avril 1645. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 247.

reront plus à l'avenir la protection de la France...... Les Suédois seront bien aise de notre refus pour en profiter.... La chose ne laissera pas de se faire, sans que nous y ayons part, notre refus n'aura servi qu'à augmenter le mécontentement de nos anciens amis dans l'Allemagne et le crédit de la Suède parmi eux..... Car il ne faut pas douter que l'Empereur ne leur accorde très volontiers, pour les réunir à lui contre nous, ce que nous nous faisons scrupule de demander en leur faveur pour les conserver dans l'union de la France contre la maison d'Autriche[1]. »

D'Avaux soutint au contraire que la France devait s'opposer avec fermeté aux demandes des Suédois contre l'Église romaine. « Car », disait-il, « dans une société, celui qui laisse faire est complice. » Il ajoutait que la France ne parviendrait jamais à satisfaire les prétentions des dissidents, et qu'en leur faisant d'avance espérer appui, elle se préparait à les décevoir. L'avis de d'Avaux était conforme « à la piété de la reine et de son conseil[2] », au sentiment des médiateurs qui furent consultés; il prévalut. Aucun article concernant la religion protestante ne figura dans les propositions françaises[3]. Toutefois, Mazarin en témoigna quelque regret[4]; ballottée entre des intérêts différents et des influences contraires,

1. Observations sur plusieurs points importants de la négociation envoyés par M. Servien, du mois d'août 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII.
2. Mémoire du roi, déjà cité, 5 avril 1645. *Négociations secrètes*, t. II *bis*, p. 74.
3. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. III, chap. XII à XVIII.
4. Brienne aux plénipotentiaires, 1er juillet 1645. *Négociations*, t. II *bis*, p. 85.

la politique religieuse du gouvernement français restait incertaine. Tantôt il recommandait à nos plénipotentiaires « de ne point offenser les Suédois, s'ils s'obstinaient à s'emparer des biens ecclésiastiques [1] ». Tantôt, au contraire, il leur prescrivait « de tenir ferme en semblable matière, de ne consentir à aucune des nouveautés que les uns ou les autres pourraient mettre sur le tapis [2] ».

Cependant Trautmansdorff se montrait si accommodant envers les protestants, que le nonce l'accusait d'être leur pape. Il ne refusait guère à leur culte que les domaines de la maison d'Autriche, où il considérait ce culte comme un ferment de trouble; mais partout ailleurs il se prêtait à leurs agrandissements; « il est permis », disait-il, » « de couper un membre pour sauver le corps [3]. »

Aussi les Français ne cessaient pas de rejeter sur les Impérieux, et les Impériaux, à leur tour, rejetaient sur les Français le préjudice porté à leur commune religion. « C'est l'Empereur qui livre tout aux hérétiques pour les tourner contre nous », alléguaient les Français; « c'est lui qui met la France hors d'état de leur rien contester. » « C'est la

1. Brienne aux plénipotentiaires, 6 janvier 1646. *Négociations*, t. II *bis*, p. 5.

2. Le roi aux plénipotentiaires, 31 mai et 22 juin 1646. *Négociations* t. III, p. 208 et 227.

3. Chigi, à la cour de Rome, 23 février, 6 et 30 mars 1646. Archives Chigi *Négociations*, t. II *bis*, p. 97, 190, 204, 242, t. III, p. 15, 174, 175.

De l'année 1646 à l'année 1648, c'est-à-dire pendant la période la plus importante des négociations, la correspondance du nonce Chigi a été compulsée à mon intention, avec autant de sagacité que d'obligeance, par M. l'abbé Rony et M. l'abbé Giraudin. Qu'ils reçoivent ici l'expression de ma gratitude. Je dois aussi des remercie-

France qui soutient les hérétiques contre l'Empereur », répliquaient les Impériaux; « c'est elle qui contraint l'Empereur de céder à leurs exigences. L'Empereur traite le poignard sur la gorge, et c'est la France qui tient ce poignard [1]. » Pendant ces récriminations mutuelles, la ruine de l'Église romaine continuait de s'accomplir au milieu de l'Allemagne.

Pour terminer la guerre, il fallait régler les satisfactions territoriales des belligérants et, sur ce dernier point, chez les vainqueurs, chez les vaincus, les prétentions étaient excessives et obstinées. Il n'y avait aucune portion de l'Allemagne où n'eût sévi cette longue lutte; il n'y en avait presque aucune qui ne fût disputée, durant les négociations, entre catholiques et protestants, entre Allemands et étrangers.

A l'est de l'Empire, la France demandait l'Alsace, que les Alsaciens mêmes lui avaient ouverte, que Bernard de Weimar avait ravie à l'Autriche, et qu'occupaient depuis lors les troupes françaises. Elle désirait y joindre d'un côté la Lorraine, qu'elle avait toujours considérée comme terre française, et les villes qui, de Brisach à Philipsbourg, commandaient le cours du Rhin. Au nord de l'Empire, la Suède prétendait retenir la Poméranie, ainsi que l'archevêché de Bremen, les évêchés de Minden, de Verden, d'Osnabruck et d'Halberstadt. En définitive,

ments à l'aimable et savant père Dénifle, dominicain, sous-archiviste du Vatican, qui a facilité mes recherches dans le dépôt dont il a la garde, et que le pape Léon XIII vient d'ouvrir libéralement aux travailleurs.

1. Le duc de Bavière au nonce Bagni, lettre communiquée aux plénipotentiaires et insérée dans une dépêche du 27 juillet 1646. *Négociations*, t. III, p 318. — Chigi au nonce à Paris, *passim*, mai et juin 1647.

la France aspirait à s'étendre jusqu'au Rhin, et la Suède à s'établir sur la Baltique. Cependant, l'électeur de Brandebourg, voisin de la Poméranie, avait aussi des vues sur cette province, jetait en même temps les yeux sur les duchés de Clèves et de Juliers, et s'il n'obtenait pas satisfaction, il s'attendait à être dédommagé avec des biens ecclésiastiques. Le patrimoine de l'Église, dispersé dans les diverses contrées de l'Empire et moins défendu que l'héritage des familles, était la proie commune; tous les princes protestants, grands ou petits, en voulaient quelque lambeau.

Dans le parti catholique, d'autres exigences s'élevaient. Le duc de Bavière se débattait pour garder le territoire et le siège électoral de l'électeur Palatin. L'Empereur, attaqué de toutes parts, ne se résignait point à céder ce que ses ennemis avaient envahi, et pour mieux marquer cette intention de ne rien abandonner, il allait jusqu'à contester à la France, Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis un siècle; il prétendait du moins faire une concession en y renonçant [1].

Hors de l'Allemagne c'est aux dépens de la monarchie espagnole que la France et ses alliés cherchaient à s'agrandir et les Espagnols se montraient plus intraitables encore que les Impériaux. Au delà des Alpes, le duc de Savoie, le duc de Mantoue, les Grisons attendaient quelque profit de notre alliance; et, sur le flanc des Alpes, il nous importait à nous-mêmes de conserver Pignerol; vers les Pyrénées, nous avions à préserver le Portugal, affranchi; la

1. Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 172.

Catalogne, qui se donnait à nous, et le Roussillon, notre plus récente conquête.

Cependant, notre principal intérêt était au Nord. Les invasions qui avaient menacé Paris nous avertissaient du besoin de couvrir notre frontière, au moyen des places fortes des Flandres et de l'Artois [1]. C'est principalement dans ce but que nous avions partagé d'avance avec les Hollandais les Pays-Bas espagnols. Depuis le ministère de Mazarin, nos armes n'avaient cessé d'avancer de ce côté. La bataille de Rocroi avait inauguré le nouveau règne, fermé notre territoire, ouvert celui de l'ennemi. Dans les campagnes suivantes, la prise de Gravelines et de Mardyck avait préparé celle de Dunkerque et la conquête de Dunkerque avait paru aux contemporains « affranchir nos côtes, rendre les mers libres, nous assurer l'Océan [2] ». A l'intérieur des terres, nous nous étions rendus maîtres du cours de la Lys et nous donnions, sur l'Escault, la main aux Hollandais. Mazarin n'était pas homme à laisser échapper de tels succès.

Richelieu avait porté davantage ses regards vers l'Est, du côté de l'Allemagne et du Rhin, et, sans négliger notre frontière du Nord, sans méconnaître la nécessité de la fortifier, il ne s'était pas opiniâtrement attaché à la reculer [3]. C'est, au contraire, à

1. Instructions données par Richelieu aux plénipotentiaires en 1642. — Mêmes instructions données par Mazarin, en 1643. Archives des affaires étrangères. *Allemagne*, t XXI et XXIII. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. I, chap. III à XXV, liv. IV, chap XLVII, « *Réplique des Français aux Impériaux*, 1646 », chap. XLVIII. « *Mémoire des Impériaux.* »

2 Corneille, *Epitre dédicatoire de Rodogune à Monseigneur le prince (de Condé).*

3. Cela résulte d'un écrit qui fait partie des instructions de 1643,

cette frontière que le successeur de Richelieu s'attacha de préférence; dans le progrès continu de la grandeur française, l'acquisition des Flandres fut le dessein de prédilection et l'ouvrage particulier de Mazarin [1]; dès le début des négociations, il était prêt à leur sacrifier la Catalogne. Tandis que le roi Louis XIII, jaloux de l'honneur de sa couronne, ne voulait pas remettre les Catalans sous la sujétion du roi d'Espagne, « au préjudice de la donation qu'ils lui avaient faite de leur pays », et que Richelieu cherchait « un tempérament raisonnable pour la liberté de la Catalogne [2] », Mazarin, uniquement soucieux de l'intérêt politique, ne voyait dans cette province qu'un moyen d'échange : sans scrupule, il écrivait aux plénipotentiaires : « Le grand but doit être d'obtenir les Pays-Bas en échange de la Catalogne [3] » But difficile à atteindre, en dépit de nos victoires : car soit dans les Pays-Bas, soit du côté de l'Allemagne, c'était aux satisfactions recherchées par la France qu'on opposait le plus d'obstacles.

Dans les Flandres, les Hollandais avaient fini par redouter notre voisinage plus que tout le reste, et ne se souciaient plus de s'agrandir, si nous nous agrandissions en même temps. Pour augmenter leurs défiances, l'Espagne leur faisait entendre que nous

sous ce titre : « *Divers partis selon lesquels on peut accommoder les différends qui sont entre la France et la maison d'Autriche.* » Nous en avons déjà cité la conclusion. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXIII.

1. Mazarin aux plénipotentiaires, 20 janvier-6 février 1646. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 710 et 719 à 721.

2. Divers partis selon lesquels on peut accommoder les différends, *loco citato*.

3. *Négociations*, t. III, p. 21, 32, 49 et 56, janvier et février 1646.

traitions séparément avec elle, et il était vrai que Mazarin, prêt à recevoir les Flandres de toutes mains, ne fermait pas l'oreille aux projets de mariage, en vertu desquels une princesse espagnole les apporterait en dot à la France[1]. Il eut beau démentir et renier ce projet, qu'il devait accomplir onze ans plus tard : les Hollandais en eurent ombrage et, pour n'être pas victimes de notre accord avec l'Espagne, ils prirent les devants, ils traitèrent les premiers[2]. Dès lors, nous nous trouvions isolés dans les Pays-Bas ; pour y rester, il fallait combattre encore.

Du côté de l'Allemagne, nos projets d'agrandissements se heurtaient à deux obstacles : l'intérêt particulier de la maison d'Autriche, le sentiment national des Allemands. Tandis que les autres belligérants cherchaient à se satisfaire aux dépens ou de l'Église ou de quelque petit prince sans défense, nous réclamions l'Alsace, qui appartenait en propre à la maison d'Autriche. On y comptait, il est vrai, beaucoup de villes libres et de seigneuries indépendantes, et les archiducs à qui cette province était dévolue n'y avaient jamais exercé, sous le titre de landgrave, qu'assez peu d'autorité ; l'Alsace n'en était pas moins terre d'Autriche, et si l'on se rappelle la parole de Trautmansdorff : « Je ne suis pas venu

1. Mazarin à M. de Longueville, 26 août 1645. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 217.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II, Introduction, p. LXX. — Mazarin aux plénipotentiaires, 17 et 20 mars 1646, p. 730 et 737. — Mazarin à M. Brasset, 17 mars 1646, p. 296. — D'Avaux à Mazarin, 10 mars 1646. — Servien à Mazarin, 21 janvier 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX et LXXX.

pour céder du nôtre », on ne s'étonnera pas de la résistance que nous rencontrâmes.

Quant aux princes allemands, ils avaient recherché notre alliance contre l'Empereur, mais ils ne souhaitaient point notre établissement dans l'Empire. Vainement, nos plénipotentiaires avaient pour instructions « de s'insinuer adroitement dans leurs bonnes grâces et de fomenter leurs soupçons contre la maison d'Autriche ». « En suite de cette première impression, ils devaient doucement leur faire concevoir qu'il est important que Sa Majesté ne soit pas séparée de l'Allemagne, afin qu'elle soit en état de ne pas souffrir les oppressions qu'on pourrait faire à divers princes qui y possèdent des États[1]. » Ces princes ne se laissaient pas persuader et les plénipotentiaires étaient obligés de représenter à Mazarin « que leur inclination était très différente de celle des princes d'Italie », avec qui le cardinal avait été dans sa jeunesse, « habitué à négocier ». « Ceux-ci », disaient-ils des princes italiens, « comme très intelligents et bien conseillés, approuvent et désirent tout ce qui peut contribuer à les rendre indépendants, et pour cette raison sont bien aises que la France ait quelque place en Italie, pour leur tendre la main en cas de besoin et tenir en bride les Espagnols. » Mais ceux-là, observaient-ils des Allemands, sont « beaucoup plus touchés de l'amour de leur patrie, et ne peuvent approuver que les étrangers démembrent l'Empire, préférant, par une politique digne du climat, la subsistance d'un corps dont ils sont les membres à l'a-

1. Instructions déjà citées. Section 1re.

vantage que chacun d'eux en particulier peut retirer de la division de l'Empire. En un mot, ils souhaitent bien d'être rétablis dans leurs anciens privilèges..., mais ils ne veulent pas que..., pour avoir plus de moyen de les assister, les princes étrangers s'agrandissent à leurs dépens [1]... » La vérité est qu'à cette époque le patriotisme allemand commençait à poindre et qu'il n'y avait pas vestige de patriotisme italien. C'est pourquoi les députés des États de l'Empire, consultés par l'Empereur à Munster, se prononcèrent tous, comme l'avaient prévu nos ambassadeurs, contre toute satisfaction à donner à la France en Allemagne [2].

A cet intérêt national s'ajoutait, chez les protestants, nos alliés, l'intérêt religieux. Ils prévoyaient que la France n'aurait plus de motifs de les ménager après la guerre et que « si nous nous établissions en Allemagne, dans les premières contestations qui naîtraient entre catholiques et protestants, le roi de France serait obligé, par sa religion, d'être du parti des premiers. Aussi, les protestants allemands étaient-ils plus contraires que les catholiques à nos demandes, et nous préféraient les Suédois [3].

Dans ces conjonctures, pour le succès de notre négociation particulière, nous n'avions d'autre appui

1. D'Avaux et Servien à Mazarin, 14 janvier 1645 *Négociations secrètes*, t. II, p. 20 et 21.

2. Mémoire des plénipotentiaires, 10 et 17 mars 1646. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX. — Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 183 et s.

3. D'Avaux à Mazarin, 13 janvier 1646. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX. — Les plénipotentiaires à Mazarin, 3 février 1646. *Négociations*, t. III, p. 70. — Odhner, *La politique suédoise au Congrès de Westphalie*, p. 129 et s.

que la Bavière, rivale de l'Autriche, ennemie de l'Espagne, irréconciliable avec la Suède; seule, parmi les Etats catholiques de l'Empire, elle s'était agrandie pendant la guerre et elle avait à son tour besoin de nous, pour faire consacrer cet agrandissement dans le traité.

Aussi la France et la Bavière, après s'être combattues sur les champs de bataille, paraissaient destinées à s'unir. Mazarin, dans ses premières instructions au congrès, attestait que la France « désire la grandeur de la maison de Bavière, autant que la maison d'Autriche en souhaite l'abaissement [1] ». Peu de temps après, les conférences ayant commencé, il estimait « qu'il n'y aurait peut-être pas pour la France de meilleure pièce en la négociation que M. de Bavière [2] ». Il voulait qu'on s'appliquât à le sonder et à le gagner et, avant même d'être assuré de ses intentions, il refusait de s'engager contre lui en faveur du Palatin dépossédé [3] ; il se montrait disposé à lui conserver la dignité d'électeur [4]. Cependant, le vieux Maximilien, qui avait toujours le cœur allemand, ne se hâtait pas de changer de camp et de se prononcer pour la France [5]; les plénipotentiaires avertissaient le cardinal que

1. Instructions données le dernier septembre 1643. Section 13. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI.

2. Mazarin aux plénipotentiaires, avril 1644. *Négociations*, t. II, p. 9, et Mémoires du Roi, 23 septembre 1646, *Négociations*, t. II *bis*, p. 150 et s.

3. Mêmes instructions, section 16, et Mazarin aux plénipotentiaires, 26 décembre 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVIII.

4. Bagni à la cour de Rome, 10 février 1645. Archives du Vatican, *Nonciature de France*, t. CXIV.

5. D'Avaux et Servien à Mazarin, 23 avril 1644. *Négociations*, t. II, p. 31.

« le meilleur moyen de le ranger à la raison serait de le presser vivement par les armes et dans la négociation [1] ».

Mazarin le pressa, en effet, des deux manières; bientôt recevant communication de quelques lettres que ce prince écrivait au nonce du pape en France, le cardinal connut « qu'il se faisait fort de faire consentir l'Empereur aux conditions qui nous seraient le plus avantageuses », et jugea « qu'il marchait de bon pied [2] ». Mais ce concours ne pouvait nous être donné que pour conclure la paix.

C'était seulement afin de délivrer l'Allemagne des horreurs de la guerre et de conjurer sa propre ruine, que Maximilien pouvait se résigner au démembrement de l'Empire, y déterminer les princes ecclésiastiques, et, d'accord avec eux, y obliger l'Empereur. Si nous voulions nous contenter des avantages dès lors obtenus, M. de Bavière devenait, selon le mot de Mazarin, notre « meilleure pièce ». Mais, au contraire, si dans la négociation nous poursuivions d'autres conquêtes, si l'Alsace ne nous suffisait pas sans les Flandres, si, non contents d'avoir fait plier l'Empire, nous prétendions, du même coup, réduire l'Espagne, et avoir raison de toute la maison d'Autriche à la fois, alors il nous fallait d'autres alliés que les Bavarois. Prêts à nous assister dans les pourparlers, ils avaient marché trop longtemps avec nos ennemis pour faire campagne à nos côtés et, leur

1. D'Avaux et Servien à Mazarin, 14 janvier 1645. *Négociations*, t. II *bis*, p. 20.

2. Mazarin à M. de Longueville, 28 octobre 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII.

prince fût-il contraint de force à ce changement de front, ses troupes le suivraient mal ; l'événement devait bientôt le démontrer. D'autre part, nous n'avions plus à compter sur les Hollandais. Pour continuer la lutte, il ne nous restait donc d'autres auxiliaires que les Suédois.

Sous Gustave-Adolphe, la victoire avait paru leur ouvrir une carrière sans limites et si, depuis la mort du héros, la nation suédoise n'avait point profité de la guerre, du moins son territoire demeurait hors d'atteinte, tandis que ses hommes d'État et ses généraux jouaient au loin un rôle dont l'éclat et l'importance devaient s'évanouir avec la paix. Aussi, n'étaient-ils, pour la plupart, aucunement pressés de la signer et leurs prétentions croissaient avec les avances qu'ils recevaient de divers côtés. Pour rester unis avec les Suédois, il fallait que la France se prêtât à leurs exigences, les laissât dépouiller à leur gré l'Église et les États catholiques.

Ainsi, à des conditions différentes, la France avait le choix entre deux alliances utiles, l'une pour la paix, l'autre pour la guerre. L'issue du congrès, le cours entier des événements allaient dépendre de la préférence que le cardinal Mazarin accorderait à la Bavière ou à la Suède.

V

Les troupes de Bavière et de France ne cessaient pas de se mesurer ensemble. Au commencement de

l'année 1645, Torstenson, à la tête des Suédois, ayant battu les Impériaux à Janku, en Bohême, franchit le Danube et marcha sur Vienne. En même temps, Turenne, sortant du Palatinat, passa le Rhin, menaça la Bavière, et aussitôt Maximilien tenta une ouverture auprès de la France. Il dépêcha à Paris son confesseur, le Jésuite Vervaux, chargé d'obtenir pour lui, pour son frère l'électeur de Cologne, pour les cercles voisins de la Souabe et de la Franconie, une suspension d'armes et la protection française.

L'Empereur connaissait cette démarche et l'avait secrètement autorisée. Mazarin devait s'en réjouir, car il avait souhaité, quelques mois auparavant, « introduire une négociation avec le duc de Bavière », ses dépêches en font foi [1]; le père Jésuite qui lui était envoyé lui parut « assez franc et sincère [2] », et pourtant il le reçut froidement et le congédia promptement. D'où provenait cette conduite? La France s'était engagée à ne pas traiter sans ses alliés [3], et cette « inséparabilité », qui désolait nos ennemis et embarrassait les médiateurs [4], paraissait indispensable à Mazarin pour garder nos avantages ; il tenait à n'inspirer aucun soupçon aux Suédois, à ne leur fournir aucun prétexte pour nous fausser compagnie [5]. Voilà pourquoi il refusa d'écouter les propositions

1. *Négociations secrètes*, t. II, p. 26.
2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 147.
3. Bagni à la cour de Rome, 4 octobre 1644, Archives du Vatican, *Nonciature de France*, t. LXIV.
4. Les plénipotentiaires à la cour, 23 novembre 1644. — Brienne aux plénipotentiaires, 22 octobre 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXI et XXVIII.
5. Brienne aux plénipotentiaires, *Négociations*, t. II *bis*, p. 142. — Instructions de 1643, déjà citées.

du duc de Bavière à Paris, mais en même temps il les recommanda à nos ambassadeurs à Munster et leur prescrivit de les recommander à nos alliés, lesquels devaient, disait-il « être ravis d'une si belle occasion d'affaiblir nos ennemis, à moins que l'intérêt de leur religion et leur aversion pour le duc de Bavière ne prévalussent à tout autre considération [1]. A cette époque, le cardinal manœuvrait donc encore, pour se rapprocher de la Bavière sans s'éloigner des Suédois.

Mais un instant la face de la guerre changea. Turenne, s'étant trop avancé pour secourir Torstenson, fut battu à Mergentheim par le vigilant Mercy. Aussitôt les Impériaux et les Bavarois, désaccoutumés de la victoire, se crurent les maîtres, et le duc de Bavière suspendit ses pourparlers avec la France [2]. Cependant, la journée de Mergentheim ne devait pas avoir de lendemain. Turenne rallia les débris de ses troupes dans un asile sûr, chez la landgrave de Hesse, notre fidèle alliée; huit jours après sa défaite, il était en état de rejeter Mercy en Franconie [3]. Le duc d'Enghien lui fut alors envoyé avec une armée nouvelle et, moins de trois mois après la bataille de Mergentheim, le 3 août 1645, les deux capitaines gagnèrent ensemble la bataille de Nordlingen.

Le duc d'Enghien, qui commandait en chef, ordonna l'attaque, jugée téméraire par Turenne, et ce

1. Mazarin aux plénipotentiaires, 15 avril 1645. Archives des affaires changées, *Allemagne*, t. XLI. Cf. Mémoire du Roi, 15 mai 1645.

2. Bougeant, *Hist. du traité*, lix. III, chap. XXXIX.

3. *Mémoires de Napoléon*, Récit des guerres du maréchal de Turenne, chap. II.

fut Turenne, au témoignage du duc d'Enghien, qui décida la victoire. Comme le beau-frère du prince victorieux, M. de Longueville, représentait alors la France à Munster, Mazarin lui écrivit en annonçant l'événement : « Ce que je vous avoue que je ne puis assez estimer en lui, c'est la franchise et la générosité avec laquelle il parle de M. le maréchal de Turenne. Voici les propres termes de sa lettre : « M. le maré-« chal de Turenne a fait des choses incroyables, et « sans sa capacité et son cœur, du tout extraordi-« naires, la bataille était perdue. » Mazarin ajoutait : « Il est à croire que peut-être M. le duc de Bavière recommencera le même procédé, que l'accident de Mergentheim interrompit[1]. » Le cardinal ne se trompait pas : Maximilien de Bavière n'avait plus d'armée ni de général ; Mercy avait été tué au commencement du combat, les débris des troupes bavaroises, en déroute, se confondaient avec les troupes impériales. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la bataille de Nordlingen, et déjà la reine Anne d'Autriche annonçait à nos plénipotentiaires que le duc de Bavière cherchait à renouer avec elle, au moyen du maréchal de Gramont, que la cavalerie bavaroise avait fait prisonnier, quelques heures avant d'être battue elle-même, et qui fut comblé de caresses à Munich. La femme de Maximilien, l'électrice Marie-Anne, eut à cœur de dissiper les méfiances que pouvait nous inspirer sa qualité de sœur de l'Empereur. Elle dit à Gramont « qu'elle avait appris de la reine de France que, sans haïr la maison dont on est sorti, on entre

1. Mazarin à M. de Longueville, 10 août 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII.

entièrement dans les intérêts de celle où l'on est entré et que l'amour des enfants efface tout autre amitié ». En effet, le duc de Bavière, déjà avancé en âge, avait des enfants fort jeunes, à qui il ne voulait pas laisser « un si pesant fardeau à soutenir que celui d'une continuation de guerre avec le roi de France ». Il n'était d'ailleurs, ajoutait-il, « attaché à l'Espagne par aucune liaison d'intérêt ni d'inclination, et au contraire connaissait assez le génie de cette nation rogue et superbe pour ne pas désirer d'avoir rien à démêler avec elle; » enfin, le roi de France et lui, étant de même religion, ne devaient pas « épancher le sang catholique sans intérêt notable », et il avait assez de crédit soit auprès de l'Empereur, envers lequel il professait de grands « sentiments d'amitié », soit auprès des États de l'Empire, pour nous obtenir satisfaction. Il fallait donc qu'on le « laissât agir [1]. » La reine se montra « très aise » de ces nouvelles avances d'un prince « qui était catholique et de grande considération ». Mazarin en conclut que « M. de Bavière était sujet à changer de pensée, à mesure que les affaires changeaient de face [2] », tomba d'accord avec les plénipotentiaires que « c'était la crainte qui le faisait avancer [3] », et résolut en conséquence de ne pas lui épargner cette crainte salutaire.

Cependant, après la bataille de Nordlingen, une grave maladie du duc d'Enghien, devenu prince de

1. La reine aux plénipotentiaires, 21 août 1645. *Négociations*, t. II *bis*, p. 137 et 138. — *Mém. du maréchal de Gramont*. Coll. Petitot, 2me sér., t. LVI, p. 376.—Bougeant, *Hist. du traité*, l. III, ch. LXXV et s.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II. Introduction, p. 16.

3. Les plénipotentiaires à la reine, 16 septembre 1645. *Négociations*, t. II *bis*, p. 148.

Condé par la mort de son père, arrêta quelque temps les opérations militaires; l'armée impériale se remit sur pied, l'Empereur envoya quelques secours à la Bavière et les dispositions pacifiques de Maximilien se refroidirent. Au printemps suivant, Turenne reprit l'offensive et la Bavière revint à ses projets d'accommodement, mais en même temps marcha avec les Impériaux contre les Suédois. Dès que Turenne en fut avisé, il franchit le Rhin à Wesel pour aller au secours de nos alliés, leur donna la main dans la Hesse, refoula l'ennemi jusque dans le haut Palatinat « par des manœuvres pleines d'audace, de sagesse et de génie[1] », et se jeta sur la Bavière. Ainsi séparé de ses troupes parce qu'il les avait livrées à l'Autriche, Maximilien fut réduit à s'enfuir de sa capitale, à se refugier immobile dans une forteresse, à laisser tout brûler, tout piller dans ses États. La ville d'Augsbourg seule, bien fortifiée et bien défendue, résista. A ce moment le duc de Bavière obtint enfin de l'Empereur ce que la France réclamait dans l'Empire. Après avoir fait reconnaître par le congrès qu'il fallait offrir à la France une satisfaction quelconque[2], puis la satisfaction qu'elle souhaitait l'Alsace[3], il amena les Impériaux à un dernier sacrifice : Brisach et Philipsbourg nous furent cédés[4], ainsi que Moyenvic et Pignerol.

1. Napoléon, *Récits des campagnes de Turenne*, chap. III, § 2.
2. Mémoire des plénipotentiaires, 10 et 17 mars 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX.
3. D'Avaux à Mazarin, 10 mars et 21 mai 1646, et Mémoire des plénipotentiaires de France, 18 avril 1646.
4. D'Avaux à Mazarin, 24 mai et 18 juin 1646. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LX et LXI. — Koch, *Ferdinand*. t. II, p. 179.

C'étaient, au témoignage de Mazarin, « toutes les conditions que nous avions désirées de l'Empereur [1]. » Les plénipotentiaires pouvaient mander à la reine, avec une légitime fierté, que « les limites de la France étaient étendues jusqu'à ses plus anciennes bornes et même au delà » ; que « cette dangereuse communication des forces de la maison d'Autriche, qui avait donné tant de craintes à nos pères, se trouvait rompue », et ils ajoutaient : « Chacun espère que la conclusion de la paix dans l'Empire suivra bientôt après, ou du moins, s'il fallait demeurer en armes, ce ne sera plus pour les intérêts particuliers de la France, mais pour la satisfaction du public et des alliés [2]. »

Cette satisfaction du public et des alliés paraissait près d'être réglée. Comme nous l'avons déjà dit, l'Empereur ne contestait guère aux princes allemands leur indépendance et se résignait à les contenter avec des biens ecclesiastiques. Quant aux Suédois, il avait fini par leur offrir tout ce qu'ils avaient demandé sur le bord de l'Elbe, et s'il ne pouvait leur donner, selon leur désir, toute la Poméranie, à laquelle prétendait le Brandebourg, il leur en accordait la moitié, et pour le reste cherchait à les dédommager, toujours aux dépens de l'Église. Mais plus on offrait aux Suédois, plus ils exigeaient. A Stockhlom, la reine Christine pouvait vouloir la paix; en Alle-

1. Mazarin à M. le Prince, 28 septembre 1646. — Mazarin à Turenne, 14 avril 1647. — *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 323, 422. — Koch, *Ferdinand*, t. II, p. 209.

2. Les plénipotentiaires à la reine, 17 septembre 1646. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. V, chap. LXVIII.

magne, ses généraux et ses négociateurs manœuvraient pour prolonger la guerre [1].

Dans ces conjonctures il dépendait de la France de conclure son traité avec l'Empire. Elle pouvait se croire quitte envers la Suède, cesser de la soutenir dans ses exigences, se concerter avec la Bavière et contenir les protestants, après avoir abaissé la maison d'Autriche. C'était l'avis du comte d'Avaux. Les Suédois ne s'y trompaient pas, et travaillaient à le desservir auprès du cardinal Mazarin ; vers la fin de l'année 1645, Oxenstiern insinuait au résident de France à Osnabruck, M. de la Barde, que « la conduite de M. d'Avaux avait été étrange, pendant la mésintelligence qui était entre lui et M. Servien, qu'il s'était échappé à mal juger du gouvernement de Son Éminence, à dire qu'il ne veut point la paix ». Oxenstiern ajoutait qu'on l'avait voulu faire douter « si Son Éminence demeurerait longtemps au poste où elle est ». La Barde ne manqua pas de transmettre fidèlement cette accusation au cardinal, mais, auparavant, s'expliqua avec d'Avaux lui-même à Munster et transmit pareillement ses réponses. Instruit déjà du mécontentement de Mazarin, d'Avaux l'attribua aux dépêches qu'il avait écrites et, sans reconnaître qu'il avait mal parlé du cardinal aux étrangers, il « confessa avoir eu tort de murmurer comme il avait fait dans ses lettres ». Il disait humblement « qu'il en avait fait diverses fois autant contre son père, sans s'être jamais départi du res-

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. V, chap. LXXVI, LXXXII et suiv. — Odhner, *La politique suédoise*, p. 162, 172.

2. Id., *id.*

pect, de l'honneur et de l'affection qu'il lui devait et portait naturellement, que, s'il en avait usé de même à l'égard de Son Éminence, il le croyait si bon qu'il aurait agréable de l'oublier [1] ».

Depuis Richelieu, toute la cour de France professait envers le premier ministre une dépendance extrême dans un langage obséquieux; d'Avaux tremblait sans cesse de perdre son emploi; il était capable de courber la tête, mais sans trahir sa conscience ni déguiser la vérité, toujours prêt à demander pardon de ses lettres et continuant d'en écrire de pareilles. A ses yeux, il était temps, dans le cours de l'année 1646, que la France terminât la guerre; car « la victoire et la perte devenaient quasi également dangereuses ».

« Si les Impériaux avaient l'avantage », disait-il, « ils ne voudraient plus traiter aux mêmes conditions et il faudrait continuer la guerre encore longtemps pour les y faire revenir. Si notre parti demeure victorieux, les Suédois prétendraient donner la loi à tout le monde et à nous les premiers. Ils se rendraient les maîtres absolus dans les affaires d'Allemagne. En ruinant le duc de Bavière, nous agissons contre nos propres intérêts [2] ». Il savait avec certitude que ce qu'on offrait aux Suédois « était audessus de leur propre espérance », et voyant qu'ils

1. La Barde à Mazarin, 4 novembre 1645. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XLII.

2. Les plénipotentiaires au roi, 24 octobre 1646. *Négociations*, t. III, p. 348. Quoique cette dépêche soit commune aux trois plénipotentiaires, il est facile d'y reconnaître les pensées propres à d'Avaux. Elles prévalaient alors dans la réunion des plénipotentiaires, grâce au duc de Longueville, Servien livré à lui-même, avait un tout autre langage.

ne s'en contentaient point, il estimait, « en bonne politique », qu'il fallait les assister quand ils se trouveraient en mauvais état, mais retirer un peu la main quand ils devenaient si puissants [1] ». Il voulait nous ménager en face de l'Autriche une ligue avec les États catholiques de l'Allemagne, Bavière en tête [2], sachant par l'évêque de Wurtzbourg que ceux-ci n'en étaient pas éloignés [3].

En attendant, ce qui l'indignait, c'est que, contre « la teneur des alliances..., sans aucun égard aux traités » que lui-même avait signés, les Suédois « faisaient servir la puissance du roi à l'extirpation de l'Église catholique, à la propagation du luthéranisme ». Il dénonçait à Mazarin leurs entreprises chaque jour plus hardies, et il ajoutait : « Je suis obligé de dire à Votre Éminence qu'il « est bien facile de mettre fin à ce désordre, s'il « lui plaît d'y mettre promptement et puissamment la main. Jusqu'ici, Monseigneur, les Suédois ont senti que, dans ces entreprises-là, nous « ne leur avons résisté que par forme, ils n'ont « pas violé d'abord la plus sainte condition de nos « alliances, ils y sont venus par degrés... Comme « ils ont vu que ces contraventions aux traités « ne les mettaient pas plus mal avec nous..., à présent... ils sapent les fondements de la catho-

1. D'Avaux à Mazarin, 18 juin 1646. *Archives des affaires étrangères*, t. LIX.

2. D'Avaux à Mazarin, 13 janvier 1646. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LIX.

3. Lettre de M. de Croissy, 24 avril 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIII.

« licité en Allemagne... Il est grand temps de s'y « opposer à visage découvert. Il ne faut pas « craindre qu'une déclaration nette et précise sur « ce sujet... nous puisse nuire en sorte quelconque. « J'engagerais bien ma vie qu'il n'en arrivera nul « inconvénient et j'ai toujours reconnu que les Sué- « dois ont plus d'appréhension de nous perdre que « nous n'avons d'envie de les conserver. » Après avoir fait mettre au net cette longue dépêche, où il exposait en même temps d'autres affaires, l'ambassadeur ne crut pas en avoir dit assez; il ajouta de sa propre main un postscriptum, où éclataient son âme et sa foi :

« Monseigneur, vous m'avez demandé de vous « écrire mes sentiments, je ne doute point aussi que « Votre Éminence n'excuse et même n'agrée la li- « berté avec laquelle je lui ouvre mon cœur, en « toutes les affaires qui se présentent ici et spéciale- « ment en celles de la religion. Sans mentir, il y a de « l'horreur à voir comme ceux que la France assiste « de ses forces et de son argent, et qui ont toujours « promis et déclaré solennellement par plusieurs « traités de ne rien changer en l'état de l'Église. « marchent aujourd'hui à grands pas au précipice de « la religion catholique. Monseigneur, car pour dire « que c'est l'Empereur qui accorde telles choses aux « protestants et que la France ne s'en mêle point. « nous n'en sommes pas quittes, ni devant Dieu, ni « devant le monde. L'on sait bien répondre que nous « faisons le mal. en empêchant qu'on ne courre sus « à ceux qui le font et qu'encore aujourd'hui, si « l'armée de Bavière n'était arrêtée par celle du roi.

« les protestants ne se mettraient pas si fort hors « des termes de raison [1]. »

Ces représentations cadraient mal avec les vues de Mazarin.

Le cardinal souhaitait, il est vrai, un arrangement particulier avec la Bavière, mais pour avoir meilleur marché des Impériaux, et ne voulait la paix générale qu'au prix de la Flandre, de la Lorraine, et même de quelque agrandissement en Italie. Il ne lui suffisait pas d'obtenir satisfaction de l'Empereur, si l'Empereur ne lui obtenait pas satisfaction de l'Espagne, ou n'était mis dans l'impuissance de la soutenir.

Il n'ignorait pas les dispositions des Provinces-Unies à se séparer de nous ; mais, au lieu d'en conclure que le moment de la paix était venu pour la France, il se tourna davantage vers le seul allié qui ne désarmait pas [2], prescrivit à Turenne de manœuvrer avec Wrangel et à d'Avaux de se concerter avec Oxenstiern à Osnabruck, tandis que Servien échouait en Hollande. Il y avait été envoyé pour empêcher l'accord des Hollandais avec les Espagnols, mais cet accord était déjà conclu, quand il quitta Munster [3], et il eut beau, dans un discours pressant, représenter aux États généraux les services qu'ils avaient

1. D'Avaux à Mazarin, 14 janvier 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXX.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 307, 719 à 721, 751, 759. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. V, chap. I à VI, et liv. VI, chap. XXXIV et s.

3. Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 14 janvier 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXX; et Mazarin à Servien, 16 et 25 janvier 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 358, 374 et s.

reçus de la France [1]; ces services mêmes leur pesaient lourdement. Servien n'obtint que des délais dans l'exécution du pacte déjà conclu, délais qui devaient donner à la France le temps de terminer son propre différend; les Hollandais pensaient ainsi sauver les apparences. En réalité ils donnaient à l'Espagne la liberté de tourner contre nous toutes les forces des Pays-Bas [2].

Turenne, par ses incursions au cœur de la Bavière, amena Maximilien, avec son frère l'électeur de Cologne et ses plus proches voisins, à la trêve particulière souhaitée par le cardinal. Cette trêve fut conclue à Ulm, le 14 mars 1647, malgré les Suédois, qui, d'abord, refusèrent d'y participer. Mais Mazarin avait ordonné, cette fois, de traiter sans eux s'il le fallait, et, plutôt que de demeurer seuls, ils signèrent avec nous.

La convention déplut à l'Empereur bien plus qu'aux Suédois. En mettant à l'abri les cercles de Franconie, de Souabe, de Bavière et l'électorat de Cologne, elle exposait davantage ses propres domaines; elle détachait de lui, dans le moment du péril, une importante portion de son armée. Aussi, les Impériaux crièrent-ils bien haut à la trahison du duc de Bavière, le nonce même écrivit à Maximilien que « le monde s'étonnait » de voir la maison de Bavière pactiser avec les hérétiques [3]. Pourtant Maximilien n'était pas le premier prince qui usât de la sorte d'un droit, depuis longtemps revendiqué par les membres

1. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VII, chap. X.
2. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VII, chap XIII à XXIX, et LXVI à LXXVI.
3. Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 289 et s.

de l'Empire. Avant lui, les électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Cologne, d'autres princes ecclésiastiques, les évêques de Wurtzbourg et de Bamberg, s'étaient accommodés avec les étrangers victorieux; l'électeur de Trèves, jadis dépouillé et emprisonné pour s'être mis sous la protection de la France, venait d'être rétabli par l'Empereur, à la demande de la cour de Rome [1], et traitait alors avec nous de la cession de Philipsbourg; bientôt, le vieil électeur de Mayence devait être réduit à son tour à nous livrer ses forteresses.

En réalité, la trêve d'Ulm n'était autre chose qu'une capitulation, imposée par la force des armes et que la force seule était capable de maintenir [2]. Mais en attendant qu'elle se rompît, elle débarrassait Turenne de son ennemi le plus proche, et lui ouvrait le chemin ou de Vienne ou des Flandres. Nous verrons plus loin de quel côté Mazarin le dirigea.

Cependant d'Avaux se rendit à contre-cœur à Osnabruck. Il avait déclaré qu'il lui en coûtait « de prêter le nom et l'autorité du roi à une méchante cause » ; il n'espérait « aucun fruit de ce colloque, sinon de contenter les Suédois d'audiences et de contestations [3] ». Arrivé près d'eux, il resta quelque temps sans obtenir de Mazarin d'instructions précises et envoya un de ses secrétaires à Paris porter des questions et rapporter des réponses. Le cardinal,

1. Mazarin aux plénipotentiaires, 26 décembre 1644. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XXVIII.

2. Schreiber, *Maximilien Ier*, p. 901, 909, 910. — Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 277 et s.

3. D'Avaux à Mazarin, 12 novembre 1646. Archives des affaires étrangères. *Allemagne*, t. LXIV.

qui ne se souciait pas de s'expliquer nettement, laissa percer quelque humeur d'être pressé de la sorte; « il ne voyait pas bien la nécessité d'envoyer un exprès pour ce sujet. » Selon sa coutume, il fit néanmoins bon visage à cet exprès, le mena à une comédie italienne, qu'il donnait au Palais-Royal, et « dont toute la cour était ravie », et, à travers les fêtes et les divertissements qui, par ses soins, se succédaient chaque jour et dont il se montrait tout occupé, il fit repartir l'importun secrétaire sans l'avoir entretenu sérieusement [1]. Il ne put éviter cependant de soumettre au conseil les demandes écrites de l'ambassadeur et de proposer une réponse que le conseil adopta. Aux termes de cette réponse, « après avoir fait accorder tout ce que la couronne de Suède a su prétendre pour sa satisfaction, »] d'Avaux était autorisé, si elle demandait davantage pour ses alliés, notamment pour le Palatin aux dépens de la Bavière, à parler librement, à déclarer que « la France ne pouvait plus continuer la guerre pour des intérêts particuliers ». En ce qui concernait la religion, lorsqu'il s'agirait par exemple « d'empêcher que des évêchés ne tombent dans les mains des protestants », il faut, disait le cardinal, « que nous ne paraissions point les promoteurs des refus qu'en réalité nous souhaitons, mais que les Impériaux et

1. Le sieur de Préfontaine au comte d'Avaux, 8 mars 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVII. Les fêtes dont parle Préfontaine, comédie italienne représentée deux ou trois fois, bal, souper, etc., firent en effet alors beaucoup de bruit à la cour et donnèrent même quelque scrupule à la reine, parce qu'elles avaient lieu en carême. Madame de Motteville en parle dans ses *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 216 et s.

les ministres bavarois et autres princes du parti catholique y fassent des instances et y persévèrent avec vigueur, dans l'assurance d'y être appuyés et bien secondés par les plénipotentiaires de Sa Majesté [1]. »

Ces tempéraments étaient difficiles à garder exactement ; la mission de d'Avaux à Osnabruck était hérissée d'obstacles de toutes sortes, et pourtant il obtint un plein succès. Il amena la Suède et le Brandebourg au partage de la Poméranie [2]; il régla pareillement la question pendante entre le duc de Bavière et le Palatin : le duc de Bavière garda, malgré l'animosité des protestants, son titre électoral et le haut Palatinat [3]; le bas Palatinat, que déjà Maximilien n'occupait plus, fut restitué à l'héritier des anciens possesseurs, qui reçut en outre un huitième titre électoral ; il y eut un électeur de plus dans l'Empire, mais la majorité resta aux électeurs catholiques. Ce qui donna le plus de tourments à notre ambassadeur, ce furent les affaires religieuses. Il fallut d'abord compléter la satisfaction de la Suède et du Brandebourg avec d'anciens domaines ecclésiastiques, puis contenter d'autres princes moins considérables, débattre les griefs réciproques des catholiques et des protestants. A travers leurs disputes violentes et confuses, d'Avaux, se trouvait,

1. Avis de Monseigneur le cardinal sur la conduite qu'il faut tenir avec les Suédois, approuvé dans le conseil du 14 mars 1647, et envoyé par ordre de Sa Majesté à M. d'Avaux pour régler sa conduite. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 398 et 399.

2. Mémoire du comte d'Avaux, 22 février 1647. *Négociations*, t. IV, p. 41. — Odhner, *La politique suédoise*, p. 182 et 190.

3. D'Avaux à Brienne, 11 mars 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXII.

selon son habile et véridique apologiste, « dans une sorte de nécessité de les offenser tous deux. » « Si on consulte l'historien de Suède, il n'était occupé qu'à servir les catholiques au préjudice de la Suède et des protestants alliés de la France, et si on en croit les historiens catholiques, il trahissait la cause de la religion pour servir les alliés protestants [1]. »

Ce n'était pas seulement le zèle des Suédois, c'était aussi la faiblesse des Impériaux et l'indifférence de Mazarin qui rendaient difficile la défense des catholiques [2]. Tandis que les ministres de Suède s'en allaient répétant que « la bigoterie de M. d'Avaux ruinait les affaires [3] », Trautmansdorff, pour sauver les domaines d'Autriche, cédait les biens ecclésiastiques, que l'ambassadeur français refusait de réclamer [4]. D'Avaux se retournait-il alors vers le cardinal, l'avertissant sans relâche que « l'Eglise catholique était au pillage [5] » ? Mazarin répondait froidement : « Il faut en demeurer en repos et acquiescer sans scrupule à ce qui a été fait, puisqu'il n'a pas été en notre pouvoir de l'empêcher... [6]. »

1. *Hist. du traité*, liv. VIII, chap. XXIX.

2. D'Avaux à Brienne, 11 mars 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXII.

3. La Cour à Brienne, 11 juin 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIV, et Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VII, chap. XXXV.

4. Chigi à la cour de Rome, 2 février et 9 mars 1646, 28 juin 1647. Archives Chigi. — Réponse des plénipotentiaires au Mémoire du roi. 4 février 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXX. — Mémoire des plénipotentiaires de France, 20 mai 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t LXXXIII. — Les plénipotentiaires à la cour, 3 juin 1647. *Négociations*, t. IV, p. 115.

5. Mémoire de d'Avaux, 11 février 1647. *Négociations*, t. IV, p. 19. — D'Avaux à Mazarin, 21 février 1647. Archives des affaires étrangères. *Allemagne*, t. LXXXI.

6. Mazarin à d'Avaux, 10 mai 1647. Archives des affaires étran-

Cette raison souvent répétée à notre négociateur ne suffisait pas à le mettre « en repos ». Il mandait à Brienne : « Je voudrais de bon cœur donner la moitié « de ce que j'ai au monde et être aussi bien persuadé « de notre justification que vous le paraissez; mais je « ne puis pas comprendre comment l'Empereur sera « seul coupable, comme vous prononcez, s'il aban- « donne ceux qu'il ne saurait plus protéger contre la « puissance des deux couronnes. Je suis d'accord avec « vous, Monsieur, que c'est ce qu'on peut désirer de « la France, qu'elle ne fasse aucune diligence pour l'y « disposer et qu'au contraire elle s'y oppose. J'ai « voulu aussi, quelquefois nous couvrir de cette dé- « fense ; mais on la ruine incontinent par une démons- « tration fâcheuse, que si la France n'en sollicite pas « l'Empereur au traité de la paix, elle l'y force à « la campagne, et qu'il n'y a point de différence entre « faire mal et assister ceux qui le font [1]. » Pendant que cette dépêche et d'autres semblables arrivaient d'Osnabruck, Servien écrivait de la Haye que « la saison n'était pas propre pour former de grandes contestations avec nos alliés sur le sujet de la religion [2] », qu'il ne fallait pas donner aux Suédois « moyen d'acquérir du crédit parmi les protestants et d'y ruiner celui de la France [3] » . La suite de la négociation

gères, *Allemagne* t. LXXXIII. — Analysé. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 895.

1. D'Avaux à Brienne, 11 mars 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVII, et *Négociations*, t. IV, p. 41.

2. Cf. Mémoire du 22 février 1647, déjà cité. — Lettre de d'Avaux à Brienne et à Mazarin, 4 mars 1647. *Négociations*, p. 35 et 356.

3. Duplicata de la lettre écrite à M de Longueville et à M. d'Avaux par M. Servien, 22 avril 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIII.

devait montrer que Servien était mieux écouté que d'Avaux.

Néanmoins, d'Avaux ne se rebuta pas. Il s'autorisa de quelques paroles arrachées au cardinal [1] pour faire appréhender aux Suédois que la France leur retirât ses subsides et ses troupes. A plusieurs reprises, il écrivit directement en Suède, pour que la reine Christine tempérât l'ardeur querelleuse de ses ministres [2]. Grâce à lui, la plupart des contestations en matière religieuse s'arrangèrent au contentement réciproque des partis opposés. On a, plus tard, incriminé ses résolutions, mais dans le moment, les Etats catholiques et les États protestants, lassés de la lutte, lui portèrent de solennelles actions de grâce. et les catholiques en particulier l'appelèrent leur sauveur [3]. Chigi, tout en s'indignant de voir « les évêchés ballottés entre les négociateurs, comme la paume que les joueurs lancent de la main ou du pied [4]». Chigi convint que « si d'Avaux s'était mis du côté des protestants dans les questions politiques, il avait été contre eux dans les questions ecclésiastiques [5]. »

Pour régler la possession des biens disputés, une époque intermédiaire fut choisie entre l'année 1618,

1. Mémoire du roi, 30 août 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIX. — *Voir* aussi une note jointe au mémoire de d'Avaux, en date du 18 mars 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIII.

2. D'Avaux à Chanut, 25 février, 11 mars, 8 avril, 15 avril 1647.. *Négociations*, t. IV, p. 31, 33, 42, 58, 59, 61. — Odhner. *La politique suédoise*, p. 207 et s.

3. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VIII, chap. xv et xxxiv. Mémoire de d'Avaux, 22 février 1647. *Négociations*, t. IV, p. 24 et 27.

4. Chigi au nonce de Vienne, 18 février 1647. Archives Chigi.

5. Chigi à la cour de Rome, 24 mars 1647. Archives Chigi.

réclamée par les protestants et l'année 1627, indiquée par les catholiques : ce fut l'année 1624. Par là , beaucoup d'usurpations postérieures à la paix de Passau furent consacrées sans retour ; l'Eglise romaine perdit l'espoir de recouvrer une grande partie de son domaine temporel, mais son autorité spirituelle ne fut pas notablement amoindrie. Les pays que d'Avaux se résigna à céder avaient cessé depuis longtemps d'être catholiques ; la plupart de leurs habitants étaient nés protestants.

Le débat se prolongea seulement au sujet des évêchés de Minden et d'Osnabruck [1]. Il était douteux si le siège de Minden avait appartenu, en 1624, aux catholiques ou aux luthériens. D'Avaux, de concert avec le nonce du pape, le revendiquait pour ses coreligionnaires ; mais l'Empereur, d'accord avec les Suédois, l'ayant abandonné à l'électeur de Brandebourg, il n'y eut plus moyen de le contester à ce prince luthérien.

L'évêché d'Osnabruck avait été, dix ans après l'année normale, attribué au fils naturel de Gustave-Adolphe, Gustavson. L'évêque catholique, qu'on en avait chassé et qui appartenait à la maison de Bavière, le réclamait, sans épargner les démarches. Déjà d'Avaux avait obtenu, par l'intermédiaire de Chanut, que la reine Christine renonçât à cette prétention, soutenue par ses ministres [2] ; lorsque, au grand déplaisir

1. Mémoire de d'Avaux, 11 février et 25 février 1647. — D'Avaux au duc de Longueville, 20 février 1647. *Négociations*, t. IV, p. 19. — Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXI. — Mémoire des plénipotentiaires, 17 décembre 1646, cité par Bougeant, *Hist. du traité*, liv. V, chap. LXXXIII.

2 Mazarin à d'Avaux, 10 mai ; — La Cour à Servien, 13 mai ; — d'Avaux à Mazarin, 27 mai ; — Mémoire du roi, 1er juin 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVIII et CVII.

de la France qui accusa les Impériaux de « mauvaise foi [1], » l'Empereur céda directement Osnabruck aux Suédois [2]. Dès lors, la difficulté parut inextricable : on en sortit par une convention bizarre, aux termes de laquelle ce siège épiscopal devait être occupé alternativement par un catholique et par un luthérien : « alternative scélérate et jusque-là sans exemple [3] », écrivit à bon droit le nonce du pape. A cette occasion, les députés que la Bavière avait alors à Paris « confessèrent avec ingénuité que si le comte de Trautmansdorff avait voulu profiter sincèrement de l'appui de la France dans le fait de la religion, il eût pu la préserver de beaucoup de grands préjudices [4] ».

Les divers territoires de l'Empire étant répartis entre les princes catholiques, luthériens et calvinistes, il restait encore à déterminer la condition de leurs habitants en matière religieuse.

Depuis la Réforme, la religion du souverain devait être, dans chaque État, celle des sujets ; ceux qui en professaient une autre étaient réduits à changer de demeure. La paix de Westphalie apporta un tempérament à cette règle ; les sujets allemands reçurent dans tout l'Empire la liberté de conscience, mais la liberté de culte leur resta interdite ; à quelque com-

1. Mémoire du roi, 29 juin 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVIII.

2. Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 334, 341. — Chigi à la cour de Rome, 5 et 12 avril et 31 mai 1647. Archives Chigi.

3. La Cour à Brienne, 3 juin 1647. Archives des affaires étrangères. *Allemagne*, t. LXXXIV. Chigi à la cour de Rome, 16 octobre 1648. Archives, Chigi.

4. Mémoire du roi, 6 juillet 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVIII.

munion chrétienne qu'ils appartinssent, ils purent rester partout étrangers à l'Église dominante, mais non élever autel contre autel.

Par exception, cette liberté de pratiquer ouvertement une foi dissidente fut demandée, en faveur des protestants, dans les Etats héréditaires d'Autriche, en faveur des catholiques, dans le bas Palatinat restitué à l'électeur palatin. Ni de part ni d'autre, elle ne devait être accordée. Dans les Etats héréditaires, les protestants invoquèrent vainement une tolérance, arrachée jadis à quelques empereurs et bientôt retirée. leur propre exemple les condamnait; Trautmansdorff, fort accommodant chez autrui, ne souffrit à aucun prix que l'Empereur reçût la loi dans son propre domaine [1]; d'Avaux le soutint dans sa résistance et, les deux grandes puissances catholiques étant d'accord, la prétention fut écartée [2]. Dans le Palatinat, les catholiques s'autorisaient du rétablissement de leur culte opéré par la Bavière; la France se fondait sur les traités, aux termes desquels sa religion devait être respectée, partout où on la trouverait en exercice. D'Avaux fit valoir cette condition de notre alliance avec son zèle accoutumé [3]; la question était encore pendante lorsque survint sa disgrâce. Nous raconterons plus loin dans quelles circonstances et de quelle manière elle fut enfin tranchée.

Les clauses de la paix étaient convenues pour l'Al-

1. Mémoire des plénipotentiaires, 3 juin 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIV. — Koch, *Ferdinand III*, t II, p. 344 à 350.

2. *Négociations*, t IV, p. 337. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VIII, chap. XXXV et XXXVI.

3. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. X, chap. X.

lemagne. L'Empereur et l'Empire, les princes catholiques, les princes protestants et la France s'étaient mis d'accord. Régime politique, régime religieux, répartition des territoires, tout était réglé des bords du Rhin aux bords du Danube, et d'Avaux, en revenant d'Osnabruck à Munster pouvait se considérer comme le pacificateur des Etats germaniques.

L'Espagne seule n'avait consenti à rien ; pour que la paix convenue s'exécutât, il fallait ou s'accorder aussi avec cette puissance, ou traiter sans elle. Traiter sans l'Espagne, n'était pas sans péril pour nous, à cause de l'union des deux branches de la maison d'Autriche; il y avait lieu de redouter que l'Empereur, et les archiducs, débarrassés pour leur propre compte du poid, de la lutte, prêtassent secours au roi catholique, qui continuerait de nous combattre [1]. Si nous voulions, au contraire, traiter avec l'Espagne, il fallait devancer le moment où sa convention avec les Hollandais deviendrait irrévocable; car elle n'attendait que ce moment pour rompre les pourparlers avec nous.

Vers le milieu de l'année 1647, Mazarin inclina à « la paix de l'Empire, sans celle de l'Espagne », quand même l'Empereur se réserverait le droit de secourir le roi catholique. Il était impatient de tourner nos forces contre les Espagnols [2] s'inquiétait médio-

1. Mémoire des plénipotentiaires, 27 mai 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIII.— Mazarin à M. d'Avaux et au duc de Longueville, 19 juillet 1645. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 925.

2. Mazarin à Turenne, 13 avril 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 428. — Mémoire du roi, 30 août 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXIX.

crement des ressources que pouvaient leur fournir les Impériaux [1] et appréhendait davantage la prolongation de la guerre en Allemagne, au moyen d'une ligue nouvelle de la Bavière et des autres États de l'empire avec l'Empereur [2].

Mais au moment où il reconnaissait tardivement ce danger et le signalait à d'Avaux, il n'était plus temps de le prévenir. Ferdinand III avait regagné Maximilien et l'avait décidé à rompre la trêve, à marcher contre les Suédois. Dès lors, sous peine de prolonger indéfiniment la guerre dans toute l'Europe, il fallait bien négocier avec l'Espagne. Mazarin, qui avait jusque-là répugné à cette négociation, se crut obligé d'y donner les mains, au moins en apparence.

Sous la direction nominale du duc de Longueville, elle fut conduite par d'Avaux, qui revenait d'Osnabruck; ce dernier succès aurait mis le comble à sa gloire, et c'est quand il y touchait, que sa disgrâce éclata.

Les pourparlers s'engagèrent sur les propositions de la France et par l'intermédiaire des Hollandais. De part et d'autre, on chicana longtemps. Pour obéir à Mazarin, Longueville et d'Avaux furent obligés d'insister sur des prétentions que le cardinal n'était pas résolu à maintenir, et lorsque les Français se relâchaient, les Espagnols se raidissaient à leur tour. Ainsi, la France soutenait le roi de Portugal, et l'Espagne refusait d'abandonner le duc Charles de Lorraine, et pourtant la France n'avait pas d'engagement avec le

1. Mazarin à Chanut, 30 août 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II p. 944.
2. Mazarin à d'Avaux, 13 septembre 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 949.

Portugal, ni l'Espagne ne se souciait beaucoup du Lorrain[1]. La dispute s'étendait encore sur quelques places d'Italie et sur la Catalogne, conquêtes que nous hésitions à rendre sans vouloir pourtant les garder toujours, et tandis que ces contestations mesquines se prolongeaient, les Espagnols se hâtaient de serrer leurs nouveaux liens avec la Hollande, de la séparer de nous.

Cependant, grâce à la persévérance de d'Avaux, après six mois de continuels débats, les principaux articles du traité furent rédigés, et nos agrandissements en Flandre, assurés. Il ne restait plus à régler que quelques points, trop peu importants pour justifier une rupture. On touchait à la fin de l'année 1647. Il s'agissait de savoir à quelles conditions la Lorraine serait restituée aux anciens ducs, un ambassadeur hollandais présenta une transaction qui ménageait l'intérêt et surtout l'amour-propre des deux belligérants.

D'Avaux opina pour l'agréer et rangea, quoique avec quelque incertitude, le duc de Longueville à son sentiment[2]; selon son habitude, Servien soutint l'avis contraire[3]. Divisés, les plénipotentiaires français durent en référer à leur cour, en même temps que les Espagnols consultaient celle de Madrid. Tandis que la proposition était applaudie à Munster et y ramenait l'espoir d'une paix prochaine, elle déplut

1. D'Haussonville, *Réunion de la Lorraine*, t. II, chap. XXII.
2. D'Avaux à Mazarin, 30 décembre 1647. — Mémoire des plénipotentiaires, même date. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVI.
3. Servien à Lionne, 31 décembre 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. CIII.

pareillement aux deux cours. Mazarin blâma en termes pleins de dépit la trop grande facilité de d'Avaux [1]; Lionne alla jusqu'à la qualifier « d'impertinence ». La vérité est que le cardinal ne voulait plus à ce moment rendre la Lorraine, et cependant, pour ne point assumer sur lui l'odieux d'une guerre plus longue, il en autorisa l'abandon, mais de mauvaise grâce, et en l'environnant de conditions qu'il savait inacceptables; c'était un refus déguisé. La cour d'Espagne, au contraire, exigea la restitution pure et simple et repoussa les conditions que les médiateurs avaient jugées acceptables; c'était un refus déclaré [2]. Par malheur pour l'Espagne, sa réponse arriva la première à Munster et rompit aussitôt la négociation [3], les cartes se brouillèrent plus que jamais, l'Allemagne et l'Europe se virent rejetées dans les horreurs d'une guerre sans terme. Accusé dès cette époque, et plus tard durant la Fronde, « d'avoir été cause que la paix ne s'était point faite », Mazarin se défendit toujours, en alléguant qu'elle avait été empêchée par les Espagnols, et il est vrai qu'à aucun moment [4] les Espagnols ne l'avaient sincèrement voulue. Mais il est pareillement vrai que lui-même ne l'avait pas voulue davantage.

1. Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 27 janvier 1648.
2. Bougeant, *Hist du traité*, liv. VIII, chap. LXIX à LXXIX.
3. D'Avaux à Mazarin, 9 février 1648. Archives des affaires étrangères. *Allemagne*, t. CVII.
4. Mazarin au duc de Longueville, 22 juin 1647. Mazarin à Brienne, 24 mars 1651 (de Bouillon durant l'exil du cardinal, au temps de la Fronde). *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 240 et s., et t. IV, p. 94 et s.

VI

D'où est venue cette volonté semblable de deux belligérants ? Pourquoi cet acharnement réciproque à une guerre, qui fatiguait mortellement vainqueurs et vaincus ?

La conduite de l'Espagne s'explique assez facilement. Grâce à son accommodement avec la Hollande, elle avait désormais un ennemi de moins, pouvait tourner contre nous seuls toutes ses forces et elle nous savait menacés de nous affaiblir; nos dissensions intérieures se réveillaient, la Fronde allait éclater. Jamais elle ne s'était résignée aux sacrifices que la paix exigeait; dès qu'elle entrevit un changement de fortune, elle mit fin aux pourparlers dont elle nous avait amusés et ne songea plus qu'à combattre encore.

Les motifs de la France sont plus difficiles à pénétrer. Dans le moment où Mazarin négociait encore avec les Espagnols, les personnages employés à la négociation, tels que Longueville [1],

1. Lettre du duc de Longueville à Mazarin, 10 juin 1647, citée par Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VII, chap. LXIV. — C'est à cette lettre, textuellement citée par Bougeant, que Mazarin répondit le 22 juin 1647 qu'il « voudrait pour beaucoup ne l'avoir point vue », s'y voyant taxé indirectement d'avoir été cause que la paix ne s'était point faite. Après quoi il se défendait longuement de ce reproche. Il est singulier que M. Chéruel, qui a publié cette réponse (*Lettres de Mazarin*, t. II, p. 440-445), prétende que « nous n'avons pas de déclaration émanant du duc de Longueville » et que l'accusation qu'il aurait porté contre Mazarin « ne nous est parvenue que par un anonyme ». *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, p. 477.)

Brienne [1] et Chavigny [2] dans le conseil du roi, les médiateurs à Munster [3], nos ambassadeurs en Europe [4], la cour en France [5], tout le monde enfin murmurait de l'éloignement du cardinal pour la paix, et bientôt ses ennemis lui en firent un crime. Ils l'accusèrent d'avoir voulu d'une part se rendre nécessaire, et d'autre part « donner à M. d'Orléans et à M. le Prince tant d'occupation qu'ils ne songeassent pas à traverser son crédit ». A quoi Mazarin, répondait : « Je n'aurais pas été seulement un perfide, mais un insensé, puisque la tranquillité étant rétablie dans le royaume avec toutes les félicités que la guerre en bannit d'ordinaire, on m'aurait donné beaucoup de gloire et de bénédictions. » Au contraire, le peuple réduit à la détresse par les charges de la guerre s'était soulevé, et le

1. *Mémoires de Brienne*. Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 9?, 112 et 118.

Selon Brienne, Longueville aurait pu signer la paix s'il eût voulu. Ses pouvoirs étaient suffisants. Mais le même Brienne indique clairement que Servien, qui s'y opposait, avait la confiance du cardinal. En signant le traité, les plénipotentiaires de Munster se seraient donc exposés au même désaveu que les plénipotentiaires de Ratisbonne, sous Richelieu.

2. *Mémoire contre le cardinal*, publié à la suite du journal d'Olivier d'Ormesson dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, p. 750 et s.

3. Mémoires des plénipotentiaires, 8 juillet et 5 août 1647. — Archives des affaires étrangères, t. LXXXIV et LXXXV.

4. En reproduisant cette accusation de Fontenay-Mareuil, M. Chéruel oppose aux mémoires de l'ancien ambassadeur une dépêche qu'il écrivait de Rome, et où il impute le retard de la paix aux Espagnols. (*Hist. pendant la minorité*, t. II, p. 475.) Mais on pouvait croire à la fois à la mauvaise volonté du cardinal et à la mauvaise volonté de l'Espagne, et telle était, ce me semble, l'appréciation vraie des hommes bien informés.

5. *Mémoires de madame de Motteville*. Collection Petitot, 2e série t. XXXVII, p. 328. — *Mémoires de Conrart*, id., id., t. XLVIII, p. 229.

ministre avait été renversé et contraint de fuir. Est-ce donc que la paix conclue à cette époque n'aurait pas été profitable? Mais dans cette apologie écrite pendant son exil, Mazarin signalait les avantages qu'il avait dès lors procurés au royaume : le nombre de nos alliés accru, notre territoire agrandi et fortifié, notre réputation portée plus haut dans toute l'Europe, et il en concluait que, s'il avait traité, « la malice même et l'envie n'auraient pu attaquer sa conduite [1]. » Plus il dit vrai, plus la paix était dans son intérêt et dans celui de l'Etat, plus il est extraordinaire qu'il ne l'ait pas désirée. Il pouvait du moins, par une conduite nette et claire, mettre ouvertement l'Espagne dans son tort et obliger l'Empereur et l'Empire à s'en séparer, comme ils le firent plus tard.

Les hommes les plus avisés suivent leurs penchants, aussi souvent peut-être que leur intérêt. Ce qui détermina Mazarin, en cette circonstanec, ce fut sa passion d'acquérir et sa propension à l'espérance. Quoiqu'il ait dit quelque part que « ce n'est pas une petite habileté de quitter le jeu quand on gagne, puisqu'on met son gain en sûreté [2], il lui en coûtait, quant à lui, de se retirer tandis qu'il gagnait toujours. Après avoir obtenu l'Alsace, il convoita donc les Flandres puis la Lorraine. Un événement inattendu le poussa sur cette pente : vers le milieu du mois de juillet 1647, Naples se révolta contre les Espagnols, et vers la fin de cette année appela la France à son aide. Dès lors le cardinal ne mit plus

1. Lettre à Brienne, — *Lettres de Mazarin*, t. IV, p. 96 et 97.

2. Mazarin à d'Avaux, 20 juillet 1646. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 308.

de borne à ses désirs; et on lui eût donné, à ce moment, sans condition, la Lorraine, qu'il s'en fût à peine contenté : il rêvait un trône pour quelque prince français en Italie, il voyait déjà la domination française remplaçant en ce pays la domination espagnole [1].

Les événements avaient pourtant commencé d'avertir Mazarin des mécomptes que la fortune réserve à ceux qui veulent tirer trop grand profit de ses faveurs.

Lorsque la trêve d'Ulm permit de disposer de l'armée de Turenne, celui-ci aurait voulu la mener à Vienne, pour terminer la guerre de l'Empire. Le cardinal en avait jugé autrement ; il tenait l'effort de nos armes pour superflu dans l'Empire [2] et n'avait plus d'yeux que pour les Flandres. Au mois de mai 1647, il avait donc rappelé l'armée de Turenne vers les Pays-Bas [3]. Cependant elle était, pour la meilleure part, composée d'anciens régiments de Weimar, et de même que les soldats français répugnaient à passer le Rhin pour entrer en Allemagne, de même les Weimariens ne voulaient pas non plus le passer pour en sortir. A peine l'eurent-ils franchi, qu'ils se mutinèrent à Saverne et se rejetèrent sur l'autre rive. Il fallut que Turenne les suivît, que, tour à tour, il parlementât avec eux, les chargeât, les

1. Mazarin à Fontenay-Mareuil, juillet à décembre 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 466, 504, 524 et 555. — Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VII, chap. LXXIX et LXXX, et liv. VIII, chap. LXXII

2. Mémoire du roi aux plénipotentiaires, 12 avril 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVIII

3. Mazarin à Turenne, 13 et 14 avril 1644. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 418 à 424.

dispersât [1], et ce fut seulement au mois de septembre qu'il parvint dans le Luxembourg, avec trop peu de troupes pour rien tenter de considérable [2]. La saison se trouva perdue dans une inaction qui trompait les calculs de Mazarin : « cela me perce le cœur », écrivait-il au duc de Longueville à Munster [3].

Vers le même moment, Condé, obligé de lever le siège de Lerida, échouait en Catalogne et la trêve d'Ulm se rompait. Déjà auparavant, le plus célèbre des officiers bavarois, Jean de Werth, s'était livré à l'Empereur et avait tâché de lui livrer l'armée bavaroise. Maximilien avait retenu ses troupes, mais seulement jusqu'au jour où il s'était laissé entraîner lui-même. Irrité contre les Suédois, qu violaient l'armistice envers l'électeur de Cologne, et l'observaient mal avec lui, délié en conséquence de ses engagements par ses théologiens, sollicité par les Etats catholiques, circonvenu par l'Empereur, il avait ramené ses soldats dans les camps où ils avaient combattu longtemps, où ils souhaitaient combattre encore [4].

L'Empire se trouvant ainsi fortifié, les hostilités s'étaient ranimées en Allemagne; il avait fallu y faire rentrer Turenne après l'en avoir retiré; laisser en repos, pour un temps, les Espagnols et tomber sur la Bavière. Abandonnés par les Hollandais, nous

1. *Mémoires de Turenne*. Collection Michaud et Poujoulat, p. 410, et *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 446.
2. Mazarin à Turenne, 15 septembre 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 488.
3. Mazarin à Longueville, 20 septembre 1647, *id.*, id., p. 489.
4. Koch, *Ferdinand III*, t. II, p. 309 et s.

n'avions plus d'amis que les Suédois : nous étions obligés d'épouser leurs querelles. Vainement, les Bavarois voulaient-ils ne rompre qu'avec eux et rester en bons termes avec nous, vainement l'électeur de Bavière ne souhaitait-il autre chose que s'entremettre pour la paix générale [1], tandis que nous-mêmes, tout en nous déclarant « plus offensés que la Suède du procédé » de Maximilien, nous désirions retarder avec lui notre rupture [2]. Les Suédois avaient exigé que nous l'attaquions sans délai, et Turenne, dont l'armée « délabrée » avait encore besoin de quelque temps et de « bons quartiers pour se remettre », avait reçu l'ordre de marcher aussitôt contre la Bavière [3]. Pour avoir voulu prolonger la guerre, nous recevions la loi des alliés que nous soudoyions.

On en était là quand l'affaire de Naples vint relever la confiance et l'ambition de Mazarin. Il y avait lieu d'hésiter avant de s'y engager. Plusieurs politiques considéraient ce soulèvement comme « un feu de paille [4] » et trouvaient « inexplicable la joie » que le cardinal en manifesta tout d'abord [5]. Ayant attendu toutefois pour intervenir

1. Bagni à la cour de Rome, septembre et octobre 1647. Archives du Vatican, *Nonciature de France*, t. XCVI.

2. Mazarin à Chanut, 11 octobre et 13 décembre 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 508 et 536. — Mémoires des plénipotentiaires, 18 novembre et 2 décembre 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVI.

3. Mazarin à Turenne, 14 décembre 1647. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 541.

4. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. VIII, chap. LLXX.

5. Nani (*ambassadeur vénitien*), cité par Chéruel, *Histoire de France sous la minorité*, t. II, p. 377 et 378, en note.

ouvertement un appel formel des Napolitains [1], il ne rencontra personne qui sut conduire ce peuple. Notre ambassadeur à Rome, Fontenay-Mareuil, après avoir suscité la révolte. ne la dirigea pas, Condé refusa d'aller au loin conquérir une couronne. L'entreprise tomba entre les mains d'un aventurier de qualité que Mazarin n'avait pas choisi [2], c'était le dernier duc de Guise, hardi comme toute sa race, mais plus célèbre par ses galanteries que par ses exploits. Se rencontrant, par hasard, en Italie, il s'offrit de lui-même aux Napolitains, tandis que la France ne leur présentait personne. Au mois de novembre 1647, les Napolitains le portèrent en triomphe ; au mois de juillet suivant, ils le livrèrent aux Espagnols. Ainsi finit une aventure que le cardinal s'était représentée comme le prélude des événements les plus inouis et les plus heureux [3], oubliant que les projets de conquête en Italie ne nous ont jamais porté bonheur.

Pendant qu'il sacrifiait à cette chimère les chances d'une paix prochaine, il était difficile qu'il conservàt, à Munster, l'homme qui avait pensé la conclure.

Mazarin n'avait jamais goûté d'Avaux; malgré les formes obséquieuses dont celui-ci s'enveloppait, il le considérait comme un perpétuel contradicteur. Leur dissentiment transpirait au dehors; d'Avaux fut accusé une fois de plus d'avoir tenu de mauvais propos contre Mazarin et sa politique. Vrais ou faux, innocents ou indiscrets, ces propos étaient conformes

1. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 471-474.
2. *Id.*. id., p. 528 et 931. — Chéruel, *Hist. de France sous la minorité*, t. VII, chap. III.
3. Nani, *loco citato*.

aux dépêches de l'ambassadeur ; Mazarin qui, tout en continuant la guerre, aurait voulu se décharger de l'odieux de cette résolution, ne pardonna point à l'agent qui contrariait ses vues et, secrètement ou non, le blâmait sans cesse.

D'ailleurs une véritable conjuration était ourdie contre d'Avaux. Servien, qui avait mal réussi à la Haye, était rentré à Munster plus jaloux d'un collègue qui venait de remporter à Osnabruck des succès célébrés à grand bruit par de nombreux panégyristes. Le duc de Longueville, blâmé à plusieurs reprises par le cardinal et dégoûté des lenteurs de la négociation, était retourné en France : personne ne contenait plus l'antipathie des deux rivaux. A l'encontre de d'Avaux, Servien affecta plus que jamais de prendre parti pour les protestants [1], et les membres de l'ambassade qui lui étaient attachés lui rendirent ce témoignage que, depuis son retour en Allemagne, « les courages des protestants s'étaient redressés et leurs affections réchauffées », qu'ils « fondaient en lui toutes leurs espérances [2] ». Non content de contredire perpétuellement son collègue, Servien avait trouvé moyen d'avoir près de lui un véritable espion. C'était le résident de France qui avait succédé, à Osnabruck, à M. de La Barre, « un nommé La Cour, diffamé par son ivrognerie et ses débauches », ainsi le désigne Chavigny dans le pamphlet qu'il a publié durant la Fronde contre le cardinal [3]. Henri Groulard, sieur de La Cour,

1. Servien à La Cour, 8 novembre 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. XC.
2. La Cour à Lionne. Osnabruck, 18 novembre 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXVI.
3. Appendice au Journal d'Olivier d'Ormesson, p. 756.

appartenait pourtant à une famille considérable dans la robe : il était le fils de ce Claude Groulard, premier président du Parlement de Normandie, dont les mémoires nous aident à connaître de près Henri IV [1]. D'Avaux ménageait La Cour, soit qu'il le redoutât, soit qu'il fût trompé par de faux dehors; vivant sous le même toit et à la même table, à Osnabruck, il paraissait avec lui en « parfaite intelligence [2] ». Comme les appointements des agents du roi étaient souvent en retard à cette époque, et que La Cour était besogneux, il lui avança même de l'argent de sa bourse [3]. Néanmoins, il fallut un ordre spécial de Brienne pour qu'il lui communiquât les dépêches venues de Paris [4]. Le résident, de son côté, ne laissait point de paraître content (c'est lui qui l'avoue), parce qu'il savait que l'ambassadeur « écrivait à la cour à son avantage ». Mais par derrière il protestait « qu'il ne pouvait apprivoiser M. d'Avaux », qu'il ne voulait « lui avoir aucune obligation, n'ayant point intention de le servir », et que d'ailleurs « il n'y avait point d'argent qui pût payer la mortification qu'il avait eue de se voir sous la discipline d'un si sévère pédagogue » ; il épiait ses paroles et ses démarches, dépréciait ses succès et, surtout, entretenait les ressen-

1. *Voyages en cour*, publiés d'abord dans la Collection Petitot, 1re série, t. XLIX, et ensuite par M. Floquet.

2. La Cour à Servien, 25 février. — D'Avaux à Brienne, 8 avril 1647. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. LXXXI et LXXXVIII.

3. La Cour à Servien, 15 février (lettre déjà citée) et 28 mars 1647 id., *id.*, t. LXXXVIII.

4. La Cour à Servien, 25 février et 4 mars, et d'Avaux à Brienne, 28 mars 1647. Lettres déjà citées.

timents de Servien, à qui il écrivait bassement : « Je suis le martyr de votre maison [1]. »

Les dénonciations de La Cour et d'autres encore étaient reçues dans le cabinet du cardinal par Lionne, le neveu de Servien; d'Avaux ne pouvait échapper à ce réseau d'inimitiés, Mazarin le frappa avec une dureté qui ne lui était pas habituelle. Non content de le rappeler au moment où il allait signer la paix, il lui interdit de venir à la cour, et d'exercer les charges dont il était investi avant d'aller à Munster. Le coup était violent : d'Avaux en fut d'abord accablé ; s'il en faut croire Servien, les médiateurs le virent verser des larmes [2].

Quant à Mazarin, cette satisfaction donnée à ses propres ressentiments et à ceux d'autrui ne devait ni lui faire honneur, ni lui porter bonheur. La disgrâce du « pacificateur général [3] », comme lui-même le nommait avec dépit, parut au public une preuve vivante que le cardinal ne voulait pas la paix et, cinquante ans plus tard, Saint-Simon parlait encore à ce sujet de « sa conduite absurdement confite en félonie [4] ». Bientôt d'ailleurs il fut réduit à son tour à rechercher ce pacificateur et surtout sa famille. Au milieu de la Fronde, il eut recours au frère aîné de d'Avaux, au président de Mesme, pour servir, avec Mathieu Molé, de médiateur entre le Parlement et la

1. La Cour à Servien, 25 février et 4 mars, et Servien à La Cour, 8 novembre 1647. Lettres déjà citées,

2. Bougeant, *Hist. du traité*, liv. IX, chap. VI à XIV. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 79 et 108 (en note).

3. Mazarin à Le Tellier, 23 septembre 1650. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 875.

4. Cité par Chéruel, *Hist. de France sous la minorité*, t. II, p. 475 (en note).

cour[1]. Les rancunes de Mazarin cédaient toujours devant son intérêt. Dès qu'il eut besoin de la maison de Mesme, il ne tint plus rigueur à d'Avaux, le laissa rentrer au conseil et reprendre l'exercice de sa charge de surintendant : il se servit de lui pour emprunter « en son propre et privé nom, et sur des pierreries qui lui appartenaient en son particulier », de l'argent destiné à payer les troupes. « M. d'Avaux », écrivait-il[2], « se piquerait sans doute de générosité en ce rencontre[3]. » Enfin, tout en continuant à soupçonner « qu'il souhaitait la paix, même à des conditions désavantageuses », il souffrit qu'au nom du duc d'Orléans, devenu, durant les troubles, lieutenant général du royaume, il entrât en pourparlers avec les Espagnols, trouvant bonnes alors les propositions que, six mois auparavant, il avait accueillies avec dédain[4]. Mais ces pourparlers ne purent seulement pas s'entamer; d'Avaux attendit vainement que les Espagnols lui envoyassent des passeports, et ne put pénétrer jusqu'à eux; ce n'était pas durant nos discordes intestines qu'ils étaient disposés à désarmer[5].

Cet inutile essai de négociation fut la dernière démarche de d'Avaux. Il était noblement vengé de ses ennemis, sa fortune se relevait, et c'est alors qu'il

1. *Mémoires de Retz.* Collection Petitot, 2e série, t. XLVI, p. 341 et 414. — Chéruel, *Hist. de France sous la minorité,* t. III, p. 187-201 et s.
2. Mazarin à Le Tellier, 4 juillet 1649. *Lettres de Mazarin,* t. III, p. 374.
3. *Ibid.*, 17 septembre 1650. *Lettres de Mazarin,* t. III, p. 785.
4. *Ibid.*, 18 sept. 1650, *Lettres de Mazarin,* t. III, p. 797.
5. *Lettres de Mazarin,* t. III, p. 406, 773, 796, 820 et 828. — *Mémoires de Retz.* Collection Petitot, 2me série, t. XLV, p. 143 et 145.

mourut, le 29 novembre 1650 ; il avait cinqnante-cinq ans.

Cependant, Servien était resté seul chargé de la paix d'Allemagne. Il ne pouvait traiter que sur les bases précédemment arrêtées et toute la question se réduisait à savoir si, en effet, les belligérants voulaient ou non traiter. Or, dans le moment où ils semblaient le plus loin de s'entendre, ils se trouvèrent, tout à coup, de part et d'autre, pressés d'en finir, Mazarin par nos troubles civils, l'Empereur par nos exploits.

Au mois de janvier 1648, le Parlement de Paris donna le signal de la résistance aux impôts, aux projets, à l'autorité de Mazarin, et le peuple de Paris, celui de la révolte à main armée. Cette Fronde parlementaire et populaire n'ayant pu être arrêtée ni par ruse, ni par douceur, ni par rigueur, le cardinal écrivit, à Munster, à l'ambassadeur qui avait toujours eu toute sa confiance : « Je vois et je pleure avec des « larmes de sang qu'en même temps que le dehors « nous apparaît beau, le dedans est extraordinairement gâté, et que, par une fatalité déplorable, nous « sommes en train de nous faire nous-mêmes le « mal dont nos ennemis n'ont su venir à bout. C'est « une espèce de miracle, comment, parmi tant d'obstacles que nous-mêmes nous formons, les affaires « peuvent aller et avec la prospérité qu'elles font ; « mais la prudence ne permet pas aussi qu'on se « confie entièrement que ce miracle puisse durer « longtemps : tout le crédit est à sec, les sources « d'argent sont taries, toutes les bourses fermées...

« .... La fin de tout ce discours est pour vous faire

« voir le besoin que nous avons d'avoir la paix au « plus tôt et que, pour y parvenir, pourvu que les cho- « ses solides et essentielles soient bien établies, il ne « faudra pas désormais prendre garde de si près aux « autres. Ce ne sont pas les ennemis qui me font « peine..., mais ce sont les Français mêmes, qui me « donnent appréhension, étant, comme je l'ai dit, « lassés de leurs prospérités et se conduisant en sorte « qu'il paraît qu'ils veulent le désordre à quelque prix « que ce soit. »

Mazarin adressait à Servien cette dépêche le 14 août 1648 [1], et le 24 octobre les traités de Westphalie étaient signés.

Nos succès militaires déterminèrent l'issue de la négociation. La campagne ouverte au printemps de 1648 nous assurat partout « les choses solides et essentielles » et fit tomber nos prétentions sur « les autres ».

En Italie, l'insuffisance de nos troupes à travers le Milanais, la retraite de notre flotte de Naples à Toulon et l'échec de la révolte napolitaine mirent fin à nos projets aventureux. En Catalogne, la prise de Tortone rétablit l'honneur de nos armes, sans nous rendre une province qui nous échappait. En Allemagne, la principale difficulté de Turenne consista à s'entendre avec le général suédois Wrangel; néanmoins, comme les Impériaux et les Bavarois ne marchaient pas dans un meilleur accord, le génie du grand capitaine prévalut. « Le premier », a dit Napoléon, « il planta nos couleurs nationales

1. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 173 et s.

sur les bords de l'Inn et parcourut l'Allemagne en tous sens avec une mobilité et une hardiesse qui contrastent avec la manière dont la guerre s'est faite depuis. » Une fois de plus, la Bavière fut occupée, Maximilien réduit à quitter Munich et les Suédois s'emparèrent de Prague; des deux côtés, Vienne et l'Autriche se virent menacés.

Turenne ne risquait pas, comme l'année précédente, d'être rappelé d'Allemagne en Flandre; Condé s'y trouvait. Là, le vainqueur de Rocroi resta sur la défensive avec une prudence, que plusieurs taxaient de timidité, mais que Turenne, mieux avisé, considérait de loin comme un présage assuré de la victoire[1]. Et en effet, tout à coup, il sut attirer l'ennemi dans la grande plaine de Lens, pour « lui donner le coup décisif ». Quand l'action se fut engagée comme il l'avait souhaitée, « il fit des merveilles à son accoutumée et, de la tête et de la main, s'étant souvent mêlé parmi les ennemis et ayant donné des ordres si à propos qu'il n'y a eu aucunes troupes qui n'aient combattu et aient parfaitement bien fait. » C'est en ces termes que Mazarin rend compte de cette glorieuse journée, ajoutant, dans l'excès de sa joie : « Pour tout dire, en un mot, la défaite des ennemis à Rocroi n'est pas comparable à celle-ci, ni en soi ni pour la conséquence[2]. » Rocroi

1. « Vous verrez par une lettre particulière que je vous écris ce que nous savons jusqu'ici de la bataille que M. le Prince a gagnée. Vous m'en écrivîtes dernièrement en termes tels que vous perdez beaucoup à n'être pas catholique; car vous pourriez passer pour un prophète. » — Mazarin à Turenne, 23 août 1648. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 200.

2. Mazarin au maréchal du Plessis-Praslin, 22 août 1648. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 187 et s.

avait inauguré nos triomphes; Lens les couronna. et l'Empereur comprit qu'il ne pouvait plus secourir les Espagnols, ni en être secouru. La dernière difficulté qui arrêtait notre traité avec l'Allemagne se trouva levée.

Ce traité nous livra l'Alsace; il nous laissa la Lorraine et les Flandres à débattre avec les seuls Espagnols. Déjà, les satisfactions de nos alliés, le partage des territoires, le régime religieux et politique de l'Empire étaient réglés. Une seule question, relative au Palatinat, demeurait en suspens et fut tranchée autrement qu'elle ne l'eût été sans doute, si d'Avaux avait continué jusqu'à la fin de représenter la France.

En restituant au fils calviniste de Frédéric V le bas Palatinat, qu'elle avait regagné par ses armes, la France avait stipulé le libre exercice de la religion romaine; mais au moment de signer le traité, la Bavière et l'Empereur consentirent à l'omission de cette clause contraire au droit commun de l'Empire. L'Empereur venait de refuser opiniâtrément l'exercice du culte protestant dans ses domaines héréditaires, et le duc de Bavière avait opposé pareil refus à pareille demande dans le haut Palatinat; les protestants réclamèrent, aux dépens des catholiques du bas Palatinat, l'application de la règle invoquée contre eux-mêmes. Chaque prince allemand tenait à rester maître chez lui en matière de religion et se souciait assez peu de voir sa religion pratiquée chez son voisin. Devant ce sentiment commun aux deux partis, Servien céda, n'ignorant pas à quelles critiques cette condescendance l'exposait; car, depuis le départ de d'Avaux, la reine Anne d'Autriche n'avait

cessé de « recommander expressément d'avoir grand soin des intérêts de sa religion [1] ». Mais il allégua que la paix était alors le suprême désir des catholiques allemands, et que toute prolongation de la guerre leur apporterait de nouveaux et irréparables préjudices. Les catholiques du bas Palatinat ne reçurent donc aucun privilège. Lorsqu'en 1645 Turenne avait rétabli, dans cette province, le libre exercice du culte luthérien, le nonce du pape et le clergé fidèle à Rome s'étaient récriés tout ensemble contre cette liberté même et contre les excès et les violences qui l'accompagnaient. Trois ans plus tard, les catholiques réclamèrent en vain, pour eux, la tolérance qu'avaient obtenue malgré eux leurs adversaires : la France fit en vain valoir la reconnaissance que lui devait le Palatin. « Rien ne put vaincre l'aigreur qui restait dans l'esprit des protestants après trente ans de guerre et leur haine contre la religion [2] » qu'ils avaient combattue. Il ne resta dans toute l'Allemagne aucun État, où l'on pût voir deux cultes opposés subsister ensemble.

Conclue deux ans plutôt, selon le vœu de d'Avaux, la paix eût été la même pour la France ; car les succès de la dernière campagne eurent pour résultat de nous rendre la position que nous avions risqué de perdre, elle eût laissé l'Allemagne moins ruinée et moins irritée contre nous. Mazarin fut d'ailleurs le premier puni de cette faute ; au milieu du désordre

1. Mazarin à Turenne, 23 juin 1648. *Lettres de Mazarin*, t. III, p. 143.
2. La Cour à Brienne, 21 septembre 1648. Archives des affaires étrangères, *Allemagne*, t. CIX. — Bougeant, *Hist. du traité*, t. X, chap. x à xiv.

et du trouble, durant son exil, ses plus importants services furent méconnus et calomniés. Censurée par ses ennemis avec une aveugle violence, la paix de Westphalie passa inaperçue aux yeux du plus grand nombre. Les mémoires du temps la mentionnent à peine, et les écrits du temps ne la célèbrent pas [1].

Différée moins longtemps, la paix eût été de plus moins préjudiciable à l'Église, et comme de nombreux articles disposaient sans son concours des biens ecclésiastiques et réglaient entre séculiers les affaires de religion, il fut « convenu qu'on ne s'arrêterait pas à la protestation faite par qui que ce soit, ecclésiastique ou séculier, soit au dedans, soit au dehors de l'Empire [2] », précaution prise particulièrement contre le Saint-Siège et dont les puissances catholiques qui voulaient la paix tombèrent d'accord. La Bavière était la plus intéressée et se montra la plus empressée à poursuivre l'accommodement [3]. L'Empereur avait fait décider par ses théologiens que, dans l'extrémité où il se trouvait réduit, il lui était permis de séculariser les biens ecclésiastiques et, s'il faut en croire les archives de Vienne, le nonce lui-même n'estimait pas, en conscience, pouvoir condamner cette décision [4]. De leur côté les envoyés de France écrivaient à leur cour que « les médiateurs approuvaient les choses résolues,

1. Chéruel, *Hist. de France sous la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 117.
2. *Traité d'Osnabruck*. Article 5, § 1er.
3. La Cour à Lionne, 29 septembre 1648. Arch. des affaires étrangères, t. CIX.
4. Koch, *Ferdinand III*, vol. II, p. 188 et s.

contraints d'avouer qu'il n'y avait que ce seul moyen de parvenir à la paix », et que le nonce en particulier « laissant vaincre son zèle à sa prudence... » reconnaissait que si cette paix était retardée, « la religion pourrait être blessée à mort [1]. »

Les dépêches de Chigi ne confirment pas ces propos complaisamment répétés à Paris et à Vienne. Elles sont remplies de lamentations chaque jour plus amères, à mesure que la paix s'approche [2], et quand elle se conclut, il refuse de la signer en qualité de médiateur, il proteste devant les plénipotentiaires; les autres nonces réclament également dans les pays où ils sont accrédités, enfin les démarches des envoyés pontificaux n'ayant rien empêché, Innocent X lance une bulle solennelle contre le traité devenu définitif [3].

L'usurpation des biens ecclésiastiques confirmée, la liberté de l'hérésie garantie, des évêchés abolis par la puissance séculière, et livrés aux hérétiques, tels sont les griefs du Souverain Pontife contre la paix de Westphalie, les clauses qu'il déclare « invalides et iniques ». On accusa dans cette conjoncture la complaisance d'Innocent X pour les Espagnols : intraitables adversaires d'une paix qui les privait de l'appui de l'Empire contre la France, ils passèrent pour avoir inspiré la censure pontificale, ou du moins pour l'avoir rendue plus rigoureuse. En réalité, cette censure

1. La Cour à Lionne, 29 septembre 1648.

2. Je l'ai constaté en compulsant aux Archives Chigies ces dépêches; tout particulièrement pendant les mois de septembre et d'octobre 1648.

3. Bulle, *Zelus domûs Dei*, 3 janvier 1651.

ne différait pas de celle dont le pape Paul IV, en 1555, avait frappé la paix de Passau. Elle ne déterminait ni à quelle époque remontaient, ni à quelles puissances étaient imputables les excès qu'elle condamnait. Entre l'Autriche vaincue et la France victorieuse, elle ne prononçait pas et, se renfermant rigoureusement dans le domaine religieux, elle ne touchait en aucune manière au système politique institué par ces traités.

CHAPITRE VII

CONCLUSION : LA PAIX DE WESTPHALIE.

Résultats de la guerre de Trente ans. Partage de l'Europe entre plusieurs religions d'État. — Équilibre des puissances.

I

La période historique que nous avons entrepris de parcourir est achevée. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'avènement de la Réforme. La paix de Westphalie met fin au trouble produit parmi les peuples par cette révolution dans les croyances. Elle attribue aux princes une portion du patrimoine de l'Église; elle reconnaît dans la chrétienté plusieurs religions d'État. Mais si elle enregistre les envahissements du protestantisme, elle en marque le terme : elle assigne aux novateurs des limites qui cette fois ne furent pas franchies. A partir de cette paix, les cultes opposés ont cessé d'empiéter l'un sur l'autre, par la force des armes ou la volonté des souverains.

Elle n'a pas moins d'importance dans l'ordre politique. Après que l'Europe s'est partagée en nations distinctes et de forces inégales, elle assure à ces na-

tions leur existence, elle leur garantit l'indépendance en instituant entre elles un équilibre.

Ainsi, dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, la paix de Westphalie tranche les questions qu'au terme du siècle précédent, Henri IV se proposait de résoudre, et le régime qu'elle établit dure jusqu'à la Révolution française. Pour l'apprécier il convient donc à la fois de la comparer au « dessein » de Henri IV et d'observer ses résultats jusqu'en 1789, et même, à certains égards, jusqu'à 1815.

Dans l'ordre religieux les stipulations réprouvées par le Saint-Siège empiétaient manifestement sur le patrimoine et sur la juridiction de l'Église. Mais il est permis de se demander s'il dépendait désormais de personne de rendre à l'Église ce qu'elle avait perdu depuis la réforme. Ferdinand II, à l'époque de ses triomphes, l'avait tenté par son édit de restitution; on se souvenait avec quel mauvais succès, et nul catholique, qu'il fût prince ou prêtre, moine ou séculier, ne songeait à recommencer une entreprise d'où n'était sorti que trouble et désordre. D'ailleurs, aux triomphes de l'Empereur avaient succédé ses défaites, et les princes allemands, fidèles à l'Église, ayant tous pris parti pour la maison d'Autriche, se trouvaient, au terme de la guerre, parmi les vaincus. Henri IV voulait leur ménager une autre fortune lorsqu'avant d'entreprendre cette guerre, il recherchait l'amitié de la Bavière et la neutralité des princes ecclésiastiques, politique qui ne fut pas entièrement abandonnée par la France au congrès de Munster, puisque, malgré l'appui donné à l'Empereur par Maximilien de Bavière, nous lui procurâmes un

agrandissement : tout battu qu'il était, il garda le haut Palatinat. Mais les autres États catholiques n'échappèrent pas aux conséquences de la défaite, conséquences d'autant plus funestes pour eux que la lutte s'était prolongée davantage.

Au moment de traiter, certains sacrifices furent trop facilement consentis : l'Autriche vaincue, la France victorieuse se reprochèrent mutuellement d'avoir fait aux ennemis de leur commune foi des concessions qui ne les laissaient, ni l'une ni l'autre, sans remords. En exposant le détail des négociations, nous avons signalé ces points particuliers. Mais lorsqu'on examine les traités dans leur ensemble, on reconnaît que les populations et les territoires cédées aux protestants étaient déjà perdus pour le culte catholique; on voit les droits de l'Église sacrifiés par les puissances séculières et ces sacrifices illégitimes paraissent presque tous inévitables.

Il aurait appartenu aux souverains Pontifes de mesurer ce qu'il fallait abandonner et ce qu'il fallait sauver. En se concertant, à cet égard, avec les belligérants de leur communion, entre lesquels ils se portaient médiateurs, en consentant eux-mêmes aux transactions nécessaires, ils auraient sans doute amélioré la condition des catholiques et surtout ils n'auraient pas accoutumé les princes à disposer, sans l'Église, des choses de l'Église. Il est à jamais regrettable qu'un *Concordat* avec Rome n'ait pas accompagné les traités de Munster et d'Osnabruck.

Au lieu de négocier, les papes de cette époque protestèrent. Déjà la protestation de Paul IV contre la paix de Passau n'avait pas empêché les catholi-

ques de souscrire et d'invoquer cette paix, onze ans plus tard, avec l'assentiment du légat Commendone. La protestation d'Innocent X fut encore moins efficace : elle n'arrêta pas un instant la ratification de la paix de Westphalie ; les papes s'habituèrent tristement à parler sans être entendus.

C'était un autre rôle, on s'en souvient, qu'Henri IV leur réservait, au milieu de l'Europe renouvelée. Au témoignage du protestant Sully, il entrait dans son « grand dessein » de faire reconnaître les Pontifes romains, même par les États protestants, « arbitres des différends entre les potentats et les peuples ». de leur déférer la présidence de la « République chrétienne », et si la paix de Westphalie a différé du « grand dessein », c'est surtout au détriment de la papauté.

La faute en est d'abord aux deux grands ministres qui se chargèrent d'exécuter en Europe les projets du grand roi. à Richelieu et surtout à Mazarin. Ils avaient à demander au Saint-Siège. au nom de la France, une condescendance souvent difficile; Richelieu exigea impérieusement ce qu'il voulait obtenir: Mazarin mêla aux plus hautes visées des ambitions subalternes. Il s'éleva. entre la cour de Rome et le gouvernement français, des mécontentements, que ces deux cardinaux ne surent pas dominer, et la majesté pontificale ne fut pas ménagée, autant qu'il convenait à la religion, à l'honneur, à l'intérêt durable de la France.

La faute en est ensuite aux papes eux-mêmes. On devait plus tard voir le Saint-Siège traiter avec les États dissidents et même se servir d'eux pour sa

propre défense. A cette époque, ces États formaient déjà la moitié de l'Europe, ils étaient nécessaires à son équilibre. Devant cette nécessité manifeste, pourquoi la cour de Rome a-t-elle tergiversé ? Pourquoi, faute de se résoudre à propos, s'est-elle mise à l'écart des affaires européennes?

Les papes des deux derniers siècles n'ont pas donné de scandale, plusieurs ont édifié l'Église; mais ils n'ont pas laissé de grandes traces dans l'histoire. Faut-il en accuser la décadence de la race italienne à cette époque? Aux temps barbares, les Grégoire et les Léon avaient sauvé la civilisation antique et préparé l'avenir chrétien des races nouvelles. Le moyen âge avait vu, avec une admiration reconnaissante, saint Grégoire VII lutter, Calixte II traiter, Innocent III régner, et par eux la société féodale avait été marquée d'une empreinte religieuse. Au seizième siècle, saint Pie V et Sixte-Quint avaient arrêté le progrès du protestantisme et relevé l'Église en ruine. Après ces grands athlètes des combats de la foi, un pontife pacifique, Clément VIII, assura le repos de la France en absolvant Henri IV. Mais sa médiation ne procura qu'une trêve à l'Europe, et, quand s'ouvrit l'âge suivant, le pontife médiateur et pacificateur ne se rencontra pas. La chrétienté acheva de se partager en États distincts et rivaux, la monarchie absolue, de s'affermir dans chaque État, sans que la papauté participât en aucune manière à l'établissement de ce régime. Les souverains, Louis XIV et Guillaume d'Orange, Marie-Thérèse et Frédéric II, Pierre le Grand et Catherine II, leurs généraux et leurs ministres, les hommes d'épée, les hommes d'État, les hommes de lettres.

brillèrent tour à tour dans chaque nation et donnèrent le branle aux événements. Rome et ses pontifes rentrèrent dans l'ombre, ils ne devaient en sortir qu'à la suite de la Révolution française.

La déchéance politique de la papauté n'affranchit pas les âmes; elle les livra davantage au bras séculier. Dans les États protestants, le prince devint le chef de la religion; dans les États catholiques, l'Église, que le prince n'avait pas instituée, subsista néanmoins en vertu de sa volonté souveraine. C'est pourquoi il prétendit l'assujettir, les nations catholiques se trouvèrent soumises à une sorte de régime protestant, et ce régime contre nature, qui rendait leur foi stérile, s'est perpétué jusqu'au moment où la liberté de conscience et de culte, avec ses troubles et ses périls, est venue le remplacer. A un siècle de renaissance religieuse a succédé un siècle de déclin.

Ce déclin de la vie catholique est visible chez les deux nations que nous venons de voir aux prises: en Allemagne, en France.

A la paix de Westphalie, l'Église romaine, malgré ses pertes, gardait encore la moitié de l'Empire germanique, soixante-dix abbayes impériales sur soixante-seize et les deux tiers des anciens évêchés. Dans la diète, si les protestants avaient pour eux le collège des villes qui venait d'obtenir voix délibérative, la pluralité des suffrages continuait d'appartenir aux catholiques dans les deux autres collèges, celui des princes et celui des électeurs; enfin, l'élection de l'Empereur restait entre leurs mains. Les catholiques pouvaient donc tout au moins balancer les protestants et réparer dans la paix les préjudices de la

guerre. Il en fut autrement. Après cette guerre et ses désastres, tout s'affaisse d'abord et paraît comme anéanti en Allemagne, l'ancienne Église comme le reste. Mais lorsqu'au bout d'un siècle la race germanique se réveille et se relève, cette Église ne participe pas à la résurrection nationale et n'y fait pas participer les contrées qu'elle possède. Est-ce à cause de la diminution de son patrimoine? elle est encore la plus riche de l'Europe. Mais elle est tenue dans la défiance de Rome et dans la dépendance de l'autorité séculière. C'est le système qu'on a nommé, du nom de l'Empereur qui l'a poussé le plus loin, le *Joséphisme*. La maison d'Autriche l'applique à tous ses domaines. La maison de Bavière l'adopte à son tour; il n'est pas jusqu'aux électeurs ecclésiastiques à la veille de leur chute qui ne se méfient du pape et de sa juridiction spirituelle. Voilà pourquoi l'Église germanique est frappée de paralysie.

La France, au sortir de ses guerres de religion, paraissait à l'abri d'un mal pareil. Là, le peuple avait, par sa volonté, fait prévaloir son culte, et le prince, ayant embrassé ce culte national, n'avait prétendu d'abord ni le gouverner, ni l'imposer. Henri IV avait respecté la liberté de l'Église et garanti la liberté des dissidents. Ces deux libertés se conservent sous Richelieu ; fidèle au roi, devouée au pape, aguerrie par un perpétuel combat contre l'hérésie, l'Église de France tient alors, par la vertu, la doctrine et l'éloquence, le premier rang dans la chrétienté.

Mais enfin la contagion générale nous gagne ; la

religion n'échappe plus aux atteintes du pouvoir absolu. Le petit-fils de Henri IV veut régler la foi qu'il professe et proscrit celle qu'il ne professe pas : la déclaration de 1682 est promulguée comme loi de l'État, l'édit de Nantes est révoqué. A partir de ce moment, la France, quant à son régime religieux, ne se distingue plus des autres peuples ; l'Église de France déchoit et sa décadence, comme celle de la papauté, dure jusqu'à la Révolution, qui la relève en la frappant.

Assurément, le mal que nous signalons ici provient du droit public établi à la suite de la réforme dans la chrétienté divisée, du pouvoir attribué aux souverains de fixer la foi des peuples, de la régler : *cujus regio, ejus religio*. Mais cette règle, à quelle époque et par quel acte a-t-elle été introduite en Europe? Est-ce en 1648 et par les traités de Westphalie? Non, elle résulte des arrangements de l'Empereur avec les princes protestants de l'Empire ; elle est inscrite dans la paix de Passau, en 1552, promulguée dans la diète d'Augsbourg, en 1555, et ratifiée par les catholiques dans une autre diète d'Augsbourg, en 1566.

A l'encontre de ce droit public de l'Allemagne, Henri IV inaugure la tolérance dans son royaume et souhaite la propager au dehors. Mais ni les princes protestants ni les princes catholiques n'y consentent ; des bords du Rhin aux bords du Danube, ils luttent trente ans pour étendre, avec leur territoire, le domaine exclusif de leurs Églises respectives, et lorsqu'enfin ils traitent ensemble, les uns et les autres tiennent également à rester chez eux maîtres absolus

en matière de religion. C'est pourquoi la paix de Westphalie enregistre la législation en vigueur dans tout l'Empire; encore l'adoucit-elle en stipulant, à défaut de la liberté du culte, la liberté de conscience. Sauf cette réserve, les traités de Munster et d'Osnabruck ne contiennent à cet égard aucune innovation.

II

Ce qui est nouveau dans ces traités et ce qu'on y peut considérer comme l'ouvrage de la France, ce n'est pas le régime religieux de chaque État, mais les relations politiques entre les États, c'est l'équilibre, institué pour maintenir les faibles et contenir les forts. A ce système, l'Europe a dû longtemps la stabilité ; longtemps aucun État n'a pu le troubler impunément.

Sous Louis XIV, Fénelon ne négligeait pas de l'apprendre à l'héritier du grand Roi. Dans ses *Directions pour la conscience d'un Roi*, examinant avec une liberté évangélique « en quels cas la guerre est permise », le précepteur du duc de Bourgogne explique et justifie la politique française dans la guerre de Trente ans. Selon lui, « empêcher le voisin d'être trop puissant, c'est travailler à la liberté, à la tranquillité, au salut publics. » Il ajoute : « Tout ce qui donne le coup décisif pour la monarchie universelle ne peut être juste. La chrétienté fait une espèce de république générale... Tous les membres qui composent ce grand corps se doivent les uns aux autres, pour le bien commun, et se doivent à eux-mêmes, pour la sûreté de la patrie, de prévenir le progrès de quel-

ques-uns des membres, qui renverserait l'équilibre, et qui se tournerait à la ruine de tous les autres membres du même corps. »

Le système que préconisait ainsi Fénelon n'était ni chimérique ni éphémère. Conçu par Henri IV, poursuivi par Richelieu, institué par les traités de Westphalie, il a présidé aux relations des États, assuré leur existence, limité leurs compétitions, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et même, à la suite du bouleversement qui termina ce siècle et commença le nôtre, lorsque l'Europe s'assembla à Vienne pour rétablir la paix après la Révolution, comme elle l'avait rétablie à Munster après la réformation, le congrès de Vienne se reporta encore aux traditions et aux exemples du congrès de Munster.

Durant cette période, l'Église n'a pas paru moins intéressée que l'Europe à l'équilibre des puissances. Quand Louis XIV le menaça, le pape Innocent XII redouta, le premier, l'oppression et fut soulagé par les victoires de Guillaume d'Orange. Quand Napoléon le détruisit, le pape Pie VII perdit à la fois sa souveraineté temporelle et sa liberté; il les recouvra l'une et l'autre, quand les nations retrouvèrent leur indépendance.

Mais entre les peuples, l'équilibre n'a pas consisté dans l'immobilité; la balance ne s'est maintenue qu'en oscillant toujours. Elle a penché d'abord en faveur de ceux qui venaient de l'instituer : la Suède est sortie de la guerre de Trente ans agrandie; l'Allemagne diminuée; la France prépondérante.

L'agrandissement de la Suède dépassait ses ressources; peu à peu elle s'est réduite à sa vraie mesure, et n'est plus sortie de ses vraies limites.

L'Allemagne est demeurée, durant un siècle, accablée, et lorsqu'elle s'est relevée, on a vu s'établir sur son vaste territoire un équilibre particulier. Mais ce n'était pas, comme l'avait jadis souhaité la France, une puissance catholique, la Bavière, qui balançait l'Autriche. Soit que, dans le partage de l'Allemagne entre deux croyances, ce rôle dût écheoir de préférence à un État protestant, soit antagonisme naturel de l'Allemagne du Nord contre l'Allemagne du Midi, soit enfin le génie du grand Frédéric, l'héritier des électeurs de Brandebourg fit face à l'héritier des Empereurs. Autour d'eux se rangèrent, comme une multitude de satellites, les petits États. En garantissant à ces petits États leur « autonomie », la France s'était conformée aux demandes des princes et des villes, aux vœux des diètes; elle avait soutenu ce qu'on appelait alors « la liberté germanique », et du même coup s'était procuré la sécurité. Partagée entre plusieurs souverains, la nombreuse et forte race allemande occupait le centre de l'Europe, sans menacer les nations voisines.

Cependant, la France, après la paix de Westphalie, abusa bientôt de sa prépondérance et prétendit à son tour à la domination. Mais alors, les autres États lui opposèrent les principes qu'elle avait posés, les procédés qu'elle avait employés la première; « ils firent équilibre contre elle en se réunissant [1] », et les contrepoids préparés de nos propres mains arrêtèrent l'excès de notre ambition.

1. Fénelon, *loc cit.*

Quand on embrasse d'un coup d'œil le cours de l'histoire, de la Réforme à la Révolution française, la spoliation de l'Eglise et le partage de l'Europe entre plusieurs religions d'État, la déchéance politique de la papauté et le pouvoir attribué aux princes en matière religieuse paraissent. pour l'Europe et pour l'Église, des châtiments et des épreuves; l'indépendance des peuples, sous des dynasties nationales, et l'équilibre des puissances, un bienfait.

Parmi ces dynasties, la monarchie française obtient alors le premier rang; elle l'a mérité en affranchissant les âmes et les peuples. Dans le moment même où son autorité devient absolue, à l'intérieur du royaume elle inaugure la liberté de conscience et de culte, qui convient particulièrement à cette époque, et respecte la liberté de l'Église, toujours et partout nécessaire; au dehors, elle soutient l'indépendance des nations. De Henri IV à Louis XIV, la monarchie française s'élève, tant qu'elle tient cette conduite, elle s'en écartera sous Louis XIV, et c'est alors que commencera son déclin.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS EN FRANCE SOUS LOUIS XIII

CHAPITRE PREMIER

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN FRANCE SOUS LOUIS XIII.

CHAPITRE II

RELATIONS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

CHAPITRE III

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XIII.

LIVRE IV

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS EN EUROPE DEPUIS LA MORT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

CHAPITRE PREMIER

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE AU DÉBUT DE LA GUERRE DE TRENTE ANS.

CHAPITRE II

L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

CHAPITRE III

LES ALPES ET L'ITALIE.

4115. — Poitiers, imprimerie BLAIS, ROY et Cie, 7, rue Victor-Hugo.

